IBN AL JAWZI

TALBIS IBLIS

LES RUSES DE SATAN

EDITIONS SABIL

Scanned by CamScanner

بِسْمِ اللهِ الرَّحْمَانِ الرَّحِيم

AVANT-PROPOS

Cela fait longtemps que les éditions SABIL envisageaient la traduction du livre *Talbîs Iblîs* d'Ibn al-Jawzî, qui leur tenait à cœur. Nous avons beaucoup hésité avant de nous engager dans cette difficile entreprise. À ce propos, nous tenons à remercier l'équipe des traducteurs pour leur courage et leur patience, car cette traduction n'a pas été de tout repos.

En effet, le livre *Talbîs Iblîs* est un texte très riche, d'un niveau de langue difficile, d'un vocabulaire et d'une terminologie très variée. Sans oublier que le texte est parsemé de vers de poésie de genres divers. Tout cela implique de nombreuses recherches, de la part des traducteurs, d'ordre linguistique, poétique, philosophique, théologique, historique, biographique et géographique. De plus, pour traduire cet ouvrage, nous nous sommes appuyés sur les différentes éditions en langue arabe et qui nous ont réservées bien des surprises. En effet, nous y avons constaté de nombreuses fautes d'orthographe, des mots et des lettres manquantes voire même des lettres inversées dans les mots générant des mots inconnus. Tout cela n'a pas facilité le travail de traduction.

À cette traduction, nous avons apporté des annotations relatives à l'authenticité des hadiths et à la biographie de certaines personnalités citées par l'auteur. Ces annotations constituent un complément non négligeable. La valeur de l'ouvrage, jugé bénéfique pour le croyant, a motivé les traditionnistes (*muḥaddithûn*) anciens et contemporains à une tentative d'authentification des hadiths. Il faut savoir qu'aucun auteur pas même le grand Ibn al-Jawzî n'est à l'abri de l'erreur, surtout lorsqu'il s'agit de l'authenticité des textes qu'il a choisi d'insérer dans son œuvre. Ainsi, l'authenticité d'un certain nombre de textes est jugée soit incertaine, soit apocryphe. Bien entendu, le travail personnel du traditionniste restera sujet à discussion pour l'ensemble des traditionnistes tardifs.

Par ailleurs, les hadiths cités par Ibn al-Jawzî sont généralement accompagnés de leurs chaînes de transmetteurs, cela peut être intéressant pour certains lecteurs

Scanned by CamScanner

et embarrassant pour d'autres. Nous avons préféré garder les choses telles quelles afin de préserver l'originalité de l'œuvre. Cependant, pour un souci de clarté, nous avons mis les chaînes de transmetteurs entre crochets et nous avons écrit les versets et les hadiths en caractère gras. Seuls les versets sont accompagnés du texte arabe. Pour le reste des textes rapportés avec une chaine de transmetteurs, seule la première lettre est en caractère gras.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, le travail a pu être achevé et enfin présenté aux lecteurs afin qu'ils profitent de toute sa richesse.

Nous tenons à rappeler que si l'auteur, l'éminent savant, Ibn al-Jawzî, a passé en revue la majorité des croyances et des courants de pensée qui ont pu exister, depuis la création du monde, c'est dans le but de montrer comment Satan s'est joué des enfants d'Adam, mais aussi dans le but de mettre en garde les croyants contre leur ennemi de toujours.

Ainsi, nous mettons entre les mains du lecteur la traduction de ce grand monument de la théologie musulmane. Nous tenons à signaler aux lecteurs que nous sommes prêts à recevoir toute remarque constructive sur notre travail afin de pouvoir l'améliorer pour une prochaine édition.

Pour terminer, nous tenons à remercier tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ce livre.

Les Éditions Sabil

Scanned by CamScanner

BIOGRAPHIE DE IBN AL-JAWZÎ

Il s'agit de l'imam, l'érudit, le grand savant en hadith, le commentateur [du Coran], le savant et le prédicateur de l'Irak, Jamâl ad-Dîn, Abû Al-Faraj ᶜAbdarahmân Ibn ᶜAlî ibnu Muḥammad Ibn ᶜAlî Ibn ᶜUbaydAllah Ibn ᶜAbdullah Ibn Ḥammâd Ibn Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn Jaᶜfar Ibn ᶜAbdullah Ibn al-Qâssim Ibn an-Nadr Ibn al-Qâssim Ibn Muhammad fils du successeur du Prophète d'Allah, qu'Allah prie sur lui et le salue, Abû Bakr le véridique, al-Qurachî at-Taymî al-Bakrî al-Baghdâdî al-Ḥanbalî, auteur d'un important nombre d'ouvrages dans différentes sciences.

Ibn al-Jawzî naquit en 509-510/1115-16. Son grand-père était connu sous le nom de *al-Jawzî* (celui qui est apparenté au noyer) et ce, en raison du noyer qui se trouvait dans la cour de leur maison, car à Wâsit, il n'y avait pas d'autre noyer que le leur. Ibn al-Jawzî n'avait que trois ans lorsque son père décéda, et c'est donc sa tante paternelle qui l'éleva.

C'est en l'an 516/1122 qu'Ibn al-Jawzî assista, pour la première fois, à l'enseignement oral des hadiths. Puis par la suite, il suivi cet enseignement auprès d'un grand nombre de personnalités, estimé à quatre vingt sept. Il tira un grand profit de la science du hadith lorsqu'il fréquenta Ibn Nâsr, et du Coran, [lorsqu'il fréquenta] Bast al-Khîyât et Ibn al-Jawalîqî.

Ibn al-Jawzî était un érudit dans l'exégèse du Coran, un expert en histoire. Il était considéré comme ayant un bon langage, comme étant un savant dans la jurisprudence, dans les consensus et dans les divergences [des savants]. Il avait une belle écriture et une grande notoriété dans la prédication. La langue [arabe] et l'éloquence étaient en harmonie avec lui. Les rois, les ministres, certains Califes et certains grands imams assistaient à ses assemblées et il était très rare que ses assemblées ne comptent moins de quelques milliers de participants.

Son petit-fils, Abû al-Muẓafar, a dit dans *Mirât az-Zamân* : « J'ai entendu mon grand-père dire, alors qu'il était sur la chaire (*minbar*) : Avec mes deux doigts que

Scanned by CamScanner

voici, j'ai écrit deux mille volumes et j'ai été la cause de la conversion de vingt mille personnes. Mon grand-père lisait le Coran dans son intégralité en une semaine. » [1] Abû al-Muẓafar dit ensuite : « [le nombre de] l'ensemble de ses ouvrages est de deux cent cinquante deux livres, parmi lesquels *Al-Mughnî Fî ᶜulum al-Qur'ân* qu'il résuma et intitula *Zâd al-Massir*,

- *Tadhkiratu al-Aryab* dans la langue [arabe],
- *At-Taysîr fî at-Tafsîr*,
- *Funun al-Afnân fî ᶜulûm al-Qur'ân*,
- *Ward al-Aghssân fî Maᶜânî al-Qurân*,
- *An-Nab'atu fî al-Qirâ'at As-Sabᶜ*,
- *Al-Ishâratu fî al-Qirâ'at al-Mukhtâra*,
- *Tadhkiratu al-Mutanabî fî ᶜuyûn al-Mushtabî*,
- *Al-Fawâ'id al-Muntaqa*,
- *Salwatu al-Aḥzân*,
- *An-Niqâb fî al-alqâb*,
- *Âfatu al-Muhadithîn*,
- *Al-Badâ'iᶜ ad-Dâlatu ᶜalâ Wujûd as-Sâniᶜ*,
- *Masbuq ad-Dhahab fî al-Fiqh, Al-Balaghatu fî al-Fiqh*,
- *At-Talkhîs fî al-Fiqh*,
- *Luqtatu al-ᶜAjlân*,
- *Hâl al-Halâj*,
- *ᶜAtfu al-ᶜUmarâ'î ᶜalâ al-ᶜUlamâ*,
- *Iᶜlâm al-Aḥyâ'i bi Aghlât al-Aḥyâ'i*,
- *Al-Hathu ᶜalâ al-ᶜIlm*,
- *Laftatu al-Kabid*,
- *Al-Wujûh wa an-Nazâ'ir*,
- *Jâmiᶜ al-Massânîd*,
- *Talbîs Iblîs, Sayd al-Khâtir*,
- *At-Taḥqîq fî massâ'il al-Khilâf*,
- *Al-Adhkiyâ'u*,
- *Minhâj al-Qâssidîn*,
- *Al-Wafâ bi Fadâ'il al-Mustafâ*,
- *Kitâb al-Mawḍuᶜât*,
- *Al-ᶜIlâlu Al-Mutanâhîyatu fî al-Aḥâdith Al-Wâḥîya*.

Scanned by CamScanner

Ibn al-Jawzî a beaucoup écrit sur les qualités et les mérites d'un grand nombre d'imams, tels qu'Abû Bakr, ᶜUmar, ᶜAlî, Ibrâhîm Ibn Adham, ᶜUmar Ibn ᶜAbd al-ᶜAzîz, al-Hassan al-Basrî, etc.

Son petit-fils Abû al-Muzafar a dit : « Le nombre de ses ouvrages constitue plus de deux cent cinquante livres, et c'est [ce nombre] qui a été trouvé écrit de sa main avant sa mort. » [*Siyar Aᶜlâm an-nubalâ'* 13/370]

Ibn al-Jawzî décéda la nuit du vendredi 13 du mois de Ramadan, de l'année 590/1201, qu'Allah lui fasse miséricorde et qu'Il le fasse habiter dans Son vaste Paradis.

Dires de savants à son sujet :

Al-Muwaffiqh ᶜAbdallatif a dit : « Ibn Al-Jawzî avait un visage charmant, un caractère agréable, une voix douce, un ton et des gestes posés et des propos joyeux. Plus de cent mille personnes assistaient à ses assemblées, il ne perdait rien de son temps, il rédigeait quatre fascicules par jour et il écrivait dans toutes les sciences. »[1]

Adh-Dhahabî a dit dans *at-Tadhkirat* : « Il y a beaucoup d'erreurs dans ses écrits, ce en raison de son empressement [lorsqu'il écrit], car il passe d'un sujet à un autre. Celui qui consulte attentivement ses livres notamment ses livres consacrés aux hadiths inventés (*mawdû'*) et faibles (*da'îf*), peut remarquer qu'il a cité parmi ceux-ci, beaucoup de hadiths authentiques ou corrects. Donc, l'étudiant en sciences [religieuses], doit faire attention en consultant ces ouvrages sur le hadith. »

Adh-Dhahabî a dit dans *At-Tarîkh al-Kabîr* : « Ibn Al-Jawzî n'est pas considéré par nous, comme étant un savant en hadith conformément à la profession, mais [il est considéré en tant que tel] du fait qu'il lit et qu'il compile beaucoup. »

Pour quiconque désire davantage de renseignements relatifs à sa biographie et à sa personnalité, il faut se référer aux ouvrages suivants :
- *Al-Bidâya wa an-Nihâya,* Ibn Kathîr (13/28)
- *Tadhkiratu al-Huffâz,* Adh-Dhahabî (4/1342)
- *Adh-Dhayl ᶜalâ Tabaqât al-Hanâbila* (1/399)
- *Siyar Aᶜlâm an-nubalâ'*, Adh-Dhahabî (21/365)

[1] *Tadhkiratu al-Huffâd*, (4/1346).

Scanned by CamScanner

- *Shadharât Adh-Dhahab* (4/329)
- *Tabaquât al-Mufassirîn*, As-Suyûtî (17)
- *Tabaquât al-Mufassirîn*, Ad-Dâwûdî (1/270)
- *Al-ᶜIbar* (3/118) et *Mirâtu al-Jinân,* Al-Yâfiᶜî (3/489)
- *Miftâḥ as-Saᶜâda* (1/245)
- *Al-Kamâl*, Ibn al-Athîr (12/17)
- *An-Nujum aẓ-Ẓâhira*, Ibn Taghrî Bardî (6/174)
- *Duwâl al-Islâm*, Adh-Dhahâbî (2/106), [édité par la direction du renouveau du patrimoine islamique du Qatar]
- *Tabaqât al-Ḥuffâẓ*, As-Suyûtî (p. 480)
- *Wafayâtu al-Aᶜyân*, Ibn Khalikâne (1/279)

Scanned by CamScanner

INTRODUCTION D'IBN AL-JAWZÎ

Au nom d'Allah, l'infini miséricordieux le très miséricordieux. Louange à Allah qui a remis la balance de l'équité à celui qui est le plus doué d'intelligence ; qui a envoyé les messagers comme annonciateurs de la rétribution et avertisseurs du châtiment ; qui a fait descendre sur eux les livres montrant ce qui est faux et ce qui est juste ; qui a établi des institutions parfaites ne présentant aucun défaut ni imperfection.

Je lui adresse les louanges de celui qui sait qu'il est l'auteur des causes. Je témoigne de son unicité, du témoignage de quelqu'un de sincère dans son intention non pas de quelqu'un qui doute.

J'atteste que Muḥammad est son serviteur et son messager qu'il a envoyé alors que la mécréance avait laissé tomber le voile sur la face de la foi. Il (le Messager) a fait disparaître l'obscurité avec la lumière de la guidée et a levé le voile. Il a exposé clairement aux gens ce qui a été descendu sur eux et a explicité les points équivoques du livre. Il les a laissés sur une grande voie blanche sans aberration ni mirage. Qu'Allah prie sur lui, sur l'ensemble des membres de sa famille, sur tous les compagnons et sur tous ceux qui leur ont succédé dans l'excellence jusqu'au jour du rassemblement et des comptes. Qu'Il lui accorde le salut pleinement.

Cela dit, le plus grand bienfait qui ait été accordé à l'homme, c'est la raison, car elle est l'instrument qui permet de connaître Dieu (qu'il soit glorifié). C'est aussi un moyen qui permet de croire que les messagers sont véridiques. Malgré cela, ne s'activant pas (la raison) avec toute la volonté du serviteur, alors les messagers ont été envoyés et les livres ont été descendus. Ce qui est comparable à la religion, c'est le soleil et ce qui est comparable à la raison, c'est l'œil. [L'œil], lorsqu'il s'ouvre et qu'il est intact, il voit le soleil. Lorsque pour la raison, les paroles des prophètes, sont crédibles par les preuves des miracles, elle s'en remet à eux, et pour ce qui lui est inconnu, elle se fie à eux. Lorsque Allah a accordé la raison à ce monde humain, il l'inaugura en accordant la prophétie à Adam leur père (عليه السلام). Adam leur enseignaient d'après la révélation d'Allah (عز وجل). Ils étaient dans le vrai jusqu'à ce que Caïn se singularise avec ses passions. Il tua son frère (Abel), puis les passions se ramifièrent chez les gens. Elles les ont dispersé dans l'étendue de l'égarement, jusqu'à ce qu'ils adorent les idoles, qu'ils divergent

Scanned by CamScanner

dans les convictions et les œuvres. Une divergence par laquelle ils contredirent les messagers et les raisons et ce, en suivant leur passions, en ayant une attirance pour les coutumes et en imitant leurs ancêtres. Iblîs leur a fait tenir pour vrai sa conjecture. Ils l'ont suivi excepté une partie d'entre eux.

Sache que les prophètes sont venus avec les preuves manifestes et suffisantes. Ils ont fait face aux maladies avec le remède qui guérit et ont été en accord sur une voie qui ne fait pas l'objet de divergence. Satan s'est mis à mélanger l'ambiguë avec les preuves manifestes, à mélanger le poison avec le remède, à mélanger le sol dénudé, qui désoriente, avec le chemin clair. Il ne cesse de jouer avec les raisons en distribuant le paganisme (*jâhiliyya*) et les mauvaises innovations dans les courants religieux stupides. Ils se sont mis à adorer les idoles dans la maison sacrée et rendre illicite la chamelle sacrée (*as-sa'iba*), le petit de la chamelle (*al-baḥira*)[1], la brebis (*al-wasila*)[2] et la circumambulation (*ṭawâf*). Ils professaient le fait d'enterrer vivantes les filles. Ils interdisaient l'héritage et bien d'autres choses relatives à l'égarement que leur a représenté Satan sous de belles et fausses couleurs.

Allah a envoyé Muḥammad (ﷺ). Il supprima les turpitudes et institua ce qui rétabli le bon ordre. Ses compagnons, en son temps et après lui, ont marché dans la clarté de sa lumière, ont été préservé de l'ennemi et de ses tromperies. Lorsque le jour de leur existence s'en fut, l'aube arriva. Les passions permirent l'émergence des innovations. Elles resserrèrent le chemin qui, jusque là, était large. Un grand nombre de gens ont divisé leur religion et sont devenus sectaires. Iblîs s'est dressé et s'est mis à tromper, à enjoliver, à diviser et à unir. Cependant, il lui est bon de se faire voleur durant la nuit de l'ignorance. Si le matin de la connaissance venait à se lever sur lui, il aurait été dévoilé. J'ai pensé qu'il fallait mettre en garde contre ses ruses et indiquer ses pièges. Il y a dans la connaissance du mal, une mise en garde à ne pas y tomber. Dans les deux recueils authentiques, d'après le hadith rapporté par al-Hudhayfa où celui-ci dit : « **Les gens questionnaient le Messager d'Allah (ﷺ) sur le bien, et moi je le questionnais sur le mal, de peur qu'il ne m'atteigne…** »[3]

---

[1] Il s'agit du petit de la chamelle sacrée qui est également une femelle aux oreilles fendues. Elle devient sacrée comme sa mère. Elle est lâchée en liberté et va où bon lui semble.

[2] Il s'agit d'une brebis qui met bas sept portées de deux agnelles à la fois. S'il elle met bas un agneau à la huitième portée, ils le sacrifient à leur divinité. Mais si elle met bas une agnelle et un agneau, ils ne le sacrifient pas à cause de sa sœur. La brebis a le statut de la chamelle sacrée. Seuls les hommes avaient le droit de boire son lait.

[3] Recensé (*akhrajahu*) par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

[Abû al-Barakât Sa'dullah bn Abî al-Bazzâr a dit : Ahmad bn Alî at-Tarîthithî nous a informés [disant] que Hibatullah bn Hassan At-Tabârî nous a informés [disant] que Muhammad bn Ahmad bn Sahl nous a dit : Muhammad bn Ahmad bn al-Hassan a dit : Bichr bn Mûssâ nous a dit : 'Ubayd bn Ya'îch nous a dit : Yunus bn Bukayr a dit : Muhammad bn Ishâq nous a dit, transmis de al-Hassan ou al-Hussayn bn 'Abdillah, de 'Ikrima de Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :] « **Par Allah ! Je ne pense pas qu'il puisse y avoir sur terre, aujourd'hui, quelqu'un que Satan aurait le plus aimé faire périr. On lui dit : Mais comment cela ? Il répondit : Par Allah ! Il fabrique une innovation en Orient ou en Occident qu'un homme m'apporte. Lorsqu'elle me parvient, je l'attaque avec une Sunna et elle lui est renvoyée de la même manière qu'il l'a fait paraître.** »

Ainsi, j'ai composé ce livre pour mettre en garde [les croyants] contre ses tentations, pour appréhender ses épreuves, pour découvrir ce qu'il dissimule et pour le faire confondre en faisant connaître les tromperies cachées. Allah est, par sa générosité, celui qui assiste tout véridique dans son objectif. Les chapitres qui constituent l'ouvrage sont :

CHAPÎTRE I : L'ordre de se conformer à la sunna et la communauté des musulmans (*jamâ'a*).

CHAPÎTRE II : Le blâme de l'innovation et des innovateurs

CHAPÎTRE III : Mise en garde contre les tentations et les stratagèmes d'Iblîs

CHAPÎTRE IV : Signification des termes *talbîs* et *gharûr*

CHAPÎTRE V : Les ruses d'Iblîs dans les croyances et les religions

CHAPÎTRE VI : Les ruses d'Iblîs contre les savants des différentes branches de la science

CHAPÎTRE VII : Les ruses d'Iblîs contre les gouvernants et les autorités

CHAPÎTRE VIII : Les ruses d'Iblîs chez les serviteurs et adorateurs dans leur adoration.

CHAPÎTRE IX : La ruse d'Iblîs contre les ascètes et les serviteurs

CHAPÎTRE X : Sa ruse contre les soufis parmi les ascètes

CHAPÎTRE XI : Concernant Les ruses d'Iblîs contre les religieux à travers les présumés miracles

CHAPÎTRE XII : Les ruses d'Iblîs contre la masse

CHAPÎTRE XIII : Les ruses d'Iblîs contre tous les hommes en les faisant se reposer sur l'espoir

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE I

L'ORDRE DE SE CONFORMER À LA SUNNA ET À LA COMMUNAUTÉ DES MUSULMANS (*JAMÂ'A*)[1]

[Hibatullah bn Muhammad nous a informés [disant que] al-Hussayn at-Taymî nous a dit : Ahmad bn Ja'far bn Hamadân nous a dit : Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit ce qu'il a rapporté de Ibn Ishâq qui a dit : Ibnu l-Mubârak nous a dit, Muhammad Ibn Sawqa nous a dit ce qu'il a rapporté de Abdullah bnu Dinâr qu'il a rapporté de Ibn 'Umar qui rapporte que 'Umar bn al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait d'eux deux) prononçait un discours à al-Jâbiyya. Il disait :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) s'est tenu au milieu de nous et a dit : Celui d'entre vous qui désir obtenir la demeure du centre du Paradis, qu'il observe la *jamâ'a*, car Satan se tient près de celui qui est seul et se tient plus éloigné lorsqu'il s'agit de deux [personnes].** »[2]

[Ahmad nous a informés et Jarîr nous a dit ce qu'il a rapporté de Abd al-Malik bn 'Umayr qui l'a rapporté de Jâbir bn Samra qui a dit :] « **'Umar s'est adressé aux gens à al-Jâbiyya. Il disait : Le Messager d'Allah s'est tenu en un lieu identique au lieu où je me tiens et a dit : Celui d'entre-vous qui aimerais obtenir la demeure du centre du Paradis, qu'il observe la *Jamâ'a*, car Satan se tient près de la personne isolée et se tient plus éloigné lorsqu'il s'agit de deux [personnes].** » At-Tirmîdhî a dit : « Ceci est un hadith excellent et authentique. »[3]

[Abd al-Wahhâb bn l-Mubârak al-Hâfiz ainsi que Yahyâ bn 'Alî al-Madînî nous ont informés [disant que] Abû Muhammad as-Sarîfînî nous a dit : Abû Bakr Muhammad bnu l-Hassan bnu 'Abbân nous a dit : Abû Muhammad bn Sâ'id nous a dit : Sa'îd Ibn Yahyâ al-'Umawî nous a dit : Abû Bakr bn Yiyâch nous a dit ce

---

[1] NTD : Le nom *al-jamâ'a* désigne, de manière générale, les musulmans sunnites et en particulier les traditionalistes (Ahl al-hadith).

[2] Hadith sahîh, Recensé par at-Tirmîdhî, Al-Albânî l'a authentifié (*sahahahu*) dans *as-Sahîha*.

[3] Voir le hadith précédent.

Scanned by CamScanner

qu'il a rapporté de 'Âsim bn Abî n-Nujûd qu'il a rapporté de Zar, qu'il a rapporté de 'Umar Ibn al-Khattâb qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Celui qui désir la demeure du centre du Paradis, qu'il observe la *Jamâ'a*, car Satan se tient près de la personne isolée et se tient plus éloigné lorsqu'il s'agit de deux [personnes].** »[1]

[Abd al-'Awwal bn 'Issâ nous a dit : Abû l-Qassâr bn Yahyâ nous a dit : Abû l-Hassan 'Alî bn Abd al-'Azîz nous a dit : Abû 'Ubayd nous a communiqués [disant] : an-Nadr bn Ismâ'îl nous a dit ce qu'il rapporte de Muhammad bn Sawqa, de Abdullah bn Dînâr, de 'Umar qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Celui qui se réjouit d'habiter dans la demeure du centre du Paradis, qu'il observe la *Jamâ'a*, car Satan se tient près de la personne seule et se tient plus éloigné lorsqu'il s'agit de deux personnes.** »[2]

[Muhammad bn 'Umar al-'Armawî ainsi que al-Hussayn bn 'Alî al-Muqrî nous ont informés : Abd as-Samad bn al-Ma'mûn nous a dit : 'Alî bn 'Umar ad-Dâraqutnî nous a dit : Abû Ja'far Ahmad bn Ishâq bn al-Bahlûl nous a dit : Mon père m'a dit : Muhammad bn Ya'lâ nous a dit : Sulaymân al-'Âmirî nous a dit de ach-Chaybânî, de Ziyâd bn 'Alâqa, de 'Usama bn Charîk qui a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire :] « **La main d'Allah est sur la *Jamâ'a*. Si une personne s'en écarte, les démons s'emparent d'elle comme le loup s'empare de la brebis d'un troupeau.** »[3]

[Ibn al-Husayn nous a informés [disant] Ibn al-Madhhab nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a dit : Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit : Aswad bn 'Âmir nous a communiqués : Abû Bakr nous a dit, de 'Âsim, de Wâ'il, de 'Abdullah qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a tracé un trait de sa main [sur le sable], ensuite il a dit : Ceci est le chemin droit d'Allah. Il ('Abdullah) a dit : Ensuite, il a tracé [des traits] à sa droite et sa gauche, puis il a dit : De ces chemins, il n'y en a pas un, sans que Satan n'invite à l'emprunter. Ensuite, il a récité :**

وَ أَنَّ هَـٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَ لاَ تَتَّبِعُواْ السُّبُلَ

﴿Et cela est ma voie. Suivez-là et ne suivez pas les [autres] chemins.﴾[4]

---

[1] Hadith hassan authentifié par Ibn Abî 'Âsim dans *as-Sunna* et déclaré *hassan* par al-Albânî.
[2] Voir le hadith précédent.
[3] Al-Haythamî a dit dans *al-Mujma'* : « Le hadith a été rapporté par at-Tabarânî et sa chaîne comprend 'Abd al-A'lâ bn Abî al-Musâwir qui est un transmetteur faible. »
[4] Sourate al-'An'âm, verset 153.

Scanned by CamScanner

[Par transmission, Ahmad a dit : Rûh nous a dit : Sa'îd nous a dit, rapporté de Qatâda qui a dit : Al-'Alâ' bn Ziyâd nous a dit, rapporté de Mu'âdh bn Jabal (qu'Allah soit satisfait de lui) qui rapporte que :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : Satan est un loup pour l'homme comme le loup pour le troupeau. Il s'empare de la brebis éloignée et écartée [du troupeau]. Prenez garde aux chemins. Il faut vous attacher à la *Jamâ'a*, à l'ensemble [des musulmans] et à la mosquée.** »[1]

[Ahmad nous a dit : Abû l-Yamân nous a dit : Ibnu 'Yiyâch nous a dit ce qu'il a rapporté de Abû al-Buhturî bn 'Ubayd bn Sulaymân, de son père, de mon père, du Prophète (ﷺ) qui a dit :] « **Deux [individus ensemble] sont meilleurs qu'un seul, trois sont meilleurs que deux et quatre sont meilleurs que trois. Il faut vous attacher à la *Jamâ'a*, car Allah (ﷻ) n'a réuni ma communauté que sur la guidée.** »[2]

[Abd al-Malik bn al-Qâsim al-Karûkhî nous a informés disant : Abû 'Âmir al-'Azadî et Abû Bakr al-'Arûjî nous ont informés disant : Al-Harrâjî nous a informés disant : Al-Mahbûbî nous a informés disant : At-Tirmîdhî nous a dit que Mahmûd bn Ghaylân nous a dit que Abû Talbîs al-Harfrî nous a dit [venant] de Sufyân, de 'Abd ar-Rahmân bn Ziyâd al-Ifrîqî, de Abdullah Ibn Yazîd, de Ibn 'Umar qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Cela surviendra certainement à ma communauté comme cela est survenu au Banî Isrâ'îl. Ils marcheront sur leurs traces que même s'il y a parmi eux celui qui aura cohabité publiquement avec sa mère, il y aura dans ma communauté celui qui agira de la sorte. Les Banî Isrâ'îl se sont divisés en soixante douze schismes et ma communauté se divisera en soixante treize schismes. Tous [iront] dans le feu excepté l'un d'entre eux. Ils [les Compagnons] ont dit : Quelle est-il ô Messager d'Allah ? Il a répondu : C'est celui sur lequel je suis moi et mes compagnons.** »[3] At-Tirmîdhî a dit : Ce hadith est *hassan gharîb*.[4] On ne le connaît que sous cette forme.

---

[1] Rapporté par Ahmad et at-Tabarânî

[2] Hadith fabriqué

[3] Recensé par Abû Dâwûd, dans la chaîne de transmission, il y a Abd ar-Rahmân bn Ziyâd al-Ifrîqî. Faible.

[4] Abû Mansûr al-Baghdâdî a dit : « Il y a un grand nombre de chaînes de transmetteurs pour le hadith concernant la division de la communauté. Un certain nombre de Compagnons l'ont rapporté du Prophète (ﷺ) tel que Anas bn Mâlik, Abû Hurayra, Abû d-Dardâ', Jâbir, Abû Sa'îd al-Khudrî, Abû bn Ka'b, Abdullah bn 'Amr bnu al-'Âs, Abû 'Umâma, etc

Scanned by CamScanner

[Abû Talbîs a rapporté dans son *Sunan*, le hadith de Mu'awiyya bn Abî Sufyân où celui-ci s'est levé et a dit : Le Messager (ﷺ) s'est tenu parmi nous et a dit :] « **Il y avait, avant vous, des gens du livre qui se sont divisés en soixante douze schismes. Cette communauté-ci se divisera en soixante treize [schismes]. Soixante douze [iront] dans le feu et un [ira] dans le Paradis et c'est *al-jamâ'a*. Il apparaîtra des gens de ma communauté dont les passions se répandront rapidement en eux comme la rage qui se répand en celui qu'elle contamine.** »

[Abû al-Barakât bn 'Alî al-Bazzâr nous a informés disant : Ahmad bn 'Alî at-Tarîthîthî nous a dit : Hibatullah bn al-Hussayn al-Hâfîz nous a dit : Muhammad bn al-Hussayn al-fârisî nous a dit : Yûsuf bn Ya'qûb bn Ishâq nous a dit : al-'Alâ' bn Sâlim nous a dit : Abû Mu'awiyya nous a dit : al-'A'mach bn Malik bn al-Hârith nous a dit, venant de 'Ammâra, de 'Abd ar-Rahmân bn Yazîd, de Abdullah [bn Mas'ûd] qui a dit :] « **L'économie dans la sunna est bien meilleure que beaucoup d'efforts dans l'innovation.** »

[Abd al-Wahhâb bn al-Mubârak nous a informés disant : Ahmad bn al-Haddâd nous a dit : Abû Nu'aym al-Hâfiz nous a dit : Muhammad bn Sa'îd nous a dit : Ibn al-Mubârak nous a dit, venant de ar-Rabî', de Abû al-'Âliyya, de Abû bn Ka'b qui a dit :] « **Il faut vous attacher au chemin et à la Sunna, car il ne se peut qu'un serviteur, attaché au chemin et à la Sunna, mentionne l'infini miséricordieux et dont les yeux débordent de larmes par crainte d'Allah, soit touché par le feu. Certainement l'économie dans le droit chemin et la Sunna est bien meilleure que beaucoup d'efforts dans la divergence.** »

[Sa'dullah bn 'Alî nous a informés disant : at-Tarithîthî nous a dit : Hibatullah bn al-Hussayn nous a dit Abd al-Wâhid bn Abd al-'Azîz nous a dit : Muhammad bn Ahmad ach-Charqî nous a dit : 'Uthmân bn 'Ayyûb nous a dit : Ishâq al-'Aqra'u nous a dit : J'ai entendu al-Hassan bn Abî Ja'far mentionner ce qu'il rapporté de Abû as-Sahbâ', rapporté de Sa'îd bn Jubayr, de Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :] « **Le fait de regardez un homme parmi les traditionalistes (*ahl as-sunna*) qui appelle [les gens] à la Sunna et qui interdit l'innovation, est une adoration.** »

[Muhammad bn Abî al-Qâsim nous a informés, disant Ahmad bn Ahmad nous a dit : Abû Nu'aym al-'Asbahânî nous a dit : Muhammad bn Ahmad bn al-Hassan nous a dit : Bichr bn Mûssâ nous a dit : al-Humaydî nous a dit : Sufyân bn 'Uyayna nous a annoncés, disant : J'ai entendu 'Âsim al-'Ahwâl dire ce qu'il

Scanned by CamScanner

rapporte de Abû l-'Âliya. Il a dit :] « **Attachez-vous au fait premier, celui auquel ils se sont attachés avant de se séparer. 'Âsim a dit : J'en ai parlé à al-Hassan qui a dit : Il t'a certainement conseillé, par Allah, et t'a approuvé.** »

[Muhammad 'Abd al-Bâqî nous a informés disant : Ahmad nous a dit : Ahmad bn 'Abdillah al-Hâfiz nous a dit : Muhammad bn Ahmad bn al-Hassan nous a annoncés que : Bichr bn Mûssâ nous a annoncés que : Mu'awiyya bnu 'Amr nous a dit : Abû Ishâq al-Fazârî nous a dit : Al-'Awzâ'î a dit :] « **Sois patient avec la Sunna, tiens-toi là où se sont tenus les gens (premières générations) ; dis ce qu'ils ont dit, arrête-toi là où ils se sont arrêtés et emprunte le chemin de tes prédécesseurs pieux, car tu ne pourras faire que ce qu'ils ont pu faire.** »

[Muhammad bn Abî al-Qâsim nous a informés, disant : Ahmad bn Ahmad bn Abdillah al-Hâfiz nous a dit : Muhammad Ibn Abdillah bn Aslam nous a annoncés que : Muhammad bn Mansûr al-Harwî nous a annoncés que Abdullah bn 'Urwa nous a dit : J'ai entendu Yûssuf bn Mûssâ al-Qattân parle de ce qu'il a rapporté de al-'Awzâ'î. Il a dit :] « **J'ai vu le Seigneur tout-puissant dans un songe.**
Il m'a dit : ***Ô serviteur de l'Infini Miséricordieux, c'est toi qui ordonne le bien et interdit le mal.***
J'ai répondu : ***Par ta grâce ô Seigneur.***
Je lui ai dit : ***Seigneur, fais-moi mourir en étant dans l'islam.***
Il a ajouté : ***Et sur la Sunna.*** »

[Muhammad bn Abî al-Qâsim nous a informés, disant : Ahmad bn Ahmad nous a dit : Ahmad bn 'Abdillah al-Hâfiz nous a dit : Ibrâhîm bn Abî 'Abdillah nous a dit : Muhammad bn Ishâq nous a dit : J'ai entendu Abû Hammâm as-Sakûnî dire : Mon père m'a dit : J'ai entendu Sufyân dire :] « **La parole ne sera pas acceptée qu'avec l'action. La parole et l'action ne seront correctes qu'avec l'intention. La parole, l'action et l'intention ne seront correctes que lorsqu'ils sont conformes à la Sunna.** »

[Muhammad nous a informés, disant : Ahmad nous a dit : Abû Nu'aym nous a dit : Muhammad bn 'Alî nous a annoncés que :'Amr bn 'Abdawayhi nous a dit : Ahmad bn Ishâq nous a dit : Abd ar-Rahmân bn 'Affân nous a dit : Yûssuf bn Asbât nous a dit : Sufyân a dit :] « **Ô Yûssuf : Si on t'apprend qu'un homme de l'orient est un partisan de la Sunna, transmet-lui le *salam*. Si on t'apprend que tel homme de l'occident est un partisan de la Sunna, transmet-lui le *salam*. Les gens de la Sunna et de la *Jamâ'a* sont peu nombreux.** »

Scanned by CamScanner

[Sa'dullah bn 'Alî nous a informés disant : Ahmad bn 'Alî at-Tarithîthî nous a dit : Hibatullah bn al-Hussayn at-Tabârî nous a dit : Muhammad bn 'Abd ar-Rahmân nous a dit : al-Baghwî nous a dit : Muhammad bn Ziyâd al-Baladî nous a dit : Abû 'Usâma nous a dit venant de Himâd bn Zayd qu'Ayûb a dit :] « **J'ai été informé sur la mort d'un homme, partisan de la Sunna, c'est comme si je perdais certains de mes membres.** » Cela a été dit par At-Tabârî.

[Al-Hussayn bn Ahmad nous a informés, disant : Abdullah al-Yazdajurdî nous a dit : Abdullah bn Wahb nous a dit : Ismâ'îl bn Abî Khâlid nous a dit : Ayûb bn Suwayd nous a dit, venant de 'Abdullah bn Chawdhab, de Ayûb qui a dit :]
« **Ce qui fait le bonheur du jeune et du non-arabe est qu'Allah les assistes, tous les deux, à côtoyer un savant parmi des *Ahl as-sunna*.** »

[At-Tabârî a dit ainsi que Ahmad bn Muhammad bn Hanûn nous a informés que : Ja'far bn Muhammad bn Nadîr nous a dit : Ahmad bn Muhammad bn Masrûq nous a dit : Muhammad bn Hârûn Abû Nachît nous a dit : Abû 'Amîr bn an-Nuhâs nous a dit : Damra nous a dit, venant de Ibn Chawdhab qui a dit :]
« **Parmi les bienfaits qu'Allah répand sur le jeune homme, c'est qu'il fraternise avec un partisan de la Sunna qui le placera sur celle-ci.** »

At-Tabârî a dit : Et 'Îssâ bn 'Alî nous a informés disant : Al-Baghwî nous a dit : Muhammad bn Hârun nous a dit : Sa'îd Ibn Chabîb nous a dit : J'ai entendu Yûssuf bn Asbât dire : « **Mon père était qadarite et mes oncles maternels étaient des rafidites. Allah m'a délivré par Sufyân [ath-Thawrî].** »

[At-Tabârî a dit : Et Ahmad bn Muhammad bn Hafs nous a informés, disant : Abdullah bn 'Adiy nous a dit : Ahmad Ibn al-'Abbâs al-Hâchimî nous a dit : Muhammad bn 'Abd al-'A'lâ nous a dit : J'ai entendu Mu'tamar bn Sulaymân dire :] « **Je me suis présenté subitement chez mon père alors que j'étais complètement abattu.**
Il me dit : *Qu'as-tu ?*
J'ai répondu : *Un ami à moi est mort.*
Il a dit : *Était-il mort fidèle à la Sunna ?*
J'ai répondu : *Oui !*
Il dit : *Tu te dois d'être attristé pour lui.* »

[At-Tabârî a dit : Et Ahmad bn 'Abdillah nous a informés disant : Muhammad bn al-Hussayn nous a dit : Ahmad bn Zuhayr nous a dit : Ya'qûb bn Ka'b nous a dit : Abduh nous a dit : Abdullah bn al-Mubârak nous a dit ce qu'il a rapporté de

Scanned by CamScanner

Sufyân ath-Thawrî :] « **Recommandez les *ahl as-sunna* en bien, car ils sont rares.** »

[Abû Mansûr bn Hayrûn nous a informés disant : Ismâ'îl bn Abî al-Fadl al-Ismâ'îlî nous a dit : Hamza bn Yûssuf as-Sahmî nous a dit : Abdullah bn 'Alî al-Hâfiz nous a dit : Abû 'Uwâna nous a dit : Ja'far bn 'Abd al-Wâhid nous a dit : Ibn Abî Bakr bn 'Iyâch nous a dit :] « **La Sunna en islam est plus cher que l'islam dans l'ensemble des religions.** »

[J'ai entendu Abû 'Abdillah al-Hussayn bn 'Alî al-Muqrî dire : J'ai entendu Abû Muhammad 'Abdillah bn 'Atâ' dire : J'ai entendu Abû Abdillah Muhammad al-'Azadî dire : J'ai entendu Ahmad bn Mansûr dire : J'ai entendu al-Hassan bn Muhammad At-Tabârî dire : J'ai entendu Muhammad bn al-Mughîra dire : J'ai entendu Yûnus bn 'Abd al-'A'lâ dire : J'ai entendu ach-Châfi'î dire :] « **Lorsque je vois un traditionaliste (*ahl al-hadith*), c'est comme si j'avais vu un Compagnon du Prophète (ﷺ).** »

[Muhammad bn Abî al-Qâsim nous a informés, disant : Ahmad Abû Na'îm nous a dit : Ja'far al-Khuldî nous a informés dans son livre, disant : J'ai entendu al-Junayd dire :] « **Tous les chemins sont fermés pour les gens, excepté pour celui qui marche sur les traces du Messager (ﷺ), qui suit sa tradition et qui emprunte sa voie, car les voies des bienfaits lui sont toutes ouvertes.** »

['Umar bn Zafr nous a informés, disant : Ja'far bn Muhammad nous a dit : Abd al-'Azîz bn 'Alî al-'Azajî nous a dit : 'Alî bn 'Abdillah bn Juhnum nous a dit : Muhammad bn Hâbân nous a dit : J'ai entendu Hâmid bn Ibrâhîm dire : Al-Junayd bn Muhammad a dit :] « **Le chemin qui mène à Allah (ﷻ) est fermé pour ses créatures excepté pour ceux qui suivent les traces du Messager d'Allah (ﷺ) qui suit sa tradition, ainsi que le dit Allah (ﷻ) :**

لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ

﴿Il y a, pour vous, dans le Messager d'Allah, un excellent exemple [à suivre].﴾[1]

[1] Sourate 60, L'éprouvée, verset 6, Sourate 33, Les coalisés, verset 21.

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE II

LE BLÂME DE L'INNOVATION ET DES INNOVATEURS

[Abû al-Qâsim Hibatullah bn Muḥammad bn al-Ḥasîn ach-Chaybânî nous a informés, disant : Abû 'Alî al-Ḥassan bn 'Alî bn al-Madhhab nous a informés, disant : Abû Bakr Aḥmad bn Hamdân nous a dit : Abû 'Abdillah bn Ḥanbal nous a dit : Mon père m'a informé, disant : Yazîd nous a dit ce qu'il a rapporté de Ibrâhîm bn Sa'd, de même, mon père m'a informé ainsi que Abû Ghâlib Muḥammad Ibn al-Ḥassan al-Mâwridî et Abû Sa'd al-Baghdâdî nous ont informés, disant : al-Muṭhar bn 'Abd al-Wâḥid nous adit : Abû Ja'far Aḥmad bn Muḥammad bn Muḥammad al-Marzbân nous a dit : Muḥammad bn Ibrâhîm al-Harûzî nous a dit : Lawîn nous a dit : Ibrâhîm a dit qu'il a rapporté de son père, que lui a rapporté de Muḥammad, de 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Celui qui invente, dans notre religion-ci, une chose qui ne s'y trouve pas, doit être rejeté.** »[1]

[Mawhûb bn Aḥmad nous a informés disant : « 'Alî bn Aḥmad al-Busrî nous a dit : Muḥammad bn 'Abd ar-Raḥmân al-Mukhliṣ nous a dit : 'Abdullah bn Muḥammad al-Baghwî nous a dit : Aḥmad bn Ibrâhîm al-Mawsilî et Isḥâq bn Ibrâhîm al-Marûzî nous ont dit : Ibrâhîm bn Sa'd nous a dit ce qu'il a rapporté de son père, d'al-Qâsim bn Muḥammad, de 'Aïcha qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Celui qui invente, dans notre religion-ci, une chose qui ne s'y trouve pas, doit être rejetée.** »[2]

[Al-Baghwî a dit et 'Abd al-'A'lâ bn Himâd nous a dit : 'Abd al-'Azîz nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Abd al-Wâḥid bn Abî 'Awn, de Sa'd bn Ibrâhîm, de al-Qâsim, de 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Prophète (ﷺ) a dit :] « **Celui qui fait une chose qui ne figure pas dans notre religion, doit être rejeté.** »[3]

---

[1] Recensé par al-Bukhârî et Muslim
[2] Recensé par al-Bukhârî et Muslim
[3] Recensé par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

[Hibatullah bn Muḥammad nous a informés, disant : Al-Ḥassan bn ʻAlî nous a dit : Abû Bakr bn Mâlik nous a dit : Abdullah Ibn Aḥmad nous a dit : Mon père m'a dit : Hachîm nous a dit ce qu'il a rapporté de Ḥaṣîn bn ʻAbd ar-Raḥmân et de Mughayra aḍ-Ḍabî, de Mujâhid, de ʻAbdullah bn ʻUmar, du Prophète (ﷺ) qui a dit :] « **Celui qui s'écarte de ma Sunna, n'est pas des miens.** »[1] Al-Bukhârî s'est singularisé dans son recensement.

[Ibn al-Ḥusayn nous a informés, disant : Ibn al-Madhhab nous a dit : Aḥmad bn Jaʻfar nous a dit : ʻAbdullah bn Aḥmad nous a dit : Mon père m'a dit : Maʻdân nous a dit : ʻAbd ar-Raḥmân bn ʻAmr as-Salmî et Hajr bn Hajr nous ont dit :] « **Nous nous sommes présentés à al-ʻIrbâḍ bn Sâriya l'un de ceux pour qui le verset suivant est descendu** :

وَلاَ عَلَى الَّذِينَ إِذَا مَا أَتَوْكَ لِتَحْمِلَهُمْ قُلْتَ لاَ أَجِدُ مَا أَحْمِلُكُمْ عَلَيْهِ

﴿[Pas de reproches] non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu dis : je ne trouve pas de monture pour vous﴾[2] **Nous l'avons salué et lui avons dit : Nous sommes venus à toi comme visiteurs, une nouvelle fois, pour nous instruire. ʻIrbâḍ a dit : Le Messager d'Allah a dirigé notre prière de l'aube un certain jour. Ensuite, il nous a fait face et nous a fait un sermon dont les yeux ont débordé de larmes et les cœurs ont éprouvé la crainte. Quelqu'un a dit : Ô Messager d'Allah, ce sermon ressemble à un adieu, que nous recommandes-tu ?**
Il a répondu : Je vous recommande la crainte d'Allah, l'obéissance et la subordination, même si c'est un serviteur abyssin, car celui qui vivra après moi verra de nombreuses divergences. Attachez-vous à ma Sunna et à la Sunna des successeurs bien guidés et bien dirigés qui viendront à ma suite. Saisissez-vous en et tenez-y fermement. Prenez garde aux choses nouvelles, car toute chose nouvelle est innovation et toute innovation est un égarement. »[3] At-Tirmîdhî a dit : « Ce hadith est ḥassan saḥîḥ. »

[Ibn al-Ḥusayn nous a informés disant : Ibn al-Madhhab nous a dit : Abû Bakr bn Mâlik nous a dit : Abdullah bn Aḥmad nous a dit : Mon père m'a dit : ʻAbdullah bn al-Walîd nous a dit : Sufyân nous a dit ce qu'il a rapporté d'al-ʼAʻmach, de Abî Wâʼil et de Ibn Masʻûd qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a

---

[1] Recensé par al-Bukhârî et Muslim
[2] Le repentir, verset 92.
[3] Recensé par Abû Dâwûd, Tirmîdhî, Ibn Mâja. Al-Albânî l'a authentifié dans *Saḥiḥ al-Jâmiʻ*, dans *Irwâ al-ghalîl* et dans as-Sunna de Ibn Abî ʻÂsim.

Scanned by CamScanner

dit :] « **J'arriverais avant vous au [bassin] Hawd et d'autres hommes trembleront certainement. Je dirais : Ô Seigneur ils sont avec moi ! Il (Allah) répond : Tu ne sais pas ce qu'ils ont fait après toi.** »[1] Ils l'ont Recensé dans les deux *sahîh*.

[Muhammad bn Abî al-Qasîm nous a informés disant : Ahmad bn Muhammad nous a dit : Abû Na'îm nous a dit : Ahmad bn Ishâq nous a dit : 'Abdullah bn Sulaymân nous a dit : Muhammad bn Yahyâ nous a dit : Muhammad bn Kathîr nous a dit ce qu'il a rapporté de al-'Awzâ'î de Yahyâ Ibn Abî 'Amr ach-Chaybânî, de 'Abdullah bn Muhriz qui a dit :] « **La religion s'en ira, Sunna après Sunna comme la montagne qui part force après force.** »

[Ismâ'îl bn Ahmad nous a informés disant : 'Umar bn 'Abdillah al-Baqqâl nous a dit : Abû al-Hussayn bn Buchrân nous a dit : 'Uthmân bn Ahmad ad-Daqqâq nous a dit : Abû 'Abdillah, c'est-à-dire Ahmad bn Hanbal m'a dit : 'Abd ar-Razzâq nous a dit : Ma'mar nous a dit :] « Tâwûs était assis et il y avait près de lui son fils. Un homme parmi les mu'tazilites est venu et a parlé de quelque chose. Tâwûs a mis ses deux doigts dans les oreilles et a dit : « Ô mon fils, mets tes deux doigts dans tes oreilles pour ne rien entendre de ce qu'il dit, car ce cœur est faible. Ensuite, il dit : Mon fils, bouche [tes oreilles].
Il n'a pas cessé de dire : Bouches-toi [les oreilles], jusqu'à ce que l'autre se lève. »

[Hanbal a dit : Muhammad bn Dâwûd nous a dit : 'Issâ bn 'Alî ad-Dabiya dit :] « Il y a avait un homme, avec nous, qui fréquentait Ibrâhîm. On a fait savoir à Ibrâhîm qu'il est entré dans le courant *murjite*. Ibrâhîm lui a dit : Lorsque tu prendras congés de nous, alors ne reviens plus. »

[Hanbal a dit : Muhammad bn Dâwûd al-Hadâ'î nous a dit :] « J'ai dit à Sufyân bn 'Uyayna : Celui-ci parle de la prédestination, c'est-à-dire Ibrâhîm bn Abî Yahyâ. Sufyân a dit : Faites connaître son cas aux gens et demandez, pour moi, le salut à Allah. »

[Hanbal a dit : Sa'dawiyya nous a dit : Sâlih al-Mariy nous a dit :] « Un homme s'est présenté à Ibn Sîrîn alors que j'étais témoin. Il a abordé l'un des chapitres sur la prédestination et en a discuté. Ibn Sîrîn a dit : Soit tu te lèves [et tu t'en va], soit nous nous levons. »

---

[1] Recensé par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

[Les deux Muhammad, Ibn Nâsir et Ibn ‘Abd al-Bâqî, nous ont informés disant : Ahmad bn Ahmad nous a dit : Abû Na‘îm al-Hâfiz nous a dit : Abdullah bn Muhammad bn Ja‘far nous a dit : Abû Bakr bn Râchid nous a dit : Ibrâhîm bn Sa‘îd Ibn ‘Âmir nous a dit ce qu’il a rapporté de Salâm bn Recensé Mutî‘ qui a dit :] « **U**n homme parmi ceux qui suivent leurs passions a dit à Ayûb : Veux-tu que je te dise un mot ? Il a répondu : Non, pas même la moitié d’un mot. »

[Ibn Râchid a dit : Abû Sa‘îd al-’Achaj nous a dit : Yahyâ bn ’Imân nous a dit ce qu’il a rapporté de Mukhlad bn Hussayn, de Hichâm bn Hassân, de Ayûb as-Sukhaytânî qui a dit :] « **L**’auteur d’une innovation ne multipliera ses efforts sans qu’il ne s’éloigne encore plus d’Allah (ﷻ). »

[Abû al-Barakât bn ‘Alî al-Bazzâr nous a informés en disant : at-Tarîthîthî nous adit : Hibatullah bn al-Hussîn nous a dit : ‘Issâ bn ‘Alî nous adit : Al-Baghwî nous a dit : Abû Sa‘îd al-’Achaj nous a dit : Yahyâ bn al-Yamân a dit : J’ai entendu Sufyân ath-Thawrî dire :] « **L**’innovation est plus aimée d’Iblîs que la désobéissance de laquelle il peut revenir, alors qu’il ne peut renoncer à une innovation. »

[Ibn Abî al-Qâsim nous a informés, disant : Ahmad bn Ahmad nous a dit : Abû Na‘îm al-Hâfiz nous a dit : Sulayman bn Ahmad nous a dit : Al-Hussayn bn ‘Alî nous a dit : Mahmûd bn Ghaylân nous a dit : Mu’mal bn Ismâ‘îl nous a dit :] « **‘A**bd al-‘Azîz bn Abî Dâwûd décéda et j’étais présent à ses funérailles jusqu’à ce qu’il soit placé vers la porte de as-Safâ. Les gens se sont alignés et ath-Thawrî arriva. Les gens ont dit : Ath-Thawrî est arrivé. Il vint jusqu’à défaire les rangés tandis que les gens l’observaient. Il traversa le convoi funéraire et ne pria pas pour lui (le défunt) parce qu’il est accusé de murjisme. »

[Al-Mubârak bn Ahmad al-Ansârî nous a informés en disant : ‘Abdullah as-Samarkandî nous a dit : Ahmad Ibn Thâbit nous a dit : Ahmad bn Rûh an-Nahrawânî nous a dit : Talha bn Ahmad as-Sâfî nous a dit : Muhammad bn Abî Mahzul nous a dit : J’ai entendu Sufyân ath-Thawrî dire :] « **C**elui qui a écouté un innovateur, Allah ne lui fera pas profiter de ce qu’il a entendu et celui qui lui serre la main, a défait l’islam nœud après nœud. »

[Muhammad bn Nâsir nous a informés disant : Ahmad bn Ahmad nous a dit : Ahmad bn ‘Abdullah al-’Asfahânî nous a dit : Ismâ‘îl bn Ahmad nous a dit : ‘Abdullah bn Muhammad nous a dit : Sa‘îd al-Karîrî nous a dit :] « **S**ulaymân at-

Scanned by CamScanner

Taymî était tombé malade. Il a beaucoup pleuré durant sa maladie. On lui a demandé : Qu'est ce qui te fait pleurer ainsi ? Crains-tu la mort ?
Il a répondu : Non ! C'est parce que je suis passé vers un qadarite et je l'ai salué. Je crains que mon Seigneur me demande des comptes là-dessus. »

['Abd al-Wahhâb bn al-Mubârak et Yahyâ bn 'Alî ont dit : Abû Muhammad as-Sarîfînî nous a informés disant : Abû Bakr bn 'Abdân a dit : Muhammad bn al-Hussayn al-Bâ'î' nous a dit : Mon père m'a dit : Muhammad bn Bakr a dit : J'ai entendu Fudayl 'Iyâd dire :] « Celui qui s'associe avec l'auteur d'une innovation, mettez-le en garde. »

[Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés disant : Ahmad bn Ahmad nous a dit : Abû Nâ'îm nous a dit : Sulaymân bn Ahmad nous a dit : Muhammad bn an-Nadr nous a dit : 'Abd as-Samad bn Yazîd nous a dit : J'ai entendu Fudayl bn 'Iyâd dire :] « Celui qui aime l'auteur d'une innovation, Allah rendra vain ses actes et fera sortir la lumière de l'islam de son cœur. »

[Muhammad bn 'Abd al-Bâqî nous a informés disant : Ahmad bn 'Abdillah al-Hâfiz nous a dit : Muhammad bn 'Alî nous a dit : 'Abd as-Samad nous a dit : J'ai entendu al-Fudayl dire :] « Lorsque tu apercevras un innovateur sur la route, alors change de route. L'œuvre de l'auteur d'innovation ne sera pas portée devant Allah (ﷻ). Celui qui vient en aide à l'auteur d'innovation, a contribué à la destruction de l'islam. J'ai entendu un homme dire à al-Fudayl : Celui qui marie sa fille vertueuse à un pervers, a rompu ses liens de sang. Celui qui s'assoie en compagnie de l'auteur d'innovation, il ne lui sera pas fait don de sagesse. Lorsque Allah (ﷻ) sait d'un homme qu'il ne déteste pas l'auteur d'innovation, il ne lui fait pas don de sagesse. Lorsque Allah (ﷻ) sait d'un homme qu'il déteste l'auteur d'innovation, je souhaite qu'Allah lui pardonne ses fautes. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Certains ont rapporté ces paroles attribuées au Prophète ﷺ. Il a été rapporté de 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qu'elle a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « **Celui qui a de la considération pour l'auteur d'innovation, a contribué à la destruction de l'islam.** »[1]

Muhammad bn an-Nadr al-Hârithî a dit : « Celui qui écoute attentivement l'auteur d'innovation, l'infaillibilité lui est arrachée et sera livré à lui-même. »

---

[1] Hadith faible, voir *Da'if al-jami'* et *ad-Dâ'ifa* d'Al-Albânî.

Scanned by CamScanner

[Ibrâhîm a dit : J'ai entendu Abû Ja'far Muhammad bn 'Abdillah al-Qâbinî dire : J'ai entendu 'Alî bn 'Issâ dire : J'ai entendu Muhammad bn Ishâq dire : J'ai entendu Yûnas bn 'Abd al-'A'lâ dire : Notre compagnon, c'est-à-dire al-Layth bn Sa'd a dit :] « Si j'aperçois l'auteur d'innovation marcher sur l'eau, je ne l'admettrais pas. »

Ach-Châfi'î a dit : « Ce n'est pas négligé si je l'aperçois marcher dans les airs et que je ne l'admets pas. »

Il a été rapporté de Bichr bn al-Hârith qu'il a dit : « La mort s'est abattu sur celui que l'on nomme al-Marîsî[1], alors que je me trouvais au marché. Si ce n'était ce lieu qui n'est pas un lieu de prosternation, j'aurais accompli une prosternation de remerciement. Louange à celui qui l'a fait mourir. C'est ainsi qu'il vous faut dire. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il a été rapporté de Abû Bakr al-Khalâl, de al-Marûzî, de Muhammad bn Sahl al-Bukhârî qui a dit : « Nous étions auprès de al-Qurbânî qui s'est mis à parler des auteurs d'innovation. Un homme lui a dit : Si tu nous enseignais le hadith, cela aurait été plus intéressant pour nous. Il s'est mis en colère et a dit : Mon discours sur les innovateurs est, à mes yeux, plus préférable que l'adoration de soixante années. »

Définition de la tradition (*Sunna*) et de l'innovation (*bid'a*) :

Si on dit : Tu fais l'éloge de la Sunna et tu blâmes l'innovation, qu'est ce que la Sunna et qu'est ce que l'innovation ?
Moi, je pense que tout innovateur, selon notre opinion, prétend qu'il appartient au *ahl as-sunna.* [La réponse est que] la Sunna signifie étymologiquement la voie. Il n'y a aucun doute sur le fait que les transmetteurs et les traditionnistes qui suivent les traditions du Messager d'Allah (ﷺ) et les traditions de ses Compagnons sont les *ahl as-sunna*, parce qu'ils se tiennent dans cette voie dans laquelle on ne rencontre pas de chose nouvelle. Les choses nouvelles et les innovations se sont produites après le Messager d'Allah (ﷺ) et ses Compagnons.

---

[1] Il s'agit de Abû 'Abd ar-Rahmân Bichr bn Ghiyâth. Ibn Khallikân a dit dans sa biographie : « C'est quelqu'un qui a été absorbé par la science du *Kalâm*. Il a régénéré le discours sur le Coran créé. » On rapporte de lui beaucoup de dires à ce sujet. C'était un *murjite* et c'est à lui que s'apparente le courant murjite appelé *al-marîsiyya*. Il déclarait que le fait de se prosterner devant le soleil et la lune n'est pas une hérésie, mais un signe sur lui.

Scanned by CamScanner

L'innovation (*bid'a*) est un mot qui désigne un acte qui n'existait pas et qui a été inventé. La plupart des innovations viennent se heurter à la religion instituée de manière contradictoire et elles tentent de s'emparer d'elle par ajout ou diminution. Elle nécessite que l'on s'y consacre. Si une chose a été inventée, qui ne contredit pas la religion instituée et qui ne nécessite pas que l'on s'y consacre, la majorité des prédécesseurs (*salaf*) y ont de la répugnance. Ils fuyaient tout innovateur, même si c'est autorisé, par préservation du fondement et c'est [ce que l'on appelle] le suivi avec insistance et sans relâche (*ittibâ'*).

Zayd Ibn Thâbit a dit à Abû Bakr et à 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) lorsqu'ils lui ont demandé de réunir [le Coran] : « **Comment pouvez vous faire une chose que le Messager d'Allah (ﷺ) ne fait pas ?** »

[Muḥammad bn 'Alî bn Abî 'Umar nous a informés, disant : Alî bn al-Ḥussayn nous a informés, disant : Ibn Châdhân nous a dit : Abû Sahl nous a dit : Aḥmad al-Baranî nous a dit : Abû Ḥudhayfa nous a dit : Sufyân nous a dit ce qu'il a rapporté de Ibn 'Ijlân, de 'Abdullah bn Abî Salma qui a dit que Sa'd bn Mâlik a entendu un homme dire :] « **Me** voici ô Dhû al-Ma'ârij. Il lui dit : Nous ne disions pas cela au temps du Messager d'Allah (ﷺ). »

[Muḥammad bn Abî al-Qâsim nous a informés avec une chaîne de transmetteurs qui remonte à Abû al-Buhturî, disant :] « **Un homme a informé 'Abdullah bn Mas'ûd qu'il y a des gens qui se retrouvent à la mosquée après le coucher du soleil et parmi eux, il y a une personne qui dit : Proclamez la grandeur d'Allah comme ceci, louez Allah comme ceci et Glorifiez Allah comme cela. 'Abdullah bn Mas'ûd a dit : Lorsque tu les verras faire cela, viens m'informer sur leur réunion. L'homme s'est rendu auprès d'eux et s'est assis. Lorsqu'il a entendu ce qu'ils disent, il s'est levé et est allé voir Ibn Mas'ûd qui était un homme fougueux. Il a dit : Je suis Abdullah bn Mas'ûd, par Allah dont il n'y a d'autre dieu que lui, vous avez apporté une innovation injustement. Vous vous passez des Compagnons de Muḥammad (ﷺ) en matière de savoir. 'Amr bn 'Ataba a dit : Je demande pardon à Allah. Il ('Abdullah bn Mas'ûd) a dit : Il vous faut suivre la voie. Tenez-vous-y. Si vous venez à prendre à droite ou à gauche, vous vous retrouverez certainement dans un égarement sans fin.** »

[Abû Bakr bn Abî Tâhir nous a appris ce qu'il a rapporté de Abû Muḥammad al-Jawharî, de Abû 'Umar bn Abî Ḥayât qui nous a dit : Aḥmad bn Ma'rûf nous a dit : Al-Ḥussayn bn Fahm nous a dit : Muḥammad bn Sa'd nous a dit :

Scanned by CamScanner

Muhammad bn 'Abdillah al-'Ansârî nous a dit : Ibn 'Awf nous a dit :] « **Nous étions chez Ibrâhîm an-Nakh'î, un homme vint et dit : Ô Abû 'Umar : Invoque Allah afin qu'il me guérisse. J'ai pu remarquer qu'il avait, pour lui, une grande répugnance jusqu'à remarquer cette répugnance sur son visage. Ibrâhîm a parlé de la Sunna, il la désirait, puis il a parlé de ce que les gens ont inventé, il en avait de l'aversion. Il a dit à ce sujet :** [Les deux Muhammad nous ont informés (Ibn Nâsir et Ibd 'Abd al-Bâqî) disant : Abû Na'îm nous a dit : J'ai entendu Muhammad bn Ibrâhîm dire : J'ai entendu Muhammad bn Rayân dire : J'ai entendu Dhû an-Nûn –alors que les traditionalistes (Ahl al-hadith) s'étaient rendu auprès de lui et l'ont questionné sur les obsessions et les idées fixes– dire :] « **Moi je ne parle pas de ces choses-là, car ceci est une nouveauté. Questionnez-moi sur quelque chose qui concerne la prière ou le hadith. Dhû an-Nûn a remarqué que je portais des bottines rouges. Il dit : Ôte cela, ô mon fils, car c'est un moyen de se faire remarquer. Le Messager (ﷺ) n'a jamais chaussé cela, mais il a porté des bottines noires et simples.** »

L'observance de la voie des traditionalistes (Ahl as-sunna) :

Le Chaykh Abû al-Faraj (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Nous avons montré que les gens se mettaient en garde mutuellement contre toute innovation même si elle ne comporte aucun mal, dans le but de ne pas inventer ce qu'il n'y avait pas [dans la religion]. Il y avait des choses nouvelles propagées qui ne se heurtaient pas à la religion instituée mais qu'ils ne pratiquaient pas. Ils ne voient pas de mal dans sa pratique, comme il a été rapporté que les gens priaient individuellement durant le mois de Ramadân et l'homme, dans sa prière accomplissait la prière de l'assemblée. 'Umar Ibn al-Khattâb les a réuni derrière Abû Ka'b (qu'Allah les agrée tous les deux). Lorsqu'il sortit [de la mosquée], il les vit et dit : « **Excellente innovation que celle-ci !** » C'est parce que la prière de l'assemblée a été instituée [un certain temps par le Prophète].

Cependant, al-Hassan a dit sur la proposition : « Excellente innovation ! » : Combien de frères ont été avantagés et combien d'invocations exaucées, parce que le sermon est institué. Du moment où l'auteur de chose nouvelle se rapporte à un fondement institué, il n'est pas blâmé. Si l'innovation est tel un complément, c'est qu'il croit que la religion est incomplète. Si elle est en contradiction, elle est bien pire. Il s'avère, d'après ce que nous avons mentionné, que les traditionalistes sont ceux qui suivent [la tradition] et que les innovateurs (*ahl al-bid'a*) sont ceux qui font apparaître une chose qui n'existait pas auparavant, une chose à laquelle ils ne se rapportent pas. Ainsi ils se cachent avec leur innovation, alors que les

Scanned by CamScanner

sunnites ne cachent pas leur école. Bien plus, leur discours est manifeste, leur école est connue et c'est à eux que revient l'issue finale. »

[Hibatullah bn Muḥammad nous a informés, disant : Al-Ḥassan bn 'Alî at-Tamîmî nous a dit : Aḥmad bn Ja'far nous a dit : 'Abdullah bn Aḥmad nous a dit : Mon père m'a dit : Ya'lâ bn 'Ubayd al-Mughîra bn Chu'ba (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « **Des gens de ma communauté ne cesseront de se manifester jusqu'à ce que l'ordre d'Allah leur parvienne alors qu'ils sont visibles.** »[1]

Dans les deux *Saḥîḥ* : [Hibatullah al-Ḥassan bn 'Alî nous a informés disant : Ibn Mâlik nous a dit : 'Abdullah bn Aḥmad nous a dit : Mon père m'a dit : Yûssuf nous a dit, Himâd Ibn Zayd nous a dit ce qu'il a rapporté de Ayûb, de Abû Qalâba, de Abû Asmâ', de Thawbân qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Une partie de ma communauté ne cessera d'être sur la vérité. Ceux qui les ont abandonnés ne leur nuiront pas et ce, jusqu'à ce que l'ordre d'Allah vienne et eux seront ainsi.** »[2] Muslim se singularise par ce hadith. Ce sens a été rapporté du Prophète (ﷺ) par Mu'awiyya, Jâbir bn 'Abdillah et Qura.

[Al-Karûkhî nous a informés, disant : An-Nûrajî et al-'Azadî nous ont dit : Al-Hirâjî nous a dit : al-Maḥbûbî nous a dit : At-Tirmîdhî a dit : Muḥammad bn Ismâ'îl a dit : 'Alî bn al-Madînî a dit :] « **Ce sont les traditionalistes (Ahl al-hadith).** »

[1] Recensé par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Authentique, rapporté par Muslim

Scanned by CamScanner

Exposé sur la division des partisans de l'innovation

['Abd al-Malik al-Karûkhî nous a informés, disant : Abû 'Amir al-'Azadî et Abû Bakr an-Nûrajî nous ont dit : Al-Harrâjî nous a dit : Al-Mahbûbî nous a dit : At-Tirmîdhî nous a racontés : Al-Hussayn bn Harîth nous a dit : Al-Fadl bn Mûssâ nous a dit ce qu'il a rapporté de Muhammad bn 'Amr, de Abû Salma, de Abû Hurayra (ﷺ) qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Les juifs se sont divisés en soixante et onze schismes ou soixante douze schismes. Les chrétiens autant que ça. Ma communauté se divisera en soixante treize schismes.** »[1] At-Tirmîdhî a dit : « C'est un hadith *hassan*. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons mentionné ce hadith dans le chapitre précédent et il contient : « **Tous sont voués au feu, excepté un seul schisme. Ils dirent : Mais quel est-il, ô Messager d'Allah ? Il a répondu : C'est celui sur lequel je suis moi et mes Compagnons.** »[2]

[Ibn al-Hussayn nous a informés, disant : Ibn al-Madhhab nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a racontés : 'Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit : Hassan m'a dit : Ibn Lahî'a nous a dit : Khâlid bn Yazîd nous a dit qu'il a rapporté de Sa'îd bn Abî Hilâl, de Anas bn Mâlik (ﷺ) qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Les Banî Isrâ'îl se sont divisés en soixante treize schismes. Soixante douze sont en perdition et un seul schisme a trouvé le salut. Ma communauté se divisera en soixante douze schismes. Soixante et onze seront en perdition et un seul schisme trouvera le salut. Ils ont dit : Ô Messager d'Allah, quel est ce schisme? [Il a répondu] *al-Jamâ'a*.** »[3]

Chaykh Abû al-Faraj (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : Si on te demande : Est-ce que ce schisme est connue ? La réponse est : Nous connaissons

---

[1] Al-Albânî l'a authentifié dans *As-Silsila as-Sahîha*.

[2] Voir ce qui précède

[3] Le sens littéral du mot *al-jamâ'a* est : Le groupe. Le sens voulu par le Prophète est : Un ensemble déterminé de personnes regroupant le Messager, ses compagnons et tous ceux qui adhèreront aux mêmes croyances. On peut se rendre compte que les schismes se situent généralement autour des croyances, autrement dit autour des piliers de la foi et de tout ce que cela sous-entend.

Même lorsque la division schismatique est basée sur l'organisation de la communauté, cela n'en est pas moins qu'une question de croyance car le prophète a donné des directives concernant la gouvernance de la communauté. Ces directives font parties des convictions religieuses auxquelles il convient d'adhérer pour faire partie de la *jama'a*. Exemples de directives : La nomination d'Abû Bakr comme premier Calife, le fait de ne pas s'insurger contre les gouverneurs musulmans quel qu'ils soient même injustes, etc. La question de gouvernance est un point impliqué dans le pilier de la foi concernant les messagers. Voir à ce propos l'introduction de la présente traduction.

Scanned by CamScanner

la division et les fondements de la division.[1] Chaque schisme se divise en sous branches. Si nous n'avons pas connaissance des noms de ces branches et leur école, il nous reste évidemment les origines des schismes: Les harûrites[2], les qadarites, les jahmites, les murjites, rafidites, les jabarites. Certains savants ont dit : L'origine des schismes égarés, ce sont ces six schismes. Chaque schisme se subdivise en douze branches. Ce qui fait qu'ils sont au nombre de soixante douze schismes.

Les *harûrites* se divisent en douze branches : La première d'entre elles est *al-azraqite*[3]. Ils ont dit : « Nous ne reconnaissons personne comme étant croyant (*mu'min*). Ils ont excommunié tous les musulmans (*ahl al-qibla*) excepté celui qui adhère à leurs propos.

Les *abâdites*[4]. Ils ont déclaré : « Celui qui adhère à notre propos, est croyant et celui qui s'en écarte est un hypocrite.

Les *tha'labites*.[5] Ils professent l'idée qu'Allah n'a rien décrété et n'a rien prédestiné.

- Les *hâzamites*.[6] Ils on déclaré : « Nous ne savons pas ce qu'est la foi. La création toute entière est pardonnée. »
- *Les khalafites*.[7] Ils ont prétendu que celui qui abandonne le *jihâd*, que ce soit un homme ou une femme, a commis une hérésie.

---

[1] Il faut savoir que les savants ont divergé, sur les fondements et la détermination de ces schismes, selon les dires : Le premier dire est que les origines sont au nombre de quatre. Ce sont les *kharijtes*, les *qadarites*, les *rafidites* et les *murjites*. Ensuite, chaque schisme est subdivisée en dix-huit branches et le soixante treizième schisme est celui à qui il a été donné le salut.
Le deuxième dire est que les origines sont au nombre de huit. Ce sont : les *mu'tazilites*, les *kharijites*, les *murjites*, les *najjârites*, les *jabarites*, les *muchabbihites* (anthropomorphistes), les *chiites* et les *nâjites*. Les *mu'tazilites* se sont subdivisés en vingt branches ; les *kharijites* également en vingt branches ; les *murjites* en cinq parties ; les *najarites* en trois branches ; les *jabarites* ne sont qu'une branche ; de même les *muchabbihites*. Les chiites en vingt deux branches.
Le troisième dire, qui est celui auquel adhère l'auteur (Ibn al-Jawzî), est que les origines des schismes sont au nombre de six.
Celui qui désire plus de détail à ce sujet, qu'il se réfère au livre *Al-i'tisâm wa la-mawâqif*. Cette division est fondée sur une interprétation et une recherche en conformité à ce qui signifie cela (Coran et Sunna). La raison humaine n'indique pas non plus la délimitation de ce qui a été mentionné sur ce nombre sans ajout ni diminution. Ainsi, on se rend compte de la divergence entre l'auteur et d'autres savants sur le dénombrement et la désignation des schismes avec des noms que l'on ne trouve pas dans d'autres livres.

[2] Ce sont ceux qui se sont insurgés contre 'Alî. Les origines remontent à Harûrâ'. Ils étaient ce jour-là au nombre de dix mille, et 'Abdullah bn Kû était à ce moment-là, leur dirigeant.

[3] Ils sont apparentés à Abû Râchid Nâfi' bn al-'Azraq.

[4] Ils sont apparentés à 'Abdullah bn Abâd.

[5] Ils sont apparentés à Tha'laba bn Michkân.

[6] Ce sont les partisans de Hâzm Ibn 'Alî.

[7] Ce sont les partisans de Khalaf al-Khârijî qui a tué Hamza al-Khârijî.

Scanned by CamScanner

- Les *makramites*.[1] Ils ont déclaré : « Personne ne doit toucher personne, car on ne connaît pas celui qui est purifié de celui qui est souillé, ni ne doit le nourrir jusqu'à ce qu'il se repente et se purifie par le lavage. »
- Les *kanzites*. Ils ont déclaré : « Il ne convient à personne de donner ses biens à quelqu'un, car il se peut qu'il ne le mérite pas. Mais il doit l'enfouir dans la terre jusqu'à ce que les gens de vérité se manifestent. »
- Les *chamrakites*. Ils ont déclaré : « Il n'y a pas de mal à avoir de contact avec des femmes étrangères, parce qu'elles sont un apaisement. »
- Les *akhnasites*.[2] Ils ont déclaré : « Aucun mal ni bien ne seront affectés au défunt après sa mort. »
- Les *muḫkamites*. Ils ont déclaré : « Celui qui cite quelqu'un devant une créature, est un hérétique. »
- Les *mu'tazilites* parmi les *harûrites*. Ils ont déclaré : « L'affaire de 'Alî et de Mu'awiyya est ambiguë pour vous. Alors, nous nous désolidarisons de ces deux parties. »
- Les *maymûnites*.[3] Ils ont déclaré : « Il n'y a pas de chef (imam), excepté avec l'agrément de ceux qui ont notre affection. »

Les *qadarites* se sont divisés en douze parties.

- Les *ahmarites*. Ce sont ceux qui ont prétendu que la condition de la justice d'Allah est que ses serviteurs soient les maîtres de leurs affaires et qu'ils se placent entre eux-mêmes et leurs péchés.
- Les *thanawites*. Ce sont ceux qui ont prétendu que le bien est [une création] d'Allah et que le mal est [une création] d'Iblîs.
- Les *mu'tazilites*. Ce sont ceux qui ont déclaré que le Coran est créé et ont nié le fait que les croyants verront Allah [dans l'au-delà].
- Les *khaysanites*. Ce sont ceux qui ont déclaré : « Nous ne savons pas si ces actes sont la création d'Allah ou celle des hommes et nous ne savons pas si les gens seront récompensés ou punis après la mort. »
- Les *chayṭanites*.[4] Ils ont déclaré : « Allah n'a pas créé Satan. »

---

[1] Ce sont les partisans de Makram bn 'Abdillah al-'Ajlî. Ce dernier professe : « Celui qui abandonne la prière est un hérétique non pas pour avoir abandonné la prière, mais pour avoir ignoré Allah le très haut. »
[2] Ce sont les partisans d'un homme qui est connu sous le nom de al-Akhnas.
[3] Ce sont les partisans de Maymûn bn Khâlid. Ils autorisent le mariage avec la fille de la fille et les filles des enfants de frère.
[4] Ce sont les partisans de Muḫammad bn an-Nu'mân ar-Râfidî, surnommé *Chayṭân aṭ-ṭâq* (Satan de l'arche).

Scanned by CamScanner

- Les *charikites*. Ils ont déclaré : « Les mauvaises actions sont toutes prédestinées excepté la mécréance. »
- Les *wahmites*. Ils ont déclaré : « Les actes et les paroles des hommes ne sont pas pourvus d'une essence. »
- Les *râwandites*. Ils ont déclaré : « Tout livre descendu d'auprès Allah, son application est une vérité, qu'il soit abrogeant ou abrogé. »
- Les *batarites*.[1] Ils ont prétendu que celui qui désobéit [à son seigneur] puis se repent, son repentir n'est pas accepté. »
- Les *nâkithites*. Ils ont prétendu que celui qui a rompu l'allégeance qu'il a prêtée au Messager d'Allah (ﷺ), n'a pas commis de faute. »
- Les *qâsiṭites*. Ils ont donné la préférence au fait de s'accaparer les biens matériels du monde d'ici bas sur l'ascétisme.
- Les *nazzâmites*. Ils ont adhéré au dire de Ibrâhîm an-Nazzâm qui est que celui qui prétend qu'Allah est une chose, est un mécréant.

Les *jahmites*[2] se sont divisés en douze parties :

- Les *mu'attilites*. Ils ont prétendu que tout ce sur quoi repose l'imagination de l'homme, cela est créé. Que celui qui professe le fait que Allah sera vu [le jour du jugement et après] est un hérétique.
- Les *marîsites*.[3] Ils ont déclaré : « La plupart des attributs d'Allah sont créés. »
- Les *multazimites*. Ils font en sorte que le créateur se trouve dans tous les endroits [de la création].
- Les *wâridites*. Ils ont déclaré : « Celui qui a reconnu son Seigneur ne rentrera pas dans le feu [de l'enfer]. Mais celui qui y entre n'en sortira jamais plus. »
- Les *zanâdiques*. Ils ont déclaré : « Personne ne peut affirmer par soi-même l'existence d'un seigneur, parce que l'affirmation ne peut avoir lieu qu'après qu'il soit perceptible par les sens. Ce qui n'est pas perceptible ne peut être un dieu et ce qui est imperceptible ne peut être affirmé. »
- Les *ḥaraqites*. Ils ont prétendu que le mécréant est brûlé une seule fois par le feu. Ensuite il demeure brûlé à jamais. Il ne connaîtra plus la chaleur du feu.
- Les *makhlûqites*. Ils ont prétendu que le Coran est créé.
- Les *fânites*. Ils ont prétendu que le Paradis et l'Enfer allaient finir par disparaître. Certains d'entre eux ont déclaré qu'ils (le Paradis et l'Enfer) n'ont pas été créés.

---

[1] Ce sont les partisans des deux hommes al-Ḥassan bn Sâliḥ bn Yaḥyâ et Kathîr al-Manawî surnommé de *al-Abtar* (l'amputé).
[2] Ce sont les partisans de Jahm bn Ṣufwân.
[3] Ce sont les partisans de Bichr al-Marîsî.

Scanned by CamScanner

- Les *mughîrites*.[1] Ils ont nié les messagers et ont déclaré que ce sont [seulement] des sages.
- Les *wâqifites*. Ils ont déclaré : « Nous n'affirmons pas que le Coran est créé ou qu'il est incréé. »
- Les *qabrites*. Ils ont nié le châtiment de la tombe et l'intercession [le jour du jugement].
- Les *lafẓites*. Ils ont déclaré : « Notre prononciation du Coran est créé. »

Les *murjites* se sont divisés en douze parties :

- Les *târikites*. Ils ont déclaré : « Allah n'a prescrit à ses serviteurs aucune obligation, excepté la foi. Celui qui croit en lui et le connaît, peut faire ce qu'il veut. »
- Les *sâbi'ites*. Ils ont déclaré : « Allah le très haut a fait naître ses serviteurs afin de faire ce qu'ils veulent. »
- Les *râjites*. Ils ont déclaré : « Nous ne nommons pas celui qui obéit "l'obéissant" ni celui qui désobéit "le désobéissant" parce que nous ne savons pas ce qu'il en est pour lui auprès d'Allah. »
- Les *châkites*. Ils ont déclaré : « Les actes d'obéissance ne font pas partie de la foi. »
- Les *bahisites*.[2] Ils ont déclaré : « La foi c'est la connaissance. Celui qui ne distingue pas la vérité du faux et le licite et l'illicite, est un mécréant. »
- Les *manqûsites*. Ils ont déclaré : « La foi n'augmente pas et ne diminue pas. »
- Les *mutathannites*. Ils ont nié l'exception dans la foi.
- Les *muchabbihites*. Ils ont déclaré : « Allah possède une vue comme la mienne et une main comme la mienne. »
- Les *ḥachuwites*. Ils ont fait statut des hadiths, un seul et même statut. Selon eux, celui qui abandonne un acte surérogatoire est comme celui qui abandonne tout acte obligatoire.
- Les *ẓâhirites*.[3] Ce sont ceux qui ont nié l'analogie.
- Les *bida'ites*. Ce sont les premiers à avoir créé des innovations dans cette communauté.

---

[1] Ils sont appelés également *al-'abdiyya*.
[2] Ils sont apparentés à Bayhis bn al-Ḥaysam.
[3] Ce sont les partisans de l'imam al-Mujtahid Dâwûd bn 'Alî aẓ-Ẓâhirî. Il est né à Kûfa, l'année 200 de l'hégire et a grandi à Bagdad. Ils sont morts en cette ville, l'année 270 de l'hégire. Il est l'un des imams des Sunnites (*ahl as-sunna*).

Scanned by CamScanner

Les *rafidites* se sont divisés en douze parties :

- Les *'alawites*. Ils ont déclaré : « Le message était destiné à 'Alî. Jibrîl s'est trompé [en le remettant à Muḥammad bn Abdillah]. »
- Les *amrites*. Ils ont déclaré : « 'Alî est associé à Muḥammad dans son affaire (la mission prophétique). »
- Les *chi'ites*. Ils ont déclaré : « 'Alî (ﷺ) est l'exécuteur testamentaire du Messager (ﷺ) et son successeur après lui. La communauté a commis une hérésie en prêtant allégeance à un autre que lui. »
- Les *isḥâqites*. Ils ont déclaré : « La prophétie est ininterrompue jusqu'au jour de la résurrection et tous ceux qui ont connaissance du savoir des gens de la maison (*ahl al-bayt*) sont prophètes. »
- Les *yazidites*. Ils ont déclaré : « Les descendants d'al-Ḥussayn sont tous les imams dirigeants les prières. Lorsque l'un d'eux est présent, la prière effectuée derrière un autre que lui, qu'il soit pieux ou pervers, n'est pas autorisée. »
- Les *abbâsites*. Ils ont prétendu qu'al-'Abbâs était le premier à accéder au califat. »
- Les *mutanâsikhites*. Ils ont déclaré : « Les âmes se réincarnent. Celui qui a été bienfaiteurs, son âme sort et entre dans un être afin de jouir du bonheur de sa vie. Celui qui a été malfaisant, son âme entre dans un être pour connaître le malheur dans sa vie. »
- Les *raj'ites*. Ils ont prétendu que 'Alî et ses compagnons reviendront dans ce monde et se vengeront de leur ennemi.
- Les *la'inites*. Ce sont ceux qui maudissent 'Uthmân, Talḥa, az-Zubayr, Mu'awiyya, Abû Mûssâ, 'Aïcha et d'autres qu'eux (qu'Allah les agrée tous).
- Les *mutarabiṣites*. Ils ont pris l'apparence des dévots. Ils ont désigné, à chaque époque, un homme auquel ils attribuent l'affaire. Ils prétendent qu'il est le guide de cette communauté. Lorsqu'il meurt, ils désignent un autre homme.

Les *jabarites* se sont divisés en douze parties dont parmi celles-ci, il y a :

- Les *muḍtaribites*. Ils ont déclaré : « Aucun acte n'est attribué à l'être humain. C'est Allah (ﷻ) qui fait tout. »
- Les *'af'alites*. Ils ont déclaré : « Nous avons des actes, mais nous n'y avons pas le pouvoir. Nous sommes telles les bêtes de somme que l'on guide avec une corde. »
- Les *mafrughites*. Ils ont déclaré : « Toutes les choses ont été créé et maintenant, rien n'est créé. »

Scanned by CamScanner

- Les *najjârites*.[1] Ils ont prétendu qu'Allah châtie les gens pour son acte, pas pour les leurs.
- Les *matânites*. Ils ont déclaré : « Tiens-toi à ce qui court dans ton cœur et fais le bien que tu peux y voir. »
- Les *kassabites*. Ils ont déclaré : « L'homme n'obtient ni récompense ni châtiment. »
- Les *sâbiqites*. Ils ont déclaré : « Celui qui veut, œuvre et celui qui ne veut pas, n'œuvre pas, car l'heureux, ses péchés ne peuvent lui nuire, et le malheureux, sa piété ne lui sera d'aucune utilité. »
- Les *hubbites*. Ils ont déclaré : « Celui qui boit un verre d'amour d'Allah (ﷻ), les piliers [de l'islam] et la pratique [de la prière] lui sont supprimés. »
- Les *khawfites*. Ils ont déclaré : « Celui qui aime Allah (ﷻ), il ne peut avoir peur de lui, car celui qui aime ne peut avoir peur de celui qu'il aime. »
- Les *fikrites*. Ils ont déclaré : « Celui dont la connaissance a augmenté, il lui est supprimé son équivalent en adoration. »
- Les *khasites*. Ils ont déclaré : « Le monde est le même pour les gens. Tu ne dois pas faire de préférence entre eux, pour ce que Adam, leur père, leur a légué. »
- Les *ma'ites*. Ils disent : « C'est de nous que provient l'acte et le pouvoir. »

[1] Ce sont les partisans de al-Hussayn bn Muhammad an-Najjâr.

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE III

MISE EN GARDE CONTRE LES TENTATIONS ET LES STRATAGÈMES D'IBLÎS

Le Chaykh Abû al-Faraj (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Saches que lorsque l'être humain a été créé, on a placé en lui la passion et le désir afin d'acquérir ce qui lui est utile. On a placé en lui la colère afin de repousser ce qui lui nuit. On lui a fait don de la raison comme un percepteur qui lui ordonne d'être juste dans ce qu'il acquiert et dans ce qu'il évite. On a créé Satan qui l'incite à abuser dans ce qu'il acquiert et ce qu'il évite. Il est impératif pour l'être doué de raison de se méfier de cet ennemi qui a manifesté son hostilité depuis l'époque d'Adam (عليه السلام). Il a consacré son temps et sa vie à corrompre les attitudes des enfants d'Adam. Allah a ordonné de s'en méfier. Aussi dit-il (ﷻ) :

وَ لاَ تَتَّبِعُواْ خُطُوَاتِ الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ إِنَّمَا يَأْمُرُكُمْ بِالسُّوءِ وَ الْفَحْشَاء وَ أَن تَقُولُواْ عَلَى اللّهِ مَا لاَ تَعْلَمُونَ

﴿Ne suivez pas les pas de Satan, il est, pour vous, un ennemi évident. Il vous ordonne ce qui est mauvais, les turpitudes et le fait de dire d'Allah ce dont vous n'avez pas connaissance.﴾[1]

الشَّيْطَانُ يَعِدُكُمُ الْفَقْرَ وَ يَأْمُرُكُم بِالْفَحْشَاء وَ اللّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَ فَضْلاً وَ اللّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ

﴿Satan vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses ; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de lui. La grâce d'Allah est immense et Il est omniscient.﴾[2]

وَ يُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلاَلاً بَعِيدًا

﴿Satan veut vous emporter dans un égarement lointain.﴾[3]

[1] Sourate 2, La vache, verset 168/169.
[2] Sourate 2, La vache, verset 268.
[3] Sourate 4, Les femmes, verset 60.

Scanned by CamScanner

إِنَّمَا يُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَن يُوقِعَ بَيْنَكُمُ الْعَدَاوَةَ وَ الْبَغْضَاء فِي الْخَمْرِ... فَهَلْ أَنتُم مُّنتَهُونَ

﴿Cependant, Satan veut créer l'hostilité et la haine entre vous dans la boisson enivrante... Allez-vous donc y mettre fin.﴾[1]

إِنَّهُ عَدُوٌّ مُّضِلٌّ مُّبِينٌ

﴿...C'est un ennemi, égarant et évident.﴾[2]

إِنَّ الشَّيْطَانَ لَكُمْ عَدُوٌّ فَاتَّخِذُوهُ عَدُوًّا إِنَّمَا يَدْعُو حِزْبَهُ لِيَكُونُوا مِنْ أَصْحَابِ السَّعِيرِ

﴿Satan est, pour vous, un ennemi. Considérez-le comme un ennemi. Il appelle son parti afin de compter parmi les hôtes du brasier [de l'Enfer].﴾[3]

وَلَا يَغُرَّنَّكُم

﴿Il ne doit pas vous tromper...﴾[4]

يَا بَنِي آدَمَ أَن لاَ تَعْبُدُوا الشَّيْطَانَ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ

﴿...Ô fils d'Adam, qu'il ne vous faut pas adorer Satan. Il est, pour vous un ennemi évident.﴾[5]

Il y a dans le Coran, beaucoup d'exemples de ce genre. »

SECTION : Le Chaykh Abû l-Farâj (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Il te convient de savoir que Iblîs, dont la ruse occupe l'esprit, est le premier à subir la duperie. Il s'est détourné d'un texte explicite sur la prosternation. Il a cherché à surpasser [Adam] en mérite sur les origines. Il a dit :

خَلَقْتَنِي مِن نَّارٍ وَ خَلَقْتَهُ مِن طِينٍ

﴿...Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile.﴾[6]

Ensuite, il a ajouté à cela, sa protestation contre le Roi et Sage (Allah). Il a dit :

أَرَأَيْتَكَ هَـــذَا الَّذِي كَرَّمْتَ عَلَيَّ

﴿Vois-tu ? Celui que tu as honoré au-dessus de moi...﴾[7]

La signification est : Fais-moi savoir pourquoi lui accordes-tu les honneurs plus qu'à moi ?

---

[1]Sourate 5, Le repas céleste, verset 91.
[2]Sourate 28, Les récits, verset 15.
[3]Sourate 35, Fâtir, verset 6.
[4]Sourate 31, Luqmân, verset 33.
[5]Sourate 36, Yâsîn, verset 60.
[6]Sourate 7, Al-A'râf, verset 12.
[7]Sourate 17, Le voyage nocturne, verset 62.

Scanned by CamScanner

Il est allé plus loin dans la protestation [jusqu'à dire] : Ce que tu as fait, n'est pas sage. Ensuite, il a fait suivre cela par l'orgueil. Il a dit

أَنَا خَيْرٌ مِّنْهُ

﴿...Je suis meilleur que lui...﴾[1]

Ensuite, il a refusé de se prosterner. Lui qui cherchait sa propre gloire, il s'est humilié en attirant sur lui la malédiction et le châtiment. Aussitôt qu'il tente de séduire l'homme, il convient à celui ci de bien se méfier de lui, et dois lui dire au moment où il lui ordonne de faire qui est mauvais : « *Tu voudrais que ce que tu ordonnes soit un conseil pour accéder à mon désir. Comment peut s'expliquer l'exactitude du conseil à d'autres de celui qui ne s'est pas conseillé lui-même ? Puis, comment pourrais-je me fier au conseil d'un ennemi. Va t-en ! Il n'y aura pas, en ce qui me concerne, d'application de tes paroles* » Il ne lui reste plus qu'à faire appel à l'âme, parce qu'il stimule ses passions. Il doit assigner la raison à comparaître dans la demeure de la pensée en vue des conséquences du péché, peut-être que Celui qui accorde la réussite (Allah) enverra les soldats de sa fermeté qui terrasseront les troupes de la passion et de l'âme.

['Abd al-Wahhâb bn al-Mubârak nous a informés, disant : 'Âsim bn al-Hassan nous a dit : Abû 'Umar bn Mahdî nous a dit : Al-Hussayn bn Ismâ'îl nous a dit : Zakariyya bn Yahyâ nous a dit : Châma bn Suwâr nous a dit : Al-Mughîra m'a dit ce qu'il a rapporté de Mutraf bn ach-Chakhîr, de 'Iyâd bn Hummâr qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Ô gens, Allah m'a ordonné de vous apprendre ce qu'il m'a appris aujourd'hui, que vous avez ignoré. Tout bien que j'ai donné à mon serviteur, est licite pour lui. J'ai créé mes serviteurs avec la vraie religion. À tous, se sont présentés des démons qui les ont détournés de leur religion. Je leur ai ordonné de ne pas m'associer ce pour qui je n'ai pas fait descendre d'autorité. Allah avait regardé vers les gens de la terre, il a eu en abomination leurs peuples arabes et non arabes, excepté une élite parmi les gens du livre.** »[2]

[Ibn al-Husayn nous a informés, disant : Ibn al-Madhhab nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a dit : 'Abdullah Ibn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit : Yahyâ bn Sa'îd nous a dit : Hichâm nous a dit : Qatâda nous a dit ce qu'il a rapporté de

[1] Sourate 7, Al-'a'râf, verset 12.
[2] Hadîth authentique rapporté par al-Bukhârî

Scanned by CamScanner

Mutraf, de 'Iyâd bn Hummâr qui a dit :] « **Un jour, le Prophète (ﷺ) a prononcé un discours et a dit : Mon Seigneur…** »[1] Jusqu'à la fin du hadith précédent.

[Ibn al-Husayn nous a informés disant : Ibn al-Madhhab nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a dit : Al-'A'mach nous a dit ce qu'il a rapporté de Abû Sufyân, de Jâbir bn 'Abdillah (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Iblîs établit son trône sur l'eau. Ensuite il envoie ses détachements de cavalerie. Il s'est rapproché d'eux d'un degré. L'un d'eux arrive et dit : *J'ai fait telle et telle chose.***
Il répond : *Tu n'as rien fait.*
Il (le Messager) a dit : Ensuite, l'un d'eux arrive et dit : *Je ne l'ai pas lâché jusqu'à le séparer de sa femme.*
Il (le Messager) a dit : Il s'approcha de lui. Ou bien il a dit : Il lui a donné une accolade et lui a dit : *Oui à toi.* »[2] Ahmad l'a également rapporté.

[Abû Na'îm nous a dit : Sufyân nous a dit ce qu'il a rapporté de Abû z-Zubayr, de Jâbir (رضي الله عنه) qui l'attribue au Prophète (ﷺ) :] « **Iblîs désespère de voir ceux qui prient l'adorer. Mais il les excite les uns contre les autres.** »[3]
L'auteur a dit : Al-Bukhârî se singularise par cette version et Muslim se singularise par la version du hadith précédent. Dans sa version du hadith, il est dit : « **Il désespère de voir ceux qui prient l'adorer dans la péninsule arabique.** »

[Ismâ'îl as-Samarqandî nous a informés, disant : 'Âsim bn al-Hassân nous a dit : Ibn Buchrân nous a dit : Ibn Sufwân nous a dit : Al-Mu'lâ bn 'Asad nous a dit : 'Adî bn Abî 'Imâra nous a dit : Ziyâd an-Numayrî nous a dit, ce qu'il a rapporté de Anas bn Malik (رضي الله عنه) qu'il remonte au Prophète (ﷺ) :] « **Satan a placé sa gueule sur le cœur du fils d'Adam. S'il se rappelle d'Allah, il (Iblîs) l'abandonne. Mais s'il oublie Allah, il (Iblîs) avale son cœur.** »[4]

[Muhammad bn Abî Mansûr nous a informés, disant : 'Abd al-Qâdir nous a dit : al-Hassan bn 'Alî at-Tamîmî nous a dit : Abû Bakr Ibn Mâlik nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit : 'Abd ar-Rahmân nous a dit ce qu'il a rapporté de Himâd bn Salm, de 'Atâ' bn as-Sâ'ib, de 'Amr bn Maymûn, de ibn Mas'ûd (رضي الله عنه) qui a dit :] « **Satan a tourné autour de ceux qui se**

---

[1] C'est le même hadith que le précédent
[2] Hadith authentique rapporté par Muslim
[3] Hadith authentique rapporté par Muslim
[4] Hadith faible, voir *Da'if al jami'* et *Ad-Dâ'ifa* d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

réunissent pour faire le rappel [d'Allah], afin de les tenter, mais il n'a pas pu les séparer. Il s'est présenté à un groupe qui parlait de ce bas monde. Il a soulevé l'inimitié parmi eux, puis se sont battus. Ceux qui font le rappel [d'Allah] se sont levés et sont intervenus entre eux. Ils se sont séparés. »

['Abdullah a dit : Alî bn Muslim m'a dit : Siyâr nous a dit : Hibbân al-Harîrî nous a dit : Suwayd al-Qanâwî nous a dit ce qu'il a rapporté de Qatâda (ﷺ) qui a dit :] « **Iblîs possède un démon nommé Qubqub qu'il laisse prendre des forces durant quarante années. Lorsque le jeune homme pénètre dans cette route, il lui dit : Ô toi, je t'ai laissé reprendre des forces pour quelqu'un comme lui. Piège-le et mène-le à la tentation.** »

[Siyâr a dit : Ja'far nous a dit Thâbit al-Bannânî (ﷺ) a dit :] « **On nous a fait savoir que Iblîs est apparu à Yahyâ bn Zakariyya (sur eux le salut). Il (Yahyâ) a vu, sur lui des objets suspendus de toutes sortes.**
Yahyâ a dit : ***Ô Iblîs ! Qu'est ce que c'est que ces objets suspendus sur toi ?***
Il a répondu : ***Ce sont ces désirs avec lesquelles je capture le fils d'Adam.*** **Il a dit :** ***Y a-t-il quelque chose qui me concerne ?***
Il a répondu : ***Peut-être es-tu rassasié, et nous allons t'alourdir pour la prière et t'alourdir pour le rappel [d'Allah].***
Il a dit : ***Y a t-il autre chose ?***
Il a répondu : ***Non par Allah !***
Il a dit : ***Je jure par Allah que je ne remplirais jamais mon ventre de nourriture.***
Iblîs a dit : ***Je jure par Allah que je ne conseillerais jamais un musulman.*** »

['Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père nous a dit : Wakî' nous a dit : al-'A'mach nous a dit ce qu'il a rapporté de Huthayma, d'al-Hârith bn Qays (ﷺ) qui a dit :] « **Si Satan se présente à toi alors que tu accomplis ta prière, il te dira : On te regarde, allonge-la plus.** »

[Ismâ'îl as-Samarkandî nous a annoncés, disant : 'Âsim bn al-Hassan nous a dit : 'Alî bn Muhammad nous a dit : Abû Alî bn Sufwân nous a dit : Abû Bakr bn 'Ubayd nous a dit : Abd ar-Rahmân bn Yûnas nous a dit : Sufyân bn 'Uyayna nous a dit : 'Amr bn Dînâr a entendu dire que 'Urwa bn 'Âmir a entendu le Prophète ﷺ dire à 'Ubayd bn Rifâ' :] « **Il y avait un moine parmi les Banî Isra'îl. [En ce temps], Satan avait attrapé une jeune servante qu'il étrangla. Il jeta dans le cœur de ses parents l'idée que son remède se trouve auprès du moine. On l'apporta au moine mais il refusa de la recevoir. Ils insistèrent jusqu'à ce qu'il accepte. Elle se trouvait chez lui et voilà que Satan se**

Scanned by CamScanner

présenta à lui et lui a suggéré d'aller à elle et elle tomba enceinte. Ensuite il revint le voir et lui dit : Maintenant tu vas être couvert de honte. Ses parents vont venir, alors tue-la et lorsqu'ils viendront, tu leurs diras qu'elle est morte. Il la tua et l'enterra. Satan est allé voir ses parents ; il les obséda et jeta dans leur cœur l'idée qu'il l'a mise enceinte et qu'ensuite il la tua et l'enterra. Ses parents sont venus le questionner à son sujet. Il leur répondit : *Elle est morte.* Ils le saisirent. Satan revint à lui et lui dit : *C'est moi qui l'ai frappée et étranglée, c'est moi qui aie jeté l'idée dans le cœur de ses parents et c'est moi qui t'ai mis dans cette situation. Obéis-moi et tu t'en tireras. Prosternes-toi devant moi deux fois.* C'est ce qu'Allah (ﷻ) a dit :

كَمَثَلِ الشَّيْطَانِ إِذْ قَالَ لِلْإِنسَانِ اكْفُرْ فَلَمَّا كَفَرَ قَالَ إِنِّي بَرِيءٌ مِّنكَ إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ رَبَّ الْعَالَمِينَ

﴿C'est comme Satan, lorsqu'il a dit à l'homme : Mécroit. Il a dit : Je me désolidarise de toi. Je crains Allah le Seigneur des mondes.﴾[1] »[2]

Ce hadith a été rapporté d'une autre manière de Wahb bn Munabbih (ﷺ) [qui a dit] : « Qu'il y avait un adorateur chez les Banî Isrâ'îl. Il était le plus grand adorateur de son temps. Il y avait, à son époque, trois frères qui avaient une sœur. Elle était vierge et n'avait pas d'autres sœurs qu'elle. Le corps expéditionnaire des trois [frères] sortit ne sachant pas à qui ils vont la laisser ni à qui ils pourront la confier, ni chez qui ils vont la placer. Il a dit : Ils se sont mis d'accord pour la laisser chez l'adorateur des Banî Isrâ'îl. Il leurs paraissait digne de confiance. Ils se rendirent auprès de lui et lui ont demandé s'ils pouvaient la laisser chez lui. Elle sera sous sa tutelle et sous sa protection jusqu'au retour de leur voyage. Il refusa cela et chercha refuge auprès d'Allah contre eux et leur sœur. Il ﷺ a dit : Ils insistèrent jusqu'à ce qu'il obtempère. Il leur dit : Portez-la dans ma demeure, près de la tourelle. Il ﷺ a dit : Ils la portèrent dans cette demeure, puis ils se sont retirés en l'abandonnant là.

L'adorateur demeura près de ce lieu, un certain temps. Il descendit de sa tourelle pour lui apporter de la nourriture. Il déposa la nourriture vers la porte de la tourelle. Ensuite il ferma sa porte et remonta dans sa tourelle. Ensuite, il lui somma de sortir. Elle sortit de sa demeure et prit ce qu'il lui a déposé comme nourriture. Il ﷺ a dit : Satan s'est montré aimable avec lui. Il n'a cessé de l'inciter à faire le bien et lui a fait croire qu'il est important pour la jeune fille de sortir, le jour, de sa demeure. Il lui faisait craindre que quelqu'un l'aperçoive et s'attache à

---

[1] Sourate 59, L'Exode, verset 16.

[2] Rapporté par Ibn Abî d-Dunyâ dans *Maḳâ'id ach-Chayṭân* et Ibn Mardawayhi dans son exégèse du hadith de Ubayd bn Abî Rifâ'a.

Scanned by CamScanner

elle. [Il lui dit] Si tu portais sa nourriture pour la déposer dans sa demeure, ta récompense en sera plus grande. Il ﷺ a dit : Il (Satan) insista jusqu'à ce qu'il lui porta la nourriture qu'il déposa devant la porte de sa demeure. Mais il ne lui adressa pas la parole. Il ﷺ a dit : Il demeura dans cette situation un certain temps. Ensuite, Iblîs vint à lui. Il l'incita et l'encouragea à faire le bien et à accomplir des actions méritoires. Il lui dit : Si tu te rendais auprès d'elle avec sa nourriture et tu la lui poses dans sa demeure, ta récompense en serait encore plus grande.

Il ﷺ a dit : Il insista jusqu'à ce qu'il se rende à elle avec la nourriture. Ensuite il la déposa dans sa demeure. Il continua ainsi pendant un certain temps. Ensuite Iblîs revint à lui. Il l'incita et le poussa à faire le bien. Il lui dit : Si tu discutais et parlais avec elle afin de la familiariser par ta discussion, car elle éprouve une grande mélancolie.

Il a dit : Il continua d'insister avec lui jusqu'à ce qu'il lui adressa la parole pendant un certain temps. Il alla s'assurer de son état du haut de sa tourelle.

Il ﷺ a dit : Ensuite, Iblîs revint à lui après cela et lui dit : Si tu allais descendre auprès d'elle et tu te tiendrais devant la porte de sa demeure. Elle pourra discuter avec toi, ce serait distrayant pour elle. Il continua d'insister avec lui jusqu'à ce qu'il le fasse descendre et asseoir devant la porte de sa tourelle. Il lui parla et elle lui parla. La jeune fille sortait de sa demeure jusqu'à venir s'asseoir devant la porte de sa demeure.

Il a dit : Ils continuèrent à se parler ainsi pendant un certain temps.

Ensuite, Iblîs revint à lui et l'incita à faire le bien et à œuvrer pour elle dans le but d'une rétribution [divine]. Il lui dit : Si tu sortais de l'entrée de ta tourelle puis que tu ailles t'asseoir près de la porte de sa demeure et que tu lui parle, cela aurait été plus agréable pour elle. Il continua d'insister avec lui jusqu'à ce qu'il le fasse.

Il ﷺ a dit : Ils restèrent durant un certain temps. Ensuite, Iblîs revint à lui et l'incita à faire le bien et à œuvrer pour elle, afin d'obtenir les belles récompenses auprès d'Allah (ﷻ). Il lui dit : Si tu te rapprochais d'elle et que tu t'assois vers l'entrée de sa demeure, puis que tu lui causes sans qu'elle ne sorte de chez elle. Ce qu'il fit. Il descendit de sa tourelle, s'arrêta devant l'entrée de sa demeure et lui parla. Il resta ainsi durant un moment. Ensuite, vint Iblîs. Il lui dit : Si tu entrais avec elle dans sa demeure, puis que tu discute avec elle, et que tu ne la laisse pas montrer son visage à quelqu'un qui serait plus beau que toi. Il continua d'insister avec lui jusqu'à ce qu'il pénètre dans la demeure. Il se mit à lui parler, pendant une journée entière, et lorsque le jour s'en fut, il remonta dans sa tourelle.

Il a dit : Ensuite Iblîs revint après cela. Il ne cessa de la lui faire paraître belle [illegible]

Scanned by CamScanner

de la représenter belle à ses yeux et de le tenter jusqu'à ce qu'il eut un commerce charnel avec elle. Elle tomba enceinte. Elle lui enfanta un fils, puis vint Iblîs. Il lui dit : As-tu pensé, si les frères de la jeune fille arrivaient, alors qu'elle a eut un enfant de toi. Comment vas-tu faire ? Je ne crois pas que tu puisses te déshonorer ou qu'ils te déshonorent en dévoilant ton secret. Rends-toi auprès de son fils, égorge-le et enterre-le. Elle le taira à ses frères de peur que ses frères découvrent ce que tu as fait d'elle. Ce qu'il fit. Il lui dit : Tu la vois taire son cas à ses frères et le fait que tu aies tué son enfant. Il lui dit : Saisis-toi d'elle, égorge-la et enterre-la avec son enfant. Il continua d'insister avec lui jusqu'à ce qu'il l'égorge et la jette dans la fosse avec son fils. Il les recouvrit d'un énorme rocher. Il égalisa la surface du sol au-dessus d'eux et remonta dans sa tourelle pour se vouer au culte [de son Seigneur]. Il y demeura ainsi le temps qu'Allah a voulu qu'il y demeure, jusqu'au jour où ses frères revinrent de l'expédition militaire. Ils arrivèrent et le questionnèrent au sujet de leur sœur. Il leur annonça sa mort, demanda à Allah de lui accorder sa miséricorde et a pleuré. Il dit : C'était une excellente femme et ceci est sa tombe. Voyez-la ! Ses frères se rendirent auprès de sa tombe. Ils pleurèrent leur sœur et demandèrent à Allah de lui accorder sa miséricorde. Ils s'établirent près de sa tombe durant des jours. Ensuite, ils partirent rejoindre leur famille.

Lorsqu'ils furent pris par la nuit obscure, ils s'installèrent pour dormir. Satan leur apparut durant le sommeil sous la forme d'un homme de voyage. Il commença avec leur aîné. Il le questionna au sujet de leur sœur. Il lui répondit en l'informant sur le dire de l'adorateur, de sa mort à elle, de sa demande à Allah de lui accorder la miséricorde, de la manière dont il leur a montré sa tombe. Satan l'accusa (l'adorateur) de mensonge. Il ne vous a pas dit la vérité sur votre sœur. Il a mis enceinte votre sœur et elle a eu un enfant de lui qu'il a égorgé, et l'a égorgé elle parce qu'il vous redoutait. Il l'a précipité dans le fossé qu'il a creusé derrière la porte de la demeure qu'elle occupait à droite de celui qui y pénètre. Ils partirent [sur les lieux]. Ils entrèrent dans la demeure qu'elle occupait, à droite de celui qui y pénètre. [Satan leur dit :] Vous les trouverez là-bas tous les deux ensemble, comme nous vous l'avons fait savoir.

Il [Satan] apparut à celui qui est d'âge moyen durant son sommeil et lui dit la même chose. Ensuite, il apparut au plus jeune d'entre eux et lui dit la même chose. Lorsque le groupe se réveilla, ils furent surpris de ce que chacun d'eux a vu [durant le sommeil]. Ils se tournèrent les uns vers les autres et chacun d'entre eux dit : J'ai vu des choses étonnantes cette nuit. Chacun d'entre eux a raconté aux autres ce qu'il a vu. Leur aîné a dit : Ce n'est qu'un songe. Poursuivons notre chemin et oublions cela. Le plus jeune d'entre eux dit : Par Allah ! Je ne

Scanned by CamScanner

poursuivrais pas mon chemin tant que je ne me suis pas rendu en ce lieu et que je l'examine.

Il ﷺ a dit : Ils partirent ensemble jusqu'à ce qu'ils aient atteint la demeure dans laquelle vivait leur sœur. Ils ouvrirent la porte et ont cherché l'endroit qui leur a été décrit dans leur songe. Ils trouvèrent leur sœur et son fils égorgés dans la fosse tel qu'il leur a été dit. Ils questionnèrent l'adorateur à son sujet. Il a confirmé les propos d'Iblîs concernant ce qu'il a pu faire d'eux. Ils s'emparèrent de lui, le firent descendre de sa tourelle et se sont apprêtés à le crucifier.

Après l'avoir attaché à la poutre, Satan se présenta à lui. Tu sais que c'est moi ton compagnon qui t'a soumis à la tentation de la femme, jusqu'à ce que tu la mettes enceinte, que tu la tues ainsi que son fils. Si toi tu m'obéis aujourd'hui et que tu renies Allah qui t'a créé et t'a façonné, je te délivre de la situation dans laquelle tu te trouves.

Il ﷺ a dit : L'adorateur a nié. Après avoir nié Allah le Très-haut, Satan se retira pour le laisser en tête-à-tête avec ses exécutants qui l'ont crucifié.

Il a dit : C'est à son sujet qu'est descendu ce verset :

كَمَثَلِ الشَّيْطَانِ إِذْ قَالَ لِلإِنْسَانِ اكْفُرْ فَلَمَّا كَفَرَ قَالَ إِنِّي بَرِيءٌ مِّنكَ إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ رَبَّ الْعَالَمِينَ

﴿C'est comme Satan, lorsqu'il a dit à l'homme : Renie. Après avoir renié, il dit : Je me désolidarise de toi...﴾[1] Ce verset a été cité auparavant.

[Muhammad bn Abî al-Qâsim nous a informés, disant : Ahmad bn Ahmad nous a dit : Abû Na'îm nous adit : Abû Bakr al-Âjurî a dit : 'Abdullah bn Muhammad al-'Utaynî nous a dit : Ibrâhîm bn al-Junayd nous a dit : Muhammad bn al-Hussayn nous a dit : Bichr bn Muhammad bn 'Abân nous a dit : Al-Hassan bn 'Abdillah bn Muslim al-Qurachî m'a dit ce qu'il a rapporté de Wahb bn Munabbah (رحمه الله) qui a dit :] « **Il y avait un moine dans sa chapelle au temps du Messie (Jésus, qu'Allah lui accorde son salut). Iblîs voulait s'emparer de lui mais il n'en avait pas le pouvoir. Il se présenta à lui avec toute la douceur possible sans pouvoir quoi que ce soit. Il se présenta à lui sous l'apparence du Messie. Il l'appela : *Ô toi le moine, montre-toi à moi que je te parle.***

[Le moine dit] : *Retournes à tes affaires. Tu ne vas pas me restituer ce qui est passé de ma vie.*

Il lui dit : *montre-toi à moi. Je suis le Messie.*

[1] Sourate 59, L'Exode, verset 16.

Scanned by CamScanner

Il lui répondit : ***Si tu es le Messie, je n'ai besoin de rien de ta part. Ne nous as-tu pas ordonné l'adoration et promis la résurrection. Retourne à tes occupations, je n'ai nul besoin de toi.***
Le réprouvé prit congé de lui et l'abandonna. »

[Ismâ'îl bn Ahmad nous a informés disant : 'Âsim bn al-Hassan nous a dit : 'Alî bn Muhammad bn Mussâ al-Harachî nous a dit : Ja'far Ibn Sulaymân nous a dit : 'Amr bn Dînâr nous a dit : Sâlim bn 'Abdillah (ﷺ) nous a dit ce qu'il a rapporté de son père qui a dit :] « **Après que Nûh (Noé) soit monté dans l'embarcation, il y vit un vieillard qu'il ne connaissait pas.**
Noé lui dit : ***Qu'est ce qui t'a fait entrer ?***
Il répondit : ***Je suis entré pour m'emparer des cœurs de tes compagnons. Leurs cœurs seront avec moi et leur corps avec toi.***
Noé lui dit : ***Sors d'ici, ô ennemi d'Allah.***
Iblîs dit : ***Cinq choses font la perte des gens. Je vais te parler de trois d'entre elles, mais je ne te dirais rien sur les deux autres.***
Allah, béni et élevé soit-il, a révélé à Noé (ﷺ) qu'il n'avait besoin de rien si ce n'est les trois. [Le vieillard dit :] ***Dis-lui de te parler des deux.***
Il (Satan) répondit : ***Ce sont ces deux là qui ont mené les gens à la perdition et ils ne peuvent être niés. Ce sont : L'envie (hassad) et l'avidité. À cause de l'envie, j'ai été réprouvé et cela a fait de moi un diable maudit. C'est avec l'avidité que j'ai fait perdre tout le Paradis à Adam. J'ai pu obtenir ce que je voulais de lui. Il fut sorti du Paradis.***
Il a dit : Iblîs a rencontré Moïse (Mûssâ ﷺ) et lui a dit : ***Ô Moïse, c'est toi qu'Allah a choisi pour transmettre son message et t'a adressé la parole. Moi, je suis l'une des créatures d'Allah le très haut. J'ai péché et je désire me repentir. Intercède pour moi auprès de mon Seigneur (ﷻ) afin qu'il me pardonne.***
Moïse invoqua son Seigneur. On lui dit : ***Ô Moïse, j'ai déjà satisfait ta requête.***
Moïse rencontra Iblîs et lui dit : ***On t'avait ordonné de te prosterner devant la tombe d'Adam et tu aurais été pardonné.***
Il (Iblîs) s'enorgueillit et se mit en colère et dit : ***Je ne me suis pas prosterné devant lui lorsqu'il était vivant, vais-je me prosterner devant lui alors qu'il est mort ?***
Ensuite Iblîs dit : ***Ô Moïse, tu as un droit pour avoir intercédé auprès de ton Seigneur. Rappelle-toi de moi au sujet de ces trois choses par lesquelles je ne mènerai pas à la perdition. Rappelle-toi de moi lorsque tu te mets en colère, je serais une inspiration dans ton cœur et mes yeux seront dans tes yeux. Je***

Scanned by CamScanner

courrais en toi comme le sang qui court [dans tes veines]. Rappelle-toi de moi lorsque tu rencontreras les troupes de combat, car je me présente au fils d'Adam lorsqu'il rencontre les troupes de combat. Je lui parle de son enfant, de sa femme et sa famille, jusqu'à ce qu'il retourne sur ses pas. Prends garde à ne pas t'asseoir en compagnie d'une femme non accon:pagnée de quelqu'un qui est pour elle dans des rapports de parenté qui rendent le mariage illicite. Je suis son messager vers toi et ton messager vers elle. »

[Al-Qurachî a dit : Abû Hafs as-Saffâr nous a dit : Ja'far bn Sulaymân nous a dit : Ca'ba nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Alî bn Zayd, de Sa'îd bn al-Musayb (ﷺ) qui a dit :] « **Allah n'envoie de Prophète sans que Iblîs soit sûr de le mener à la perdition au moyen des femmes.** »

[Al-Qurachî a dit : Al-Qâsim bn Hâchim m'a dit ce qu'il a rapporté Ibrâhîm bn al-'Ach'ab, de Fudayl bn 'Iyâd qui a dit :] « **Certains de nos chaykhs nous ont raconté que Iblîs, que la malédiction d'Allah soit sur lui, s'est présenté à Moïse (ﷺ) alors qu'il s'adressait à son Seigneur. L'ange lui dit : Malheur à toi, tu le sollicites alors qu'il se trouve dans cette situation, s'adressant à son Seigneur. J'attends de lui ce que j'ai attendu de son père Adam qui est au Paradis.** »

[Al-Qurachî a dit : Ahmad bn 'Abd al-A'la ach-Chaybânî nous a dit : Faraj bn Faddâla nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Abd ar-Rahmân bn Ziyâd (ﷺ) qui a dit :] « **Alors que Moïse était assis parmi l'assemblée qu'il tenait, voilà qu'arriva Iblîs vêtu d'un burnous aux couleurs multiples. Après s'être approché de lui, il ôta le burnous et le posa. Il se rendit auprès de lui et lui dit :** ***Que la paix soit sur toi ô Moïse.***
Moïse (ﷺ) lui répondit : ***Qui es-tu ?***
Il dit : ***Je suis Iblîs.***
Il répondit : ***Qu'Allah ne te préserve pas, qu'est ce qui t'amène ?***
Il dit : ***Je viens te saluer pour le rang que tu occupes auprès d'Allah et pour ta place vis-à-vis de lui.***
Il (Moïse) lui dit : ***Quelle est cette chose que j'ai aperçue sur toi ?***
Il répondit : ***C'est avec cela que j'enlève les cœurs des enfants d'Adam.***
Il (Moïse) dit : ***Quelle est la chose que lorsque l'homme la faite, tu l'envahis.***
Il répondit : ***C'est lorsqu'il est imbu de lui-même, lorsqu'il a multiplié ses œuvres et lorsqu'il a oublié ses péchés. Moi, je te mets en garde contre trois choses :***

Scanned by CamScanner

- Tu ne dois pas t'isoler avec une femme qui t'est licite au mariage L'homme ne s'isolera avec une femme qui lui est licite au mariage, sans que je sois son compagnon en plus de mes compagnons, et ce jusqu'à le tenter par celle-ci.

- Tu ne dois pas contracter un engagement avec Allah sans que tu ne l'honores. Il n'y en a pas un qui contracte un engagement avec Allah sans que je sois son compagnon en plus de mes compagnons, et ce, jusqu'à ce que je me place entre lui et l'acquittement de l'engagement.

- Tu ne dois sortir d'aumône sans la verser. L'homme ne sortira l'aumône sans la verser, sans que je sois pour lui son compagnon en plus de mes compagnons, jusqu'à ce que je me glisse entre lui et sa sortie. **Ensuite, il se plaint en disant : Ô malheur à lui, trois choses qu'a apprises Moïse contre qui il ne met pas en garde les enfants d'Adam. »**

[Al-Qurachî a dit : Muḥammad bn Idrîs nous a dit : Aḥmad bn Yûnas nous a dit : Ḥassan bn Salîḥ nous a dit :] « **J'ai entendu dire que Satan a dit à la femme : Tu es la moitié de mes troupes, et tu es la flèche que je lance et je ne me trompe pas. Tu es le lieu de mon secret et tu es également envoyé pour mes besoins.** »

[Al-Qurachî a dit : Isḥâq bn Ibrâhîm nous a dit : Hichâm bn Yûssuf bn 'Uqayl bn Ma'qal le fils de mon frère Wahb bn Munabbah a dit : J'ai entendu Wahb dire :] « **Un moine a dit à Satan qui lui est apparu : Quel est le caractère des fils d'Adam, qui t'aide contre eux ? Il répondit : La violence dans la colère. Lorsque l'homme est violent dans sa colère, nous le manipulons comme l'enfant qui manipule sa balle.** »

[Al-Qurachî a dit : Sa'îd bn Sulaymân al-Wâsiṭî nous a dit ce qu'il a rapporté de Sulaymân bn al-Mughîra, de Thâbit (ﷺ) qui a dit :] « **Lorsque le Prophète (ﷺ) fut envoyé, Satan, que la malédiction d'Allah soit sur lui, s'est mis à envoyer des démons aux Compagnons du Prophète (ﷺ). Ils se présentent à eux avec leurs feuillets en lesquels il n'y avait rien. Il (Satan) leur dit :** ***Qu'avez-vous ? Vous n'avez rien pu obtenir d'eux ?***
Ils répondirent : ***Nous n'avons jamais côtoyé des gens semblables à ceux-là.***
Il leur dit : ***Allez-y doucement avec eux, peut-être que ce bas monde va s'ouvrir à eux, et là, vous obtiendrez d'eux ce que vous voulez.*** »

[Al-Qurachî a dit : Aḥmad bn Jamîl al-Marûzî nous a informés, disant : Ibn al-Mubârak nous a dit : Sufyân nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Aṭâ' bn as-Sâ'ib, de Abû Abd ar-Raḥmân as-Salmî, de Abû Mûssâ qui a dit :] « **Après qu'Iblîs ait**

Scanned by CamScanner

dispersé ses troupes sur terre, il dit : Celui qui égare un musulman (soumis), je le coifferai d'un diadème.
Quelqu'un lui dit : *Je n'ai cessé d'insister avec Untel jusqu'à ce qu'il divorce de sa femme.*
Il dit : *Il était sur le point de se marier.*
Un autre dit : *Je n'ai cessé d'insister avec Untel jusqu'à ce qu'il soit désobéissant [avec ses parents]. Il était sur le point d'être bienfaisant [envers ses parents].*
Un autre dit : *Je n'ai cessé avec Untel jusqu'à ce qu'il commette l'adultère.*
Il (Iblîs) dit : *Toi [je te félicite] !*
Un autre dit : *Je n'ai cessé d'insister avec Untel jusqu'à ce qu'il boive de la boisson alcoolisée.*
Il (Iblîs) dit : *Toi [je te félicite] !*
Il a dit : Un autre dit : *Je n'ai cessé d'insister avec Untel jusqu'à ce qu'il tue.*
Il (Iblîs) dit : *Toi [je te félicite] ! C'est toi [qui mérites le diadème] !* »

[Al-Qurachî a dit : J'ai entendu Sa'îd bn Sulaymân dire ce qu'il a rapporté de al-Mubârak bn Fudâla, de al-Hassan qui a dit :] « **Il y avait un arbre qui adorait autre chose qu'Allah. Un homme s'est présenté à cet arbre et dit : Je vais, sans doute, couper cet arbre. Lorsqu'il alla couper l'arbre, Iblîs se présenta à lui sous l'apparence d'un homme. Il dit : *Que veux- tu [faire] ?***
Il répondit : *Je veux couper cet arbre qui adore autre chose qu'Allah.*
Il dit : *Si toi tu ne l'as pas adoré [la divinité], celui [l'arbre] qui l'a adoré ne te nuira pas.*
Il répondit : *Je vais le couper.*
Satan lui dit : *N'y aurait-il pas quelque chose de mieux pour toi que de le couper et que tu aies, chaque jour, lorsque tu te réveilles, deux dinars près de ton oreiller ?*
Il lui dit : *D'où me viendrait cela ?*
Il lui dit : *De moi.*
Il s'en retourna et en se réveillant au matin, il trouva deux dinars près de son oreiller. Ensuite [le lendemain], à son réveil, il ne trouva rien. Il se leva, plein de colère, pour couper l'arbre. Voilà que Satan se présenta à lui sous sa forme [première] et lui dit : *Que veux-tu faire ?*
Il répondit : *Je veux couper cet arbre qui adore autre chose qu'Allah le Très Haut.*
Il dit : *Tu mens ! Tu n'as pour cela aucun moyen.*

Scanned by CamScanner

Il s'apprêta à le couper, Satan le jeta à terre et l'étrangla jusqu'à faillir le tuer. Il lui dit : *Sais-tu qui je suis ? Je suis Satan. Tu étais venu la première fois en colère pour Allah. Je n'avais aucun pouvoir sur toi. Je t'ai dupé avec deux dinars et tu les as laissés. Mais lorsque tu es venu en colère pour les deux dinars, j'ai eu le pouvoir sur toi.* »

[Al-Qurachî a dit : Bichr bn al-Walîd al-Kindî nous a dit : Muḥammad bn Talḥa nous a dit ce qu'il a rapporté de Zayd bn Mujâhid qui a dit :] « **Iblîs avait avec lui cinq de ses enfants. Pour chacun d'entre eux, il assigna une tâche. Il cita : Thabr, al-A'war, Miswaṭ, Dâsim et Zaknabûr.**
Quant à Thâbr, il est l'instigateur des malheurs. Celui qui ordonne que la destruction soit répandue, que les poches soient déchirées, que les joues soient giflées, que le paganisme préislamique soit prêché.
Quant à al-A'wâr, il est l'instigateur de l'acte d'adultère qu'il ordonne et qu'il embellit.
Quant à Miswaṭ, il est l'instigateur du mensonge qu'il fait entendre. Il rencontre un homme à qui il transmet l'information. L'homme va voir les gens et leur dit : J'ai vu un homme dont le visage ne m'est pas inconnu, mais je ne connais pas son nom. Il m'a parlé de ceci et cela.
Quant à Dâsim, c'est celui qui entre avec l'homme auprès de sa famille et qui lui montre leurs défauts et il se met en colère contre eux.
Quant à Zaknabûr, il est celui qui fréquente les marchés. Il est celui qui a fixé sa bannière dans le marché. »

[Muḥammad bn al-Qâsim nous a informés, disant : Aḥmad bn Aḥmad nous a dit : Abû Na'îm nous a dit : Ibrâhîm bn 'Abdillah nous a dit : Muḥammad bn Isḥâq bn al-Ḥussayn a dit :] « **Allah ne charge ses serviteurs d'une chose sans que Iblîs ne s'y oppose avec deux choses dont on ne sait pas avec laquelle des deux il va réussir : C'est soit l'excès dans cette chose, soit l'insuffisance.** »

[Par transmission, Muḥammad bn Isḥâq a dit : Qutayba bn Sa'îd nous a dit : Ibn Lahi'a nous a dit ce qu'il a rapporté de Abû Qabîl qui a dit : J'ai entendu Hayât bn Charâḥîl dire : J'ai entendu 'Abdullah bn 'Umar dire :] « **Iblîs est ligoté sur la terre la plus basse. Lorsqu'il bouge, tout le mal qu'il y a sur terre se trouve entre deux de ses mouvements voire plus.** »

Chaykh Abû al-Faraj (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « J'ai dit : Les tentations et les stratagèmes de Satan sont nombreuses dans la teneur de ce livre. Il y a ceux qui conviennent à tous les endroits du livre, si Allah le veut. À

Scanned by CamScanner

cause du grand nombre des tentations de Satan et du fait qu'elles s'accrochent aux cœurs, il est difficile de trouver le salut [de l'âme]. Celui qui appelle vers ce quoi le naturel incite, est comme la vitesse de l'ancre du bateau lorsqu'elle descend. Après avoir installé la passion dans Hârût et Mârût, ils ne pouvaient se contenir. Lorsque les objets voient un croyant mourir avec la foi, ils sont émerveillés par son salut.

[Muḥammad bn Abî Mansûr nous a informés disant : Ja'far bn Aḥmad nous a dit : Al-Ḥassan bn 'Alî at-Tamîmî nous a dit : Abû Bakr bn Ḥamdân nous a dit : 'Abdullah bn Aḥmad nous a dit : Ibn Sarîj m'a dit : 'Utba bn 'Abd al-Wâḥid nous a dit ce qu'il a rapporté de Mâlik bn Mughawal, de 'Abd al-'Azîz bn Rafî'qui a dit :] « **Lorsque l'on monte au ciel avec l'âme du croyant, les anges disent : *Louange à Allah qui a délivré ce serviteur de Satan.* [Mâlik bn Mughawal a dit :] *Malheur à lui ! Comment a t-il été délivré ?*** »

Scanned by CamScanner

À savoir qu'avec chaque homme, il y a un démon.

[Abû al-Hasîn ach-Chaybânî nous a informés, disant : Abû 'Alî al-Madhhab nous a dit : Abû Bakr bn Hamdân nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad bn Hanbal nous a dit : Mon père m'a dit : Harûn nous a dit : 'Abdullah bn Wahb nous a dit : Abû Sakhr m'a informé ce qu'il a rapporté de Ibn Qusayt où celui-ci a dit que 'Urwa bn az-Zubayr lui a dit que 'Aïcha l'épouse du Prophète (ﷺ) lui a dit que :]
« Le Messager d'Allah (ﷺ) sortit de chez elle la nuit.
Elle a dit : *J'étais jalouse de lui.*
Il revint et vit ce que je faisais. Il dit : *Qu'as-tu ô 'Aïcha, es-tu jalouse ?*
Je lui ai répondu : *Est-ce que quelqu'un comme moi ne peut être jaloux de quelqu'un comme toi ?*
Il dit : *Ou bien, ton démon s'est présenté à toi ?*
Elle dit : *Ô Messager d'Allah, y a t-il avec moi un démon ?*
Il répondit : *Oui !*
Je dis : *Et avec toi [aussi] ô Messager d'Allah ?*
Il répondit : *Oui ! Cependant, mon Seigneur (ﷻ) m'a assisté contre lui jusqu'à ce qu'il se soumette.* »[1] Muslim se singularise par ce hadith. Ce hadith se présente sous une autre forme. : « *Il m'a assisté contre lui et s'est soumis.* »

Al-Khattâbî a dit : « La majeure partie des rapporteurs disent : Il s'est soumis, c'est selon la méthode du verbe au temps passé, excepté Sufyân bn 'Uyayna. Il dit : Il a été préservé de son mal. Il disait : Le démon ne se soumet pas. »

Le Chaykh (Ibn al-Jawzî) a dit : Le dire de Ibn 'Uyayna est excellent. Il met en évidence les effets de la lutte pour s'opposer au démon. Par contre, le hadith d'Ibn Mas'ûd semble rejeter le dire d'Ibn 'Uyayna.
[Ce hadith est celui dont nous a informés Ibn al-Husayn disant : Ibn al-Madhhab nous a dit : Abû Bakr bn Mâlik nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père nous a dit : Yahyâ nous a dit : Ce qu'il a rapporté de Sufyân qui a dit : Mansûr m'a dit ce qu'il a rapporté de Salim bn Abî al-Ju'd, de son père, d'Ibn Mas'ûd qui le remonte au Prophète :] **« Il n'y en a pas un parmi vous sans qu'il ne lui soit mandaté son compagnon parmi les djinns et un compagnon parmi les anges. Ils ont dit : Même à toi, ô Messager d'Allah ? Il répondit : Même à moi, mais Allah (ﷻ) m'a assisté contre lui. Il ne m'ordonne rien d'autre que la vérité. »**

---

[1] Hadith authentique rapporté par Muslim

Scanned by CamScanner

Dans une version, il est dit : « **Il ne m'ordonne que le bien.** »[1] Le Chaykh a dit : « Muslim s'est singularisé par ce hadith. Le nom Abû Ju'd est celui qui remonte le hadith au prophète. Le sens apparent du hadith est : La soumission des démons Il suppose l'autre propos.

La preuve que le démon court dans le fils d'Adam comme le sang qui court [dans les veines]

[Hibatullah bn Muhammad nous a informés disant : Al-Hassan bn 'Alî nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit : 'Abd ar-Razzâq nous a dit : Ma'mar nous a dit ce qu'il a rapporté de az-Zuhrî, de 'Alî bn al-Hussayn, de Safiya bint Hay, l'épouse du Prophète qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) était en retraite spirituelle. Je me suis rendue auprès de lui, de nuit, pour lui rendre visite et je lui ai parlé. Ensuite, je me suis levée pour rentrer, il se leva avec moi pour me permettre de rentrer chez moi. Son appartement se trouvait dans la demeure de 'Usama bn Zayd. Deux hommes des Ansâr passaient par-là. Lorsqu'ils virent le Messager d'Allah (ﷺ), ils accoururent. Le Prophète (ﷺ) a dit :** ***Attention à vos envoyés, [Celle qui est avec moi] c'est Safiya bint Hay.***
Ils dirent : ***Gloire à Allah ô Messager d'Allah !***
Il (ﷺ) dit : ***Le démon court dans le fils d'Adam comme court l'être humain. J'ai craint qu'il ne lance un mal dans vos cœurs, ou bien il a dit : Quelque chose [dans vos cœurs].*** »[2] Le hadith se trouve dans les deux *Sahîh*.

Al-Hattâbî a dit : « Il y a le fait de savoir qu'il est recommandé de mettre en garde l'homme contre toute chose parmi les choses détestables qui sont véhiculées par les suppositions et par lesquelles le cœur est secoué. Qu'il demande la protection contre les gens en manifestant sa désolidarisation du doute ! On raconte à ce propos que ach-Châfi'î (رحمه الله) a dit : « Le Prophète (ﷺ) craignait que quelque chose se produise dans leurs cœurs et qu'ils commettent une hérésie. Cependant, le Prophète (ﷺ) l'a dit par miséricorde pour eux, non pas pour lui. »

[1] Hadith authentique rapporté par Muslim
[2] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

Le fait de demander la protection [d'Allah] contre Satan le réprouvé

Le Chaykh Abû al-Faraj (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : Allah a ordonné de demander la protection contre Satan le réprouvé, lors de la lecture du Coran. Le Très-haut dit :

فَإِذَا قَرَأْتَ الْقُرْآنَ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

﴿Lorsque tu vas réciter le Coran, demande la protection d'Allah contre Satan le réprouvé.﴾[1]

Mais également dans le cas du mauvais sort. Il dit : «

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ

﴿Dis : Je demande la protection du Seigneur de l'aube naissante.﴾[2] » Jusqu'à la fin de la sourate. S'il a ordonné de se préserver de son mal dans ces deux cas, alors que dire du reste.

[Hibatullah bn Muhammad nous a informés, disant : Al-Hassan bn 'Alî nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad : Mon père nous a dit : Siyâr nous a dit : Ja'far nous a dit : Abû at-Tiyâh nous a dit :] « **J'ai dit à 'Abd ar-Rahmân bn Hanîch :** ***As-tu connu le Prophète (ﷺ) ?***

Il a répondu : ***Oui !***

Je lui ai dit : ***Comment le Messager d'Allah a t-il réagi la nuit où les démons ont employé la ruse contre lui ?***

Il a répondu : ***Les démons sont descendus, cette nuit, sur le Messager d'Allah (ﷺ) à travers les vallées et les sentiers. Il y avait parmi eux, un démon qui tenait une torche allumée. Il voulait brûler le visage du Messager d'Allah (ﷺ). Jibrîl (ﷺ) descendit à lui et dit :***

- Ô Muhammad dis !

- Il répondit : Que dois-je dire ?

- Dis : Je demande protection des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'il a conçu, créé et façonné ; contre le mal qui descend du ciel, contre le mal qui y monte, contre le mal des tentations de la nuit et du jour et contre le mal de tous ceux qui rôdent pendant la nuit, excepté celui qui rôde avec le bien, ô le Tout Miséricordieux.

Il a dit : ***Leurs feux se sont éteints et Allah le Très-Haut les mit en fuite.*** »[1]

---

[1] Sourate 16, Les abeilles, verset 98.

[2] Sourate 113, L'aube naissante, verset 1.

Scanned by CamScanner

[Ismâ'îl bn Ahmad as-Samarkandî nous a annoncés, disant : 'Âsim bn al-Hassan nous a dit : Abû al-Hussayn bn Buchrân nous a dit : Ibn Sufwân nous a dit : Abû Bakr al-Qurachî nous a dit : Abû Salma al-Makhzûmî nous a dit : Ibn Abî Fadîk nous a dit ce qu'il a rapporté de ad-Dahâk bn 'Uthmân, de Hichâm bn 'Urwa, de son père, de 'Aïcha (ﷺ) qui a dit que : Le Prophète (ﷺ) a dit :] « **Satan se présente à l'un de vous et lui dit : Qui t'a créé ? Il répond : C'est Allah (béni et élevé soit-il). Il dit : Qui a créé Allah ? Si cela arrive à l'un de vous qu'il dise : J'ai cru en Allah et en son envoyé. Cela le quittera.** »[2]

[Al-Qurachî a dit : Hinâd bn as-Sarî nous a dit : Abû al-'Ahwas nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Atâ' bn as-Sâ'ib, de Murra al-Hamadhânî, de Ibn Mas'ûd (ﷺ) qui le remonte [au Prophète] :] « **Le démon détient une pensée chez le fils d'Adam et l'ange détient également une pensée. Quant à la pensée du démon, c'est de réitérer le mal et mentir sur la vérité. Quant à la pensée de l'ange, c'est de réitérer le bien et croire en la vérité. Celui à qui cela arrive, qu'il sache que cela provient d'Allah et qu'il loue Allah. Mais celui à qui l'autre arrive, qu'il demande la protection contre le démon. Ensuite, il récite :**

الشَّيْطَانُ يَعِدُكُمُ الْفَقْرَ وَ يَأْمُرُكُم بِالْفَحْشَاء

﴿Le démon vous incite à la pauvreté et vous ordonne les actes répréhensibles.﴾[3] »[4] Le Chaykh (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : Jarîr l'a rapporté de 'Atâ' et l'a arrêté à Ibn Mas'ûd.

[Hibatullah bn Muhammad nous a informés, disant : Al-Hassan bn 'Alî nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit : 'Abd ar-Razzâq nous a dit : Sufyân nous a dit ce qu'il a rapporté de Mansûr, de al-Manhâl bn 'Amr, de Sa'îd bn Jubayr, de Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) demandait protection en faveur d'al-Hassan et al-Hussayn. Il disait : Je demande la protection des paroles parfaites d'Allah pour vous deux contre tout démon et reptile malfaisant et contre tout œil qui effraie. Ensuite, il disait : C'est ainsi qu'Abraham demandait la protection pour Ismâ'îl et Ishâq.** »[5] Ce hadith a été Recensé dans les deux *Sahih*. Abû Bakr bn al-Anbârî a dit : Le mot *hâma* a pour

---

[1] Recensé par Ahmad et authentifié par al-Albânî
[2] Hadith authentique rapporté par Muslim
[3] Sourate 2, La vache, verset 268.
[4] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî
[5] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî. Ce hadith ne figure nulle part dans le recueil de Muslim.

Scanned by CamScanner

pluriel *hawâm*. On dit que c'est tout être qui projette le mal. On dit également : *Al-lâmma* et *al-mulamma*. Si le Prophète a employé le mot *lâmma*, c'est pour que cela corresponde à la forme *hâmma*. Cela devint plus aisé pour la prononciation.

[Muḥammad bn Nâsir nous a informés, disant : Al-Mubârk bn 'Abd al-Jabbâr nous a dit : Ibrâhîm bn 'Umar al-Barmakî nous a dit : Abû al-Ḥassan 'Abdullah bn Ibrâhîm az-Zaynabî nous a dit : Muḥammad bn Khalaf nous a dit : 'Abdullah bn Muḥammad nous a dit : Fuḍayl bn 'Abd al-Wahhâb nous a dit : Ja'far bn Sulaymân nous a dit ce qu'il a rapporté de Thâbit qui a dit : Mutraf a dit :] « **Je regardais et voilà que le fils d'Adam fût jeté entre Allah (ﷻ) et Iblîs. Celui qu'il veut préserver, il le préserve, mais s'il l'abandonne, Iblîs l'emportera.** »

On rapporte d'un certain prédécesseur qu'il a dit à son élève :
Que feras-tu de Satan s'il t'incite à commettre une faute ?
Il a répondu : *Je le combattrais.*
Il a dit : *Mais s'il recommence ?*
Il a répondu : *Je le combattrais.*
Il a dit : *Mais s'il recommence ?*
Il a répondu : *Je le combattrais.*
Il a dit : *Cela va être long. Ne vois-tu pas que si tu passais près d'un troupeau et que le chien aboie pour toi ou t'empêche de passer, que ferais-tu ?*
Il a répondu : *Je m'endurcirais et je le repousserais autant que possible.* Il a dit : *Ceci sera long pour toi. Mais demande au propriétaire du troupeau de l'éloigner de toi.* »

Le Chaykh (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Sache que l'exemple d'Iblîs avec une personne pieuse et une personne qui se mêle des affaires des autres, est comparable à un homme assis devant de la nourriture. Un chien passe près de lui. Il lui dit : File d'ici. Le chien s'en va puis passe près d'une autre personne assise ayant avec elle de la nourriture et de la viande. À chaque fois qu'il lui donne à renifler cette nourriture, le chien ne le quitte pas. Le premier est semblable à l'être pieux près de qui passe Satan. Il lui suffit du rappel [d'Allah] pour le chasser. Le deuxième est semblable à celui qui se mêle des affaires des autres. Satan ne le quitte pas de l'endroit où il commet son acte. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre Satan. »

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE **IV**

SIGNIFICATION DES TERMES *TALBÎS* ET *GHARÛR*

L'auteur dit : *At-talbîs* c'est faire apparaître le faux sous l'apparence du vrai. *Al-gharûr* est une sorte d'ignorance qui apporte l'assurance et la certitude que les convictions du pervers sont valables et celles de l'être abject excellentes. Sa cause est l'existence d'une ambiguïté qui suscite tout cela. Cependant, Iblîs se présentent subitement aux gens selon ses possibilités. Il augmente et diminue son pouvoir sur eux selon leur vigilance, leur mégarde, leur ignorance et leurs œuvres.

Saches que le cœur est comme une citadelle. Autour de cette citadelle, il y a une enceinte avec des portes et des ouvertures. L'habitant en est la raison. Les anges se rendent souvent à cette citadelle. Près de celle-ci, il y a le faubourg dans lequel les passions et les démons vont et viennent sans aucun empêchement.

Une guerre a éclaté entre les habitants de la citadelle et ceux du faubourg. Les démons ne cessent de tourner autour de la citadelle, guettant le moindre relâchement de la sentinelle et le moindre passage à travers les ouvertures. La sentinelle se doit de connaître l'ensemble des portes et des ouvertures de la citadelle à qui l'on a confié la garde. Il se doit de ne pas relâcher la surveillance ne serait-ce qu'un instant, car l'ennemi est aux aguets. Un homme dit à al-Hassan al-Basrî : « *Est-ce que Iblîs dort ?* Il répond : *S'il dort, nous aurions pu connaître le repos.* »

Cette citadelle est éclairée par le rappel (*dhikr*) et illuminée par la foi. Il y a, dans la citadelle, un miroir brillant dans lequel se voit tout ce qui passe devant. La première chose que le démon fait dans le faubourg, c'est produire beaucoup de fumée. Les murs de la citadelle finissent par noircir. Le miroir est couvert de suie ; la perfection de la pensée rejette la fumée et l'éclat du rappel fait briller le miroir. L'ennemi a ses attaques. Parfois, il lance l'assaut et pénètre dans la citadelle. La sentinelle lance alors une offensive et l'expulse. Il se peut qu'il y pénètre et qu'il y cause des dégâts. Il se peut qu'il s'y fixe par inattention de la sentinelle. Il se peut

Scanned by CamScanner

que le vent, qui chasse la fumée, s'arrête de souffler. À ce moment là, les murs de la citadelle noircissent ; le miroir se terni et le démon passe sans que l'on s'en aperçoive. Il se peut que la sentinelle soit blessée à cause de sa négligence ou qu'on lui a fait des confidences ou que l'on se serve d'elle, puis qu'elle soit amenée à tirer la force avec l'accord et l'aide des passions (*hawâ*). Il se peut qu'elle (la sentinelle) soit, comme le légiste, tombée dans le mal.
L'un des prédécesseurs (*salaf*) a dit : « J'ai vu le démon qui me dit : Je rencontrais des gens à qui j'apprenais. Je me retrouve à les rencontrer et c'est d'eux que j'apprends. » Il se peut que le démon donne l'assaut contre l'être intelligent et perspicace. Il est accompagné de la reine des passions qu'il a embellie. Il distrait l'être perspicace en l'incitant à l'admirer et en fait un captif.

Le lien le plus solide avec lequel on ligote le prisonnier, c'est l'ignorance. Celui qui est d'une solidité moyenne, c'est la passion. Le moins solide d'entre eux, c'est l'inattention. Tant que la cuirasse de la foi se trouve sur le croyant, la flèche de l'ennemi ne pourra atteindre l'endroit où la blessure est mortelle.

[Muḥammad bn Abî Qâsim nous a informés que Aḥmad bn Aḥmad Abû Naᶜîm al-Ḥâfiẓ nous a informés que Abû Muhammad bn Ḥayân nous a dit que Aḥmad bn Muḥammad bn Yaᶜqûb nous a dit que Muḥammad bn Yûssuf al-Jawhârî nous a dit que Abû Ghassân an-Nahdî a dit : j'ai entendu al-Ḥassan bn Sâliḥ, qu'Allah lui accorde sa miséricorde, dire :] « **Satan ouvre, à l'homme, quatre vingt dix neuf portes, voulant par cela une porte du mal** ».

[Alî bn ᶜAbdillah nous a annoncés que Muḥammad bn Muḥammad an-Nadîm nous a annoncés que mon oncle ᶜAbd l-Waḥîd bn Aḥmad nous a dit que mon père Aḥmad bn l-Ḥussayn al-ᶜAdl nous a dit que Abû Jaᶜfar Muḥammad bn Sâlih nous a dit que Ḥayân bn falas al-Jamanî nous a dit que Aḥmad bn Chuᶜayb nous a rapportés que al-ʾAᶜmach a dit :] « **[Les djinns lui ont dit :] il n'y a rien de pire pour nous que celui qui suit la sunna. Quant aux adeptes des passions (hawâ'), nous jouons avec eux.** »

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE V

LES RUSES D'IBLÎS
VIS-À-VIS DES CROYANCES ET DES RELIGIONS

Les ruses d'Iblîs contre les sophistes[1]

Le Chaykh a dit : Ces gens s'apparentent à un homme nommé Sûphistâ. Ils prétendent que les choses n'ont pas de réalité et ce qui est improbable, il est permis qu'il soit comme nous le voyons de nos yeux. Il est permis qu'il soit autrement que comme nous le voyons.

Les savants ont fait état de ce qu'ils ont dit en répliquant : « Y a-t-il une réalité à vos propos ou pas ? » Et ils leur ont dit : « Si vous affirmez que vos propos n'ont pas de réalité et que vous avez rendu leur nullité permise, alors comment pouvez-vous inciter les gens à croire à ce qui est sans réalité ? C'est comme si vous affirmiez, par ce propos, qu'il n'est pas permis d'accepter votre discours. Mais si vous dites que vos propos ont une réalité, alors vous avez renoncé à votre école de pensée. »

Abû Muḥammad al-Ḥassan bn Mûssa an-Nawbikhatî a mentionné l'école de pensée de ces gens dans son livre *Kitâb al-'arâ' wa ad-diyyânât*. Il a dit : « Je me suis aperçu que beaucoup de gens du *kalâm* se sont, manifestement trompés au sujet de ces sophistes, parce qu'ils ont controversé et discuté avec eux. Ils les ont

---

[1] Ibn al-Jawzî fait sans doute référence aux philosophes sceptiques dont certains pratiquent un nihilisme radical en affirmant que rien n'est certain ou que rien n'est connaissable. (N T)
Il faut savoir que les sophistes se divisent en trois tendances.
La première tendance nie la réalité des choses. Ils prétendent que ce sont des imaginations. Ce sont les *'anâdites*.
La deuxième nie le fait de connaître la certitude de la chose et non pas son incertitude. Ils ne nient pas les réalités en elle-même ni ne les affirment. Ils prétendent que c'est douteux et c'est douteux qu'il soit douteux. Ce sont les *al-lâ adriyya*.
La troisième prétend que les réalités dépendent des croyances, bien qu'ils nient leur certitude. Ce sont les *'anidites*.
Tout cela est mentionné par l'auteur (Ibn al-Jawzî) selon cet ordre.

Scanned by CamScanner

décontenancés par l'argumentation, la controverse et la réfutation. Ils n'affirment pas la réalité et n'admettent pas le fait de voir de leurs propres yeux. Comment peux-tu parler avec celui qui dit : « Je ne sais pas s'il m'a parlé ou non. » Comment vas-tu controverser avec celui qui prétend qu'il ne sait pas s'il existe ou s'il n'existe pas ? Comment veux-tu adresser un discours à celui qui prétend que le discours est comme le silence dans l'exposé ; que ce qui est sain est comme ce qui est corrompu ?
Il a dit : « Ensuite, il controverse avec celui qui admet une nécessité ou qui reconnaît un ordre. Il fait de ce qu'il a admis une cause pour valider ce qu'il renie. Quant à celui qui n'admet pas cela, sa controverse est rejetée. »

Le Chaykh a dit : Ce propos a été réfuté par Abû al-Wafâ' bn 'Uqayl. Il a dit : « Des gens ont dit : Comment allons-nous parler à ceux-là, alors que tout ce qui est possible de faire à celui qui controverse, c'est de rapprocher le rationnel du concret. Il prend un témoin et s'en sert comme argument contre l'absent. Ces gens ne professent pas les choses concrètes. Avec quoi peut-on leur parler ?
Il a dit : Ce propos est sans effet. Il ne convient pas de désespérer d'un traitement pour ces gens. Ce qui est affligeant chez eux, n'est rien de plus que les tourments. Nous ne devons pas être impuissants face à leur traitement. Ce sont des gens délogés par la violence du malaise. Ce qui est comparable à nous et à eux, n'est autre que l'homme à qui il a été fait don d'un enfant atteint de strabisme (convergent). À force de voir la lune en double, il a fini par en être convaincu et certain qu'il y a deux lunes dans le ciel. Son père lui a dit : Il n'y a qu'une seule lune. Cependant, le défaut se trouve dans ton œil. Ferme l'œil déficient et regarde. Après avoir fait cela, l'enfant dit : Je vois une seule lune, c'est parce que j'ai bandé l'un de mes deux yeux que l'autre lune a disparu. De ce propos s'ensuit une deuxième confusion. Son père lui dit : Si c'est comme tu l'affirme, alors ferme l'œil valide. Il fit cela et vit deux lunes. Il a su alors, l'exactitude des paroles de son père.

[Muḥammad bn Nâsir nous a annoncés, disant : Al-Hassan bn Aḥmad bn al-Banâ nous a dit : Ibn Bawdân nous a dit : Abû 'Abdillah al-Marzânî nous a dit : Abû 'Abdillah al-Hakîmî m'a dit : Yamût bn al-Muzarra' m'a dit : Muḥammad bn 'Issâ an-Nazzâm m'a dit :] « **L'un des fils de Salîḥ bn 'Abd al-Quddûs décéda et Abû l-Hudhayl s'était rendu auprès de lui en compagnie de an-Nazzâm qui est un jeune homme. Ils le trouvèrent mal à l'aise et Abû l-Hudhayl lui dit : *Je n'arrive pas à voir un sens à ta tristesse quand les gens sont pour toi comme des graines.***

Scanned by CamScanner

Salîh lui dit : ***Ô Abû al-Hudhayl, cependant, je crains pour lui parce qu'il n'a pas lu "le livre des doutes".***
Abû al-Hudhayl lui dit : ***Qu'est ce que le livre des doutes ?***
Il répondit : ***C'est le livre que j'ai rédigé. Celui qui le lit doutera de ce qu'il y avait jusque là. Il s'imaginera que cela n'existe pas. Il doutera de ce qu'il n'y avait pas jusqu'à croire qu'il existe.***
An-Nazzâm lui dit : ***Tu n'as qu'à douter de la mort de ton fils et fais comme s'il n'était pas mort. Mais s'il est mort, doute également de sorte qu'il ait lu le livre, même s'il ne l'a pas lu.*** »

Abû al-Qâsim al-Balkhî raconte qu'un homme parmi les sophistes était en contradiction avec l'un des adeptes du *kalâm*. Il était allé le voir une fois et controversa avec lui. Il (Abû al-Qâsim) ordonna au *mutakallim* de se saisir de sa monture.
Il (le sophiste) revint et dit : *On m'a volé ma monture.*
Il (Abû al-Qâsim) lui dit : *Malheur à toi ! Peut-être n'es-tu pas venu sur ta monture ?*
Il répondit : *Si.*
Il lui dit : *Réfléchis.*
Il répondit : *Ça, j'en suis certain !*
Il se mit à lui dire : *Rappelle-toi.*
Il lui répondit : *Malheur à toi, cela n'est pas là l'endroit pour se rappeler. Je n'ai aucun doute sur le fait que je sois venu sur ma monture.* Il lui dit : *Comment peux-tu prétendre qu'il n'y a pas de réalité pour la chose et que le cas de celui qui est éveillé est semblable à celui qui dort.* Le sophiste se tut et renonça à son école de pensée. »

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les différents courants philosophiques

An-Nawbikhatî a dit : Un groupe parmi les ignorants qui prétendent que les choses n'ont pas qu'une seule réalité en elles, mais, que leurs réalités dépendent, chez les gens, des convictions qu'ils ont d'elles. Dans le cas du miel, le bilieux[1] le trouvera amer. Un autre le trouvera sucré. Il en est de même pour le monde. Il est éternel pour celui qui a la conviction qu'il est éternel. Il est temporel pour celui qui a la conviction de son apparition dans le temps. La couleur est un corps pour celui qui a la conviction que c'est un corps. Il est accident pour celui qui a la conviction que c'est un accident.
Ils ont dit : *Si nous avions imaginé l'inexistence de ceux qui ont la conviction, l'affaire se serait arrêtée vers celui qui a la conviction.*
Ceux-là sont une catégorie de sophistes.
On leur dit : *Est-ce que vos propos sont sûrs ?*
Ils répondent : *Ils sont sûrs pour nous et faux pour nos opposants.*
Nous disons : *Le fait de dire que la validité de vos propos est inacceptable et de déclarer que votre école de pensée est, pour votre opposant, nulle, cela témoigne contre vous. En effet, celui qui témoigne de la nullité de son propos sur un aspect ou un autre, suffit à l'opposant de montrer la nullité de son école.*

Parmi les choses qui leur sont dites, il y a : « Est-ce que vous confirmez l'existence d'une réalité au fait de la voir de ses propres yeux ? S'ils répondent par non, ils rejoignent les premiers. Mais s'ils répondent en disant : Sa réalité varie selon la conviction, alors ils ont nié toute réalité en elle et la discussion avec eux devient comme la discussion avec les premiers. »

SECTION : An-Nawbikhatî a dit : Il y a parmi ceux-là, celui qui a dit : Le monde est en liquéfaction et en écoulement. Ils ont dit : L'homme ne peut pas réfléchir deux fois sur une même chose à cause du changement permanent des choses. On leur dit : Comment peut-on savoir cela, alors que vous avez nié la détermination de ce qui nécessite le savoir. Peut-être que ce qu'il va répondre de plus sage est différent de ce qu'il a dit.

[1] **Personne anxieuse, amère.**

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les athées.

L'auteur a dit : Iblîs a fait croire à beaucoup de gens qu'il n'existe pas de dieu, ni de créateur, et que toutes ces choses [que l'on perçoit] existent sans créateur. Ceux-là, après ne pas avoir perçu le créateur par les sens et ne pas avoir utilisé la raison pour le connaître, ils l'ont nié. Est-ce que l'être doué de raison peut douter de l'existence d'un créateur ? Si l'homme passe près d'un terrain dans lequel il n'y a pas de construction, ensuite revient et voit un mur construit, il sait qu'il a nécessairement un constructeur qui l'a bâtit. Cette terre aplanie, ce toit élevé, ces constructions merveilleuses, ces lois en vigueur fondées sur la sagesse, ne témoignent-elles pas de l'existence d'un créateur ? La plus belle chose que certains Arabes ont dite est : Le crottin témoigne du dromadaire. Ce grand édifice supérieur avec cette grâce et ce centre inférieur avec cette densité, ne témoignent-ils pas de Celui qui est subtil et parfaitement bien informé ?

Si l'homme réfléchissait sur son ego, cela suffirait comme preuve et cela désaltérerait l'assoiffé [de vérité]. Il y a dans ce corps des sagesses qu'on ne pourrait toutes les mentionner dans un livre. Celui qui réfléchit sur le côté acéré des dents pour couper où qui réfléchit sur le broyage [des aliments] avec les molaires, puis la langue retourne ce qui est mastiqué et les viscères de l'abdomen s'en emparent pour la digestion. Ensuite, ils font parvenir à chaque partie du corps, la quantité assimilée de nourriture dont elle a besoin.
Et ces doigts, en lesquels ont été prédisposés des plis (articulations) afin de se déployer et de s'ouvrir, ils servent à manipuler les choses. La main ne se referme pas à cause des nombreux travaux qu'elle effectue. Dans le cas où elle se refermerait, elle risque de se heurter à quelque chose de dur qui la briserait. Certains doigts sont plus longs que d'autres afin de s'égaliser lorsqu'ils sont réunis.

Il a été dissimulé dans le corps ce qui constitue sa force. C'est l'esprit, et s'il venait à s'en aller, la raison se détériorerait-elle qui guide l'être vers ses intérêts. Chacune de ces choses crie : Y a-t-il un doute sur [l'existence de] Dieu ? Le négateur trépigne parce qu'il l'a cherché à travers les sens.

Il y a parmi les gens celui qui nie son existence, parce que après avoir affirmé son existence de manière globale, il ne la saisit pas de manière détaillée, alors il a renié le fondement de l'existence. Si celui-ci avait fait usage de sa réflexion, il aurait su que nous avons des choses qu'on ne saisit que de manière globale comme c'est le cas pour l'esprit et la raison. Cela n'empêche personne d'affirmer

Scanned by CamScanner

leur existence. Est-ce que le but est d'affirmer la création de manière globale et comment peut-on dire : Comment est-il ? Ou : Qu'est ce que c'est ? Il n'y a pas de comment et il n'y a pas de quiddité ?

Parmi les arguments péremptoires sur son existence, il y a le fait que le monde est temporel avec pour preuve qu'il n'est pas dépourvu d'accidents et tout ce qui ne se détache pas des accidents est un accident. Il est nécessaire qu'il y ait, pour l'apparition de cet accident, une cause et c'est le Créateur (gloire à Lui).

Les athées ont une objection à notre propos qui est : « *il faut obligatoirement pour l'œuvre, un artisan* » et sur lequel ils s'attardent longuement. Aussi, disent-ils : « Cependant, vous vous attachez à cela avec le témoin et nous allons vous accuser devant lui. Nous disons : De même qu'il faut, pour la chose créée, un créateur, il faut également à l'image, créée par un créateur, une matière sur laquelle elle sera réalisée, tel que le bois pour le façonnage de la porte et le fer pour le façonnage de la hache. Ils ont dit : Votre argument, avec lequel vous affirmez l'existence d'un créateur, nécessite la préétemité du monde.
La réponse est que nous n'avons pas besoin de matière. Bien plus, nous disons : Le créateur a, de toute évidence, inventé les choses. Nous savons que les images et les figures qui se renouvellent dans le corps, comme l'image du cerveau, n'ont pas de matière ; il les a inventés et il leur faut absolument un dessinateur. Nous vous avons donc fait voir une image et c'est quelque chose qui ne provient d'aucune chose ; mais il ne vous est pas possible de nous montrer une création qui ne provient pas d'un créateur.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les adeptes des quatre éléments naturels[1]

L'auteur a dit : Après que Iblîs ait remarqué la rareté de ceux qui adhèrent à la négation du créateur, parce que les raisons témoignent du fait que pour une création, il faut un créateur, il a enjolivé aux gens, l'idée qu'il n'y a pas une chose qui ait été créé sans que ce soit par l'union des quatre éléments. Il a prouvé que ce sont eux qui constituent l'efficient. La réponse à cela est que nous disons : La réunion des quatre éléments naturels est une preuve de leur existence non pas de leur effet. Ensuite, il a été affirmé que les éléments naturels n'agissent que lorsqu'ils sont réunis et lorsqu'ils sont en fusion. Ceci contredit leur nature. Cela prouve qu'ils sont maîtrisés. Ils ont admis qu'ils ne sont pas vivants, ni savants, ni puissants. Il est connu que l'acte harmonisé et ordonné ne peut provenir que d'un être savant et sage. Alors, comment fait-il celui qui n'est ni savant ni sage ?

S'ils disent : Si l'efficient était sage, il ne produirait aucun défaut dans sa construction et il n'y aurait pas ces animaux nuisibles. Nous savons que c'est la nature. Nous répondons : Ceci se retourne contre vous à cause des choses ordonnées et ajustées qui proviennent de lui (l'être savant et sage) et dont il n'est pas permis que des choses semblables proviennent de la nature. Quant au défaut dont il est question, il se peut qu'il soit destiné à celui qui est éprouvé par les malheurs, la répression et le châtiment ou qu'il y ait dans le secret des intérêts que l'on ne connaît pas. Ensuite, quelle différence entre l'action de la nature et le soleil qui se lève, en avril, sur des variétés de céréales. Il fait mûrir les fruits verts et les dattes et il sèche et durcit le grain. S'il avait agit naturellement, il aurait tout desséché ou il aurait tout fait mûrir. Il reste, néanmoins, que l'efficient (Dieu) qui choisit, l'utilise, avec la volonté, pour l'assèchement de ceux-ci afin de les stocker et pour le mûrissement de ceux-ci pour la consommation. Ce qui est étonnant, c'est que celui qui mène les graines jusqu'au dessèchement dans leurs enveloppes, ne maintient pas leurs corps et celui qui les fait mûrir fait rencontre leurs corps. Ensuite, la fleur du pavot blanchit, les renoncules rougissent, la grenade devient acide, le raisin devient sucré, alors que l'eau est la même pour tous. Le Seigneur a mentionné cela dans son discours :

يُسْقَى بِمَاءٍ وَ احِدٍ وَ نُفَضِّلُ بَعْضَهَا عَلَى بَعْضٍ فِي الأُكُلِ

(...Irrigués avec une seule eau et nous donnons une préférence pour certains plus qu'à d'autres dans le goût...)[2]

---

[1] Les quatre éléments naturels sont : La terre, l'eau, le feu et le vent. Les adeptes de ces quatre éléments ont la conviction que ces quatre éléments sont à l'origine (créateurs) de toutes choses.

[2] Sourate13, Le tonnerre, verset 4.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les dualistes

Les dualistes sont des gens qui ont déclaré que le créateur du monde est au nombre de deux : Celui qui fait le bien, c'est la lumière et celui qui fait le mal, c'est les ténèbres. Ils sont tous les deux éternels. Ils ont toujours été et seront toujours puissants et sensibles, entendants et voyants. Ils sont différents dans leur essence et dans leur apparence et sont opposés dans leurs actes et leur conduite des affaires. La quintessence de la lumière est supérieure, elle est d'une luminosité éclatante, pure et claire dégageant une bonne odeur et ayant un bel aspect. Sa personne est la meilleure, de grande noblesse et très sage. Elle est très utile en bien, en plaisir, en joie et en bonté. Il n'y a rien en elle qui ne soit de la nuisance ou du mal.

L'essence des ténèbres est à l'opposé de cela à cause de son impureté, son imperfection, sa puanteur et sa laideur. Sa personne est malfaisante, avare, stupide, fétide, nuisible et elle est la source du mal et de la corruption.

C'est ainsi que l'a raconté an-Nawbikhatî à leur sujet. Il a dit certains d'entre eux (les dualistes) ont prétendu que la lumière a toujours été au-dessus des ténèbres. D'autres ont dit : Plutôt, ils sont l'un à coté de l'autre. La plupart d'entre eux a dit : La lumière a toujours été élevé du coté du nord et les ténèbres sont abaissées du coté du sud. Ils ont toujours été séparés l'un de l'autre.

An-Nawbikhatî a dit : « Ils ont prétendu que chacune des deux divinités possède cinq genres. Quatre d'entre eux sont des corps et le cinquième c'est l'âme. Les corps de la lumière sont au nombre de quatre. Ce sont : Le feu, le vent, la terre et l'eau. Son âme, c'est le spectre. Elle a toujours évolué dans ces corps.
Les corps des ténèbres sont au nombre de quatre. Ce sont : Le feu, l'obscurité, le vend et les brouillards. Son âme, c'est la fumée.
Ils ont appelé les corps de la lumière : Ange. Ils ont appelé les corps des ténèbres : Diables et démons. Certains d'entre eux ont dit que les ténèbres engendrent les diables et que la lumière engendre des anges.
La lumière n'a pas de pouvoir sur le mal et il lui est défendu. Les ténèbres n'ont pas de pouvoir sur le bien et il lui est défendu. »
Il leur a parlé de diverses écoles de pensée concernant la lumière et les ténèbres, ainsi que des écoles absurdes. Parmi celles-ci, il y a qu'il leur a été rendu obligatoire de faire des provisions pour un jour. D'autres parmi eux ont dit : Il a été prescrit à l'homme de jeûner le septième de leur vie, d'abandonner le mensonge, l'avarice, le mauvais sort, l'adoration des idoles, l'adultère, le vol, la

Scanned by CamScanner

nuisance à tout ce qui possède une âme. Ces écoles, sont des écoles de pensée étranges qu'ils ont inventées d'après leur réalité stupide.

Yahyâ bn Bichr an-Nahawandî a raconté que des gens, parmi eux, nommés *ad-daysâniyya* ont prétendu que la nature du monde était de l'argile brute. Elle imitait le corps du créateur, qui n'est autre que la lumière, durant un temps et finit par en souffrir. Après avoir enduré cela, le créateur eut l'intention de s'en éloigner, il s'y embourba et s'est mélangé à elles. C'est à partir d'elle que ce monde de lumière et de ténèbres a été composé. Tout ce qui est lié au bon ordre vient de la lumière et tout ce qui est lié au désordre vient des ténèbres.
Ceux-là (les dualistes) assassinent et étranglent les gens. Ils prétendent que c'est avec cela qu'ils débarrassent la lumière des ténèbres. Quelle école stupide ! Ce qui les a poussés à de tels actes, c'est qu'ils ont vu,, dans le monde, le mal et la divergence. Ils ont dit : Il ne peut provenir d'une seule origine deux choses différentes, comme il ne peut jaillir du feu un refroidissement et un réchauffement.

Les savants ont réfuté leurs paroles affirmant que le créateur est deux. Ils (savants) ont dit : S'ils étaient deux, de deux choses l'une, soit ils sont tous les deux puissants, soit ils sont tous les deux impuissants, ou bien l'un des deux est puissant et l'autre impuissant. Il n'est pas permis qu'ils soient tous les deux impuissants, parce que cela empêche l'affirmation du caractère divin.[1] Il n'est pas permis non plus que l'un des deux soit impuissant. Il reste donc à dire qu'ils sont tous deux puissants. Alors, imaginez, que dans une situation donnée, [tous les deux soient face à un corps et] que l'un des deux veuille que ce corps bouge et que l'autre veuille que le corps soit immobile. Il est impossible qu'il y ait ce qu'ils ont voulu tous les deux. Si la volonté de l'un des deux se réalise, cela confirme l'impuissance de l'autre.
Les savants ont également réfuté leurs paroles affirmant que la lumière fait le bien et les ténèbres font le mal. Ils ont dit : Si un être opprimé fuit et se cache dans les ténèbres, ceci est un bien qui provient du mal.[2]
Il ne convient pas de prolonger la discussion avec ceux-là car leur école de pensée est fondée sur l'invraisemblable.

---

[1] C'est-à-dire que l'être divin possède obligatoirement la puissance et que si on nie cet attribut, il perd son caractère divin. (N T)
[2] Les ténèbres, qui sont considérés comme étant le mal, font, ici, un acte de bien parce que l'être, qui fuit l'oppression, se cache en eux. (N T)

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les philosophes et leurs partisans

Si Iblîs domine les philosophes par la ruse, c'est par le fait qu'ils s'individualisent avec leurs opinions et leurs raisonnements. Ils ont parlé en vertu de leurs conjectures sans prendre les prophètes en considération. Il y a, parmi eux, celui qui professe l'idée des dualistes qui est que le monde n'a pas de créateur. Cela a été rapporté directement d'eux par an-Nawbikhatî et d'autres.

An-Nahawandî a rapporté que Aristote (Aristâtalis) et ses disciples ont prétendu que la terre est un astre situé au cœur de ce corps céleste que dans chacun des astres, il y a des mondes comme il existe dans ce monde des fleuves et des arbres. Ils ont nié l'existence du créateur. La plupart d'entre eux ont affirmé l'existence d'une cause éternelle à ce monde. Ensuite, ils ont déclaré l'éternité du monde ; qu'il a toujours existé avec Allah le Très-Haut ; qu'il est son effet et son égal ; qu'il ne lui est pas tardif au niveau du temps.

L'égalité entre l'effet et la cause, et entre la lumière et le soleil, se situe au niveau de l'essence et du rang non pas au niveau du temps. Il leur a été demandé : « *Pourquoi niez-vous le fait que le monde soit temporel selon une volonté éternelle qui implique l'existence du monde dans l'instant dans lequel il lui a été donné l'existence ?* »
S'ils répondent : « *Ceci nécessite qu'il y ait un temps entre l'existence du créateur et celle des créatures.* », nous leur disons : « *Le temps est créé et il n'y a pas, avant le temps, un autre temps.* »

Ensuite il leur a été dit : La Vérité (Allah) gloire à lui, a le pouvoir de faire en sorte que l'épaisseur de l'astre supérieur soit de plus d'une coudée ou moins d'une coudée. S'ils répondent que ce n'est pas possible, ce serait attribuer l'incapacité au créateur. C'est aussi que ce pour qui il est impossible d'être plus grand que lui ou plus petit, son existence, tel qu'elle est, est obligatoire non pas possible. L'être obligatoire se passe de cause. Ils ont caché leur école de pensée par le fait qu'ils ont professé qu'Allah (ﷻ) est le créateur du monde. Ceci est, d'après eux, toléré et que ce n'est pas la réalité, parce que l'efficient a voulu ce qu'il a réalisé, alors que pour eux, le monde est apparu par nécessité, non pas qu'Allah l'ait créé. Parmi leurs pensées, il y a que le monde durera toujours. De même qu'il n'y a pas de commencement à son existence, il n'y a pas de fin non plus. Ils ont dit : C'est parce qu'il est l'effet d'une cause éternelle et l'effet a toujours été avec la cause. Le fait que le monde ait une existence possible, il ne peut être éternel et ne peut être un effet.

Scanned by CamScanner

Galien (Jâlînûs) a dit : « Si le soleil était voué à disparaître, la langueur apparaîtrait en lui durant cette longue période. » On dit qu'une chose se détériore d'elle-même subitement non pas avec langueur. Ensuite, d'où viendrait le fait qu'il (le soleil) ne se languisse pas ? Il serait, d'après eux, par rapport à la terre, cent soixante dix fois [plus grand] ou quelque chose comme ça. S'il venait à diminuer de la proportion d'une montagne, cela ne serait pas perçu par les sens.
Ensuite, nous, nous savons que l'or et la pierre précieuse sont exposés à l'altération. Ils peuvent durer des années sans que l'on perçoive leur diminution. Cependant, la création et l'annihilation n'ont lieu que par la volonté du Tout-puissant et le Tout-puissant ne change pas en lui-même. Aucun attribut n'apparaît en lui dans le temps. Cependant, l'acte change par une volonté éternelle.

SECTION : An-Nawbikhâtî rapporte dans le livre *Al-'arâ' wa ad-diyânât* que Socrate (Suqrâṭ) prétendait que les origines des choses sont au nombre de trois. Ce sont la cause efficiente, l'élément et l'image. Il a dit : « Allah est celui qui opère, l'élément est la matière première pour l'existence et l'anéantissement et l'image est l'essence du corps. »
Un autre parmi ces gens a dit : « Allah est la cause efficiente et l'élément est la réaction. »
Un autre parmi eux, a dit : « C'est la raison qui a organisé les choses de cette manière. »
Un autre parmi eux a dit : « C'est plutôt la nature qui l'a fait. »

Yaḥyâ bn Bachîr bn 'Umayr an-Nahâwandî a rapporté que des gens parmi les philosophes ont dit : « Après avoir constaté que le monde était réuni et séparé, mouvant et inerte, nous avons su qu'il est temporel et qu'il nécessite un créateur. Ensuite, nous avons remarqué que lorsque l'homme tombe dans l'eau ou dans le feu et, ne sachant pas nager, il appelle le créateur et gouverneur [du monde] à son secours, mais il ne le secoure pas, alors nous avons su que le créateur n'existe pas. » Il (an-Nahâwandî) a dit : « Ces gens ont divergé sur l'inexistence du créateur et gouverneur [du monde], et se sont divisés en trois parties.

La première partie prétend qu'après avoir achevé le monde, il l'approuva. Il craignait que s'Il en rajoutait ou diminuait, il se détériorerait. Il (Allah) s'est anéanti et disparu de ce monde. Il n'y a plus que les lois qui restent en vigueur entre ses êtres vivants et ses œuvres sur lesquels il s'est accordé.

La deuxième partie a dit : « Plutôt, il est apparu des monticules sur le créateur. Sa force et sa lumière ont toujours été attirées jusqu'à ce que cette force et cette

Scanned by CamScanner

lumière se retrouvent dans ces monticules qui sont le monde. La lumière du créateur est devenue mauvaise et ce qui reste de lui est une armure.[1] Ils ont prétendu qu'Il allait attirer la lumière du monde vers lui jusqu'à ce qu'il redevienne tel qu'il était. À cause de sa faiblesse envers ses créatures, Il les a abandonnés et l'injustice s'est répandue.

La troisième partie a dit : « Plutôt, après que le créateur ait construit solidement le monde, ses différentes parties (à Allah) se sont séparées pour s'éparpiller en lui (le monde). Chacune des forces dans le monde, est une partie de l'essence divine.

Le Chaykh (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Ceci est ce qui a été mentionné par an-Nahâwandî et que j'ai relevé du manuscrit de [la bibliothèque] an-Nizamiyya et qui a été rédigé, il y a de cela deux cent vingt années.[2] Si ce n'était pas le fait qu'il y ait été dit et rapporté des preuves évidentes sur ce que Iblîs a fait avec ses ruses, la première chose serait de renoncer d'en parler ; ce serait renoncer, par exaltation d'Allah (ﷻ), que l'on parle d'une chose pareille. Cependant, en le mentionnant, nous avons montré le côté bénéfique.

SECTION : La plupart des philosophes ont prétendu qu'Allah (ﷻ) ne sait rien et qu'Il ne connaît que lui-même. Il s'est avéré que la créature se connaît et connaît son créateur. Le rang de la créature a surpassé celui du créateur.
L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « C'est la pire des infamies qui puisse être dite. Regarde ce que Iblîs a enjolivé pour ces insensés qui prétendent posséder une raison parfaite. Avicenne (Abû 'Alî Ibn Sînâ') les a contredit à ce sujet. Il a dit : « Au contraire, Il (Allah) se connaît et connaît les choses générales, mais ne connaît pas les détails. »
Cette école de pensée a happé les mu'tazilites parmi eux. Comme s'ils avaient multiplié les informations. Louanges à Allah qui nous a fait de ceux nient toute ignorance et toute imperfection à Allah. Nous croyons en sa parole :

أَلاَ يَعْلَمُ مَنْ خَلَقَ

﴿Ne connaît-il pas ce qu'il a créé ?﴾[3]

Et

وَيَعْلَمُ مَا فِي الْبَرِّ وَ الْبَحْرِ وَ مَا تَسْقُطُ مِن وَرَقَةٍ إِلاَّ يَعْلَمُهَا

---

[1] Dans une autre version, il est dit : « Il reste, de lui, une armure »
[2] Ibn al-Jawzî fait sans doute allusion à la bibliothèque an-Nizamiyya située à Damas et qui continue de fonctionner de nos jours. (N T)
[3] Sourate 67, La royauté, verset 14.

Scanned by CamScanner

﴿...Il sait ce qu'il y a sur terre et dans la mer. Il n'y pas une feuille qui ne tombe sans qu'Il le sache...﴾[1] Ils ont pensé que la connaissance et le pouvoir d'Allah sont sa personne (*dhâtihi*) et ce pour fuir l'affirmation de l'existence de deux êtres éternels. La réponse à ces gens est : « Cependant, il est éternel, existant, unique et qualifié par des attributs de perfection. »

SECTION : L'auteur a dit : Les philosophes ont nié la résurrection des corps, le retour des âmes dans les corps et que le Paradis et le feu [de l'Enfer] sont deux entités physiques. Ils ont prétendu que ces exemples ont été donnés au commun du peuple, afin qu'ils comprennent la récompense et le châtiment spirituel. Ils ont prétendu qu'après la mort, les âmes perdureront éternellement, soit dans la jouissance indescriptible et ce sont les âmes parfaites ou dans la souffrance indescriptible, et ce sont les âmes impures. Les degrés de souffrance diffèrent selon la valeur des gens. Il se peut que l'on allège la souffrance et qu'elle disparaisse.

On leur a dit : Nous, nous ne nions pas l'existence de l'âme après la mort. C'est ainsi que son retour est appelé le recommencement (إعادة). Nous ne nions pas non plus qu'elle obtiendra la félicité et la souffrance. Cependant, qu'est ce qui pourrait empêcher le rassemblement des corps ? Nous ne nions pas non plus les délices et les souffrances corporelles au Paradis et en Enfer. C'est ce qui est dit dans la religion. Nous, nous croyons à l'association des deux félicités et des deux souffrances spirituelles et corporelles.

Quant aux réalités en tant qu'exemples, elles sont fondées sans preuve. S'ils disent : « Les corps se décomposent, sont dévorés et se transforment. », nous répondons : « Rien ne peut faire obstacle au pouvoir [divin] afin que l'homme soit homme par lui-même. S'il lui avait été créé un corps avec de la terre autre que celle avec laquelle il fut créé, il ne s'écartera pas du fait que lui c'est lui. De même, que les parties de son corps varient depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse avec l'amaigrissement et l'obésité. »
S'ils disent : « Le corps n'est corps que lorsqu'il passera d'un état à l'autre pour devenir de la chair et des vaisseaux sanguins. », nous répondons : « Le pouvoir d'Allah (ﷻ) ne se limite pas à ce qui est intelligible et observable. De plus, notre Prophète (ﷺ) nous a informés que les corps poussent dans la tombe avant la résurrection. »

---

[1] Sourate 6, Al-'an'âm, verset 59.

Scanned by CamScanner

lumière se retrouvent dans ces monticules qui sont le monde. La lumière du créateur est devenue mauvaise et ce qui reste de lui est une armure.[1] Ils ont prétendu qu'Il allait attirer la lumière du monde vers lui jusqu'à ce qu'il redevienne tel qu'il était. À cause de sa faiblesse envers ses créatures, Il les a abandonnés et l'injustice s'est répandue.

La troisième partie a dit : « Plutôt, après que le créateur ait construit solidement le monde, ses différentes parties (à Allah) se sont séparées pour s'éparpiller en lui (le monde). Chacune des forces dans le monde, est une partie de l'essence divine.

Le Chaykh (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Ceci est ce qui a été mentionné par an-Nahâwandî et que j'ai relevé du manuscrit de [la bibliothèque] an-Nizamiyya et qui a été rédigé, il y a de cela deux cent vingt années.[2] Si ce n'était pas le fait qu'il y ait été dit et rapporté des preuves évidentes sur ce que Iblîs a fait avec ses ruses, la première chose serait de renoncer d'en parler ; ce serait renoncer, par exaltation d'Allah (ﷻ), que l'on parle d'une chose pareille. Cependant, en le mentionnant, nous avons montré le côté bénéfique.

SECTION : La plupart des philosophes ont prétendu qu'Allah (ﷻ) ne sait rien et qu'Il ne connaît que lui-même. Il s'est avéré que la créature se connaît et connaît son créateur. Le rang de la créature a surpassé celui du créateur.
L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « C'est la pire des infamies qui puisse être dite. Regarde ce que Iblîs a enjolivé pour ces insensés qui prétendent posséder une raison parfaite. Avicenne (Abû 'Alî Ibn Sînâ') les a contredit à ce sujet. Il a dit : « Au contraire, Il (Allah) se connaît et connaît les choses générales, mais ne connaît pas les détails. »
Cette école de pensée a happé les mu'tazilites parmi eux. Comme s'ils avaient multiplié les informations. Louanges à Allah qui nous a fait de ceux nient toute ignorance et toute imperfection à Allah. Nous croyons en sa parole :

أَلاَ يَعْلَمُ مَنْ خَلَقَ

﴿Ne connaît-il pas ce qu'il a créé ?﴾[3]

Et

وَيَعْلَمُ مَا فِي الْبَرِّ وَ الْبَحْرِ وَ مَا تَسْقُطُ مِن وَرَقَةٍ إِلاَّ يَعْلَمُهَا

[1] Dans une autre version, il est dit : « Il reste, de lui, une armure »
[2] Ibn al-Jawzî fait sans doute allusion à la bibliothèque an-Nizamiyya située à Damas et qui continue de fonctionner de nos jours. (N T)
[3] Sourate 67, La royauté, verset 14.

Scanned by CamScanner

﴿...Il sait ce qu'il y a sur terre et dans la mer. Il n'y pas une feuille qui ne tombe sans qu'Il le sache...﴾[1] Ils ont pensé que la connaissance et le pouvoir d'Allah sont sa personne (*dhâtihi*) et ce pour fuir l'affirmation de l'existence de deux êtres éternels. La réponse à ces gens est : « Cependant, il est éternel, existant, unique et qualifié par des attributs de perfection. »

SECTION : L'auteur a dit : Les philosophes ont nié la résurrection des corps, le retour des âmes dans les corps et que le Paradis et le feu [de l'Enfer] sont deux entités physiques. Ils ont prétendu que ces exemples ont été donnés au commun du peuple, afin qu'ils comprennent la récompense et le châtiment spirituel. Ils ont prétendu qu'après la mort, les âmes perdureront éternellement, soit dans la jouissance indescriptible et ce sont les âmes parfaites ou dans la souffrance indescriptible, et ce sont les âmes impures. Les degrés de souffrance diffèrent selon la valeur des gens. Il se peut que l'on allège la souffrance et qu'elle disparaisse.

On leur a dit : Nous, nous ne nions pas l'existence de l'âme après la mort. C'est ainsi que son retour est appelé le recommencement (إعادة). Nous ne nions pas non plus qu'elle obtiendra la félicité et la souffrance. Cependant, qu'est ce qui pourrait empêcher le rassemblement des corps ? Nous ne nions pas non plus les délices et les souffrances corporelles au Paradis et en Enfer. C'est ce qui est dit dans la religion. Nous, nous croyons à l'association des deux félicités et des deux souffrances spirituelles et corporelles.

Quant aux réalités en tant qu'exemples, elles sont fondées sans preuve. S'ils disent : « Les corps se décomposent, sont dévorés et se transforment. », nous répondons : « Rien ne peut faire obstacle au pouvoir [divin] afin que l'homme soit homme par lui-même. S'il lui avait été créé un corps avec de la terre autre que celle avec laquelle il fut créé, il ne s'écartera pas du fait que lui c'est lui. De même, que les parties de son corps varient depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse avec l'amaigrissement et l'obésité. »
S'ils disent : « Le corps n'est corps que lorsqu'il passera d'un état à l'autre pour devenir de la chair et des vaisseaux sanguins. », nous répondons : « Le pouvoir d'Allah (ﷻ) ne se limite pas à ce qui est intelligible et observable. De plus, notre Prophète (ﷺ) nous a informés que les corps poussent dans la tombe avant la résurrection. »

---

[1] Sourate 6, Al-'an'âm, verset 59.

Scanned by CamScanner

[Abû Bakr Muhammad bn 'Abd al-Bâqî al-Bazzâr nous a informés, disant : Abû Kurayb nous a dit : Abû Mu'awiyya nous a dit ce qu'il a rapporté de al-'A'mach, de Abû Sâlih, de Abû Hurayra qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Il y a entre deux souffles, quarante.**
Ils ont dit : ***Ô Abû Hurayra, ce sont quarante jours ?***
Il a répondu : ***Je n'en ai aucune idée.***
Ils ont dit : ***Ce sont quarante mois ?***
Il a répondu : ***Je ne sais pas.***
Ils ont dit : ***Ce sont quarante années ?***
Il a répondu : ***Je ne sais pas.***
Il a dit : ***Ensuite, Allah fait descendre l'eau du ciel, ils se mettent à pousser comme poussent les plantes.***
Il a dit : ***Il n'y a pas une chose chez l'homme qui n'est pas éprouvé, excepté un seul os et qui est le sacrum. C'est avec cela qu'il fut créé et de cela que seront constitués les êtres le jour de la résurrection.*** »[1] [Recensé dans les deux *Sahîh*]

L'école des philosophes.

Satan a rusé avec des gens parmi les membres de notre communauté. Il s'est manifesté en empruntant la voie de la puissance de leur intelligence et leur perspicacité. Il leur a fait voir que la réussite réside dans le fait de suivre les philosophes, du fait que ce sont des sages. Des actes et des paroles, issues d'eux, ont prouvé leur extrême intelligence et leur parfaite perspicacité. Tous ont puisé dans la sagesse de Socrate, Hippocrate, Platon, Aristote et Galien. Ceux-là détenaient les sciences géométriques, logiques et naturelles. Ils ont, par leur perspicacité, découvert des choses cachées, sauf qu'après avoir parlé des questions théologiques, ils ont tous confondus. C'est pour cela qu'ils ont divergé à ce propos, alors qu'ils n'ont pas divergé sur les choses concrètes et les questions géométriques.
Nous avons parlé du type de confusion qui existe dans leurs croyances. La raison de leur confusion est que les facultés des être humains ne peuvent saisir les sciences que de manière globale et de les rapporter aux institutions religieuses.

On a rapporté à ces tardifs de notre communauté que ces [prétendus] sages niaient l'existence du créateur, rejetaient les institutions religieuses. Ils ont la conviction que ce sont des secrets confidentiels et des artifices. Les tardifs ont approuvé ce qui a été transmis de leur part et ont rejeté les rites religieux. Ils ont

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

délaissé les prières et n'ont pas respecté les interdits. Ils ont négligé les limites de la religion et se sont débarrassés de ce qui les rattachait à l'islam. Les juifs et les chrétiens sont plus pardonnables qu'eux du fait qu'ils s'attachent aux institutions religieuses prouvées par les miracles. Les innovateurs dans la religion sont plus excusables qu'eux parce qu'ils demandent à ce que les preuves soient analysées. Mais ces tardifs n'ont pas d'arguments à leur hérésie, excepté qu'ils savent que les philosophes étaient des sages. Crois-tu qu'ils n'ont pas eu connaissance que les prophètes étaient des sages et bien plus ?

Les propos rapportés de ces philosophes sur la négation du créateur sont inconcevables : La plupart des gens affirment l'existence du créateur et ne nient pas les prophéties. Cependant, ils ont omis de les examiner. Un petit nombre d'entre eux a dévié. Ils ont suivi les athées dont les compréhensions ont été corrompues à maintes reprises.

Nous avons remarqué, chez les philosophes de notre communauté, un groupe dont le fait de philosopher ne leur a été d'aucun profit, si ce n'est que de se retrouver dans l'embarras. Ils n'œuvrent pas selon ce que cela implique, ni conformément à l'islam. Mais plutôt, il y a parmi eux ceux qui jeûnent le mois de Ramadan, qui pratiquent la prière et, par la suite, ont commencé à s'opposer au créateur et aux prophéties. Ils parlent de négation, de la résurrection des corps alors qu'ils n'ont pas pu en voir un seul d'entre eux, si ce n'est qu'ils furent frappés par la misère et en ont subit les coups. La plupart du temps, ils sont en colère contre les prédestinations et en opposition avec l'auteur de la prédestination jusqu'à ce que l'un d'eux me confie : Moi, je n'en veux qu'à celui qui est au-dessus des astres. Il citait beaucoup de vers de poésie à ce propos. Parmi ceux-ci, il y a son dire sur la description de ce bas monde :

Penses-tu que c'est une créature sans créateur ?

Ou penses-tu que c'est un lancé sans lanceur ?

Il dit également :

- Es-tu embarrassé par une existence que l'expérience n'a pas de préférence sur nous, ni connaissance que l'on cite ?

- Comme si elle (l'existence) se trouvait dans un égarement qu'aucun être intelligent, ni une raison ou même un être méchant ne pourrait nous en débarrasser.

- Nous sommes dans une obscurité qui n'a pas de lune en elle qui éclaire, ni de soleil, ni de torche.

Scanned by CamScanner

- Idolâtrons mon embarras, alors que nous avons carné l'ignorance de celui qui nous regarde de travers avec une mine austère sur son visage.
- Il y a, sans aucun doute, en lui l'action mais n'a pas œuvré. Et le discours qu'il y a en lui, est un discours qui est entièrement de l'obsession.

SECTION : Le fait que la philosophie était proche de l'époque de notre religion, de même que la vie monacale, certains éléments de notre communauté n'ont pas hésité à se consacrer à celle-ci (la philosophie) et que d'autres n'ont pas hésité à se consacrer à celle-là (la vie monacale). Tu vois beaucoup d'êtres insensés qui, lorsqu'ils examinent le chapitre des croyances, se mettent à philosopher et lorsqu'ils examinent le chapitre de l'ascétisme, ils se font moines.

Nous demandons à Allah l'affermissement dans notre religion et la préservation contre notre ennemi. Il (Allah) est celui qui exauce nos demandes.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre ceux qui attribuent une partie matérielle aux êtres surnaturels

Ce sont des gens qui professent l'idée que pour chaque être surnaturel parmi les êtres surnaturels célestes, il y a une partie matérielle [qui lui est attribuée]. Je veux dire un corps parmi les corps célestes qui est sa partie matérielle. Sa relation avec l'être surnaturel qui lui est spécifique, est comme la relation qui existe entre nos corps et nos âmes. C'est lui (l'être surnaturel) qui l'administre et qui dispose de lui. De l'ensemble des parties matérielles célestes, il y les planètes et les étoiles fixes.

Ces gens ont dit : « Il n'y a aucun moyen de parvenir à l'être surnaturel lui-même. On se rapproche de sa partie matérielle avec toutes les adorations et les offrandes. »

D'autres, parmi eux, ont dit : « Pour chaque partie matérielle céleste, il y a un être parmi les êtres inférieurs (terrestres) selon son image et sa substance. » Ces gens ont fabriqué des images, sculpté des idoles et leur ont bâti des demeures.

Yaḥyâ bn Bichr an-Nahawandî a raconté que des gens ont affirmé que les astres sont au nombre de sept. Ce sont Saturne (*Zuḥal*), Jupiter (*al-Muchtarî*), Mars (*Mirrikh*), le Soleil (*Chams*), Vénus (*az-Zuhara*), Mercure (*'Uṭrid*) et la Lune (*Qamar*). Ce sont eux qui gouvernent ce monde et ils proviennent du royaume des cieux. Ils ont dressé des idoles en leur honneur, selon leur image. Pour chacun d'entre eux, ils ont fait le rapprochement avec l'animal qui lui ressemble.

À Saturne, ils lui ont fait un corps immense en plomb pur et il est aveugle. On se rapproche de lui par l'offrande d'un beau taureau que l'on conduit à une demeure sous laquelle il y a une cavité et au-dessus de celle-ci, il y a un garde-fou en métal. On frappe le taureau jusqu'à ce qu'il pénètre à l'intérieur de la demeure ; puis il marche sur ce garde-fou métallique et là, ses quatre pattes s'enfoncent. Ensuite, on allume un feu sous celui-ci jusqu'à ce qu'il brûle. Ce qui jouissent de l'honneur de l'approcher disent : « Que tu sois sanctifié, ô toi le dieu aveugle qui est empreint du mal et qui ne fait pas le bien, nous t'offrons ce qui te ressemble, accepte de notre part et épargne-nous de ton mal et du mal de tes esprits malfaisants. »

À Jupiter, ils offrent un petit enfant mâle. Le fait est qu'ils achètent une petite fille afin que le gardien du temple s'accouple avec elle pour les sept idoles. Elle

Scanned by CamScanner

devient enceinte et on la laisse jusqu'à ce qu'elle enfante. Les gens la portent avec l'enfant de huit jours dans ses bras ; ils piquent l'enfant avec une grosse aiguille et un aiguillon, et se met à pleurer dans les bras de sa mère. Ils lui (Jupiter) disent : « Ô toi, le seigneur du bien qui ne connaît pas le mal, il est de même nature que toi, accepte nos offrandes et accorde-nous ton bien et le bien de tes esprits bienfaisants. »

À Mars, ils apportent en offrande un vieil homme avec des tâches de rousseur et des cheveux clairs par la rousseur. Ils le portent et pénètrent dans un immense bassin. Ils attachent ses liens à des pieux au fond du bassin. Ils remplissent le bassin d'huile jusqu'à ce que l'homme soit submergé à la hauteur de sa gorge. Ils mélangent, avec l'huile, des médicaments qui fortifient les nerfs et qui sont bénéfiques à la chair. Il en est ainsi jusqu'à ce qu'une année s'écoule et après l'avoir gavé de nourriture bénéfique à la chair et à la peau, ils se saisissent de sa tête et arrachent les nerfs de la peau et les enroulent en dessous de la tête. Ils se présentent avec lui à l'idole qui représente Mars et dirent : Ô dieu maléfique, qui possède les tentations et les calamités, nous t'avons offert un sacrifice de ce qui te ressemble, alors accepte notre offrande et épargne-nous de ton mal et du mal de tes esprits maléfiques et méchants. »
Ils prétendent que la tête restera en vie sept jours et qu'elle les informera de ce qui leur arrivera cette année comme bien et comme mal.

Au Soleil, ils offrent cette femme dont on a tué l'enfant pour Jupiter. Ils tournent autour de la représentation du Soleil et disent : « Gloire et grâce à vous ô dieu lumineux, nous vous offrons ce qui vous ressemble, acceptez notre offrande, accordez-nous votre bien et protégez-nous contre le mal. »

À Vénus, ils offrent une vieille femme impudente aux cheveux grisonnants. Ils la présentent devant Vénus et crient autour d'elle : « Ô toi, la divinité impudente, nous t'apportons une offrande dont la blancheur est semblable à ta blancheur, dont l'impudence est semblable à ton impudence et dont l'esprit est semblable au tien, accepte-la de notre part. Ensuite, ils apportent du bois et le déposent autour de la vieille femme et y mettent le feu jusqu'à ce qu'elle brûle ; puis ils enduisent de ces cendres le visage de l'idole.

À Mercure, ils offrent un jeune homme brun qui est à la fois comptable, secrétaire et littéraire. Ils le font venir par la ruse. C'est ainsi qu'ils agissent avec tout êtres donnés en offrande. Ils les trompent, les anesthésient et leur font absorber des médicaments qui font perdre la raison et qui rendent muet. Ils

Scanned by CamScanner

présentent ce jeune homme à l'idole Mercure et disent : « Ô toi, Seigneur gracieux, nous t'avons apporté une personne gracieuse et c'est par ton naturel que nous sommes guidés, acceptes de notre part. » Ensuite, ils scient le jeune homme en deux puis en quatre parties. On les place sur quatre bois disposés autour de lui, on met le feu à chaque bois jusqu'à ce que tout brûle. Puis ils enduisent de ses cendres le visage de l'idole.

À la Lune, ils offrent un homme à la peau brunie, au grand visage et disent : « Ô messager des dieux, le très allègre parmi les corps célestes… »

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les idolâtres

L'auteur a dit : « Pour toute épreuve avec laquelle Iblîs a rusé contre les gens, la cause est le fait de se tourner vers ce qui est perçu et de se détourner de ce que la raison exige. Après que le sens se soit familiarisé à l'image, Iblîs, qu'Allah le maudisse, a invité un grand nombre de gens à adorer les images et à annuler définitivement l'usage de la raison. Il y a, parmi eux, celui pour qui il semble bon que ce soit des divinités seules. Il y a parmi eux, celui chez qui il a remarqué peu de perspicacité et il a su qu'il ne s'accorderait pas avec lui sur cela.
Il lui a enjolivé le fait que l'adoration de ces divinités rapproche vers le créateur. Ils disent :

مَا نَعْبُدُهُمْ إِلاَّ لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَى

﴿ Nous ne les adorons seulement pour qu'ils nous rapprochent d'Allah. ﴾[1]

L'origine des ruses d'Iblîs contre les idolâtres

[Abd al-Wahhâb bn al-Mubârak al-Ḥâfiẓ nous a informés disant : Abû al-Ḥussayn bn 'Abd al-Jabbâr nous a dit : Abû Ja'far Ibn Aḥmad bn as-Salam nous a dit : Abû 'Ubayd Allah Muḥammad bn 'Imrân al-Marzunânî nous a dit : Abû Bakr Aḥmad bn Muḥammad bn 'Abdillah al-Jawharî nous a dit : Abû 'Alî al-Ḥassan bn 'Alîl al-'Anzî nous a dit : Abû al-Ḥassan 'Alî bn as-Sabbâḥ bn al-Furât a dit : Hichâm bn Muḥammad bn as-Sâ'ib al al-Ḥalabî a dit : Mon père m'a informé en disant :] « **La première fois qu'on a adoré les idoles, ce fût après la mort d'Adam. Les enfants de Chîth fils d'Adam l'ont placé dans une grotte de la montagne sur laquelle est descendu Adam [après son exil du Paradis] et qui se trouve en Inde. Cette montagne est appelée Bûdh. C'est la montagne la plus fertile qu'il y ait eu sur cette terre.** »

[Hichâm a dit : Mon père m'a informé de ce qu'il a rapporté de Abû Ṣâliḥ, de Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :] « **Les enfants de Chîth fils d'Adam (prière et salut) avaient apporté le corps d'Adam dans la grotte et le vénéraient et imploraient pour lui la miséricorde divine. Un homme parmi la descendance de Caïn (Qâbîl) a dit : Ô fils de Caïn, les enfants de Chîth ont un sanctuaire autour duquel ils tournent et qu'ils vénèrent, alors que vous n'avez rien. Il leur façonna une idole et fut le premier à le faire. Il a dit : Mon père m'a appris que Ûd, Sawwâ', Yaghûth, Ya'ûq et Nasr étaient**

[1] Sourate 39. Les groupes. verset 3.

Scanned by CamScanner

des gens vertueux, ils décédèrent en un mois. Leurs proches craignaient pour eux. Un homme parmi les descendants de Caïn a dit : Ô gens, Voulez-vous que je vous fabrique cinq idoles à leur image, mais par contre je ne pourrais pas y placer d'âmes ? Ils ont répondu : Oui ! Il leur façonna cinq idoles à leur image qu'il éleva pour eux. Il y a avait un homme parmi eux, qui se rendait auprès de son frère, son oncle et son cousin, les vénéra et effectua une marche rapide autour de lui. Il en fut ainsi jusqu'à ce que s'éteigne la première génération. Cela s'est appliqué à l'époque de Yazid bn Mahlâyîl bn Qînân bn Anûch bn Chîth bn 'Adam.

Ensuite arriva une autre génération. Ils leur vouèrent une plus grande vénération que la première génération. Ensuite, vint après eux, la troisième génération. Ils ont dit : Les premiers n'ont vénéré ces gens que parce qu'ils espéraient obtenir leur intercession auprès d'Allah (ﷻ). Ils les ont adorés et vénérés. Leur hérésie s'est aggravée. Allah, à lui la gloire, leur a envoyé Idrîs (ﷺ). Il les exhorta et ils l'ont traité de menteur. Allah l'a élevé en un endroit très haut. Leur cas n'a fait que s'aggraver d'après ce qu'a dit al-Kalbî qu'il a rapporté de Abû Sâlih, de Ibn 'Abbâs, il en fut ainsi jusqu'à l'époque de Nûh (Noé). Allah l'a envoyé en tant que prophète alors qu'il avait, ce jour là, quatre cent quatre vingt ans. Il les invita à adorer Allah (ﷻ) et ce, durant cent vingt ans. Ils se sont rebellés contre lui et le traitèrent de menteur. Allah le très haut lui a ordonné de construire un navire. Il le construit et l'acheva. Il y embarqua alors qu'il était âgé de six cent ans, puis se sont noyés ceux à qui cela était destiné. Il demeura après cela, trois cent cinquante années. Il y avait entre Adam et Noé un intervalle de mille deux cent ans. L'eau a fait descendre ces idoles d'une terre à une autre jusqu'au littoral du Hijâz. Après que l'eau ait disparu dans le sol, les idoles sont restées sur le rivage. Le vent les balaya jusqu'à ce qu'elles soient recouvertes [de sable]. »

Al-Kalbî a dit : 'Amr bn al-Hayy était devin et il était surnommé Abû Thamâma, il possède un démon parmi les djinns qui apparaît et obsède [les gens]. Il lui dit : Presse le pas et lève le camp pour Tihâma, avec la chance et le salut, rends-toi au rocher du littoral du Hijâz. Tu y trouveras des idoles préparées. Irrigue, par celles-ci, Tihâma avant qu'elle ne s'éveille. Ensuite, invite les Arabes à les adorer et ils répondront à ton appel. Il se rendit au fleuve du littoral et les excita. Ensuite, il les emporta jusqu'à en irriguer Tihâma, puis il prépara le pèlerinage. Il invita les Arabes à les adorer en totalité. 'Awf bn 'Udra bn Zayd al-Lât a répondu à son appel. Il lui a remis Wud qu'il emporta. Il se trouvait dans la

Scanned by CamScanner

vallée d'al-Qurâ vers les cataractes. Il nomma son fils 'Abd Wud. Il était le premier à avoir donné ce nom. 'Awf a fait de son fils un habitant du lieu et son gardien. Ses enfants n'ont jamais cessé de lui rendre un culte jusqu'à ce que Allah apporte l'islam.

Al-Kalbî a dit : Malik bn Harîth m'a dit qu'il a vu Wud. Il a dit : Mon père m'envoyait auprès de lui avec du lait et me disait : Donne à boire à ton dieu et je l'ai abreuvé. Il a dit : Ensuite, j'ai vu Khâlid bn Walîd qui, après l'avoir brisé, le mit en morceau. Le Messager d'Allah (ﷺ) l'a envoyé de la bataille de Tabûk pour le détruire (Wud). Les Banû Abd Wud et les Banû 'Âmir se sont interposés, il les combattit et les tua. Il renversa Wud et le brisa. Il tua ce jour-là un homme des Banû 'Abd Wud nommé Qutn bn Sarîh. Sa mère arriva alors qu'il a été tué et dit :
Est-ce que cet amour ne peut pas continuer et que la félicité ne subsiste pas dans le temps.
Et qu'il ne reste pas de porc, durant le jour et la nuit, qui possède une mère dans une colère pour l'amour qu'elle lui porte.
Ensuite elle dit :
Ô toi qui réunis le contenu des viscères et du foie.
Ah ! Si ta mère n'avait pas été engendrée et qu'elle n'ait pas engendré.
Ensuite, elle se blottit contre lui, sanglota et mourut.
Al-Kalbî a dit : J'ai dit à Malik bn Hârith de me décrire Wud comme si je le voyais. Il a dit : C'est l'image d'un homme plus grand que tout ce qui peut exister parmi les hommes apaisés. Il porte deux manteaux dont l'un est fermé et l'autre qui est retiré. Il porte sur lui un sabre à sa ceinture et un arc sur son épaule. Il y a devant lui une lance sur laquelle il y a une bannière et un carquois dans lequel il y a des flèches.
Il a dit : Ils (les Arabes) ont répondu à 'Amr bn Lahyî Mudir bn Nazzâr. Il remit Suwa' à un homme parmi les Hudhayl appelé al-Hârit bn Tamîm bn Sa'd bn Hudhayl bn Madraka al-Ya's bn Mudir. Il se trouvait sur une terre appelée Rihât située au cœur de la palmeraie. Il (Suwa') était adoré par ceux qui lui succédèrent parmi les Mudir.

Un homme parmi les Arabes a dit : «
Tu les vois, autour de leur qibla, s'attacher
Comme se sont attachés les Hudhayl à Suwa'.
Il passe sa vie gisant par terre, près de lui,
Des butins parmi les biens de chaque berger

Scanned by CamScanner

Les Hamadân lui ont répondu et il leur a remis Ya'ûq à Malik bn Murthad bn Jacham. Il se trouvait dans le village appelé Juwân. Les Hamadân l'ont adoré ainsi que ceux du Yémen qui leur succédèrent.

Les Himyar lui ont également répondu et il a remis Nasr à un homme de ceux qui possèdent deux gardes et qui s'appelle Ma'dî Karb. Il se trouvait en un endroit de la terre de Saba' appelé Bakhla'. Les Himyar l'ont adoré ainsi que ceux qui leur ont succédé. Ils n'ont cessé de les adorer jusqu'à ce que Dhû Nuwwâs leur parle très lentement. Ces idoles n'ont jamais cessé d'être adoré jusqu'à ce que Allah ait envoyé Muhammad (ﷺ) qui a ordonné leur destruction. »

[Ibnu Hichâm a dit : Al-Kalbî nous a dit ce qu'il a rapporté de Abû Sâlih, de Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Le feu [de l'enfer] m'a été montré ; j'y ai aperçu 'Amr bn Lahyî qui était de petite taille, rouge et bleu. Il traînait ses membres dans le feu.**
Je dis : *Qui est celui-ci ?*
On répondit : *Celui-ci, c'est 'Amr bn Lahyî. Il est le premier à avoir fendu les oreilles de la chamelle ; qui a fait mettre la chamelle successivement dix fois à bas ; qui a inventé la chamelle sacrée ; qui a défendu l'usage du chameau étalon qu'on emploie pour couvrir les femelles et qu'on laisse paître et boire à son gré ; qui a changé la religion d'Ismâ'îl (Ismaël) et a appelé les Arabes à adorer les statues.* »[1]

Hichâm a dit : Mon père et d'autres m'ont raconté que lorsque Ismaël (ﷺ) s'est installé à la Mecque, il a engendré des enfants. Ils furent si nombreux qu'ils ont rempli la Mecque et ont expulsé les colosses qui s'y trouvaient. La Mecque est devenue étroite pour eux. Il y eut des guerres et des hostilités entre eux. Certains d'entre eux ont banni d'autres. Ils se sont dispersés sur tout le territoire en quête de subsistance. Celui qui les a poussés à adorer les statues et les pierres faisait en sorte qu'aucun de ceux qui quittaient la Mecque, ne la quitte sans qu'il ne transporte avec lui une pierre de la Maison sacrée, par vénération de la Maison sacrée et pour la préservation de la Mecque. Là où ils s'installeront, ils la déposeront et tourneront autour d'elle comme leur circumambulation autour de la Ka'ba, pour y voir un heureux présage, pour la préservation de la Maison sacrée et par amour pour elle.

---

[1] Sa chaîne de transmetteurs est très faible, car on y trouve Muhammad bn Sâ'ib al-Kalbî qui est accusé de mensonge. Al-Bukhârî, Muslim et d'autres rapportent des hadiths authentiques similaires à celui-ci.

Scanned by CamScanner

Par la suite, ils vénérèrent la Ka'ba et La Mecque ; ils accomplirent le grand et le petit pèlerinage en suivant les traces d'Abraham et d'Ismaël. Ensuite, ils ont adoré ce qu'ils ont trouvé bon d'adorer. Ils ont oublié la voie sur laquelle étaient les peuples avant eux. Ils ont ressorti ce que le peuple de Noé adorait. Il y a, parmi eux, ce qui est conservé, depuis l'époque d'Abraham et d'Ismaël, auxquels ils sont profondément attachés, comme la vénération de la Maison sacrée, la circumambulation autour d'elle, le grand et le petit pèlerinage, la station à 'Arafat et à al-Muzdalifa, l'offrande de l'immolation et l'invocation *¨al-Ihlâl¨* durant le grand et le petit pèlerinage. La tribu des Nazzar disait lors de l'invocation (*al-Ihlâl)* : « *Me voici ô Seigneur, rien ne t'es associé excepté un associé pour toi que tu possèdes et qui ne possède pas.* »

Le premier à avoir changé la religion d'Ismaël, à avoir élevé les statues, à avoir fendu les oreilles de la chamelle, qui a fait mettre la chamelle à bas dix fois successivement, c'est 'Amr bn Rabî'a qui n'est autre que Lahyî bn Hârith et Abû Khusâ'a. La mère de 'Amr bn Lahyî est Fuhayra bint 'Âmir bn al-Hârith. C'est Hârith qui était chargé de la Ka'ba. Lorsque 'Amr bn Lahyî avait atteint la puberté, il se mit à contester son autorité sur la Ka'ba et combattit Jurham bn Ismâ'îl ; il les vaincu, les chassa loin de la Ka'ba et les a bannis du territoire de La Mecque. Il a hérité, après eux, du voilage de la Maison sacrée. Ensuite, il tomba très malade. On lui a dit que dans le désert du pays de Châm, il y a une source thermale, que s'il s'y rendait, il guérirait. Il s'y rendit, s'y baigna et guérit. Il trouva ses habitants en train d'adorer les idoles. Il leur dit : « *Qu'est ce que cela ?* Ils répondirent : *Par leur intermédiaire, nous demandons la pluie et par leur intermédiaire nous demandons la victoire sur l'ennemi. Il leur demanda s'ils pouvaient lui en donner certaines d'entre elles. Ils acceptèrent et les emporta avec lui pour la Mecque. Il les installa autour de la Ka'ba et les Arabes ont adopté les idoles.* »

La plus ancienne d'entre elles, c'est Manât. Elle a été dressée sur le bord de la mer à cause du passage à Qudayd entre la Mecque et Médine. Tous les Arabes la vénéraient, que ce soient les Aws, les Khazraj, tous ceux qui s'arrêtaient à Médine et à la Mecque et ceux qui leur ont succédés. Ils lui offraient des sacrifices [d'animaux].

[Hichâm a dit : Un homme parmi les Quraych nous a raconté ce qu'il a rapporté de Abû 'Ubayda bn 'Abdillah bn Abî 'Ubayda Ibn Muhammad bn 'Âmir bn Yâsir qui a dit :] « **Les 'Aws, les Khazraj et ceux qui sont d'origine arabe**

Scanned by CamScanner

parmi les habitants de Yathrib et d'autres lieux, accomplissaient le pèlerinage. Ils s'arrêtaient avec les gens à toutes les stations et ne se rasaient pas la tête. Lorsqu'ils quittaient les lieux, ils se rendaient auprès de lui, se rasaient la tête et stationnaient près de lui. Pour eux, le pèlerinage ne peut être achevé qu'avec cela. Manât appartenait aux Hudhayl et aux Khuzâ'a. Le Messager d'Allah (ﷺ) y envoya 'Alî (رضي الله عنه), il la détruisit l'année de la conquête de la Mecque. »

Ensuite, ils prirent [pour idole] al-Lât à Tâ'if. Elle était moins ancienne que Manât. C'était une roche surélevée. Son gardien appartenait aux Thaqîf. Ils avaient bâti, autour d'elle, une bâtisse. Les Quraych et l'ensemble des Arabes la vénéraient. Les Arabes étaient appelés Zayd al-Lât et Taym al-Lât. Elles se trouvaient à la place du minaret de gauche de la grande mosquée de Tâ'if que nous connaissons aujourd'hui. Le Messager d'Allah (ﷺ) y envoya al-Mughîra bn Chu'ba, il les détruisit et les brûla.

Ensuite, ils prirent [pour idole] al-'Uzza. Elle était moins ancienne qu'al-Lât. C'est Ẓâlim bn As'ad qui l'a prise alors qu'elle se trouvait dans la vallée de an-Nakhla ach-Châmiyya (la palmeraie chamite), au-dessus de Dhâta 'Irqin.[1] Ils dressèrent une bâtisse autour d'elle. Ils entendaient une voie qui provenait d'elle.

[Hichâm a dit : Mon père m'a raconté ce qu'il a rapporté de Abû Sâlih, de Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :] « **Al-'Uzza était un démon femelle. Elle habita trois arbres à épines à l'intérieur de la palmeraie. Lorsque le Messager (ﷺ) a conquis La Mecque, il y envoya Khâlid bn al-Walîd. Il lui dit : Va voir à l'intérieur de la palmeraie, tu y trouveras trois arbres à épines, taille le premier. Il alla voir et pris le premier. Lorsqu'il revient auprès de lui, il lui dit : *As-tu vu quelque chose ?***
Il répondit *: Non !*
Il lui dit : *Va et taille le deuxième.*
Il alla et tailla le deuxième. Ensuite, il revint voir le Prophète (ﷺ) qui lui dit : *As-tu vu quelque chose ?*
Il répondit : *Non !*
Il lui dit : *Taille le troisième.*
Il se rendit vers celui-ci et voilà qu'il se trouve face à un démon femme aux cheveux ébouriffés, sa main posée sur son épaule et serrant les crocs. Il y

[1] Dhâta 'Irqin est le nom d'une plaine où les pèlerins, se rendant de l'Irak à la Mecque, mettent leur *iḥrâm*.

Scanned by CamScanner

avait derrière elle une bête moins hideuse. C'était son gardien. Khâlid lui dit : *Ô Uzza, tu mérites que l'on te traite d'impie, mais tu ne mérites pas que l'on te loue. J'ai certes vu qu'Allah t'a humilié.*
Ensuite, il la frappa, sa tête s'est agitée et voilà qu'elle ne fut plus que cendre. Puis, il coupa l'arbre et tua la bête de garde. Après cela, il se rendit auprès du Prophète et l'en informa. Le Prophète lui dit : *C'est elle al-'Uzzâ. Il n'y aura plus de 'Uzzâ après elle.* »[1]

Hichâm a dit : « Les Quraych avaient des idoles à l'intérieur et autour de la Ka'ba. À leurs yeux, la plus importante d'entre elles, c'est Hubal. Il y avait, selon ce qui m'a été rapporté, une escarboucle[2] sous la forme d'un humain à la main droite coupée. Les Quraychs l'ont trouvé ainsi et lui ont mis une main en or. Le premier à l'avoir érigé, c'est Khudhayma bn Mudraka bn al-Yâs bn Mudir. Il se trouvait à l'intérieur de la Ka'ba. Il y avait devant lui, sept coupes. Sur l'une d'elles, il est inscrit le mot ¨libre¨ et sur l'autre le mot ¨lié¨. S'ils doutent sur un nouveau-né, il lui offre (à Hubal) un cadeau. Ensuite, ils frappent la coupe. Si le nouveau-né sort libre, ils se joignent à lui, mais s'il sort lié, ils l'éloignent.

Lorsque les Quraych se disputaient pour une affaire ou lorsqu'ils désiraient voyager ou entreprendre quelque chose, ils se rendaient auprès de Hubal pour faire le serment devant l'auteur des coupes qui se trouvait près de lui. C'est lui à qui Abû Sufyân a dit, le jour d'Uhud : *Plus haut Hubal*. C'est-à-dire : Ta religion est supérieure.
Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit à ses Compagnons : « *Allez-vous lui répondre ?*
Ils ont répondu : *Que doit-on dire ?*
Il a dit : Dites : *Allah est le plus haut et le plus illustre.* »[3]

Ils possédaient également Asâf et Nâ'ila. Ibn Hichâm a dit : Al-Kalbî a raconté ce qu'il a rapporté de Abû Sâlih, de Ibn 'Abbâs qui a dit : « Asâf est un homme des Jurham appelé Asâf bn Ya'lâ et Nâ'ila bint Zayd appartient également à la tribu des Jurham. Il s'est épris d'elle au Yémen. Ils arrivèrent près des pèlerins puis entrèrent tous les deux dans la demeure. Ils y constatèrent l'inattention des gens et le vide de celle-ci. Il commit l'adultère avec elle dans la maison et se sont transformés. Les gens vinrent au petit matin et les trouvèrent transformés. Ils les

[1] Sa chaîne de transmetteurs est très faible, car on y trouve Hichâm et son père qui sont refusés au niveau de la transmission.
[2] Grenat rouge foncé d'un éclat très vif.
[3] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî

Scanned by CamScanner

sortirent tous les deux et les installèrent à leur emplacement. De là, les Khuzzâ'a, les Quraychs et tous ceux après eux parmi les Arabes se mirent accomplir le pèlerinage à la demeure sacrée. »

Hichâm a dit : Après s'être transformé en deux pierres, on les déposa toutes les deux vers la demeure sacrée afin que les gens puissent être réveillés par elles. Puis après avoir séjourné longtemps en ce lieu, et du fait que les idoles y étaient déjà adorées, elles furent également toutes les deux adorés. L'une des deux était fixée à la Ka'ba et l'autre à l'endroit de la source Zamzam. Les Quraychs ont déplacé celle qui était fixé à la Ka'ba vers l'autre. C'est près d'elles qu'ils faisaient leurs sacrifices. Il y avait parmi ces idoles Dhu al-Khulṣa et il y avait un silex blanc sur lequel était sculpté quelque chose qui ressemblerait à une couronne. Batbâla se situe entre la Mecque et Médine, à une distance de sept nuits de la Mecque. Ils les vénéraient tous les deux, et les Khath'am et les Bajîla leur faisait des offrandes.

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit à Jarîr (رضي الله عنه) : « **Ne vas-tu pas remplacer Dhû al-Khulṣa pour moi ?[1] Il l'envoya vers lui. Jarîr se mit fermement en route. Il croisa les Khalt'am et les Bahila et les combattit. Il les vainquit et détruisit le temple de Dhû al-Khulṣa et y mit le feu. Aujourd'hui, Dhû al-Khulṣa, c'est le seuil de la porte de la mosquée de Tabâla.** »

Les Daws avaient une idole appelée Dhu al-Kaffayn. Après qu'ils aient embrassé l'islam, le Messager d'Allah (ﷺ) envoya at-Tufayl bn 'Amr qui l'a brûlée.

Les Banî al-Hârith bn Yachkur avaient une idole appelée Dhû at-Tharâ.

Les Qudâ'a, les Kham, les Jurdhâm, les 'Amila et les Ghaṭfân avaient une idole, sur les hauteurs du pays de Châm, appelée al-Aqîsar.

Les Mazîna avaient une idole appelée Fahm et c'est pour cela qu'on les appelle les 'Abd Fahm.

Les 'Unza avaient une idole appelée Sa'îr.

Les Ṭay' avaient une idole appelée al-Falas. Il y avait pour les habitants de chacune des vallées de la Mecque une idole, dans leur demeure, qu'ils adorent. Lorsque l'un d'eux désire voyager, la dernière chose qu'il fera chez lui, c'est de se frotter contre elle. Il y a parmi eux, celui qui a pris une demeure et celui qui n'a ni

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

d'idole, ni demeure. Il dresse des pierres qu'il voit d'un bon œil. Ensuite, il tourne autour d'elles. Ils appellent cela des stèles.

Lorsqu'un homme partait en voyage et qu'il occupait un lieu, il prenait quatre pierres, choisissait la meilleure d'entre elles et en faisait son Seigneur. Il faisait des trois autres ses points d'appui. Lorsqu'il levait le camp, il les abandonnait. Lorsqu'il occupait un autre lieu, il refaisait la même chose. Lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) s'était manifesté à la Mecque, il entra dans la mosquée, les idoles étaient installées autour de la Ka'ba, il se mit à les attraper avec la partie cambrée située à l'une des deux extrémités de l'arc, en visant leurs yeux et leurs visages. Il disait : « La vérité est venue et le faux disparaît. Le faux est vain. »[1] Ensuite, il ordonna de les renverser sur leur face. Puis elles furent jetées hors de la mosquée et brûlées.

De Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : « Au temps de Yazdajard, les idoles étaient adorées et il y avait des gens qui avaient renoncé à l'islam. »

[Ismâ'îl bn Ahmad nous a informés, disant : 'Umar bn 'Ubayd Allah nous a dit : Abû al-Hussayn bn Buchrân nous a dit : 'Uthmân bn Ahmad ad-Daqqâq nous a dit : Jamîl nous a dit : Hassan bn ar-Rabî ' nous a dit : Mahdî bn Maymûn a dit : J'ai entendu Abû Rajâ' al-'Atâridî dire :] « **Après que le Messager d'Allah (ﷺ) ait été envoyé, nous avions entendu parler de lui. Nous nous sommes attachés à Mussaylima le menteur et attachés au feu. Nous adorions les pierres à l'époque du paganisme. Lorsque nous trouvions la pierre et lorsque nous trouvions mieux qu'elle, nous jetions celle-ci et prenions l'autre. Lorsque nous ne trouvions pas de pierre, nous rassemblions un peu de terre, ensuite nous apportions les troupeaux d'ovins et nous trayons dessus, ensuite nous tournions autour.** »

[Muhammad bn 'Abd al-Bâqî bn Ahmad nous a informés, disant : Ahmad bn Ahmad al-Haddâd nous a dit : Abû Na'îm Ahmad bn 'Abdillah nous a dit : Abû Hâmid bn Jubla nous a dit : Abû 'Abbâs as-Sarrâj nous a dit : Ahmad bn al-Hussayn bn Kharrâch nous a dit : Muslim bn Ibrâhîm nous a dit : 'Ammara al-Ma'ûlî a dit : J'ai entendu Abû Rajâ' al-'Atâridî dire :] « **Nous nous rendions intentionnellement vers le sable et nous le rassemblions, puis nous trayons les**

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

ovins dessus et nous l'adorions. Nous nous rendions également vers la pierre blanche, nous l'adorions un temps, puis nous la jetions. »

[Abû Mansûr al-Qarrâz nous a informés, disant : Abû Bakr bn Thâbit nous a dit : 'Abd al-'Azîz bn 'Alî al-Warrâq nous a dit : Ahmad bn Ibrâhîm nous a dit : Yûssuf bn Ya'qûb an-Naysabûrî nous a dit : Abû Bakr bn Abî Chayba nous a dit : Yazîd bn Harwan a dit : Al-Hahhâj bn Abî Zaynab a dit : J'ai entendu Abû 'Uthmân an-Nahdî dire :] **« À l'époque du paganisme, nous adorions une pierre, puis nous avions entendu quelqu'un crier : *Ô gens du voyage, votre seigneur est mort, trouvez-vous un autre dieu que lui.***
Abû 'Uthmân a dit : Nous nous sommes attaqués à tout ce qui est docile et indocile, et pendant que nous cherchions, soudain nous nous trouvions face à quelqu'un qui criait : *Nous avons trouvé votre seigneur ou ce qui lui ressemble.*
Abû 'Uthmân a dit : Nous sommes allés voir et c'était une pierre. Nous avons sacrifié un animal sur lui. »

[Muhammad bn Abî Tâhir nous a informés, disant : Abû Ishâq al-Barmakî nous a dit : Abû 'Umar bn Haywa nous a dit : Ahmad bn Ma'rûf nous a dit : Al-Hussayn bn al-Fahm nous a dit : Muhammad bn Sa'd nous a dit : Muhammad bn 'Amr nous a dit : Al-Hajjâj bn Sufwân m'a dit ce qu'il a rapporté de Ibn Abî Hussayn, de Chahr bn Hawchab, de 'Amr bn 'Unbasa qui a dit :] **« J'étais l'un des hommes qui adoraient la pierre. Une tribu fait une halte et n'avait pas de divinité avec elle. Les membres de la tribu sortirent et rapportèrent quatre pierres. Ils en installèrent trois pour leur pouvoir et font de la meilleure d'entre elles une divinité adorée. Ensuite, ils trouveront sûrement quelque chose de meilleur qu'elle avant de reprendre la route. Ils l'abandonneront et en prendront une autre qu'elle. »**

['Abd al-Wahhâb bn l-Mubârak nous a informés, disant : Abû al-Hussayn bn 'Abd al-Jabbâr nous a dit : Abû al-Hassan al-'Atîqî nous a dit : 'Uthmân bn 'Amr bn al-Mîthâb nous a dit : Abû Muhammad 'Abdullah bn Sulaymân al-Fâmî m'a dit : Abû al-Fadl Muhammad bn Abî Harwan al-Warrâq nous a dit : Al-Hussayn bn 'Abd al-'Azîz al-Jarwî nous a dit ce qu'il a rapporté d'un Chaykh qui réside à la Mecque qui a dit :] **« Sufyân bn 'Uyayna a été questionné : « Comment les Arabes adoraient la pierre et les idoles ? Il répondit : L'origine de leur adoration de la pierre vient du fait qu'ils ont dit : La demeure sacrée est faite**

Scanned by CamScanner

de pierres, donc là où nous dressons une pierre, cela a le même caractère que la demeure sacrée. »

Abû Ma'char a dit : Un grand nombre parmi les habitants de l'Inde croient en la seigneurie divine (*ar-rubûbiyya*). Ils reconnaissent qu'Allah le très haut possède des anges, saufs qu'ils sont convaincus que c'est une image, comme la plus belle des images et que les anges sont de beaux corps ; qu'Allah (ﷻ) et ses anges, sont cachés par le ciel. Ils ont pris des idoles qui, pour eux, sont la représentation d'Allah (à lui les louanges) et la représentation des anges. Ils les ont adorés et leur ont présenté des offrandes pour leur ressemblance d'après ce qu'ils prétendent. Il a été dit, à certains d'entre eux : *Les anges, les astres, les globes célestes sont physiquement les plus proches du créateur, alors vénérez-les, présentez-leur des offrandes*. Ils ont ensuite façonné des idoles.

Un groupe parmi les anciens, a construit des bâtisses pour les idoles. Parmi ces bâtisses, il y en a une située au sommet d'une montagne à Ispahan. Elle contenait des idoles que Kawchata Sab a placées à l'extérieur lorsqu'il était devenu Mazdéen. Il fit de cette bâtisse un temple du feu.
Une deuxième et troisième bâtisse se trouve en Inde. Une quatrième se trouve dans la ville de Balkh. Celle-ci fût construite par Yanû Chahr. Lorsque l'islam apparût, les habitants de Balkh la détruisirent.
Une cinquième bâtisse est située à Sana'a. Elle fût construite par ad-Dahhâk au nom de az-Zahura et fût détruite par 'Uthmân bn 'Uffan (ﷺ).
Une sixième bâtisse, dédiée au soleil, a été construite par Qabûs al-Malik dans la ville de Farghâna. Elle fût détruite par al-Mu'taym.

Yahyâ bn Bachir bn 'Umayr an-Nahâwandî raconte que la loi de l'Inde a été établie par un brahmane. Il leur a installé des idoles et la plus grande bâtisse qu'il leur ait construite, c'est celle qui se trouve à al-Mîlatân. al-Mîlatân est l'une des villes du pays de Sind.[1] Il y plaça leur plus grande idole qui est à l'image de la plus grande des chèvres. Cette ville fût conquise au temps d'al-Hajjâj. Les musulmans ont voulu arracher la statue, mais on leur a dit : « Si vous la laissez et que vous ne l'arrachez pas, nous vous remettrons le tiers de ce qui lui est remis comme bien. » 'Abdullah bn Marwân a ordonné de la laisser.
Les gens parcourent deux milles parasanges pour accomplir le pèlerinage en Inde. Le pèlerin doit absolument prendre, avec lui, des dirham selon ce qu'il peut, à partir de cent jusqu'à dix milles [dirham]. Ce ne peut être moins que cela ni plus.

[1] Sind est un pays situé sur les rives de l'Indus.

Scanned by CamScanner

Celui qui ne porte pas avec lui une telle somme, son pèlerinage ne sera pas accompli. Là, les pèlerins rangent la somme dans une énorme caisse et tournent ensemble autour de l'idole. Lorsqu'ils s'en vont, ces biens sont partagés. Un tiers revient aux musulmans, un tiers pour la construction de la ville et leur protection, et un tiers pour le gardien de l'idole et pour ce qui lui est nécessaire.

Le Chaykh Abû al-Faraj (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Vois comment Satan s'est joué d'eux. Il leur déroba leur raison et ils ont sculpté de leurs mains ce qu'ils adorent. Il n'y a rien de mieux qui invalide leurs idoles que La Vérité (Allah), à Lui la louange et la pureté. Il a dit :

أَلَهُمْ أَرْجُلٌ يَمْشُونَ بِهَا أَمْ لَهُمْ أَيْدٍ يَبْطِشُونَ بِهَا أَمْ لَهُمْ أَعْيُنٌ يُبْصِرُونَ بِهَا أَمْ لَهُمْ آذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا قُلِ ادْعُواْ شُرَكَاءكُمْ ثُمَّ كِيدُونِ فَلاَ تُنظِرُونِ

﴿Ont-ils des jambes pour marcher ? Ont-ils des mains pour frapper ? Ont-ils des yeux pour observer ? Ont-ils des oreilles pour entendre ? Dis : Invoquez vos associés, puis, rusez contre moi ; et ne me donnez pas de répit.﴾[1]

Cela s'adresse aux adorateurs. C'est-à-dire : Est-ce que vous, vous marchez, vous luttez, vous entendez, alors que les idoles sont incapables de cela. Elles sont non vivantes et eux sont vivants. Alors comment quelqu'un de parfait peut-il adorer ce qui est imparfait ?

S'ils avaient réfléchi, ils auraient su que le dieu crée celui qui crée, mais il n'est pas créé. Il assemble, mais n'est pas assemblé. Les choses subsistent par lui et lui ne subsiste pas par elles. Il convient cependant à l'homme d'adorer celui qui l'a créé et non pas ce qu'il a créé. Ce qui leur a fait croire que les idoles ont le pouvoir d'intercéder, c'est une croyance qui ne contient pas de confusion relative à elle.

[1] Sourate 7, Al-A'râf, verset 195.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les adorateurs du feu, du soleil et de la lune

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « Iblîs a rusé contre une communauté de gens en leur enjolivant l'adoration du feu. Ils ont dit : Le feu est la subsistance dont le monde ne peut se passer. C'est de là qu'il a enjolivé l'adoration du soleil. »

Abû Ja'far Ibn Jarîr At-Tabârî a dit « Lorsque Caïn a tué Abel et qu'il a fuit son père vers le Yémen, Iblîs s'est présenté à lui et lui a dit : Abel a fait une offrande et le feu l'a dévorée parce qu'il servait et adorait le feu. Installe donc un feu qui sera pour toi et ta descendance. Il a construit un temple pour le feu. Il est le premier à avoir installé un feu et à l'adorer. »

Al-Jâhiz a dit : « Zoroastre est venu de Balkh et il est l'adepte du mazdéen. Il a prétendu que la révélation descendait sur lui sur le mont Saylân. Il a prêché aux gens de ces régions froides qui ne connaissent que le froid. Il a fait croire que la menace divine sera une intensification du froid. Il a institué, à ses adeptes, de faire les ablutions avec les urines, d'avoir des rapports sexuels avec les femmes, de vénérer les deux feux et de faire d'autres choses affreuses. »
Al-Jâhiz ajoute : « Parmi les dires de Zoroastre, il y a que Allah était seul et après que sa solitude ait tardé, il a réfléchi. De sa réflexion est né Iblîs. Lorsqu'il s'est présenté à Lui et qu'Il voulait le tuer, il (Iblîs) refusa. Après avoir constaté son refus, Il le laissa un certain temps. »

Chaykh Abû al-Faraj (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Les adorateurs du feu ont construit beaucoup de temples. Le premier à lui avoir dédié un temple, c'est Afridûn. Il lui a consacré un temple à Tarsûs et un autre à Bukhârâ. Il lui consacra également un temple à Hamn au Sijistan. Abû Qubâdh lui a consacré un temple dans les environs de Bukhârâ. Par la suite, beaucoup de temples ont été construits en son honneur. Zoroastre a mis en place un feu et à prétendu que ce feu venait du ciel et qu'il a dévoré son offrande. Le fait est qu'il a construit un temple et a placé au centre de celui-ci un miroir. Il a placé l'offrande dans le bois à brûler et y jeta du soufre. Lorsque le soleil avait atteint le firmament, il se trouvait face à la lucarne que Zoroastre avait placée dans ce temple. Les rayons du soleil pénétrèrent par cette lucarne et atteignirent le miroir. Ils se réfléchirent sur le bois et s'enflamma. Il a dit : « N'éteignez pas ce feu ! »

Scanned by CamScanner

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « Iblîs a enjolivé à des gens, l'adoration de la lune et à d'autres, l'adoration des étoiles. Ibn Qutayba a dit : Il y avait des gens, au temps du paganisme, qui adoraient la constellation d'*al-'abûr*. Ils ont été éprouvés avec cela. Abû Kabcha, auquel les associationnistes apparentaient le Messager d'Allah (ﷺ) est le premier à avoir adoré cette constellation. Abû Kabcha a dit : Elle a coupé le ciel en largeur et il n'y a rien d'autre qui puisse couper le ciel en largeur. Abû Kabcha l'a adoré et a contredit par ce fait, les Quraychs.

Après que le Messager d'Allah (ﷺ) ait été envoyé [aux mondes] et qu'il ait invité à adorer Allah et à abandonner les statues, ils (les associationnistes) ont dit : Celui-ci est le descendant de Abû Kabcha. C'est-à-dire qu'il lui ressemble et s'assimile à lui dans le fait de contrarier les Quraychs. C'est comme ce que les Banû Isrâ'il ont dit à Marie (Maryam) : « Ô la congénère d'Aaron (Hârûn) c'est-à-dire : Ô toi qui est semblable à Aaron en ce qui concerne la vertu. »

Les constellations sont au nombre de deux. L'une d'elle, c'est celle-ci (*al-'abûr*)et l'autre, c'est la constellation du petit chien (*al-Ghumaysâ'*). Elle lui fait face et il y a entre elle et al-Ghumaysâ' une distance d'une coudée déployée sur le front du lion –et celle-ci se trouve dans la constellation d'Orion.

Iblîs, qu'Allah le maudisse, a enjolivé à d'autres, l'adoration des anges. Ils ont dit : « Ce sont les filles d'Allah le Très-Haut. » Puisse Allah être au-dessus de cela.

Il a enjolivé à d'autres, l'adoration du cheval et de la vache. As-Sâmirî faisait partie du temple qui adorait la vache. C'est ainsi qu'il a façonné un veau. Selon une explication, Pharaon adorait un bouc.
Il n'y a personne parmi ces gens qui ait fait appel à sa réflexion, ni fait usage de sa raison pour méditer sur ce qu'il fait.

Nous demandons à Allah de nous accorder le salut dans ce monde et dans la vie dernière.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les gens de l'époque du paganisme

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons parlé de la manière de ruser contre eux dans l'adoration des idoles. La plus ignoble des ruses contre eux dans ce cas, c'est l'imitation aveugle de leurs ancêtres sans étude de preuve, ainsi que l'a dit Allah (ﷻ) :

وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ اتَّبِعُوا مَا أَنزَلَ اللَّهُ قَالُواْ بَلْ نَتَّبِعُ مَا أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ آبَاءنَا أَوَلَوْ كَانَ آبَاؤُهُمْ لاَ يَعْقِلُونَ شَيْئاً وَ لاَ يَهْتَدُونَ

﴿Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre, ils disent : Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres. - Quoi ! Et si leurs ancêtres n'avaient pas raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ?﴾[1]

La signification est : Allez-vous les suivre également ?

Iblîs a rusé contre un groupe de gens parmi eux. Ils professent les idées athées, ne reconnaissant pas l'existence du créateur et niant la résurrection. C'est leur discours qu'Allah a rapporté dans ce verset :

مَا هِيَ إِلاَّ حَيَاتُنَا الدُّنْيَا نَمُوتُ وَ نَحْيَا وَ مَا يُهْلِكُنَا إِلاَّ الدَّهْرُ

﴿Ce n'est pas nos vies d'ici-bas. Nous mourrons et nous vivons. Rien ne nous fait périr si ce n'est le temps...﴾[2]

Il a rusé contre d'autres personnes parmi eux. Ils ont reconnu l'existence du créateur, mais ont nié les envoyés et la résurrection. Il a rusé contre d'autres encore parmi eux. Ils ont prétendu que les anges sont les filles d'Allah. D'autres parmi eux ont eu un penchant pour la pensée des juifs, d'autres pour la pensée des mazdéens. Il y avait chez les Banî Tamîm, Zarâra bn Judays et at-Tamîmî et son fils Hâjib.

De ceux qui reconnaissent l'existence du créateur, qui reconnaissent le commencement de la création, la fin du monde, la rétribution et le châtiment, il y a 'Abd al-Muttalib bn Hâchim, Zayd bn 'Amr bn Nufayl, Qas bn Sâ'ida et 'Amr bn az-Zarb. Lorsque 'Abd al-Muttalib voyait un oppresseur qui n'avait pas reçu de punition, il disait : « Par Allah, il y a après cette demeure (ce monde d'ici-bas), une demeure dans laquelle seront rétribués les bienfaiteurs et les malfaiteurs.

Parmi eux, il y a également Zuhayr bn Abî Salmâ qui a dit :

On l'ajourne. On le consigne dans un livre et on le met de coté jusqu'au jour des comptes, ou bien on le précipite et on se venge de lui.

Ensuite, il (Zuhayr) se convertit à l'islam.

---

[1] Sourate 2 La vache, verset 170.

[2] Sourate 45 L'agenouillée, verset 24.

Scanned by CamScanner

Parmi eux, il y a Zayd al-Fawâris bn Hisn. Parmi eux, il y a également al-Qalmas bn Umaya al-Kinânî. Il parlait de la disparition de la Ka'ba. Les Arabes ne pouvaient revenir de la saison du pèlerinage sans qu'il ne les sermonne et ne les conseille. Un jour, il a dit : « Ô peuple arabe, obéissez-moi et vous serez dirigés sur la voie droite. Ils ont répondu : Mais qu'est-ce que cela ?
Il a répondu : Vous avez la particularité d'avoir beaucoup de divinités et je sais avec certitude qu'Allah n'est pas satisfait de tout cela, qu'Allah est le Seigneur de ces divinités. Il aime certainement que l'on n'adore que Lui seul.
Les Arabes se séparèrent de lui et n'écoutèrent point ses sermons. Il y a parmi eux des gens qui disent que pour celui qui meurt, on attache une bête de somme sur sa tombe et qu'on laisse jusqu'à ce qu'elle meurt, ainsi il viendra sur elle au rassemblement [du jour dernier]. Mais celui qui ne fait pas cela, il viendra à pied au rassemblement. De ceux qui ont professé cela, il y a 'Amr bn Zayd al-Kalbî.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « La plupart de ces gens continuent de pratiquer l'associationnisme. Seul un petit nombre est resté profondément attaché à l'unicité divine et a refusé les idoles. C'est le cas de Qas bn Sa'îda et Zayd. Les païens de la *jahiliyya* n'ont pas cessé de produire beaucoup d'innovations. Parmi ces innovations, il y a le *nasî'*. Cela consiste à interdire et à autoriser le mois du *harâm*. Le fait est, que les Arabes s'étaient attachés à la religion d'Abraham (ﷺ) en interdisant les quatre mois. Lorsqu'ils avaient besoin de rendre licite ce qui est interdit pour faire la guerre, ils repoussent son interdiction au mois de *safar*. Ensuite, ils ont un besoin du mois de *safar*, ensuite le mois d'après et ainsi de suite jusqu'à repousser l'année entière. Lorsqu'ils accomplissent le pèlerinage, ils disent : « Nous voici à toi. Tu n'as pas d'associé, excepté un associé pour toi. Tu le possèdes, et lui ne te possède pas. »
Parmi les innovations, il y a l'héritage pour l'homme, mais pas pour la femme.
- Lorsque l'un d'eux meurt, c'est le plus proche de lui qui hérite de son épouse.
- Il y a la chamelle (*al-buhayra*) qui met bas cinq fois et si le cinquième est une femelle, ils lui fendent les oreilles et elle est interdite aux femmes.
- Il y a la brebis (*al-wasîla*) qui met bas sept fois, et si le septième que ce soit un mâle ou une femelle, ils disent : Elle est unie à son frère. Elle ne doit pas être égorgée. Elle est utile aux hommes et non pas aux femmes. Si elle meurt, elle devient profitable aux hommes et aux femmes.
- Il y a l'étalon reproducteur (*hâm*) qui permet d'engendrer dix petits. Ils disent en ce qui le concerne : Il a été reproducteur. Puis ils le laissent paître à son gré, ne portant aucune charge et ce, en l'honneur de leurs idoles. Ensuite, ils disent

Scanned by CamScanner

qu'Allah (ﷻ) nous a ordonné cela. Voici la signification de la parole du Très-haut :

مَا جَعَلَ اللَّهُ مِن بَحِيرَةٍ وَ لاَ سَآئِبَةٍ وَ لاَ وَصِيلَةٍ وَ لاَ حَامٍ وَ لَـــكِنَّ الَّذِينَ كَفَرُواْ يَفْتَرُونَ عَلَى اللّهِ الْكَذِبَ

﴿Allah n'a pas établi la chamelle *buḥayra*, ni la chamelle *as-sâ'iba*, ni la brebis *al-waṣîla*, ni l'étalon reproducteur *ḥâm*. Cependant, ceux qui ont mécru fabriquent des mensonges sur Allah.﴾[1]

A propos de la brebis et l'étalon reproducteur qu'ils ont autorisé selon leur dire suivant : « Ils sont purs pour nos hommes et interdit pour nos épouses. », Allah a dit :

قُلْ آلذَّكَرَيْنِ حَرَّمَ أَمِ الأُنثَيَيْنِ

﴿Dis : Est-ce les deux mâles qu'ils ont interdits ou est-ce les deux femelles ?﴾[2]

Le sens de ce verset est : Si Allah a interdit les deux mâles, alors tous les mâles sont interdit, et s'il a interdit les deux femelles, alors toutes les femelles sont interdites. Et s'Il a interdit ce qui est inclus par l'utérus des femelles, cela englobe les mâles et les femelles. Ce qui fait que tous les fœtus sont interdits.

Iblîs leur a enjolivé la mise à mort de leurs enfants. Il y a l'homme parmi eux qui tue sa fille (pour ne pas la nourrir) et qui nourrit son chien.

Parmi les ruses d'Iblîs contre eux, il y a ce qu'ils ont dit : « Si Allah avait voulu, nous ne lui aurions pas donné d'associés. » C'est-à-dire : S'il n'avait pas été satisfait de notre associationnisme, cela aurait certainement été mauvais. Ils se sont tenus à la volonté divine et ont délaissé le commandement. La volonté d'Allah inclut les êtres et son commandement n'inclut pas ces intentions. Personne ne doit s'attacher à la volonté divine après l'arrivée du commandement.

Pour leurs pensées absurdes qu'ils ont inventées en grand nombre, ils ne convient pas de perdre son temps à les mentionner et elles ne nécessitent aucun effort pour les réfuter.

---

[1] Sourate5 Le repas céleste, verset 103.
[2] Sourate 6 Les bestiaux, verset 143.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre ceux qui renient la prophétie

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a rusé avec les brahmanes, les hindous et d'autres qu'eux. Il leur a enjolivé la non reconnaissance des prophéties, afin de fermer la route à ce qui parvient du dieu (*ilâh*). Les hindous ont divergé. Il y a parmi eux des athées, des dualistes, des adeptes du brahmanisme, et ceux qui croient uniquement à la prophétie d'Adam et d'Abraham.

Abû Muḥammad an-Nawbikhâtî a raconté dans son livre *Al-'Arâ' wa ad-diyânât* que des gens parmi les hindous brahmanes ont affirmé l'existence du créateur, des envoyés, du Paradis et du feu. Ils ont prétendu que leur envoyé est un ange qui est venu à eux sous l'apparence d'un être humain et sans apporter de livre. Il aurait quatre mains et douze têtes. Il aurait parmi celles-ci une tête d'homme, une tête de lion, une tête de cheval, une tête d'éléphant, une tête de porc, et d'autres têtes de divers animaux. Il leur avait ordonné de vénérer le feu, leur aurait interdit de tuer et d'égorger [des animaux] excepté ce qui est destiné au feu. Il leur aurait interdit de mentir et de boire de l'alcool. Il leur a rendu licite l'adultère. Il leur aurait ordonné d'adorer la vache. Celui qui, parmi eux, abjure sa religion puis revient sur son acte, ils lui rasent la tête, la barbe, les sourcils et les cils des yeux. Ensuite, il va se prosterner devant la vache. Ainsi, parler de ces délires, serait une perte de temps.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a semé six sortes de confusions chez les brahmanes :

La première confusion est qu'ils pensent qu'il est impossible pour certains hommes (les messagers) d'avoir connaissance de ce qui est caché à d'autres. Ils ont dit : « Celui-ci n'est qu'un humain comme vous. » Ce qui veut dire : « Comment a t-il eu connaissance de ce qui vous est caché ? »

La réponse à cette confusion est : S'ils s'étaient adressés aux raisons, celles-ci auraient permis de croire au choix [divin] d'une personne parmi d'autres pour des particularités qui lui permettent de se distinguer de son genre. Ces particularités rendent la personne apte à recevoir la révélation, car les êtres ne sont pas tous apte à cela. Tout le monde sait qu'Allah (qu'il soit loué et élevé) a produit les humeurs différentes en degré les unes des autres et Il a sorti, [du néant] vers l'existence, des remèdes qui s'opposent à ce qui peut survenir comme infections corporelles. Lorsqu' Il (ﷻ) a pourvu les plantes et les pierres de particularités pour soigner les corps, c'est que les corps sont créés pour finir par disparaître ici (en ce monde) et pour l'éternité dans la demeure de la vie dernière.

Scanned by CamScanner

Il n'est donc pas impossible qu'Il (ﷻ) distingue une personne parmi ses créatures, en fonction de sa grande sagesse et pour la mission qui consiste à appeler les gens à revenir à Lui ﷻ. Il (ﷻ) agit ainsi dans l'intérêt de celui qui sème la corruption dans le monde avec son mauvais caractère et ses mauvaises actions, car il est connu que les opposants [aux messagers] n'ignorent pas que des gens puissent êtres dotés de sagesse afin d'apaiser les comportements méchants de la nature humaine avec des sermons. Alors comment peuvent-ils nier le fait que le Créateur, loué soit-il, ait doté certaines personnes du pouvoir de transmettre des messages, de faire des réformes et des recommandations qui profitent au monde, qui adoucissent les mœurs et avec lesquels ils font fonctionner leur autorité. Allah (ﷻ) en a fait mention dans sa parole :

أَكَانَ لِلنَّاسِ عَجَبًا أَنْ أَوْحَيْنَا إِلَى رَجُلٍ مِّنْهُمْ أَنْ أَنذِرِ النَّاسَ

﴿Est-ce étonnant pour les gens que l'on ait révélé à un homme, parmi eux, ceci : Avertis les gens...﴾[1]

Deuxième confusion : Ils ont dit : Pourquoi n'a-t-il pas envoyé un ange, car les anges sont plus proches de lui et le doute à leur sujet est peu probable ; les humains aiment être les chefs des leurs et cela devient douteux ? Il y a trois sortes de réponses à cette question :

1)- La première réponse est : La puissance des anges permet de renverser des montagnes et des pierres énormes. Il n'est donc pas possible de faire apparaître un miracle qui prouve leur véracité, parce que le miracle c'est ce qui rompt le cours habituel des choses et le cours habituel des choses c'est les anges. Cependant, les miracles manifestes sont ceux qui se manifestent des mains de l'être humain faible pour que cela soit une preuve de sa véracité.

2)- La deuxième réponse est : La relation entre éléments du même genre est plus favorable. Il est plus correct de leur envoyer quelqu'un de leur genre pour ne pas le fuir et pour le comprendre. Ensuite, la particularisation de cet individu par des choses que son genre est incapable de produire habituellement, est une preuve de sa véracité.

3)- La troisième réponse est : Il n'est pas dans le pouvoir des humains de voir les anges, cependant Allah le Très-haut donne plus de pouvoir aux prophètes en leur faisant don de voir les anges. À ce propos, le Très-haut a dit :

وَلَوْ جَعَلْنَاهُ مَلَكًا لَّجَعَلْنَاهُ رَجُلاً

[1] **Sourate 10, Jonas, verset 2.**

Scanned by CamScanner

﴿Si Nous l'avions fait ange, nous l'aurions certainement fait homme... »[1]
C'est-à-dire : Afin qu'ils daignent le regarder, se familiariser avec lui et le comprendre. Ensuite, il a dit :

وَلَلَبَسْنَا عَلَيْهِم مَّا يَلْبِسُونَ

﴿...Et nous aurions certainement créé la confusion chez eux.﴾[2]
C'est-à-dire : Nous aurions certainement créé chez eux, la confusion, comme ils l'ont créé pour eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils doutent. Ils ne savent pas si c'est un ange ou un humain.

Troisième confusion : Ils ont dit : « Nous remarquons que les choses auxquelles les prophètes appellent croire, comme la connaissance de l'invisible, les miracles et ce qui leur est transmis comme révélation, est du même genre que ce que l'on trouve chez les devins et les mages. Il ne nous reste donc plus de preuve avec laquelle nous faisons la distinction entre ce qui est vrai et ce qui est faux. »
Notre réponse est : « Certes, Allah, béni soit-Il et élevé, a montré les arguments. Ensuite, il a répandu la confusion et a chargé les raisons de faire la distinction. Le mage ne peut ressusciter un mort, ni faire sortir un être vivant du bâton. Quant au devin, il peut voir juste comme il peut se tromper, et ce, contrairement à la prophétie qui ne comporte aucune erreur que ce soit.

Quatrième confusion : Ils ont dit : « De deux choses l'une, soit les prophètes viennent avec ce qui est en accord avec la raison, soit avec ce qui est en désaccord avec elle. S'ils viennent avec ce qui est en désaccord avec la raison, cela n'est pas accepté. S'ils viennent avec ce qui est en accord avec la raison, celle-ci s'en passe. »
Notre réponse est : « Il est établi que beaucoup de personnes sont incapables d'appliquer l'autorité jusqu'à nécessiter un complément, comme c'est le cas pour les gouvernants et les souverains. Alors que dire des affaires divines et de la vie dernière ? »

Cinquième confusion : Ils ont dit : « Les religions sont venues avec des choses que la raison fuit. Alors comment est-il permis qu'elles soient vraies. De cela, il y a la souffrance des êtres vivants. »

---

[1] Sourate 6, Les bestiaux, verset 9.
[2] Sourate 6, Les bestiaux, verset 9.

Scanned by CamScanner

La réponse est que la raison ignore la souffrance des êtres vivants entre eux (entre l'humain et l'animal). D'autre part, lorsque le Créateur décrète la souffrance, la raison ne peut y faire opposition. Ce qui prouve cela, c'est que la raison connaît la sagesse infinie du Créateur, qu'Il soit loué et élevé ; elle sait qu'il n'y a pas en celle-ci de défaut, ni d'imperfection. Cette connaissance exige de la raison qu'elle se soumette à ce qui lui est imperceptible. Lorsqu'une chose nous est confuse dans une ramification (*far'*), il n'est pas permis de statuer sur un fondement (*'asl*) avec ce qui est nul.

Ensuite, le dessein divin, concernant cela, s'est manifesté. En effet, nous savons que les animaux sont préférables aux objets inanimés. Puis, l'être doué de parole, est meilleur que celui qui n'est pas doué de parole à cause de ce qui lui a été donné comme capacité de compréhension, de perspicacité, de forces théoriques et pratiques ; le besoin de cet être doué de parole, c'est de conserver sa capacité de compréhension. Il n'y a rien qui puisse prendre la place du méchant pour la conservation des forces. Le faible ne trouvera pas curieux l'obtention des forces. Ce qui présente un grand intérêt, son intérêt ne peut être restreint. Ainsi, l'être animé animal a été créé pour l'être animé noble (l'humain). S'il n'avait pas été tué [pour la consommation] il se serait multiplié, il serait en manque de pâturages et mourrait. Leurs cadavres nuiraient à l'animal noble. Il ne serait d'aucun intérêt pour son existence.

Quant à la douleur de l'égorgement [de la bête], elle est imperceptible. On a dit qu'elle n'existe pas du tout, parce que les points sensibles à la douleur ce sont les centres du cerveau, car il comporte des parties sensibles. Ainsi, lorsqu'elles sont atteintes d'épilepsie ou d'apoplexie, l'homme ne ressent pas de douleur. Lorsque les veines jugulaires sont coupées rapidement, la douleur du corps ne parvient pas à l'endroit de la sensation (le cerveau). À ce propos, le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsque l'un de vous égorge [une bête], qu'il aiguise sa lame et qu'il soulage la bête qu'il égorge. »[1]

Sixième confusion : Ils ont dit : « Il se peut que les gens des religions (révélées) aient remporté la victoire [sur leurs adversaires] avec des propriétés de la pierre et du bois ? » La réponse est que ceci est un discours dont on devrait avoir honte de prononcer. Il ne reste pas de plantes médicinales et de pierres dont les particularités n'ont pas été clarifiées et dont le côté caché n'a pas été découvert. Si l'un des envoyés [du créateur] avait remporté la victoire à l'aide

[1] Hadith authentique rapporté par Muslim

Scanned by CamScanner

d'une chose et que la propriété de cette chose se manifeste, il y aurait eu un rejet de ces propriétés de la part des savants en la matière et ils lui auraient dit : « Ceci ne vient pas de toi, mais ceci est une propriété appartenant à cette chose. »

D'autre part, les miracles ne représentent pas qu'une seule sorte, bien plus, cela va du rocher duquel est apparue la chamelle, d'un bâton qui s'est changé en serpent, d'une pierre de laquelle des sources ont jaillit et ce Coran qui, depuis qu'il est descendu, il y a moins de six cent ans, les ouïes ne cessent de le percevoir, les esprits ne cessent de le méditer, et le défi [de produire quelque chose d'identique], par celui-ci, est lancé en permanence. Personne ne peut s'en rapprocher. Alors, où est ceci, ainsi que les propriétés des choses, la magie et le charlatanisme ?

Abû al-Wafâ' 'Alî bn 'Uqayl (ﷺ) a dit : « Les cœurs des athées sont sortis de la religion à cause de la propagation de la parole de vérité, l'établissement des institutions religieuses entre les gens et l'application de leurs commandements, comme c'est le cas pour Ibn ar-Râwandî et ceux qui lui sont semblables comme Abû al-'Alâ' [al-Ma'arrî]. Pourtant, ils ne voient pas, pour leurs propos, de discernement ni d'effets ; au contraire, les mosquées augmentent en grand nombre ; les appels à la prière ne cessent de retentir dans leurs oreilles, faisant l'éloge du Prophète (ﷺ) et attestant ce qu'il a apporté avec lui ; sans oublier les dépenses en argent et en effort personnel durant le pèlerinage avec les dangers auxquels les pèlerins sont exposés, les difficultés des voyages et le fait de se séparer de son épouse et de ses enfants.

Certains d'entre eux (les athées) ont jeté le discrédit sur les transmetteurs [de traditions]. Ces athées déposent les germes de la corruption dans les chaînes de transmission, ils inventent des biographies et des chroniques. Certains d'entre eux rapportent des faits qui se rapprochent des miracles. Ils rapportent certaines choses dites sur les propriétés se trouvant dans les pierres, mais également des choses extraordinaires qui se seraient produites dans certains pays et des histoires sur les choses imperceptibles [à l'être humain] et ce, de la part de beaucoup de devins et d'astrologues. Ils ont exagéré sur l'établissement de cela, jusqu'à dire : « Satîḥ a dit au sujet du secret qui lui est caché : C'est une graine de froment qui se trouve dans l'urètre de la pouliche. »

Al-Aswad prêchait et parlait d'une chose avant que celle-ci puisse exister. Il y a, aujourd'hui, des exorcistes qui parlent au djinn qui se trouve dans le corps du possédé. Ils leur parlent de ce qu'il y a eu et de ce qu'il y aura, et des choses

Scanned by CamScanner

légendaires qui ressemblent à tout cela. Celui qui a vu quelqu'un de semblable à celui-ci, qui a parlé avec peu de raison et peu de clarté, à certainement voulu faire allusion à ces athées. Est-ce que ce qui est apporté par les prophéties n'est que ce qui est proche de cela ? Et le dire du devin n'est pas : « La graine de froment dans l'urètre de la pouliche. » Elle (la graine) est ce qu'il y a de plus caché, bien plus que son dire :

وَأُنَبِّئُكُم بِمَا تَأْكُلُونَ وَ مَا تَدَّخِرُونَ فِي بُيُوتِكُمْ

﴿...Et je vous informerai de ce que vous mangez et ce que vous épargnez dans vos demeures...﴾[1]

Reste t-il à cela un effet sur les cœurs ? Cette réforme exprime l'interdiction de voyager aujourd'hui. Est-ce uniquement le Prophète qui a laissé cette clarification ? Par Allah, ils n'ont voulu signifier par cela qu'un objectif évident et ils n'ont regardé que ce qui est d'une grande évidence. Ils ont dit : « Venez, nous allons multiplier les tournées à travers le pays, les personnes, les étoiles et les caractère particuliers. Il ne manque pas, avec la multitude de conjectures, d'accord par un seul de ceux-là. On a, par ceux-ci, fait tenir pour vrai le tout et proscrit le fait que ce que les Prophètes ont apporté sont des miracles. Ensuite, un groupe de soufis a insinué que Untel a plongé son récipient dans le [fleuve] Tigre et l'a rempli d'or. Ceci est devenu quelque chose d'ordinaire d'après la voie des miracles produits par les soufis ; d'après la voie des usages dignes des astrologues ; d'après la voie des spécificités dignes des partisans des quatre éléments naturels ; d'après la voie de la divination digne des mages et des voyants. Quel jugement reste t-il au propos de Jésus ('Issâ), ﷺ :

وَ أُنَبِّئُكُم بِمَا تَأْكُلُونَ وَ مَا تَدَّخِرُونَ فِي بُيُوتِكُمْ

﴿...Et je vous informerais de ce que vous mangez et de ce que vous épargnez dans vos demeures...﴾[2] Quelle chose, qui rompt l'ordinaire, reste pour l'ordinaire et est ce que les usages habituels sont le déroulement de l'existence et la multiplication des résultats ?

Lorsqu'un être, pieux et doué de raison, attire leur attention sur ce que cela comporte comme vice, le soufi dit : « Peut-on nier les miracles des saints ? » Ceux qui parlent de propriétés disent : « Peut-on nier l'aimant qui attire le métal et l'autruche qui avale le feu ? » Tu passes sous silence la négation de ce qu'il n'y a

[1] Sourate 4, La famille d'Imrân, verset 49.
[2] Sourate 4, La famille d'Imrân, verset 49.

Scanned by CamScanner

pas pour ce qu'il y a. Malheur au négateur avec eux. Les *batinites* d'un côté et les astrologues de l'autre côté font partie des grands dignitaires. Les gens ne rendent licites et ne concluent les contrats qu'avec leurs paroles.
Louanges à celui qui préserve cette communauté et qui élève sa parole de telle sorte que toutes les tendances soient sous sa domination ; louanges à Allah (ﷻ) pour l'intérêt qu'il porte à la protection des prophéties et pour la répression des partisans de l'absurde.

A propos de ceux qui renient la prophétie

Il y a, parmi les hindous brahmanes, des gens pour qui, Iblîs a enjolivé le fait de se rapprocher [de leur dieu] en se brûlant. Un homme, parmi eux, creuse une fosse, puis les gens se rassemblent. Il arrive, enduit de parfum à base safran et d'aromates. Les gens jouent de la timbale, du tambour et des castagnettes et prononcent cette formule : « Bienheureuse cette âme qui est liée au Paradis. » Il la répète lui-même afin que ce rapprochement à dieu soit accepté et que la rétribution soit le Paradis. Ensuite, il se jette dans la fosse et brûle. S'il s'enfuit, ils s'en écartent, le renient et le réprouvent jusqu'à ce qu'il revienne [sur son acte].
Il y parmi eux celui pour qui on chauffe des rochers ; il ne cesse de s'y coller, rocher après rocher, jusqu'à ce qu'il soit éventré et que ses entrailles ressortent, puis meurt.
Il y a parmi eux, celui qui se tient près du feu jusqu'à ce que sa graisse fonde et tombe.
Il y a parmi eux celui qui découpe une partie de sa jambe et de sa cuisse et la jette au feu. Les gens attestent de son honorabilité, font son éloge et demandent à ce qu'on leur accorde un rang similaire et ce, jusqu'à ce qu'il meure.
Il y a parmi eux, celui qui se tient dans la bouse de vache qui lui arrive à la hauteur de la jambe, puis il allume le feu et brûle.
Il y a celui qui adore l'eau. Il déclare que c'est la vie de toute chose et se prosterne devant elle.
Il y a parmi eux, celui à qui l'on prépare une fosse près de l'eau. Il se précipite dans la fosse [embrasée] et lorsqu'il s'enflamme, il se lève et plonge dans l'eau. Ensuite, il retourne à la fosse jusqu'à ce qu'il meurt. S'il meurt en se trouvant entre les deux, sa famille s'attriste et dit : Le Paradis lui est interdit. Mais s'il meurt dans l'un des deux, ils témoignent de son entrée au Paradis.
Il y a parmi eux, celui qui meurt de faim et de soif. Il finit d'abord par ne plus marcher, puis par ne plus s'asseoir. Ensuite, il perd l'usage de la parole. Ensuite, il perd ses sens, puis il se paralyse et finit par s'éteindre.

Scanned by CamScanner

Il y a parmi eux, celui qui erre de par le monde jusqu'à ce qu'il périsse.
Il y a parmi eux, celui qui se noie dans le fleuve.
Il y a parmi eux, celui qui s'interdit toute relation sexuelle avec la femme et ne cache que la partie de son corps qui doit être cachée (*al-'awra*). Ils ont une montagne très élevée et au bas de celle-ci, il y a un arbre près duquel se tient un homme qui lit un livre et dit : « Bienheureux celui qui escalade cette montagne, s'éventre et fait sortir ses entrailles de ses mains. »
Il y a parmi eux, celui qui prend des cailloux pour fracturer son corps jusqu'à ce qu'il meure. Les gens disent : « *Bienheureux ô toi.* » Ils ont auprès d'eux deux fleuves et le jour de leur fête, un groupe de leurs dévots sort. Il y a là, des hommes qui prennent les vêtements portés par les dévots et les étendent sur le sol. Ils les découpent en deux, puis jettent l'une des deux moitiés dans un fleuve et l'autre moitié dans l'autre fleuve. Ils prétendent qu'ils coulent vers le Paradis.
Il y parmi eux, celui qui sort vers le terrain découvert, accompagné d'un groupe de personnes qui invoquent en sa faveur et qui le félicitent pour son intention. Lorsqu'il est fatigué, il s'assoit. Les rapaces venant de toutes parts, se rassemblent autour de lui. Ils le dépouillent de ses vêtements, puis il s'allonge et les gens regardent. Les oiseaux fondent sur lui et le dévorent. Lorsque les oiseaux se séparent, le groupe d'hommes arrive, recueille ses os, les brûle et implore, au moyen de ces cendres, la bénédiction divine.

De longs faits ont été mentionnés par Abû Muḥammad an-Nawbikhâtî, on perdrait notre temps à les écrire. Il est surprenant que les hindous soient un peuple d'où l'on tire la sagesse, d'où l'on prend les subtilités de la sagesse et dont les subtilités des œuvres inspirent [les gens]. Louange à celui qui a rendu les cœurs aveugles, jusqu'à ce que Iblîs les entraîne dans cette situation. An-Nawbikhâtî a dit : « Il y a, parmi eux, ceux qui prétendent que le Paradis est constitué de trente deux degrés ; que le séjour des hôtes du Paradis dans le degré le plus bas est de quatre cent mille années, de trente trois milles années, de six cent vingt années, que chaque année est le décuple de ce qui lui est inférieur, que le feu est constitué de trente deux degrés. Parmi ceux-ci, seize degrés possèdent un froid glacial et ses propres sortes de châtiments. Seize degrés possèdent le brasier et ses sortes de châtiments.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les juifs

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il a rusé contre eux en beaucoup de choses. Nous en citons qu'une petite partie, afin d'argumenter contre celles-ci. Parmi cela, il y la comparaison du créateur à la créature. Si leur comparaison était vraie, il aurait certainement été admis pour lui (le créateur) ce qui est admis pour eux.

Abû 'Abdillah bn Hâmid, qui est l'un des nôtres, a rapporté que les juifs prétendent que le dieu adoré est un homme de lumière installé sur un trône de lumière, qui porte sur sa tête une couronne de lumière, qu'il possède des membres à la manière des être humains. C'est de là que vient leur dire : 'Uzayr fils de Dieu. S'ils avaient compris que la réalité de la filiation ne peut avoir lieu sans la partition et le créateur n'est pas de ceux qui possèdent des parties parce qu'il n'est pas composé, ils ne reconnaîtraient pas la filiation.
Ensuite, l'enfant est, en principe, du même genre que le parent. Quant à 'Uzayr, il ne subsiste qu'avec de la nourriture et le dieu est celui par qui les choses subsistent en non celui qui subsiste par elles.

Ce qui les a incités à cela, tout en ignorant la réalité des choses, c'est qu'ils l'ont vu ressusciter après la mort et leur a récité la Thora de mémoire. Ils ont parlé au nom de cela avec leurs opinions corrompues. Ce qui prouve que le peuple n'avait pas la présence d'esprit, c'est qu'après avoir vu les effets de la puissance divine dans la séparation de la mer en leur faveur, ils sont passés, ensuite, près des idoles et ont demandé qu'on leur façonne des idoles identiques. Ils ont dit :

اجْعَل لَّنَا إِلَـٰهًا كَمَا لَهُمْ آلِهَةٌ

﴿...Fais-nous des divinités comme les divinités qu'ils ont...﴾[1]

Après que Moïse les ait éloignés de cela, cela est resté au fond d'eux. Ce qui était enfoui au fond d'eux, s'est manifesté en l'adoration du veau. Les motifs qui les ont poussés à commettre cela, sont au nombre de deux : Le premier motif est : Leur ignorance du créateur. Le deuxième motif est : Ils se sont tournés vers les choses qui reposent sur la perception à cause de la domination de la perception sur eux et à cause de leur éloignement de la raison. Si ce n'était leur ignorance de l'adoré (Dieu), ils ne s'aviseraient pas de prononcer des paroles ignobles sur lui, comme par exemple leur propos :

إِنَّ اللَّهَ فَقِيرٌ وَ نَحْنُ أَغْنِيَاء

﴿Allah est pauvre et nous sommes riches.﴾[1]

[1] Sourate 7, Al-'A'râf, verset 138.

Scanned by CamScanner

يَدُ اللَّهِ مَغْلُولَةٌ

Et ﴿La main d'Allah est fermée.﴾[2] Allah est bien au-dessus de cela.

Parmi les ruses de Satan contre eux, il y a leur dire : « Il n'est pas permis d'abroger les lois [révélées]. » Ils savent pourtant que dans la religion d'Adam, il y a l'autorisation du mariage entre frères et sœurs et ceux qui ont des liens de parenté, mais aussi le travail durant le jour du samedi. Ensuite, Il (Allah) a abrogé cela avec la loi [apportée] par Moïse. Ils ont dit : « Lorsque Allah (ﷻ) ordonne une chose, c'est que c'est un dessein divin et il n'est plus permis de la changer. »

Je dis : « À certains moments, le changement est une sagesse [divine]. Lorsque l'être humain passe d'une bonne santé vers la maladie et de la maladie vers la mort, tout cela est un dessein divin. Il vous a interdit de travailler le samedi et vous laisse libre de travailler le dimanche. Cela fait partie de ce que vous avez ignoré. Allah (ﷻ) a ordonné à Abraham (ﷺ) d'égorger son fils, ensuite il lui a interdit de le faire.

Parmi les ruses de Satan contre eux, il y a qu'ils ont dit :

وَقَالُواْ لَن تَمَسَّنَا النَّارُ إِلاَّ أَيَّاماً مَّعْدُودَةً

﴿Le feu ne nous touchera pas, excepté des jours comptés.﴾[3]

Ce sont les jours durant lesquels le veau a été adoré. Leurs infamies sont nombreuses. Ensuite, Iblîs les a poussés à la rébellion pure. Ils ont renié ce que leur livre contient comme descriptions de notre Prophète (ﷺ). Ils ont modifié le contenu et ont ordonné de croire en ces modifications. Ils ont accepté le châtiment de la vie dernière. Leurs savants y ont été récalcitrants et leurs ignorants ont imité aveuglément.

Ensuite, ce qui est étonnant, c'est qu'ils aient modifié ce qu'ils avaient ordonné. Ils ont falsifié et ont professé ce qu'ils voulaient. Où est la servitude de celui qui a abandonné le commandement et œuvre avec les passions ?

Ensuite, ils avaient contredit Moïse et l'ont incriminé jusqu'à dire : « Il a une hernie testiculaire. » Ils l'ont accusé du meurtre d'Aaron. Ils ont accusé David d'avoir convoité l'épouse de 'Awriyâ.

Scanned by CamScanner

[Muḥammad bn ʻAbd al-Bâqî al-Bazzâr nous a informés [disant] : Al-Ḥassan bn ʻAlî al-Jawharî nous a dit : Abû ʻAmr bn Ḥayât nous a dit : Ibn Maʻrûf nous a dit : Al-Ḥârith bn Abî ʾÛsâma nous a dit : Muḥammad bn Saʻd nous a dit : ʻAlî bn Muḥammad nous a dit ce qu'il a rapporté de ʻAlî bn Mujâhid, de Muḥammad bn Isḥâq, de Sâlim Mawlâ ʻAbdullah bn Muṭîʻ, de Abû Hurayra (ﷺ) qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) s'est rendu à la synagogue et a dit : Sortez et venez à moi afin que je vous enseigne. ʻAbdullah bn Sûryâ sortit et s'est trouvé en tête-à-tête avec lui. Allah l'a informé sur sa religion, sur les bienfaits qu'il leur a accordé, du fait qu'Il les avait nourrit de manne et de cailles avec lesquelles Il les protégea, avec ceci, des nuages.**

Il dit : ***Savez-vous que je suis le Messager d'Allah ?***

Il (ʻAbdullah bn Sûryâ) répondit : ***Mon dieu, oui ! Le peuple sait certainement ce que je sais ; que ta description et tes qualificatifs sont explicites dans la Thora. Cependant, ils te jalousent.***

Il (le Messager) dit : ***Mais qu'est ce qui t'en empêche, toi ?***

Il répondit : ***Je n'aime pas contrarier mon peuple. Il faut espérer qu'ils te suivent et embrassent l'islam alors je l'embrasserais.*** »[1]

[Hibatullah bn Muḥammad bn ʻAbd al-Wâḥid nous a informés, disant : Al-Ḥassan bn ʻAlî nous a informés, disant : Aḥmad bn Jaʻfar bn Hamdân nous a informés, disant : ʻAbdullah bn Aḥmad nous a dit : Mon père m'a dit : Yaʻqûb nous a dit : Mon père nous a dit ce qu'il a rapporté de Ibn Isḥâq qui a dit : Sâliḥ bn ʻAbd ar-Raḥmân bn ʻAwf m'a dit ce qu'il a rapporté de Maḥmûd bn Labîd, de Salâma bn Waqch qui a dit :] « **Nous avions pour voisin un juif, dans la tribu des Banî ʻAbd al-Achhal. Un jour, il sortit de chez lui nous voir et ce, avant que le Prophète (ﷺ) ne soit envoyé, il s'arrêta vers le lieu de réunion des Banî ʻAbd al-Achhal. Salma dit : Ce jour-là, j'étais le plus jeune d'entre eux. J'avais sur moi une longue tunique (*burda*) de laine dans laquelle je me suis allongé dans la cour de ma famille. Il parla de la résurrection, de la station, des comptes, de la balance, du Paradis et du feu. Il parla de cela aux associationnistes et aux idolâtres pour qui il n'y a pas de résurrection après la mort.**

Ils lui dirent : ***Malheur à toi ! Ô Untel, penses-tu que cela existe, que les gens seront ressuscités après la mort vers une demeure dans laquelle il y a le Paradis et le feu. Une demeure où ils y seront récompensés pour leurs œuvres ?***

[1] La chaîne de transmission de ce hadith est très faible, car on y trouve Alî bn Mujâhid qui est refusé dans la transmission. Le hadith a été Recensé par al-Bayhaqî.

Scanned by CamScanner

Il répondit : ***Oui ! Par celui sur qui on prête serment, l'un d'eux aimerait posséder un instant de ce feu avec la plus grande illumination dans la demeure qu'ils défendent. Ensuite, ils pénètrent et le recouvrent et qu'il soit sauvé de ce feu demain.***

Ils lui dirent : ***Malheur à toi ! Et quels en sont les signes ?***

Il répondit : ***C'est un Prophète qui sera envoyé du côté de ce pays. Il indiqua de sa main, la Mecque et le Yémen.***

Ils dirent : ***Quand allons-nous le voir ?***

Il a dit : ***Il a regardé vers moi qui suis le plus jeune d'entre eux et dit : Quand ce jeune homme aura vécue sa vie, il le connaîtra de son vivant.***

Par Allah, peu de temps s'est passé avant qu'Allah n'envoie son Messager (ﷺ). Il était vivant parmi nous. Nous avons cru en lui et il l'a renié par injustice et par jalousie. Nous lui avons dit : ***Malheur à toi, ô Untel ! N'es-tu pas celui qui nous a dit sur lui ce que tu as dit ?***

Il répondit : Bien ***sûr ! Mais ce n'est pas lui.*** **»**

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les chrétiens

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ses ruses contre eux sont nombreuses. Parmi celles-ci, il y a qu'Iblîs leur a fait croire que le Créateur, louange à lui, est une substance. Les jacobites adeptes de Jacob (Ya'qûb), les malakites, ceux qui professent la religion des anges et les nestoriens adeptes de Nestor ont déclaré : « Allah est une seule substance et trois personnes substantiellement distinctes. Il est un dans la substantialité et trois dans l'hypostatique. » L'une des trois personnes est, d'après eux, le père, la deuxième est le fils et la troisième est l'esprit saint. Certains d'entre eux parlent d'attributs, d'autres parlent de personnes. Ceux là ont oublié le fait que si Dieu était une substance, il lui serait admis ce qui est admis aux substances comme l'occupation d'un lieu, le mouvement, l'inaction et les temps. Ensuite, il (Iblîs) a tenté certains de professer que le Messie c'est Dieu.

Abû Muḥammad an-Nawbikhâtî a dit : « Les malakites et les jacobites ont prétendu que celui que Marie a enfanté est Dieu. » Certains d'entre eux ont dit : « Le Messie, c'est deux substances. L'une d'elles est éternelle et l'autre est temporelle. » Bien qu'en disant cela du Messie, ils lui reconnaissent la nécessité de se nourrir. Ils ne divergent pas sur cela, ni sur le fait qu'il a été crucifié et qu'il n'a pas pu se défendre. Ils disent : « Cependant, il a fait cela avec la nature humaine. » Alors pourquoi la nature divine n'a pas défendu ce qu'il y a d'humain en lui ?

Ensuite, il a rusé avec les chrétiens sur le cas de notre Prophète Muḥammad (ﷺ) jusqu'à ce qu'ils le renient après qu'il ait été mentionné dans les évangiles. Parmi les gens des deux livres, il y a ceux qui disent de notre Prophète : « C'est certainement un prophète. Sauf qu'il a été envoyé aux Arabes en particulier ! » Ceci vient d'Iblîs. Il a fait en sorte qu'ils soient inattentifs à son cas, car au moment où il est attesté que c'est un prophète, le Prophète [en principe] ne ment pas. Il a dit : « J'ai été envoyé à tous les gens. »[1] Il a écrit à Qusayr, à Kisrâ et à l'ensemble des rois non Arabes.

[1] Ḥadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les juifs et les chrétiens

Ils ont déclaré : « Allah (Dieu) ne nous châtieras pas à cause de nos prédécesseurs, car il y a parmi nous des saints et des prophètes. »
Allah (ﷻ) nous a informés à leur sujet sur ce cas :

نَحْنُ أَبْنَاء اللّهِ وَ أَحِبَّاؤُهُ

﴿...Nous sommes les enfants de Dieu et ses aimés...﴾[1]

C'est-à-dire : Il y a parmi nous ses fils 'Uzayr et 'Issâ (Jésus).

Le dévoilement de cette ruse est : Si on réclame à une personne le droit d'Allah sur lui, ses proches parents ne pourront rien contre cela. Si l'amour passe outre une personne pour une autre à cause de la parenté, certains auraient passé outre. Notre Prophète (ﷺ) a dit à sa fille Fatima : « **Je ne peux t'être utile en rien auprès d'Allah.** » Cependant, le mérite du bien-aimé [de Dieu], s'acquiert par la piété. Celui qui s'en prive, se prive d'amour.[2]

Ensuite, l'amour d'Allah (ﷻ) pour le serviteur n'est pas un amour par engouement comme l'amour des êtres humains entre eux. Donc, s'il en était ainsi, le cas serait concevable.

[1] Sourate 5, Le repas céleste, verset 18.
[2] Extrait d'un hadith rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Sabéens

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : L'origine de ce mot, je veux dire les Sabéens, vient de leur dire (aux Arabes) : /saba'ût/, c'est lorsqu'ils sortent d'une chose vers autre chose. [Ils disent] : /saba'at an-nujûm/ lorsqu'elles (les étoiles) apparaissent. /Saba'a bihi/ lorsqu'il sort. Les Sabéens sont ceux qui sortent d'une religion vers une autre religion. Les savants ont émis dix dires à leurs sujets :

- Le premier d'entre eux est que ce sont des gens qui se situent entre les chrétiens et les mazdéens. Cela a été rapporté par Sâlim de Sa'îd bn Jubayr et par al-Layth de Mujâhid.

- Le deuxième est qu'ils se situent entre les juifs et les mazdéens. Cela a été rapporté par Ibn Abî Najîh de Mujâhid.

- Le troisième est qu'ils se situent entre les juifs et les chrétiens. Cela a été rapporté par al-Qâsim bn Abî Bazza, de Mujâhid.

- Le quatrième est qu'ils sont une catégorie de chrétiens dont le discours est plus modéré que le leur. Cela a été rapporté par al-Qâsim qui le rapporte également de Mujâhid.

- Le sixième est qu'ils sont comme les mazdéens. C'est al-Hassan [al-Basrî] qui l'a dit.

- Le septième est qu'ils sont une secte des gens du livre et reconnaissent az-Zabûr. C'est Abû al-'Aliya qui l'a dit.

- Le huitième est qu'ils sont un peuple qui prie en direction de la qibla, rendent un culte aux anges et reconnaissent az-Zabûr. C'est Abû l-'Aliya qui l'a dit.

- Le neuvième est qu'ils sont une secte parmi les gens du livre. C'est as-Sadyî qui l'a dit.

- Le dixième est qu'ils attestent : *"Il n'y a de dieu que Dieu"*, mais ils n'ont pas de rituel, pas de livre, pas de prophète, excepté la formule : *"Il n'y a de dieu que Dieu"*. C'est Ibn Zayd qui l'a dit.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce sont là des dires des exégètes, tel que Ibn 'Abbâs, al-Qâsim, al-Hassan et d'autres. Quant aux gens du kalâm (*mutakallimûn*), ils ont dit : L'école des Sabéens connaît des divergences. Parmi eux, il y a celui qui dit : « Il y a la matière primitive. Celle-ci a toujours existé et

Scanned by CamScanner

existera toujours. Le monde n'a cessé d'être créé à partir de cette matière primitive. » La plupart d'entre eux ont dit : « Le monde n'est pas temporel. » Ils ont donné le nom « ange » aux astres. Certains d'entre eux ont appelé les astres « divinités » (*'âliha*) et les ont adorés. Ils leur ont édifié des temples d'adoration. Ils prétendent que la demeure sacrée (*Ka'ba*) d'Allah est l'un de ceux-là et qu'elle serait le temple de saturne.

Certains d'entre eux ont prétendu qu'on ne peut qualifier Allah si ce n'est que par la négation et non pas par l'affirmation. On dit qu'il n'est pas temporel, qu'il n'est pas mort, qu'il n'est pas ignorant et qu'il n'est pas impuissant. Ils ont dit : [Nous procédons ainsi,] afin qu'il n'y ait pas de comparaison [avec les créatures]. Ils ont des rites adorations dans des religions. Parmi celles-ci, il y a qu'ils ont prétendu qu'il leur a été prescrit trois prières par jour. La première se compose de huit unités (rak'a) et trois prosternations durant chacune des unités. Son accomplissement a lieu au lever du soleil. La deuxième se compose de cinq unités et la troisième également.

Il leur est prescrit le jeûne d'un mois. Il débute après les huit nuits [du mois] de mars (*âdhâr*), sept jours qui débutent aux neuf derniers jours [du mois] de décembre (*kânûn al-awwal*) et sept jours dont le début est après les huit nuits [du mois] de février (*chubât*). Ils clôturent le jeûne par des aumônes et des sacrifices. Ils ont interdit la viande de bétail égorgé. Des contes invraisemblables qui ferait perdre du temps à en parler. Ils ont prétendu que les bonnes âmes montent vers les astres immobiles et vers la lumière et que les mauvaises âmes descendent au plus profond des deux terres, vers les ténèbres. Certains d'entre eux disent que ce monde ne disparaîtra pas et que la récompense et le châtiment sont dans la réincarnation.

Pour ce genre d'écoles de pensée, il n'y a pas besoin de beaucoup d'efforts pour réfuter leurs dires, du fait que ce sont des allégations sans fondements. Iblîs a enjolivé à des gens parmi les Sabéens, le fait qu'ils pensent que la perfection se trouve dans l'acquisition d'une affinité entre eux et les choses spirituelles et célestes en faisant usage de la pureté, des lois et des invocations. Ils se sont adonnés à l'astrologie et à l'esclavagisme. Ils ont dit : « Il faut absolument qu'il y ait un intermédiaire entre Allah et sa création pour faire connaître la connaissance, pour diriger vers ce qui est convenable, sauf que cet intermédiaire doit être immatériel et non pas corporel. » Ils ont dit : « Nous, nous nous procurons une sainte affinité entre nous et Lui. Cette affinité devient pour nous un intercesseur auprès de lui. » Ces gens ne nient pas la résurrection des corps.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Mazdéens

Yahyâ bn Bichr bn 'Umayr an-Nahâwandî a dit : « Le premier roi des mazdéens était Kûmirath. Il leur a apporté leur religion. Ensuite, se sont succédés ceux qui ont prétendu détenir la prophétie, jusqu'à ce que Zoroastre (Zarâdicht) en devienne célèbre. Les mazdéens ont dit : Allah (qu'Il soit exempté de cela) est une personne spirituelle qui est apparue [dans le temps] et sont apparus avec lui les choses spirituelles dans leur intégralité. Il (Allah) a dit : *¨Personne d'autre que moi n'est disposé pour inventer des choses semblables à celles que j'ai inventé.¨* Ces ténèbres sont nées de sa pensée, du fait qu'il y a en celle-ci le reniement de la puissance d'autres que lui. Les ténèbres se mirent à lutter victorieusement contre lui. »

Parmi ce que Zoroastre a institué, il y a l'adoration du feu, la prière destinée au soleil. Ils expliquent que le soleil est le roi du monde. C'est lui qui vient le jour et s'en va la nuit. C'est lui qui donne la vie aux plantes et aux êtres vivants et qui répartit les chaleurs dans leurs corps.

Ils n'enterraient pas leurs morts dans la terre par respect pour celle-ci. Ils ont dit : La terre est à l'origine de l'évolution des êtres vivants, nous ne devons pas la souiller. Ils ne se lavaient pas avec de l'eau par respect. Ils ont dit : C'est parce qu'il y a, en l'eau, la vie de toutes choses, à moins qu'ils utilisent, avant elle, l'urine de vache et des choses de ce genre. Ils ne crachaient pas dans l'eau. Ils étaient contre le fait de tuer ou d'égorger les animaux. Ils lavaient leurs visages avec l'urine de vache pour gagner les bénédictions. Plus l'urine est ancienne et plus il y aura de bénédictions.

Ils autorisent les relations sexuelles avec les mères. Ils ont dit : Le fils est plus digne à assouvir les appétits sexuels de sa mère. Lorsque le mari décède, le fils est le premier en droit d'épouser sa femme. S'il ne possède pas de fils, on élève un homme en rang avec les biens du défunt. Ils autorisent l'homme à se marier avec cent milles [femmes]. Lorsque la femme, qui a ses menstrues, désire se purifier, elle paye un dinar au prêtre. Il la transporte vers le temple du feu, l'installe dans la position à quatre pattes et la nettoie avec son index.

Celui qui a rendu public ce fait, c'est Mazdek, à l'époque de Qubâdh. Il a autorisé les femmes pour tous ceux qui le désirent. Il a épousé les femmes de Qubâdh afin que le peuple suive son exemple et qu'ils agissent envers les femmes à sa manière. Lorsqu'il parvint vers 'Um Anû Charawân, il dit à Qubâdh : « Sors-

Scanned by CamScanner

la à moi et si tu me prives de mes désirs, ta foi ne sera pas achevée. » Il s'est chargé de la sortir. Anû Charawân s'est mis à pleurer devant Mazdek. Il embrassait ses pieds en présence de son père Qubâdh et lui demande de lui donner sa mère. Qubâdh dit à Mazdek : *N'étais-tu pas en train de prétendre que : Le croyant ne doit pas refouler ses envies ?*
Il répondit : *Si !*
Il dit : *Tu ne dois pas refouler les envies de Anû Charawân.*
Il répond : *Je lui en fait don.*

Ensuite, il accorda aux gens la liberté de manger les bêtes mortes. Lorsque Anû Charawân pris la succession, il réduit lui-même à néant le mazdékisme.

Parmi les dires des mazdéens, il y a que la terre n'a pas de fin en profondeur ; que le ciel est une des peaux des démons ; que le tonnerre est l'activité du ronflement des démons puissants (*'Ifrît*) qui sont emprisonnés dans les astres et capturés durant la guerre. Les montagnes font parti de leurs os. Les océans font parti de leurs urines et de leur sang. Un homme est apparu au mazdéens, à l'époque où le califat est passé des omeyyades aux mains des abbassides. Il égara bon nombre de gens. Des histoires, à son sujet, ont circulé. Ce serait trop long de les raconter. Il était le dernier à apparaître au sein des mazdéens.
Certains savants ont dit que les mazdéens possédaient des livres qu'ils étudiaient, puis qu'ils ont fondé une religion et leurs livres ont été élevés.
L'une des ruses les plus habiles qu'Iblîs a utilisé contre eux, c'est qu'ils ont remarqué, dans les actes, du bien et du mal. Il leur a laissé croire que celui qui fait le bien ne peut faire le mal. Ils ont établi deux divinités et ont dit : L'une d'elles est une lumière sage. Elle ne fait que le bien. L'autre est un démon qui n'est autre que les ténèbres. Il ne fait que le mal comme ce que nous avons dit au sujet des dualistes.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les choses semblables ont été évoquées auparavant ainsi que leurs réfutations. Certains ont dit : « Le créateur est prééternel. Il n'émane de lui que le bien. Satan est temporel et il n'émane de lui que le mal. » On leur a dit : « Si vous reconnaissez que la lumière [qui est le bien] a créé Satan, elle a donc créé la tête du mal. »
Certains d'entre eux ont prétendu que le créateur c'est la lumière. Il eut une mauvaise pensée. Il a dit : « Je crains de voir apparaître dans mon royaume ce qui va s'opposer à moi. » Sa pensée était mauvaise. De celle-ci est né Iblîs. Iblîs a

Scanned by CamScanner

accepté d'être apparenté à la méchanceté après qu'il ait été reconnu comme associé [de son créateur].

An-Nawbikhatî a raconté que certains d'entre eux ont dit : « Le créateur a douté sur quelque chose et Satan est né de ce doute. »
An-Nawbikhatî a dit : « Certains d'entre eux ont prétendu que Dieu et Satan sont deux corps prééternels. Il y avait une affaire entre eux deux. Le monde était épargné du mal et Satan s'y trouvait éloigné. Iblîs fut libéré jusqu'à transpercer le ciel avec ses soldat et le seigneur pris la fuite. Que le Seigneur soit puissant et magnifié pour leur acte et qu'il soit sanctifié de leurs paroles. Iblîs l'a poursuivi jusqu'à ce qu'il l'assiège. Il le combattit durant trois mille ans. Iblîs ne pouvait l'atteindre et le seigneur ne pouvait le repousser. Ensuite, le seigneur établit un compromis avec lui, afin qu'Iblîs et ses soldats demeurent dans ce monde sept mille ans. Le Seigneur a pensé que le compromis, dans la probabilité, contraint Iblîs à appliquer la condition. Les gens demeurent dans le malheur jusqu'à ce que cette condition soit appliquée dans ce monde. Et après qu'ils aient tous les deux accompli leur condition, deux êtres justes se sont portés témoins. Ils ont remis leurs deux sabres aux deux êtres justes et on dit : Celui qui manque à ses engagements, tuez-le. Ce serait une perte de temps à parler de nombreuses absurdités et c'est pour cela que nous les mettons à l'écart. »

Nous allons parler des choses auxquelles abouti la ruse d'Iblîs. Nous avons choisi de parler d'une chose parmi cette confusion. Ce qui est étonnant c'est qu'ils ont représenté le créateur comme étant le bien. Ensuite, ils ont fait qu'une mauvaise idée provienne de lui. D'après leur dire, il est permis qu'un ange soit issu de la pensée d'Iblîs. Ensuite, on leur dit : *Est-il permis que Satan s'acquitte de ses engagements ?*
S'ils répondent : *Non !*
On leur dit : *Il ne convient pas à la sagesse qu'il reste en vie.*
S'ils répondent par ¨oui¨, c'est qu'ils ont reconnu l'existence d'une loyauté digne d'éloges émanent d'un être maléfique. Comment Satan a t-il pu obéir aux deux êtres justes, alors qu'il a désobéi à son Seigneur ? Comment est-il permis de commettre des abus contre Dieu ?
Ces contes absurdes, si ce n'était pour voir ce que Iblîs a pu faire des raisons, il y a aucune utilité, ni de sens à en parler.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les astrologues

Abû Muḥammad an-Nawbikhâtî a dit : Des gens ont pensé que le corps céleste est prééternel, qu'il n'a pas de créateur. Galien (Jâlînûs) raconte que des gens ont dit que Saturne seul est prééternel. D'autres gens ont prétendu que le corps céleste est une nature pure. Il n'y a pas en lui de chaleur, de froid, d'humidité et de dessèchement. Il n'est ni léger, ni lourd. D'autres encore ont pensé que le corps céleste est fait de feu et qu'il a pris à la terre, par la force, sa rotation.

Certains d'entre eux ont dit que les astres sont faits d'un corps qui ressemble à la pierre. D'autres parmi eux, ont dit qu'ils sont faits de nuages. Ils s'éteignent chaque jour et s'éclairent la nuit comme le charbon qui s'allume et qui s'éteint. D'autres parmi eux, ont dit que le corps de la lune est composé de feu et d'air. D'autres ont dit : Le corps céleste est fait d'eau, d'air et de feu. Il est pareil à une sphère et se déplace en deux mouvements, de l'Est à l'Ouest et de l'Ouest à l'Est. Ils ont dit que Saturne tourne dans le corps céleste durant environ trente années ; Jupiter en douze années environ ; Mars en deux années environ ; Le soleil, Vénus et Mercure en une année environ ; la lune en trente jours. Certains d'entre eux ont dit que les sphères des astres sont au nombre de sept. Celle qui est proche de nous, c'est la sphère de la lune, puis la sphère de Mercure, puis la sphère de Vénus, puis la sphère du Soleil, puis la sphère de Mars, puis la sphère de Jupiter, puis la sphère de Saturne, et enfin les autres astres fixes.

Ils ont été en désaccord sur la mesure des masses des astres. Un plus grand nombre de philosophes ont dit que celui qui possède la plus grande masse c'est le soleil ; il est environ soixante six fois comme la Terre. Quant aux astres fixes, chacun d'eux est environ quatre vingt quatorze fois la Terre. Jupiter est quatre vingt dix fois comme la Terre. Mars est environ une fois et demi comme la Terre. Ils ont dit : En partant d'un point du plus haut lieu de la sphère céleste et en faisant le tour, il y a cent un mille parasanges, et mille soixante quatre parasanges. Certains d'entre eux ont dit : Le corps céleste est vivant, le ciel est un être vivant et dans chaque astre il y a une âme.

Les anciens philosophes ont dit : « Les étoiles font le bien et le mal ; elles donnent et elles privent, selon leurs natures, du bonheur et du malheur. Elles influent sur les âmes. Elles sont vivantes et actives.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre ceux qui nient la résurrection

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a rusé avec beaucoup de gens. Ils ont nié la résurrection. Ils sont effrayés par l'idée d'un retour après l'épreuve. Iblîs leur a créé deux doutes. L'un d'eux est qu'il leur a fait voir la faiblesse de la matière. La deuxième est le mélange des parties éparses dans les entrailles de la terre.

Ils ont dit : Il arrive que des êtres vivants dévorent des êtres vivants, alors comment pourraient-ils êtres disposés à revenir à la vie ? Le Coran fait part de leur doute, Allah le Très-haut dit en ce qui concerne le premier doute :

أَيَعِدُكُمْ أَنَّكُمْ إِذَا مِتُّمْ وَ كُنتُمْ تُرَابًا وَ عِظَامًا أَنَّكُم مُّخْرَجُونَ

﴿Vous promet-il, quand vous serez mort, et devenus poussière et ossements, que vous serez sortis [de vos sépulcres] ?﴾[1]

Il a dit, concernant le deuxième doute

أَئِذَا ضَلَلْنَا فِي الأَرْضِ أَئِنَّا لَفِي خَلْقٍ جَدِيدٍ

﴿Est-ce que lorsque nous serons enterrés dans la terre, nous seront en une nouvelle création ?...﴾[2]

Ceci est l'opinion de la majorité des païens (*jâhiliyya*). L'un d'eux dit :

Le Messager nous informe que nous allons revivre
Qu'en est-il de la vie du bruit et de la tête

Un autre a dit et c'est Abû l-'Alâ' al-Ma'arrî :

Une vie, ensuite une mort, ensuite une résurrection
Un discours sur les contes absurdes ô 'Um 'Amr.

La réponse à leur premier doute est : que la faiblesse de la matière se trouve dans le deuxième et c'est la poussière qu'il stimule, au commencement, par une goutte de sperme, d'un morceau de chair et d'une goutte de sang. Il y a, ensuite, l'origine des êtres humains qui est : Adam est créé de terre, sachant qu'Allah ne crée pas une chose parfaite de si ce n'est qu'avec une matière insignifiante. Il a fait sortir cet être humain d'une goutte de sperme, le paon d'un œuf blanc, le tamaris vert de la graine dure. Le regard doit être porté sur la force et la puissance de l'efficient, non pas sur la faiblesse des matières. C'est en portant un regard sur sa puissance que l'on obtient la réponse au deuxième doute.

[1] Sourate 23, Les croyants, verset 35.
[2] Sourate 32, La prosternation, verset 10.

Scanned by CamScanner

Ensuite, il nous a fait voir comme les exemples dans l'assemblage de ce qui est mis en pièce. En effet, la goutte d'or fragmentée et dispersée dans beaucoup de terre, lorsqu'on y verse du mercure, l'or s'assemble malgré sa dispersion. Que dire de la puissance divine qui par son effet, toutes les choses ont été créées, mais pas à partir de quelque chose. Néanmoins, si nous avions pu transformer cette terre, les corps ne se seraient pas transformés. Il n'évolue pas de lui-même, parce que l'être humain est de lui-même, non pas de son corps. Il se décompose, grossi et maigri. Il change de son jeune âge à la vieillesse et il est lui-même.

Parmi les arguments les plus étonnants concernant la résurrection, il y a que Allah (ﷻ) a montré à travers ses prophètes ce qui est plus important que la résurrection. C'est la transformation du bâton en un serpent vivant. Il a fait apparaître une chamelle d'un rocher. Il a montré la réalité de la résurrection à travers Jésus (ﷺ).
L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons ajouté cela comme explication dans la réfutation des propos des philosophes.

SECTION : Iblîs a rusé contre des gens qui ont témoigné de la puissance du créateur. Ensuite, les deux doutes que nous avons évoqués, se sont interposés entre eux et leur Seigneur. Ils ont été hésitants quant à la résurrection. L'un d'eux a dit ce qui est rapporté par Allah ﷻ :

وَلَئِن رُّدِدتُّ إِلَى رَبِّي لَأَجِدَنَّ خَيْرًا مِّنْهَا مُنقَلَبًا

﴿...Si l'on me ramène à mon Seigneur, je trouverais certainement quelque chose de meilleur à sa place...﴾[1]
Al-'Âs bnu Wâ'il a dit ce qui est rapporté par Allah ﷻ :

لَأُوتَيَنَّ مَالاً وَ وَلَدًا

﴿...On me donnera certainement des biens et des enfants.﴾[2]

Cependant, ils ont dit cela à cause de leur doute. Iblîs a rusé contre eux sur ce point. Ils ont dit : « S'il y a une résurrection, nous sommes dans le bien, car celui qui nous a accordé des bienfaits en ce monde, ne nous en privera pas dans la vie dernière. » L'auteur a dit : Ceci est une erreur de leur part, parce que le don des bienfaits ne pourrait il pas être plutôt un dépouillement degré après degré ou un châtiment pour l'homme après avoir été comblé de bienfaits en ce monde ? L'homme pourrait protéger son enfant et jeter son serviteur dans les passions.

---

[1] Sourate18, La caverne, verset 36.
[2] Sourate 19, Marie, verset 77.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre ceux qui professent la réincarnation des âmes

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a rusé contre des gens et qui ont professé la réincarnation, puis ont déclaré que les âmes des êtres de biens, lorsqu'elles sortent [du corps], entrent dans des corps de biens où elles se reposent. Les âmes des gens de mal, lorsqu'elles sortent [du corps], entrent dans de mauvais corps. Elles endurent la peine. Cette opinion est apparue à l'époque du Pharaon qui fût contemporain de Moïse (Mûssâ).

Abû l-Qâsim al-Balkhî a raconté que les maîtres de l'école de l'incarnation, lorsqu'ils ont remarqué la douleur des enfants, des bêtes sauvages et des bêtes de somme, il leur a paru impossible que d'autres qu'eux soient éprouvés par leur douleur ou qu'ils (d'autres) s'exposent, en premier, à bien plus que s'ils (les bêtes) étaient dépendants. Il leur a parut exact que cela est dû aux péchés commis à une époque antérieure à cette situation.

Yaḥyâ bn Bichr bn 'Umayr an-Nahâwandî a dit que les hindouistes ont déclaré que les choses naturelles sont au nombre de quatre. Ce sont la matière primitive composée, l'âme, la raison et la matière primitive libre. La matière primitive composée, c'est le seigneur mineur ; l'âme c'est la matière primitive mineure ; la raison c'est le seigneur majeur ; la matière primitive est également le seigneur mineur.

Lorsque l'âme quitte le monde, elle se retrouve vers le seigneur mineur qui est la matière primitive composée. Si elle (l'âme) est bienfaisante et pure, il l'accepte dans son propre genre. Il la purifie jusqu'à ce qu'il la sorte vers la matière primitive mineure qui est l'âme, jusqu'à ce qu'elle parvienne vers le seigneur majeur. Il la délivre en portant vers la matière primitive composée majeure. Si elle est bienfaisante à la perfection, elle s'établit auprès de lui dans le monde simple. Mais si elle est bienfaisante mais pas à la perfection, il la ramène vers le seigneur majeur. Ensuite, le seigneur majeur la ramène vers la matière primitive mineure. Ensuite, la matière primitive mineure la ramène vers le seigneur mineur. Il la sort en étant mêlé au rayon du soleil jusqu'à finir en un vil légume que l'homme mange. Il se transforme en humain et naît une deuxième fois dans le monde. C'est ainsi que cela se passe pour son cas à chaque mort qu'il connaîtra.
Quant à ceux qui font le mal, lorsque leurs âmes parviennent à la matière primitive mineure, elles s'inversent. Elles deviennent des herbes que les bêtes

Scanned by CamScanner

mangent. Ainsi, l'âme se retrouve dans une bête, puis à la mort de cette bête, elle se réincarne en une bête et ainsi de suite. Il (celui qui fait le mal) ne cesse d'être réincarné tout en étant incertain de la cause. Tous les mille ans, il retrouve l'apparence humaine. S'il agit en bien dans l'apparence humaine, il rejoint les bienfaiteurs.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Regarde ces ruses qu'Iblîs a disposées, à leur intention, d'après ce qui lui est venu à l'esprit. Cela ne repose sur rien.

Muḥammad bn Abî Tâhir al-Bazzâr nous a dit : 'Alî bn al-Muḥsin a dit ce qu'il a rapporté de son père qui a dit : Abû l-Ḥassân 'Alî bn Naẓîf al-Mutakallim m'a dit : « Le Chaykh des imâmites connu sous le nom de Abû Bakr bn al-Falâs était présent parmi nous et nous a raconté qu'il était entré chez certains qui le connaissaient comme étant chiite. Ensuite, il s'est mis à professer l'idée de la réincarnation. Il a dit : Je l'ai trouvé avec dans ses mains une civette noire. Il la caressait et grattait entre ses yeux. Je la voyais les yeux qui pleurent comme c'est le cas habituellement chez les civettes. Et lui, il pleurait abondamment.
Je lui dis : *Pourquoi pleures-tu ?*
Il répondit : *Malheur à toi ! Ne vois-tu pas cette civette qui pleure chaque fois que je la caresse ? C'est ma mère sans aucun doute. Elle pleure tristement en me voyant.*
Il (Abû l-Ḥassân) a dit : Il s'est mis à lui parler comme si elle le comprenait. La civette s'est mise à émettre de petits cris.
Je lui ai dit : *Elle comprend ce que tu lui dis ?*
Il me répondit : *Oui !*
Je lui dis : *Comprends-tu toi ses cris ?*
Il répondit *: Non !*
Je lui dis : *Tu es le réincarné et elle c'est l'être humain.* »

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs dans notre communauté concernant les croyances et les cultes

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a porté atteinte à cette communauté par son intrusion dans les croyances et les pratiques du culte à travers deux voies :
La première voie est : L'imitation des ancêtres et des prédécesseurs.
La deuxième voie est : Le fait de plonger dans ce qui est insondable et celui qui plonge est incapable d'atteindre le fond. Les gens de cette catégorie ont créé une certaine confusion dans les branches [de la connaissance].
Quant à la première voie, Iblîs a enjolivé aux imitateurs le fait que les arguments sont ambigus, que l'exactitude peut être cachée et que l'imitation est sans défaut. Beaucoup d'êtres se sont égarés dans cette voie et cela a conduit l'ensemble des gens à leur perte. Les juifs et les chrétiens ont imité leurs ancêtres et leurs savants et se sont égarés. C'est la même chose pour les païens (*Ahl al-jâhiliyya*). Saches que la cause qui leur a permis de faire l'éloge de l'imitation, doit être la cause avec laquelle l'imitation doit être blâmée, parce que si les arguments sont ambigus et que l'exactitude est cachée, il est obligatoire de renoncer à l'imitation afin de ne pas tomber dans l'égarement.
Allah (ﷻ) a blâmé ceux qui persistent à imiter leurs ancêtres et leurs prédécesseurs. Allah (ﷻ) a dit :

بَلْ قَالُوا إِنَّا وَجَدْنَا آبَاءَنَا عَلَى أُمَّةٍ وَ إِنَّا عَلَى آثَارِهِم مُّهْتَدُونَ

﴿Mais plutôt, ils dirent : Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous nous guidons sur leurs traces.﴾[1]

قَالَ أَوَلَوْ جِئْتُكُم بِأَهْدَى مِمَّا وَجَدتُّمْ عَلَيْهِ آبَاءَكُمْ

﴿Il a Dit : Si je vous apportais ce qui est plus droit que ce sur quoi vous avez trouvé vos ancêtres.﴾[2] Le sens est : Allez vous les suivre ?
Allah a dit :

إِنَّهُمْ أَلْفَوْا آبَاءهُمْ ضَالِّينَ فَهُمْ عَلَى آثَارِهِمْ يُهْرَعُونَ

﴿C'est qu'ils ont trouvé leurs ancêtres dans l'égarement, et les voilà qui courent sur leurs traces.﴾[3]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Saches que l'imitateur est sans confiance en ce qu'il a imité. De plus, il y a, dans l'imitation, l'annulation de l'utilité de la raison,

[1] Sourate 43, L'ornement, verset 22.
[2] Sourate 43, L'ornement, verset 24.
[3] Sourate 37, Les rangés, verset 69-70.

Scanned by CamScanner

parce que la personne a été créée pour réfléchir et pour agir avec discernement. Indigne est celui à qui l'on remet une bougie pour s'éclairer puis l'éteint et marche dans l'obscurité.
Saches que la généralité des adeptes des différentes écoles de pensées, ont dans leur cœur la vénération d'une personne. Ils se conforment à son dire sans réfléchir sur ce qu'il a dit. Ceci est l'égarement même parce que le regard doit être porté sur le dire, non pas sur l'énonciataire, comme l'a dit 'Alî (ﷺ) à al-Hârith bn Hawt. Il lui a dit : « *Crois-tu que nous pensons que Talha et az-Zubayr étaient dans le faux ?* Il lui répond : *Ô Hârith, ceci est confus pour toi. Certes, ce n'est pas avec les hommes que l'on connaît la vérité. Connais la vérité et tu connaîtras ceux qui s'apparentent à elle.* »

Ahmad bn Hanbal disait : « Ce qui réduit le savoir d'un homme, c'est le fait d'imiter un homme dans ses croyances. » C'est pour cela que Ahmad bn Hanbal s'est rallié au dire de Zayd pour son importance et son sérieux et a abandonné le dire d'Abû Bakr as-Siddîq (ﷺ)

Si quelqu'un dit : La masse populaire ne connaît pas les arguments, pourquoi ne doivent-ils pas imiter ?
La réponse est : L'argument de la croyance est manifeste dans ce que nous avons montré dans notre discussion sur les athées. Quelque chose de ce genre ne peut passer inaperçu à l'être doué de raison.
Quant aux ramifications (*furû'*), lorsque leurs occurrences se sont multipliées, puis que leur connaissance s'est avérée compliquée pour le commun des hommes et que l'erreur en est proche, le mieux à faire pour le commun des hommes, c'est l'imitation de celui qui a examiné et observé (le savant), bien que l'effort de recherche personnelle (*ijtihâd*), du commun des hommes, est dans le choix de celui qu'il imitera.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Quant à la deuxième voie, après qu'Iblîs se soit rendu maître des êtres stupides, il les précipita dans les abîmes de l'imitation. Il les conduit comme on conduit les bestiaux. Ensuite, il a remarqué des êtres qui présentent une certaine intelligence et une perspicacité, il a cherché à les égarer selon son pouvoir sur eux. Il y a, parmi eux, celui pour qui il a enlaidi la passivité face à l'imitation et lui a ordonné de procéder à l'analyse.

Ensuite, il a cherché à égarer l'ensemble de ces gens avec une branche [de la connaissance.] Il y a, parmi eux, celui à qui il a fait voir que se limiter uniquement au côté exotérique des institutions religieuses est une incompétence.

Scanned by CamScanner

Il les a conduit vers l'école des philosophes et ne les a pas lâchés jusqu'à les faire sortir de l'islam. Leur cas a été évoqué dans la réfutation des propos des philosophes. Parmi ceux-là, il y a celui à qui il a enjolivé le fait de ne croire que ce que ses sens perçoivent.
On dit à ces gens : « C'est avec les sens, que vous avez pu connaître la validité de votre dire ? » S'ils répondent : « Oui » C'est qu'ils s'obstinent, parce que nos sens n'ont pas perçu ce qu'ils ont dit ; le fait est que ce qui est perçu par les sens ne fait pas l'objet de divergence. Mais s'ils répondent : « Sans les sens », ils ont contredit leur dire.

Parmi eux, il y a celui qu'Iblîs a détourné de l'imitation et lui a enjolivé le fait de plonger dans la science du *kalâm* et l'examen de ce qui a été élaboré par les philosophes afin de sortir, d'après ce qu'il prétend, de la masse populaire. Les attitudes des gens du *kalâm* sont variées. Pour un grand nombre d'entre eux, le *kalâm* a abouti aux doutes et pour certains d'entre eux à l'hérésie. Les anciens de cette communauté parmi les légistes (*fuqaha*) ne se sont pas tus sur le *kalâm* par incompétence, mais c'est parce qu'ils se sont rendus compte qu'il n'étanche pas la soif. Ensuite, les gens du *kalam* ont rendu ce qui est sain en ce qui est défectueux et s'en sont abstenus, puis ils ont interdit de l'étudier en profondeur. Il en est ainsi jusqu'à ce que ach-Chafi'î (ﷺ) dise : « Afin que le serviteur soit éprouvé par tout ce qu'Allah lui a interdit. Tout ce qui est autre que l'associationnisme est meilleur pour lui que le fait d'examiner le *kalâm*. » Il a dit : « Lorsque tu entends l'homme dire : Le nom est le nommé ou autre chose que le nommé, sois témoin qu'il fait partie des gens du *kalâm* et il n'a pas de religion. » Il a également dit : « Mon jugement pour les savants du *kalâm* est qu'ils doivent êtres frappés avec un bâton et exhiber dans les familles et les tribus en disant : Voilà la récompense de celui qui a délaissé le livre (Coran) et la Sunna et a adopté le kalâm. »
Ahmad bn Hanbal a dit : « L'adepte du *kalâm* ne pourra jamais obtenir la réussite. Les savants du kalâm sont des manichéens. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Comment ne pas blâmer le *kalâm*, alors qu'il a conduit les *mu'tazilites* à dire : Allah (ﷻ) a connaissance des généralités des choses et n'a pas connaissance de leurs détails. Jahm bn Sufwân a dit : « La connaissance, le pouvoir, la vie d'Allah sont temporels. » Abû Muhammad an-Nawbikhâti a rapporté que Jahm a dit : « Allah (ﷻ) n'est pas une chose. »
Abû 'Alî al-Jubâ'î, Abû Hâchim et ceux qui les ont suivis parmi les basrites ont dit : « Ce qui n'existe pas est une chose, de même que l'essence, l'âme, la substance, la blancheur, le jaune et le rouge ; que le créateur (ﷻ) n'a pas de

Scanned by CamScanner

pouvoir de faire de l'être un être, d'un accident un accident et d'une substance, une substance. Cependant, il a le pouvoir de sortir l'être du néant vers l'existence. »

Le qadî Abû Ya'lâ a raconté dans le livre *Al-muqtabis* : « Al-'Ilâf le mu'tazilite m'a dit : Les félicités des gens du Paradis et le châtiment des gens de l'Enfer est quelque chose dont on ne qualifie pas Allah du pouvoir de l'éloigner. À ce moment-là, le fait de désirer ou de craindre Allah, n'est pas valable parce qu'il n'a pas le pouvoir sur le bien, le mal, l'intérêt ou la nuisance. » al-'Ilâf a dit : « Les gens du Paradis resteront inertes, silencieux. Ils ne prononceront aucune parole et ils ne bougeront pas. Ils n'ont pas le pouvoir ainsi que leur seigneur de faire quelque chose de cela, parce que les accidents dans leur ensemble, ont nécessairement une fin vers laquelle ils terminent. Il n'y a rien après elle. » Qu'Allah soit très élevé au-dessus de cela !

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Abû al-Qâsim 'Abdullah bn Ahmad bn Muhammad al-Balkhâ a dit dans *le livre des traités* : Abû al-Hudhayl a pour nom Muhammad bn al-Hudhayl al-'Ilâf. Il est l'un des basrites des 'Abd al-Qays, il est leur *mawlâ*. Il s'est singularisé par le fait qu'il a dit : « Pour les gens du Paradis, leurs mouvements prennent fin et finissent en silence perpétuel, et qu'Allah n'a pas le pouvoir de lui donner une fin, s'il venait à l'acte, mais il ne viendra pas à l'acte. Il est impossible de qualifier Allah (ﷻ) avec le pouvoir sur un autre que lui. » Il disait : « La connaissance d'Allah c'est Allah lui-même et le pouvoir d'Allah c'est Allah lui-même. »

Abû Hâchim a dit : Celui qui se repent de toutes choses, mais qui pourtant a bu une gorgée de vin, il sera châtié à jamais, à la manière des mécréants.

An-Nazzâm a dit : Allah (ﷻ) n'a aucun pouvoir sur le mal, alors qu'Iblîs a le pouvoir sur le bien et le mal.

Hichâm al-Qûtî a dit : On ne qualifie pas Allah par le fait qu'il soit savant prééternel. Certains des mu'tazilites ont dit que le mensonge est permis à Allah, sauf qu'il ne provient pas de lui. Les murjîtes ont dit que l'être humains n'a pas de pouvoir. Bien plus, il est comme l'objet inanimé qui a été privé du choix et de l'action. Les murjîtes ont dit : Celui qui a reconnu les deux témoignages (*ach-chahâdatayn*) et qui a commis tous les péchés, n'entrera jamais en Enfer. Ils ont contredit les hadiths authentiques qui concernent la sortie des monothéistes [musulman] du feu.

Scanned by CamScanner

Ibn 'Uqayl a dit : Il y a aucun doute à ce que l'auteur de *al-'irjâ'* soit manichéen. Le bon état du monde ne peut avoir lieu qu'avec la menace divine et la croyance en la rétribution. Les murjîtes, après n'avoir pas eu la possibilité de nier le créateur, à cause de l'aversion des gens et de la contradiction de la raison que cela comporte, ont supprimé l'intérêt de l'affirmation qui est la crainte et l'observation. Ils ont anéanti l'autorité de la religion. Ils sont la pire des sectes en islam.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Il a suivi Abû 'Abdillah bn Karâm, il a choisi, parmi les écoles de pensées, la plus mauvaise et parmi les hadiths ceux qui sont les plus faibles. Il a penché pour l'anthropomorphisme et a autorisé l'union des accidents avec le créateur, qu'il soit élevé et glorifié. Il a dit : Allah n'a pas le pouvoir de faire revenir [une deuxième fois] les corps et les substances à la vie, cependant, il a le pouvoir sur leur commencement.

Les sâlimites ont dit : Allah (ﷻ) apparaîtra, le jour du rassemblement, pour chaque chose, selon ce qu'elle est. L'être humain le verra humain et le djinn le verra en djinn. Ils ont dit : Allah est mystère, s'il se révélait, alors le discernement serait annulé.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Je cherche protection auprès d'Allah, contre les analyses et les sciences qui ont été la cause de ces ignobles écoles de pensée. Les maîtres de la science du *kalâm* ont prétendu que la foi ne sera achevée qu'avec la connaissance de ce qu'ils ont fixé. Ces gens sont dans l'erreur parce que le Messager (ﷺ) a ordonné d'avoir la foi et n'a pas ordonné de se consacrer à la recherche des gens du *kalâm*. À ce sujet, il a été mentionné le blâme de la part des compagnons, pour qui le législateur a attesté qu'ils sont les meilleurs gens et qui détiennent un haut rang [au sein de la communauté]. Il nous a été rapporté le renoncement raisonnable, de gens du *kalâm*, à leurs opinions après avoir remarqué certains de leurs mauvais malheurs.

Abû Mansûr al-Qazzâz nous a informés que Abû Bakr Ahmad bn 'Alî bn Thâbit nous a dit : Abû Mansûr Muhammad bn 'Issa bn 'Abd al-'Azîz al-Bazzâr nous a dit : Sâlih al-Wafa bn Ahmad bn Muhammad al-Hâfiz nous a dit : Ahmad bn 'Ubayd bin Ibrâhîm nous a dit : 'Abdullah bn Sulaymân bn al-'Ach'ab nous a dit : J'ai entendu Ibn Sannân qui a dit : « **Al-Walîd bn Abân al-Karâbisî était mon oncle maternel. Lorsque j'avais assisté à son décès, il a dit à ses enfants : *connaissez-vous quelqu'un de plus savant que moi dans le kalâm ?***
Ils répondirent : *Non !*

Scanned by CamScanner

Il dit : ***Me soupçonnez-vous à tort ?***
Ils répondirent : ***Non !***
Il dit : ***Je vais vous faire des recommandations, allez-vous les accepter ?*** **Ils répondirent :** ***Oui !***
Il a dit : ***Il vous faut suivre ce que les gens du hadith (traditionalistes) suivent. J'ai vu que la vérité était avec eux.*** »

Abû l-Ma'âlî al-Juwaynî disait : « Les adeptes de l'islam et leurs sciences ont parcouru des pays, traversé la mer immense et supporté ce qui leur a été interdit. Tout cela pour rechercher la vérité et pour fui l'imitation. Maintenant, je reviens sur tout pour la parole de vérité. Il vous faut suivre la religion des vieillards. Si la vérité ne me parvient pas avec la bonne foi, je mourrais avec la religion des vieillards et ma fin sera clôturée, lors du départ, par la parole de sincérité. Malheur à Ibn al-Juwaynî. » Il disait à ses compagnons : « Ô Compagnons, ne vous occupez pas du kalâm. Si j'avais su jusqu'où le kalâm me conduirait, je ne m'en serais pas occupé. »

Abû l-Wafâ bn 'Uqayl a dit à certains de ses compagnons : « Je suis sûr que les Compagnons [du Prophète] sont morts sans avoir connu ce qu'est la substance (*jawhar*) et l'accident (*'Arad*). Si tu consens à devenir comme eux, alors deviens comme eux. Mais si tu penses que la voie des adeptes du *kalâm* prime sur la voie d'Abû Bakr et de 'Umar, quelle mauvaise chose que tu as pensé ! »

Il (Abû l-Wafâ) a dit : « Le kalâm a conduit ses adeptes vers les doutes et un grand nombre d'entre eux vers l'hérésie. Tu sens les odeurs de l'hérésie dans les erreurs du discours des adeptes du kalâm. L'origine de cela, c'est qu'ils ne se sont pas contentés de ce que les religions ont apporté. Ils ont recherché les réalités, alors que le pouvoir de la raison ne peut saisir la sagesse qui est auprès d'Allah et avec laquelle il se singularise. Le créateur n'a pas tiré de sa connaissance, pour ses créatures, ce qu'il sait lui des réalités des choses. »
Il a dit : « Pour le premier, j'ai travaillé avec zèle et assiduité toute ma vie. Ensuite, j'ai rebroussé chemin vers la doctrine des livres. Seulement, ils ont dit : La doctrine des vieillards est plus saine, parce qu'après être arrivé à la limite de la précision dans l'analyse, ils n'ont pas assisté à ce que la raison a nié comme réfutations et interprétations. Ils s'en sont tenus aux règles de la loi religieuse. Ils se sont écartés de ce qui est professé sur l'argumentation. La raison a accepté le fait qu'au dessus d'elle, il y a une sagesse divine et elle s'y est soumise. Ce qui prouve cela, c'est que l'on dise : Il désirait savoir, il voulait rappeler.

Scanned by CamScanner

Quelqu'un dira : Brûlait-il de désir d'être en contact avec l'utile et est-ce qu'un motif l'a poussé vers une profusion d'actes de bienfaisance ? Il est connu que le motif a des propositions pour l'ego (*dhât*) et des exigences pour l'âme (*nafs*). Seule l'ego peut concevoir cela. Un intrus pénètre, auprès de lui, à travers un désir, pour obtenir ce qu'il n'a pas, alors que lui (ego) a besoin de l'intrus. Si l'intrus trouve ce qui est proposé, l'engouement s'apaise et le motif se relâche. Cet acquéreur s'appelle le riche. Le préétemel a toujours été qualifié par la richesse et décrit par une indépendance de son être qui se passe de subsistance ou de celui qui propose.

Ensuite, si nous examinons la distribution des bienfaits (in'âm), nous la voyons remplie d'imperfections, de maux, et de nuisances des êtres vivants. Lorsque la raison souhaite argumenter avec la distribution des bienfaits, vient alors la réalisation de l'examen. Celle-ci s'aperçoit que l'auteur [de la distribution des bienfaits] est capable de lucidité, mais il n'y a pas de lucidité. Elle le conçoit, avec des arguments rationnels, exempt d'avarice qui est la conséquence de privation de ce dont il est capable d'acquérir ; exempt d'impuissance à repousser les vices qui se présentent aux êtres.

Si la raison est incapable d'argumenter, la soumission est la première des choses à faire. Seulement, le vice est entré par le fait que les créatures ont pour nécessité les intérêts et l'éloignement des maux selon leurs capacités. S'ils avaient incorporé, dans cette science, le fait qu'il est Le très sage, leurs esprits exigeraient de se soumettre à Lui selon sa sagesse. Ils ont vécu dans l'aisance de s'en remettre [à lui] sans opposition.

SECTION : Ils se sont arrêtés sur les apparences. Ils les ont interprétés selon le concret. Certains d'entre eux ont dit : « Allah est un corps. Allah est élevé au-dessus de tel propos. » Ceci est l'opinion de Hichâm bn al-Hakam, de 'Alî bn Mansûr, Muhammad bn al-Khalîl et Yûnus bn 'Abd ar-Rahmân. Ensuite, ils ont divergé. Certains d'entre eux ont dit : « C'est un corps comme les corps. » Il y a, parmi eux, ceux qui ont dit : « Non pas comme les corps. »

Ensuite, ils ont divergé. Il y a parmi eux, ceux qui ont dit : « Il est la lumière. » Il y a ceux qui ont dit : « Il a l'apparence d'un alliage blanc. » C'est ainsi que Hichâm bn al-Hakam disait. Il disait : « Le dieu est de sept empans (qui sont les siens), Allah est élevé très haut au-dessus de ces propos ; "qu'Il voit ce qu'il y a sous terre avec un rayon de lumière qui le met en contact avec ce qui est observé" ».

Scanned by CamScanner

J'ai (Ibn al-Jawzî) dit : Rien n'étonne, excepté celui qui le délimite à sept empans jusqu'à ce que je sache qu'il le représente comme les êtres humains. L'être humain a une hauteur de sept empans qui sont les siens.

Abû Muḥammad an-Nawbikhatî raconte, ce qu'il a rapporté de al-Jâḥiẓ, de an-Naẓẓâm, que Hichâm bn 'Abd al-Ḥakîm a émis, à propos de la comparaison [d'Allah avec les humains], en une seule année, cinq dires. Il a affirmé à la fin de ceux-ci que son dieu adoré s'est donné la mesure de sept empans. Des gens ont dit qu'il a l'apparence d'un alliage. D'autres gens ont dit qu'il a l'apparence du cristal pur dont les contours sont égaux et quel que soit le côté que tu aborderas, tu le verras sous une seule apparence.

Hichâm a dit : « Il a une essence limitée. » De même qu'il a dit : « La montagne est plus grande que lui. » Il a également dit : « Il a une nature que lui seul connaît. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : À celui-ci, il faut qu'il ait également un comment (*kayfiyya*). Ceci contredit la doctrine de l'unicité. Il est établi que qu'il n'y a d'essence que pour celui qui possède un genre ; qu'il ait des semblables dont il a besoin de s'en écarter et de s'en distinguer. La vérité (Allah), louanges à Lui, n'est pas de ceux qui possèdent un genre, ni un semblable. Il n'est pas permis de le décrire en disant que son essence, c'est sa volonté et qu'elle est délimitée. Ce qui ne signifie pas qu'il part dans toutes les directions sans délimitation. Le sens voulu serait plutôt, qu'il n'a pas de corps, ni de substance qui l'obligerait à avoir une limite.

An-Nawbikhatî a dit : Beaucoup parmi les gens du kalâm ont raconté que Maqâtil bn Sulaymân, Na'îm bn Himâd et Dawûd al-Ḥawâriy ont dit : « Allah est une forme et des nombres. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Vois-tu comment ces gens lui attestent la préexistence et pas aux êtres humains ? Pourquoi d'après eux, n'est-il pas permis pour lui ce qui est permis pour les humains comme maladie ou dépérissement. Ensuite, on dit à tous ceux qui professent l'anthropomorphisme : Avec quelle preuve l'apparition des corps est attestée ? Ils te prouvent cela par le fait que le Dieu est celui que tu imagines avec un corps temporel non prééternel.

Scanned by CamScanner

Parmi les dires des anthropomorphistes, il y a le fait qu'il est permis qu'Allah (ﷻ) soit touché et palpé. On leur dit : Il est, selon votre dire, permis qu'il soit touché, palpé et embrassé.
Certains d'entre eux disent : C'est un corps. C'est un espace et tous les corps sont dans celui-ci.

Bayân bn Sam'ân prétendait que l'être adoré est tout entier lumière, qu'il a l'apparence de l'homme, qu'il a perdu l'ensemble de ses membres excepté son visage. Khâlid bn 'Abdillah l'a tué.
Al-Mughîra bn Sa'd al-'Ajlî prétendait que le dieu adoré est un homme de lumière, portant sur sa tête une couronne de lumière, qu'il possède des membres, un cœur d'où émane la sagesse. Ses membres ont l'apparence des lettres de l'alphabet. Celui-ci professait l'imamat de Muhammad bn 'Abdillah bn al-Hassan bn al-Hassan.

Zirara bn 'A'yun disait : « Le créateur n'a jamais été puissant, ni vivant, ni savant, jusqu'à ce qu'il crée pour lui-même ces attributs. » Allah est élevé bien au dessus de cela.

Dawûd al-Hawâriy a dit : « Il est un corps de chair et de sang. Il possède des mains et des pieds et des membres. Il est creux de la bouche jusqu'à la poitrine et massif partout ailleurs.

Parmi ceux qui sont pour les sens, il y a des gens qui ont dit : « Il est lui-même sur le trône de manière contiguë. Lorsqu'il descend, il se déplace et bouge. Ils ont attribué à son être, une limite, une dimension et une mesure. Ils justifient cela par le fait qu'il est lui-même sur le trône d'après la parole du Prophète (ﷺ) : « Allah descend au ciel de ce bas monde. »[1] Ils ont dit : « Ne descend que celui qui est au-dessus. »

Ces gens ont interprété sa descente selon le sens concret avec lequel on qualifie les corps. Ces anthropomorphistes qui ont interprété les attributs selon ce que le concret impliqué par les sens, nous avons fait mention de l'ensemble de leurs propos dans notre livre intitulé *Minhâj al-wusûl 'ilâ 'ilm al-'usûl.*

Peut-être que l'imagination que se fait l'un des anthropomorphistes, au sujet de la vision de La vérité (Allah), le jour de la résurrection, s'inspire de ce qu'ils ont remarqué chez les êtres humains. Il le représente comme une personne dont la

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

beauté dépasse toutes les beautés. Tu vois l'anthropomorphiste soupirer de désir pour Lui. En se représentant le complément (*az-ziyâda*), son impatience augmente. En imaginant le retrait du voile [d'Allah], il s'angoisse. En se rappelant la vision [d'Allah], il s'évanouit. En écoutant ce qui est dit dans le hadith à propos du fait qu'il rapprochera son serviteur croyant vers lui, il s'imagine un rapprochement physique comme lorsqu'on est en compagnie de son genre. Tout cela n'est qu'ignorance de celui qui est qualifié [par les attributs].

Parmi les gens, il y a ceux qui disent : Allah possède un visage. C'est un attribut en plus de la description de son être (*dhât*) et ce, d'après Sa parole (ﷻ) :

وَ يَبْقَى وَجْهُ رَبِّكَ

﴿Et le visage de ton Seigneur demeurera.﴾[1]

Ils disent également qu'Il possède des mains et des doigts d'après la parole du Messager d'Allah (ﷺ) : « **Il posa les cieux sur ses doigts…** »[2] ; Qu'il possède des pieds et d'autres choses impliquées par les textes.

Tout ceci, c'est une conclusion faite à partir de la compréhension du concret. Cependant, ce qui est exact, c'est la lecture des versets et des hadiths sans explication ni de discussion à leur sujet et que ces gens ne doivent pas croire que le sens voulu soit le visage de l'être (*dhât*) ni que c'est un attribut complémentaire.[3]

Par conséquent, les savant (*muḥaqqiqûn*) ont expliqué les versets en disant : Ton Seigneur demeurera. Ils ont dit, au sujet de sa parole

يُرِيدُونَ وَجْهَهُ

﴿Ils veulent son visage﴾[4] :

Ils le veulent [lui]. Rien ne leur permet de croire que le sens voulu, dans la parole du Prophète ﷺ : « **Les cœurs des serviteurs sont entre ses deux doigts.** »[5], est que les doigts sont ce qui manipule la chose, et ce qui se trouve entre les doigts,

---

[1] Sourate 55, L'infini Miséricordieux, v.27

[2] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

[3] Le dire d'Ibn al-Jawzî ne correspond pas tout à fait au procédé des Compagnons, car dit-il, il ne convient pas de se fier au sens lexical des noms et attributs divins. Concernant les noms et attributs divins, les Compagnons les expliquaient selon le sens offert par la langue arabe, mais lorsqu'il s'agit de la nature divine, ils ne cherchaient à connaître le comment (*kayfiyya*). C'est-à-dire que si un verset ou un hadith décrit Dieu possédant un visage, les premiers musulmans attestent que le créateur possède un visage, mais ils n'ont jamais tenté de savoir comment est la nature de son visage. Les premiers musulmans savaient que la nature de ce qui est divin est de ce qui ne l'est pas est incomparable. (N T)

[4] Sourate 18, La Caverne, v.28

[5] Hadith authentique rapporté par Muslim

Scanned by CamScanner

c'est celui qui possède les doigts qui le gère comme il veut. C'est de cela qu'il a parlé, non pas qu'il y a, là, un attribut complémentaire.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Moi je pense qu'il faut se taire également sur cette explication, néanmoins il est permis que ce soit ce qui est voulu. Mais il n'est pas permis qu'il soit question ici d'un être qui se prête à la partition et à la division. Le cas le plus étonnant des ẓâhirites est le propos des sâlimites : « Le mort mange, boit et a des rapports sexuels » parce qu'ils ont entendu parler de jouissance et ils ne connaissent que cette jouissance [terrestre]. S'ils s'étaient contentés de ce qui est mentionné dans les hadiths comme quoi « Les âmes des croyants seront placées dans le gosier des oiseaux, ils mangeront [les fruits] des arbres du Paradis » Ils s'en sortiraient sains et saufs. Mais ils ont appliqué cela au corps.

Ibn 'Aqîl a dit : « Cette école de pensée a une maladie qui est comparable au sentiment qui régnait à l'époque du paganisme préislamique. Ce qu'ils disaient à ces gens, dans le bruit, la tête et la conversation, il convient, pour leur sentiment, que cela soit à titre de tergiversation, non pas sous forme de controverse, car l'affrontement les perturbe. Cependant, Iblîs a rusé avec ces gens en abandonnant la recherche sur l'interprétation conforme aux arguments de la religion et de la raison. Lorsqu'il a été fait mention de la jouissance et du châtiment pour le mort, il a su que l'annexion a lieu, comme une détermination, pour les corps et les tombes. C'est comme si l'hôte de cette tombe disait : « L'âme qui se trouvait dans ce corps jouit des bienfaits du paradis et est châtié avec le châtiment du feu [de l'enfer] »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Si quelqu'un dit : Je n'ai accordé aucune importance à la méthode des imitateurs dans les fondements [de la religion] ni à celle des gens du *kalâm*. Mais alors, qu'elle est la méthode préservée des ruses d'Iblîs ?

La réponse est : C'est ce sur quoi était le Messager d'Allah (ﷺ), ses Compagnons et ceux qui leur ont succédé dans l'excellence concernant l'affirmation du créateur, à Lui les louanges, l'affirmation de ses attributs selon ce qui figure dans les versets et les hadiths, sans aucun commentaire ni recherche sur ce que le pouvoir de l'être humain ne peut saisir. Que le Coran est la parole incréée d'Allah. 'Alî, qu'Allah ennoblisse son visage, a dit : « Par Allah, je ne me réfère pas au jugement d'humain, mais je me réfère au jugement du Coran. Il est ce qui est entendu, d'après la parole [d'Allah], puissant et magnifié :

Scanned by CamScanner

حَتَّى يَسْمَعَ كَلَامَ اللَّهِ

﴿Jusqu'à ce qu'il entende la parole d'Allah.﴾[1]

Il est également dans les livres selon Sa parole, puissant et magnifié :

فِي رَقٍّ مَّنشُورٍ

﴿...Sur un parchemin déployé...﴾[2]

Nous ne devons pas aller au-delà du contenu des versets et nous ne devons pas discuter à ce sujet avec notre opinion personnelle. Ahmad Ibn Hanbal interdisait à l'homme de dire : « *¨Ma prononciation du Coran est créée ou incréée¨*, afin qu'il n'abandonne pas le fait de suivre les prédécesseurs pour quelque chose de nouveau. » L'étonnement vient de celui qui prétend suivre cet imam, puis se met à discuter de questions nouvelles.

[Sa'd bn 'Alî al-Bazzâr nous a informés, disant : Abû Bakr at-Târîthîthî nous a dit : Hibatullah bn al-Hassan At-Tabârî nous a dit : Abû Hâmid Ahmad bn Abî Zâhir al-Faqîh nous a dit : 'Umar bn Ahmad al-Wâ'iz nous a dit : Muhammad bn Harûn al-Hadramî nous a dit : Al-Qâsim bn al-'Abbâs ach-Chaybânî nous a dit : Sufyân bn 'Uyayna nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Amr bn Dînâr qui a dit :] « **J'ai été contemporain de neuf des Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) qui disaient : Celui qui dit que le Coran est créé, est un blasphémateur.** »

Mâlik bn Anas a dit : « Celui qui dit que le Coran est créé doit se repentir, s'il s'est repenti [tant mieux) sinon, sa nuque doit être frappée [d'un coup de sabre]. »

[Abû al-Barakât Bn 'Alî al-Bazzâr nous a informés, disant : Ahmad bn 'Alî at-Tarîthîthî nous a dit : Hibatullah At-Tabârî nous a dit : Muhammad bn Ahmad al-Qasîm nous a dit : Ahmad bn 'Uthmân bn Mâhân nous a dit : 'Abd ar-Rahmân bn Mahdî nous a dit ce qu'il a rapporté de Sufyân, de Ja'far bn Burqân qui a dit que 'Umar bn 'Abd al-'Azîz a dit à un homme qui l'a questionné sur les passions :] « **Tu te dois d'observer la religion de l'enfant dans le livre et du campagnard arabe et détourne-toi de toute autre chose que ces deux là.** »

[Ibn Mahdî a dit : 'Abdullah bn al-Mubarâk nous a dit ce qu'il a rapporté de al-'Awzâ'î qui a dit :] « **'Umar bn 'Abd al-'Azîz a dit : Lorsque tu verras des gens qui, dans leur religion s'entretiennent sur une chose, à l'écart du peuple, sache qu'ils sont sur la base d'un égarement.** »

---

[1] Sourate 9, Le repentir, verset 6.
[2] Sourate 52, Le mont, verset 3

Scanned by CamScanner

[Muḥammad bn Abî al-Qasîm nous a informés, disant : Aḥmad bn Aḥmad nous a dit : Abû Na'îm al-Ḥâfiẓ nous a dit : Muḥammad bn Aḥmad bn al-Ḥassan nous a dit : Bichr bn Mûssâ nous a dit : Khallâd bn Yaḥyâ nous a dit ce qu'il a rapporté de Sufyân ath-Thawrî qui a dit : On m'a rapporté de 'Umar qu'il a écrit à l'un de ses ouvriers [ceci] :] « **Je te recommande la crainte d'Allah (ﷻ), l'observance de la Sunna du Messager, que les prières d'Allah soient sur lui, sur sa famille et ses compagnons, et l'abandon de ce que les auteurs de choses nouvelles ont produit après lui en se passant de ses provisions (ses enseignements). Sache que celui qui a institué les traditions, savait ce qu'il y a comme erreur, défectuosité et profondeur à l'intérieur de ce qui les contredit. Les devanciers, ceux qui sont passés se sont arrêtés à la connaissance et se sont abstenus du discernement de celui qui fait le tri.** »
Dans une autre version rapportée de 'Umar : « Sur le discernement des choses, ils étaient les plus forts. Celui qui produit une nouveauté n'est autre que celui qui suit une autre voie que la leur et s'est écarté personnellement d'eux. D'autres gens qu'eux leur ont fait défaut, ils les ont redoutés. D'autres ont soupiré après eux, ils les ont élevés. »

[Muḥammad bn Abî al-Qâsim nous a informés, disant : Aḥmad bn Aḥmad nous a dit : Aḥmad bn 'Abdillah al-Ḥâfiẓ nous a dit : Sulaymân bn Aḥmad nous a dit : Bichr bn Mûssâ nous a dit : 'Abd aṣ-Ṣamad bn Ḥassân nous a dit :] « **J'ai entendu Sufyân ath-Thawrî dire : « Il faut vous en tenir aux récitations et aux œuvres qui ont été ceux des porteurs, des femmes dans les demeures et des enfants dans le livre.** »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Si quelqu'un dit : "Ceci est le degré d'incapacité, non pas le degré des hommes", nous avons apporté auparavant la réponse à cela. Nous avons dit que se limiter à l'œuvre est une nécessité, parce que l'accession à la cause qui guérit la raison ne peut être saisie par celui des gens du Kalam qui s'est enfoncé dans les océans. C'est pour cela qu'ils ont ordonné de s'arrêter sur la rive, comme ce que nous avons rapporté d'eux.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Kharijites.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Le premier des kharijites et le plus ignoble d'entre eux, c'est Dhû al-Khuwaysira. Ibn al-Hussayn nous a informés, disant : Ibn al-Mudhahhab nous a dit : Ahmad bn Ja'far nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad nous a dit : Mon père m'a dit : Muhammad bn Fudîl nous a dit : 'Umâra bn al-Qa'qâ' nous a dit ce qu'il a rapporté de Abû Ya'mar, de Abû Sa'îd al-Khudrî (ﷺ), qui a dit : « **'Alî (ﷺ), a envoyé, du Yémen, au Messager d'Allah (ﷺ), un énorme morceau d'or dans du cuir, qui n'a pas été débarrassé de la terre qui le recouvre. Le Messager d'Allah (ﷺ) l'a partagé entre quatre [personnes]. Entre Zayd al-Khayl, al-'Aqra' bn Hâbis, 'Uyayna bn Hisn et 'Alqama bn 'Ilâtha ou bien 'Âmir bn at-Tufayl. 'Umâra a eu un doute. C'est de là qu'il a trouvé certains de ses compagnons, les auxiliaires (*ansârs*) ainsi que d'autres. Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : Allez-vous vous me faire confiance, alors que moi, je suis fidèle à celui qui est au ciel. Les nouvelles du ciel me viennent matin et soir. Ensuite, un homme se présenta à lui. Il avait les yeux enfoncés dans leurs orbites, les joues saillantes, le front bombé, la barbe touffue, les pans de son vêtement retroussés et la tête rasée.**
Il dit : *Crains Allah ô Messager d'Allah.*
Il leva la tête dans sa direction et dit : *Malheur à toi, celui qui est le plus digne à craindre Allah n'est-ce pas moi ?*
Ensuite, il partit en le laissant derrière lui. Khâlid a dit : *Ô Messager d'Allah, dois-je frapper sa nuque d'un coup [de sabre] ?*
Le Messager d'Allah (ﷺ) répond : *Peut-être prie t-il ?*
Il dit : *C'est peut-être quelqu'un qui prie et qui dit avec sa langue ce qu'il n'y a pas dans son cœur.*
Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : *Moi, on ne m'a pas ordonné de fouiller dans le cœur des gens, ni d'ouvrir leurs ventres.*
Ensuite, le Prophète (ﷺ) le regarda. Il était horripilé. Il dit : *Certes, il apparaîtra dans cette source, des gens qui récitent le Coran sans qu'il ne dépasse leurs gosiers. Ils transperceront la religion comme la flèche qui traverse la cible de part en part.* »[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Cet homme se nomme Dhû al-Khuwaysira at-Tamîmî. Dans une autre version, il (Dhû al-Khuwaysira) lui a dit : « *Sois équitable !* Il lui a répondu : *Mais qui peut l'être si moi je ne le suis pas.* »

---

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

Cet homme est le premier kharijite à s'insurger en islam et il est sa première plaie. Il s'est contenté de sa propre opinion. S'il s'était arrêté, il aurait pu savoir qu'il n'y a pas d'opinion au-dessus de l'opinion du Messager d'Allah (ﷺ). Les partisans de cet homme sont ceux qui ont combattu 'Alî bn Abî Tâlib, qu'Allah honore son visage. Le fait est qu'après que la guerre ait durée entre Mu'awiyya et 'Alî, qu'Allah les agrée tous les deux, les compagnon de Mu'awiyya ont levé les *masâhif* (Corans) et ont invité les compagnons de 'Alî de prendre en considération ce qu'ils contiennent.

Il a dit : « *Vous enverrez un homme d'entre vous et nous enverrons un homme d'entre nous. Ensuite, nous les chargerons d'appliquer ce qu'il y a dans le livre d'Allah (ﷻ).*

Les gens ont dit : *Cela nous convient bien.*

Ils envoyèrent 'Amr bn al-'Âs. Les compagnons de 'Alî ont dit : *Envoie Abû Mûssâ !* '

Alî dit : *Je ne pense pas nommer Abû Mûssâ. Celui-ci c'est le fils de 'Abbâs.*

Ils ont dit : *Nous ne voulons pas un homme des tiens.*

Il envoya Abû Mûssâ et a ajourné l'affaire jusqu'au mois de ramadan. 'Urwa bn 'Adhîna a dit : *Vous nommez les hommes juges dans une affaire d'Allah, il n'y a pas de juge, excepté Allah.*

'Alî revint de Sifîn et entra dans al-Kûfa. Les kharijites n'entrèrent pas avec lui. Ils se sont rendus à Harûra[1]. Douze milles d'entre eux s'y installèrent. Ils ont dit : *Il n'y a pas d'autre juge qu'Allah.* »

Ceci est leur première apparition. Leur héraut a proclamé que celui qui dirige le combat est Chabîb bn Rab'î at-Tamîmî et celui qui dirige la prière c'est 'Abdullah bn al-Kû al-Yachkurî. Les kharijites s'étaient voués au culte d'Allah, excepté que leur conviction était qu'ils sont plus savants que 'Alî bn Abî Tâlib, qu'Allah honore son visage. Ceci est une maladie pénible.

[Ismâ'îl bn Ahmad bn Hibatullah at-Tabârî nous a informés, disant : Muhammad bn al-Hussayn bn al-Fadl nous a dit : 'Abdullah bn Ja'far bn Darastawayhi nous a dit : Ya'qûb bn Sufyân nous a dit : Mûssâ bn Mas'ûd m'a dit : 'Akrama bn 'Imâr nous a dit ce qu'il a rapporté de Simâk bn Ramîl qui a dit : 'Abdullah bn 'Abbâs a dit :] « Après s'être séparés, les kharijites entrèrent dans un lieu d'habitation. Ils étaient six mille. Ils se sont mis d'accord pour s'insurger contre 'Alî bn Abî Tâlib. Il y avait un homme qui ne cessait pas de venir dire : *Ô commandeur des croyants, le groupe de gens s'insurge contre toi.*

[1] Bourgade proche de Kûfa.

Scanned by CamScanner

Il répond : *Laissez-les. Moi je ne les combattrais pas jusqu'à ce qu'ils me combattent. Ils vont bientôt le faire.*

Lorsque ce fût ce jour-là, je me suis rendu auprès de lui avant la prière du milieu de journée (*zuhr*). Je lui dis : *Ô commandeur des croyants, je m'acquitte de la prière, car il se peut qu'ensuite je me présente à ces gens et que j'en fasse qu'une bouchée.*

Il répondit : *Je crains pour toi.*

Je dis : *Point du tout. J'étais un homme avec un bon comportement. Je ne faisais du tort à personne.*

Il m'accorda la permission. Je me vêtis d'un manteau parmi les plus beaux que l'on puisse ramener du Yémen et je partis à pieds. Je suis arrivé chez eux à la mi-journée. Je me suis présenté à des gens dont je n'ai jamais vu plus dévoués qu'eux. Leur front est ulcéré par la prosternation. Leurs mains sont comme les parties calleuses et dures du chameau.[1] Ils portent des tuniques lavées dont les pans sont retroussés. Leurs visages sont exténués par des veillées [d'adoration]. Je les saluai. Ils m'ont répondu : *Bienvenue au fils de 'Abbâs. Quelle est la raison de ta venue ?*

Je répondis : *Je viens de chez les émigrants, les auxiliaires (Ansars) et de chez la famille du Messager d'Allah (ﷺ). C'est sur eux qu'est descendu le Coran et sont plus savants que vous quant à son explication.*

Un groupe d'entre eux a dit : *Il ne faut pas vous en prendre à un Quraych, car Allah (ﷻ) a dit :*

بَلْ هُمْ قَوْمٌ خَصِمُونَ

﴿Bien plus, ce sont des gens querelleurs.﴾[2]

Deux ou trois ont dit : *Nous devons lui parler.*

Je leur dis : *Apportez ce qui vous rend mécontents de la famille du Messager d'Allah (ﷺ) des émigrants et des auxiliaires, alors que c'est sur eux que le Coran est descendu. Il n'y en a pas un d'eux parmi vous. Ils sont les plus savants dans l'explication [de ce qui a été révélé].*

Ils répondirent : *Il y a trois choses.*

Je leur dis : *Apportez !*

Ils répondirent : *Quant à l'une d'elles, c'est le jugement des hommes dans une affaire d'Allah. Allah (ﷻ) a dit :*

---

[1] Ce sont les parties calleuses et dures des genoux du chameau sur lesquelles il s'appuie pour se relever.

[2] Sourate 43, L'ornement, verset 58.

Scanned by CamScanner

إِنِ الْحُكْمُ إِلاَّ لِلّهِ

﴿Le jugement appartient à Allah (ﷻ).﴾[1]

Qu'en est-il de l'affaire et du jugement des hommes après la parole d'Allah (ﷻ) ?

Je dis : *Ceci en est une. Et quoi encore ?*

Ils répondirent : *Quant à la deuxième, c'est ('Alî) un combattant qui a combattu mais qui n'outrage pas et ne prend pas de butin. Si ce sont des croyants, pourquoi nous est-il permis de les combattre et de les tuer, alors que leur capture ne nous est pas autorisée ?*

Je dis : *Qu'est ce que la troisième ?*

Ils répondirent : *Il ne se donne plus le titre de commandeur des croyants. S'il n'est plus commandeurs des croyants, il est alors commandeurs des mécréants.*

Je lui dis : *Avez-vous autre chose que cela ?*

Ils répondirent : *Cela nous suffit.*

Je leur dis : *Quant à votre propos : [Il faut] le jugement des hommes dans une affaire d'Allah, moi je vais vous réciter ce qui dans le livre d'Allah contredit cela. Si cela réfute votre propos, renoncerez-vous ?*

Ils répondirent : *Oui !*

Je dis : *Allah a fait passer de son jugement aux hommes dans une affaire d'Allah, moi je vais réciter ce qui dans le livre d'Allah a contredit cela. Si cela réfute votre propos, renoncerez-vous ?*

Ils répondirent : *Oui !*

Je dis : *Allah a fait passer de son jugement aux hommes dans un quart de dirham et un huitième du lièvre, puis il a récité ce verset :*

لاَ تَقْتُلُواْ الصَّيْدَ وَ أَنتُمْ حُرُمٌ

﴿Vous ne devez tuer de gibier alors que vous êtes en état de sacralisation.﴾[2]

Ainsi jusqu'à la fin du verset. Dans le cas de la femme et de son mari :

وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَابْعَثُواْ حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِ وَ حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهَا

﴿Si vous craignez la déchirure entre eux deux, envoyez un arbitre de sa famille à lui et un arbitre de sa famille à elle...﴾[3] *Et ainsi jusqu'à la fin du verset. Je vous adjure au nom d'Allah, est ce que vous savez si le jugement des hommes pour leur réconciliation et pour empêcher que leur sang soit versé est plus*

---

[1] Sourate 6, Les bestiaux, verset 57 – Sourate 12, Yûssuf, verset 40-67.
[2] Sourate 5, Le plateau servi, verset 95.
[3] Sourate 4, Les femmes, verset 35.

Scanned by CamScanner

méritoire ou bien si c'est leur jugement dans le lièvre et dans la dot de la femme ? Lequel des deux vous pensez qu'il est plus méritoire ?

Ils répondirent : *C'est plutôt celle-ci.*

Je dis : *Je m'en suis sorti de celle-ci ?*

Ils répondirent : *Oui !*

Je dis : *Quant à votre propos "Il combat, mais il n'outrage pas et ne prend pas de butin", vous, vous injuriez votre mère 'Aïcha, qu'Allah le Très-haut l'agrée. Par Allah, si vous aviez dit qu'elle n'est pas notre mère, vous seriez sorti de l'islam. Vous vous situez entre deux égarements parce qu'Allah (ﷻ) a dit :*

النَّبِيُّ أَوْلَى بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ وَ أَزْوَاجُهُ أُمَّهَاتُهُمْ

﴿Le Prophète prime sur la propre personne des croyants et ses épouses sont leurs mères.﴾[1]

Je suis sorti de celle-ci ?

Ils répondirent : *Oui !*

[Il dit] : *Quant à votre propos "il ne se donne plus le titre de commandeur des croyants", moi je vais vous prendre le cas de celui dont vous êtes satisfait : C'est que le Prophète (ﷺ), le jour de al-Hudaybiyya, a fait la paix avec les polythéistes Abû Sufyân bn Harb et Suhayl bn 'Amr. Il dit à 'Alî (رضي الله عنه), rédige-leur un écrit. 'Alî leur écrit : Voici ce sur quoi est tombé d'accord Muhammad le Messager d'Allah. Les polythéistes ont dit : Par Allah, nous ne savions pas que tu es le Messager d'Allah. Si nous avions su que tu étais le Messager d'Allah, nous ne t'aurions pas combattu. Le Messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui, sa famille, ses Compagnons et leur accorde le salut) a dit : Seigneur Dieu, Tu sais que je suis le Messager d'Allah, ô 'Alî, efface et écrit : Voici ce sur quoi Muhammad bn 'Abdullah est tombé d'accord.*

Par Allah, le Messager d'Allah est certainement bien meilleur que 'Alî, alors qu'il s'est effacé. Il dit : Deux mille d'entre eux ont renoncé et le reste s'est insurgé. »[2]

[Abû Mansûr al-Qazzâz nous a informés, disant : Abû Bakr Ahmad bn 'Alî bn Dahîm ach-Chaybânî nous a dit : Ahmad bn Hâzim nous a dit : Ahmad bn 'Abd ar-Rahmân Ya'nab bn Abî Laylâ nous a dit : Sa'îd bn Jathîm nous a dit ce qu'il a rapporté de al-Qa'qâ' bn 'Imâra, de Abû al-Khalîl, de Abû bn Abî Tâlib, qu'Allah honore son visage, il dit :] « **Nous sommes arrivés à leur camp militaire. Voilà qu'ils émettent un bruit tel le bourdonnement des abeilles à cause de la récitation du Coran.** »

---

[1] Sourate 33, Les coalisés, versets 3.

[2] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Dans une autre version, après que 'Alî (ﷺ) ait porte un jugement, certains kharijites dont Zur'a bn al-Burj aṭ-Ṭâ'î et Harqûs bn Zuhayr as-Sa'dî se sont rendus après de lui. Ils se présentèrent à lui et lui ont dit : *Il n'y a d'autre juge qu'Allah.*

'Alî a dit : *[Oui] Il n'y a d'autre juge qu'Allah.*

Harqûs lui dit : *Repens-toi de ton erreur et renonce à notre affaire, puis insurgeons-nous avec toi à notre tête contre notre ennemi. Nous les combattrons jusqu'à ce que nous rencontrions notre Seigneur. Mais si tu ne laisses pas l'arbitrage des hommes concernant le livre d'Allah (ﷻ), nous te combattrons certainement. Cherche, avec cela, la face d'Allah.*

Les kharijites se sont réunis dans la demeure de 'Abdullah bn Wahb ar-Râsî. Il loua Allah et fit ses éloges, puis dit : *Il ne convient pas à un peuple qui croit au Tout miséricordieux et qui attribuent un jugement du Coran le fait que ce bas monde dont la prédilection est la difficulté est, à ses yeux, préférable à l'ordonnancement du bien, à l'interdiction des actes répréhensibles et à la parole de vérité. Insurgeons-nous avec vous à notre tête.*

'Alî bn Abî Tâlib (qu'Allah honore son visage) leur a écrit ceci : *Après le préambule nécessaire, ces deux hommes, qui ont accepté mon jugement, ont contredit le livre d'Allah, ont suivi leur passion, lorsque nous, nous sommes sur la voie de nos prédécesseurs.*

Ils lui ont écrit : *Toi tu ne te mets pas en colère pour ton Seigneur, tu te mets en colère plutôt pour toi. Si tu témoignes de ton infidélité et que tu acceptes le repentir, nous pourrons revoir ce qu'il y a entre nous et toi. Sinon nous t'abandonnons dans la justice et la paix.*

Les kharijites ont rencontré sur leur route 'Abdullah bn Khabbân. Ils lui ont dit : *As-tu entendu ton père rapporter un dire du Messager d'Allah (ﷺ) que tu vas nous rapporter ?*

Il répondit : *Oui, j'ai entendu mon père rapporter du Messager d'Allah (ﷺ) qu'il disait : « Qu'en situation de trouble, le cas de celui qui s'y trouve assis est bien meilleur que celui qui s'y trouve debout, et le cas de celui qui s'y trouve debout est meilleur que celui qui marche et celui qui marche est meilleur que celui qui y court. Si tu te retrouves en de telles situations, sois le serviteur d'Allah qui est tué.*[1]

Ils ont dit : *Toi, tu as entendu cela de ton père qui l'a rapporté du Messager d'Allah (ﷺ) ?*

---

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

Il répondit : *Oui !*
Ils l'avancèrent vers le bord du fleuve et frappèrent sa nuque [d'un coup de sabre]. Son sang coula tel des lanières de chaussures tombantes. Ils ouvrèrent le ventre de la mère de son enfant pour en retirer le fœtus. Elle était enceinte. Ils traînèrent la femme dont le sang coula abondamment sous les dattiers chargés de dattes. Une datte tomba et l'un d'eux la ramassa et la jeta dans sa bouche. L'un d'eux dit : *Je l'ai prise sans son terme et sans son prix.* Ses paroles sont de sa bouche. L'un d'eux tira son sabre du fourreau et le brandit. Un porc appartenant aux sujets non musulmans du pays passa près de lui, il le frappa de son sabre et s'attaqua à lui. Ils dirent : *Ceci est une corruption sur terre. Il rencontra le propriétaire du porc et l'a satisfait en lui donnant son prix.*
Il a dit : 'Alî (ﷺ) leur envoya un message [disant] : *Apportez-nous le meurtrier de 'Abdullah bn Khabbâb.*
Ils répondirent : *Nous sommes tous ses exécuteurs.*
Il les appela trois fois. À chaque fois, ils prononçaient ces paroles.
'Alî (ﷺ) dit à ses compagnons : *Allons ! Combattez ces gens.*
Ils se disaient les uns les autres : *Prépare-toi à rencontrer ton Seigneur. Le repos sera au Paradis !*
Un groupe parmi eux s'est insurgé contre 'Alî (ﷺ). Il leur envoya ceux qui vont les combattre. Ensuite, 'Abd ar-Rahmân bn Muljam s'est réuni avec ses compagnons et ont parlé des *ahl an-nahrawân*. Ils ont invoqué la miséricorde d'Allah sur eux. Ils ont dit : *Par Allah, nous ne sommes pas satisfaits de la survie en ce monde, d'aucune chose, après nos frères qui n'avaient pas, en Dieu, du blâme de quiconque. Si nous avions acheté nos âmes pour Allah et sollicité d'autres que ces chefs de l'égarement, nous les aurions poursuivis pour venger nos frères et pour soulager les gens.* »

[Muhammad bn Abî Tâhir al-Bazzâr nous a informés, disant : Abû Muhammad al-Jawharî nous a dit : Ibn Hayât nous a dit : Abû al-Hassan bn Ma'rûf nous a dit : Al-Hussayn bn al-Fahm nous a dit : Muhammad bn Sa'd nous a dit ce qu'il a rapporté de ses Chaykhs :] « Ils ont dit : Trois hommes parmi les kharijites, dont 'Abd ar-Rahmân bn Muljam, al-Barak bn 'Abdillah et 'Amr Ibn Bakr at-Tamîmî ont été dépêché. Ils se sont réunis à la Mecque. Ils ont pris un engagement et conclu un pacte qui est que nous devons tuer ces trois que sont 'Alî, Mu'awiyya et 'Amr bn al-'Âs et en soulager les gens.
Ibn Muljam [a dit] : *Moi je me porte volontaire contre 'Alî. Al-Barak a dit : Moi je m'occupe de Mu'awiyya.*

Scanned by CamScanner

'Umar a dit : *Moi, je m'occupe de 'Amr.*
Ils se sont engagés à ce qu'aucun homme parmi eux ne fasse fuir un homme de son dirigeant. Ibn Mujlam s'est dirigé sur Kûfâ. Lorsque ce fut la nuit durant laquelle il avait entrepris de tuer 'Alî (ﷺ), 'Alî (ﷺ) sortit pour accomplir la prière de l'aube. Il le frappa au front jusqu'à atteindre son cerveau. 'Alî (ﷺ)a dit : *L'homme ne doit pas vous échapper.*
L'homme fut rattrapé et'Um Kulthum lui dit : *Ô ennemi d'Allah, tu as tué le commandeur des croyants, malheur à toi !*
Il dit : *Pourquoi pleures-tu donc alors ?*
Ensuite, il dit : *Par Allah, je l'ai empoisonné.*
C'est-à-dire : *s'il me survie, qu'Allah le mette à l'écart et le foudroie !*
Lorsque 'Alî (ﷺ) décéda, on fit sortir Ibn Muljam pour l'exécuter. 'Abdullah bn Ja'far lui coupa les mains et les pieds, il ne montrait aucun signe d'inquiétude et ne dit pas un mot. Il lui creva les yeux avec une pointe chauffée. Il ne cria pas de douleur et se mit à réciter :

اقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ خَلَقَ الإِنسَانَ مِنْ عَلَقٍ

﴿Lis au nom de ton Seigneur celui qui a créé. Il a créé l'homme d'une adhérence.﴾[1] Jusqu'à finir la sourate. Ses yeux coulaient. On entreprit de lui couper la langue, il s'agita d'inquiétude. On lui demanda : *Pourquoi t'agites-tu ?*
Il répondit : *Je déteste être en état de mort dans ce monde pour pouvoir faire le rappel d'Allah.* Son front était bruni par les traces de prosternation. Que la malédiction d'Allah s'abatte sur lui. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Lorsque al-Hassan (ﷺ) voulu se réconcilier avec Mu'awiyya, des kharijites dont al-Jarrâh bn Sannân se sont insurgés contre lui. Il dit : « *Tu as commis l'associationnisme comme ton père a commis l'associationnisme* », puis le blessa à la cuisse.
Les kharijites n'ont jamais cessé de s'insurger contre les autorités. Ils ont plusieurs branches différentes. Les partisans de Nâfi' bn al-'Azraq disent : « Nous sommes des associationnistes tant que nous sommes en terre d'associationnistes. Lorsque nous en sortons, nous devenons des musulmans. » Ils ont dit : « Ceux qui contredisent nos opinions sont des associationnistes, ceux qui commettent les grands péchés sont des associationnistes, ceux qui cessent d'être en accord avec nous sur le combat sont des mécréants. » Ces gens ont autorisé le meurtre de femmes et d'enfants parmi les musulmans et les ont accusé de commettre

[1] Sourate 96, L'adhérence, verset 1-2.

Scanned by CamScanner

l'associationnisme. Najda bn 'Amir ath-Thaqafî faisait partie de ces gens, il contredit Nâfi' Ibn al-'Azraq en professant l'interdiction de faire couler le sang des musulmans et de toucher à leurs biens. Il a prétendu que les auteurs de péchés qui adhèrent à ses opinions seront châtiés ailleurs que dans le feu de l'Enfer et qu'en Enfer, ne seront châtiés que ceux qui n'adhérent pas à ses opinions.
Ibrâhîm a dit : « Les kharijites sont des gens hérétiques. Leurs femmes et leurs patrimoines nous sont autorisés, comme étaient les gens au début de l'islam. »
D'autres ont dit : « Si un homme dévore deux pièces de monnaie des biens d'un orphelin, cela nécessite le [châtiment du] feu. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ils ont des récits qui sont longs et des opinions étonnantes. Je ne pense pas m'attarder à les raconter. Seulement, l'objectif était d'avoir un aperçu sur les artifices et les ruses d'Iblîs contre ces gens stupides qui ont engagé leurs combats et on pensé que 'Alî bn Abî Tâlib (qu'Allah honore son visage) était dans l'erreur de même que ceux qui étaient avec lui parmi les émigrants (*muhajirûn*) et les auxiliaires (*'anṣâr*) étaient dans l'erreur, mais que eux étaient dans le vrai. Ils ont rendu licite le sang de l'enfant et n'ont pas autorisé le fait de manger un fruit sans son prix. Ils se sont donné beaucoup de peine dans les actes d'adorations et ont veillé. Ibn Mujlam avait craint, lorsque sa langue allait être coupée, de voir le rappel d'Allah lui échapper, alors qu'il a autorisé le meurtre de 'Alî (qu'Allah honore son visage). Ensuite, ils ont brandi le sabre contre les musulmans. Je ne m'étonne pas de la persuasion de ces gens pour leur savoir et leur conviction qu'ils sont plus savants que 'Alî (ﷺ). Dhû al-Khuwayṣira a dit au Messager d'Allah (ﷺ) : Sois juste, car tu n'as pas été juste. Puis tous ceux qu'Iblîs guide vers ces confusions. Nous cherchons protection contre ces défections.
[Ibn al-Hussayn nous a informés, disant : Ibn al-Mudhhib nous a dit : Abû Bakr bn Malik nous a dit : 'Abdullah bn Ahmad bn Hanbal m'a dit : Mon père m'a dit : J'ai lu devant 'Abd ar-Rahmân bn Malik ce qui est rapporté de Yahâ bn Sa'îd, de Muhammad bn Ibrâhîm qui a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire :]
« Un groupe de gens apparaîtra parmi vous, leurs prières vous feront déprécier vos prières, leurs jeûnes vous feront déprécier votre jeûne et leurs œuvres vous feront déprécier vos œuvre. Ils récitent le Coran mais il ne dépasse pas leurs gosiers. Ils transperceront la religion comme la flèche qui traverse la cible de part en part. »[1]

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *Michkât al-Masâbih*.

Scanned by CamScanner

[Sa'dullah bn 'Alî nous a informés, disant : Abû Bakr at-Tarîthîthî nous a dit : Hibatullah bn al-Hassan At-Tabârî a dit : Ahmad bn 'Ubayd nous a dit : 'Alî bn 'Abdillah bn Mubachir nous a dit : Ahmad bn Sannân nous a dit : Ishâq bn Yûssuf al-'Azraq nous a dit ce qu'il a rapporté de al-'A'mach, de 'Abdullah bn Abî Awfâ qui a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire :] « **Les kharijites sont les gens de l'Enfer**. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Parmi les opinions des kharijites, il y a que le Califat n'est pas destiné à une personne en particulier, si ce n'est que la personne doit réunir la connaissance et le renoncement aux choses de ce bas monde. Si ces deux critères ne sont pas réunis, le chef ne peut être qu'une crapule et une racaille. Parmi les opinions de ces gens, il y a que les mu'tazilites ont innové, en soumettant à la raison, l'embellissement et l'enlaidissement des choses et que la justice est celle qui est impliquée par la raison.

Ensuite, arrivent les qadarites au temps des Compagnons. Mu'bad al-Juhnî, Ghaylân ad-Dimachqî et al-Ju'd bn Dirham ont fini par professer le qadar (la prédestinée). De ceux qui ont marché sur les traces de Mu'abbab al-Juhnî, il y a Wâsil bn 'Atâ' auquel s'est rallié 'Amr bn 'Ubayd. À cette époque là, vint l'année des murjites au moment où ils ont dit : Avec la foi, un acte de rébellion peut nuire, de même qu'avec la mécréance, un acte d'obéissance ne peut être profitable.

Ensuite, les mu'tazilites tels que Abû al-Hudhayl al-'Ilâf, an-Nizâm, Ma'mar et al-Jâhîz ont pris connaissance des livres des philosophes à l'époque d'al-Ma'mûn. Ils y ont puisé ce qu'ils ont mélangé aux institutions religieuses, comme par exemple les mots : La substance (*al-jawhar*) et l'univers (*kawn*). La première chose qu'ils ont rendu publique, c'est de professer que le Coran est créé. À ce moment-là, ce chapitre fut nommé : Science du kalâm. Ont suivi cette affaire, les affaires sur les attributs, comme par exemple : La connaissance, le pouvoir, la vie, l'ouïe et la vue. Des gens ont dit : *Ce sont des notions qui viennent s'ajouter à l'essence (dhât). Les mu'taziltes les ont niées.* Ils ont dit : *Il est savant pour lui-même et capable pour lui-même.*

Abû al-Hassan al-'Ach'arî adhérait à l'opinion d'al-Jubâ'î. Ensuite, il se sépara de lui pour rejoindre ceux qui reconnaissent les attributs divins. Ensuite, certains de ceux qui reconnaissaient les attributs ont puisé dans la croyance à l'anthropomorphisme et l'affirmation du déplacement dans la descente (vers le ciel de ce bas monde). Allah est celui qui guide vers ce qu'il veut.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre chez les râfidites

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : De la même manière qu'Iblîs a rusé avec ces kharijites jusqu'à ce qu'ils combattent 'Alî bn Abî Tâlib, il a poussé d'autres à exagérer dans l'amour qu'ils lui portent. Ils l'ont porté bien au-dessus des limites. Parmi eux, il y a ceux qui disent qu'il est le Dieu. Parmi eux, il y a celui qui dit qu'il est meilleur que les prophètes. Parmi eux, il y a celui qui l'a poussé à injurier Abû Bakr et 'Umar jusqu'à ce que certains d'entre eux accusent Abû Bakr d'infidélité, et bien d'autres choses parmi les opinions absurdes dont on ne veut pas perdre de temps à les citer. Cependant, nous allons en montrer certaines d'entre elles.

['Abd ar-Rahmân bn Muhammad nous a informés, disant : Abû Bakr Ahmad bn 'Alî Thâbit nous a dit : Abû Ya'qûb bn Muhammad an-Nakh'î a rapporté de 'Ubayd Allah bn Muhammad bn 'Aïcha et de Abû 'Uthmân al-Mâzinî et d'autres qu'eux et j'ai entendu 'Abd al-Wâhid bn 'Alî bn Burhân al-'Asadî dire :] « Ishâq bn Muhammad an-Nakh'î al-'Ahmar disait : *'Alî c'est Allah* ».
Qu'Allah soit élevé très haut dessus de cela ! Il y a, dans les villes, un groupe de ceux qui exagèrent connu sous le nom d'al-Ishaqiyya. Ils s'apparentent à lui. Al-Khatîb a dit : Un livre d'Abû Muhammad al-Hassan bn Yahyâ an-Nawbikhatî parmi ses écrits sur la réfutation des propos de ceux qui exagèrent, m'est parvenu. Cet an-Nawbikhatî était l'un des *ahl al-kalam* chiites imamites. Il a parlé des sortes de propos de ceux qui exagèrent jusqu'à dire : Il y a parmi ceux contre qui les djinns se sont ligués dans l'exagération, à notre époque, Ishâq bn Muhammad connu sous le nom de al-'Ahmar. Ils prétendaient que 'Alî c'est Allah (ﷻ), qu'il apparaît à tous moments. À des moments, il est al-Hassan et à d'autres, il est al-Hussayn. C'est lui qui a envoyé Muhammad (ﷺ).

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Un groupe de rafidites a eu la conviction que Abû Bakr et 'Umar sont des infidèles. Certains d'entre eux ont dit : *Ils ont abjuré leur religion.*
D'autres professent la désolidarisation de tout autre que 'Alî. Nous avons déjà rapporté que les Chiites ont demandé à Zayd bn 'Alî de se désolidariser de tous ceux qui ont contredit 'Alî dans son imamat. Il refusa cela et l'ont rejeté. Ils furent nommés les rafidites. Il y a des gens parmi eux qui disent que l'imamat revient à Mûssâ bn Ja'far, ensuite à son fils 'Alî, ensuite à Muhammad bn 'Alî, ensuite à 'Alî bn Muhammad, ensuite à al-Hassan Ibn Muhammad al-'Askarî, ensuite à son fils Muhammad qui est le douzième imam, l'imam attendu dont ils prétendent

Scanned by CamScanner

qu'il n'est pas mort, qu'il reviendra à la fin des temps et remplira la terre de justice.

Abû Mansûr al-'Ajlî professait l'attente de Muhammad bn 'Alî al-Bâqir et prétend qu'il est le Calife, qu'il monta avec lui au ciel et que le seigneur a essuyé sa tête de sa main. Il prétend qu'il est l'éclipse tombée du ciel.

Il y avait une secte rafidite appelée *al-janâhiyya.* Ce sont les adeptes de 'Abdullah bn Mu'awiyya bn 'Abdillah bn Ja'far Dhû al-Janahayn. Il affirmait que l'esprit de Dieu a circulé dans l'épine dorsale des prophètes et des proches d'Allah jusqu'à aboutir à 'Abdullah et que celui-ci n'est pas mort. Il est l'attendu.

Parmi eux, il y a une secte appelée *al-ghurâbiyya* qui affirme l'association de 'Alî dans la prophétie.

Il y a également une secte appelée *al-mufawwida* qui professe qu'Allah (ﷻ) a créé Muhammad (ﷺ) puis lui a remis la création du monde.

Parmi eux, il y a ceux qui affirment qu'Abû Bakr a été injuste envers Fatima dans son héritage. On nous a rapportés de as-Saffâh, qu'un jour, il avait fait un sermon et qu'un homme de la famille de 'Alî (رضي الله عنه) s'est levé et a dit : « *Je suis l'un des descendants de 'Alî (رضي الله عنه).*
Il dit : *Ô commandeur des croyants rend moi service contre ceux qui ont été injustes envers moi.*
Il répondit : *Mais qui a été injuste envers toi ?*
Il répondit : *Moi je suis l'un des descendants de 'Alî (رضي الله عنه) et celui qui a été injuste envers moi, c'est Abû Bakr (رضي الله عنه) au moment où il s'en est pris à Fatima.*
Il dit : *A t-il continué à être injuste envers vous ?*
Il répondit : *Oui !*
Il dit : *Mais qui lui a succédé ?*
Il répondit : *'Umar (رضي الله عنه).*
Il dit : *A t-il continué à être injuste vers vous ?*
Il répondit : *Oui.*
Il dit : *Mais qui lui a succédé ?*
Il répondit : *'Uthmân (رضي الله عنه).*
Il dit : *Mais qui lui a succédé ?*
Il se mit à se tourner par-ci et par-là, regardant un lieu pour s'y réfugier. »

Scanned by CamScanner

Ibn 'Aqil a dit : Ce qui est évident est que celui qui a fondé l'école des rafidites, avait pour objectif de nuire au fondement de la religion et de la prophétie. Le fait est que l'enseignement apporté par le Messager d'Allah (ﷺ) est quelque chose d'inconnu pour nous. Seulement, nous avons foi en cela à travers la transmission des prédécesseurs et nous avons foi en l'excellente analyse, faite par certains d'entre eux, de ce qui a été transmis. C'est comme si nous avions fait l'analyse nous-même quand celui pour qui nous avons confiance en l'intégrité de sa religion et de sa raison, a fait l'analyse pour nous. Si quelqu'un dit : La première chose injuste, envers sa famille, par laquelle ils ont commencé après sa mort, cela concerne la question du Califat et envers ses descendants cela concerne la question d'héritage. Ceci n'est rien d'autre qu'un moyen permettant de mésestimer le défunt (le Prophète). Les vraies croyances concernant notamment les prophètes, nécessitent, après leur mort, que l'on préserve ce qu'ils ont institué, surtout lorsqu'il s'agit de leurs familles et de leurs descendants.
Si les rafidites disent : « Les gens (qui ont transmis la religion) se sont permis cela après sa mort », nos espérances, en la religion, sont trahis, parce qu'il n'y a entre nous et le prophète (ﷺ) que la transmission de leurs parts et la confiance en eux. Si cela est le résultat de ce qu'ils ont obtenu après sa mort, nous avons été trahi dans la transmission et notre confiance en la fidélité aux gens doués de raison sur laquelle nous comptions, a disparu. Nous ne croyons pas au fait que des gens n'aient pas vu ce qui nécessite qu'ont lui soit fidèle. Ils l'ont craint durant sa vie et se sont détournés de sa religion après sa mort. Il ne reste personne qui se soit maintenu dans sa religion exceptée le peu de sa famille. Les croyances sont tombées et les esprits sont trop faibles pour accepter les traditions transmises sur le fondement qui est : les miracles. Ceci fait partie des plus grandes épreuves dans la religion.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : L'exagération des rafidites dans l'amour qu'ils vouent à 'Alî (رضي الله عنه) les a conduit à fabriquer beaucoup de hadiths sur ses mérites. La plupart ternissent son image et lui font du tort. J'en ai mentionné un certain nombre dans le livre des hadiths inventés. Parmi eux, il y a que le soleil s'est couché et que la prière de l'après-midi ('asr) lui a échappé, le soleil a été ramené. Ceci est, au niveau de la transmission, fabriqué. Aucune personne de grande fiabilité ne l'a rapporté. Au niveau du sens, le temps est passé et le retour du soleil est un lever renouvelé, il ne ramènera pas le temps [de la prière de l'après-midi].

Scanned by CamScanner

De même qu'ils ont inventé le fait que Fatima ait fait ses grandes ablutions, puis décéda. Elle avait recommandé que ces grandes ablutions lui suffisent [pour ses funérailles]. Ceci est, au niveau de la transmission, un mensonge et au niveau du sens, un manque de compréhension, parce que les grandes ablutions ont lieu après la mort. Comment peuvent-elles êtres valables avant la mort ?

Ensuite, ils ont des contes aberrants fondés sur aucune référence. Ils ont des opinions qui contredisent le consensus. J'ai pris note de certaines questions d'entre elles, des écrits d'Ibn 'Uqayl. Il a dit : Je les ai recopiés du livre *Al-murtadâ' fî mâ infaradat bihi al-imâmiyya*. Parmi celles-ci, il y a qu'il n'est pas permis de se prosterner sur ce qui n'est pas le sol ou les plantes de la terre. Quant à la laine, au cuir et à la fourrure, cela est interdit. Le fait de s'essuyer avec autre chose que de l'eau (*istijmâr*) n'est pas autorisé pour l'urine, mais plutôt pour les selles en particulier. L'essuyage de la tête n'est pas permis qu'avec ce qui reste du trempage qui reste sur les mains. Si on procède à un autre trempage, cela n'est pas permis. Même si la main a été essuyée après le trempage, il faut recommencer les ablutions.

Ils se sont singularisés par l'interdiction pour toujours d'un mariage avec celui qui a commis l'adultère avec elle alors qu'elle est encore mariée à son mari. Si son mari l'a répudiée, il ne lui est absolument pas permis de se marier avec celui avec qui elle a commis l'adultère.

Ils ont interdit les actes établis. Le divorce lié à une condition ne peut avoir lieu même si l'on trouve sa condition. Le divorce ne peut se faire sans deux témoins équitables. Celui qui dort à l'heure de la prière du soir (*'ichâ'*) jusqu'à ce que la moitié de la nuit de la nuit soit passée, il lui faut, lorsqu'il se réveille, la rattraper et de jeûner au matin pour expier cela. Quant à la femme, si ses cheveux dépassent [et sont visibles], elle doit expier sa faute comme pour celui qui a tué par erreur. Celui qui déchire ses vêtements pour le décès de ses enfants ou d'une épouse, il doit expier son péché. Celui qui épouse, sans le savoir, une femme alors qu'elle a un époux, il doit faire l'aumône de cinq dirhams.

Celui qui boit du vin lorsqu'il a été puni deux fois, il est tué à la troisième fois. Le buveur de *fuqqâ'*[1] est puni comme le buveur de vin. Pour le voleur, on coupe ses doigts à la base, mais s'il vole une autre fois, on lui coupe le pied gauche. S'il vole une troisième fois, il est jeté en prison jusqu'à sa mort.

Ils ont interdit le poisson anguille et les bêtes égorgées par les gens du livre. Pour égorger une bête, ils exigent la condition de la tourner vers la *qibla*. Il serait trop

[1] Le *fuqqâ'* est une boisson qui est préparée avec de l'orge, soit du raisin sec ou autres fruits.

Scanned by CamScanner

long de parler des nombreuses questions. Ils y ont transgressés le consensus. Iblîs les a incités à les fabriquer sous une forme qu'ils ne réfèrent à aucune tradition ni analogie, mais plutôt aux faits. Les abominations des rafidites sont trop nombreuses pour les énumérer toutes.
Ils ont interdit la prière du fait qu'ils ne lavent pas leurs pieds durant les ablutions. Ils ont également interdit la prière en assemblée à cause de leur exigence d'un imam infaillible. Ils ont été éprouvés par les injures envers les Compagnons.

Dans les deux recueils authentiques, il est rapporté du Messager d'Allah (ﷺ) qu'il a dit : « N'injuriez pas mes Compagnons, si l'un de vous dépense en aumône l'équivalent en or du mont 'Uhud, il n'atteindra pas le quart ni la moitié [des mérites] de l'un d'eux. »[1]

[Muhammad bn 'Abd al-Malik et Yahyâ bn 'Alî nous ont informés, disant : Muhammad bn Ahmad bn al-Muslima nous a informés disant : Abû Tâhir al-Mukhlis nous a dit : Al-Baghwî nous a dit : Muhammad bn 'Ibâd al-Makkî nous a dit : Muhammad bn Talha al-Madînî nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Abd ar-Rahmân bn Sâlim bn 'Abdillah bn 'Uwaym bn Sâ'ida, de son père, de son grand-père qui a dit : Le Messager d'Allah a dit :] « **Allah m'a choisi et a choisi pour moi des Compagnons. De ceux-ci, il a fait pour moi des ministres, des assistants et des alliés. Celui qui les injurie, que la malédiction d'Allah, celle des anges, des hommes ensembles, soit sur lui. Allah n'acceptera de lui, le jour de la résurrection, ni réforme, ni justice.** »[2]
L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce qui est voulu par *justice*, ce sont les actes obligatoires et surérogatoires.

[Abû al-Barakât bn 'Alî al-Bazzâr Abû Bakr at-Tarîthîthî nous a informés, disant : 'Ubayd Allah bn Muhammad bn Ahmad nous a dit : 'Alî bn Muhammad bn Yazîd ar-Riyâhî nous a dit : Mon père m'a dit : al-Hassan bn 'Imâra nous a dit ce qu'il a rapporté de al-Minhâd bn 'Amr, de Suwayd bn Ghafla qui a dit :]
« Je suis passé près d'un groupe de chiites qui injuriaient et s'en prenaient à Abû Bakr et 'Umar. Je me suis rendu chez 'Alî bn Abî Tâlib et je lui ai dit : *Ô commandeur des croyants, je suis passé près d'un groupe parmi tes Compagnons et ils disaient d'Abû Bakr et de 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) des choses qui ne leur correspondent pas. S'ils n'avaient pas vu que tu leur cachais*

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhârî et Muslim
[2] Hadith déclaré *hassan* (bon) par al-Albânî, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha*.

Scanned by CamScanner

des choses comparables à ce qu'ils proféraient tout haut, ils ne s'aviseraient pas de faire cela.

'Alî répondit : *Je cherche protection auprès d'Allah, je cherche protection auprès d'Allah contre le fait de cacher quoi que ce soit pour eux, excepté ce que le Prophète m'a confié. Qu'Allah maudisse celui qui cache pour eux quoi que ce soit excepté l'excellent et le beau qui sont les frères du Messager d'Allah, ses deux Compagnons et ses deux ministres (que la miséricorde d'Allah soit sur eux).*

Ensuite, il se leva, les yeux en larme. Il se mit à pleurer, tenant fermement ma main jusqu'à ce qu'il entre dans la mosquée. Il monta sur le *Minbar* (chaire) et s'assit dessus, s'y établissant solidement et empoignant sa barbe qu'il regarde, elle qui était blanche. Il en fut ainsi jusqu'à ce que les gens viennent se rassembler autour de nous. Ensuite, il se leva, nous assistons à un discours bref et grave.

Ensuite, il dit : *Qu'ont les gens à parler de mes deux maîtres Quraychs et mes deux parents musulmans avec des choses dont je suis exempt. De ce qu'ils ont dit je me désolidarise et je suis celui qui condamne ce qu'ils ont dit : Par celui qui a fendu la graine et créé les être vivants, ils ne peuvent être tous les deux aimés que par un croyant pieux. Ils ne peuvent être détestés tous les deux que par un misérable débauché. Ils ont tous les deux accompagné le Messager d'Allah (ﷺ) avec sincérité et fidélité. Ils ordonnent, interdisent et se mettent en colère, mais ils n'exagèrent pas dans ce qu'ils font. Ils sont les conseillers du Messager d'Allah (ﷺ). Le Messager ne prenait d'autres avis que les leur. Il n'a jamais aimé personne autant qu'eux deux. Le Messager d'Allah est mort en étant satisfait d'eux. Ils sont tous les deux morts avec la satisfaction des croyants.*

Le Messager d'Allah (ﷺ) lui a ordonné (à Abû Bakr) de diriger la prière des croyants. Il a dirigé leur prière pendant neuf jours du vivant du Messager d'Allah (ﷺ). Lorsque Allah pris (fit mourir) son prophète et qu'il lui a choisi ce qu'il y avait auprès de lui, les croyants en firent leur chef. Ils lui ont confié la zakât et s'en sont remis à lui de son exécution. Ensuite, ils lui ont prêté allégeance sans contrainte. Et moi, je suis le premier à lui prescrire cela parmi les Banî 'Abd al-Muttalib. Mais lui répugnait cela. Il aurait aimé que quelqu'un parmi nous, le remplace pour cela. Il était, par Allah, le meilleur de ceux qui restent. Qu'Allah lui accorde la miséricorde, la clémence. Qu'il le fasse vieillir dans la piété et qu'il le fasse avancer dans l'âge et dans la soumission !

Le Messager d'Allah (ﷺ) l'a comparé à [l'ange] Mikâ'îl en ce qui concerne le pardon et la longanimité. Il s'est conduit selon la conduite du Messager d'Allah (ﷺ) jusqu'à ce qu'il meure ainsi (qu'Allah lui accorde sa miséricorde).

Scanned by CamScanner

Ensuite, 'Umar (ﷺ) lui succéda et j'étais de ceux qui l'ont approuvé. Il géra l'affaire à la manière du Messager d'Allah (ﷺ) et de son Compagnon [Abû Bakr]. Il a suivi leurs traces comme un petit animal sevré suit les traces de sa mère. Par Allah, il était bienveillant et miséricordieux envers les faibles et défenseur des opprimés contre les oppresseurs. Il n'a pas connu le blâme dans la voie d'Allah. Allah a mis dans son verbe la vérité et a fait que la sincérité soit de sa nature à tel point que nous pensions qu'un ange parlait à sa place. Allah a renforcé l'islam par sa conversion. Il a fait de son émigration un soutien pour la religion. Il (Allah) a jeté pour lui, la terreur dans le cœur des hypocrites imposteurs et l'amour dans le cœur des croyants. Le Messager d'Allah (ﷺ) l'a comparé à Jîbrîl (Gabriel) pour sa dureté et sa rudesse envers les ennemis. Il vous a été fait don de ces deux exemples (que la miséricorde d'Allah soit sur eux) et il nous a été fait grâce de marcher sur leur trace.

Celui qui m'aime doit les aimer tous les deux. Que celui qui ne les aime pas, me déteste et moi je me désolidariserais de lui. Si j'avais cherché à ce que vous me placiez au-dessus d'eux, j'aurais subi, pour cela, la pire des punitions. Que celui qui, après ce jour, dira autrement que ce que j'ai rapporté, il lui reviendra ce qui revient au calomniateur. Les meilleurs de cette communauté après notre Prophète, sont Abû Bakr et 'Umar, qu'Allah les agrée tous les deux. Ensuite, Allah a connaissance du bien là où il se trouve. J'ai dit ce que j'avais à dire et je demande le pardon à Allah pour moi et pour nous. »

[Sa'dullah bn 'Alî nous a informés, disant : At-Tarîthîthî nous a dit : Hibatullah At-Tabârî nous a dit : Muhammad bn 'Abd ar-Rahmân nous a dit :Al-Bagwî nous a dit : Suwayd bn Sa'îd nous a dit : Muhammad bn Hâzm nous a dit ce qu'il a rapporté de Abû Khabbâb al-Kalbî, de Abû Sulaymân al-Hamadânî, de 'Alî (qu'Allah honore son visage) qui a dit :] « **Il apparaîtra, à la fin des temps, gens qui auront des surnoms injurieux. On les appellera *ar-râfiḍa*. Ils élisent nos hommes, mais ils ne font pas parti de nos hommes. La preuve est qu'ils injurient Abû Bakr et 'Umar (qu'Allah les agrée). Là où vous les rencontrerez, combattez-les de la manière la plus dure. Ce sont des polythéistes.** »

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les batinites

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les batinites sont des gens qui se couvrent du voile de l'islam et ont un penchant pour le rafidisme. Leurs croyances et leurs œuvres ne sont absolument pas celles de l'islam. Le résultat de leur discours, c'est le dépouillement du Créateur [de ses attributs], l'annihilation de la prophétie et des adorations et c'est la négation de la résurrection. Cependant, ils ne manifestent pas cela dès le commencement. Au contraire, ils prétendent qu'Allah est vérité et que Muḥammad est le Messager d'Allah et que la religion est vraie. Mais ils disent de cela que c'est un mystère que ce n'est pas manifeste. Iblîs s'est joué d'eux et est allé trop loin. Il leur a enjolivé différentes opinions. Ils ont huit noms.

Le premier nom : **les Batinites** (al-Bâtiniyya).

Ils furent appelés par ce nom parce qu'ils prétendent que pour les sens apparents (littéraux) du Coran et des hadiths, il y a des sens cachés (profonds) qui fonctionnent vis-à-vis de l'apparent comme fonctionne le noyau vis-à-vis de la peau qui le recouvre. Les sens cachés possèdent leurs propres images. Les ignorants leur ont imaginé une apparence extérieure explicite. Ce sont, pour les gens intelligents, des signes et des indications de réalités cachées. Celui dont la raison néglige le fait de plonger à la recherche de ce qui est caché, des secrets et des sens profonds et qui se contente de ce qui est apparent, il a sur lui, les carcans qui sont les charges de la religion. Celui qui accède à la science cachée, il se libère des charges et se repose de son fardeau. C'est ce qui est voulu pour eux dans la parole du Très haut :

وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَ الأَغْلاَلَ الَّتِي كَانَتْ عَلَيْهِمْ

﴿...Leur ôtant le fardeau et les carcans qui étaient sur eux...﴾[1]

Leur propos est d'ôter aux croyances ce qui est exigé par le sens apparent afin de pouvoir annihiler les institutions religieuses par la vocation de ce qui est nul.

Le deuxième nom : **Les ismaélites** (al-Ismâ'iliyya)

Ils s'apparentent à leur guide nommé Muḥammad bn Ismâ'îl Ibn Ja'far. Ils prétendent que le cycle de l'imamat s'arrête à lui, car il est le septième. Leur argument est que les cieux sont au nombre de sept, les terres sont au nombre de sept et les jours de la semaine sont au nombre de sept. Cela prouve que le cycle des imams se termine avec le septième. Par conséquent, en ce qui concerne al-

[1] Sourate 7, Les limbes, verset 157.

Scanned by CamScanner

Mansûr, ils disent qu'il y a al-'Abbas, ensuite son fils 'Abdullah, ensuite son fils Muḥammad Ibn 'Alî, ensuite Ibrâhîm, ensuite as-Saffâḥ et ensuite, al-Manṣûr.
Abû Ja'far At-Tabârî a rapporté dans son *livre d'histoire* : « 'Alî bn Muḥammad a dit ce qu'il a rapporté de son père, qu'il y avait un homme parmi les ar-Rawandiyya que l'on appelait al-'Ablaq. Il était lépreux. Il pleura très fort et appela les Rawandiyya à lui et a prétendu que l'âme qui habitait Jésus ('Issâ) fils de Marie s'est retrouvée en 'Alî bn Abî Tâlib (qu'Allah honore son visage), ensuite elle se retrouve dans les imams, l'un après l'autre jusqu'à se retrouver en Ibrâhîm bn Muḥammad. Ils ont autorisé les choses interdites. Il y avait un homme parmi eux qui a invité un groupe d'homme chez lui. Il leur offrit à manger et à boire, puis les poussa à forniquer avec son épouse. Ceci parvint à 'Asad bn 'Abdillah qui les tua et les crucifia. Cela ne s'est plus reproduit jusqu'à aujourd'hui. Ils ont adoré Abû Ja'far. Ils sont montés vers les hauteurs et se sont jetés comme s'ils volaient. Ils ne purent atteindre le sol sans se tuer. Leur communauté s'est insurgée contre les gens avec les armes et crièrent : *Ô Abû Ja'far, toi, toi !* »

Le troisième nom : **Les Sab'iyyites** (as-Sab'iyya)

Ils furent surnommés ainsi pour deux raisons :
L'une d'elles est qu'ils croient que le cycle de l'imamat est de sept. Sept comme nous l'avons montré. Puis que la fin a lieu au septième. C'est le dernier des cycles et il signifie la résurrection. La succession de ces cycles n'a pas de fin.
La deuxième concerne leur dire qui est : La direction du monde inférieur dépend des sept astres : Saturne, ensuite Jupiter, ensuite Mars, ensuite Vénus, ensuite le Soleil, ensuite Mercure et ensuite la Lune.

Le quatrième nom : **Les Bâbikites** (al-Bâbikiyya)

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « C'est un nom de l'un de leur groupe qui suit un homme appelé Bâbik al-Khurramî. Il faisait partie des Batinites. Son origine est qu'il est un enfant d'adultère. Il est apparu dans certaines montagnes du côté de l'Azerbaïdjan (Idhribijan) l'année 201 [de l'hégire]. Il fut suivi par beaucoup de monde. Il a aggravé leur cas et a autorisé les choses interdites. Lorsqu'il apprenait qu'il y a, chez Untel, une belle-fille ou une belle-sœur, il la demandait. Si Untel la lui envoie [tout va bien], sinon il le tue et s'empare d'elle. Il s'est maintenu ainsi pendant vingt ans. Il a tué quatre vingt mille personnes. On dit que le nombre de tués est de cinquante cinq mille et cinq cent hommes.[1] Le sultan lui fit la guerre,

[1] Dans un autre manuscrit, il est dit qu'il a tué deux cent cinquante cinq mille et cinq cent hommes.

Scanned by CamScanner

mais il mit en fuite un grand nombre de soldat. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'al-Mu'tasim envoya Afsîn pour le combattre. Il le combattit et ramena Bâbik et son frère l'année 223. Après être rentré, le frère dit à Bâbik : « *Ô Bâbik, tu as fait ce que personne n'a fait ! Alors maintenant patiente comme personne n'a patienté !*
Il répondit : *Tu vas voir ma patience.*
Al-Mu'tasim ordonna qu'on lui coupe ses mains et ses pieds. Après les lui avoir coupées, il essuya son visage avec le sang.
Al-Mu'tasim dit : *Au niveau du courage, tu es ceci et cela. Pourquoi as-tu essuyé ton visage avec le sang ? Es-tu effrayé par la mort ?* »
Il répondit : « *Non, mais après que tu m'ais sectionné les mains et les pieds, j'ai perdu mon sang. J'ai crains que l'on dise à mon sujet : Son visage est pâle parce qu'il est effrayé par la mort. Ils vont penser cela de moi. J'ai donc couvert mon visage de sang afin qu'ils ne puissent voir cela.*
Puis, après cela, il fut décapité et brûlé. On fit la même chose avec son frère. Aucun des deux n'a crié, ni gémi. Ils ne montraient aucune frayeur. Qu'Allah les maudisses ! » Il subsiste encore un groupe de Bâbikites dont on dit qu'ils ont une nuit par an durant laquelle se réunissent les hommes et les femmes. Chaque homme se précipite sur une femme. Ils prétendent que celui qui s'empare d'une femme, elle lui est autorisée comme proie de chasse.

Le cinquième nom : **Les Qarmates** (al-Qarâmita)

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les historiens ont deux versions sur l'origine de leur nom :
La première version est : Un homme du côté du Khuzistan s'est rendu chez les gens de Kûfa. Il fit apparaître l'ascétisme (*zuhd*) et a invité les gens à prendre un imam parmi les membres de la famille du Messager d'Allah (ﷺ). Il débarqua chez un homme nommé Karmîlâ. Il fut surnommé ainsi pour la rougeur de ses yeux. C'était un Nabatéen à l'œil saillant. Il en fit l'émir de cette contrée. Il l'emprisonna et mit la clé de la maison sous sa tête et s'endormit. Une petite fille eut de la compassion pour lui. Elle prit la clé et a ouvert la maison. Elle le fit sortir et remit la clé à sa place. Lorsqu'on est allé le chercher, on ne l'a pas trouvé. L'engouement des gens, pour lui, augmenta. Il se rendit au pays de Châm. Il fut appelé Karmîla, avec le même nom qu'il portait lorsqu'il débarqua à Kûfa. Ensuite son nom fut réduit. On disait : Qarmit. Ensuite, sa famille et ses enfants ont hérité de sa place.
La deuxième version est : Des gens ont été surnommés ainsi par affiliation à un homme nommé Hamdân Qarmit. Il était l'un de leur prédicateur au

Scanned by CamScanner

commencement. Un groupe d'homme a répondu à son appel. Ils furent nommés Qarâmiṭa et Qarmiṭiyya. Cet homme est l'un des habitants de Kûfa. Il se consacrait à l'ascétisme. L'un des prédicateurs de Batinites croisa sa route alors qu'il se dirigeait vers le village. Il avait avec lui des vaches qu'il guidait.

Ḥamdân dit à ce berger qu'il ne connaît pas : *Où as-tu l'intention de te rendre ?*

Il lui parla du village de Ḥamdân. Il lui dit : *Monte sur l'une de ces vaches pour ne pas te fatiguer.*

Il répondit : *On ne m'a pas ordonné une chose pareille.*

Il lui dit : *Mais tu agis sur l'ordre de qui ?*

Il répondit : *Sous l'ordre de mon roi, de ton roi et du roi de ce bas monde et de la vie dernière.*

Il dit : *Celui-ci c'est donc Allah le Seigneur des mondes.*

Il répondit : *Tu as dit vrai.*

Il lui demanda : *Quel est ton objectif dans ce village où tu as l'intention de te rendre ?*

Il répondit : *Il m'a été ordonné d'appeler les gens qui sont dans l'ignorance vers la connaissance, qui sont dans le malheur vers le bonheur ; que je les sorte de l'abîme de l'avilissement et de la pauvreté et que je les mette en possession de ce qui les dispenserais de tout effort pénible.*

Al-Ḥamdân lui dit : *Sauve-moi, qu'Allah te sauve et répand sur moi la connaissance avec laquelle tu vas me revivifier. Il n'y a rien dont j'ai besoin autant que cela.*

Il répond : *Il m'a été interdit de divulguer le secret caché à n'importe quel individu, sauf après avoir eu confiance en lui et après lui avoir fait tenir l'engagement.*

Il dit : *Fais moi part de l'engagement et je m'y engagerais.*

Il lui répond : *C'est que pour moi et l'imam, tu t'imposes l'engagement et le pacte d'Allah et que tu ne dois pas divulguer le secret de l'imam que je vais te révéler, ni même mon secret.*

Hamdân s'est tenu à son engagement. Ensuite, le prédicateur déversa, dans l'enseignement qu'il lui a donné, les branches de son ignorance jusqu'à l'égarer. Il réagit favorablement à cela. Ensuite il le chargea de prêcher. Il est devenu un fondement parmi les fondements de cette innovation. Ces adeptes furent nommés *al-qarâmiṭa* et *al-qarmiṭiyya*.

Ensuite, sa descendance et sa famille ont continué d'hériter de sa place. Le plus violent d'entre eux était un homme nommé Abû Sa'îd. Il est apparu l'année deux

Scanned by CamScanner

cent quatre vingt six [de l'hégire]. Il était devenu très puissant. Il tua un nombre incalculable de musulmans, il saccagea les mosquées et brûla les Corans. Il assassina le pèlerin. Il institua à sa famille et à ses compagnons des institutions et les informa des subterfuges. Lorsqu'il combattit, il disait : La victoire m'a été promise maintenant. Lorsqu'il mourut, on bâtit un mausolée sur sa tombe. Ils placèrent au-dessus du mausolée un oiseau en plâtre. Ils ont dit : *Lorsque cet oiseau s'envolera, Abû Sa'îd sortira de sa tombe.* Ils placèrent, près de la tombe, un cheval, une robe d'honneur et une arme.

Iblîs a fait croire à ces gens que celui qui meurt, en ayant un cheval au-dessus de sa tombe, sera rassemblé [le jour du jugement] en étant à cheval. Mais s'il n'a pas de cheval, il sera rassemblé à pied. Les compagnons d'Abû Sa'îd invoquent la prière [d'Allah] sur le Messager d'Allah (ﷺ). Lorsqu'ils entendent quelqu'un invoquer la prière [d'Allah] sur le Messager d'Allah (ﷺ), ils disent : *Veux-tu manger les biens d'Abû Sa'îd et invoquer la prière [d'Allah] sur Abû al-Qâsim ?*

Son fils, Abû Tahir prit la succession après lui. Il fit la même chose que son père.

Il s'est attaqué à la Ka'ba. Il s'empara de tout ce qui y était conservé. Il arracha la pierre noire et l'emporta dans son pays. Les gens se sont imaginés qu'il est Allah (ﷻ).

Le septième nom : **Les Khuramites** (al-Khurramiyya).

Khurram est un nom étranger à la langue arabe. Il se détourne des choses que l'on trouve délicieuses, agréables et appréciées par l'homme. Ce qui est voulu par ce nom, c'est de donner le pouvoir aux gens sur la poursuite des bonnes choses, des désirs quels qu'ils soient, de mettre aux oubliettes le tapis des charges difficiles, d'ôter aux gens les lourds fardeaux de la religion. Ce nom servait de surnom aux *muzdakiyya*, pour qui, tout est licite et qui font partie des mazdéens partisans, il fut un temps, de Qubbâdh. Ils ont rendu licite les femmes interdites [au mariage à cause du lien de sang] et ont permis tous les interdit. Ils furent appelés par ce nom pour leur ressemblance à ces gens dans ce qui constitue la fin de leur école de pensée, même s'ils les ont contredits dans le début.

Le huitième nom : **Les Ta'limites** (at-Ta'limiyya)

Ils furent surnommés ainsi parce que le principe de leur école de pensée est l'annihilation de l'opinion personnelle et la perversion du bon fonctionnement des raisons. Les gens sont invités à prendre l'enseignement chez l'imam infaillible, mais que celui-ci ne peut être perçu qu'avec l'enseignement.

Scanned by CamScanner

La cause qui a conduit les batinites à entrer dans cette innovation.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Saches que ces gens voulaient esquiver la religion. Ils ont consulté un groupe de personnes parmi les mazdéens, les muzdakites, les dualistes et les philosophes hérétiques, afin qu'ils leur inventent un procédé qui leur allègerait la mainmise des religieux sur eux. Il en fut ainsi jusqu'à les empêcher de s'exprimer sur leur croyance en la négation du créateur, de la l'accusation du Messager de mensonge, la non reconnaissance de la résurrection. Ils ont prétendu que les Prophètes racontent des mensonges et cachent la vérité avec le faux.

Ils ont vu l'enseignement de Muhammad (ﷺ) se disperser dans les coins du monde et sont incapables de s'y opposer. Ils ont dit : Notre issue est de nous attribuer le dogme d'un groupe parmi leurs sectes, le plus doué de raison, qui fait le plus don d'opinion, qui accepte le plus les tentatives et les approbations de mensonges. Ce sont les rafidites. Nous nous fortifions en nous apparentant à eux. Nous leur témoignons de l'amitié en ayant de la tristesse pour ce qui est arrivé à la famille de Muhammad comme injustice et humiliation, afin qu'il nous soit possible d'injurier les anciens qui leur ont transmis la loi religieuse. Lorsque ces derniers sont pour eux des gens méprisables, ils ne se tournent plus vers ce qu'ils ont transmis. Leur avancée graduelle vers la tromperie devient possible. S'il reste, parmi eux, des gens qui s'accrochent aux lectures littérales du Coran et des traditions, nous lui faisons croire que ces lectures littérales ont des secrets et des sens cachés ; que celui qui se laisse tromper, par les lectures littérales, est stupide. Plutôt, la compréhension intelligente se situe dans la croyance aux sens cachés. Ensuite, nous leur communiquons nos croyances. Nous prétendons que c'est ce qui est voulu, chez vous, par leurs cotés extérieurs. Lorsque nous avons beaucoup parlé de cela, il nous est facile de faire avancer graduellement le reste des sectes.

Ensuite, ils ont dit : Notre procédé consiste à choisir un homme de ceux qui favorisent notre opinion, qui prétend être de la famille de la maison [du Prophète] ; qu'il est, pour tout le monde, obligatoire de le suivre, que son obéissance lui soit particulière du fait qu'il est le successeur du Messager d'Allah (ﷺ) et d'un autre côté, préservé des fautes et des erreurs par Allah (ﷻ). Ensuite, ce credo n'apparaît pas chez le voisinage proche de ce Calife que nous avons décris avec le caractère d'infaillibilité. Si la demeure est proche, il déchire le voile. Si cela est loin et que la distance est longue, quant est-ce que celui qui répondra à l'appel pourra examiner la situation de l'imam ou prendre connaissance de la

Scanned by CamScanner

réalité de son cas. Leur intention dans tout cela, c'est de posséder et de s'accaparer les biens des gens et de partir de chez eux après les avoir traités, avec celui-ci qui a fait couler leur sang et qui s'est emparé de leurs biens auparavant. Ceci est la finalité de leur objectif et le principe de leur affaire.

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ces groupes ont des artifices pour soumettre les gens. Ils font la distinction entre celui pour qui il est permis de convoiter pour le tromper et celui qu'on ne convoite pas. S'ils convoitent une personne, ils examinent sa nature. S'il a un penchant pour l'ascétisme, ils l'invitent à être loyal, sincère et d'abandonner les désirs. Mais s'il a un penchant pour une vie de débauche, ils ont résolu dans son esprit que l'adoration est simple et que la piété n'est que stupidité. Plutôt, la compréhension intelligente c'est lorsque l'on court après les désirs de ce monde éphémère. Pour chaque école de pensée, ils établissent fermement ce qui convient à leur école de pensée. Ensuite, ils sèment le doute dans leurs croyances. De ceux qui répondent à leur appel, c'est soit un homme simple, soit la descendance des monarques perses et les enfants des Mazdéens qui ont quitté la nation de leurs ancêtres pour la nation de l'islam ; ou bien un homme qui a un penchant pour l'accaparement [des biens] mais que le temps ne lui permet pas. Ils lui promettent donc d'obtenir ce qu'il espère ; ou bien une personne qui aime la supériorité sur les rangs de la masse populaire. Il cherche avidement, d'après ce qu'il prétend, à prendre connaissance du vrai état des choses ; ou bien un rafidite qui pratique la religion en injuriant les Compagnons (qu'Allah les agrée) ; ou un hérétique parmi les philosophes, les dualistes et ceux qui sont dans l'embarras face à la religion ; ou bien celui dont les plaisirs ont pris le dessus sur lui et dont la charge imposée est trop lourde.

Un aperçu de leurs opinions.

Abû Ḥâmid aṭ-Ṭûsî a dit : Les batinites prétendent appartenir à l'islam et ont un penchant pour le rafidisme. Leurs croyances s'éloignent de l'islam. Parmi leurs opinions religieuses, ils professent l'existence de deux divinités prééternelles. Aucune des deux n'a existé avant l'autre au niveau du temps, si ce n'est que l'une d'elle a été la cause de l'existence de la deuxième. Ils ont dit : Celle [la divinité] qui devance n'est pas qualifiée par l'existence ni l'inexistence. Elle n'est ni existante, ni inexistante ; ni connue, ni inconnue. Elle n'est ni qualifiée, ni non qualifiée. La deuxième [divinité] est née de la première et c'est la première chose à avoir été inventé. Ensuite, est né l'être absolu.

Scanned by CamScanner

Pour eux, le Prophète (ﷺ) est une expression qui désigne une personne qui a été recouverte d'une force pure et sainte, par la [divinité] devancière par l'intermédiaire de la deuxième [divinité].
Ils ont prétendu que [l'ange] Jibrîl (Gabriel, paix sur lui) est une expression qui désigne la raison répandue sur lui, que ce n'est pas une personne. Ils se sont mis d'accord sur le fait qu'il faut qu'il y ait, pour chaque époque, un imam infaillible qui œuvre pour la vérité, dont on se réfère à lui pour l'interprétation des lectures littérales et qui est l'égal du Prophète (ﷺ) au niveau de l'infaillibilité. Ils nient la résurrection. Ils disent : Le sens de la résurrection est le retour d'une chose à son origine et l'âme reviendra à son origine. Quant aux charges imposées [par la religion], ce qui est transmis de leur part, c'est l'autorisation absolue et le fait que toutes les interdictions soient permises. Lorsque l'on rapporte cela d'eux, ils le nient. Plutôt, ils reconnaissent qu'il faut qu'il y ait des charges imposées à l'homme. Si on prend connaissances des sens cachées derrière ce qui est apparent, les charges sont retirées. Lorsqu'ils ont pu détourner les gens du Coran et de la Sunna, ils se sont mis à les détourner du sens réel voulu vers les supercheries qu'ils ont enjolivées. S'ils avaient déclaré la négation pure, ils auraient été condamnés.
Ils ont dit que *al-janâba* : C'est l'empressement de celui qui répond en divulguant le secret.
Les sens du *ghusl* (lavage), c'est le renouvellement de l'engagement pour celui qui a fait cela.
Le sens de *zinâ* (acte d'adultère), c'est une semence de la science cachée dans l'esprit de celui qui n'a pas pris d'engagement auparavant.
Le *ṣiyâm* (jeune), c'est de s'abstenir de découvrir le secret. La Ka'ba c'est le Prophète. La porte c'est 'Alî. Le déluge c'est le déluge de la connaissance. Ils s'y sont noyés ceux qui s'accrochent à ce qui est obscur. La *safîna* (l'embarcation), c'est ce avec quoi se préserve celui qui a eu une réponse à son invocation. Le feu d'Abraham c'est une expression pour désigner la colère de Nemrod et non pas pour désigner réellement le feu. L'immolation d'Isaac (Isḥâq) signifie avoir pris un engagement sur lui. Le bâton de Moïse (Mûssâ) c'est son argument. Ya'jûj et Ma'jûj sont les littéralistes.

D'autres que lui ont rapporté qu'ils ont déclaré que lorsque Allah (ﷻ) a donné l'existence aux âmes, il leur est apparu au milieu d'eux. Ils n'ont pas douté que cela puisse être l'un d'eux. Ils l'ont reconnu. Le premier à l'avoir reconnu, c'est

Scanned by CamScanner

Salmân al-Fârisî, puis al-Miqdâd et Abû Dharr. Le premier de ceux qui l'ont nié, que l'on surnomme Iblîs, c'est 'Umar bn al-Khattâb.

Pour les contes aberrants, il convient de préserver notre temps précieux en ne le perdant pas à en parler. Des personnes de ce genre ne s'accrochent pas à ce qui est équivoque, pour ne pas avoir de controverse. Plutôt, ils ont inventé avec leurs faits ce qu'ils ont voulu. Si une controverse survient à l'un d'eux, l'adversaire lui dit : avez-vous appris ces choses, dont vous parlez, à partir de la nécessité ou de l'examen ou de la transmission de la part de l'imam infaillible ? Si vous dites : nécessité, alors comment avez-vous contredit ceux qui sont doués d'une raison saine ? S'il était possible pour l'homme de guider avec l'allégation de la nécessité en tout ce qu'il désire, il est donc permis à son adversaire d'user de l'allégation de la nécessité dans la diminution de ce qu'il a prétendu. Mais si vous dites : Par examen. Alors, l'examen est pour vous, nul, car pour vous, agir avec la raison et les jugements des raisons, n'est pas quelque chose de fiable.
Mais si vous dites d'un imam infaillible, nous disons : Qu'est ce qui vous a motivé à accepter sa parole sans qu'il ne soit accompagné de miracle et d'abandonner la parole de Muḥammad (ﷺ) qui est accompagnée de miracles. Ensuite, qu'est-ce qui vous garanti que ce qu'il a entendu, de l'imam infaillible, est le sens caché et non pas le sens apparent ? Ensuite, il leur est dit : Ces sens cachés et ces interprétations, faut-il qu'ils soient cachés ou rendus publics ? S'ils répondent : Il faut qu'ils soient rendus publics, nous leur disons : Pourquoi Muḥammad (ﷺ) les auraient-il caché ? Mais s'ils répondent : Il faut les cacher, nous leur disons : Ce qu'il fallait que le Messager cache, comment vous est-il permis de le divulguer ?

Ibn 'Uqayl a dit : La destruction de l'islam ne peut venir que de deux groupes : Les batinites et les ẓâhirites[1]. Quant aux partisans des sens cachés, ils ont dépouillé les textes religieux de leurs sens apparents avec leurs prétendues exégèses pour lesquels ils ne possèdent aucun argument et ce, jusqu'à ce qu'il ne reste rien dans la loi religieuse, si ce n'est qu'ils ont placé, derrière lui, un sens. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'ils suppriment le caractère obligatoire des prescriptions, le caractère interdit de ce qui est défendu.

Quant aux partisans du sens littéral, ils ont pris tous les sens apparents, aux textes, qui nécessitent une interprétation. Ils ont procédé avec les noms et les

[1] Les zâhirites sont à l'opposé des bâtinites. En effet, le seul sens pour eux est le sens littéral. Zâhirite signifie : Littéraliste.

Scanned by CamScanner

attributs selon leur raisonnement. La vérité se situe entre les deux étapes. Il s'agit de prendre le sens littéral de ce dont aucun argument nous en détourne et nous refusons tout sens caché dont aucun des arguments religieux n'atteste.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Si j'avais rencontré le guide de ce groupe connu sous le nom de bâtinites, je n'aurais pas pris, avec lui, le chemin de la connaissance. J'aurais plutôt blâmé sa raison et les raisons de ses partisans, et j'aurais eu le mépris de dire : Il y a, pour les espérances, des voies à emprunter et des directions qui y mènent. Placer l'espoir dans la direction du désespoir est stupide. Il est connu pour ces doctrines, qui ont recouvert la terre, que ce qu'elles ont de plus proche c'est la religion de l'islam avec laquelle ils s'affichent et dont ils savourent sa destruction. L'islam s'est établi de manière à ce que le désir de l'anéantir, sans parler de le faire disparaître, est stupide. Elle a un rassemblement chaque année à 'Arafat, un rassemblement chaque semaine dans les grandes mosquées, un rassemblement chaque jour dans les lieux de prières. Alors quand vos esprits susciteront-ils en vous l'idée de troubler cette mer (l'islam) riche et luxuriante et d'anéantir ce fait manifeste ?

De tous les horizons, on appelle chaque jour, à la prière, à partir de plusieurs milliers de chaires (minbar) en disant : « *Je témoigne qu'il n'y a de Dieu, qu'Allah et je témoigne que Muḥammad est le Messager d'Allah.* » Tout ce que vous faites, c'est de parler dans un lieu isolé ou bien d'être en première ligne dans une forteresse. S'il prononce une parole, on le décapite et il est tué comme on tue un chien.
Quant est-ce que l'être raisonnable, parmi vous, sera tenté de montrer ce que vous professez, avec plus d'évidence que ce fait universel répandu dans tout le pays. Je ne connais aucun insensé parmi vous qui se présenterait à la porte de la controverse avec des arguments rationnels.

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : La braise des batinites tardifs s'est allumée l'année 494 [de l'hégire]. Le sultan Jalâl ad-Dawla a tué, à Raqyâriq, un certain nombre d'entre eux. Lorsque leur école de pensée s'est concrétisée, le nombre de tués a atteint trois cent et quelques personnes. Il y a des poursuites judiciaires contre leurs biens. Il s'est trouvé que l'un d'eux possédait soixante dix maisons de perles sculptées. On a écrit au Calife pour l'en informer. On a ordonné de capturer les gens soupçonnés d'appartenir à cette école de pensée. Personne n'a osé intercéder pour personne afin de ne pas être soupçonné d'avoir un lien avec cette école. Les personnes que le peuple voulaient poursuivre augmentait sans

Scanned by CamScanner

cesse. Tout ce qui pouvait ressembler à un homme était accusé d'appartenir à cette école, puis on l'exécutait et on s'emparait de ses biens.

La première chose que l'on a su sur la situation des batinites, à l'époque du roi Châh Jalâl ad-Dawlâ, c'est qu'ils se sont rassemblés et ont accompli la prière de la fête (*'ayd*) à Sâwa. Le gouverneur les avait remarqués. Il les avait arrêtés et emprisonnés, puis finit par les relâcher. Ensuite, ils enlevèrent un muezzin des habitants de Sâwa. Ils ont tenté de le faire entrer avec eux. Mais il ne l'a pas fait. Ils avaient peur qu'il les dénonce. Ils l'ont emporté et tué. L'information est parvenue à Niẓâm al-Mulk. Il est allé arrêter celui qui est accusé du meurtre. Il tua l'accusé qui était menuisier. Leur première mise à mort fut celle exécutée par Niẓâm al-Mulk. Ils disaient : Vous avez tué un menuisier parmi nous, nous avons tué Niẓâm al-Mulk.

Leur cas s'est aggravé à Ispahan. Lorsque le roi Châh décéda, l'affaire s'est terminée par le fait qu'ils sont allés kidnapper l'homme qu'ils tuèrent et qu'ils jetèrent dans le puits. Lorsque l'heure de la prière de l'après-midi (*asr*) arrivait et que l'homme n'était pas rentré chez lui, ils (sa famille) désespéraient de le revoir. Les gens fouillèrent les lieux. Ils trouvèrent une femme dans la maison qui ne voulait pas quitter la natte [sur laquelle elle était assise]. Ils l'écartèrent et trouvèrent sous la natte quarante personnes assassinées. Ils tuèrent la femme et mirent le feu à la maison et au quartier.

Une personne aveugle s'asseyait devant l'entrée de l'allée où se trouvait cette maison. Lorsqu'un homme passait, il lui demandait de le guider vers cette allée. Lorsqu'il arriva là-bas, les occupants de la maison le saisirent et s'emparèrent de lui. Les musulmans s'efforcèrent de les retrouver dans Ispahan et tuèrent un grand nombre d'entre eux. La première forteresse qui fut en possession des batinites, fut la forteresse située dans la région appelée ar-Rûzbâd, l'une des régions de ad-Daylam. Cette forteresse appartenait à Qimaḥ, compagnon de Mulkuchâh. Il leur avait confié qu'il était soupçonné appartenir à l'école de pensée de ces gens. Il reçut mille deux cent dinars et leur remis la forteresse, l'année 83 à l'époque de Mulkuchâh. Son chef c'était al-Ḥassan bn as-Sabbâḥ. Il est d'origine de Murû. Il était secrétaire du commandant 'Abd ar-Razzaq bn Bahrâm lorsqu'il était enfant.

Ensuite, il partit pour l'Égypte et rencontra les prédicateurs des écoles. Il devint prédicateur de ces gens et l'un de leurs chefs. Cette forteresse lui est revenue. Sa méthode de prêche consistait à s'adresser aux inintelligents qui, par exemple, ne différenciaient pas leurs mains droites de leurs mains gauches et qui ne

Scanned by CamScanner

connaissent rien des choses de ce monde. Cela consiste à nourrir l'inintelligent de noix, de miel, du cumin noir jusqu'à ce qu'il soit de bonne humeur. Après cela, il lui raconte, ce que les gens de la maison de l'élu (que les prières et le salut d'Allah soient sur lui et sa famille) ont subit comme injustice et tyrannie. Ceci s'ancra en lui.

Ensuite, il dit : Si les Azâriqa et les kharijites se sont donnés généreusement le droit de combattre les Bani 'Umayya, alors qu'est ce qui fait que tu refuses de venir au secours de ton imam ? Il le laisse sur cette parole qui donne l'envie de prendre le sabre. Mulkuchâh a envoyé, à celui-ci, Ibn as-Sabbâh pour l'inviter à lui obéir et pour le menacer s'il cherche à le contredire. Il lui a ordonné de cesser d'inciter ses compagnons à assassiner les savants et les gouverneurs. Il dit en réponse à la lettre, en présence du messager : la réponse est ce que tu vas voir. Puis, il dit au groupe d'homme se tenait devant lui : Je veux vous faire parvenir à votre maître pour une affaire. Qui se porte volontaire ? Chacun d'eux s'est dressé pour être volontaire. Le messager du sultan a cru que c'était un message qu'ils allaient eux même porter. Il (al-Hassan bn as-Sabbâh) fit un signe de la tête à un jeune homme parmi eux. Il lui dit : Tue-toi ! Il dégaina son couteau, porta un coup à sa gorge et mourut. Il dit à un autre : Jette-toi de la forteresse ! Il se jeta et se fracassa.

Ensuite, il se retourna vers le messager du sultan et lui dit : Fais-lui savoir que j'ai, auprès de moi, vingt mille individus comme ceux-là. Ceci est leur degré d'obéissance pour moi. Et ceci est ma réponse. Le messager retournera auprès du sultan Mulkuchâh. Il l'informa de ce qu'il a pu voir. Le sultan en fut étonné. Il abandonna leur discours. Beaucoup de forteresses sont tombées entre leurs mains. Ensuite, ils ont assassiné un groupe de personnes parmi les gouverneurs et les ministres.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons mentionné, concernant leur description, des choses étonnantes dans le livre d'histoire *At-ta'rîkh*. Nous ne pensons pas nous étendre sur ce sujet ici.

SECTION : Combien de Zandîq, qui ont une haine dans le cœur pour l'islam, se sont manifestée, ont exagéré et ont travaillé avec zèle. Ils ornent leurs motifs et les jettent dans l'esprit de ceux qui les côtoient. Le fond de leur intention au niveau de la croyance, c'est de se tirer de l'embarras de la religion. Au niveau de la pratique, c'est profiter des plaisirs et d'autoriser les choses défendues. Il y a

Scanned by CamScanner

parmi eux Bâbik al-Khurramî. Il a pu obtenir ce qu'il recherchait comme plaisir mais après avoir tué les gens et avoir fait beaucoup de mal.

Ensuite, il y a les qarmates et l'Éthiopien qui est apparut. Celui-ci a égaré les rois du Soudan et leur a promis la royauté. Il a pillé, dévasté, tué et a exagéré. Leur fin, en ce monde, était l'une des plus affreuses. Il n'a pas tenu ses engagements et ils n'ont pas profité de ce qu'il a obtenu d'eux.

Il y a, parmi eux, celui qui n'a pas cessé de trébucher comme ce fût le cas pour ar-Râwandî et al-Ma'arrî.

[Muḥammad bn 'Abî Tahir nous a informés de ce qu'il a rapporté de Abû al-Qâsim 'Alî bn al-Muhsin at-Tannûkhî, de son père qui a dit :] « **Ibn ar-Râwandî était partisan des rafidites et des hérétiques et lorsqu'il lui a été fait des reproches, il a dit : Je voulais seulement connaître leurs opinions. Ensuite, il fut démasqué et disputé.** »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Celui qui réfléchit sur le cas de Ibn ar-Râwandî, il se rendra compte qu'il est l'un des plus grands hérétiques. Il a écrit un livre intitulé *ad-Dâmigh*. Il prétend que c'est avec cela qu'il va atteindre l'esprit de la religion. Louange à celui qui le frappe au cerveau et le prend (le fait mourir) alors qu'il est à la fleur de l'âge. Il s'opposait au Coran et prétend qu'il est contradictoire et qu'il n'est pas éloquent. Il savait pourtant que les gens les plus éloquents parmi les Arabes étaient confus lorsqu'ils l'avaient entendu (le Coran). Alors comment peut-il y avoir un défaut d'élocution.

Quant à Abû al-'Alâ' al-Ma'arrî, ses poèmes manifestent l'hérésie. Il poussait loin son hostilité aux prophètes. Il n'a pas cessé de se débattre dans son avilissement, craignant d'être tué et ce, jusqu'à ce qu'il meure dans son égarement. De tout temps, il y a eu des gens qui ont succédé à ces deux groupes, sauf que c'est une braise éteinte, avec la louange d'Allah. Il ne reste plus qu'un batinite qui se met à couvert, qui philosophe et qui se cache. Il est le plus stupide des gens, le plus faible d'entre eux, celui dont la vie est la plus détestable.

Nous avons expliqué le cas d'un groupe appartenant à chacune des deux sectes, dans le livre *at-Ta'rikh*. Nous ne pensons pas nous étaler là-dessus. Allah est celui qui assiste.

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE VI

LES RUSES D'IBLÎS CONTRE LES SAVANTS DANS LES BRANCHES DE LA SCIENCE [RELIGIEUSE]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Sache que pour ruser, Iblîs se présente aux gens par des voies dont certaines sont évidentes ; mais, il l'emporte sur l'homme en jouant sur la passion pour laquelle il a une prédilection. Il (l'homme) ferme les yeux sur la science et Iblîs l'humilie. Certaines [des voies] sont obscures. C'est ce qui échappe à bon nombre de savants. Quant à nous, nous allons indiquer les différentes branches de sa ruse, il déduira, par celles qui ont été évoquées, celles qui ont été passées sous silence, du fait que l'énumération des voies serait longue. Allah est celui qui préserve.

Les ruses d'Iblîs contre les lecteurs [du Coran]

C'est ainsi que l'un d'entre eux est distrait par les lectures qui font exception et par leur collecte. Il passe une grande partie de sa vie à les réunir, à les classifier et à les enseigner. Cela l'a distrait au point de ne pas chercher à connaître les obligations et les devoirs de la prière. Je crois même avoir vu un imam de mosquée qui se consacrait entièrement aux lectures et qui ne sait pas ce qui vicie la prière. Il se peut que ce soit parce qu'il aime occuper les places honorables qui l'a poussé jusqu'à ce qu'il ne voie plus, par ignorance, le fait de s'asseoir face aux savants et de recevoir leur enseignement.

Si les gens avaient réfléchi, ils auraient su que ce qui est voulu, c'est de mémoriser le Coran et de perfectionner la prononciation de ses mots. Ensuite, il convient de le comprendre, puis de l'appliquer. Ensuite, on se lance à la recherche de ce qui réforme l'esprit, qui purifie nos caractères.
Ensuite, on s'occupe de ce qui est important dans les sciences religieuses.

De la fraude grossière, il y a la perte de temps dans autre chose que ce qui est le plus important. Al-Hassan al-Basrî a dit : « Le Coran a été descendu pour œuvrer avec celui-ci. Les gens ont fait de sa récitation, une pratique. » C'est-à-dire

Scanned by CamScanner

qu'ils se sont limités à la récitation et ont délaissé le fait d'œuvrer en s'y conformant. C'est ainsi que l'un d'entre eux récite, dans sa niche (*miḥrâb*), ce qui fait exception et délaisse ce qui est rapporté par de multiples chaînes de transmissions et qui est très connu. Ce qui est vrai chez les savants, c'est que la prière n'est pas valable avec la lecture qui fait exception. Seulement, ce qui est recherché par celui-ci, c'est de montrer ce qui est rare afin d'attirer les éloges des gens et leur intérêt pour lui. D'après lui, il ne fait que s'occuper du Coran. Il y a, parmi eux, celui qui réunit les lectures et dit : « *Malik, Mâlik, Malâk.* » Ceci est défendu, parce que c'est sortir le Coran de son agencement. Parmi eux, il y a celui qui réunit, [durant la prière] les versets de prosternation, les versets contenant les formules : *at-tahlilât* (*lâ 'ilâha 'illa Allah*), les *takbirât* (*Allahu 'akbar*) et ceci est détestable. Ils se mettent à allumer les roseaux pour la fête célébrant l'achèvement de la lecture du Coran. Ils réunissent à la fois le gaspillage des biens, la ressemblance aux mazdéens et la raison de rassembler les femmes et les hommes, durant la nuit, pour le vice. Iblîs leur fait croire que cela consiste à honorer l'islam. Ceci est une énorme ruse d'Iblîs, car on honore la religion avec ce qui est institué par la religion.

C'est ainsi qu'il y a parmi eux, celui qui se montre indulgent envers la personne qui prétend avoir étudié les lectures sous sa direction, alors qu'il ne les a pas étudiés chez lui ; il se peut même qu'il obtienne une licence de sa part. Il dit de manière frauduleuse : « Informe-nous », alors qu'il pense que l'impératif, en cela, est proche. Ceci du fait qu'il rapporte les lectures et qu'il pense qu'elles sont un acte de bien et oublie que cela est un mensonge auquel s'applique le péché des menteurs. C'est ainsi que l'excellent lecteur étudie sous la direction de deux ou trois [chaykhs] et discute avec la personne qui vient le voir [à ce moment]. Le cœur ne peut supporter toutes ces choses à la fois. Ensuite, il écrit, de sa main, qu'il a étudié, sous la direction d'Untel, la lecture d'Untel. Certains qui s'assurent de la vérité des choses (*muḥaqqiqûn*) ont dit : « Il faudrait que deux ou trois se réunissent et qu'ils apprennent d'un seul. » C'est ainsi que des gens parmi les lecteurs se perdent à cause du grand nombre de lecture. J'ai vu, parmi leurs Chaykhs, celui qui rassemble les gens et se met à réciter personnellement, durant la longue journée, en clôturant, trois fois, le Coran. S'il ne termine pas, il est blâmé et s'il termine, il lui est fait des éloges. Le peuple se réunit pour cela et exprime son approbation comme ils font pour l'effort que l'on fournit pour subvenir aux besoins de sa famille. Iblîs leur fait voir que pour un grand nombre de lectures, il y a une rétribution. Cela fait partie de sa ruse, parce que la lecture

Scanned by CamScanner

doit être pour Allah (ﷻ) le Très haut, non pas pour être approuvé au moyen de celle-ci. Il faut qu'elle soit lente. Allah (ﷻ) a dit :

وَ قُرْآناً فَرَقْنَاهُ لِتَقْرَأَهُ عَلَى النَّاسِ عَلَى مُكْثٍ وَ نَزَّلْنَاهُ تَنزِيلاً

﴿...Afin que tu récites, à intervalles, devant les gens...﴾[1]

Il dit également :

وَ رَتِّلِ الْقُرْآنَ تَرْتِيلاً

﴿Et récite en psalmodiant le Coran.﴾[2]

C'est ainsi qu'un groupe de personnes parmi les lecteurs a inventé la lecture du chant. Elle était près de la limite [du chant profane]. De là, Ahmad Ibn Hanbal et d'autres l'ont détesté, mais ach-Châfi'î ne l'a pas détesté.

[Muhammad bn Nâsir nous a informés disant : Abû 'Alî al-Hussayn bn Sa'd al-Hamadhânî nous a dit : Abû Bakr Ahmad bn 'Alî bn Lâl nous a dit : Al-Fadl Ibn al-Fadl nous a dit : As-Siyâhî nous a dit : Ar-Rabî' bn Sulaymân a dit : Ach-Châfi'î a dit :] « **Quant à l'écoute [des chants] des chameliers et des odes des campagnards, il n'y a pas de mal à ça et il n'y a pas de mal à chantonner et à embellir la voix.** »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Et je dis : Seulement, ach-Châfi'î fait allusion à ce qu'il y avait en son temps. Ils chantaient légèrement, alors qu'aujourd'hui, ils ont soumis cela aux règles de la chanson. Plus cela se rapproche du chant, plus sa répugnance augmente. Si le Coran sort des limites de son cadre, cela est défendu. C'est ainsi que des personnes parmi les lecteurs se tolèrent des choses qui sont des fautes comme la médisance des semblables. Ils ont même commis une chose bien plus grave que ce péché. Ils ont cru que la mémorisation du Coran les écarte du châtiment. Ils ont pour argument, la parole du Prophète (ﷺ) : « Si on avait placé le Coran dans la peau, elle ne serait pas brûlé. »[3] Ceci est une ruse d'Iblîs contre eux, parce que le châtiment pour celui qui sait est plus grand que le châtiment de celui qui ne sait pas, du fait que l'augmentation de la connaissance rend l'argument contre l'individu plus puissant. Dans le cas du lecteur qui ne respecte pas ce qu'il mémorise, c'est encore un autre péché. Allah (ﷻ) a dit :

أَفَمَن يَعْلَمُ أَنَّمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ الْحَقُّ كَمَنْ هُوَ أَعْمَى

---

[1] Sourate 17, Le voyage nocturne, verset 106.
[2] Sourate 73, L'enveloppé, v. 4.
[3] Hadith Recensé par Ahmad et authentifié par al-Albânî dans *as-Sahîh al-Jâmi'*.

Scanned by CamScanner

﴿Est-ce que celui qui sait que ce qui a été descendu sur toi, de la part de ton Seigneur, est une vérité, est comme celui qui est aveugle...﴾[1]
Il dit, à propos des épouses du Messager d'Allah (ﷺ) :

مَن يَأْتِ مِنكُنَّ بِفَاحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ يُضَاعَفْ لَهَا الْعَذَابُ ضِعْفَيْنِ

﴿...Celle d'entre vous qui apporte une turpitude évidente, le châtiment lui sera doublé par deux fois...﴾[2]

[Muhammad bn Ahmad al-Mutawakkalî nous a informés, disant Ahmad bn 'Alî bn Thâbit nous a dit : Abû al-Hassan Ibn Zarqawiyya nous a dit : Ismâ'îl as-Saffâr nous a dit : Zakariyya bn Recensé nous a dit : Ma'rûf al-Kurkhî nous a dit : Abû Bakr Ibn Habîch a dit :] « **Il y a dans l'Enfer, une vallée. L'Enfer cherche protection contre cette vallée sept fois par jour. Il y a, dans cette vallée, un puits. L'Enfer et la vallée cherchent protection contre ce puits, sept fois par jour. Il y a, dans ce puits, un serpent. Le puits, la vallée et l'Enfer cherchent protection contre ce serpent, sept fois par jour. Il (le serpent) commence à s'en prendre aux pervers qui ont mémorisé le Coran. Ils diront : Il commence à s'en prendre à nous, avant les adorateurs des idoles ? On leur dit : Celui qui sait n'est pas comme celui qui ne sait pas.** »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « Nous nous limiterons à ces exemples lorsqu'il s'agit des lecteurs. »

[1] Sourate 13, Le tonnerre, verset 19.
[2] Sourate 33, Les coalisés, verset 30.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les traditionnistes (*ashâb al-hadith*)

C'est ainsi que des gens ont consacré leur vie à l'audition du hadith, à voyager pour celui-ci, à réunir les nombreuses voies de transmission, à rechercher les chaînes hautes (*'âliya*) et les textes rares.[1] Ces gens se divisent en deux catégories. Une catégorie dont le but est de mémoriser la religion en sachant reconnaître le hadith authentique du faux. Ces gens sont remerciés pour ce but, si ce n'est qu'Iblîs a rusé contre eux en les occupant, avec cela, au dépit de ce qui est obligatoire pour chaque individu en matière de connaissance de ce qui leur a été institué, en dépit de l'effort d'accomplir ce qui est obligatoire et la compréhension des hadiths. Si quelqu'un pose la question : « *Pourtant, plusieurs personnes parmi les prédécesseurs (salafs) ont fait cela comme c'est le cas pour Yahyâ bn Ma'în, Ibn al-Madînî, al-Bukhârî et Muslim ?*» La réponse est : « *Ces personnes ont réuni, à la fois, la connaissance de ce qui est important parmi les points de la religion, la compréhension de ces points et les hadiths qu'ils sont allés chercher. Ce qui les a aidés, c'est la brièveté des chaînes de transmission, la rareté des hadiths. Leur époque s'est prêtée à ces deux choses.* »

Quant à cette époque-ci, les chaînes de transmissions du hadith se sont allongées et leur classification a pris de l'ampleur. Ce qui se trouve dans tel livre se trouve dans tel autre livre. Seulement les chaînes diffèrent. Il est rare qu'il soit possible à quelqu'un de réunir les deux choses à la fois. Tu vois le traditionniste (*muhaddith*) mettre par écrit, écouter l'audition des hadiths durant cinquante années et réunir les livres sans savoir ce qu'ils contiennent. Si un incident survient dans sa prière, il aura besoin de certains jeunes étudiants en législation qui viennent fréquemment le voir pour l'audition de hadith de sa part. C'est une occasion pour les calomniateurs pour s'en prendre aux traditionnistes (*muhaddithûn*). Ils (calomniateurs) ont dit : « Les bêtes qui transportent des feuillets ne savent pas ce qu'ils ont avec eux. »

Si l'un des traditionnistes réussit et examine son hadith, il se peut qu'il ait œuvré avec un hadith abrogé. Il se pourrait même qu'il ait compris du hadith ce que l'ignorant du commun peuple a compris et qu'il œuvre selon cette compréhension, alors que ce n'est pas ce qui est voulu par ce hadith. Nous avons rapporté qu'un certain traditionniste a rapporté du Messager d'Allah (ﷺ) qu'il a défendu à l'homme d'arroser de son eau les cultures d'un autre. Un groupe de

[1] Le terme *'âliy* désigne le hadith avec une chaîne dont les transmetteurs sont peu nombreux par rapport à une autre chaîne... Voir : *Initiation à la terminologie du hadith*, p.123 (éditions SABIL).

Scanned by CamScanner

gens qui étaient présents ont dit : Lorsqu'il nous restait de l'eau dans nos jardins, nous le laissions aller vers nos voisins et nous, nous cherchions le pardon d'Allah.[1]
Le lecteur n'a pas compris, ni même l'auditeur. Ils n'ont pas su se rendre compte que le sens voulu était : Les rapports sexuels avec une femme captive enceinte.

Al-Khitâbî a dit : Certains de nos Chaykhs rapportent le hadith qui dit que le Prophète (ﷺ) a défendu le rasage (*halq*) avant la prière du vendredi (avec absence de voyelle sur le *lâm*).[2] Il (al-Khitâbî) a dit : Il m'a informé qu'il est resté quarante ans sans raser sa tête avant la prière. Il (al-Khitâbî) a dit : Je lui ai dit c'est plutôt *al-ḫalaq* pluriel de *ḫalqa* (cercle d'étude). C'est qu'il détestait le rassemblement avant la prière pour l'étude de la science et pour la révision. Il a ordonné que l'on se consacre à la prière et que l'on se taise durant le prêche. Il a dit : Tu m'as réjoui. Il faisait partie des gens pieux.

Ibn Sa'îd avait une grande valeur au sein des traditionnistes, cependant lorsque sa fréquentation des légistes s'est faite rare, il ne comprenait pas la réponse d'une fatwa jusqu'à ce que [Abû Mansûr al-Bazzâr nous ait informé, disant : Abû Bakr Aḥmad bn 'Alî bn Thâbit nous a dit : J'ai entendu al-Burqânî dire : Abû Bakr al-'Abharî al-Faqih a dit : « J'étais chez Yahyâ bn Muḥammad bn Sa'îd , lorsqu'une femme se présenta et dit :]
« Ô Chaykh, que dis-tu au sujet d'un puits dans lequel une poule est tombée et qui est morte ? Est-ce que l'eau est pure ou souillée ?
Yahyâ dit : *Malheur à toi ! Comment la poule a pu tomber dans le puits ?*
Elle répondit : *Le puits n'était pas recouvert.*
Yahyâ dit : *L'as-tu recouvert afin que rien ne puisse tomber dedans ?*
Al-'Abrahî a dit : Je lui dis : *Ô toi la femme, si l'eau a changé, c'est qu'elle est souillée, sinon elle est pure ! »*

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ibn Châhîn a écrit beaucoup de livres sur le hadith. Le plus petit d'entre eux se compose d'un tome et le plus grand, qui est une exégèse, se compose de mille tomes. Mais il ne connaissait rien de la législation. Il y a parmi eux celui qui s'avance dans les fatwas avec des erreurs afin qu'il ne soit pas taxé d'ignorance. Il y a parmi eux celui qui est devenu la risée en raison de ce qu'il a prononcé comme fatwa. L'un d'eux fut interrogé sur

[1] Hadith Recensé par Abû Dâwûd et authentifié par al-Albânî dans le *Sahîh Abû Dâwûd.*
[2] Hadith Recensé par Abû Dâwûd et Ibn Mâja. Al-Albânî l'a classé au rang de hadith ḥassan (hadith authentique de 2ème classe) dans le *Sahîh Ibn Mâja.*

Scanned by CamScanner

une question relative aux obligations, il a écrit dans la fatwa : « Elle est dispersée dans les institutions d'Allah le loué et le Très haut ».

[Muhammad bn Abî Mansûr nous a informés, disant : Ahmad bn al-Hussayn bn Hibrûn nous a dit : Ahmad bn Muhammad al-'Atîqî nous a dit : Abû 'Umar bn Hayât nous a dit : Sulaymân bn Ishâq al-Hallâb nous a dit : Ibrâhîm al-Harbî nous a dit :] « **On m'a informé qu'une femme est allée voir 'Alî bn Dâwûd alors qu'il parlait. Il y avait devant lui un nombre de mille personnes.**
Elle lui dit : ***J'ai fait serment d'offrir en aumône mon vêtement.***
Il lui dit : ***Combien as-tu acheté ce vêtement ?***
Elle répondit : ***Vingt et un dirham.***
Il dit : ***Va et jeûne vingt et un jours.***
Lorsqu'elle se fut éloignée, il dit : ***Hélas, hélas, nous nous sommes trompés, par Allah, nous lui avons ordonné d'expier et de dégager son serment.*** »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Voyez ces deux actions honteuses, l'action honteuse de l'ignorance et l'action honteuse du fait de s'avancer pour prononcer une fatwa avec ce genre de confusion. Sache que la globalité des traditionnistes a appliqué l'apparent de ce qui est relatif aux attributs du créateur (ﷻ), à ce qui est impliqué par le sens. Ils ont fait la comparaison [entre le créateur et la créature] parce qu'ils n'ont pas fréquenté les légistes pour connaître le fait de rapporter ce qui est équivoque (*mutachâbbih*) à ce qui est précis (*muhkam*). Nous avons vu, à notre époque, celui parmi eux, qui réunit les livres, qui assiste souvent aux auditions [du hadith] et ne comprend pas ce qu'il a acquis. Parmi eux, il y a celui qui ne mémorise pas le Coran, ni ne connaît les piliers de la prière. Ces gens, d'après ce qu'ils prétendent, se sont consacrés aux obligations relatives à l'ensemble de la communauté islamique aux dépends des obligations relatives aux individus. Donner la préférence à ce qui n'est pas important sur ce qui est important, fait partie des ruses d'Iblîs.

La deuxième catégorie [des actions honteuses] : Ce sont des gens qui ont assisté à beaucoup d'audience sur le hadith, alors que leur intention n'était pas saine et ne voulaient pas connaître l'authentique du faux en réunissant les différentes chaînes de transmissions. Leur intention était de rechercher les chaînes de hadith '*aliy* et celles qui sont rares.[1] Ils ont sillonné les pays pour que l'un d'eux dise : « J'ai rencontré Untel. Je possède des chaînes de transmetteurs que

[1] Le hadith '*aliy*, c'est le hadith dans la chaîne de transmission est composée d'un nombre infime de transmetteurs.

Scanned by CamScanner

personne d'autre ne possède. Je possède des hadiths que personne d'autre ne possède. » Un des étudiants du hadith avait débarqué à Bagdad et a pris un chaykh qu'il fait asseoir dans la *raqqa* qui est un jardin situé sur les bords du [fleuve] Tigre. Il lui récite [ce qu'il a appris] et dit, dans son recueil : « *Untel et Untel m'ont transmis à Raqqa* » pour faire croire aux gens que c'est une province situé du côté du pays de Châm et pour qu'ils puissent croire qu'il a peiné durant les voyages à rechercher les hadiths. Le Chaykh s'asseyait entre le fleuve de 'Issâ et l'Euphrate et disait : « *Untel m'a transmis par-delà le fleuve.* » Il laisse croire qu'il a traversé le Khurassân à la recherche du hadith. Il disait : « *Untel m'a transmis au cours de mon deuxième et troisième voyage* » afin que les gens puissent juger de son degré de fatigue à rechercher le hadith. Cela ne lui a pas été béni et il est mort durant sa recherche.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Tout cela vient d'une sincérité mise à l'écart. Leur but était le prestige et la gloire. Pour cela, ils ne courent qu'après le hadith qui comporte une erreur dissimulée (*châdh*) et le hadith rare. Il arrive que l'un d'eux mette la main sur une partie dans laquelle il y a l'audition de son frère musulman. Il l'éclipse pour être l'unique rapporteur. Il lui arrive même de mourir sans qu'il ne le transmette et les deux personnes passent inaperçues. Il se peut que l'une des deux personnes se soit déplacée vers un chaykh dont le début du nom est *qaf* ou *kaf*, afin que l'on inscrive exclusivement cela sur son professorat.

Parmi les ruses d'Iblîs contre les traditionnistes, il y a que chacun s'attaque à la réputation de l'autre, recherchant l'apaisement. Il présente cela à la manière de l'accusation pour mauvaises paroles (*jarḥ*) et le redressement d'un jugement d'une personne (*ta'dîl*) que les anciens de cette communauté utilisaient pour chasser toutes nuisances à la religion. Allah connaît les intentions.

[Abû Bakr bn Ḥabîb al-'Amirî nous a informés, disant : Abû Sa'îd bn Abî Sâdiq nous a dit : Abû 'Abdillah bn Bâkawayhi nous a dit : Bakr nous a dit que Ibn Aḥmad al-Jîlî a dit : J'ai entendu Yûsuf bn al-Ḥussayn dire :] « **J'ai questionné Hârith al-Muḥâsibî sur la médisance. Il m'a répondu : Méfie-toi en, car c'est un mal qui s'acquiert. Que penses-tu d'une chose qui te dépouille de tes bonnes actions et qui fait plaisir à tes adversaires et ceux que tu détestes dans ce monde ! Comment vas-tu faire plaisir à ton adversaire, le jour du jugement, il prend de tes bonnes actions ou bien tu prends de ses mauvaises actions, sachant qu'il n'y a pas là de dirham ni de dinar. Il te faut t'en méfier. Il te faut connaître son origine. L'origine de la médisance, c'est**

Scanned by CamScanner

les gens stupides, ceux qui ignorent la guérison de l'excès de colère, des choses défendues, de la jalousie et des mauvaises opinions. Tout cela est mis au grand jour et non caché. »

Quant à la médisance des savants, son origine vient du leurre de la personne au début d'une recommandation et de l'interprétation d'information non authentique. Si l'information était authentique, elle ne contribuerait pas à la médisance. C'est le dire : « Allez-vous vous éloigner de son propos, parlez-en avec ce qu'il contient afin que les gens se méfient de lui. »[1] Si l'information était préservée et sûre, il n'y aurait pas eu de début de diffamation à l'encontre de ton frère musulman sans avoir à te renseigner à son sujet. Plutôt, lorsqu'un consultant vient te voir pour le guider et dit : « Je veux épouser les deux filles d'Untel. » Tu sais qu'il apporte une invention ou bien c'est une personne qui n'est pas fiable vis-à-vis des femmes des musulmans. Tu l'éloignes de lui de la meilleure manière. Ou bien un autre homme vient te voir et te dit : « Je voudrais confier mes biens à Untel. » Cet homme n'est pas en position de garder un dépôt. Tu l'éloignes de lui de la meilleure manière. Ou bien qu'un homme te dise : « Je veux prier sous la direction d'Untel. » ou « Que j'en fasse mon imam pour la connaissance. » Tu les éloignes de lui de la meilleure manière, mais tu ne dois pas apaiser ta colère en médisant sur lui.

Quant à l'origine de la médisance de la part des lecteurs, des dévots, c'est au moyen de l'étonnement qu'il montre les défauts du frère [en islam]. Ensuite, il simule une invocation en l'absence [du frère] et il s'empare de la chair de son frère musulman. Ensuite, il embellit sa propre image en invoquant [Allah] en sa faveur.

Quant à l'origine de la médisance de la part des gouverneurs et des maîtres dans l'art, cela consiste, au commencement, à montrer de la compassion et de la pitié jusqu'à ce que l'un d'eux dise : « Ô le pauvre, il a enduré telle ou telle chose. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre l'échec. » Il feint en commençant par montrer de la compassion et de la pitié pour son frère. Ensuite, il fait semblant devant ses frères d'invoquer [Allah] en sa faveur. Il dit : « J'ai commencé par vous afin que vous multipliiez vos invocations pour lui. » Nous cherchons protection auprès d'Allah contre la médisance que l'on cache ou que l'on déclare ouvertement, celui qui dissipe la médisance. Le Coran parle du caractère abominable de celle-ci. Allah (ﷻ) dit :

---

[1] Hadith Recensé par al-Bayhaqî dans *as-Sunan al-Kubrâ*. Al-Albânî a dit, dans *as-Silsila ad-da'îfa*, c'est un hadith inventé.

Scanned by CamScanner

أَيُحِبُّ أَحَدُكُمْ أَن يَأْكُلَ لَحْمَ أَخِيهِ مَيْتًا فَكَرِهْتُمُوهُ

(...Est-ce que l'un de vous aimerait manger la chair de son frère mort ? Non ! Vous en avez horreur !...)[1] Il est rapporté du Prophète (ﷺ) beaucoup de hadith à ce sujet.

Parmi les ruses d'Iblîs contre les savants traditionnistes, il y le fait de transmettre des hadiths apocryphes sans indiquer qu'ils sont apocryphes. Ceci est un crime de leur part contre la religion. Leur but est de diffuser leurs hadiths et leurs multitudes chaînes de transmissions. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui transmet, de ma part, un hadith qu'il juge mensonger, celui-ci fait partie des menteurs. »[2] De cet art, il y a le fait qu'ils insèrent des vices cachés dans la transmission. Parfois, l'un d'entre eux dit : « Untel d'Untel. » ou bien : « Untel a dit d'Untel. » Il fait croire qu'il a entendu de lui le hadith *al-munqati'* et qu'il n'a pas entendu le hadith *al-muttaṣil*[3]. Ceci est ignoble, parce qu'il met le hadith *al-munqati'* au même degré que le hadith *al-muttasil*. Il y a parmi eux, celui qui rapporte [le hadith] de quelqu'un [reconnu comme] faible [dans l'art] et du menteur dont il se débarrasse du nom. Il arrive qu'il cite son nom ou son surnom. Il se peut même qu'il l'apparente à son grand-père afin qu'il ne soit pas reconnu. Ceci est un crime contre la religion parce qu'il affirme un jugement au moyen de quelque chose qui n'est pas prévu à cet effet.

Mais lorsque celui de qui on transmet est une personne fiable, il l'apparente à son grand-père ou il se limite à son surnom afin que l'on ne s'aperçoive pas qu'il a répété le texte transmis de sa part. Ou bien, il arrive que celui de qui on transmet [le hadith] détienne le même rang que le transmetteur, ce dernier se sent gêné de le mentionner. Ceci est basé sur la répugnance, l'éloignement de la vérité. C'est proche, mais avec la condition, que celui de qui on transmet soit une personne fiable. Allah est celui qui assiste.

---

[1] Sourate 49, Les appartements, verset 12.
[2] Muslim a mentionné ce hadith dans la préface de son recueil *as-Sahîh*. Al-Albânî a authentifié ce hadith dans *as-Sahîh al-Jâmi'* et dans le *Mukhtassar Muslim*.
[3] Pour les différents termes techniques du hadith, voir : *Initiation à la terminologie du hadith*, Éditions SABIL.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les légistes (*fuqahâ'*)

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : À une époque reculée, les *fuqahâ'* étaient les gens versées dans le Coran et les hadiths. Les choses allaient en régressant jusqu'au moment où les tardifs ont dit : « Connaître les versets des prescriptions du Coran et nous appuyer sur les livres connus sur le hadith comme le *Sunan* de Abû Dâwûd et d'autres comme lui, nous suffit [amplement]. » Ensuite, ils ont également négligé ce point. L'un d'entre eux s'est retrouvé à argumenter avec un verset dont il ne connaît pas le sens et avec un hadith dont il ne sait pas s'il est authentique. Il arrive même qu'il s'appuie sur une analogie qui s'oppose à un hadith authentique alors qu'il ne le sait pas à cause du fait qu'il n'accorde plus d'attention à la connaissance de la transmission.

Le *fiqh* (législation) n'est seulement qu'une extraction [des décrets] du livre (Coran) et de la Sunna. Comment [le légiste tardif] peut-il extraire [des décrets] de quelque chose qu'il ne connaît pas ? Parmi les abominations, il y a le commentaire du précepte avec un hadith dont il ne sait pas s'il est authentique ou non. La connaissance du hadith était difficile. Cela nécessitait à l'homme de longs voyages avec beaucoup de peines pour arriver à connaître cela. Les livres ont été composés, les *sunan* ont été établi et l'on a fait connaître l'authentique du non authentique. Mais la paresse a, une fois pour toutes, vaincu les tardifs qui n'accordent plus de considération à la science du hadith. C'est ainsi que j'ai vu l'un des grands parmi les légistes dire, lors de sa classification des mots des recueils authentique (*as-sihâh*) : « Il ne se peut pas que le Messager d'Allah (ﷺ) ai pu dire cela. » Je l'ai vu argumenter pour une question donnée et dire : « Notre preuve est ce que l'un d'eux a rapporté où il est dit que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit telle ou telle chose. » La réponse qu'il donne, sur le hadith authentique que son adversaire a utilisé comme argument, est : « Ce hadith n'est pas connu. » Tout cela est un délit envers l'islam.

Parmi les ruses d'Iblîs contre les légistes, il y a que leur recours, à la science de la dialectique, a considérablement augmenté. Ils cherchent, d'après ce qu'ils prétendent, l'authentification du texte argumentatif du précepte, la déduction des subtilités de la loi religieuse et les défauts des écoles [juridiques]. Si cette thèse qu'ils avancent, était valable, ils se seraient consacrés à toutes les questions juridiques. Seulement, ils ne se consacraient qu'aux grandes questions afin que l'on puisse y élargir le discours. L'adversaire se présente avec cela, face aux gens, pour quereller son opposant. L'un d'eux a songé à organiser la controverse, à

Scanned by CamScanner

rechercher les contradictions dans le but d'en tirer les honneurs et la vanité. Il se peut qu'il ne connaisse pas le jugement relatif à une petite question d'ordre général.

Les ruses d'Iblîs contre les légistes en leur incitant à user de la dialectique et de la logique et à fonder leur discours sur ces disciplines.

C'est ainsi qu'ils ont donné une préférence à l'analogie (*qiyâs*) sur le hadith qui sert d'argument dans la question, afin que le champ d'action s'élargisse lors de l'examen. Si l'un d'eux argumente avec le hadith, il est méprisé. Parmi les bonnes manières, c'est de faire passer, en premier, l'argumentation avec le hadith. C'est ainsi, qu'ils ont fait de l'examen, la plus grande de leur occupation. Ils ne l'ont pas mêlé à ce qui attendrit les cœurs comme la récitation du Coran, l'audition du hadith, la biographie du Messager d'Allah (ﷺ) et celle de ses Compagnons. Il est connu que les cœurs ne s'humilient pas en faisant disparaître fréquemment les souillures ni avec une eau (sans cesse] renouvelée. Les cœurs ont besoin de rappels, de sermons pour se mettre à la recherche de l'au-delà. Les questions de divergence, même si elles appartiennent à la science religieuse, n'engagent pas à agir, malgré toutes les volontés du monde.

Celui qui ne prend pas connaissance des secrets de la vie des prédécesseurs et de l'état de l'auteur d'une école juridique à laquelle il adhère, ne peut emprunter leur chemin. Il lui convient de savoir que le naturel de l'homme est tel un voleur. Lorsqu'on laisse l'homme avec les gens de cette époque, son naturel s'approprie certains de leurs caractères et devient comme eux. Lorsque l'homme examine la vie des anciens, il entre en concurrence avec eux et s'éduque selon leurs caractères. Un des prédécesseurs disait : « Un hadith qui attendrit mon cœur est, pour moi, plus aimé que cent questions parmi les questions juridiques d'un commentateur. » Il a dit cela parce que l'attendrissement du cœur est recherché et il a des causes. C'est pourquoi ils se sont limités à la controverse et se sont opposés à mémoriser [l'enseignement de] l'école juridique et le reste des sciences religieuses. Tu vois le légiste et mufti questionné au sujet d'un verset ou d'un hadith et ne sait pas quoi répondre. Ceci est une tare. Où est la fierté dans ce cas ? C'est pourquoi, la controverse a été établie pour faire apparaître la vérité. Ils allaient d'argument en argument et lorsque quelque chose passait inaperçue pour l'un d'eux, l'autre le stimule, parce que le but était de faire apparaître la vérité.

Scanned by CamScanner

Il en résulte que lorsqu'un légiste règle, sur un fondement, avec une cause qu'il a supposée, on lui dit : « *Qu'est ce qui prouve que le précepte est, à l'origine, motivé par cette cause ?* »
Il répond : « *Ceci est ce qui me vient à l'esprit. S'il vous vient à l'esprit ce qui passe avant cela, citez-le. L'opposant ne m'impose pas de mentionner cela.* »

Il a dit vrai en disant qu'il ne lui impose pas, mais pour ce qui est de la controverse qu'il a inventée, c'est plutôt dans le chapitre de la recommandation et la manifestation de la vérité que cela lui est imposé. C'est pourquoi, la vérité est montrée à l'un d'eux, par son adversaire, et ne l'admet pas. Il éprouva une angoisse, comment la vérité s'est-elle manifestée par son adversaire.

Il arrive qu'il s'efforce à réfuter ses propos, tout en sachant que c'est la vérité. Ceci est la pire des abominations, parce que la controverse a seulement été établie pour manifester la vérité. Ach-Châfi'î (ﷺ) a dit : « Je n'ai jamais controversé quelqu'un, qui finit par rejeter l'argument, sans qu'il ne baisse dans mon estime ; ou qui ne l'accepte pas, sans que je ne le fuis. Je n'ai jamais controversé quelqu'un, en me souciant de savoir avec qui se trouve l'argument. S'il se trouve avec lui, je vais à lui. »

C'est pourquoi, leur recherche de la supériorité au moyen de la controverse stimule l'amour de la supériorité qui se cache en lui. Lorsque l'un d'eux remarque une faiblesse dans son discours, il lui faut battre son adversaire. Il entre dans la dispute et s'il s'aperçoit que son adversaire a le dessus sur lui au moyen de la parole, il entre dans une grande colère et fait face à cela en lançant des injures. La controverse devient alors une défection.

C'est pourquoi, il y a la prise de liberté pour l'un, en l'absence de l'autre, avec pour argument le récit sur la controverse. L'un d'eux dit : « J'ai parlé avec Untel, il n'a rien pu dire. » Il parle avec ce qui calme l'intention de son adversaire, avec cet argument.
C'est pourquoi, Iblîs a rusé contre eux en leur faisant croire que la législation (*fiqh*) est à elle seule la science de la loi religieuse. Il n'y a rien d'autre qu'elle. Si on leur parle d'un traditionniste (*muhaddith*), ils disent : « Il ne comprend rien. » Ils oublient que le hadith est le fondement. Si on leur parle d'un discours qui attendrit le cœur, ils disent : « Ceci est le discours des sermonnaires. » C'est pourquoi, leur ruée sur la fatwa, alors qu'ils n'ont pas atteint son niveau. Il se peut qu'ils émettent une fatwa selon leur réalité qui contredit les textes. S'ils s'abstenaient, en cas de problèmes, cela aurait été préférable.

Scanned by CamScanner

[Ismâ'îl bn Ahmad as-Samarkandî nous a informés, disant : Muhammad bn Hibatullah at-Tabarî nous a dit : Muhammad bn al-Hussayn bn al-Fadl nous a dit : 'Abdullah bn Ja'far bn Darastawayhi nous a dit : Ya'qûb bn Sufyân nous a dit : Al-Humaydî nous a dit : Sufyân nous a dit : 'Atâ' bn as-Sâ'ib nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Abd ar-Rahmân bn Abî Laylâ qui a dit :] « **J'ai été contemporain de cent vingt trois Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ). L'un d'eux est interrogé sur une question donnée. Celui-ci l'a fait passer vers l'autre, l'autre l'a fait passer vers l'autre, jusqu'à ce qu'elle revienne vers le premier.** »

[Ya'qûb a dit : Abû Na'îm nous a dit : Sufyân nous a dit ce qu'il a rapporté de 'Atâ' bn as-Sâ'ib qui a dit : J'ai également entendu 'Abd ar-Rahmân bn Abî Laylâ dire :] « **J'ai été contemporain, dans cette mosquée, de cent vint Ansars (auxiliaires) parmi les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ). Il n'y en a pas un, parmi eux, qui prononce un discours sans désirer que son frère l'affranchisse de parler ; ou qu'on lui demande une réponse [sur une question de droit] sans qu'il désire que son frère l'affranchisse de répondre.** »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : On a rapporté de Ibrâhîm an-Nakh'î qu'un homme l'a interrogé sur une question [de droit]. Il a répondu : « N'as-tu trouvé personne d'autre que moi à interroger ? »
Il est rapporté de Malik bn Anas (رحمه الله) qu'il a dit : « Je n'ai émis de fatwa qu'après avoir demandé à soixante dix Chaykhs : *Est-ce que vous pensez que je suis en mesure d'émettre une fatwa ?*
Ils répondirent : *Oui !*
On lui dit : *S'ils te l'avaient défendu ?*
Il a répondu : *S'ils me l'avaient défendu, je m'en serais abstenu.* »
Un homme dit à Ahmad bn Hanbal : « *J'ai proféré un serment, mais je ne sais pas comment j'ai proféré le serment.*
Il lui a répondu : *Plut à Dieu que si tu avais su comment tu as proféré le serment, j'aurais su comment répondre à ta question.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Cependant, ceci était la disposition naturelle des prédécesseurs à cause de leur crainte et leur peur d'Allah (ﷻ). Celui qui examine leur biographie, s'éduquera.

Parmi les ruses d'Iblîs contre les légistes, il y a leur fréquentation des princes et des sultans, le fait qu'ils les courtisent et qu'ils ne les rejettent plus tout en ayant la capacité à le faire. Il se peut qu'ils leur aient accordé une flexibilité pour des

Scanned by CamScanner

choses qui ne nécessitent aucune flexibilité, afin d'obtenir de leur vie mondaine, des honneurs. C'est ainsi que la corruption survient de trois manières :
La première, c'est le prince qui dit : « Si je n'étais pas dans le vrai, le légiste m'aurait désavoué. Comment pourrais-je ne pas être dans le vrai, alors que lui, mange mes biens. »
La deuxième, c'est une personne du peuple qui dit : « Ce prince n'a pas à s'en faire, ainsi que ses biens et ses actes, car Untel, c'est le légiste. Il ne cesse d'être auprès de lui. »
Le troisième, c'est le légiste. Il corrompt sa religion avec cela.
Iblîs a rusé contre eux dans le fait de s'introduire chez le sultan. Il dit : « Nous nous introduisons seulement pour intercéder en faveur du musulman. » Cette ruse est dévoilée par le fait que si quelqu'un d'autre que lui entre pour intercéder, ceci ne l'enchanterait pas. Il se peut qu'il s'attaque à cette personne afin d'être le seul à être [en contact] avec le sultan.

Parmi les ruses d'Iblîs, il y a qu'en prenant leurs biens, il dit : « Tu y as droit. » Il est connu que si ces biens faisaient partie de ce qui est défendu, rien de cela ne lui aurait été permis. Si les biens faisaient partie de ce qui est confus, ils les auraient abandonnés en premier. Si les biens faisaient partie de ce qui est autorisé, il lui serait permis d'en prendre selon sa place vis-à-vis de la religion, non pas selon son accord en étant irréfléchi. Il se pourrait que la masse populaire ait imité le côté manifeste de son acte et que les gens se soient mis à autoriser ce qui n'est pas autorisable.

Iblîs a rusé contre certains individus parmi les savants qui coupent tout lien avec le sultan, pour se consacrer à l'adoration et à la religion. Il leur embellit le fait de méditer sur ceux parmi les savants, qui se rendent chez le sultan. Cela leur crée deux maux : La médisance sur les gens et l'éloge de soi-même. En somme, la fréquentation des gouverneurs est un grand danger parce que l'intention est bonne au début de la fréquentation, ensuite, elle change avec les honneurs et les bienfaits qui lui sont offerts ou pour leur avidité des biens des sultans. Il ne cesse de les flatter et continue de ne pas les désavouer. Sufyân ath-Thawrî (ﷺ) disait : « Je ne crains pas qu'ils me négligent, mais je crains plutôt leurs honneurs qui font que mon cœur penche vers eux. » Les savants des prédécesseurs s'éloignent des princes lorsque leur déviation de la voie droite devient manifeste et qu'ils les sollicitent pour leur besoin en matière de fatwa et pour les questions de succession.

Scanned by CamScanner

Des gens, dont le désir pour les choses de ce monde s'est intensifié, sont apparus. Ils ont étudié les sciences qui conviennent aux gouverneurs et qu'ils ont présentées pour obtenir de leurs biens terrestres. Ce qui te prouve qu'ils ont pour intention de parvenir aux gouverneurs avec les sciences, c'est que, dans les temps anciens, les gouverneurs cherchaient à entendre les arguments dans les fondements et c'est à cet effet que les gens ont inventé la science du *kalâm*. Ensuite, certains gouverneurs ont penché pour la controverse en législation, alors les gens ont penché pour la dispute. Ensuite, certains gouverneurs ont penché vers les sermons. Un grand nombre d'enseignants ont penché vers les sermons. Lorsque l'ensemble de la masse populaire a penché pour les récits, les récits se sont multipliés et les légistes se sont faits rares.

Parmi les ruses d'Iblîs contre les légistes, il y a que l'un d'eux mange les legs pieux de l'école prévus pour ceux qui se consacrent à la science. Il y séjourne des années et ne s'y consacre pas. Il se contente de ce qu'il sait ou bien il met un terme à l'étude de la science. Il ne lui reste aucune part des legs pieux, parce qu'ils ont été destinés à ceux qui étudient excepté si cette personne est un lecteur ou un enseignant. Dans ce cas, leur travail est permanent.

C'est de là que l'on raconte sur certains jeunes étudiants en législation (*fiqh*) leur manque de retenue face aux choses défendues. L'un d'entre eux s'habille de soie, se pare d'or et s'installe sur le passage. Cela le conduit vers d'autres actes de désobéissance. La cause du manque de retenue de ces gens diffère : Il y a parmi eux celui dont le dogme est corrompu au niveau des fondements de la religion. Il s'instruit soit pour se protéger soit pour obtenir une part du legs pieux soit pour présider ou pour controverser.

Il y a parmi eux celui dont le dogme est sain, mais les passions et les désirs l'emportent sur lui. Il n'a rien qui lui permette d'écarter cela, parce que la dispute et la controverse stimulent vers l'orgueil et la vanité. Seulement, l'homme peut pallier à cela par des mathématiques et en prenant connaissance de la vie des prédécesseurs. La majeure partie des gens est loin de cela. Ils n'ont avec eux que ce qui aide le naturel de l'être à devenir arrogant. À ce moment là, il donne libre cours aux passions sans restriction.

Il y a parmi eux celui avec qui Iblîs ruse en lui disant : « Tu es un savant, légiste et mufti, et la science protège ceux qui la possèdent. » Jamais de la vie ! La science est la première chose qui argumentera contre lui et qui risque d'augmenter son châtiment comme nous l'avons dit auparavant pour les lecteurs.

Scanned by CamScanner

Al-Hassan al-Basrî a dit : « Le légiste *faqîh* c'est plutôt celui qui craint Allah (ﷻ). »

Ibn 'Aqîl a dit : « J'ai vu un légiste de Khurassân qui portait de la soie et des bagues en or. Je lui dit : *Qu'est ce que cela ?*
Il a répondu : *Ce sont des cadeaux du sultan et la tristesse de l'ennemi.*
Je lui dis : *C'est plutôt l'ennemi qui se réjouit de tes malheurs du fait que tu étais musulman, parce que Iblîs est ton ennemi. S'il arrive à t'absorber, il te pare de ce qui irrite la religion. Par toi, il s'est réjoui de ses malheurs. Est-ce que le sultan a ôté la possibilité pour l'interdiction du Tout Miséricordieux, ô misérable ? Le sultan t'a offert un présent et à cause de lui, tu t'es dépouillé de la foi. Il convenait que le sultan t'enlève le vêtement de la luxure et qu'il te vêtisse de l'habit de la piété. Qu'Allah jette sur vous le déshonneur pour avoir négligé son commandement* !
Ah ! Si tu avais dit : Ce sont là les stupidités du naturel de l'homme. Maintenant, ton épreuve prend fin parce que ton hostilité montre la corruption qui existe en toi.

Parmi les ruses contre eux, il y a qu'il enjolive à ces légistes le mépris pour les sermonnaires et les empêche de les fréquenter. Ils disent : Qui sont ces gens ? Ces gens sont des conteurs ! L'intention de Satan est que ces légistes ne puissent pas se trouver en un lieu où les cœurs s'attendrissent et se remplissent de piété. Les conteurs ne sont pas blâmés à cause de ce nom, parce qu'Allah (ﷻ) a dit :

نَحْنُ نَقُصُّ عَلَيْكَ أَحْسَنَ الْقَصَصِ

﴿Nous allons te raconter le plus beau des récits...﴾[1]

فَاقْصُصِ الْقَصَصَ

﴿...Raconte le récit...﴾[2]

Mais il a blâmé les conteurs pace que la majeure partie d'entre eux s'étend dans les récits sans faire mention de la connaissance profitable. Ensuite, la majeure partie d'entre eux met la confusion dans ce qu'ils ont mentionné. Il arrive qu'ils aient recours à des choses dont la plus grande partie tient de l'absurde. Lorsque les récits sont vrais et qu'ils nécessitent le sermon, cela est digne d'éloges. Ahmad Ibn Hanbal disait : « C'est dire combien les gens ont besoin de conteurs véridiques. »

[1] Sourate 12, Joseph, verset 3.
[2] Sourate 7, Al-'a'râf, verset 176.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les sermonnaires et les conteurs

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : À une époque ancienne, les sermonnaires étaient des savants légistes. 'Abdullah bn 'Umar (ﷺ) assistait aux séances de 'Ubayd bn 'Umayr. 'Umar bn 'Abd al-'Azîz assistait aux séances d'al-Qâs. Cet art a été rabaissé. Les ignorants l'on compromis et ont fait en sorte que les personnalités marquantes ne viennent plus y assister. Les gens du peuple et les femmes s'y sont attachés. Les sermonnaires ne s'occupent plus de la science. Ils ont donné de l'intérêt aux récits et à ce qui plait aux ignorants. Les innovations se sont diversifiées dans cet art. Nous avons fait mention de leurs calamités dans le livre sur les conteurs et des évocateurs. Néanmoins, nous allons en mentionner une somme. Il y a, entre autres, que des individus parmi eux, inventaient des hadiths qui inspirent le désir du Paradis ou qui effraient par des menaces de châtiment. Iblîs a rusé contre eux et ont dit : « nous, notre intention est d'inciter les gens à faire le bien et de s'abstenir de faire le mal. » Ceci est une soustraction à la religion, parce qu'elle est pour eux, d'après cet acte, incomplète et qu'elle a besoin de compléments. Ensuite, ils ont oublié la parole du Prophète (ﷺ) qui dit : « Celui qui ment volontairement à mon sujet, qu'il cherche sa place dans le feu. »[1] Ensuite, ils ont essayé de voir ce qui cause de l'émotion dans l'esprit des gens et qui émeut les cœurs. Ils y ont diversifié les discours. Tu les vois réciter des poèmes érotiques et de grande beauté. Iblîs a rusé contre eux et disent : « Nous, notre intention est de montrer l'amour pour Allah (ﷻ). » Il est connu que l'ensemble de ceux qui viennent assister à leurs séances, sont les gens du peuple, ceux qui sont remplis d'amour pour les passions. Le conteur s'égare et égare. De là, il y a celui qui fait paraître plus de lamentations et d'humilité qu'il n'y en a dans son cœur. Le grand nombre de rassemblement nécessite un complément qui a de l'effet, ce qui permet à la personne d'avoir un surplus de pleurs et de piété. Celui parmi eux qui est menteur, a perdu la vie dernière. Celui qui est véridique, sa véracité ne permet pas à l'hypocrisie de se mêler à elle.

Il y a, parmi eux, celui qui fait des gesticulations avec lesquelles il se retrouve à produire des mélodies. Les mélodies qu'ils ont établies, aujourd'hui, ressemblent à la chanson. Ils sont plus proches de l'interdit que du détestable. Le lecteur est agité par l'émotion et le conteur récite des poèmes d'amour en tapant des mains et en marquant le rythme avec ses pieds. Cela ressemble à une ivresse.

[1] Hadith rapporté dans le *Sahîh al-Bukhârî* et dans la préface du *Sahîh Muslim*. Il est l'un des hadiths rapportés par de multiples chaînes de transmission (*mutawâtir*).

Scanned by CamScanner

Ceci provoque la stimulation des humeurs, l'excitation des esprits, les cris des hommes et des femmes et la lacération des vêtements pour les passions cachées dans les esprits. Ensuite, ils sortent et disent que le rassemblement était bien. Par le mot *bien*, ils font allusion à ce qui est interdit [par la loi religieuse].

Parmi eux, il y a celui qui se trouve dans cette même situation que nous avons expliquée, mais il récite des poèmes de lamentations pour les morts. Il décrit les malheurs qu'ils ont subis. Il parle de l'absence et de celui qui est mort en voyage. Il fait pleurer les femmes avec ces poèmes. Le lieu [du rassemblement] prend l'allure d'un enterrement. Cependant, il convient de parler de patience en cas de perte d'amis et non pas parler de ce qui provoque la tristesse.

Parmi eux, il y a celui qui parle des subtilités de l'ascétisme et de l'amour de la Vérité (Allah) à Lui la louange. Iblîs a rusé avec lui en disant : « Tu fais partie de l'ensemble de ceux qui sont décrits par cela, parce que tu ne pouvais faire de description qu'en sachant ce que tu décrits et en te conduisant avec cela. Le dévoilement de cette ruse d'Iblîs est que la description est une science et la conduite n'est pas la science.

Parmi eux, il y a celui qui parle des calamités et de la danse qui porte atteinte à la religion. Il cite comme exemple les poèmes d'amour. Son intention est de multiplier les clameurs dans son rassemblement même si cela est basé sur un discours corrompu.

Combien parmi eux, enjolivent les formulations sans qu'il n'y ait de sens derrière celles-ci. Leur discours est, en grande partie, aujourd'hui, sur Moïse (Mûssâ) et la montagne, puis sur Zulîkhâ et Joseph (Yûssûf). Ils n'ont jamais entrepris de parler des prescriptions religieuses, ni d'interdire de commettre des péchés. Alors quand est-ce que la personne adultère et celui qui vit des intérêts usuraires pourront se repentir de leurs actes, que la femme connaisse le droit de son époux et qu'elle préserve sa prière [quotidienne] ? Ces gens se trompent. Ils ont laissé la religion derrière eux. C'est pourquoi leur marchandise se vend bien parce que la vérité est très lourde et le faux est très léger.

Parmi eux, il y a celui qui exhorte à l'ascétisme et à la prière nocturne, mais sans qu'il ne montre au peuple le but de tout cela. Il arrive que l'homme parmi eux, se soit repenti et rompe [avec la vie mondaine] pour rejoindre une confrérie religieuse ou bien il se retire dans la montagne. Sa famille se retrouve démunie de toutes choses.

Parmi eux, il y a celui qui parle de l'espoir et du désir [d'atteindre le Paradis] sans mêler les deux ensembles avec ce qui provoque la crainte et à la mise en

Scanned by CamScanner

garde. Les gens ajoutent de l'audace pour commettre des actes de rébellion. Ensuite, ce dont il a parlé avec son penchant pour la vie mondaine, parmi les montures pleines d'ardeur et les vêtements éclatants, prend de l'ampleur et les cœurs se pervertissent avec ses dires et ses actes.

SECTION : Il se peut que le sermon soit sincère et qu'il soit destiné à la recommandation, excepté s'il y a parmi eux celui qui, avec le temps, a bu la présidence dans son cœur et aime que l'on fasse son apologie.
Sa particularité, c'est que lorsqu'un sermonnaire fait son apparition et qu'il le représente ou bien l'assiste pour la disposition, il répugne cela. Si son intention était bonne, il ne détesterait pas d'être assisté pour la disposition des créatures.

SECTION : Parmi les conteurs, il y a celui qui mélange, durant son assemblée, les hommes et les femmes. Tu vois les femmes multiplier les clameurs par affection selon elles. Il ne leur conteste pas cela dans le but de réunir les cœurs autour de lui. Il est apparu, à notre époque, des choses émanant des conteurs qui ne sont pas sous l'effet de la ruse d'Iblîs, parce que c'est quelque chose de véritable. Ils ont fait des récits un moyen de subsistance. Ils recherchent, avec cela, les gratifications des gouverneurs et des sbires et le prélèvement aux percepteurs et l'acquisition des biens au moyen de celui-ci dans les contrées.
Parmi eux, il y a celui qui se tient dans les cimetières et qui parle d'adversité, de séparation de ceux qui s'aiment. Il fait pleurer les femmes et ne les encourage pas à la patience.

SECTION : Iblîs a rusé contre le sermonnaire reconnu. Il lui dit : « Quelqu'un comme toi ne fait pas de sermons, plutôt il sermonne en se méfiant. » Il le pousse au silence et au retrait. Ceci fait partie des intrigues d'Iblîs parce qu'il empêche l'accomplissement des actes de bien et dit : Tu apprécies ce que tu cites et tu y trouves un certain confort. Il se peut que l'hypocrisie se soit introduite dans ton discours et la voie de la solitude est plus sûre. Son objectif avec cela c'est de fermer la porte du bien. D'après ce qui est rapporté de Thâbit qui a dit : « Al-Hassan se trouvait dans une assemblée, on dit à al-'Alâ' : Parle ! Il répondit : N'y a-t-il que moi ? Ensuite, il parla du discours, de sa subsistance et de sa responsabilité. Thâbit a dit : Il m'a étonné. Puis il a dit : Ensuite, al-Hassan s'est mis à parler et nous étions là :
Satan aimerait que vous la preniez de lui. Il n'ordonne à personne de faire le bien et n'interdit à personne de faire le mal.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les linguistes et les littérateurs.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a rusé contre la majorité d'entre eux. Il les a occupés avec les sciences de la grammaire et la langue, comme si elles faisaient partie de celles qui sont les plus importantes et indispensables, celles qui sont obligatoires pour chaque individu, au dépit de ce qu'ils doivent impérativement connaître parmi les actes d'adorations et ce qui est primordial pour eux comme la culture générale de l'esprit (*âdâb*) et la réforme des cœurs et au dépit de ce qui est plus méritoire comme les sciences de l'exégèse, du hadith et de la législation.

Ils ont passé tout leur temps pour des sciences qui n'ont pas été voulu pour elles-mêmes, mais pour autre chose. Il convient à l'homme, lorsqu'il a compris une parole, de passer à l'action conformément à cette parole, du fait que ce qui est voulu par la parole, concerne autre chose qu'elle. Tu vois l'homme parmi eux, qui connaît de la culture religieuse et de la législation, que peu de choses. Il ne se préoccupe pas de l'honorabilité de sa personne ni de la réforme de son cœur. En plus de cela, ils ont un orgueil immense. Iblîs leur a laissé croire ceci : « Vous faites partie des savants de l'islam parce que la grammaire est la langue font partie des sciences de l'islam. C'est avec elles que l'on connaît les significations du puissant Coran. » Je jure que personne ne nie cela, mais la connaissance de ce qui est nécessaire en grammaire pour l'amélioration de la langue et pour ce dont on a besoin, en linguistique, pour l'exégèse du Coran et du hadith, est quelque chose d'accessible. C'est même quelque chose d'indispensable. Ce qui va au-delà de cela n'est que du surplus dont on n'a pas besoin [en priorité]. Passer le temps à obtenir cet excédent qui n'est pas important en délaissant ce qui est le plus important est une erreur. Le préférer à ce qui est plus bénéfique et plus élevé en degré comme la législation et le hadith, est une tromperie. Si la vie est assez longue pour connaître le tout, cela est excellent. Mais si la vie est courte, il convient de choisir le plus important et le plus méritoire.

SECTION : Parmi ce que les linguistes et les littérateurs pensent être juste mais qui est une erreur, c'est ce dont Abû al-Hussayn bn Fâris nous a informés. Il a dit : « On dit à un légiste des Arabes : *Est-ce que les ablutions sont obligatoires pour l'homme lorsqu'il atteste (yachhad) ?*
Il a répondu : *Oui.*
Il a dit : Le *ichhâd, c'est lorsque l'homme éjacule.*

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il a été rapporté beaucoup de choses sur ce genre. Et cela, c'est l'extrême dans l'erreur parce que si le nom est bisémique (deux

Scanned by CamScanner

sens), la fatwa faite à partir de l'un des deux sens est une erreur. Par exemple, quand le consultant dit [au mufti] : « Qu'as-tu à dire sur la cohabitation de l'homme avec sa femme durant ses menstrues (qar') ? » –Le mot *al-qar'* s'applique, chez les linguistes, à la purification et aux menstrues– Le légiste répond : Il est permis, en faisant allusion à la purification ou bien il n'est pas permis en faisant allusion aux menstrues, cela est une erreur.

De même lorsque celui qui questionne dit : « Est-il permis au jeûneur de manger après l'aube ? Il n'est pas permis, d'une réponse catégorique. Ce dont a parlé le légiste des Arabes est une erreur pour deux raisons. L'une d'elles est qu'il ne fait pas distinction entre les différentes probabilités. La deuxième est qu'il a dirigé la fatwa vers la probabilité la plus lointaine et a laissé ce qui est le plus évident. Ils ont approuvé cela. Le manque de connaissance en droit divin à provoqué cette faute.

SECTION : Le fait que leur occupation tourne généralement autour de la poésie préislamique et que le naturel ne trouve pas de protection contre ce qui a été placé sur lui comme la prise de connaissance des hadiths, la connaissance des biographies des pieux prédécesseurs, le naturel les pousse vers le précipices des passions. Les sortes de désœuvrement se sont diffusées. Il est rare de voir l'un d'entre eux se consacrer à la piété ou qui analyse la subsistance. L'étude de la grammaire est devenue difficile pour les sultans. Les grammairiens mangent de leurs biens illicites comme c'était le cas pour Abû 'Alî al-Fârisî qui était sous la tutelle de 'Adud ad-Dawlâ et d'autres.

Les grammairiens pensent qu'une chose est permise alors qu'elle ne l'est pas et ce, pour le peu de connaissance qu'ils ont de la loi divine comme c'est le cas pour az-Zajjâj Abû Ishâq Ibrâhîm bn as-Sarî. Il a dit : « J'étais en train d'éduquer al-Qâsim bn 'Abdillah et je lui disais : *Si tu accèdes au rang de ton père et que tu sois chargé du ministère, que feras tu de moi ?*
Il répond : *Qu'aimerais-tu ?*
Je lui dis : *Que tu me donnes vingt mille dinars ! C'est mon souhait le plus cher.*

Peu d'années se sont écoulées avant qu'al-Qâsim n'accède au ministère alors que moi je lui étais toujours attaché. Je suis devenu son commensal. Mon esprit m'incitait à lui rappeler la promesse et ensuite son présent. Lorsqu'il fut au troisième jour de son accession au ministère, il me dit : *Ô Abû Ishâq, je ne t'ai pas vu me rappeler le vœu ?*

Scanned by CamScanner

Je lui ai répondu : *Je me fiais au dévouement du ministre, qu'Allah l'assiste, et il n'a nul besoin qu'on lui rappelle le vœu qu'on lui a fait dans le cas d'un serviteur dont le droit est un devoir.*

Il m'a répondu : *C'est al-Mu'tadid. Si ce n'était lui, il ne me paraîtrait pas énorme de te payer cela en une seule fois. Seulement, j'ai peur qu'il m'arrive avec cela quelque chose. Je te permets de les prendre en plusieurs parts.*

Je lui dis : *Fais !*

Il dit : *Reçois les gens et prends leurs billets pour les choses importantes. Il faudra t'y dépêcher. Tu ne dois te priver d'aucune des demandes que tu m'as adressées, qu'elles soient valables ou absurdes, jusqu'à ce que ton vœu soit réalisé.*

J'ai donc fait ainsi. Chaque jour, je lui montrais les billets. Il y apposa sa signature. Il arrive qu'il me dise : *On te garantit combien pour cela ?*

Je lui ai répondu : *Tant et tant.*

On t'a trompé. Ceci vaut tant et tant. Augmente ! Retourne voir les gens ! Je n'ai cessé de marchander avec eux afin qu'ils m'en donnent plus jusqu'à la limite qu'il a tracée.

Il a dit : *Tu m'as proposé quelque chose d'énorme. J'ai pu obtenir vingt mille dinars et la plus grande partie sur une longue durée.*

Il me dit, après des mois : *Ô Abû Ishâq, l'argent du vœu a été obtenu ?*

Je lui répondit : *Non !*

Il se tut et j'ai proposé. Ensuite, il me questionnait chaque mois ou à peu près [en disant] : *Est-ce que l'argent a été obtenu ?*

Je lui répondit : *Non,* de peur que les revenus soient coupés et ce, jusqu'à obtenir deux fois la somme. Un jour, il me questionna, j'étais gêné par le mensonge incessant. Je lui dis : *Ceci a été obtenu avec la félicité du ministre.*

Il dit : *Tu t'es éloigné de moi, par Allah. Ton cœur était préoccupé jusqu'à l'obtenir.*

Il (az-Zajjâj) a dit : Ensuite, il prit l'encrier et il est intervenu pour moi auprès du trésorier par une somme de trois mille dinars comme faveur. Je l'ai prise et je me suis abstenu de lui présenter quoi que ce soit. Je ne sais pas comment je me suis occupé de lui. Au lendemain, je me suis rendu auprès de lui. Je me suis assis sur mon édit. Il me fit un signe de la tête en disant : *Donnes ce que tu as avec toi, afin d'exiger de moi les billets, selon l'édit.*

Je dis : Je n'ai pris de billets à personne parce que le vœu a été exaucé et je ne sais pas comment je vais me trouver avec le ministre ?

Scanned by CamScanner

Il répondit : *Louanges à Allah, m'as-tu vu te priver de quelque chose qui est devenu pour toi une habitude, que les gens ont su et avec laquelle tu as obtenu un rang auprès d'eux et un prestige matin et soir vers ta porte ? Il ne connaît pas la cause de sa rupture. Il croit cela à cause de la faiblesse de ton prestige auprès de moi ou du changement de ton rang. Présentes moi ton édit et prends sans compter. J'ai accepté sa main. Je lui ai rendu visite de grand matin avec les billets. Je lui présentais, chaque jour quelque chose, jusqu'à ce qu'il meure. Je me suis enrichi avec mes biens-ci.*

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Regarde ce que fait le manque de connaissances de la loi divine. Cet homme de grande notoriété dans la connaissance de la grammaire et de la langue, s'il avait su que cela allait lui arriver, il n'aurait pas permis religieusement ce qu'il a raconté et ne s'en réjouirait pas. En finir avec les injustices est une obligation. Il n'est pas permis de toucher des *pots de vin* pour la grammaire ni pour autre chose parmi les choses de l'état que le ministre lui a fixé. Avec cela, le rang de la législation se distingue du reste.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les poètes

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il a rusé contre eux en leur faisant voir qu'ils sont les gens de la culture générale et qu'ils se caractérisent par la pénétration d'esprit, par laquelle ils se distinguent des autres. Celui qui vous a caractérisé par cette pénétration d'esprit, est passé sur votre faute. Tu les vois errer partout, proférant des mensonges, des injures, écrivant des satires contre les gens, attaquant leurs honneurs et approuvant les turpitudes. La moindre de leurs attitudes est : Le poète fait l'éloge de l'homme. Celui-ci a peur qu'il produise des satires contre lui. Il lui fait un don par peur de son mal ou bien le poète fait son éloge devant une assemblée et il lui fait un don par pudeur face à ceux qui assistent. Tout cela fait partie de la catégorie des exigences avec importunité. Tu vois certains poètes et des personnes de grandes cultures qui n'évitent pas les vêtements de soies ni le mensonge dans l'éloge jusqu'à dépasser les limites.

Ils racontaient leurs assemblées basées sur la luxure, la consommation de vin et d'autres choses. L'un d'eux dit : « Moi et un groupe de personnes parmi les gens de grande culture, nous nous sommes réunis et nous avons fait ceci et cela. » Vous vous trompez. La bonne éducation ne se fait qu'avec Allah (ﷻ) en utilisant la crainte pour Lui. Il n'y a pas de valeur pour la pénétration d'esprit dans les choses de ce bas monde. L'expression ne peut être bonne auprès d'Allah s'il ne le craint pas. Pour la majorité des hommes de grandes cultures et des poètes, lorsque la subsistance se fait rare, ils se fâchent, blasphèment et blâment les prédestinations. C'est le cas du dire de l'un d'eux :

Si j'avais estimé ma portée d'esprit, dans le mérite, elle serait éminente
Ma part est dans les entrailles de la terre, incrusté
Combien [de choses] le temps fait en moi, dont je ne me réjouis pas
A quel point, le temps fait mal et tyrannise avec haine.

Ces gens ont oublié que leurs actes de rébellion ne font que diminuer leurs subsistances. Ils ont pensé qu'ils méritent les bienfaits et nécessitent la préservation contre les calamités. Ils ne regardent pas ce qui est exigé d'eux comme application des commandements de la loi religieuse. Leur pénétration d'esprit s'est égarée dans cette inconscience.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les érudit parmi les savants

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il y a des gens dont l'esprit s'est élargi. Ils ont acquis les sciences religieuses du Coran, du hadith, de la législation, des belles lettres et d'autres choses. Iblîs s'est présenté à eux en rusant avec subtilité. Il leur fait voir qu'ils sont illustres pour ce qu'ils ont acquis et pour en avoir fait profiter d'autres qu'eux. Il y a, parmi eux, celui qu'il enflamme à cause de toute la peine à étudier. Il lui a enjolivé les choses délicieuses et lui a dit : « Jusqu'à quand cette peine ? Repose ton corps de cet effort assidu pour cet ouvrage pénible. Ouvre-toi aux objets de tes désirs. Si ta personne tombe dans l'erreur, la science te défendra contre le châtiment. » Il lui a évoqué le mérite des savants. Si ce serviteur fait défection et accepte cette ruse, il va à sa perte. S'il est d'accord, il lui convient de dire : « Ta réponse est de trois sortes :

La première sorte est : Le mérite des savants vient en œuvrant. Si c'était le fait d'œuvrer sans la science, cela n'aurait aucun sens. Si je n'ai pas œuvré avec celle-ci, j'aurai été comme celui qui n'a pas compris ce qui est voulu par elle. Mon cas serait comme un homme qui a réuni la nourriture et nourrit ceux qui ont faim et lui n'en mange pas. Cela ne lui aurait pas été bénéfique pour sa faim.

La deuxième sorte est : Il le confronte à ce qui a été mentionné au sujet du blâme de celui qui n'œuvre pas. D'après la parole du Messager d'Allah ﷺ « Celui qui aura le pire des châtiments, le jour de la résurrection, c'est le savant qu'Allah n'a pas fait profiter de sa science »[1] Le Messager d'Allah ﷺ fait allusion à un homme qui sera jeté dans le feu de l'enfer ; ses tripes tomberont et il dira : « J'ordonnais le bien mais je ne le faisais pas, j'interdisais le mal mais je le faisais »[2]

Il y a également le dire d'Abû ad-Dardâ' (رضي الله عنه) : « Malheur à celui qui sait (une fois). Malheur à celui qui sait mais qui ne pratique pas (sept fois). »

La troisième sorte est : On lui rappelle le sort de ceux parmi les savants qui se sont perdus pour avoir arrêté d'œuvrer avec la science et avec ce qui est utile comme c'est le cas pour Iblîs. La parole d'Allah le Très haut suffit pour ce qui est du blâme du savant lorsqu'il n'œuvre pas :

كَمَثَلِ الْحِمَارِ يَحْمِلُ أَسْفَارًا

﴿...C'est comme l'âne qui porte des feuillets...﴾[3]

---

[1] Hadith classé comme très faible par al-Albânî dans *Daîf al-Jâmi.*
[2] Hadith rapporté dans le *Sahîh al-Bukhârî* et le *Sahîh Muslim.*
[3] Sourate 62, Le vendredi, verset 5.

Scanned by CamScanner

Critiques des pratiques de certains érudit parmi les savants

Iblîs a, d'une autre manière, rusé contre les gens qui ont une maîtrise de la science et de la mise en pratique. Il leur a enjolivé le fait d'être orgueilleux avec la science qu'ils détiennent, mais aussi la jalousie envers son semblable et l'hypocrisie en cherchant la présidence. Parfois, il leur fait voir que ceci est comme la vérité qui leur est obligatoire. Parfois, il intensifie en eux l'amour pour ces traits de caractère. Ils ne les abandonneront pas tout en sachant que c'est une erreur. Le remède à cela, pour celui qui a la manie d'analyser le péché de l'orgueil, de la jalousie, de l'hypocrisie et de l'étalage de soi, est que la science ne repousse pas le mal issu de ces choses ramassées. Au contraire, le châtiment, prévu pour ces choses, décuple en raison du décuplement de l'argument avec ces choses. Celui qui jette un regard dans la vie des prédécesseurs pieux parmi les savants qui ont œuvré, celui-ci acquiert une stabilité en lui et ne s'emplit pas d'orgueil. Celui qui a connu Allah, n'agit pas avec hypocrisie et celui qui est attentif à la réalisation de ses arrêtés selon ce que sa volonté implique, ne peut être jaloux.

Iblîs peut se présenter à ces gens avec une belle confusion. Il dira : « Votre recherche de l'élévation du rang n'est pas de l'orgueil parce que vous êtes les vicaires de la loi religieuse. Vous recherchez l'affermissement de la religion et l'invalidation des innovateurs. Le fait de parler par jalousie, c'est se mettre en colère pour la loi religieuse du fait que les envieux ont blâmé celui qui l'applique (la loi). Ce que vous pensez être de l'hypocrisie n'est pas de l'hypocrisie, parce que celui parmi vous qui se fait humble et qui se force à pleurer, les gens l'imitent comme ils imitent ce qui est bien lorsque la plupart de leur imitation se recommande de sa parole lorsqu'elle est décrite.

Le dévoilement de cette ruse est : Si un orgueilleux s'est montré orgueilleux envers un individu de leur genre et que, durant l'assemblée, il se soit placé au-dessus de lui ou bien qu'un envieux ait dit quelque chose sur lui, ce savant ne se serait pas mis en colère pour cela comme il se met en colère pour sa propre personne, même si celui dont il est question fait partie des vicaires de la loi. On sait que c'est pour lui qu'il se met en colère mais non pas pour la science.

Quant à l'hypocrisie, cela n'a d'excuse pour personne. Il ne convient pas qu'il fasse une voie pour les rumeurs des gens. Lorsque Ayûb as-Sukhtiyânî parlait, il s'attendrissait, essuyait [les larmes de] son visage et disait : « Il n'y a pas pire qu'un rhume ! »

Scanned by CamScanner

Après cela, les actes doivent être précédés d'intentions. Celui qui fait le tri, est clairvoyant. Combien de personnes se sont tues sur la médisance à l'encontre des musulmans et lorsqu'ils sont dénigrés devant ces personnes, leurs cœurs se réjouissent. Ces personnes ont, pour cela, commis un péché et ce, de trois manières : L'une d'elles est la réjouissance. Elle est obtenue avec cet acte de désobéissance [à Dieu] commis par le médisant. La deuxième, c'est la joie qu'ils éprouvent dans la diffamation des musulmans. La troisième est qu'ils n'interviennent pas pour l'interdire.

Ses ruses contre ceux qui composent des ouvrages

Iblîs a rusé contre ceux qui ont réuni les diverses sciences. Ils veillent durant leurs nuits. Ils travaillent avec zèle, durant leurs journées, à composer des ouvrages sur les sciences religieuses. Iblîs leur fait croire que le but est de répandre la religion. Leur intention intérieure est de faire parler d'eux, de la célébrité, de la présidence [dans les assemblées] et que l'on voyage de tous horizons vers celui qui compose les ouvrages.

Cette ruse est dévoilée par le fait que si les gens avaient profité de ses écrits sans le fréquenter ou que ses écrits ont été étudiés sous la direction de l'un de ses confrères homme de science, il se réjouirait de cela si son intention était de diffuser la science. L'un des prédécesseurs a dit : « Il n'y a pas une science que j'ai apprise dont j'aurais aimé que les gens en profitent sans qu'on me l'attribue. » Parmi eux, il y a celui qui se réjouit d'avoir beaucoup de partisans. Iblîs ruse contre lui en lui laissant croire que cette réjouissance est due au grand nombre d'étudiants. Seulement, son intention c'est d'avoir beaucoup d'amis et que l'on parle de lui partout.

De là, on s'étonne de leur discours et de leur science. Cette ruse est dévoilée par le fait que si l'un d'eux se consacre à quelqu'un d'autre de plus savant que lui, cela devient pénible pour lui. Ceci n'est pas le trait de quelqu'un de sincère dans l'enseignement parce que le cas de la personne sincère est comme celui des médecins qui soignent les malades pour Allah (ﷻ). Si certains malades guérissent par le soin d'un médecin parmi eux, les autres s'en réjouissent. Nous avons mentionné auparavant le hadith de Ibn Abî Laylâ et nous allons le citer à nouveau avec une autre chaîne de transmetteurs. De ʻAbd ar-Raḥmân bn Abî Laylâ qui a dit : « J'ai été contemporain de cent vingt des Compagnons du Prophète (ﷺ) parmi les Ansars. Il n'y a pas un homme parmi eux, que l'on questionne sur une chose,

Scanned by CamScanner

qui aimerait que son frère [musulman] le remplace. Il n'émet pas de parole, sans qu'il n'ait, auparavant, aimé que son frère le remplace. »

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les savants érudit réussissent à se débarrasser des ruses évidentes d'Iblîs. Mais il se présente avec ses ruses occultes. Il dit à l'un d'eux : « Je n'ai jamais rencontré quelqu'un comme toi. Je ne te connais de ceux qui rentrent et qui sortent. » S'il se fie à cela, il va à sa perte. Mais s'il échappe à la conciliation avec lui (Satan), il est sauvé. As-Sary as-Suqtî a dit : « Si un homme entre dans un jardin dans lequel il y a tout ce qu'Allah (ﷻ) a créé comme arbre et sur eux, il y a tout ce qu'Allah (ﷻ) a créé comme oiseau et que chaque oiseau s'adresse à lui selon sa langue en disant : *Que la paix soit sur toi, ô ami d'Allah,* et qu'il se fie à cela, il devient captif entre leurs pattes. » Allah est celui qui guide. Il n'y a d'autre Dieu que Lui.

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE VII

LES RUSES D'IBLÎS
CONTRE LES GOUVERNANTS ET LES SOUVERAINS.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a rusé contre eux de manières multiples. Nous allons parler des plus importantes d'entre elles.

La première manière est : Iblîs leur fait croire qu'Allah (ﷻ) les aime, car si ce n'était pas le cas, il ne les aurait pas investis de sa souveraineté ni n'en aurait fait ses représentants parmi ses serviteurs. Cette ruse se dévoile par le fait que s'ils étaient réellement ses représentants, ils gouverneraient selon sa loi et s'attacheraient à ce qui est voulu par celle-ci. À ce moment, il les aimerait pour leur fidélité.

Quant au portrait des rois et des sultans, Il leur a donné des gens qui les détestent. Il a mis le monde à la disposition de beaucoup de ceux qui ne leur prêtent aucune attention. Il a donné le pouvoir à un certain nombre d'entre eux sur les saints et les vertueux. Ils les ont tués et réprimés. Ce qu'il leur a donné est contre eux, non pour eux. Cela entre dans la parole du Très haut :

إِنَّمَا نُمْلِي لَهُمْ لِيَزْدَادُوٓاْ إِثْمًا

﴿...Si nous leur accordons un délai, c'est seulement pour qu'ils croissent en péché...﴾[1]

La deuxième manière est : Il leur dit : « Les gouvernants éprouvent le besoin d'une crainte révérencielle [de la part du peuple]. Ils méprisent ceux qui se consacrent à l'étude de la science et le fait de participer aux assemblées tenues par les savants. Ils agissent selon leurs opinions personnelles. Ils dégradent la religion. Ce qui est connu c'est que le naturel de l'être humain vole les traits de ceux que l'on côtoie. Lorsqu'ils côtoient ceux qui sont influencés par la vie mondaine, les ignorant de la loi religieuse, le naturel [du gouvernant] vole de leurs traits qu'il ajoute à ce qu'il possède déjà. Il (le gouvernant) ne sait pas ce qui va les rectifier ni ce qui l'en éloignera. Et cela, c'est la cause de la perdition.

[1] Sourate 3, La famille de 'Imrân, verset 178.

Scanned by CamScanner

La troisième manière est : Il leur fait craindre les ennemis. Il leur ordonne de renforcer la protection afin que ceux qui commettent les injustices ne parviennent pas à eux. Il fait en sorte que celui qui a été sur le point de supprimer les injustices, devienne négligent. Abû Maryam al-Asadî a rapporté du Prophète (ﷺ) qu'il a dit : « Celui à qui Allah a donné un pouvoir sur quelque chose qui appartient aux affaires des musulmans puis qui ferme les yeux sur leur besoin, leur misère et leur pauvreté, Allah fermera les yeux sur son besoin, sa misère et sa pauvreté. »[1]

La quatrième manière est : Ils emploient une personne de ceux qui sont bon à rien, de ceux qui ne possèdent aucune connaissance ni piété. Cette personne attire la malédiction sur eux par son injustice envers les gens. Il leur fait manger l'illicite avec le commerce corrompu. Il condamne celui qui ne le mérite pas. Ils croient qu'ils se dégagent d'Allah (ﷻ) de ce qu'ils ont mis au cou du gouvernant. Vous vous trompez ! Celui qui œuvre pour la zakât, lorsqu'il charge les pervers de la distribuer, ils trahissent la confiance.

La cinquième manière est : Satan leur enjolive les actes qu'ils font selon leurs opinions personnelles. Ils amputent celui dont il n'est pas licite d'amputer. Ils tuent celui dont il n'est pas licite de tuer. Il leur laisse croire que ceci est la conduite des affaires [du pays]. Cela sous-entend que la loi religieuse est incomplète. Elle nécessite ce qui va la compléter et nous (les gouvernants), nous allons la compléter avec nos opinions personnelles. Ceci fait partie des ruses d'Iblîs les plus affreuses parce que la loi religieuse est une conduite divine des affaires. Il est impossible qu'il puisse y avoir des lacunes dans la conduite divine des affaires et qui nécessiterait une conduite humaine des affaires. Allah (ﷻ) a dit :

مَّا فَرَّطْنَا فِي الكِتَابِ مِن شَيْءٍ

﴿Nous n'avons, dans le livre, rien omis d'écrire.﴾[2]

Il dit également :

لاَ مُعَقِّبَ لِحُكْمِهِ

﴿...Il n'y a personne qui puisse s'opposer à son arrêté...﴾[3]

Celui qui prétend qu'il existe une conduite humaine des affaires, prétend par cela que la loi religieuse présente des lacunes. Ceci pousse à commettre l'hérésie.

---

[1] Hadith rapporté dans *Al-jâmi' as-saḥîḥ*, de al-Albânî.
[2] Sourate 6, Les bestiaux, verset 38.
[3] Sourate 13, Le tonnerre, verset 41.

Scanned by CamScanner

Nous avons rapporté de ʻAḍud ad-Dawlâ qu'il avait un faible pour une jeune fille. Elle occupait son cœur. Il a ordonné de la noyer afin qu'elle ne lui fasse pas oublier sa conduite du royaume. Ceci est de la folie appliquée parce que tuer un musulman qui n'a pas commis de crime, est défendu. Le fait qu'il soit convaincu que cela est permis, est une hérésie, même s'il est convaincu que ce n'est pas autorisé, mais que c'est utile, il n'y a pas d'utilité dans ce qui s'oppose à la loi religieuse.

La sixième manière est : Satan leur fait réussir la fructification des biens en pensant que c'est à cause de leur conduite des affaires. Ceci est une ruse d'Iblîs que l'empêchement de disposer des biens de celui qui les gaspille, permet de dévoiler. Que dire alors de celui qui a été engagé pour prendre soin des biens des autres ! Seulement, les biens qu'il possède seront proportionnels au degré de son travail. Il n'y a pas d'alternance pour la fructification. Ibn ʻAqîl a dit : On nous a rapportés de Himâd ar-Râwiyya qu'al-Walîd bn Yazî lui a récité des vers de poésie et il lui a donné cinquante mille [dirhams] et deux jeunes servantes. Il a dit : « Ceci fait partie de ce qui est rapporté sous forme d'éloge pour eux. C'est l'extrême en matière de satire, parce que c'est la dilapidation de la maison des biens des musulmans. » Il enjolive à certains la privation de ceux qui y on droit et ça c'est identique au gaspillage.

La septième manière est : Il leur enjolive l'aisance aux rébellions et il ruse avec eux en leur faisant croire que leur protection des routes et la sécurité du pays de leur part, les préserve contre le châtiment. La réponse à cela est que l'on dise : « Cependant, vous avez reçu le pouvoir de gouverner afin de protéger le pays et de sécuriser les routes. » Ceci est obligatoire pour eux. Les rébellions pour lesquelles ils se sont donnés à cœur joie leurs sont interdites. Ceci n'écarte pas cela.

La huitième manière est : Il a rusé avec un grand nombre d'entre eux en leur laissant croire qu'ils ont accompli ce qui est obligatoire par le fait que les situations sont, d'apparence, régularisées. S'ils avaient vérifié avec exactitude, ils auraient remarqué beaucoup de déficiences. On a rapporté d'al-Qâsim bn Talha bn Muhammad ach-Châhid qu'il a dit : « J'ai vu ʻAlî Ibn ʻIssâ le ministre qui a délégué un homme qu'il rémunère, à Dawr al-Battîkh, pour circuler parmi les vendeurs de raisins. Si quelqu'un achète deux paniers et plus, il y verse du sel pour qu'il ne puisse pas en faire du vin. » Il a dit : « J'ai été contemporain de gouvernants qui défendaient aux astrologues de s'établir sur les routes afin

Scanned by CamScanner

d'éviter qu'ils répandent la pratique de l'astrologie. Nos avons été contemporains de troupes militaires dont aucun parmi eux n'avait avec lui un jeune garçon sans mèche, ni cheveux au point qu'il débute avec le statut de non Arabe.

La neuvième manière est : Satan leur a enjolivé l'amas de richesses et leur perception par des impôts sévères ; la prise de tout ce que le voleur possède en l'obligeant à adjurer. Cependant, la procédure est d'apporter la preuve évidente contre le voleur. On a rapporté de 'Umar bn 'Abd al-'Azîz qu'un jeune homme lui a écrit : « Des gens ont volé des biens d'Allah et je ne peux récupérer ce qu'ils détiennent sauf si je leur administre un châtiment. Il ('Umar) lui a répondu : « Le fait qu'ils rencontrent Allah avec leur vol est plus aimée pour moi au fait que je le rencontre tâché de leur sang. »

La dixième manière est : Satan leur enjolive la distribution d'aumône après l'avoir usurpé. Il leur laisse croire que ceci efface cela. Il (Satan) dit : « Le dirham d'une aumône efface le péché de dix des usurpations. » Ceci est impossible parce que le péché de l'usurpation reste et le dirham de l'aumône s'il provient de l'usurpation, il ne peut être accepté. Si l'aumône vient de ce qui est licite, cela n'écarte pas le péché de l'usurpation parce que la donation à un pauvre n'empêche pas de rapporter la responsabilité à un autre droit.

La onzième manière est : Satan leur enjolive, malgré leur persistance à commettre des rébellions, la visite des saints [morts] et de leur demander d'invoquer pour eux. Il leur laisse croire que cela atténue ce péché. Ce bien n'écarte pas ce mal. Dans le hadith rapporté de al-Hussayn bn Ziyâd qui a dit : « J'ai entendu celui qui défend l'accès dire : Un commerçant est passé près des percepteurs de dîmes qui ont bloqué son embarcation. Il s'est rendu auprès de Mâlik bn Dînâr et l'a informé de cela. Mâlik s'est levé et s'est rendu avec lui à l'embarcation. Lorsqu'ils le virent, ils dirent : *Ô Abû Yahyâ, pourquoi n'as-tu pas envoyé [quelqu'un] pour ton besoin ?*
Il répondit : *Mon besoin est que vous libériez l'embarcation de cet homme.*
Ils répondirent : *C'est fait.*
Il (al-Hussayn) dit : Ils avaient une jarre en terre dans laquelle ils mettaient les dirhams qu'ils prenaient aux gens. Ils dirent : *Invoque [Allah] pour nous ô Abû Yahyâ !*
Il répondit : *Dites à la jarre d'invoquer pour vous. Comment pourrais-je invoquer pour vous alors que mille invoquent contre vous ? Pensez-vous que l'on réponde*

Scanned by CamScanner

à l'invocation d'une seule personne et que l'on ne réponde pas à l'invocation de mille personnes ?

La douzième manière est : Il y a parmi les gouvernants des personnes qui travaillent pour celui qui se situe [hiérarchiquement] au-dessus d'eux. Il leur ordonne d'opprimer et ils oppriment. Iblîs ruse avec eux en leur faisant croire que le péché retombe sur le commandeur (*amîr*) non pas sur eux. Ceci est faux parce qu'ils apportent leur aide à l'oppression et tous ceux qui apportent leur aide à la rébellion [contre Allah] est un rebelle. Le Messager d'Allah (ﷺ) a maudit dix sortes de personnes qui contribuent à la fabrication du vin.[1] Il a maudit celui qui mange les intérêts usuraires, celui qui les lui fait manger, celui qui les lui inscrit et ceux qui se sont portés témoins.[2] Dans cette pratique, il y a celui qui collecte les biens pour celui qui est placé [hiérarchiquement] au-dessus de lui, en sachant qu'il le gaspille et le vole. Celui-ci apporte également son aide à l'injustice. Dans le hadith dont la chaîne remonte à Ja'far bn Sulaymân qui a dit : « J'ai entendu Mâlik bn Dînâr dire : « Il suffit à l'homme d'une trahison pour être fidèle à la trahison. » Allah est celui qui guide vers ce qui est juste. »

[1] Hadith Recensé par at-Tirmîdhî et authentifié par al-Albânî dans *As-Saḥîḥ al-jami'*.
[2] Hadith rapporté dans le *Saḥîḥ Muslim*. Voir le *-Saḥîḥ al-jami'*, *Irwâ al-ghalîl* de al-Albânî.

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE VIII

LES RUSES D'ÎBLÎS CHEZ LES SERVITEURS ET LES ADORATEURS DANS LEURS ADORATIONS

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Sache que la grande porte, par laquelle Iblîs entre chez les gens, est l'ignorance. Ainsi, il rentre chez les personnes ignorantes en toute sécurité alors qu'avec le savant, il n'y pénètre que furtivement. En effet, Iblîs a dupé beaucoup de dévots à cause de leur peu de science car la majeure partie d'entre eux ne se préoccupe que de l'adoration, et la science ne gouverne pas cette adoration. Ar-Rabî' Ibn Khuthaym a dit : « Apprend puis retire-toi. »
Sa première ruse à leur encontre est qu'ils ont préféré l'adoration à la science, et la science est plus méritoire que les (œuvres) surérogatoires. Il leur a fait miroiter que l'objectif de la science est l'œuvre, mais ils n'ont compris de l'œuvre qu'une simple œuvre des membres sans savoir que celle-ci était aussi une œuvre du cœur, et l'œuvre du cœur est plus méritoire que celle des membres. Mutarrif Ibn 'Abdillah a dit : « Le mérite de la science est meilleur que le mérite de l'adoration. » Yûssuf Ibn Asbât a dit : « Un chapitre de la science que tu apprends est plus méritoire que soixante dix expéditions. » Al-Mu'afî Ibn 'Imrân a dit : « L'écriture d'une seule tradition m'est plus aimée que la prière de nuit. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Lorsque cette ruse passa à leur côté et qu'ils devancèrent l'adoration des membres à la science, Iblîs les domina dans les diverses variétés de l'adoration.

Scanned by CamScanner

La ruse d'Iblîs contre eux dans l'appréciation et le besoin

Parmi cela, il leur ordonne de s'attarder dans les toilettes et ceci endommage le foie. Il convient, plutôt, d'y rester peu de temps.

Il y a, parmi eux, celui qui se lève, marche, respire avec effort, lève un pied, baisse l'autre pensant qu'il se purifie de la sorte. Plus il accomplit cette pratique-là, plus l'urine coule, l'explication de cela est que l'eau s'infiltre dans la vessie, s'y mélange et lorsque l'homme s'apprête à uriner, il sort ce qui a été mélangé. Donc, quand il marche, respire avec effort, et ensuite s'arrête, il s'infiltre autre chose, et l'infiltration ne s'interrompt pas. Il suffit pour cela d'extraire, entre ses doigts, ce qu'il y a dans le pénis puis de procéder au lavage avec de l'eau.

Certains perfectionnent cela en utilisant beaucoup d'eau alors qu'il ne suffit seulement, pour faire partir l'urine, que de verser de l'eau, sept fois, pour l'école la plus stricte. Si la personne utilise des pierres, et qu'il n'y a pas eu d'émission d'urine, alors pas plus de trois [pierres] pour se purifier. Quant à celui qui ne se contente pas de ce que la législation s'est contentée, il est innovateur vis-à-vis d'elle et non suiveur. Et c'est à Allah qu'on demande la réussite.

La ruse d'Iblîs contre eux dans l'ablution

Certains d'entre eux se font duper dans l'intention en disant : « J'ôte la souillure. » Puis il dit : « La prière m'est permise. » Puis il répète : « J'ôte la souillure. » La cause de cette ruse est l'ignorance de la législation, car l'intention est dans le cœur, et ce n'est pas une expression verbale. Donc la surcharge d'une prononciation n'est pas utile, et encore moins de répéter l'expression.

D'autres se font duper en regardant l'eau par laquelle ils vont accomplir leur ablution en disant : « Et d'où te vient ta pureté ? » S'interrogeant et émettant des suppositions lointaines. Il lui suffit de savoir que d'après la législation, l'eau est, dans son fondement, pure, qu'il ne délaisse, donc, pas le fondement pour une supposition.

D'autres se font duper en utilisant beaucoup d'eau et ils réunissent en cela quatre points répugnés : Le gaspillage de l'eau, la perte du précieux temps dans ce qui n'est ni obligatoire ni recommandé, une pratique contre la législation, car il ne se contente pas de ce que la législation lui a délimité comme petite quantité d'eau, l'entrée dans ce que la législation a interdit, à savoir, ne pas dépasser plus de trois fois. De même, il se peut qu'il s'attarde dans son ablution, perdant ainsi, son temps de prière, le premier temps le plus méritoire voire le manquement de l'assemblée (*jamâ'a*). La ruse d'Iblîs concernant cela est que tu es dans une adoration qui n'est pas valable. Donc, la prière n'est pas valable. S'il méditait sur

Scanned by CamScanner

son cas, il saurait qu'il est en divergence et commet un excès. Assurément, nous en avons vu qui regardent ces insufflations, mais ne se soucient pas de leur nourriture, leur boisson, et ne préservent pas leur langue de la médisance. Ô malheur, le cas a été inversé !

D'après 'Abdullah Ibn 'Amr Ibn 'As, le Prophète (ﷺ) passa à côté de Sa'd qui accomplissait ses ablutions, il lui dit : « *Quel est ce gaspillage, ô Sa'd ?*
Il répondit : *Y a t-il du gaspillage dans l'ablution ?*
Le Prophète dit : *Oui, même si tu étais à proximité d'une rivière.* »[1]

[D'après 'Ubay, d'après le Prophète (ﷺ) :]
« Un démon nommé al-Wilhân accompagne la pratique de l'ablution, craignez-le. » Et dans une autre version : « Soyez-en averti. »[2]

Al-Hassan (رحمه الله) a dit : « Le démon de l'ablution est appelé Wilhân, il rit des gens pendant l'ablution. »

[Dans une chaîne remontant à Abû Nu'âma, 'Abdullah Ibn Mughaffâl a entendu son fils dire :] « ***Ô** Allah, je te demande al-Firdaws et je te demande...*
'Abdullah l'interrompit et lui dit : *Demande à Allah le Paradis et cherche refuge auprès de Lui contre l'Enfer car j'ai certes entendu le Prophète (ﷺ) dire : Il viendra dans cette communauté des personnes qui transgresseront dans les invocations et la purification.* »[3]

Ibn Chawdhab a dit : « Al-Hassan émit des critiques à Ibn Sirîn en lui disant : L'un d'entre vous accomplit ses ablutions avec une outre et se lave avec une gibecière en versant, en frottant, se nuisant à lui-même et contredisant la tradition de leur Prophète (ﷺ). »

Abû al-Wafâ Ibn 'Aqîl disait : « Le plus bel acquis pour les gens doués de raison est le temps, et la moindre adoration est celle à travers l'eau. »

Le Prophète (ﷺ) disait, en effet : « Versez, sur l'urine du bédouin, un seau d'eau. »[4]

---

[1] Rapporté par Ibn Mâja n° 425. Al-Albânî l'a déclaré faible dans *Da'îf Ibn Mâja*.
[2] Rapporté par Tirmîdhî n° 57-421-94-419. Al-Albânî a dit dans *Da'if Ibn Mâja* « Très faible ».
[3] Rapporté par Abû Dâwûd n° 96, Ibn Mâja n° 3864. Al-Albânî l'a authentifié dans *Al-irwâ* n° 140.
[4] Rapporté par al-Bukhârî n° 220-6128 et Muslim n° 284-380-148-56-529.

Scanned by CamScanner

Il a dit concernant le sperme : «Lave les tâches qui se trouvent sur toi avec économie (d'eau). »[1]

Il a dit pour les chaussures : « Leur purification est de les frotter dans la terre. »[2]

Et concernant la traîne de la femme : « Elle se purifie par ce qui suit. »[3]

Il a dit : « On lave l'urine de la petite fille et on verse de l'eau sur l'urine du garçon. »[4]

Il portait la fille de Abû l 'As Ibn ar-Rabî' en prière.[5]

Il a interdit au berger d'annoncer, à celui qui l'avait interrogé concernant l'eau, ce qui lui revenait en disant : « Ce que tu nous a laissé est pur. » Et « Ô toi, détenteur de l'eau, ne l'informe pas. » et le Messager d'Allah (ﷺ) a réformé le bédouin.[6]

Il a monté l'âne sans selle, et on ne connaissait pas de son comportement (ﷺ) une adoration avec l'utilisation de beaucoup d'eau. Il faisait ses ablutions aux abreuvoirs de la mosquée. Il est bien connu que les bédouins qui venaient à lui, de la campagne, étaient rustres. N'as-tu pas su que l'un d'entre eux a uriné dans la mosquée. Tout ceci est pour notre enseignement et notre apprentissage afin que l'on sache que l'eau dans son origine est pure.[7]

« Il a accompli ses abutions dans une flaque dont l'eau était comme le henné en macération. »[8]

Quant à sa parole : « Purifiez-vous de l'urine. »[9] Cette purification a une prescription bien connue, à savoir que la personne ne doit pas négliger le lieu qu'elle a atteint sans qu'elle ne le nettoie à l'eau. Quant à la dissémination lorsque l'on s'y attache, cela s'accroît et c'est de consacré du temps à ce qui ne sied pas (dans la législation).

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Aswad Ibn Sâlim, qui était parmi les grands pieux, utilisait beaucoup d'eau dans son ablution, puis il délaissa cela. Une

---

[1] Rapporté par Ahmad vol. 6 p. 243. Le décret a divergé selon qu'il remontait au Prophète ou qu'il était interrompu (dans sa chaîne).

[2] Rapporté par Abû Dâwûd n° 385-386-387-650. Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh Abû Dâwûd.*

[3] Rapporté par Abû Dâwûd n° 384, Ibn Mâja n° 531. Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh Abû Dâwûd et Ibn Mâja.*

[4] Rapporté par Abû Dâwûd n° 376, Ibn Mâja n° 526. Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh Abû Dâwûd* n° 400-401 et *Sahîh al-jâmi'* n° 8117.

[5] Rapporté par Al-Bukhârî n° 516 et Muslim n° 543.

[6] Al-Albânî l'a déclaré faible dans *Tamâm al-minna.*

[7] Al-Albânî l'a déclaré faible dans *Da'if al-Jâmi'* n° 5549.

[8] Hadith sans fondement.

[9] Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh al-Jâmi'* n° 3002 avec l'expression : « Purifiez-vous de l'urine car le châtiment de la tombe, en général, est dû à l'urine.

Scanned by CamScanner

personne l'interrogea concernant la cause de son délaissement, il répondit : « Je dormais une nuit lorsqu'on m'interpella : Ô Aswad, quel est cela ?! »

Yahya Ibn Sa'îd al-Ansârî m'a rapporté d'après Sa'îd Ibn al-Musayyib : « Lorsqu'on dépasse trois fois dans les ablutions, cela ne s'élève pas aux cieux ! Puis il a dit : Je ne recommencerais pas, je ne recommencerais pas. Aujourd'hui, le creux de la main remplie d'eau me suffit. »

La ruse d'Iblîs contre eux lors de l'appel à la prière

Parmi cela, il y a la composition musicale lors de l'appel. Mâlik Ibn Anas ainsi que d'autres savants ont fortement répugné cela, car cela fait sortir l'appel de sa dimension vers la ressemblance à la musique. De même, ils mélangent l'appel de la prière de l'aube avec le rappel, la célébration de louange et les exhortations, c'est-à-dire qu'ils insèrent l'appel au milieu de ces pratiques, ainsi il est confondu.

Les savants ont répugné tout ce qui peut être ajouté à l'appel à la prière et, certes, nous avons vu certaines personnes se levant beaucoup la nuit sur les minarets exhortant et accomplissant des rappels, certains lisant parfois des sourates du Coran à haute voix empêchant les gens de dormir et en entremêlant la récitation de ceux qui se lèvent, la nuit, pour prier. Tout ceci est parmi les choses blâmables.

La ruse d'Iblîs contre eux dans la prière

Parmi cela, il y a sa ruse à leur encontre dans les habits qui couvrent leurs parties. Tu vois l'un d'entre eux laver, plusieurs fois, son habit non souillé. Il arrive même, parfois, qu'un musulman touche son vêtement et le lave quand même. D'autres, lavent leur habit dans le Tigre parce qu'ils considèrent que laver son habit chez soi ne suffit pas. D'autres, le font descendre dans un puits comme le font les juifs. Les Compagnons ne faisaient pas cela, plutôt ils prièrent dans des habits persans lorsqu'ils conquirent la Perse, et utilisèrent ensuite leurs habits et leurs ustensiles. Parmi ces gens insufflés, une goutte vient à tomber sur son habit, il le lave, alors, entièrement et parfois, cela le retarde dans la prière en groupe.

Certains délaissent la prière en groupe du fait d'une pluie fine, par crainte d'être mouillé – que l'un d'entre vous ne pense pas que j'empêche la propreté ou la crainte révérencielle « de ces actes » - mais nous interdisons l'exagération qui sort des limites de la législation et qui constitue une perte de temps.

Scanned by CamScanner

D'autres ruses concernent l'intention dans la prière, certains disent : « Je prie telle prière. » Puis il recommence en pensant qu'il a annulé son intention alors que celle-ci ne s'annule pas, même s'il n'a pas été satisfait de son expression. Il y a celui d'entre eux, qui proclament le *takbîr* d'ouverture de la prière puis il s'interrompt, il recommence puis s'interrompt de nouveau, et lorsque l'imam s'incline, cette personne rusée re-proclame son *takbîr* et s'incline avec lui en s'exclamant : « Ah ! Si j'avais su quelle intention réunir ». Mais à travers tout ceci, Iblîs a voulu lui faire perdre les mérites.
D'autres, tout aussi rusés, jurent par Allah qu'ils n'ont dit le *takbîr* qu'une fois, d'autres jurent qu'ils vont dépenser leur argent, divorcer. Tout ceci sont parmi les ruses d'Iblîs.

La législation (islamique) est bienveillante, simple, inaltérée de tous ces défauts. Le Messager d'Allah (ﷺ) et ses Compagnons ne sont pas venus avec ça. En effet, il nous est parvenu d'après Abû Hâzim au moment où il entra dans la mosquée qu'Iblîs lui insuffla :
- *Tu pries, certes, sans ablution.*
Il répondit *: Ton conseil n'a pas atteint ce niveau-là (auprès de moi).* »
Le dévoilement de cette ruse est de dire à cet insufflé : « Si tu veux que ton intention soit présente alors (sache qu') elle est déjà présente car tu t'es levé pour accomplir l'obligation. » La voilà l'intention, sa place est dans le cœur, ce n'est pas une expression, et même si tu veux corriger l'expression, cette dernière n'est pas obligatoire. De plus, tu l'as déjà dit de manière authentique, pourquoi la répéter ? Penses-tu que tu as dit quelque chose, puis ensuite tu crois que tu ne l'as pas dit, ceci est une maladie.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Certains savants m'ont raconté d'après Ibn 'Aqîl l'histoire étonnante d'une personne qu'il a rencontrée et disait :
« Je me lave les membres puis je dis : Non, je ne les ai pas lavés. Je prononce le takbîr d'ouverture de la prière et je dis : Je ne l'ai pas prononcé !
Ibn 'Aqîl lui répondit *: Délaisse la prière, elle ne t'est pas obligatoire.* Les gens dirent à Ibn 'Aqîl : *Comment dis-tu cela ?*
Il leur répondit : *Le Prophète (ﷺ) a dit : La plume a été levée pour le dément jusqu'à ce qu'il reprenne conscience.*[1] *Celui qui prononce le takbîr puis dit : "Je*

[1] Rapporté par Al-Bukhârî en annotation du livre du divorce, de même chez Abû Dâwûd, Tirmîdhî, an-Nassâ'î, Ibn Mâja, Ahmad. Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahih al-Jâmi'* n° 3512 jusqu'à 3514.

Scanned by CamScanner

ne l'ai pas fait", n'est pas une personne sensée, et la prière n'est pas obligatoire pour le dément »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Saches que les causes des insufflations dans l'intention de la prière sont la confusion dans la raison et l'ignorance de la législation. On sait que si un savant entrait auprès de quelqu'un et que ce dernier se lèverait pour lui en disant : « J'ai eu comme intention de me lever par respect à l'entrée de ce savant du fait de sa science et de l'accueillir personnellement. » Cette personne-là est un simple d'esprit car au moment où il a vu ce savant, tout ceci s'est façonné dans son esprit.

Par conséquent, le fait que la personne se lève pour accomplir la prière afin de s'acquitter de son obligation, est identique. L'intention se construit dans son for intérieur à un seul moment, ce n'est pas son temps qui se prolonge mais le temps d'organisation de ces expressions et celles-ci ne sont pas obligatoires. Les insufflations ne sont que de la pure ignorance, celui qui les subit surcharge sa personne à avoir dans son cœur la présence des apparences, des acquittements, et des obligations en une seule situation séparée par ses expressions dont il doit se tenir informé, ceci n'est pas possible. S'il avait dû surcharger sa personne de la même manière en se levant à l'entrée du savant, il s'en serait excusé. Celui qui connaît cela, connaît l'intention. Ensuite, il est permis de devancer, brièvement, l'intention sur le *takbîr*, sans qu'elle ne soit révoquée. Donc, pourquoi cette fatigue à attacher cette intention avec le *takbîr* puisque lorsque celle-ci est présente elle ne se sépare pas du *takbîr*, plutôt elle est jointe à lui.

Miswar a dit : « Ma'an Ibn 'Abd ar-Rahmân m'a sorti un livre et m'a juré que son père l'avait écrit. 'Abdullah y disait : Par Celui en dehors duquel il n'y a aucune autre divinité, je n'ai pas vu quelqu'un plus dur envers ceux qui font des excès que le Messager d'Allah (ﷺ), ni même je n'ai vu après lui, une personne qui avait plus peur pour eux qu'Abû Bakr, et à sa suite, je ne pense pas qu'il y avait sur terre une personne ayant aussi peur pour eux que 'Umar. »

SECTION : Parmi ceux qui subissent des insufflations, il y a celui dont l'intention est authentique, qui prononce le *takbîr* et reste distrait dans sa prière comme si l'objectif de sa prière était uniquement le *takbîr*. Cette ruse est dévoilée par le fait que le *takbîr* n'est prononcé qu'à l'entrée de l'adoration, comment donc négliger l'adoration qui est telle une demeure, et ou la personne ne se préoccuperait que de garder la porte ?

Scanned by CamScanner

SECTION : Parmi ceux qui subissent des insufflations, il y a celui dont les *takbîrs* sont authentiques lorsqu'il prie derrière l'imam. Au moment où il rentre en prière, il reste peu de temps avant que l'imam ne s'incline, il récite alors les invocations d'ouverture de prière, cherche refuge (auprès d'Allah) et l'imam s'incline. Ceci est une ruse, chercher refuge auprès d'Allah ainsi que les invocations d'ouverture de prière sont des traditions, alors que la lecture de la [sourate] *Fâtiḥa* est une obligation pour celui qui prie, lecture qu'il a délaissée. D'après un groupe de savants, on ne doit pas devancer une tradition sur l'obligation.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Je priais derrière notre Chaykh Abû Bakr ad-Dinâwârî, le jurisconsulte à l'époque de Sabâ, il m'a vu faire cela une fois et m'a dit : « Ô mon petit enfant, les jurisconsultes sont entrés en divergence sur l'obligation de la [sourate] *Fâtiḥa* derrière l'imam mais ils ne sont pas entrés en divergence sur le fait que les invocations d'ouverture de prière soient des traditions, occupe-toi, donc, de l'obligation et délaisse les traditions. »

Sa ruse contre eux dans le délaissement des Traditions (sunna) :

Iblîs a dupé des personnes en leur faisant délaisser beaucoup de traditions lié à des évènements qui leur sont arrivés, certains en arrivant en retard pour le premier rang et disant : « C'est le rapprochement des cœurs plutôt. » D'autres ne joignent pas leurs mains en prière en disant : « Je répugne à ce qu'apparaisse de la crainte émanant de moi, mais qui n'est pas dans mon cœur. »
Nous avons rapporté ces deux actes de certaines grandes personnes pieuses, et ceci est dû au peu de science. Dans les deux recueils authentiques, d'après Abû Hurayra (ﷺ), d'après le Prophète (ﷺ) qui a dit : « Si les gens savaient ce qu'ils ont (de récompense) dans l'appel et le premier rang, et qu'ils n'auraient d'autre choix que le tirage au sort pour y être, ils le feraient. »[1] Et chez Muslim, uniquement, d'après Abû Hurayra, d'après le Prophète (ﷺ) qui a dit : « Le meilleur rang pour les hommes est le premier et le pire est le dernier. »[2]

Quant à mettre la main sur l'autre, c'est une tradition (sunna) rapporté par Abû Dâwûd dans son livre. En effet, Ibn az-Zubayr disait : « Mettre la main sur l'autre

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 615 et Muslim n° 437.
[2] Rapporté par Muslim n° 440.

Scanned by CamScanner

est une tradition. » De même, Ibn Mas'ûd priait en ayant sa main gauche sur sa main droite, le Prophète (ﷺ) le vit et remit sa main droite sur sa main gauche.[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Que notre reproche, à celui qui dit : « C'est le rapprochement des cœurs qu'Il a voulu et je ne mets pas ma main sur l'autre, même si cela vient des grands. » ne te paraisse pas démesuré ! Car c'est la législation qui blâme et pas nous. On a dit à Aḥmad Ibn Ḥanbal, (qu'Allah lui fasse miséricorde) : « *Ibn al-Mubârak dit ceci et cela.* Il a répondu : *Ibn al-Mubârak n'est pas descendu du ciel.* »
On lui a aussi dit : « *Ibrâhîm Ibn Adham a dit...*
Il a répondu : *Vous êtes venus à moi avec des preuves évidentes du chemin, mais accrochez-vous à la source, il ne convient pas de délaisser la législation pour la parole d'une personne aussi importante soit-elle, car la législation est plus importante encore. L'erreur dans l'interprétation circule à grands flots chez les gens, et il est possible que certaines traditions ne leur soient pas parvenues.* »

SECTION : Iblîs a dupé certains fidèles dans la sortie (prononciation) des lettres [lors de la récitation]. Tu l'entends dire : « *Al-ḥamdu, al-ḥamdu.* » Répétant le mot et sortant, en cela, de la bonne conduite durant la prière.
Parfois, il les dupe dans la bonne prononciation du redoublement des voyelles, comme la sortie de la lettre *ḍâd* du mot *maghḍûb*. J'en ai vu qui crachotait lorsqu'il prononçait cette lettre à cause de sa grande insistance. En effet, seule, la lettre, doit être bien prononcé ainsi Iblîs les fait sortir en dépassant la limite de la réalisation de cette règle (de *tajwid*) et en les occupant, exagérément, vis-à-vis des lettres au lieu de la compréhension de la lecture. Tout ceci sont des insufflations d'Iblîs.

[D'après Sa'îd Ibn 'Abd ar-Raḥmân Ibn Abî 'Umyâ'î d'après Sahl Ibn Abî Amâma qui est entré avec son père auprès d'Anas Ibn Mâlik (رضي الله عنه) :]
« Il fit une courte prière comme une prière de voyageur, lorsqu'il salua, il dit : *Qu'Allah te fasse miséricorde ! Cette prière obligatoire est-elle comme la prière du Messager d'Allah (ﷺ) ou est-ce toi qui la rapporte ?*
Il a répondu : *Elle est comme la prière du Messager d'Allah (ﷺ). Je n'ai pas commis d'erreur à moins d'avoir oublié quelque chose.* »

Le Messager d'Allah (ﷺ) disait : « Ne soyez pas dur envers vous-même car Allah sera dur envers vous, il y a des gens qui se sont rendus la tâche difficile et

[1] Voir *Ṣifat ṣalât an-nabiy* d'Al-Albânî p. 87.

Scanned by CamScanner

Allah leur a durcît encore plus, ce sont les restes que vous voyez dans les ermitages et les contrées. Allah (ﷻ) a dit :

وَرَهْبَانِيَّةً ابْتَدَعُوهَا مَا كَتَبْنَاهَا عَلَيْهِمْ

﴿Et la vie monacale, ils l'ont inventé, nous ne leur avons pas prescrit.﴾[1] »[2]

[Chez Muslim, d'après le hadith de 'Uthmân Ibn Abî l-'Âs où celui-ci dit :]
« J'ai dit au Messager d'Allah (ﷺ) : *Certes, Satan intervient entre moi, ma prière et ma récitation en me les rendant confuses.*
Le Messager d'Allah (ﷺ) a répondu : *Ce démon est appelé Khinzab, lorsque tu le ressens, cherche refuge auprès d'Allah contre lui trois fois et crache sur ta gauche. Je fis cela et Allah l'éloigna de moi.* »[3]

SECTION : Iblîs a dupé beaucoup de personnes parmi les dévots ignorants. Ils virent que l'adoration n'était qu'application et abandon (de soi) uniquement. Ils persistèrent dans cela et enfreignirent certaines de leurs obligations sans qu'ils ne le sachent. J'ai, en effet, observé un groupe qui salua lorsque l'imam eut salué alors qu'ils leur restaient à accomplir une partie de leur salutation obligatoire car pour eux l'imam ne les dirige pas. Il en rusa d'autres par de grandes prières, de longues lectures mais en délaissant les traditions de la prière et en y accomplissant des choses blâmables. En effet, je suis entré auprès d'un certain dévot qui accomplissait des prières surérogatoires, durant le jour, en lisant à haute voix, je lui ai dit :
- *La récitation à haute voix pendant la journée est répugnée.*
Il m'a répondu : *Je repousse de moi le sommeil en récitant à haute voix.*
Je lui ai dit : *Les traditions ne sont pas à délaisser à cause de ta fatigue, lorsque le sommeil te bat, alors dort car ton âme a des droits sur toi.* »

D'après Burayda, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Celui qui récite à voix haute dans la journée, jetez-lui du crottin. »[4]

---

[1] Sourate 57, Le fer, verset 27.
[2] Hadith faible, voir *Da'if al jâmi'* n° 6232 et *ad-Da'îfa* d'al-Albânî.
[3] Rapporté par Muslim n° 2203.
[4] Hadith très faible, rapporté par al-Hindî dans *Kanzu l-'ummâl.*

Scanned by CamScanner

Accomplir beaucoup de prières nocturnes

Iblîs a dupé certains groupes de dévots en leur faisant accomplir énormément la prière de nuit, parfois en veillant toute la nuit. La personne se réjouit de cette prière (de nuit) ainsi que de celle du jour (*duha*), plus qu'elle ne se réjouit de l'acquittement de ses obligations. Des fois, il l'accomplit juste avant la prière de l'aube, il manque, alors, son obligation, rate le groupe ou est fainéant pour sa journée à tel point qu'il ne peut aller chercher la subsistance pour sa famille. J'ai vu un chaykh, parmi ces dévots, appelé Hussayn al-Qazawaynî qui marchait beaucoup la journée à la mosquée d'al-Mansûr, je lui ai demandé la raison de sa marche, il m'a dit : Afin que je ne dorme pas ! J'ai dit : Ceci est de l'ignorance, autant de la législation que par la raison. »
Concernant la législation, le Prophète (ﷺ) a dit : « Certes, ton âme a un droit sur toi : Lève-toi et dors. »[1]
Il disait : « Prenez une guidée de juste milieu car celui qui rend cette religion difficile, celle-ci le terrassera. »[2]

D'après Anas Ibn Mâlik : « Le Messager d'Allah (ﷺ) est entré dans la mosquée et vit une corde étendue entre deux piliers, il dit :
- *Qu'est-ce que cela ?*
Ils dirent : *C'est pour Zaynab, quand elle prie. Lorsqu'elle ressent la fatigue et qu'elle s'engourdit, elle s'y accroche.*
Il a dit : *Détachez-la.*
Puis il ajouta : *Que l'un d'entre vous prie lorsqu'il est actif, et s'il ressent de la fatigue ou du sommeil, qu'il s'assoit et se repose.* »[3]

D'après 'Aïcha, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous s'assoupit, qu'il s'allonge jusqu'à ce que son sommeil se dissipe car celui qui prie lorsqu'il est fatigué, il peut aussi bien demander pardon que s'insulter (du fait de sa fatigue). »[4]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce hadith est authentique. Il est rapporté par les deux imams. Quant au précédent, il est rapporté uniquement par Bukhârî.

Concernant la raison, le sommeil revivifie la force qui s'en est allée avec la veillée. Et aussi longtemps que la personne repoussera ce sommeil au moment où

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1975 et Muslim n° 1969.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 39.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1150 et Muslim n° 784.
[4] Rapporté par Al-Bukhârî n° 212 et Muslim n° 782.

Scanned by CamScanner

elle en a besoin, cela déteindra sur son corps et sa raison. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre l'ignorance.

Si quelqu'un dit : « Il nous a été rapporté qu'un groupe parmi les prédécesseurs veillait toute la nuit. » La réponse est : « Ils l'ont pratiqué progressivement jusqu'à ce qu'ils en furent capables tout en étant certain de préserver la prière de l'aube en groupe. Ils cherchaient assistance pour cela dans la petite sieste (de la journée) tout en mangeant peu. Ceci est authentique. Ensuite, rien ne nous a été rapporté d'après le Prophète (ﷺ) qu'il veillait entièrement la nuit sans dormir, et sa tradition est celle qui doit être suivie. »

SECTION : Iblîs a dupé un groupe de ceux qui se levèrent la nuit en racontant leur œuvre durant le jour. Parfois l'un d'entre eux disait : « Le muezzin Untel a accompli l'appel à telle heure. » afin que les gens sachent qu'il était éveillé. Le moindre mal s'il est préservé de l'ostentation est qu'il tombe dans le registre des œuvres secrètes à celui du registre des œuvres apparentes et, donc, la récompense diminue.

Ruse d'Iblîs contre eux vis-à-vis du Coran

Iblîs a dupé d'autres personnes qui se sont isolées dans les mosquées pour la prière et l'adoration et ont été connus pour cela. Les gens se regroupèrent auprès d'eux, et prièrent selon leurs prières. Leur situation se répandit, ensuite, entre les gens et ceci est parmi les manigances d'Iblîs à travers lesquelles l'âme se renforce dans l'adoration du fait de la propagation (auprès des gens) qui induit l'éloge.

D'après Zayd Ibn Thâbit, le Prophète (ﷺ) a dit : « La meilleure prière pour la personne est celle accomplie chez lui exceptée la prière obligatoire. »[1]

'Amir Ibn 'Abd Qays répugna qu'on le voit prier, il n'accomplissait pas de prières surérogatoires à la mosquée et, pourtant, il priait chaque jour mille unités (de prière). Ibn Abî Layla s'allongeait lorsque quelqu'un entrait au moment de sa prière.

SECTION : Iblîs a dupé certains dévots qui pleuraient alors que les gens étaient autour d'eux. Cela peut arriver à quelqu'un sans qu'il ne puisse l'empêcher, mais celui qui peut le cacher et le laisse apparent, il est, certes, tombé dans l'ostentation.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 731 et Muslim n° 781.

Scanned by CamScanner

'Asim a dit : « Lorsque Abû Wâ'il priait chez lui, on l'entendait pleurer en sanglots, et si on lui avait posé la vie d'ici-bas à ce moment là et que quelqu'un le voyait, il ne l'aurait pas fait. »
Ayyûb as-Sikhtiyânî se levait lorsque ses pleurs le dépassèrent.

SECTION : Iblîs a dupé un groupe de dévots qui prient nuit et jour mais qui ne regardent pas la réforme de leurs défauts intérieurs et de leur nourriture, alors que ceci serait plus en droit que beaucoup de prières surérogatoires.

Sa ruse contre eux dans la lecture du Coran

Il en a dupé certains qui lisent beaucoup (le Coran) mais en bougeant énormément sans réciter correctement, ni chercher à l'acquérir. Cette situation n'est pas louable. Il a été rapporté d'un groupe des prédécesseurs qu'ils lisaient le Coran (entièrement) chaque jour, ou dans chaque inclinaison mais ceci est rare de leur part, de même que la régularité. Même si cela était permis, il n'empêche que la belle lecture et la bonne récitation sont préférées au regard des savants.
Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Celui qui lit le Coran en moins de trois jours ne le comprend pas. »[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : D'autres, parmi les lecteurs du Coran, ont été dupé en le lisant en groupe, sur le minaret des mosquées, la nuit, et à voix haute, en récitant un, voire deux *juz*. Ils réunissent non seulement la gêne procurée envers les gens en les empêchant de dormir tout en s'exposant à l'ostentation. D'autres le lisent à la mosquée ou ils prient durant l'appel de la prière car c'est le moment où les gens se réunissent à la mosquée.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Une des choses les plus étonnantes qu'il m'ait été donné de voir, est le cas d'un homme qui dirigeait la prière de l'aube un vendredi, il se retourna, lu les sourates de l'Aube (*al-falaq*, 113) et des Hommes (*an-nâs*, 114) puis termina par les invocations ayant trait à la fin de la lecture du Coran afin que les gens sachent qu'il venait d'en terminer la lecture. Ceci n'est pas la voie des prédécesseurs. En effet, ils cachaient leurs adorations. Rabî' Ibn Khuthaym accomplissait toutes ses œuvres en secret, parfois une personne entrait auprès de lui, il cachait, alors, son Coran dans son habit. Quant à Ahmad Ibn Hanbal, il lisait beaucoup le Coran mais on ne savait pas lorsqu'il en achevait la récitation.

---

[1] Rapporté par Ahmad avec une chaîne authentique comme l'a rappelé Al-Albânî dans *Sifât as-salât*.

Scanned by CamScanner

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons rappelé précédemment un ensemble de ruses qu'Iblîs a accompli envers les lecteurs et Allah est Plus Savant de ce qui est juste et c'est Lui qui accorde la réussite.

Sa ruse contre eux dans le jeûne

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il a dupé des personnes en leur embellissant le jeûne continuel. Ceci est possible si la personne rompt durant les jours où il est interdit de jeûner, excepté qu'il peut y avoir des dommages (dus au jeûne) de deux types. Le premier d'entre eux peut conduire à une faiblesse de la force physique et réduire la personne à l'incapacité d'aller chercher la subsistance pour sa famille, ainsi que l'empêchement de préserver la chasteté de sa femme. Dans les deux recueils authentiques, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « **Ton épouse a des droits sur toi.** » Et combien de devoirs obligatoires sont perdus avec cette œuvre surérogatoire ?

Le deuxième dégât est la perte des mérites. Il est rapporté authentiquement, d'après le Messager d'Allah (ﷺ) : « Le meilleur jeûne est le jeûne de Dâwûd, il jeûnait un jour et il rompait le suivant. »
Abdullah Ibn 'Amr a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) m'a rencontré et a dit : *Ne vais-je pas parler de toi ! Est-ce toi qui a dit que tu allais te lever toutes les nuits et jeûner toutes les journées ?*
Il a répondu : *Oui, ô Messager d'Allah, j'ai dit cela.*
Il a dit : *Prie et dors, jeûne et romps, jeûne trois jours par mois et tu auras la récompense du jeûne de l'année.*
J'ai dit : *Ô Messager d'Allah, je peux accomplir plus que cela.*
Il a dit : *Jeûne un jour et romps deux jours.*
J'ai dit : *Je peux faire mieux que cela.*
Il a dit : *Jeûne un jour et romps le lendemain, c'est le jeûne le plus juste ; le jeûne de Dâwûd (عليه السلام).*
J'ai dit : *Je peux faire mieux que cela.*
Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *Il n'y a pas meilleur que cela.* »

Si quelqu'un dit : « Il nous est, certes, parvenu d'après un groupe des prédécesseurs qu'ils multipliaient les jeûnes. La réponse est qu'ils avaient la capacité de pouvoir réunir entre ces jeûnes et l'accomplissement des droits envers leur famille. Il se peut même que la majorité d'entre eux n'avait pas de famille ou n'était pas dans le besoin d'acquisition. De plus, certains d'entre eux ont accompli

Scanned by CamScanner

cela à la fin de leur vie. Mais la parole du Messager d'Allah (ﷺ) : « ...Il n'y a pas meilleur que cela... » coupe toute discussion.

Un groupe parmi les anciens a perduré dans le jeûne en menant une vie austère avec peu de nourriture, certains d'entre eux en ont perdu la vue, d'autres ont vu leurs cervelles se desséchées. Ceci est de l'excès dans le droit, obligatoire, envers notre âme et il n'est pas permis de lui faire supporter plus qu'elle ne peut porter.

SECTION : Les nouvelles de dévots jeûnant continuellement sont répandues. Quand l'un d'entre eux apprend cela, il ne rompt plus et s'il rompt, il cache sa rupture afin que son prestige ne soit pas brisé, et ceci est de l'ostentation cachée. S'il recherchait la sincérité et voulait cacher la situation, il romprait auprès de ceux qui savent qu'il jeûne, puis il reprendrait son jeûne sans qu'ils ne le sachent. Certains font savoir ce qu'ils ont accompli comme jeûnes par le passé en disant : « Aujourd'hui, depuis vingt ans je n'ai pas rompu le jeûne. » Iblîs les dupes en leur faisant croire qu'à travers cette information, ils seront des modèles à imiter. Mais Allah est celui qui connaît le mieux les objectifs.

Sufyân ath-Thawrî (رحمه الله) a dit : « Le serviteur accomplit des œuvres en secret et Satan ne cesse de l'inciter à le proclamer jusqu'à ce qu'il passe du recueil secret au recueil public. »

D'autres ont l'habitude de jeûner le lundi et le jeudi, et lorsqu'ils sont invités, ils disent : « Aujourd'hui, c'est jeudi ! » S'ils avaient dit : « Je jeûne. » Ceci aurait été une faveur pour eux mais en disant : « Aujourd'hui, c'est jeudi ! » Ils sous-entendent « Je jeûne tous les jeudis. » Parmi eux, certains regardent les gens avec l'œil du mépris du fait qu'Untel jeûne et pas eux.

D'autres s'accrochent au jeûne mais ne se soucient pas de ce qui peut le rompre. Ils ne se gardent pas durant leur jeûne de la médisance, du regard, du bavardage inutile. Iblîs donne l'impression à la personne que son jeûne le préserve de ses péchés, mais tout ceci est une ruse.

Scanned by CamScanner

Sa ruse contre eux dans le pèlerinage

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il se peut que la personne ne puisse aller au pèlerinage obligatoire à un moment, puis ensuite elle y va mais sans la satisfaction de ses parents. Ceci est une erreur. Parfois, elle s'y rend alors qu'elle a des dettes, des injustices, elle l'accomplit, peut-être, avec de l'argent douteux ou elle n'y va qu'en promenade ! D'autres, n'y vont que pour qu'on les nomme *al-ḥâj*. Une grande partie d'entre eux durant le chemin, manque à leurs obligations de purification, de prière, ils se réunissent autour de la Ka'ba avec des cœurs souillés et des fors intérieurs non purifiés. Iblîs leur fait miroiter la forme du pèlerinage mais il les berce d'illusions. Le sens du pèlerinage est le rapprochement (auprès d'Allah) par les cœurs et non par les corps et ceci se fait par l'accomplissement de ce pèlerinage en piété. Combien de personnes sont allées à La Mecque mais leurs soucis étaient le nombre de pèlerinages (accomplis), en disant : « J'ai accompli vingt pèlerinages. » Combien ont été au voisinage [de la Ka'ba], sont restés longtemps, mais ne se sont pas efforcés de purifier leur intérieur ! Leur préoccupation était, parfois, liée à une issue qui leur parviendrait de qui que ce soit. Il se peut même qu'ils aient dit : « Cela fait vingt ans que je suis au voisinage (de la Ka'ba). » Combien en ai-je vu, durant le chemin vers La Mecque, ayant l'intention d'accomplir le pèlerinage et qui frappent leurs amis pour de l'eau, leur rendent la vie difficile durant le chemin.

Iblîs a dupé un groupe de ceux qui se rendaient à La Mecque en manquant leurs prières, en trompant lorsqu'ils commerçaient et en pensant que le pèlerinage les protègerait.

D'autres ont été dupés en innovant dans leurs rites du pèlerinage ce qui ne s'y trouvait pas. J'ai vu un groupe qui feignait dans leur sacralisation (*iḥrâm*) en découvrant leur épaule et en restant au soleil des jours jusqu'à ce que leur peau pela, leur tête se tuméfia, et ils s'embellirent de cela auprès des gens. Dans le recueil d'al-Bukhârî, uniquement, d'après le hadith d'Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a vu un homme tournant autour de la Ka'ba avec des brides, il les cassa. Dans une autre expression, il a vu une personne qui tirait un homme avec des brides attachées à son nez, il les coupa de sa main et lui ordonna de le tirer par la main.[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce hadith englobe l'interdiction d'innover dans la religion même si une obéissance est recherchée.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1621.

Scanned by CamScanner

Sa ruse à leur encontre dans la confiance

Iblîs a feinté des personnes qui prétendirent placer leur confiance et sortirent sans provision en pensant que ceci était le fait de placer sa confiance en Allah. Ces gens sont dans une profonde erreur.

Un homme a dit à l'imam Ahmad Ibn Hanbal (رحمه الله) : *Je souhaite aller à La Mecque en plaçant ma confiance, sans prendre aucune provision.*

Ahmad lui a répondu : *Sors sans (prendre de) caravane.*

Il a dit : *Non, qu'avec eux.*

Il lui a répondu : *Tu as, donc, placé ta confiance dans la bourse des gens !*

Nous demandons, à Allah, la réussite.

Scanned by CamScanner

La ruse d'Iblîs contre les combattants et les expéditionnaires

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Iblîs a dupé beaucoup de personnes sorties au combat, dont les intentions étaient l'ostentation et la vanité afin que l'on dise : « Untel est un combattant. » Parfois, le but était de dire : « Untel est courageux. » Ou « C'est pour le butin » et les œuvres ne valent que par les intentions.

D'après Abû Mûssâ, un homme est venu voir le Prophète (ﷺ) et a dit : « Ô Messager d'Allah, as-tu vu une personne qui combat par courage, par zèle, par ostentation, lequel est dans la voie d'Allah ? Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : Celui qui combat pour que la parole d'Allah soit la plus haute, combat dans la voie d'Allah. »[1]

Ibn Mas'ûd a dit : « Attention à ne pas dire telle personne est morte martyre, ou telle personne a été tué en martyr. En effet, il y a des personnes qui combattent pour s'enrichir, d'autres pour qu'on parle d'eux et d'autres afin que l'on voie leur position. »

D'après une chaîne venant d'Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit : « Les trois premières personnes qui seront jugées le jour de la résurrection sont : une personne morte en martyre, on l'amènera, on lui fera reconnaître son bienfait et il attestera.
On lui dira : *Qu'as-tu œuvré ?*
Il répondra : *J'ai combattu pour Toi jusqu'à être tué.*
On lui répondra : *Tu as menti ! Tu as combattu pour qu'on dise de toi ¨c'est un brave¨ et on l'a dit.*
Puis, ensuite, on ordonnera (aux anges) de la saisir, elle sera traînée sur son visage jusqu'à ce qu'on la jette dans le feu. Une autre personne, ayant apprit la science puis l'ayant enseignée et qui aura lu le Coran, sera amenée, on lui fera reconnaître son bienfait, il l'attestera et on lui demandera : *Qu'as-tu œuvré ?*
Il dira : *J'ai appris la science pour Toi, je l'ai enseignée et j'ai récité le Coran.*
On lui répondra : *Menteur ! Plutôt tu l'as apprise pour qu'on dise de toi ¨c'est un savant¨ et on l'a dit. De même, tu as récité le Coran pour que l'on dise de toi ¨c'est un savant lecteur¨ et on l'a, certes, dit.*
Puis, ensuite, on ordonnera (aux anges) de la saisir et elle sera traînée sur son visage jusqu'à ce qu'on la jette dans le feu. Quant à la dernière personne, elle est celle sur laquelle Allah a répandu et a octroyé de nombreux biens, on l'amènera,

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 123 et Muslim n° 1904.

Scanned by CamScanner

on lui fera reconnaître son bienfait, il l'attestera et on lui demandera : *Qu'as-tu œuvré ?*
Il dira : *je n'ai pas laissé une voie, ni un chemin où Tu aimes que l'on y dépense, sans que je n'y aie dépensé pour Toi.*
On lui dira : *Tu as menti ! Tu as fait cela pour qu'on dise de toi ¨c'est un être généreux¨ et on l'a assurément dit.*
Puis, ensuite, on ordonnera (aux anges) de la saisir, elle sera traînée sur son visage jusqu'à ce qu'on la jette dans le feu. »[1]

[D'après une chaîne remontant au Prophète (ﷺ), Abû Hatim ar-Razî a dit : J'ai entendu 'Ubada Ibn Sulaymân dire :] « Nous étions dans une expédition avec 'Abdullah Ibn al-Mubârak dans le pays des Romains et nous sommes tombés sur l'ennemi. Lorsque les deux rangs furent en face, un homme des ennemis sortit et appela au duel (pour voir lequel serait le meilleur), une personne (de nos rangs) sortit, le repoussa, le poignarda et le tua. Un autre sorti, il le tua aussi. Puis un autre, il le poignarda et le tua. Puis encore un autre. Ensuite il appela lui-même au combat singulier, une personne (des ennemis) sortit, il le repoussa puis le poignarda et le tua. Les gens s'attroupèrent autour lui et j'étais parmi eux. Il cachait son visage avec sa manche, je le pris par l'extrémité de sa main que je tirai et c'était 'Abdullah Ibn Mubârak. Il dit : Ô Abû 'Amr, est-ce toi qui nous fait cette infamie ? »

Je (Ibn al-Jawzî) dis : Regardez, qu'Allah vous fasse miséricorde, ce chef sincère ! Comment il a craint pour sa sincérité du fait du regard des gens et de leurs louanges à son encontre, alors il s'est caché et dissimulé. »

Quant à Ibrahim Ibn Adham, lorsqu'il combattait, il ne prenait rien du butin afin qu'il obtienne une pleine récompense.

SECTION : Iblîs a dupé le combattant lorsqu'il s'enrichit (avec le butin), en prenant, parfois, ce qu'il ne devrait pas prendre. Soit par peu de science, en considérant le bien des mécréants comme permis pour celui qui le prend, et en ne sachant pas que l'appropriation des butins (*ghulûl*) est une désobéissance.

Dans les deux recueils authentiques, d'après le hadith d'Abû Hurayra : « Nous sommes sortis avec le Messager d'Allah (ﷺ) à Khaybar, Allah nous accorda la victoire, mais sans s'enrichir par de l'or et des billets. Nous avons été enrichis par

[1] Rapporté par Muslim n° 1905.

Scanned by CamScanner

des biens, de la nourriture et des habits. Puis nous sommes partis vers l'oasis, le Messager d'Allah (ﷺ) était avec un de ses serviteurs. Lorsque nous descendîmes, le serviteur du Messager d'Allah (ﷺ) se leva pour décharger sa monture, on lui lança une flèche qui causa sa mort.

Nous dîmes alors : *Que le martyr sois pour lui un grand bien, ô Messager d'Allah.*

Il répondit : *Plutôt non ! Je jure par Celui qui tient l'âme de Muḥammad entre Ses mains, la cape qu'il a prise du butin, le jour de Khaybar, et qui ne lui était pas autorisée, l'embrase de feu.*

Les gens furent angoissés. Une personne vint avec un ou deux lacets, il dit : *J'ai pris cela le jour de Khaybar.*

Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : *Un lacet de feu, deux lacets de feu.* »[1]

SECTION : Il se peut que le conquérant soit savant de l'interdiction, mais à la vue de toutes ces richesses, il ne patiente pas. Il peut penser que son combat le protègera de cela. Ici, on voit les fruits de la foi et de la science. Nous avons rapporté dans une chaîne, d'après Hubayra Ibn al-Ach'ath, d'après Abû 'Ubayda al-'Anbârî : « Lorsque les musulmans conquirent les villes et réunirent des prises, une personne, avec un droit à lui, se présenta et rendit son droit au propriétaire des prises. Ceux qui étaient avec lui dirent :

- Nous n'avons jamais vu quelqu'un comme lui. Rien de ce que nous possédons ne lui est équivalent, ni ne s'en rapproche.

On lui dit : *As-tu pris quelque chose ?*

Il répondit : *Je jure par Allah, si ce n'était Allah je ne serais pas venu à vous avec.*

Les gens surent alors qu'ils avaient affaire à une personne de prestance, ils lui dirent : *Qui es-tu ?*

Il répondit : *Par Allah, je ne vous le dirais pas afin que vous ne me fassiez pas de louange, ni je vous tromperais afin que vous me louez. Plutôt, je remercie Allah et je suis satisfait de Sa récompense.*

Une personne le suivit jusqu'à ce qu'il arriva auprès de ses Compagnons, il leur demanda qui il était. C'était 'Âmir Ibn 'Abd al-Qays. »

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 4234-6707 et Muslim n° 115.

Scanned by CamScanner

Sa ruse contre ceux qui ordonnent le bien et interdisent le mal

Ils se divisent en deux groupes : Le savant et l'ignorant. Concernant le savant, Iblîs entre par deux voies : La première est l'embellissement par cette affaire, la demande du rappel et la vanité à travers cet acte. Nous avons rapporté une chaîne d'après Ahmad Ibn Abî l-Hiwârî : « J'ai entendu Abû Sulaymân dire : J'ai entendu Abû Ja'far al-Mansûr pleurer dans son prêche du vendredi. La colère me prit et j'eus l'intention de me lever, et de l'exhorter, de ce que je connaissais de son acte, lorsqu'il descendrait. Il dit : Je répugnai à me lever devant le calife et à l'exhorter. Les gens étaient assis et me toisaient du regard, l'embellissement vint à l'esprit et je craignis que l'on ordonne de me tuer innocemment. Je m'assis et me tus ». La deuxième voie est la colère pour soi, il se peut même que ce soit les prémices. Parfois, c'est la réputation de celui qui ordonne le bien afin de blâmer du fait de la négligence, mais cela est de la querelle envers soi-même. Comme 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz a dit à un homme : « Si je n'étais pas en colère, je t'aurai puni. (Il signifiait en fait : « Tu m'as, certes, mis en colère. »), Et j'ai eu peur de t'infliger une punition dans laquelle il y aurait la colère d'Allah et la mienne. »

SECTION : Quant à la personne ordonnant le bien et qui est ignorante, alors Satan joue avec elle et les dégâts dans son cas seront plus importants que les réformes. En effet, il se peut qu'il interdise quelque chose de permis par consensus, qu'il désapprouve ce que son compagnon a compris, que celui-ci suive certaines écoles, qu'il casse la porte, clôture les murs et frappe les gens du blâme et qu'il les calomnie. S'ils lui répondent par une parole qui lui est compliquée, alors sa colère sera pour lui-même. De même, il se peut qu'il dévoile ce que la législation nous a ordonné de cacher. On a demandé à Ahmad Ibn Hanbal concernant des personnes qui ont des choses blâmables cachées, comme des instruments, des produits fermentés, il a dit : « Si cela est caché alors ne les cassez pas. » Dans une autre version, il a dit : « Cassez-les ». Ceci peut être compris si la chose est cachée par quelque chose léger qui le décrit ainsi il devient clair. Donc, on comprend la première version comme l'objet qui ne se distingue pas. De même, on a demandé concernant un homme qui écoute le son du tambour, de la flûte, mais ne sachant pas d'où provient son bruit, il a dit : « Nul péché sur toi aussi longtemps que celui-ci est absent de toi, ne cherche donc pas ! ». Parfois, ce blâmeur ramène les gens du blâme à ceux qui leur font des injustices. L'imam Ahmad Ibn Hanbal a dit : « Si tu sais que l'autorité accomplit les peines prescrites alors ramène-les à elle. »

SECTION : Parmi les ruses d'Iblîs à l'encontre du blâmeur est qu'après avoir blâmé, il s'assoit en groupe pour décrire ce qu'il a fait, s'illustrer (de son acte),

Scanned by CamScanner

insulter les gens du blâme avec rancœur envers eux, et les maudire. Il se peut, alors, que ces personnes se soient repenties et soient devenues meilleures que lui du fait de leur regret, et du fait de son orgueil. En plus, il insère, dans sa discussion, le fait de dévoiler l'intimité des musulmans, car celui qui sait doit faire savoir à celui qui ne connaît pas. Pourtant, cacher les défauts du musulman est une obligation autant que possible. J'ai entendu d'après certains ignorants du blâme, qu'ils agressaient les gens sans certitude de ce qu'ils avançaient, ils les frappaient violemment, leur cassaient leurs dents et voilà le résultat de l'ignorance. Quant au savant lorsqu'il blâme et reproche, tu es avec lui en sécurité. En effet, les prédécesseurs étaient doux dans leurs reproches. Silât Ibn Achaym a vu un homme parler avec une femme, il a dit : « Allah vous voit ! Qu'Il nous cache et vous cache ! » Il passait auprès de personnes jouant, il leur dit : « Ô mes frères, que dites-vous de celui qui veut faire un voyage dormant toute la nuit et jouant toute la journée, quand arrêtera t-il son voyage ? » L'un d'entre eux s'interpella et dit : « Ô gens, celui-ci est venu nous enseigner ». Il se repentit et l'accompagna.

SECTION : Les personnes les plus en droit dans la douceur lors du blâme sont les gouverneurs. Il est judicieux de leur dire : « Certes, Allah vous a élevé. Reconnaissez la valeur de Son bienfait car les bienfaits perdurent avec le remerciement et il ne sied pas que vous les accueilliez avec des désobéissances. »

SECTION : Iblîs a dupé certains dévots qui en voyant une chose blâmable ne la désapprouve pas, il dit : « Celui qui ordonne et interdit est celui qui s'est réformé. Quant à moi, je ne suis pas pieux, comment puis-je ordonner à un autre ? » Ceci est une erreur. C'est une obligation d'ordonner et d'interdire même si cette désobéissance est présente en soi, excepté lorsqu'il accomplira ce blâme, cela sera par élévation afin que ce blâme déteigne aussi sur lui, car s'il n'y a pas dans ce reproche un désir de purification alors il ne pourra pas blâmer. Il convient donc à celui qui effectue le blâme, d'élever et de purifier sa personne afin que son reproche ait un impact. Ibn 'Aqîl a dit : « Nous avons vu à notre époque Abû Bakr al-Aqfâlî durant les jours de troubles, lorsqu'il se levait pour désapprouver un blâme, il entraînait à sa suite les dignitaires, ils ne mangeaient que ce que leurs mains fabriquaient comme Abû Bakr *le boulanger*, un savant pieux que l'utilisation du four a nuit. Un groupe le suivait, pas un d'entre eux ne prenait d'aumône, ni ne se rabaissait à accepter de dons. Ils jeûnaient le jour, priaient la nuit, ils étaient les seigneurs des larmes. Si un individu qui met le désordre le suivait, il le rejetait et disait : « Lorsque nous rencontrons l'armée avec quelqu'un qui met le désordre, l'armée est détruite. »

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE IX

LA RUSE D'IBLÎS CONTRE LES ASCÈTES ET LES SERVITEURS

Une personne commune peut entendre le blâme de cette vie d'ici-bas dans le Majestueux Coran et les traditions, et considérer que le secours est dans son délaissement alors qu'elle ne sait pas quel est le coté blâmable. Ainsi, Iblîs ruse avec cette personne en lui faisant miroiter que le secours dans l'au-delà n'est que par le délaissement de celle-ci. Elle (cette personne commune) sort, selon son opinion, dans les montagnes, s'éloignent de la prière commune, du groupe, de la science et devient comme la bête sauvage. Iblîs la méprend en lui faisant croire que cela est le vrai ascétisme. Comment n'en serait-il pas ainsi alors qu'il a entendu telle personne, pleine d'estime auprès de lui, accomplir son adoration dans la montagne ? Il se peut que cette personne ait une famille qu'elle finit par perdre, une mère qui pleure d'être séparée de lui, et parfois elle ne connaît même pas les piliers de la prière comme il convient, elle a aussi pu accomplir des injustices dont elle ne s'est pas affranchie. Iblîs a pu dominer cette personne par la ruse à cause de son peu de science, de son ignorance, et sa satisfaction de la science qu'il possède. Si la réussite lui avait été accordée, à travers la compagnie d'une personne savante qui connaît les réalités, il lui aurait appris que cette vie d'ici-bas n'est pas à blâmer pour ses délices. Car, comment blâmer ce qui a été octroyé par Allah, ce qui est une nécessité pour la pérennité des fils d'Adam, une cause dans son soutien pour l'acquisition de la science et de l'adoration grâce à la nourriture, la boisson, les habits, les mosquées où l'on prie. Ce qui est, plutôt, à blâmer est de prendre ce qui n'y est pas autorisé, de consommer avec excès et non selon le besoin, d'orienter sa personne vers la stupidité et non pas selon la volonté de la législation… D'autant plus que sortir seul dans les montagnes est une chose interdite.

Scanned by CamScanner

Le Prophète d'Allah (ﷺ) a interdit d'habiter seul[1], pour ne pas risquer de délaisser la communauté (*jamâ'a*), et la prière commune du vendredi est une perte, sans profit. S'éloigner de la science et des savants renforce l'emprise de l'ignorance, se séparer du père et de la mère, comme dans ce cas, est une désobéissance et la désobéissance est parmi les grands pêchés. Quant à ce qui a été entendu concernant certains qui sont sortis dans la montagne, leurs situations laissent supposer qu'ils n'avaient pas de famille, ni père ni mère. Ils sortirent, donc, dans un lieu pour adorer tout en étant en groupe. Quant à ceux qui ne considèrent pas, de manière authentique, leurs situations, ils sont dans l'erreur, qui que ce soit. Certains prédécesseurs ont dit : « Nous sommes sortis en montagne afin d'adorer, Sufyân ath-Thawrî est venu à nous et il nous a ramené. »

Sa ruse à l'encontre des ascètes

Parmi sa ruse envers les ascètes, se trouve leur détournement de la science du fait qu'ils se préoccupent de l'ascétisme. Ils ont certes échangé le meilleur contre le moins bon. L'explication de cela est que le bénéfice de l'ascète ne dépasse pas le pas de sa porte alors que le bénéfice du savant déborde de toutes parts, et combien a-t'il fait revenir de personnes dévotes à la vérité.

SECTION : Parmi ses ruses, il leur fait imaginer l'ascétisme comme le délaissement des choses permises. Certains d'entre eux ne mangent pas plus que du pain d'orge, d'autres ne goûtent pas les fruits. Certains mangent tellement peu que leur corps se déshydrate. Ils s'éprouvent eux-mêmes en portant de la laine et en s'interdisant l'eau fraîche. Tout ceci n'est pas la voie du Messager d'Allah (ﷺ), ni celle de ses Compagnons et de ceux qui les ont suivis. Ils étaient affamés car lorsqu'ils ne trouvaient rien à manger, mais lorsqu'ils avaient de la nourriture, ils mangeaient.

Le Messager d'Allah (ﷺ) mangeait et aimait la viande,[2] le poulet, ainsi que les pâtisseries,[3] on lui apportait également de l'eau fraîche.[4] Il choisissait l'eau de la veille car l'eau courante endommage le ventre et ne l'étanche pas.

---

[1] Rapporté par Ahmad vol. 2 p. 19, authentifié par Al-Albânî dans *Sahih al-Jâmi'* n° 6919 et *as-Sahiha* n° 60.

[2] À titre d'exemple dans le *Sahih Muslim* n° 194 d'après Abû Hurayra : « On a donné au Messager d'Allah (ﷺ), un jour, de la viande, on lui a présenté une épaule, elle lui plut, il y a croqué à pleine dent. » Et dans le *Sahih al-Bukhârî* n° 208 d'après 'Amru Ibn Umayya : « Il a vu le Messager d'Allah (ﷺ) mordre une épaule de brebis. »

[3] Voir *Sahih al-Jâmi'* n° 4919, *Mukhtasar muslim* n° 854, tous deux d'al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde.

[4] Voir *Sahih al-Jâm'* n° 4980 et *as-Sahiha* d'al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Scanned by CamScanner

Une personne disait : « *Moi, je ne mange pas de marmelade car je ne n'acquitte pas de son remerciement.* » Al-Hassan al-Basrî dit alors : *Cet homme est stupide ! Accomplit-il le remerciement pour l'eau fraîche ?* »

Lorsque Sufyân ath-Thawrî voyageait, il emmenait dans sa gibecière de la viande rôtie et du gâteau de miel.

Il convient à l'homme savoir que son corps est sa monture. On se doit d'être doux avec sa monture afin d'aboutir ensemble à l'objectif. Qu'il prenne ce qui peut la réformer et qu'il délaisse ce qui lui provoque du tort, comme manger à satiété ou faire des excès pour assouvir les plaisirs. Tout ceci est néfaste pour le corps et pour la religion.

De plus, les gens sont différents dans leur nature. Nous n'allons pas blâmer les bédouins qui s'habillent de laine et qui ne boivent que du lait, car la nature de leur corps tend vers cela. De même, les gens de couleur noire qui s'habillent, aussi, de laine et mangent du pain trempé dans de la sauce. Eux aussi nous ne les blâmons pas, ni nous leur disons qu'ils surchargent leurs personnes car ceci est parmi leurs coutumes. Quant à celui qui possède un corps délicat, ayant grandi dans le bienfait, nous lui interdisons de faire supporter ce qu'il ne pourra pas supporter et qui lui causerait un tort. S'il devient ascète et qu'il préfère délaisser les plaisirs, soit d'une chose licite dont on ne doit pas faire d'excès, ou d'un repas délicieux, très prisé, qui entraînerait beaucoup de sommeil et de fainéantise. Cette personne se doit de savoir, ici, ce qu'il doit délaisser ou non pour que cela ne lui soit pas un mal. Ainsi, il prend la quantité suffisante pour se maintenir sans causer du tort à sa personne.

Certaines personnes ont pensé que le pain rassis suffisait pour le maintien du corps, mais même si cela suffisait, la restriction entraîne d'un coté les humeurs du corps vers d'autres besoins amers ou doux, chauds ou froids, astringents ou laxatifs, et la prédisposition naturelle penche là où il y a l'équilibre (du corps). Parfois, elle penche vers l'amer ou vers le doux. Ainsi, il y a des causes, telles, qui diminuent les glaires et qui sont nécessaires pour le maintien de l'humeur. Ainsi, la personne peut éprouver une grande envie de lait. Parfois, avec l'augmentation des sécrétions biliaires, l'humeur penche vers l'acidité. Donc, celui qui l'a retenu hors de la disposition qui se doit, c'est-à-dire en disposant son humeur là où il y a son bien-être, cette personne a nuit à son humeur, à moins qu'il ne l'ait retenu de se rassasier ou de ¨dévorer¨, et si en plus il ne craint pas ses conséquences alors il l'a corrompu. Quant à la retenue absolue, c'est une erreur. Comprends bien cela et

Scanned by CamScanner

ne te tourne pas vers la parole d'al Harith Ibn al-Muhâsibî et Abû Tâlib al-Makkî qui ont rappelé le fait de manger peu et d'efforcer l'âme à délaisser les choses permises. Le suivi du Législateur, ainsi que son accompagnement sont plus en droit d'être respectés.

Ibn 'Aqîl disait : « Quelles choses étonnantes avez-vous dans la dévotion ! Ce sont soit des passions suivies ou un monachisme innové, de l'insouciance effrontée, commise durant l'enfance et les jeux, ou de la négligence des droits, le rejet des familles, et l'attachement aux coins des mosquées ! Pourquoi n'ont-ils pas adoré avec une raison et une législation ? »

SECTION : Une de ses ruses est de leur faire croire que l'ascétisme est de se contenter uniquement de peu de nourritures et d'habits. Ils se contentent dans cela, mais leurs cœurs sont désireux de positions et de recherche de dignité. Tu les vois à l'affût pour visiter les gouverneurs, accueillir généreusement les riches et non les pauvres, montrer de la crainte à la rencontre des gens comme s'ils sortaient d'une vision. Il se peut même que l'un d'entre eux ait refusé de l'argent pour ne pas que l'on dise que l'ascétisme ressort de lui, mais, eux escomptent le retour des gens vers leur personnes, l'embrassement de leurs mains dans la plus vaste porte qui soit en cette vie d'ici-bas, le pouvoir. En effet, l'objectif de cette vie d'ici-bas est de diriger.

Sa ruse contre les serviteurs

La plus grande ruse d'Iblîs envers les serviteurs et les ascètes est l'ostentation cachée et subtile. Concernant l'ostentation apparente, cela n'entre pas dans la ruse, comme le fait de montrer la maigreur, le teint pâle, les cheveux ébouriffés, dont on déduit l'ascétisme. De même, baisser la voix pour montrer la crainte, l'ostentation dans la prière, dans l'aumône, toutes ces choses apparentes ne sont pas cachées. En effet, nous désignons par l'ostentation cachée, la parole du Prophète (ﷺ) : « Les actes ne valent que par les intentions. »[1] En effet, aussi longtemps que le visage d'Allah n'est pas recherché dans l'œuvre, celle-ci n'est pas acceptée. Mâlik Ibn Dinâr disait : « Dites à celui qui n'est pas véridique : Ne te fatigue pas »

Sache que le croyant ne désire, par son œuvre, qu'Allah (ﷻ). Iblîs lui fait entrer l'ostentation cachée en lui déguisant l'affaire, et se secourir de celle-ci est

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1 et Muslim n° 1907.

Scanned by CamScanner

difficile. D'après le hadith remontant à Yassîr, Yussûf Ibn Asbât a dit : « Apprenez l'œuvre authentique de celle qui ne l'est pas. Moi, je l'ai appris pendant vingt-deux ans. »

De même, d'après le hadith remontant à al-Hanẓalî qui a dit : J'ai entendu Baqiyya Ibn Al-Walîd dire : J'ai entendu Ibn Adham dire :
« J'ai appris la connaissance auprès d'un moine dénommé Sum'ân.
Je suis entré auprès de lui dans son ermitage et je lui ai dit : Ô Sum'ân, depuis combien de temps es-tu dans ton ermitage ?
Il a répondu *: Depuis soixante-dix ans.*
Je lui ai demandé *: Quelle est ta nourriture ?*
Il a répondu *: Ô pur monothéiste, pourquoi me demandes tu cela ?*
J'ai dit *: J'ai désiré savoir.*
Il a répondu *: Chaque nuit, des pois chiches.*
J'ai dit *: Et quelle gaieté as-tu dans ton cœur jusqu'à ce que te suffisent de simple pois chiches ?*
Il a répondu *: Vois-tu ceux qui sont à tes pieds ?*
J'ai dit *: oui.*
Il a répondu *: Ils viennent à moi chaque année durant une journée, ils embellissent mon ermitage, ils y tournent autour. Ainsi ils me glorifient et à chaque fois que mon âme s'alourdit dans l'adoration, je me rappelle cette heure, et ainsi je supporte l'effort d'une année pour la fierté d'une heure. Donc, toi, ô pur monothéiste, supporte l'effort d'une heure pour la fierté à jamais !*
De cette manière, la connaissance s'est enracinée dans mon cœur.
Il a dit *: Veux-tu que je t'en rajoute ?*
J'ai répondu *: Oui.*
Il a dit *: Descend de l'ermitage.*
Je suis descendu et il m'a descendu, à l'intérieur d'une cafetière (à long manche), vingt pois chiches, et il m'a dit : *Rentre dans le monastère car ils ont vu ce que je t'ai fait descendre.*
Lorsque je suis rentré dans le monastère, les chrétiens se sont réunis et ont dit : *Ô pur monothéiste, qu'est-ce que le vieux moine t'a fait descendre ?*
J'ai répondu : Il m'a descendu de sa subsistance.
Ils ont dit *: Que vas-tu faire avec ? Nous en sommes plus en droit ! Combien ?*
J'ai répondu *: Vingt dinars.*
Et ils m'ont donné vingt dinars. Puis, je suis revenu vers le vieux moine qui m'a dit : *Tu as commis une erreur, si tu avais marchandé à vingt mille dinars, ils te les*

Scanned by CamScanner

auraient données. Ceci est une puissance pour celui qui ne L'adore pas. Donc, regarde quelle puissance tu auras pour Celui que tu adores, ô pur monothéiste ! Tourne-toi vers Ton Seigneur ! »

Je (Ibn al-Jawzî) dis : Du fait de la peur de l'ostentation, les pieux cachaient leurs œuvres par précaution en accomplissant parfois, même l'inverse. Ibn Sîrîn rigolait le jour et pleurait la nuit. Dans les pans de vêtements d'Ayyûb as-Sikhtiyanî, il y avait une profondeur. Lorsque Ibn Adham était malade, il y avait chez lui de la nourriture que mangeaient les gens en bonne santé.

[Dans une chaîne, d'après 'Abdullah Ibn Mubârak, d'après Bakkâr Ibn 'Abdillah qui a entendu Wahb Ibn Munabbî dire :]
« Il était une personne parmi les plus émérites de son temps, on le visitait, il les exhortait et un jour ils se réunirent chez lui, il a dit : *Nous sommes, certes, sortis de cette vie d'ici-bas, nous nous sommes séparés de la famille et des biens par crainte de la tyrannie, et j'ai craint qu'une tyrannie, plus grande encore, ne soit entrée par cette situation, plus grande que celle qui est entrée aux gens des biens dans leur possession. L'un d'entre nous n'aime t-il pas qu'on lui comble son besoin ? Si une marchandise est achetée, il l'approche selon la position de sa religion. S'il est rencontré, il est salué et respecté pour la position de sa religion.*
Cette parole se propagea jusqu'à ce qu'elle parvint au roi. Il s'en étonna, prit sa monture pour aller le saluer et le voir. Lorsqu'on vit la personne, on lui dit : *Voici le roi qui est venu te saluer.*
Il a dit *: Et que vient-il faire ?*
Il a répondu *: Pour la parole avec laquelle tu l'as exhortée.*
Son enfant demanda *: As-tu de la nourriture ?*
Il dit : *Un peu de fruits d'un arbre avec lesquels je romps le jeûne.*
Il demanda qu'on en apporte. On le posa devant lui, il en prit et en mangea alors qu'il jeûnait le jour et ne rompait pas. Le roi s'arrêta auprès de lui et le salua. Il lui répondit de manière silencieuse et se tourna vers son repas qu'il mangeait.
Le roi dit : Où est l'homme ?
On lui répondit *: C'est lui.*
Il dit : *est-ce celui qui mange ?*
Ils répondirent : *Oui.*
Il dit : *Il n'y a pas un bien auprès de cette personne, il s'en retourna.* L'homme dit alors *: Louange à Allah, Celui qui t'a éloigné de moi de ce que tu t'es éloigné.* »

Scanned by CamScanner

Et dans une autre version, d'après Wahb : « Lorsque le roi se tourna vers lui, l'homme lui proposa sa nourriture. Il réunissait les légumes dans une grosse poignée, il la trempait dans l'huile et il mangeait avidement. Le roi lui dit : *Comment es-tu ô Untel ?*
Il dit *: Comme les gens !*
Le roi reprit les brides de sa monture et dit *: Il n'y a pas de bien dans celui-ci.*
L'homme dit *: Louange à Allah qui a fait que celui-ci (le roi) parte en me blâmant.* »

Et dans une chaîne d'après 'Aṭâ, il a dit : Abû l-Wâlid Ibn 'Abd al-Malik a voulu nommer au poste de gouverneur Yâzid Ibn Marthad, ceci lui parvint. Il revêtit une fourrure dont il mit la peau sur son dos et la laine du côté extérieur, il prit dans sa main une miche de pain, des racines et sortit sans empan, ni toque, chaussures ou chaussettes. Il marcha, ainsi, dans les marchés et mangea pareillement. On dit à al-Wâlid : « Yâzid est vraiment, devenu dérangé. » On lui informa de ce qu'il faisait et il le laissa. Il y a beaucoup d'autres exemples comme celui-ci.

SECTION : Parmi les ascètes, certains utilisent l'ascétisme en apparence et en caché, mais ils savent qu'ils doivent parler de leur délaissement de la vie d'ici-bas à ses Compagnons ou à sa femme. Ainsi, sa patience lui est facilitée comme l'histoire du moine que nous avons rapporté avec Ibrâhîm Ibn Adham. Si celui-ci avait voulu la sincérité dans son ascétisme, il aurait mangé avec sa famille pour estomper la dignité de l'âme et n'en aurait pas discuté. Abû Ibn Abî Hind a jeûné pendant vingt ans sans que sa famille ne le sache, il prenait son repas le matin avec lui, sortait au marché et le donnait en aumône au cours du chemin. Ainsi, les gens du marché pensaient qu'il avait mangé chez lui et les gens de sa famille pensaient qu'il avait mangé au marché. Ainsi, étaient les gens avant.

La critique des procédés des ascètes

Parmi les gens ascètes, leur force réside dans le fait de se couper (des autres) dans une mosquée, une montagne, ou un couvent. Son délice est que les gens connaissent son isolement. Parfois, il prétexte pour sa rupture qu'il craint de voir des choses blâmables lors de sa sortie, mais dans cela, il a des objectifs : L'orgueil, le mépris des gens, il craint que les gens soient moins à son service, la préservation de son honneur et de sa position, car la fréquentation des hommes dissipe cela, et lui veut que perdurent son rappel et les flatteries. Il se peut que son

Scanned by CamScanner

objectif soit de cacher ses défauts, ses méchancetés, son ignorance de la science, qu'il constate lui-même. Il aime être visité mais ne visite pas, il se réjouit de la venue des gouverneurs à lui, de la réunion des gens communs auprès de sa porte et du fait qu'ils baisent sa main. Il délaisse la visite du malade, le suivi du convoi funéraire et ses Compagnons disent : « Excusez le chaykh car ceci est sa coutume. » Non pas que sa tradition diverge de la législation mais si cette personne était dans le besoin de nourriture et qu'il n'y aurait personne pour lui acheter, alors il patienterait sur la famine afin de ne pas sortir pour l'acheter lui-même de peur de perdre sa position en marchant avec les gens communs. S'il était sorti pour acheter son besoin, sa célébrité aurait été coupée, mais dans son for intérieur, il veut préserver son honneur. Le Messager d'Allah (ﷺ) sortait au marché, achetait ce dont il avait besoin, et le portait lui-même. Quant à Abû Bakr (ﷺ), il portait les habits sur son épaule, il vendait et il achetait.

Dans le hadith d'après Muḥammad Ibn al Qâṣim, il a été rapporté d'après 'Abdullah Ibn Hanẓala : « Il est passé auprès de 'Abdullah Ibn Salam, il avait sur sa tête un fagot de bois, les gens lui ont dit : *Mais pourquoi fais-tu cela alors qu'Allah t'a enrichi ?*
Il a dit : *J'ai souhaité me protéger de l'orgueil car j'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : Le serviteur qui a dans son cœur un grain de moutarde d'orgueil ne rentrera pas au paradis.* »[1]

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce que j'ai rappelé concernant la sortie pour acheter le besoin nécessaire ou ce qui y a trait, par l'effort, était la tradition des anciens prédécesseurs. Cette tradition a changé, comme les situations et les habits ont changé. Pour ma part, je ne considère pas la sortie du savant, de nos jours, pour acheter ce dont il a besoin. En effet, ceci dévoilera la lumière de la science auprès des ignorants et sa vénération auprès d'eux se doit d'être. La considération de leur cœur dans cet exemple entraîne l'ostentation et l'utilisation de ce qui est nécessaire de déférence dans les cœurs, ne l'empêche de cela. Il ne conviendrait pas, de nos jours, de faire tout ce qu'il y avait chez les prédécesseurs, qui n'ont pas fait changer (à leur époque) le cœur des personnes.

Al-Awzâ'î a dit : « Nous riions et nous plaisantions, puis lorsque nous sommes devenus des modèles à imiter, je n'estimais plus qu'ont le fasse. » Nous avons rapporté d'après Ibrâhîm Ibn Adham que ses Compagnons étaient un jour en train

[1] Rapporté par Muslim n° 91.

Scanned by CamScanner

de plaisanter, quelqu'un frappa à la porte, il leur ordonna le silence et le calme, ils lui dirent alors : « *Tu nous enseignes l'ostentation.*
Il répondit *: Je répugne à ce qu'Allah soit désobéit à travers vous.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : En effet, il craignait la parole des ignorants. Regardez ces ascètes-là comment ils œuvraient, car les gens communs ne peuvent comprendre cela de ces dévots.

SECTION : Parmi ces personnes, si on avait demandé à l'un d'eux de s'habiller d'un habit soyeux, il ne l'aurait pas fait afin de ne pas perdre sa dignité dans l'ascétisme. Même si son âme sortait, il ne mangerait pas alors que les gens le regardent. Il préserve sa personne au moment de sourire, et encore plus avec le rire. Iblîs lui laisse croire que ceci est une réforme du comportement, ce n'est qu'une ostentation par laquelle il préserve le code de l'honneur. Tu le vois baisser la tête ayant les traces de la tristesse, mais lorsqu'il est seul, tu le verrais tel un lion prêt à bondir.

SECTION : Certes, les prédécesseurs se préservaient de tout ce qui pouvaient les désigner et fuyaient les lieux où on les montrait du doigt. Dans un hadith d'après une chaîne de 'Abdullah Ibn Khafîf, il a dit : Yûssuf Ibn Asbaṭ a dit : « Je suis sorti à Sabaj, à pied, jusqu'à ce que je sois arrivé à Masîsa. Je portais ma bourse à mon cou, quelqu'un ayant une boutique se leva et me salua, je posais ma bourse à terre, et j'entrais à la mosquée pour prier deux *rak'a*. Ils me fixèrent du regard, un homme s'approcha de moi et me dévisagea, je me dis en moi-même : Combien de temps Qalbî restera ainsi ? Je pris ma bourse et je revins à Sabaj avec ma sueur et ma fatigue. Je ne retourna pas à Qalbî pendant deux ans. »

SECTION : Certains ascètes s'habillent de vêtements déchirés, ils ne les cousent pas, ils délaissent le fait de bien mettre la toque, ne peignent pas leurs barbes afin de montrer qu'ils n'ont aucun bien sur cette vie d'ici-bas, ceci est parmi les portes de l'ostentation. S'ils étaient véridiques dans leur délaissement, comme on a dit à Dâwûd aṭ-Ṭahî :
« *Ne peignes-tu pas ta barbe ?*
Il a répondu : *J'ai d'autres choses qui me préoccupent !* »

Sache qu'il a pris une voie qui n'est pas la bonne. En effet, ceci n'est pas la voie du Messager d'Allah (ﷺ), ni de ses Compagnons. Celui-ci peignait ses

Scanned by CamScanner

cheveux,[1] il se regardait dans le miroir, se teignait, se parfumait[2] et il était la créature qui se souciait le plus de l'au-delà. De même, Abû Bakr et les dévots se teignaient avec du henné et une plante odorante [pour teindre]. Ils étaient les Compagnons les plus ascètes et les plus emplis de crainte. On ne se tourne, donc, par vers celui qui prétend un degré au-delà de la Tradition et des œuvres des grands.

SECTION : Parmi les ascètes, certains s'attachent au silence continu, et s'isolent de la fréquentation de leurs familles, ils leur causent du tort par leurs mauvais comportements, en plus de leur dépression, puis ils sont oubliés : le Prophète (ﷺ) a dit : « Ta famille a certes des droits sur toi. »[3] Le Messager d'Allah (ﷺ) plaisantait et jouait avec les enfants, discutait avec ses femmes. Parfois, il faisait la course avec 'Aïcha, tout ceci montre son doux caractère. Cet ascète-là fait de sa femme une veuve et de son enfant un orphelin du fait qu'il s'isole d'eux. Que son caractère est mauvais ! Il voit que cela l'occupe par rapport à son au-delà, alors qu'il ne sait pas du fait de son peu de science que l'épanouissement et la gaieté envers la famille est un soutien pour (la recherche de) l'au-delà.
De même, le Prophète (ﷺ) a dit à Jâbir (رضي الله عنه) : « Pourquoi ne t'es-tu pas marié à une vierge afin que tu joues avec elle et qu'elle joue avec toi ? »[4]. Il se peut même que cet ascète-là soit dépassé par la déshydratation délaissant le rapport avec sa femme, et supplantant, ainsi, une obligation par une œuvre surérogatoire.

SECTION : Certains ascètes regardent leurs œuvres et en tirent vanité. Si on lui dit : Tu es un jalon de cette terre, il considère cela comme une vérité.
D'autres sont à l'affût pour que se manifestent ses miracles. Il s'imagine que s'il se trouvait près de l'eau, il pourrait marcher sur celle-ci. Si on lui expose une affaire, qu'on l'invite mais ne répond pas, il maugrée intérieurement comme un salarié qui demande le salaire de son œuvre. Si la compréhension lui avait été accordée, il aurait su qu'il est un serviteur possédé, ce n'est pas son œuvre qui le gratifie. De même, s'il avait regardé sa réussite dans l'œuvre accomplie, il aurait vu l'obligation du remerciement et y aurait craint le manquement. En effet, il

---

[1] Dans *Sahih al-Jâmi'* n° 6393, *as-Sahiha* n° 500 d'al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde. Il y a un hadith d'après Abû Hurayra remontant au Prophète : « Celui qui a des cheveux qu'il les entretienne et les embellisse. »
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°5923, Muslim n°1190 d'après 'Aïcha, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui a dit : « Je parfumais le Prophète du meilleur parfum que l'on trouvait jusqu'à ce que je vois la lueur du parfum sur ses cheveux et sa barbe. »
[3] Rapporté par al-Bukhârî
[4] Rapporté par Al-Bukhârî n° 2097-5080 et Muslim n° 710.

Scanned by CamScanner

convient qu'il se soucie de sa crainte dans le manquement qu'il peut y avoir dans l'œuvre et non pas de la regarder, comme disait Râbî'a : « *Demande pardon à Allah pour ton peu de véracité dans ta parole.*
On lui dit : *Penses-tu avoir accompli une œuvre qui ait été acceptée ?* Elle a répondu : *S'il y a en une, ma crainte me pousse à ce qu'on me la rejette.* »

SECTION : Parmi les ruses d'Iblîs contre certains ascètes, auprès de qui il est entré par leur peu de science, est que ces personnes œuvrent selon leur événement sans se tourner vers la parole du jurisconsulte. Ibn 'Aqil a dit : « Abû Ishâq al-Kharrâz était pieux, il est le premier à m'avoir enseigné le livre d'Allah, et parmi sa coutume, il se retenait de parler pendant le mois de ramadan et il s'adressait aux personnes, concernant les besoins, avec les expressions du Coran. Il disait pour donner son autorisation d'entrée :

ادْخُلُواْ عَلَيْهِمُ الْبَابَ

﴿Entrez chez eux par la porte.﴾[1]

Il disait à son fils pour le dîner après la rupture du jeûne :

مِن بَقْلِهَا وَ قِثَّآئِهَا

﴿...Des légumes et des concombres...﴾[2] lui ordonnant d'acheter des légumes. Je lui ai dit : Ce que tu crois être une adoration est une désobéissance. Cette parole lui fût lourde. Je dis : « Ceci est le glorieux Coran, il a été descendu pour expliciter les décrets de la législation. Ne l'utilise pas pour des desseins mondains, ni pour faire office de lotus, de brillance sur les feuilles du Coran ou en guise de coussin. Il se sépara de moi et ne pencha plus vers le besoin. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : L'ascète, avec peu de science, écoute des choses de la part des gens communs pour lesquels il donne des décrets. Une personne a demandé à Abû Hakîm Ibrâhîm Ibn Dînâr un décret, il a dit: « *Que dis-tu d'une femme ayant été divorcée trois fois et qui a eu un enfant mâle, son mari lui est-il autorisé ?*
Il a répondu: *Non.*
Il y avait auprès de moi le noble Duhâlî réputé pour son immense ascétisme et sa grandeur auprès des gens communs.
Il m'a dit : « *Plutôt oui, elle lui est autorisée.*
Je lui ai dit : « *Il n'y a personne qui dit cela.*

[1] Sourate 5, La table servie, verset 23.
[2] Sourate 2, La vache, verset 61.

Scanned by CamScanner

Il a répondu : *Par Allah, j'ai donné ce décret d'ici à Basra.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Regarde ce que l'ignorance entraîne sur ses personnes, ajouté en plus à la préservation de la dignité, de peur que l'on voie l'ascète avec l'œil de l'ignorance. Les prédécesseurs désapprouvaient le fait que l'ascète donne des décrets malgré sa connaissance de beaucoup de science, parce qu'il ne réunissait pas les conditions du mufti. Comment en aurait-il été s'ils avaient vu les ascètes de nos jours, qui donnent des décrets sur les évènements présents ?

Dans une chaîne de transmetteurs, Ismâ'il Ibn Chiba a dit : « Je suis entré auprès d'Ahmad Ibn Hanbal, et Ahmad Ibn Harb venait d'arriver à La Mecque, il m'a dit : - *Qui est cette personne qui vient d'arriver du Khurâssân?*
Je lui ai répondu : *Il a ceci et cela d'ascétisme, et ceci et cela de crainte.*
Il a dit : *Il ne convient pas à celui qui prétend ce qu'il possède d'immiscer sa personne dans le décret.* »

Le mépris des savants et leur blâme

Parmi sa ruse envers les ascètes, il y a leur mépris envers les savants, leur blâme. Ils disent que l'objectif est l'œuvre mais ils ne comprennent pas que la science est la lumière du cœur. S'ils connaissaient le degré des savants dans la préservation de la législation et que ce degré est celui des prophètes, ils auraient préparé leur personne comme le sourd auprès des gens éloquents, l'aveugle auprès des gens clairvoyants. Les savants sont les guides du sentier, et les autres sont derrière eux. Celui qui est sain parmi eux peut marcher seul.
Dans un hadith issu des deux recueils authentiques, d'après Sahl Ibn Sa'd, le Prophète (ﷺ) a dit à 'Alî Ibn Abî Tâlib (رضي الله عنه) : « Par Allah, si Allah guide un seul homme par ton intermédiaire, ceci est mieux pour toi que les chameaux rouges. »[1]

Le libre cours des savants dans certains actes permis

Ils reprochent aux savants leur libre cours dans certains actes permis qui les renforcent dans l'étude de science. Ils reprochent, aussi, l'amassement des biens. S'ils avaient compris la signification du mot permis, ils auraient su que la personne n'est pas à blâmer et la véritable affaire est que quiconque autre qu'eux, est plus en droit que lui. Sied-il à celui qui prie la nuit de faire des reproches à celui qui s'acquitte de son obligation et qui dort ?

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 2942-3701-4210 et Muslim n° 2406.

Scanned by CamScanner

Nous avons rapporté une chaîne d'après Muhammad Ibn Ja'far al-Khawlânî qui a dit : Abû 'Abdillah al-Khawwâs était parmi les Compagnons de Hâtim le sourd, il m'a raconté : « Nous sommes entrés avec Hâtim al-Balakhî à Ray, il y avait avec lui trois cents vingt hommes qui désiraient accomplir le pèlerinage, ils portaient de la laine et des toges, aussi, en laine. Aucun d'entre eux n'avaient de nourriture et de bourse. Nous sommes descendus chez un homme parmi les commerçants dévots qui nous a invités cette nuit-là. Le lendemain, il a dit à Hâtim : *Ô Abû 'Abd ar-Rahmân, as-tu un besoin car je veux visiter un de nos jurisconsultes qui est indisposé ?*

Hâtim a répondu : *Si vous avez un jurisconsulte indisposé, alors la visite du jurisconsulte a un grand mérite, et regarder un jurisconsulte est une adoration. Je viens avec toi.*

Muhammad Ibn Maqâtîl, le juge de Ray, était la personne indisposée.

Il lui dit : *Ô Abû 'Abd ar-Rahmân, passe devant nous.*

Ils allèrent à la porte de sa maison. Le portier était là, Hâtim resta pensif et dit : *Ô seigneur de la demeure, savant de cette situation.*

On les autorisa à entrer, ils pénétrèrent et se trouvèrent dans une maison somptueuse avec de beaux objets, de belles tenues, des tapis, des rideaux. Hâtim resta pensif, observant, jusqu'à ce qu'ils entrèrent auprès de l'assemblée dans laquelle se trouvait Muhammad Ibn Muqâtil. Il était allongé sur un beau tapis, doux au marcher. Il y avait à sa tête des personnes qui passaient, d'autres étaient debout. Ar-Râzî s'assit et Hâtim resta debout. Muhammad Ibn Muqâtil lui fit signe de sa main de s'asseoir. Hâtim dit : *Je ne m'assois pas.*

Ibn Muqâtil lui dit : *As-tu besoin de quelque chose ?*

Il répondit : *Oui.*

Il dit : *Qu'est-ce ?*

Il répondit : *Je veux te demander concernant un sujet.*

Il dit : *Demande-moi !*

Hâtim répondit : *Assis-toi afin que je te demande.*

Il ordonna à ses enfants de l'adosser.

Hâtim dit : *De qui t'es parvenue cette science-là ?*

Il répondit : *De gens de confiance me l'ont rapportée de gens de confiance parmi les imams.*

Il dit : *De qui ont-ils reçu cette science ?*

Il répondit : *Ils l'ont reçu des tâbi'în (disciples des compagnons).*

Il dit : *De qui les tâbi'în ont-ils reçu cette science ?*

Il répondit : Ils l'ont reçu *des Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ).*

Scanned by CamScanner

Il a dit : *De qui les Compagnons du Messager l'ont-ils reçu ?*
Il a répondit : *Du Messager d'Allah lui-même (ﷺ).*
Il a dit : *D'où la science du Messager d'Allah (ﷺ) est-elle venue ?*
Il a répondit: *De Jibrîl qui l'a rapporté d'Allah (ﷻ).*
Hâtim a dit : *Donc, Jibrîl s'en est acquitté d'après Allah (ﷻ) auprès du Prophète (ﷺ), lui-même (ﷺ) s'en est acquitté auprès des Compagnons, eux-mêmes auprès des suivants, qui s'en sont acquittés auprès des imams et dont eux aussi s'en sont acquittés auprès des gens de confiance, qui vous l'ont, finalement, transmise. As-tu entendu dans cette science quelqu'un dont sa demeure, dans cette vie d'ici-bas était plus belle, avec de soyeux tapis, autant d'ornements, et avec une demeure auprès d'Allah plus grande ?*
Il a répondit: *Non.*
Il a dit : *Comment as-tu entendu (cette science) ?*
Il a répondit: *Je l'ai entendu de ceux qui ont été ascètes en cette vie d'ici-bas, ont désiré l'au-delà, ont aimé les pauvres et ont devancé leur au-delà. Ces personnes ont des demeures plus grandes et plus proches auprès d'Allah (ﷻ).*
Hâtim dit : *Et toi, qui imites-tu ? Le Prophète (ﷺ), ses Compagnons, les suivants après eux, les pieux suivant leurs traces ou Pharaon et Nemrod ? Ces deux-là ont été les premiers à construire en plâtre et en brique. Ô mauvais savant, l'ignorant qui court après la vie d'ici-bas et la désire dit : Ne devrais-je pas moi aussi être en droit (de cette vie d'ici-bas) comme ce savant dans cette situation ?*
Il a dit : Il sortit de chez lui et ceci ne fit qu'accroître la maladie de Muhammad Ibn Muqâtil. Les gens d'ar-Ray apprirent ce qui se passa entre lui et Hâtim, ils dirent à Hâtim : *Muhammad Ibn 'Ubayd at-Tanâfasî à Qazwîn possède encore plus que cela.*
Il s'y rendit, entra auprès de lui, il y avait beaucoup de monde auprès de lui, il leur racontait. Il lui a dit : *Qu'Allah te fasse miséricorde, je suis un non arabophone, je suis venu à toi afin que tu m'enseignes les bases de ma religion, la clé de ma prière et comment faire mes ablutions pour celle-ci.*
Il a dit : *Bonté et noblesse ! Ô enfant, une anse d'eau.*
On la lui amena. Muhammad Ibn 'Ubayd s'assit, accomplit ses ablutions trois fois et dit : *Ainsi, tu les accomplis.*
Hâtim dit : *Lève-toi de ton lieu, qu'Allah te fasse miséricorde, afin que j'accomplisse mes ablutions auprès de toi et qu'ainsi, elles soient plus enracinées dans ce que je souhaite.*

Scanned by CamScanner

At-Tanâfasî se leva. Hâtim s'assit à sa place, accomplit ses ablutions, se lava le visage trois fois, puis en arrivant aux bras, il les lava quatre fois. At-Tanâfasî lui dit : *Tu as gaspillé.*

Hâtim dit : *En quoi ai-je gaspillé ?*

Il dit : *Tu as lavé ton bras quatre fois.*

Il répondit : *Ô louange à Allah, moi, pour une paume d'eau je gaspille et toi, je te vois dans tout cela et tu ne gaspilles pas ?*

At-Tanâfasî su alors qu'il voulait le confondre, il rentra dans sa demeure et ne sortit pas auprès des gens pendant quarante jours. Hâtim se rendit au Hijâz, lorsqu'il arriva à proximité de Médine, il désira se quereller avec les savants de la ville. Lorsqu'il entra à Médine, il dit : *Ô gens, quelle est cette ville ?*

Ils répondirent : *La ville du Messager d'Allah (ﷺ).*

Il dit : *Où est le château du Messager d'Allah (ﷺ) afin que j'aille y prier deux cycles ? Ils dirent : Le Messager d'Allah n'avait pas de château, il avait une maison en mortier.*

Il dit : *Où sont les châteaux des gens de sa famille, de ses Compagnons et de ses femmes.*

Ils répondirent : *Ils n'avaient pas de châteaux, ils avaient des demeures en mortier.*

Hâtim dit : *Cette ville est la ville de Pharaon.*

Ils l'insultèrent et l'emmenèrent chez le gouverneur et dirent :

- *Ce non arabophone dit que cette ville est celle de Pharaon.*

Le gouverneur dit : *Pourquoi as-tu dit cela ?*

Hâtim répondit : *Ne te précipite pas sur moi, ô émir. Je suis une personne étrangère qui est entrée dans cette ville et a demandé quelle était cette ville, ils ont dit que c'était le ville du Messager d'Allah (ﷺ), j'ai demandé où se trouvait le château du Messager d'Allah (ﷺ), ainsi que les palais de ses Compagnons, ils m'ont dit qu'ils n'y avaient que des demeures en mortier, et j'ai entendu Allah dire :*

لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ

(Et vous avez, certes, dans le Messager d'Allah un excellent modèle.)[1]

Quant à vous, quel est votre modèle ? Est-ce le Messager d'Allah (ﷺ) ou Pharaon. »

[1] Sourate 33, Les coalisés, verset 21.

Scanned by CamScanner

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Malheur aux savants, à cause de l'ascète ignorant, qui convainc avec sa science et voit le mérite comme une obligation. Il récuse le permis, et ce qui est permis est autorisé, la Loi n'a pas autorisé une chose pour ensuite la blâmer. Quelle vilenie que l'ignorance ! S'il leur avait dit : « Si vous aviez diminué (le train de vie) sur lequel vous étiez, les gens vous auraient imité. » Cela aurait été plus proche de la situation. S'il avait entendu que ʿAbd ar-Rahmân Ibn ʿAwf, az-Zubayr Ibn al-ʿAwâm, ʿAbdullah Ibn Masʿûd, et Untel parmi les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous, ont laissé des fortunes colossales, que dirait-il ? Tamîm ad-Dârî a acheté une toge pour mille dirhams, il priait la nuit vêtu de celle ci. L'obligation pour l'ascète est l'apprentissage auprès des savants, s'il n'apprend pas, qu'il se taise.

Dans le hadith possédant une chaîne de transmetteurs, d'après Malik Ibn Dînâr, qu'Allah soit satisfait de lui : « Satan joue avec les lecteurs, comme les enfants jouent avec les noix. » Et d'après Ḥabîb al-Fârisî, il a dit : « Par Allah, certes Satan joue avec les lecteurs comme les enfants jouent avec les noix. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les lecteurs, ici, sont les ascètes, c'est un de leur nom ancien, bien connu. C'est à Allah que revient la réussite dans l'exactitude, et vers Lui est le retour et le devenir.

Scanned by CamScanner

CHAPÎTRE X

SA RUSE CONTRE LES SOUFIS PARMI LES ASCÈTES

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les soufis font partis des ascètes. Nous avons déjà rappelé la ruse colossale envers les ascètes, excepté que les soufis se sont singularisés vis-à-vis d'eux par des attributs et des situations, et s'en sont distingués par des apparences propres. Nous avons, donc, ressenti le besoin de leur consacrer un chapitre particulier.

Le soufisme est une voie, qui au début était l'abstinence totale, puis ceux qui s'en réclamaient autorisèrent, ensuite, la musique et la danse. Ainsi, ceux qui cherchaient l'au-delà, parmi les gens communs, penchèrent vers eux suite à ce qu'ils voyaient d'ascétisme. Quant à ceux qui cherchaient la vie d'ici-bas, ils penchèrent, aussi, vers eux car ils virent en eux la tranquillité et le divertissement. On se doit donc, de dévoiler la ruse à leur encontre pour les gens du peuple, et ceci ne peut être découvert qu'en dévoilant le fondement de cette voie, ses branches et l'explication de ses affaires. Allah est celui qui accorde la réussite dans l'exactitude.

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : L'attribution à l'époque du Messager d'Allah (ﷺ) était liée à la foi et à l'islam. On disait *musulman, croyant* puis est apparu le nom *ascète, adorateur*. Ensuite, ont émergé des gens qui se sont attachés à l'ascétisme et à l'adoration. Ils se détachèrent de cette vie d'ici-bas et se coupèrent (du monde) pour l'adoration. Ils prirent, pour cela, une voie et s'en singularisèrent, et se parèrent de caractères spécifiques. Ils virent que la première personne qui s'isola pour être au service d'Allah (ﷻ) dans Sa demeure sacrée était une personne nommée Sûfa, et son nom était al-Ghawth Ibn Mur. Ils s'affilièrent à lui du fait de leur ressemblance à lui dans la séparation pour Allah (ﷻ). Ainsi, ils furent nommés les *soufis*.

[Muḥammad Ibn Naṣir nous a annoncés d'après Abû Isḥaq Ibrâhîm Ibn Sa'id al-Habbâl : « Abû Muḥammad 'Abd al-Ghânî Ibn Sa'id al-Ḥâfiẓ a dit :] « J'ai demandé à Walîd Ibn al Qâsim : À qui le soufi s'affilie-t-il ? Il a répondu : Il y

Scanned by CamScanner

avait des gens dans la Jâhiliya qu'on appelait Sûfa, ils coupèrent [avec le monde] pour Allah (ﷻ) et demeurèrent à la Ka'ba, ceux qui leur ressemblent sont des soufis. 'Abd al-Ghânî a dit : Ces gens connus de Sûfa sont issus du fils d'al-Ghawth Ibn Mur, le fils de mon frère Tamîm Ibn Mur. »

D'après une chaîne de transmetteurs remontant à Zubayr Ibn Bakkâr, celui-ci a dit : « **L**'autorisation du pèlerinage pour les gens, à 'Arafât, était chez al-Ghawth Ibn Mur Ibn Ad Ibn Tâbikha, puis chez son fils que l'on nommait Sûfa. Lorsqu'on aspirait à la permission (du pèlerinage), les Arabes disaient : Sûfa a permis. Zubayr a dit : Abû 'Ubayda a dit : Sûfa et Sûfân sont les appellations pour quiconque est au voisinage de la Maison sans sa famille ou qui accomplit certaines affaires du rite du pèlerinage.

[Zubayr a dit : Abû l-Hassan al-Athram m'a raconté d'après Hichâm Ibn Muhammad as-Sâ'ib al-Kalbî :] « **A**l-Ghawth Ibn Mur a été nommé Sûfa, car sa mère n'avait pas eu d'enfant qui avait vécu, elle jura que s'il vivait, elle attacherait à sa tête une laine (sûfa) et qu'elle l'attacherait à la Ka'ba, elle le fit. On lui dit: Pour Sûfa, son fils et après. »

[Zubayr a dit : Ibrâhîm Ibn al-Mundhirî m'a raconté d'après 'Abd al-'Azîz Ibn 'Imrân, 'Aqqâl Ibn Chiba m'a informé : Um Tamîm Ibn Mur a dit :] «**E**lle n'avait eu que des filles : Pour Allah, si j'accouche d'un garçon, je le mettrai au service de la Maison. Elle enfanta d'al-Ghawth Ibn Mur. Lorsqu'elle l'attacha à La Maison, il fût atteint d'insolation, elle passa à ses côtés, il tomba et se dénoua, elle dit : Mon fils n'est devenu qu'une laine (sûfa). » Il fût ainsi nommé Sûfa. La permission du pèlerinage pour les gens de 'Arafat à Mina, et de Mina à La Mecque était détenu par Sûfa. Celle-ci perdura jusqu'à ce qu'elle fut prise par les 'Adnân, puis ensuite par les Quraych.

Scanned by CamScanner

Critiques des procédés « soufis »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Certains ont dit que le soufisme est affilié aux gens d'as-Suffa, mais ils ont pris cet avis car ils ont vu dans les gens de Suffa ce que nous avons rappelé d'attributs de Sûfa, sa coupure pour Allah (ﷻ), et l'attachement à la pauvreté. En effet, les gens d'as-Suffa étaient pauvres, ils venaient au Messager d'Allah (ﷺ) sans famille, ni argent. On leur construisit (un endroit spécifique) dans la mosquée du Messager d'Allah (ﷺ), ils furent dénommés les gens d'as-Suffa.

Dans un hadith avec une chaîne d'après al-Hassan : « **On construisit pour les musulmans faibles un endroit (Suffa) où les musulmans acheminèrent ce qu'ils pouvaient d'aumônes bienfaisantes. Lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) venait à eux, il leur disait : *Paix sur vous, ô gens de Suffa.***
Ils lui répondaient : *Sur toi la paix, ô Messager d'Allah.*
Il disait : *Comment allez-vous ?*
Ils répondaient : *Bien, ô Messager d'Allah.* »[1]

[Dans une chaîne, d'après Nu'aym Ibn Al Majmar, d'après son père, d'après Abû Dhar :] « **J'étais parmi les gens de Suffa, lorsque venait le soir, nous nous présentions à la porte du Messager d'Allah (ﷺ). Il appelait chaque personne, puis il partait avec un, ainsi il restait ceux qui restaient parmi les gens de Suffa, dix parfois moins, puis le Prophète nous donnait son dîner. Nous dînions, et après avoir terminé notre repas, le Messager d'Allah (ﷺ) disait : Dormez à la mosquée.** »[2]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ces gens-là restèrent à la mosquée par nécessité, ils mangeaient les aumônes par nécessité. Lorsque Allah ouvrit aux musulmans les conquêtes, ils se passèrent de cette situation et sortirent de Suffa. Donc, affilier le terme de *soufi* aux gens de Suffa est une erreur, car si l'affaire était telle, on ne dirait pas *sûfî* mais plutôt *suffiyî*. Certains ont attribué cela à *as-sûfâna* (l'amadou), ceci du fait de son peu de frivolité et l'ont donc affilié à ces dispositions, comme celles des végétaux du désert, là encore c'est un mépris car s'il en était ainsi, nous aurions dit *sûfânî*. D'autres ont dit : C'est à affilier au revers de la laine, c'est-à-dire les cheveux qui poussent derrière la nuque, comme

---

[1] Rapporté par Abû Nu'aym dans *Al-Hilya* vol.1 p.340, hadith *mursal* d'après la version d'al-Hassan al-Basrî, celles-ci sont faibles.
[2] Rapporté par Abû Nu'aym dans *Al-Hilya* vol. 1 p. 352, dans sa chaîne il y a al-Wâqidî qui est à délaisser.

Scanned by CamScanner

si le soufi était juxtaposé à la vérité et au détournement des créatures. D'autres ont dit : l'affiliation est à la laine (*sûf*) mais ceci prête à discussion. La parole authentique est ce que nous avons rappelé en premier.

Ce nom est apparu aux gens avant l'année 200 de l'hégire. Lorsque les premiers l'ont manifesté, ils en ont parlé et ont expliqué son qualificatif par de nombreuses expressions. Il en ressort, d'après eux, que le soufisme est l'exercice (spirituel) de l'âme, la lutte contre la nature de l'homme en la débarrassant des caractères vils, et en la revêtant des beaux caractères parmi l'ascétisme, la mansuétude, la patience, la sincérité, la véracité, ainsi que d'autres parmi les qualités vertueuses grâce auxquelles on acquiert les louanges sur cette vie d'ici-bas et la récompense dans l'au-delà.

[Dans le hadith avec une chaîne d'après at-Tûsî : J'ai entendu Abû Bakr Ibn al-Muthâqif dire :] « J'ai demandé à al-Junayd Ibn Muhammad concernant le soufisme, il a dit : C'est sortir de tout comportement vil et entrer dans tout comportement issu de la Tradition (*Sunna*).

[Dans une chaîne d'après 'Abd al-Wâhid Ibn Bakr : J'ai entendu Muhammad Ibn Khafîf dire :]« Ruwaym a dit : Tout comportement s'est posé sur des symboles, mais cette voie-là (du soufisme) s'est assise sur les réalités. Toutes les créatures ont recherché leurs propres personnes avec les apparences de la législation, mais eux ont recherché leur propre personne par la réalité de la crainte et la véracité continue. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les premières générations étaient sur cela, puis Iblîs les dupa dans des choses, il rusa avec ceux qui les suivirent parmi leurs suivants. Chaque siècle qui passait, son optimisme grandissait à l'égard de la seconde génération et ainsi sa ruse grandit jusqu'à ce qu'il domina totalement les dernières générations. Sa ruse fondamentale, à leur encontre, est de leur avoir fermer l'accès au savoir ainsi que de leur avoir fait miroiter que l'objectif était l'œuvre. Lorsqu'il leur éteignit la lanterne de la science, ils pataugèrent dans les ténèbres. Il fit voir à d'autres que le but était de délaisser entièrement la vie d'ici-bas. Ils refusèrent donc ce qui réformait leur corps. Ils comparèrent l'argent au scorpion et oublièrent que celui-ci fut crée dans leur intérêt. Ils exagérèrent dans les choses à supporter pour leurs âmes jusqu'à ce que certains d'entre eux finirent par ne plus s'allonger. Ceux-là avaient des objectifs vertueux, seulement ils n'étaient pas dans la bonne voie. D'autres, du fait de leur peu de science, œuvraient sur des traditions fabriquées sans qu'ils ne le sachent.

Scanned by CamScanner

Ensuite, des personnes vinrent et leur parlèrent de faim, de pauvreté, d'insufflations, et des instants. Ils écrivirent des livres à ce sujet, comme le fit al-Hârith al-Muḥâsibî. D'autres vinrent et arrangèrent l'école du soufisme, ils la singularisèrent par des qualificatifs, et la distinguèrent par des spécificités : Les vêtements rapiécés, le chant, l'extase, la danse, l'applaudissement, ainsi que l'ajout dans la propreté et la purification. L'affaire ne cessa de croître, les anciens leur établirent des dispositions, ils parlèrent de leurs événements et s'accordèrent dans leur éloignement des savants, voire même de regarder sur quoi ils étaient ou dans les sciences. Ils appelèrent leur science la science cachée, et firent de la science légale (*chari'a*), la science apparente. Certains, poussés par la famine, firent des visions corrompues, prétendant l'amour ardent de la vérité et son vif désir, comme s'ils se figuraient une personne de belle apparence qu'ils désiraient, ceux-là sont entre la mécréance et l'innovation.

Ensuite, ils se ramifièrent en branches notamment les confréries, leurs dogmes s'en trouvèrent corrompus. Parmi ceux-ci, certains parlèrent d'incarnation, d'autres d'union et Iblîs ne cessa de les faire patauger dans toutes les sortes d'innovations jusqu'à ce qu'ils se prescrivirent des traditions. Abû 'Abd ar-Raḥmân As-Sulamî vint et leur écrivit *Kitâb as-sunan*, il leur réunit les réalités de l'explication du Coran. Il rappela d'eux des choses étonnantes dans leurs livres d'explication du Coran sur ce qu'il leur arrive, sans aucune base issue d'un fondement parmi les fondements de la science. Plutôt ils l'ont interprété d'après leur école. Leur crainte concernant la nourriture est étonnante comparée à leur largesse vis-à-vis du Coran.

[On nous a informés qu'Abû Manṣûr 'Abd ar-Raḥmân al-Qazzâz a dit : On nous a informés qu'Abû Bakr al-Khaṭîb a dit : Muḥammad Ibn Yûssuf al-Qaṭṭân an-Naysâbûrî m'a dit :] « Abû 'Abd ar-Raḥmân As-Sulamî n'était pas digne de confiance, et il n'a entendu d'al-Aṣ'am que très peu de choses. » Lorsque al-Hâkim Abû 'Abdillah Ibn al-Bâyi' est mort, il a raconté d'al-Aṣ'am grâce à l'histoire de Yaḥya Ibn Ma'în et de beaucoup d'autres choses. Il fabriquait des traditions pour les soufis.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Abû Naṣr As-Sarrâj leur a écrit un livre qu'il a appelé *Luma' aṣ-ṣûfiya* dans lequel il a rappelé des dogmes vils et des paroles abjectes dont nous rappelleront certains passages - si Allah (ﷻ) le veut - ; Abû Ṭâlib al-Makkî leur a composé *Qût al-qulûb*, il y a mentionné des traditions fausses qui ne tiennent sur aucun fondement, notamment concernant les prières du

Scanned by CamScanner

jour et de la nuit, ainsi que d'autres sujets, tous de croyances corrompues. Il y répéta la parole : Certains qui ont découvert, ont dit : Cette parole est inconsistante. Il a rappelé d'après certains soufis qu'Allah (ﷻ) se révèle dans tout Son éclat sur cette vie d'ici-bas à Ses alliés.

[On nous a informés qu'Abû Mansûr Al-Qazzâz a dit : On nous a informés qu'Abû Bakr al-Khatîb a dit : Abû Tâhir Muhammad Ibn al-'Allâf a dit :]
« Abû Tâlib al-Makkî est entré à Basra après la mort d'Abî l-Hussayn Ibn Sâlim, il s'affiliait à lui dans ses paroles. Il entra à Bagdad et les gens se réunirent autour de lui durant une assise d'exhortation, il se trompa dans sa parole et on retint de lui qu'il avait dit : Il n'y a pas un plus grand mal pour la créature que le Créateur. Les gens le déclarèrent innovateur, l'isolèrent, et il fut interdit de parler aux gens après cela.

Al-Khatîb a dit : « Abû Tâlib al Makkî a écrit pour les soufis un livre nommé *Qût al-qulûb*, il y a rappelé des choses blâmables et laides concernant les attributs (d'Allah).

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Abû Nu'aym al-Asbahânî est ensuite venu et leur a écrit le livre *Al-Hilya* et il a rappelé dans les limites du soufisme des choses blâmables, mauvaises. Il n'a pas eu honte de rappeler parmi les soufis : Abû Bakr, 'Umar, 'Uthman, 'Alî, ainsi que des chefs parmi les Compagnons - qu'Allah soit satisfait d'eux tous. Il a rappelé d'eux des choses étonnantes, il a aussi recensé parmi eux, Churayh al-Qadî, al-Hassan al-Basrî, Sufyân ath-Thawrî et Ahmad Ibn Hanbal. As-Sulamî a aussi rappelé dans *Tabaqât as-sûfiya*, al-Fudayl, Ibrâhîm Ibn Adham, Ma'rûf al-Karkhî, les recensant parmi les soufis en soulignant qu'ils étaient parmi les ascètes.
Donc, le soufisme est une école connue qui ajoute [des choses] à l'ascétisme, mais ce qui prouve la différence entre les deux est que personne n'a blâmé l'ascétisme alors que les soufis ont été blâmés dans ce que nous allons rappeler. 'Abd al-Karîm Ibn Hawâzin al-Quchayrî leur a écrit *Kitâb ar-rissâla*, il y a mentionné des paroles étonnantes concernant : l'anéantissement, la survivance, la saisie, le déploiement, le temps, l'état, l'extase, l'existence, l'union, la séparation, l'éveil, l'ivresse, la sensation, l'absorption, l'effacement, la confirmation, la manifestation, la causerie, le dévoilement, les apparences, les commencements, les fulgurations, le façonnement, le renforcement, la législation, la réalité, ainsi que d'autres qui ne sont que confusion, il n'y a rien ; quant à son explication, c'est encore plus étonnant. Muhammad Ibn Tâhir al-Maqdisî est ensuite venu, il leur a

Scanned by CamScanner

composé *Safwat at-tasawwuf*, il y a mentionné des choses dont la personne douée de raison aurait honte d'en parler, nous n'en rappellerons que ce qui sera, uniquement, utile de parler aux moments opportuns, si Allah (ﷻ) le veut.

Notre chaykh Abû al-Fadl Ibn Nâsir al-Hâfiz disait : « Ibn Tâhir empruntait l'école de la permission. Puis il dit : Il a écrit un livre concernant l'autorisation de regarder les *choses mignonnes* en rappelant une histoire d'après Yahyâ Ibn Ma'în qui a dit : J'ai vu une charmante jeune fille en Égypte, elle était gracieuse, qu'Allah la bénisse. On lui dit : Tu pries sur elle (en demandant la bénédiction d'Allah pour elle). Il a dit : Bénédiction d'Allah sur elle et sur toute chose belle et élégante. Notre chaykh, Ibn Nâsir a dit : « Ibn Tâhir n'est pas une personne dont on se sert pour arguer. »

Abû Hâmid al-Ghazâlî est ensuite venu, il leur a écrit le livre *al-Ihyâ* pour les gens du peuple, il l'a rempli de faux hadiths dont il ne connaissait pas la fausseté, il a parlé de la science du dévoilement et est sorti du canon de la législation. Il a dit : « La signification des astres, du soleil, de la lune, qu'Ibrâhîm (عليه السلام) a vu sont des lumières qui sont le voile d'Allah (ﷻ). » Il n'a pas réfuté ces choses connues. Cela correspond aux paroles des bâtinites. Il a aussi dit dans son livre *al-Mufassah bi l-ahwâl* : « Les soufis dans leur éveil aperçoivent les anges et les âmes des prophètes. Ils entendent, d'eux, des voix, ils tirent d'eux des profits, puis l'état s'élève de la vision de la forme jusqu'à des degrés dont on peut à peine prononcer quoique ce soit. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : La cause qui a poussé ces écrivains à écrire de telles choses est leur peu de science des traditions, de l'Islam, des paroles (des Compagnons), et leur enclin de ce qu'ils trouvaient bon pour la voie du peuple, mais ils ne l'approuvèrent que parce qu'il y avait la confirmation de la louange de l'ascétisme dans les âmes. Ils ne virent pas une situation meilleure que celle sur laquelle étaient ces gens-là dans la forme, ni n'entendirent de paroles aussi raffinées que les leurs. Mais il y a parfois, dans la vie des prédécesseurs, une forme de sévérité. De plus, le penchant des gens envers ces personnes est fort. Nous avons rappelé concernant cette voie que l'apparence est la propreté et l'adoration, Mais aussi la tranquillité et l'écoute. Les natures (humaines) penchent (naturellement) vers cela, et les premiers soufis fuyaient les sultans, les gouverneurs, ils devinrent des amis.

SECTION : L'ensemble de ces écrits qui leur ont été écrit ne se base sur aucun fondement, ce ne sont que des péripéties et événements happés ici et là, les

Scanned by CamScanner

uns d'après les autres. Ils les ont composés en recueils qu'ils ont appelé la science cachée. Dans une tradition, avec une chaîne remontant à Abû Ya'qûb Allah Ibn Hayya qui a dit : J'ai entendu Ahmad Ibn Hanbal, être interrogé sur les insufflations et les instants, il a dit : « Les Compagnons et les suivants n'ont pas parlé de cela. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons rapporté, au début de notre livre, à peu près la même parole d'après Dhû-Nûn, et nous avions rapporté qu'Ahmad Ibn Hanbal avait entendu les paroles d'al-Hârith al-Muhâsibî, il a dit à l'un de ses Compagnons : « Je te conseille de ne pas t'asseoir avec eux. »

D'après Sa'îd Ibn 'Amr al-Barda'î qui a dit : « J'ai vu Abû Zur'a être interrogé concernant al-Hârith al-Muhâsibi, il lui écrivit. Il a répondu à celui qui l'interrogeait : *Attention à ces livres, ce sont des livres d'innovations et d'égarements, accroche-toi aux traditions des Compagnons (al-athar), tu y trouveras ce qui permettra de te passer de ces livres.*
On lui a dit : *Il y a pourtant des enseignements dans ces livres* ?
Il a répondu : *Celui qui ne trouve pas dans le livre d'Allah des enseignements, alors ce n'est pas dans ces livres qu'il les trouvera. Vous est-il parvenu que Mâlik Ibn Anas, Sufyân ath-Thawrî, al-Awzâ'î, et les premiers imams ont composé ces livres concernant les insufflations, les instants et ces choses...*
Ces gens ont divergé des gens de science, parfois ils nous viennent à travers al-Hârith al-Muhâsibî ou par 'Abd ar-Rahîm ad-Dubaylî, ou par Hâtim al-Asam, ou par Chaqîq...
Puis il a dit : *Oh que les gens se précipitent dans l'innovation* ! »

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, Abû Muhammad Rizq Allah Ibn 'Abd al-Wahhâb at-Tamîmî nous a informés d'après Abû 'Abd ar-Rahmân As-Sulamî qui a dit :] « Le premier qui a parlé dans son bourg de l'agencement des situations, des milieux du pouvoir et de l'autorité est Dhû-Nûn al-Misrî, mais 'Abdullah Ibn 'Abd al-Hakim le réprouva. Il était le dirigeant de l'Égypte et était malikite, voilà pourquoi les savants de l'Égypte l'émigrèrent lorsque se propagea sa nouvelle qu'il avait innové une science que les prédécesseurs n'avaient pas parlé avant, jusqu'à ce qu'ils l'accusèrent de *zandâqa*. »[1]

[1] Le terme *zanâdiqa* désigne des gens qui entrent et sortent des religions très aisément et très souvent. En islam, ils font croire qu'ils adhèrent à cette religion, alors qu'ils sont adeptes d'une autre religion comme le manichéisme ou le dualisme.

Scanned by CamScanner

As-Sulamî a dit : « Abû Sulaymân ad-Dârânî est sorti de Damas, ils dirent : Il prétend qu'il voit les anges et qu'ils lui parlent. » Des gens témoignèrent contre Ahmad Ibn Abî al-Hiwârî pour avoir préféré les alliés aux prophètes, il fuit à Damas et se rendit à La Mecque. Les gens de Bastâm désapprouvèrent ce que disait Abû Yazîd al-Bastâmî, jusqu'à ce qu'on a rappelé à al-Hussayn Ibn 'Issâ qu'il disait : « Moi aussi, j'ai une ascension comme le Prophète (ﷺ) a une ascension. » Ils l'expulsèrent de Bastâm, il résida alors à La Mecque durant deux années puis revint à Jurjân, il y demeura jusqu'à la mort d'al-Hussayn Ibn 'Issâ. Ce n'est qu'après cela qu'il retourna à Bastâm. As-Sulamî a dit : « Une personne a raconté d'après Sahl Ibn at-Tastûrî qu'il disait : Les anges, les djinns, les démons, se tiennent en sa présence, il parle avec eux. Les gens communs le désavouèrent jusqu'à ce qu'ils lui attribuèrent des choses viles, il s'en alla à Basra et y mourut. Il a dit aussi : « Al-Hârith al-Muhâsibî tînt des propos sur la dialectique et les attributs [d'Allah], Ahmad Ibn Hanbal l'émigra, il se cacha jusqu'à ce qu'il mourut. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Abû Bakr al-Khallâl a rappelé dans son livre *As-Sunna* qu'Ahmad Ibn Hanbal a dit : « Soyez avertis d'un grand avertissement concernant Al-Hârith, il est l'origine de l'épreuve. » C'est-à-dire dans les événements des paroles de Jahm, Untel et Untel s'asseyaient avec lui, et en sortirent avec l'opinion de Jahm. Le refuge des gens de la scholastique ne cesse d'être cultivé, mais comme le lion attaché, regarde le jour où il rugit sur les gens.

Les premiers soufis reconnaissent le fait de se fier au Coran et à la Sunna.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les premiers soufis reconnaissaient le fait de se fier au Livre (Coran) et à la Tradition (Sunna), et en effet, Iblîs les a dupés suite à leur peu de science. [Dans une chaîne, d'après Ja'far al-Khuldî, qui a dit : J'ai entendu al-Junayd dire : Abû Sulaymân ad-Darânî a dit :] « Parfois je ressens en moi-même, pendant quelques jours, un point parmi les points des gens mais je ne les accepte qu'avec deux témoins justes, le Livre et la Tradition. »

[Dans une chaîne, d'après Tayfûr al-Bastâmî qui a dit : J'ai entendu Mûssa Ibn 'Issâ dire : Mon père m'a dit : Abû Yazid a dit :] « Si vous regardiez une personne à qui lui a été donné des prodiges, jusqu'à s'élever dans les airs, ne vous laissez pas berner par lui jusqu'à ce que vous voyez comment il se comporte avec les ordres et les interdictions et la préservation des limites [d'Allah]. »

Scanned by CamScanner

[Dans une chaîne, d'après Abû Mûssa, qui a dit : J'ai entendu Abû Yazid al-Bastâmî dire :] « Celui qui délaisse la lecture du Coran, l'ascétisme austère, l'attachement au groupe, la présence aux funérailles, la visite du malade, et qui prétend ce fait (le soufisme), c'est un innovateur. »

Dans une chaîne, d'après 'Abd al-Hamîd al-Hablî qui a dit : « J'ai entendu Sariyyân dire : Celui qui prétend qu'une science cachée annule un décret apparent, se trompe. »

Et d'après al-Junayd qui a dit : « Notre école-ci est restreinte par les fondements du Livre et de la Tradition. » Il a aussi dit : « Notre science est conditionnée par le Livre et la Tradition, celui qui n'apprend pas le Livre, écrit les paroles prophétiques sans les comprendre, n'est pas à imiter. » Il a aussi dit : « Nous n'avons pas pris le soufisme d'après les on-dit, mais sur la faim, le délaissement de cette vie d'ici-bas, la rupture avec les habitudes et les consentements, car le soufisme est la pureté dans la relation avec Allah (ﷻ), et son fondement est de se séparer de la vie d'ici-bas, comme l'a dit Haritha : J'ai détaché ma personne de la vie d'ici-bas, j'ai veillé durant mes nuits, et j'ai été assoiffé (par le jeûne) durant mes journées. »

D'après Abû Bakr ach-Chaffâf : « Celui qui perd les limites de l'ordre et de l'interdiction en apparence, la vision intrinsèque du cœur lui est interdite. »

Abû al-Hussayn an-Nûrî a dit à certains de ses Compagnons : « Celui que tu as vu prétendre avec Allah (ﷻ) un état qui le fait sortir de la limite de la science légale, alors ne l'approche pas. Quant à celui que tu as vu prétendre une situation qu'aucun argument ne prouve, ni ne prouve une préservation apparente, alors souciez-vous de lui concernant sa religion. »

Al-Jarîrî a dit : « Toute notre affaire est rassemblée dans un seul mérite qui est que tu attaches ton cœur à la surveillance [d'Allah] et que la science soit présente sur ton apparence. » Abû Ja'far a dit : « Celui qui ne pèse pas ses paroles, ses actes, ses états d'après le Livre et la Tradition et qui ne s'inquiète pas de sa pensée, alors ne le recensez pas dans la recueil des hommes. »

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Si ceci est attesté d'après les paroles de leurs savants, alors certains de leurs savants, après eux, ont commis des erreurs dues à leur éloignement de la science. Donc, si cela est authentique d'après eux, alors l'orientation de leur réfutation se doit d'être puisqu'il n'y a pas de

Scanned by CamScanner

sentiment amoureux dans la vérité. Mais si cela n'est pas authentique de leur part alors nous mettons en garde contre de telles paroles ainsi que de cette école, quelle que soit la personne l'ayant prononcée. Quant à ceux qui ressemblent au peuple mais qui n'en font pas partie, leurs erreurs sont nombreuses, nous en rappellerons certaines qui nous sont parvenues d'eux. Allah sait que nous visons, à travers la clarification de l'erreur de celui qui l'a commise, uniquement la purification de la législation et la jalousie pour elle au regard du défaut. Nous n'avons rien à l'encontre de celui qui a dit ou a fait, plutôt nous nous acquittons de la responsabilité de la science, et les savants n'ont jamais cessé d'expliquer l'erreur de celui qui la commettait dans le but d'expliquer la vérité et non de faire apparaître le défaut de celui qui s'est trompé, et il n y a pas de place pour la parole d'un ignorant qui dirait : « Comment réfute-t-il tel ascète auprès de qui on recherche la bénédiction ? » En effet, la soumission est à ce avec quoi la législation est venue et non pas pour les personnes. Il se peut que la personne soit parmi les alliés et les gens du Paradis, mais il commet des erreurs, sa position ne doit pas empêcher l'explication de ses trébuchements.

Saches que celui qui regarde la grandeur de la personne sans regarder l'argument qui émane de lui, il est comme celui regarderait ce qui a été accompli, comme miracle, par la main du Messie (عليه السلام) sans le regarder, il le prétendrait à la divinité. S'il le (عليه السلام) regardait, et savait que lui non plus ne peut se passer de nourriture, il ne lui donnerait même pas ce qu'il mérite.

[Ismâ'îl Ibn Aḥmad as-Samarqandî nous a informés dans une chaîne remontant à Yaḥya Ibn Sa'îd :] « J'ai demandé à Chu'ba, Sufyân Ibn Sa'îd, Sufyân Ibn 'Uyayna et à Mâlik Ibn Anas concernant une personne qui n'apprend pas, mais qui se soucie de la Tradition. Ils ont tous dit : « On clarifie son affaire. »

L'imam Aḥmad Ibn Ḥanbal louait la personne en étant prolixe puis il rappelait ses erreurs les unes après les autres et il disait : Quelle bonne personne Untel si ce n'est qu'il a des ronces ! » Il a dit concernant Sarî as-Saqaṭî : « Le chaykh bien connu pour sa bonnes nourritures… » Puis il a raconté sa parole : « Lorsque Allah (سبحانه وتعالى) a crée les lettres, la lettre *ba* s'est prosternée. Il a dit : Nous faisons en sorte que les gens le fuient. »

Scanned by CamScanner

CONTEXTE DE CE QUE L'ON RAPPORTE D'APRÈS UN GROUPE D'ENTRE EUX PARMI LES MAUVAISES CROYANCES

La ruse d'Iblîs concernant l'écoute et autres

D'après Abû 'Abdillah ar-Ramalî : « Abû Hamza a parlé à la mosquée de Tarsûs, ils l'embrassèrent. Un jour où il parlait, un corbeau croassa sur le toit de la mosquée, il vociféra et dit : J'accours, j'accours. À ce moment-là, ils l'affilièrent au *zandâqa* et le traitèrent de *zandîq*. Il vendit son cheval à la criée, à la porte de la mosquée et on a dit : Le cheval du *zandîq*. »

Dans une chaîne remontant à Abû Bakr al-Farghânî : « Lorsque Abû Hamza entendait quelque chose, il disait : J'accours, j'accours. Ils l'ont considéré alors comme *zandîq*. Puis Abû 'Alî a dit : Il a été mis comme prêcheur à la vérité, et le rappel l'a réveillé. »

Abû 'Alî ar-Rûdhabârî a dit : « On a attribué, unanimement, le fait qu'Abû Hamza était *zandîq* car lorsqu'il entendait une voix ou un son, que ce soit le souffle du vent, le murmure du ruisseau, le piaillement des oiseaux, il criait et disait : J'accours, j'accours. Ils l'accusèrent d'être panthéiste. »

As-Sarrâj a dit : « Il m'est parvenu qu'Abû Hamza est entré dans la demeure d'al Harith al-Muhasibî, la brebis bêla, Abû Hamza sanglota, il prit une respiration en disant : *J'accours à toi, ô mon seigneur.*
Al-Hârith al-Muhasibî se mit en colère, prit un couteau et dit : *Si tu ne te repens pas de ton acte, je t'égorge.*
Abû Hamza répondit : *Si tu n'arrives pas à écouter ce que moi j'entends, alors tu n'as pas mangé les grumeaux avec les cendres !* »

As-Sarrâj a dit : Un groupe parmi les savants désapprouva Abû Sa'îd Ahmad Ibn 'Isâ al-Kharâz et l'assimila à la mécréance dû à des expressions qu'ils trouvèrent dans le livre qu'il a écrit : *Kitâb as-sir*, dont sa parole : « Un serviteur obéissant n'a pas été autorisé, il s'est attaché à la vénération d'Allah et Allah a sanctifié sa personne. »

De même, Abû l 'Abbâs Ahmad Ibn 'Atâ a aussi été affilié à la mécréance et au *zanâdiqa*. Il a dit : « Combien de fois al-Junayd a été pris aussi, malgré sa science, on l'accusa de mécréance et de *zanâdiqa*, et beaucoup d'autre parmi eux. »

Scanned by CamScanner

As-Sarrâj a dit : « On a rapelé d'après Abû Bakra Muhammad bn Mûssâ al-Farghânî al-Wâsita qu'il a dit : « *Celui qui rappelle, ment et celui qui patiente, dispose. Attention à ce que tu observes une personne aimée, un confident, un ami intime, et tu trouves dans l'observation de la vérité une voie.*
On lui dit : *Ne dois-je pas prier sur lui ?*
Il a répondu : *Prie sur lui mais sans dignité, et qu'il n'y ait aucune valeur dans ton cœur pour cela.* »

As-Sarrâj a dit : « Il m'est parvenu qu'un groupe, parmi les *zanâdiqa* panthéistes, a prétendu que La Vérité (Allah) a élu des corps où il y a installé les sens de la Seigneurie et dissous les sens humains. » D'autres ont prétendu au regard des choses agréables ; d'autres, l'installation dans les choses agréables. Il a dit : « On m'a même rapporté qu'un groupe des gens du Châm prétend la vision [d'Allah] avec les cœurs sur cette vie d'ici-bas comme la vision des yeux dans l'au-delà. » Il a aussi dit : « Il m'est parvenu qu'Abû al-Hussayn an-Nûrî a été accusé par Ghulâm al-Khalîl qui l'a entendu dire : Je suis amoureux d'Allah (ﷻ) et Lui est épris de moi. An-Nûrî a dit : « J'ai entendu Allah dire : **Il les aime et eux L'aiment**. » (5/55). Être épris de quelqu'un n'est pas au-dessus de l'amour. » Al-Qâdî Abû Ya'lâ a dit : « Les *zanâdiqa* panthéistes ont dit qu'Allah s'éprend des créatures. »

L'auteur a dit : Ceci est de l'ignorance sous trois angles.
- Premièrement, concernant l'expression : *être épris de...*, est, d'après les linguistes, uniquement utilisé lorsqu'on se marie.
- Deuxièmement : Les attributs d'Allah ont été transmis, Il aime mais on ne dit pas *"qu'Il s'éprend de ..."*, comme on dit : Il sait (*ya'lam*) mais on ne dit pas Il connaît (*ya'rifu*).
- Troisièmement : d'où sait-il qu'Allah l'aime ? Ceci est une prétention sans preuve. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui dit : Je suis certes au Paradis, il est en Enfer. »[1]

D'après Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî : Il a été rapporté que 'Amru al-Makkî a dit : « Je marchais avec al Hussayn Ibn Mansûr dans certaines ruelles de

[1] Al-Haythamî a dit dans *Majma'* vol. 1 p. 186 : Il se trouve dans la chaîne Muhammad Ibn Abî 'Atâ ath-Thaqafî qu'Ahmad a considéré comme faible et il a dit : Hadith à blâmer. Ibn Hibbân l'a rappelé dans les dignes de confiance mais avec cela, cette parole est de Yahya et elle s'arrête à lui. De plus, Allah a dit : **﴿Ne louez pas vos propres personnes, Allah est plus savant de celui qui craint.﴾**

Scanned by CamScanner

La Mecque et je lisais le Coran, il écouta ma lecture et dit : Je suis capable de dire aussi cela. Je me séparai de lui. »

[Muḥammad Ibn Yaḥya ar-Râzî a dit : J'ai entendu 'Amru Ibn 'al-Hâkim maudire al-Ḥallâj et dire :] « Si j'avais la capacité sur lui, je le tuerai de mes propres mains. Je lui dis : Sur quoi as-tu trouvé le chaykh ? Il a répondu : « J'ai lu des verset du Livre d'Allah (ﷻ), il a dit : Je peux, aussi, dire cela, écrire la même chose, parler avec. »

[D'après une chaîne de transmetteurs, Abû al-Qâsîm ar-Râzî a dit : Abû Bakr Ibn Mamchâd a dit :] « Une personne s'est présentée chez nous à Dînûr, elle portait sa gibecière dont elle ne se séparait jamais, de jour comme de nuit, on la fouilla et on y trouva un livre d'al-Ḥallâj dont le titre était : *¨Du Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux, à Untel fils d'Untel¨*. Il se dirigea à Bagdad, se présenta et on le confronta. Il dit : *Ceci est mon écriture et c'est moi qui l'ai écrit.*
Ils lui répondirent : *Tu prétendais la prophétie, voilà que maintenant, tu prétends la seigneurie ? Il a dit : Je ne prétends pas la seigneurie, mais ceci est, pour nous, la vraie union. Allah n'est-il pas l'écrivain? Et la main l'instrument ?*
On lui dit : *Y a-t-il quelqu'un avec toi ?*
Il a répondit : *Oui, Ibn 'Aṭâ, Abû Muḥammad al-Jarîrî, et Abû Bakr ach-Chablî. Abû Muḥammad al-Jarîrî et ach-Chablî se dissimulent, donc s'il y en a un, c'est Ibn 'Aṭâ.*
Al-Jarîrî se présenta et on l'interrogea, il répondit : *Celui qui dit cela est un mécréant, on tue celui qui dit cela.* »
On interrogea aussi ach-Chablî, il répondit : Celui qui dit cela, on l'empêche. On demanda à Ibn 'Aṭâ concernant les paroles d'Al-Ḥallâj, il répondit comme lui et ce fut la cause de sa mort.
Dans une chaîne, d'après Ibn Bâkawîh, il a dit : As-tu entendu 'Issa Ibn Bardal al-Qazwaynî ? On a demandé à Abû 'Abdillah Ibn Khafîf concernant le sens de ces vers de poésie :

Louange à Celui qui a manifesté sa nature humaine
Cache la splendeur éclatante de sa nature divine
Ensuite, il s'est manifesté parmi sa création en apparaissant
Sous les traits de celui qui mange et boit
Jusqu'à ce que ses créatures l'aient vu de leurs propres yeux
Comme le regard de l'œil par l'œil

Scanned by CamScanner

Il a dit : Que celui qui dit : cela ait la malédiction d'Allah ! 'Issâ Ibn Fûrk a dit : Ce poème est al-Hâkim Ibn Mansûr. Puis il a dit : Si cela est sa croyance, il est mécréant, à moins que ce ne soit, peut-être, des paroles inventées contre lui. »

[D'après une chaîne de transmetteurs, d'après 'Alî Ibn al-Muhsin al-Qâdî, d'après Abû al-Qâsim Ismâ'îl Ibn Muhammad Ibn Zanjî, d'après son père :] « Sa fille as-Samarî a été introduite auprès de Hâmid al-Wazîr qui l'a interrogé concernant al-Hallâj, elle a dit : *Mon père m'a emmenée à lui.* Puis il a dit : *Je t'ai marié avec un des deux fils de Abû Sulaymân qui réside à Nayssâbûr. Lorsque se passera une chose que tu n'approuves pas de son coté, alors jeûne durant ta journée et monte sur le toit à la fin de celle-ci, tiens-toi sur des cendres puis accomplis-y ta rupture avec du sel concassé. Tourne-toi, ensuite, vers moi avec ton visage et rappelle-moi ce que tu as désapprouvé de lui, car j'entends et je vois.*
Elle a dit : *Une nuit où je dormais sur le toit, je le ressentis qui m'enveloppa, je me réveilla angoissée de ce qu'il avait fait.*
Il a dit : *Je suis venu te réveiller pour la prière.*
Lorsque nous descendîmes, sa fille lui dit : *Prosterne-toi pour lui.*
J'ai dit : *Se prosterne t-on pour un autre qu'Allah ?*
Il entendit ma parole, puis a dit : *Oui, une divinité dans les cieux, et une sur terre.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les savants de l'époque se sont accordés sur l'autorisation du sang d'al Hallâj, et le premier qui a dit que son sang est permis, est Abû 'Amr al-Qâdî et les savants ont été d'accord avec lui. Quant à Abû l-'Abbâs Surayj, il s'est tut, et a dit : « Je ne sais pas ce qu'il dit. » Le consensus est un argument infaillible de l'erreur.

D'après Abû Hurayra, dans une chaîne remontant au Messager d'Allah (ﷺ) : « Certes, Allah vous a préservé de vous réunir tous, sur un égarement. »[1]

[D'après une chaîne de transmetteurs, d'après Abû l-Qâsîm Yûssuf Ibn Ya'qûb al-Nu'mânî : J'ai entendu mon père dire : J'ai entendu Abû Bakr Muhammad Ibn Dâwûd, le jurisconsulte d'Ispahan dire :] « Si ce qu'Allah (ﷻ) a fait descendre sur son Prophète (ﷺ) est vrai, alors ce que dit al-Hallaj est faux. » Et il était intransigeant envers lui.

[1] Rapporté dans cette expression par Ibn Abî 'Asîm dans *As-Sunna* 82-83-92. Al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde, l'a déclaré bon dans *As-Sahiha* n° 1321.

Scanned by CamScanner

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Un groupe parmi les soufis s'est attaché à al-Hallâj par ignorance de leur part et le peu de souci sur le consensus des jurisconsultes.

[D'après une chaîne de transmetteurs, d'après Muhammad Ibn al-Hâkim an-Nayssâbûrî : J'ai entendu Ibrâhîm Ibn Muhammad an-Nasr 'Abâdî dire :] « S'il y a après les prophètes et les véridiques un monothéiste, alors c'est al-Hallâj. »

Je (Ibn al-Jawzî) dis : Ainsi en est-il de beaucoup de raconteurs de notre époque ainsi que des soufis de nos jours, tous ignorants de la législation, éloignés de la connaissance de la transmission. J'ai, certes, réuni concernant les informations d'al-Hallâj un livre qui explique ses astuces et supercheries, et ce que les savants ont dit de lui. Allah est l'Assistant pour briser les ignorants.

D'après une chaîne de transmetteurs, Abû 'Nu'aym al-Hâfiz a dit : « J'ai entendu 'Umar al-Bannâ al-Baghdâdî, à La Mecque, raconter lors de l'épreuve de Ghulâm al-Khalîl et son appartenance aux soufis puis aux *zanâdiqa*. Le Calife ordonna de les saisir, ils attrapèrent an-Nûrî dans un groupe, ils les firent entrer auprès du Calife qui ordonna de les tuer. An-Nûrî s'avança en se précipitant vers le bourreau afin qu'il lui coupe son cou, le bourreau lui dit : *Qu'est-ce qui te pousse à la précipitation ?*
Il répondit : *Je préfère devancer la vie de mes Compagnons sur la mienne en cet instant.*
Le bourreau s'arrêta, il rapporta l'affaire au Calife qui fit revenir leur affaire au juge des juges, Ismâ'îl Ibn Ishâq qui ordonna de les laisser tranquille. »

D'après une chaîne de transmetteurs, Abû l-'Abbâs Ahmad Ibn 'Atâ qui a dit : « Il s'efforçait avec les soufis à Bagdad, il y avait Ghulâm al-Khalîl qui fut apporté au Calife, il dit : « Voici des gens *zanâdiqa.* » Ils saisirent Abû al-Hussayn an-Nûrî, Abû Hamza as-Sûfî, Abû Bakr ad-Daqâq et un groupe de leurs amis. Al-Junayd Ibn Muhammad se cacha à travers la législation de l'école d'Abû Thawr. On les fit entrer auprès du Calife qui ordonna de les tuer. Le premier qui se précipita fut an-Nûrî, le bourreau lui dit : *Pourquoi te précipites-tu parmi tes Compagnons, n'es-tu pas effrayé ?*
Il répondit : *J'ai aimé devancer mes Compagnons, pour leurs vies, durant cette heure.*
Le Calife les renvoya auprès du juge qui les libéra. »

Scanned by CamScanner

L'auteur (Ibn al-Jawżî) a dit : Parmi les causes de cette histoire, il y a la parole d'an-Nûrî qui a dit : « Je suis amoureux d'Allah et Lui est épris de moi. » On témoigna contre lui de cela, il se présenta au bourreau pour qu'il le tue, par assistance contre sa propre personne, ceci est encore une erreur.

[D'après une chaîne de transmetteurs, d'après Ibn Bâkawih : J'ai entendu Abû 'Amr, l'élève d'ar-Ruqî dire : J'ai entendu ar-Ruqî dire :]
« Nous avions une maison d'hôtes, un pauvre nous est venu avec deux guenilles, il était prénommé Abû Jibrîl, il a dit : *¨L'invitation¨*
J'ai dit à mon fils : *Amène-le à la maison.*
Il demeura chez nous neuf jours, il ne mangeait un repas que tous les trois jours.
Je lui ai demandé pourquoi cela ?
Il a répondu : *L'invitation est de trois jours.*
Je lui ai dit : *Ne nous prive pas de tes nouvelles.*
Mais il partit et s'absenta douze ans. Puis, il revint et je dis alors : *D'où viens-tu ?*
Il répondit : *J'ai vu une personne âgée, appelée Abû Chu'ayb al-Muqaffa' être éprouvée, je suis resté auprès de lui une année pour le servir et j'ai eu à l'esprit de lui demander quelle était la chose à l'origine de son épreuve.*
Lorsque je descendis auprès de lui, il commença à raconter avant même que je ne lui demande : *Quelle est ta question concernant ce qui ne te regarde pas ?*
Je patientai jusqu'à ce que je complétai trois ans, il me dit alors durant la troisième année : *Es-tu vraiment obligé [de savoir] ?*
Je lui ai répondu : *Si tu le vois.*
Il dit alors : *À un moment où je priais durant la nuit, une lumière se manifesta à moi au niveau de ma niche à prier,*
Je dis, alors, trois fois : *Va-t-en, ô maudit ! Certes, Mon Seigneur* (ﷻ) *se passe d'apparaître à Sa créature.*
Puis, j'entendis un appel du côté de la niche:
Ô Abû Chu'ayb.
Je répondis : *J'accours.*
On me dit : *Veux-tu que je te saisisse à cet instant ? Veux-tu être rétribué de ce que tu as accompli précédemment ? Ou souhaites-tu que nous t'éprouvions d'une épreuve à travers laquelle nous t'élèverons dans les degrés de 'Illiyîn ?*
Je choisis l'épreuve. Mes deux yeux, mes deux mains et mes deux pieds tombèrent.
Il dit alors : *Je restai, ainsi, à travailler pour lui pendant douze ans.*

Scanned by CamScanner

Un jour, il me dit : *Descends auprès de moi.* Je descendis et j'entendis ses membres discuter mutuellement les uns avec les autres : *Apparaissez !* Jusqu'à ce que ses membres apparaissent tous, entre ses mains, ils célébraient les louanges, les gloires puis il mourut. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Cette histoire fait croire que la personne a vu Allah (ﷻ), et lorsqu'il désapprouva, il fut puni. Nous avons rappelé que certaines personnes disent voir Allah sur cette vie d'ici-bas. Abû Al-Qâsim 'Abdullah Ibn Ahmad al-Balakhî a raconté dans le livre *"Kitâb al Maqâlât"* ceci : « Certaines personnes parmi les *muchabbiha* ont autorisé la vision d'Allah (ﷻ) avec les yeux sur cette vie d'ici-bas et n'ont pas désapprouvé ceux qui Le rencontrèrent dans les chemins. D'autres ont autorisé le fait de serrer la main à Allah, d'être avec Lui, de Le toucher en prétendant qu'ils Le visitent et que Lui les visite, on les appelle en Irak les ésotériques, les gens des insufflations, les gens des instants. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Tout ceci est au-dessus du hideux. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre la vilenie.

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans la purification

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons rappelé sa ruse envers les serviteurs dans la purification, mais il a rajouté, à tel point, avec les soufis en renforçant leurs insufflations dans l'utilisation de beaucoup d'eau jusqu'à ce qu'il m'soit parvenu qu'Ibn 'Aqîl est entré dans un hospice, il fit ses ablutions et ils rirent de son peu d'utilisation d'eau. Ils ne savaient pas qu'il suffisait d'un demi-litre d'eau pour accomplir correctement l'ablution. Il nous est parvenu qu'Abû Hamîd ach-Chîrâzî a dit à un pauvre :
- « *Où fais-tu tes ablutions ?*
Il a répondu : *D'un fleuve, j'ai des insufflations dans la purification.*
Il dit : *C'était mon engagement envers les soufis que l'on se moque de Satan. De nos jours Satan se moque d'eux.* »

D'autres marchaient à dos de mulet, sans selle, il n'y a pas de mal à cela, si ce n'est que le débutant qui regarde celui qu'il imite peut penser que cela est une législation. Les meilleurs des prédécesseurs n'étaient pas sur cela. Ce qui est étonnant vis-à-vis de ceux qui exagèrent, à tel degré, dans la prudence est qu'ils se caractérisent par la propreté extérieure mais l'intérieur est empli de souillures et d'impuretés. C'est Allah qui accorde la réussite.

Scanned by CamScanner

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans la prière

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons déjà rappelé sa ruse envers les serviteurs dans la prière, mais concernant les soufis, cela est rajouté. Muḥammad Ibn Ṭâhir al-Maqdisî a rappelé parmi leurs propres traditions et auxquelles ils s'affilient, une prière de deux cycles après le port de vêtement rapiécé et le repentir, en se basant sur le hadith de Thamâma Ibn Uthâl, où le Prophète (ﷺ) lui ordonna d'accomplir sa grande ablution après qu'il eut embrassé l'Islam.[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Quelle chose plus vile que l'ignorant qui s'occupe de ce qui ne le regarde pas. En effet, Thamâma était mécréant, puis il s'est soumis et lorsque le mécréant se soumet, la grande ablution lui est obligatoire dans l'école d'un groupe de jurisconsultes, notamment Aḥmad Ibn Ḥanbal. Quant aux deux cycles de prières, pas un parmi les savants ne l'a ordonné à celui qui s'est soumis. Quant au hadith précédent, le raisonnement comparatif avec l'accomplissement de la prière n'est pas valable. Ceci n'est-il pas, uniquement, de l'innovation dans le fait actuel, et qu'ils ont nommé tradition ? Ensuite, parmi les plus viles choses, sa parole : « Les soufis se singularisent par des traditions. » Si ces traditions appartiennent à la législation, alors tous les musulmans en font parti, et plus encore les jurisconsultes qui en sont les plus savants. Donc, quel sens a singularisé les soufis par ces traditions ! Si maintenant, celles-ci sont issues de leurs propres avis, alors oui ils s'en singularisent car ils les ont inventées.

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans les habitations

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Quant à la construction de camps retranchés, un groupe parmi les dévots passés les a pris comme lieux d'adoration pour y célébrer leur dévouement. Même si leur objectif est authentique, ils sont dans l'erreur dans six points :

- Le premier point : Ils ont innové dans ces constructions, les constructions des gens de l'islam sont les mosquées.
- Deuxièmement point : Ils en ont fait des égaux aux mosquées en diminuant la réunion en commun.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 4472, Muslim n° 1764, il n'y a pas dans ce ḥadith l'ordre du Prophète (ﷺ) d'accomplir la grande ablution. Plutôt, après qu'il fut captif, le Prophète ordonna sa libération, il partit en direction d'un palmier proche de la mosquée, il accomplit sa grande ablution et entra dans la mosquée….

Scanned by CamScanner

- Troisièmement point : Ils ont fait perdre à leur propre personne la récompense des pas pour aller à la mosquée.
- Quatrièmement point : Ils ont imité chrétiens en s'isolant dans des monastères.
- Cinquièmement point : Ils se sont châtiés eux-mêmes, car étant jeune, la majorité d'entre eux était dans la nécessité de se marier.
- Sixièmement point : Ils se sont attribué une bannière qui désigne qu'ils sont des ascètes, d'où l'obligation de les visiter et de chercher la bénédiction auprès d'eux.

Si leur objectif n'était pas authentique, alors ils ont construit des boutiques pour jeux de cœurs, des refuges pour désœuvrés et des bannières pour montrer l'ascétisme. Nous avons, certes, vu une multitude parmi les derniers se reposer, dans ces demeures, du dur labeur de la vie, occupés à manger, boire, écouter de la musique, danser, recherchant la vie d'ici-bas auprès de chaque injuste sans aucune crainte du don octroyé par le percepteur. La majorité de leurs lieux de retraite ont été construits par des injustes où l'argent souillé s'y est réuni. Iblîs les a dupés dans la subsistance qui leur ait parvenu car ils ont délaissé dans leurs propres personnes cette crainte qu'ils devaient avoir.

Leurs soucis ne sont que de tourner autour des restaurants, des cuisines, de boire l'eau fraîche. Où est la famine gaie ? Où est la crainte secrète ? Où est l'effort d'al Junayd ? La majorité d'entre eux passent leur temps dans les plaisanteries, et la visite des fils de la vie d'ici-bas. Si l'un d'entre eux réussit, alors il rentre sa tête dans son habit de laine, et ensuite l'humeur noire le dépasse, et il dit : « Mon cœur m'a raconté d'après Mon Seigneur. » Il m'a été rapporté qu'une personne a lu le coran dans un lieu de retraite, ils l'en empêchèrent, d'autres lisaient le hadith, ils leur dirent : « Ce n'est pas son lieu. » C'est à Allah qu'on demande la réussite.

Scanned by CamScanner

La ruse d'Iblîs contre les soufis concernant leur délaissement de l'argent et son renoncement

Iblîs trompait les premiers soufis dans leur véracité à l'ascétisme en leur faisant miroiter le défaut de l'argent et en les effrayant de son mal. Ils se détachèrent des biens, s'assirent sur le lit de la pauvreté. Leurs objectifs étaient pieux, mais leurs actes étaient une erreur du fait de leur peu de science. De nos jours, Iblîs s'est satisfait de cette provision. Si l'un d'entre eux a de l'argent, il le dépense en le gaspillant et en le dilapidant.

[Dans un hadith, d'après Muhammad Ibn al-Hussayn as-Sulayimî qui a dit : J'ai entendu Abû Nasr at-Tûsî dire : J'ai entendu un groupe des anciens de Ray dire :]

« Abû 'Abdillah al-Muqrî a hérité de son père cinquante milles dinars, que ce soient des lopins de terre, des biens, il a tout sorti et dépensé pour les pauvres. »

Il a été rapporté la même chose de beaucoup de groupes. Je ne blâme pas celui qui fait un tel acte, à partir du moment où il a épargné sa subsistance pour lui-même, qu'il a une activité qui le rend indépendant des gens ou que l'argent soit douteux et il le dépense. Mais celui qui dépense tout l'argent licite, et ensuite se trouve dans le besoin de ce qui est entre les mains des gens et rend pauvre sa famille, celui-ci s'expose alors, aux aumônes et aux dons des frères, voire il prend des seigneurs de l'injustice et des gens douteux. Cet acte-là est blâmable et interdit. Je ne m'étonne pas de ces ascètes qui ont fait cela avec leur peu de science, mais ce dont je m'étonne est lorsque cela vient de gens qui ont une raison et qui ont su comment être assidu à cela et l'ont ordonné malgré sa confrontation avec la législation et la raison saine. Al-Hârith al-Muhâsibî a rappelé de longues paroles concernant ce sujet et Abû Hâmid al-Ghazâlî l'a élevé et secouru, mais al-Hârith est plus excusable qu'Abû Hâmid, ce dernier était plus savant dans la législation, mais son entrée dans le soufisme a induit qu'il secoure ce dans quoi il était entré.

Parmi les paroles d'al-Muhâsibî concernant ce sujet : « *Ô toi qui es tenté, Comment as-tu prétendu que réunir l'argent licite est plus élevé que de le délaisser ! Certes, tu as fait mentir Muhammad (ﷺ) et les messagers, tu as prétendu que Muhammad n'a pas conseillé sa communauté, car il leur a interdit d'amasser l'argent, et il savait que son amassement était meilleur pour eux. Tu as prétendu qu'Allah n'a pas regardé Ses serviteurs lorsqu'il leur a interdit d'amasser l'argent, et Il a su que son amassement était meilleur pour eux. Quel bénéfice as-tu à te baser sur l'argent des Compagnons alors qu'Ibn 'Awf*

Scanned by CamScanner

souhaitera le jour de la résurrection que seule sa subsistance sur cette vie d'ici-bas ne lui eut été accordée ! »

Il m'a été parvenu, lorsque 'Abd ar-Rahmân Ibn 'Awf est mort, que des gens parmi les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) ont dit : « *Nous craignons pour 'Abd ar-Rahmân ce qu'il a laissé.*
Ka'b a dit : *Gloire à Allah, que craignez-vous pour 'Abd ar-Rahmân, il a acquis de bonne manière et a dépensé de bonne manière.*
Cela parvint à Abû Dhar qui sortit en colère, cherchant après Ka'b, il passa près de la bride d'un chameau, il la prit de sa main, puis partit à la recherche de Ka'b.
On dit à Ka'b : *Abû Dhar te cherche.*
Il sortit en fuyant jusqu'à ce qu'il entra auprès de 'Uthmân pour demander son secours, il l'informa. Abû Dhar suivi les traces à la recherche de Ka'b jusqu'à ce qu'il parvint à la maison de 'Uthman. Lorsqu'il entra, Ka'b se leva et s'assis derrière 'Uthman, en fuyant Abû Dhar. Abû Dhar lui dit : *Ah te voilà, ô fils de la juive, tu prétends qu'il n'y a pas de mal à ce qu'a laissé 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Awf. Certes, le Messager d'Allah (ﷺ) est sorti un jour en disant : Ceux qui possèdent le plus seront ceux qui auront le moins le jour de la résurrection, excepté celui qui a dit ceci et cela.*
Puis il a dit : *Ô Abû Dhar, tu veux le plus et moi, je veux le moins.*
[Abû Dhar] : *Le Messager d'Allah (ﷺ) veut cela et toi, ô fils de la juive, tu dis : Il n'y a pas de gêne à ce qu'a laissé 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Awf. Tu as menti et celui qui dit ta parole a menti.*[1]
On ne lui a pas répondu une seule lettre, jusqu'à ce qu'il sorte. »

Al-Harith a dit : « Voici 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Awf, avec son mérite, il sera arrêté dans le verger de la Résurrection à cause de l'argent licite qu'il aura acquis pour dépenser dans les actes louables, et la subsistance de sa personne. On l'empêchera de se précipiter au paradis avec les émigrés pauvres. Il rampera derrière leurs traces. Lorsque les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, n'avaient rien ils s'en réjouissaient. Quant à toi, tu épargnes l'argent, tu l'amasses de crainte de la pauvreté, ceci est de la mauvaise pensée envers Allah, du peu de conviction de Sa garantie, que cela suffisse comme pêché. Ton effort est de réunir l'argent pour le bienfait de cette vie d'ici-bas, sa parure et son délice.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 2388 d'après le hadith de Abû Dhar sans rapporté cette histoire et avec l'expression : « Certes, ceux qui en ont le plus seront ceux qui en auront le moins, excepté celui qui parle de l'argent comme-ci et ça. »

Scanned by CamScanner

Il nous a été parvenu que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Celui qui s'afflige de cette vie d'ici-bas, il manque le rapprochement de l'enfer de la distance d'un an. »[1]

Quant à toi, tu t'affliges de ce que tu as perdu sans te soucier de ton rapprochement du châtiment d'Allah (ﷻ). Malheur à toi ! Je suis pour toi un conseiller sincère, je te vois te contenter d'une portion congrue mais tu n'amasses pas l'argent pour les œuvres de bonté. On a demandé à certains gens de science concernant un homme qui amasse l'argent pour les œuvres pieuses, il a été dit : « Le délaisser est encore meilleur. » Il nous est aussi parvenu parmi les meilleurs suivants la situation de deux personnes : L'un recherchant la vie d'ici-bas licitement, l'acquérant et ainsi il a uni le lien de parenté et s'est avancé pour lui-même ; l'autre personne l'a évité, ne l'a pas recherché pas, ni ne s'y est efforcé. Lequel des deux est le plus émérite ? Il a dit : Par Allah, celui qui s'en est écarté est plus émérite, entre les deux, il y a une distance lointaine, comme entre l'orient et l'occident. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Tout ceci est la parole d'al-Muḥâsibî qu'Abû Ḥâmid a rappelé, soutenu et renforcé par le hadith de Tha'laba qui a eu de l'argent qui lui a été donné mais qui n'a pas versé l'aumône.[2] Abû Ḥâmid a dit : « Celui qui observe attentivement les situations des prophètes, des alliés ainsi que leurs paroles, ne doutent pas que le manque d'argent est plus méritoire que sa présence, même s'il est dépensé dans les voies du bien. La moindre des choses qu'il entraîne est la préoccupation de son utilité au lieu du rappel d'Allah. Il convient donc pour l'aspirant qu'il sorte son argent jusqu'à ce qu'il ne lui reste que ce qui est nécessaire. Ainsi, il ne laissera pas un dirham qui détournera son cœur pour ne pas qu'il soit voilé auprès d'Allah (ﷻ). »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Tout ceci est en divergence avec la législation, la raison, et une mauvaise compréhension de la signification de l'argent.

[1] Ḥadith faible voir *Ḍâ'if al-Jâmi'* n° 5413 et *Aḍ-Ḍâ'ifa* n° 1770 d'al-Albânî.

[2] L'histoire de Tha'laba concernant son refus à donner l'aumône est une histoire fausse, elle n'est pas authentique. Tha'laba faisait parti des gens de Badr, beaucoup de gens de science notables ont affaibli fortement cette histoire. Se référer à l'épître qui évoque la fausseté de cette histoire et dont le nom est : *Ach-Chihâb ath-thâqib fî difâ' 'an aṣ-ṣaḥâbi Tha'laba Ibn Ḥâtib* de Salim al Hilâlî.

Scanned by CamScanner

Critique des procédés des soufis dans leur renoncement

Concernant la réfutation de cette parole : Quant à l'honneur de l'argent, Allah (ﷻ) l'a valorisé et a ordonné de le préserver puisqu'Il l'a fait être le moyen de subsistance des nobles fils d'Adam, donc il est noble. Il dit :

وَلاَ تُؤْتُواْ السُّفَهَاء أَمْوَالَكُمُ الَّتِي جَعَلَ اللّهُ لَكُمْ قِيَاماً

﴿Ne donnez pas aux simples d'esprit leur argent à travers lequel Allah a fait pour vous un moyen de réforme.﴾[1]

Il (ﷻ) a interdit que l'argent soit remis à une personne insensée :

فَإِنْ آنَستُم مِّنْهُمْ رُشْدًا فَادْفَعُواْ إِلَيْهِمْ أَمْوَالَهُمْ

﴿Et si vous ressentez en eux une bonne conduite, remettez-leur leur argent.﴾[2]

Il a été rapporté authentiquement du Messager d'Allah (ﷺ) qu'il a interdit la dilapidation de l'argent[3] Il a dit à Sa'd : « Que tu laisses des héritiers riches est meilleur pour toi que de les laisser pauvres, dans le besoin des gens. »[4] Il a aussi dit : « Il ne m'a pas été accordé d'argent aussi bénéfique que l'argent d'Abû Bakr. »[5]

Dans le hadith, avec une chaîne remontant à 'Amr Ibn al-'Âs : Le Messager d'Allah (ﷺ) m'a envoyé et m'a dit : « Prends ton habit et tes armes et viens à moi. Je suis venu à lui et il a dit : *Je veux t'envoyer à une armée, Allah te les soumettra et t'enrichira et je t'exhorte envers l'argent d'une exhortation pieuse.*
J'ai dit : *Ô Messager d'Allah, je ne me suis pas soumis pour l'argent, mais je me suis soumis par amour pour l'islam.*
Il a répondit : Ô 'Amr, quelle bonne chose que l'argent bon chez une personne bonne. »[6]

Dans un hadith, d'après Anas Ibn Mâlik, le Messager d'Allah (ﷺ) a invoqué pour lui tout le bien, il termina son invocation en disant : « Ô Allah, accrois son argent, ses enfants et mets lui la bénédiction dedans. »[7]

---

[1] Sourate 4, Les Femmes, verset 5.
[2] Sourate 4, Les femmes, verset 6.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n° 2408 et Muslim n° 493.
[4] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1295-2742 et Muslim n° 1628.
[5] Rapporté par Tirmîdhî n° 3962, Ibn Mâja n° 94, Muslim n° 2382, l'origine de ce hadith est dans Al-Bukhârî n° 467 avec l'expression : « Il n'est pas parmi les gens une personne qui m'ait octroyé de son argent et de sa propre personne comme l'a fait Abû Bakr Ibn Abî Quhâfa. »
[6] Rapporté par Ahmad vol. 4 p. 97. Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh al-'adab al-mufrad.*
[7] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1982 et Muslim n° 2481.

Scanned by CamScanner

D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Ka'b Ibn Mâlik, 'Ubaydallah Ibn Ka'b Ibn Mâlik a dit : « J'ai entendu Ka'b Ibn Mâlik raconter l'histoire de son repentir : J'ai dit : Ô Messager d'Allah, parmi mon repentir est que je me sépare de mon argent en aumône pour Allah (ﷻ) et Son Messager (ﷺ). Il répondit : Garde un peu de ton argent, ceci est meilleur pour toi. »[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Tous ces hadith sont authentiques et sont en divergence avec ce que croient les soufis, à savoir que le surplus d'argent est un voile et un châtiment, de même que le posséder annule la confiance en Allah. On ne récuse pas que sa tentation est à craindre, que beaucoup de personnes s'en sont écartés par crainte de cela. Mais d'un autre côté son amassement octroie la puissance, un cœur sain s'éloigne vis à vis de ses troubles, l'occupation du cœur dans le rappel de l'au-delà, avec sa présence, est rare, voilà pourquoi sa tentation a été crainte.

Concernant l'acquisition de l'argent, se contenter d'en acquérir une portion congrue, licite, pour sa subsistance est quelque chose d'obligatoire. Celui qui a pour objectif de l'amasser et le faire fructifier, licitement, alors nous regardons ses objectifs. Si l'objectif est la vanité et l'orgueil, alors quel vil objectif. Si au contraire, l'objectif est de pourvoir à sa personne ainsi qu'à sa famille, d'en épargner pour les évènements de son époque et de la leur, d'en faire bénéficier ses frères, d'enrichir les pauvres, de dépenser dans les voies du bien, alors cette personne sera récompensée pour son objectif. Son amassement avec cette intention est plus méritoire que beaucoup d'obéissances. Les intentions de beaucoup de Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous, dans l'amassement de l'argent, étaient saines dû leurs nobles desseins, voilà pourquoi ils étaient assidus à cela et demandaient le surplus.
Dans une chaîne, d'après Ibn 'Umar : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a fait partir au galop az-Zubayr et son cheval dans une terre appelée Tharthar, son cheval galopa jusqu'à ce qu'il s'arrêta, puis il lança sa cravache et dit : Donnez-lui [autant de biens qui vont de là où il se trouve] jusqu'à l'endroit atteint par sa cravache. »
Quant à Sa'd Ibn 'Ubâda, il invoquait en disant : « Ô Allah, élargis-moi. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Plus éloquent encore, lorsque les enfants de Ya'qûb (عليه السلام) ont dit à leur père :

وَنَزْدَادُ كَيْلَ بَعِيرٍ

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 4418 et Muslim n° 2769.

Scanned by CamScanner

﴿Afin que nous rajoutions le poids d'un chameau !﴾[1]

Il pencha vers cela et envoya son fils Benyamin avec eux. » De même, Chu'ayb[2] espérait le surplus de ce qu'il obtenait lorsqu'il dit :

فَإِنْ أَتْمَمْتَ عَشْرًا فَمِنْ عِندِكَ

﴿Si tu complètes dix ans, ce sera de ton gré.﴾[3]

Lorsque Ayyûb (عليه السلام) fût guéri, un homme parsema sur lui des sauterelles d'or, il les prit, avidement, remplissant son habit et en amassant, on lui dit : « *N'es-tu pas rassasié ?* Il répondit alors : *Ô Seigneur, qui se rassasie de Ton mérite ?* »[4] Cette affaire est assignée aux dispositions naturelles [humaines], si le bien est visé, alors ce sera un bien pur.

Quant à la parole d'al-Muḥasibî, c'est une erreur qui prouve l'ignorance de la science, et sa parole : « Allah (ﷻ) a interdit à Ses serviteurs d'amasser de l'argent. » Ou est-ce que le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit à sa communauté d'amasser de l'argent ? Ceci est absurde. L'interdiction est quand le but de l'amassement est mauvais ou lorsque celui-ci est illicite.[5]

Quant à ce qu'il a mentionné du hadith de Ka'b et de Abû Dhar, cela tient de la fabrication des ignorants et son authenticité est cachée lorsque les gens l'écoutent. Ceci a été rapporté même si sa voie n'est pas confirmée.

Dans une chaîne, d'après Mâlik Ibn 'Abdillah az-Ziyâdî, d'après Abû Dhar, qui demanda l'autorisation d'entrer auprès d'Uthman, il l'autorisa et avait un bâton à la main, 'Uthman dit : « *Ô Ka'b, 'Abd ar-Raḥmân est mort, il a laissé de l'argent, qu'en penses-tu ?*

Il dit : *S'il unissait, avec celui-ci, le droit d'Allah, alors il n'y a pas de mal.*

Abû Dhar leva son bâton et le frappa et dit : *J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : Je ne souhaite pas avoir cette montagne d'or qui même si je la dépensais et qu'elle était acceptée, et derrière moi je laisse six onces. Par Allah, 'Uthmân je te prends à témoin, as-tu déjà entendu cela ? Il le répéta trois fois.*

Il répondit : Oui »[6]

---

[1] Sourate Joseph 12, verset 65.

[2] Le personnage de Chu'ayb avec Mûssâ dans l'histoire de la sourate 28 verset 27 n'est pas le prophète Chu'ayb (عليه السلام), voir *Tafsir as-Sa'di* Sourate 28 verset 27.

[3] Sourate Le Récit 28, verset 27.

[4] Rapporté par Al-Bukhârî n° 279.

[5] Al-'Irâqî a affaibli cette tradition dans la correction du livre *al-Ihyia.*

[6] Rapporté par Aḥmad vol. 1 p. 63, al-Haythamî a dit dans *al-Majma'* : « rapporté par Aḥmad, il s'y trouve Ibn Lahy'a dont plus d'un l'a affaibli.

Scanned by CamScanner

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce hadith n'est pas confirmé, Ibn Lahî'a a été critiqué et Yahya a dit : « On ne se sert pas de ses traditions. » Ce qui est authentique dans l'histoire est qu'Abû Dhar est mort en l'an 25 alors que 'Abd ar-Rahmân est mort en l'an 32. Donc, ce dernier a vécu sept années de plus après Abû Dhar, de plus l'expression employée dans leur discussion prouve que leur tradition est fabriquée.

De plus, comment les Compagnons, qu'Allah soient satisfait d'eux tous, ont pu dire : « Nous avons peur pour 'Abd ar-Rahmân. » Le consensus ne s'unit-il pas dans l'autorisation d'amasser de l'argent lorsqu'il est licite, quel sens y a-t-il à craindre une permission ? La législation autoriserait-elle un acte pour ensuite le punir ? Ceci est peu de compréhension et de discernement. Ensuite, son attachement 'Abd ar-Rahmân, seul, est une preuve qu'il n'a pas parcouru la vie des Compagnons. Talha a laissé trois cents mille cargaisons dans chacune trois quintaux ; Az-Zubayr laissé cinquante millions et deux cents mille ; Ibn Mas'ûd a laissé quatre vingt dix mille ; beaucoup de Compagnons ont acquis des biens et les ont laissés en héritage ; aucun d'entre eux n'a désapprouvé l'autre.

Quant à sa parole : « 'Abd ar-Rahmân rampera le jour de la résurrection. », ceci est une preuve qu'il ne connaît pas le hadith, ou que c'était un rêve, il n'était pas en état d'éveil. Je cherche refuge auprès d'Allah que 'Abd ar-Rahmân rampe le jour de la résurrection. Si 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Awf, un des dix dont le paradis lui a été annoncé, qui fait partie des gens de Badr, ceux qui ont été pardonné, qui était parmi les Compagnons de la consultation, qui précèdera alors ? De plus, ce hadith est rapporté par 'Ammâra Ibn Zâdhân dont al-Bukhârî a dit : « Il se peut qu'il ait inversé sa parole. » Ahmad a dit : « Il rapporte d'après Anas des traditions blâmées. » Abû Hâtim a dit : « On ne se sert pas de lui. » Daraqutnî a dit : « Il est faible. »

[Ibn al Hussayn nous a informés, remontant à 'Ammara d'après Thâbit, d'après Anas :] « **Alors que 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, était dans sa maison, elle entendit une voie dans la Médine et dit : *Qu'est-ce cela ?* Ils répondirent : *La caravane de 'Abd ar-Rahmân Ibn 'Awf qui vient d'arriver du Châm et qui porte de toute chose.* La caravane était constituée de sept cents chameaux. Médine trembla dû au bruit. 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, dit : J'ai entendu le Messager d'Allah dire : Certes, j'ai vu 'Abd ar-Rahmân Ibn 'Awf entrer au paradis en rampant. Cela lui parvint, il dit : Si je le**

Scanned by CamScanner

pouvais, j'y entrerai debout. Il dépensa ses chargements et ses bats dans la voie d'Allah (ﷻ)[1]. »

Quant à sa parole : « Délaisser l'argent licite est plus émérite que l'amasser. », ce n'est pas comme cela, plutôt aussi longtemps que le but est authentique son amassement est meilleur, sans aucune divergence entre les savants.

Quant au hadith qu'il a mentionné d'après le Messager d'Allah (ﷺ) : « **Celui qui s'afflige sur la vie d'ici-bas, il la perdra.** », le Messager d'Allah (ﷺ) n'a jamais dit cette parole. Sa parole : « Trouves-tu dans ta vie du licite ? » on lui répond : « et qui a obtenu le licite ? »

Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Le licite est évident comme l'illicite est évident.** »[2] considère-t-il, par le licite, l'existence du grain dès qu'il sort de son épi, dans lequel il n'y aurait aucun point douteux. Cela est loin, nous n'avons pas été demandés pour cela. Plutôt, si un musulman vendait un juif, le prix serait licite, sans aucun doute, ceci est l'école des jurisconsultes. Je m'étonne du silence d'Abû Ḥâmid, plutôt même de son secours sur ce qu'il a raconté. Comment ? Alors qu'il dit : « Le manque d'argent est plus méritoire que sa présence, même s'il était dépensé dans les voies du bien. ». S'il avait prétendu le consensus, à la différence de cela, c'eut été authentique, mais son soufisme n'est pas comme ses décrets.

D'après al-Marûzî qui a dit : j'ai entendu un homme dire à Abû 'Abdillah : « Je suis dans la suffisance. Il lui a dit : Attache-toi au marché afin d'accomplir le lien (familial) et de visiter le malade. »

Quant à sa parole : « Il convient à l'aspirant qu'il sorte son argent. », nous avons déjà expliqué ce point, si l'argent est illicite, douteux, ou la personne se contente de peu, ou par l'acquisition, alors, oui il peut sortir son argent. Sinon, il n'y a pas voie à le faire. Quant à Tha'laba, l'argent ne lui a pas causé de tort, plutôt c'est l'avarice envers l'obligation qui l'a nui.[3]

---

[1] Rapporté par Aḥmad vol. 6 p. 115, voir la parole d'Ibn Ḥajr dans *at-Tahdhîb* concernant la biographie de 'Ammara Ibn Zâdhân vol. 4 p. 261 comme quoi il rapporte des hadith à désapprouver d'après Thabit, d'après Anas. Ibn al-Qayyim a dit dans *al-Manâr al-munîf* dans l'annotation du hadith n° 306 : Ibn Taymiyya a dit : ce hadith du Prophète (ﷺ) n'est pas authentique.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 52 et Muslim n° 1599.

[3] Dans le cas où l'histoire est authentique, mais elle ne l'est pas comme nous l'avons déjà expliqué.

Scanned by CamScanner

Quant aux prophètes, Ibrâhîm avait des cultures et de l'argent, de même Chu'ayb et bien d'autres. Sa'îd Ibn al-Mussayyib disait : « Il n'y a pas de bien pour celui qui ne recherche pas l'argent à travers lequel il rembourse sa dette, il préserve son honneur, il unit son lien de parenté, et s'il meurt, il laisse de l'argent en héritage pour ceux derrière lui. ». Ibn al-Mussayyib laissa derrière lui 400 dinars, et nous avons déjà rappelé ce que les Compagnons laissèrent derrière eux. Sufyân ath-Thawrî laissa en héritage deux cents dinars, il disait : « L'argent à cette époque est une arme. » Les prédécesseurs n'ont jamais cessé de louer l'argent, de l'amasser en cas de calamité et afin d'assister les pauvres. Certains d'entre eux s'en sont débarrassés pour préférer s'occuper des adorations, et réunir les hautes résolutions, ils se contentèrent alors de peu. Si celui-ci avait dit : « Se contenter de peu d'argent est plus en droit, il aurait été proche de la chose, mais rivaliser pour lui a le degré de péché.

La patience face à la pauvreté et la maladie

Saches que la pauvreté est une maladie, celui qui en est éprouvée et patiente, il sera récompensé pour patience. Voilà pourquoi, les pauvres entreront au Paradis cinq cents ans avant les riches du fait de leur patience sur l'épreuve. L'argent est un bienfait, et le bienfait a besoin d'être remercié. Le riche, même s'il se consacre à l'adoration, s'expose comme le mufti et le combattant. Le pauvre est comme celui qui s'isole dans un coin. Abû 'Abd ar-Rahmân As-Sulamî a rappelé dans son livre *sunan as-sûfiya*, chapitre : De la répugnance à ce que le pauvre laisse quelque chose [en héritage]. Il a rappelé le hadith de celui qui est mort parmi les gens de Suffa et laissa derrière lui deux dinars. Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Deux pointes de feu. »[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ceci est une argumentation de quelqu'un qui ne comprend pas la situation, car ce pauvre rivalisait avec les pauvres pour prendre les aumônes alors qu'il gardait ce qu'il avait avec lui, voilà pourquoi il a dit : « Deux pointes de feu.» Si la répugnance était le délaissement l'argent en tant que tel le Messager d'Allah (ﷺ) n'aurait pas dit à Sa'd : « Que tu laisses tes héritiers riches est meilleur pour toi que tu les laisse pauvres à solliciter les gens ! » Pas un des Compagnons ne divergeait de cela.

[1] Rapporté par Ahmad dans son *Musnad*, avec beaucoup de supports. Le hadith est authentique.

Scanned by CamScanner

'Umar Ibn al-Khattâb (ﷺ) a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) incita aux aumônes, je vînt, alors, avec la moitié de mon argent, il (ﷺ) m'a dit : *Qu'as-tu laissé pour ta famille ?* J'ai dit : *La même chose.* Il ne m'a pas désapprouvé. »[1]

Ibn Jarîr at-Tabârî a dit : « Il y a une preuve, dans ce hadith, de la fausseté de ce que disent les ignorants soufis que l'homme ne peut rien épargner de sa journée pour demain, que celui qui l'aurait fait aurait eu la mauvaise pensée sur Son Seigneur et qu'il ne placerait pas réellement, sa confiance en Allah. »

Ibn Jarîr a dit : « Il en est de même lorsque le Messager (ﷺ) a dit : Prenez les moutons car il y a une bénédiction. »[2] Il y a ici, une preuve de la parole corrompue, à celui qui prétend parmi les soufis que la confiance du serviteur en son Seigneur ne sera pas authentique tant qu'il n'aura rien au matin, ni source ni biens, de même que le soir. Ne vois-tu pas comment le Messager d'Allah a épargné pour ses femmes la subsistance d'une année.[3]

SECTION : Des gens ont dépensé de leurs gracieux biens puis ont dû s'en retourner vers les souillures (des gens) en quémandant, ceci car le besoin de l'homme ne s'arrête pas. La personne sensée prépare le futur. Quant à ces gens-là, dans leurs dépenses de l'argent au début de leur ascétisme, ils sont comme celui qui s'est abreuvé sur le chemin de La Mecque puis jeta l'eau qu'il avait.

Dans un hadith, avec une chaîne d'après Jâbir Ibn 'Abdillah qui a dit : « **Abû Hussayn As-Sulamî est venu avec de l'or de leur mines, il remboursa une dette qu'il avait, et il lui resta l'équivalent d'un œuf de pigeon. Il l'apporta au Messager d'Allah (ﷺ) et lui dit : Ô Messager d'Allah, mets cela où Allah te le montre ou que toi tu vois. Il vînt par sa droite, le Messager se détourna, puis par sa gauche, il se détourna encore, puis il vînt par-devant et le Messager d'Allah (ﷺ) courba la tête. Lorsqu'il insista trop, il le prit dans sa main et le jeta à coté, si je l'eus atteint j'en aurais été le propriétaire. Puis le Messager d'Allah (ﷺ) se tourna vers lui et dit : L'un d'entre vous compte sur son argent, il le dépense en aumône puis il s'assied pour demander assistance aux**

---

[1] Rapporté par Abû Dâwûd n° 1678, Al-Albânî l'a déclaré bon dans *Sahih sunan Abû Dâwûd.*
[2] ***Sahih al-jami'*** **n° 82 et *As-Sahiha* n° 773 d'Al-Albânî.**
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n° 4034, issu d'un long hadith. Le passage en question est la parole de 'Umar (ﷺ) : « Le Messager d'Allah dépensait pour sa famille des dépenses pour une année de cet argent-là (du partage du butin)… » et Muslim n° 1757 avec l'expression « Il gardait pour sa famille de la nourriture pour un an. »

Scanned by CamScanner

gens. Les aumônes sont issues de la richesse, commence par donner à ceux dont tu as la charge. »[1]

Abû Dâwûd a rapporté dans son *sunan* le hadith de Mahmûd Ibn Lubayd d'après Jâbir Ibn 'Abdillah : « **Nous étions avec le Messager d'Allah (ﷺ) lorsqu'une personne est venue avec un œuf d'or, elle a dit : Ô Messager d'Allah, j'ai trouvé ceci dans la mine, prends-le, c'est une aumône et je n'ai que cela. Le Messager d'Allah (ﷺ) se détourna de lui, elle vint par son côté droit, il se détourna, puis elle vint par son côté gauche, le Messager d'Allah (ﷺ) se détourna encore, elle vînt finalement par derrière, le Messager d'Allah (ﷺ) le prit et le lança contre lui. S'il l'avait atteint, il l'aurait tué sur le coup. Ensuite, il s'est assis pour mendier en tendant la main aux gens. Le Messager d'Allah dit alors : L'un d'entre vous vient avec ce qu'il possède en disant ceci est une aumône, puis ensuite il dépend des gens. La meilleure aumône est celle qui est issue de la richesse.** » Dans un autre version, il est dit : « **Reprends ce qui t'appartient, nous n'en avons pas besoin.** »[2]

Abû Dâwûd a rapporté un hadith d'après Abû Sa'îd al-Khudrî (ﷺ) : « **Une personne est entrée à la mosquée, le Messager d'Allah (ﷺ) a ordonné de jeter des habits. Il lui a ensuite ordonné d'en prendre deux, puis il incita aux aumônes. La personne vînt et jeta un des deux habits et il le disputa et dit : Prends ton habit.** »[3]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il nous a été transmis, par écrit, d'Abû l-Wafâ Ibn 'Aqîl : « Ibn Châdhân a dit : un groupe de soufis est entré auprès d'ach-Chablî, il fît parvenir à certains riches qu'il demandait de l'argent à dépenser pour ces gens. L'émissaire revint et dit : Ô Abû Bakr, tu connais la vérité. Pourquoi ne lui as-tu pas demandé ? Il dit à l'émissaire : Rejoins-le et dis-lui : La vie d'ici-bas est basse, demande-la aux basses personnes comme toi et recherche la vérité par la vérité. Il lui envoya cent dinars. » Ibn 'Aqîl a dit : S'il lui a fait parvenir les cent dinars en guise d'expiation de cette parole vile et ce qui lui ressemble, le perfide Chablî renonça à la subsistance et nourrit ses invités de cet argent. »

---

[1] Voir note suivante.

[2] Les deux hadith sont faibles, voir *Da'îf al-Jâmi'* n° 6408, *Al-'Irwa* n° 898 d'al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde. La dernière phrase est authentique dans son sens comme rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahih*, Livre des dépenses, avec l'expression : « La meilleure des aumônes est celle de laisser un riche [après toi], et la main qui donne est meilleure que celle qui reçoit et commence par ceux de ta famille. » Voir aussi *Sahih al-Jâmi'* n° 1114-1115-3280-3281-8196.

[3] Rapporté par Abû Dâwûd n° 1675, Al-Albânî l'a déclaré bon dans *Sahih sunan Abû Dâwûd*.

Scanned by CamScanner

SECTION : L'un d'entre eux avait de la marchandise qu'il dépensa, et dit : « Je veux que ma confiance ne soit qu'en Allah. » Ceci est une petite compréhension. En effet, il pense que placer sa confiance signifie se couper des causes et dépenser ses biens. [Al-Qazzâz nous a informés avoir dit : Al-Khâtib nous a informés : Abû Nu'aym al-Hâfiz nous a informés : Ja'far al-Khuldî nous a annoncés dans son livre :] « J'ai entendu al-Junayd dire : J'ai frappé à la porte de Abû Ya'qûb az-Ziyât en présence d'un groupe de nos Compagnons, il a dit : *N'avez-vous pas une occupation avec Allah (ﷻ) qui vous empêcherait de venir me voir.* Je lui ai dit : *Si notre venue à toi est parmi nos occupations avec Allah, alors nous n'y renoncerons pas.* Je l'interrogeai concernant un sujet sur la confiance, il sortit un dirham qu'il avait puis me répondit, il donna à la confiance son droit, et dit : *J'ai eu honte auprès d'Allah de te répondre alors que j'avais quelque chose.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Si ceux-là avaient compris la signification de la confiance, c'est-à-dire la confiance du cœur en Allah (ﷻ) et non sortir ce qui représente l'argent, ils n'auraient pas dit cette parole, mais ils ont peu de compréhension. Les grands Compagnons et leurs suivants commerçaient, amassaient les biens, pas l'un d'entre eux n'a dit une telle parole. Nous avons rapporté d'après Abû Bakr as-Siddîq (ﷺ) lorsqu'on lui a ordonné de délaisser la subsistance pour s'occuper du califat, il a dit : Et comment vais-je nourrir mes familles ? Les soufis désapprouvent cette parole, ils font sortir celui qui l'a dit de la confiance. De même, ils récusent celui qui dit : « Cette nourriture me fait mal. » Ils ont rapporté, à ce sujet, une histoire d'après Abû Tâlib ar-Râzî qui a dit : « J'étais présent avec mes compagnons dans un lieu, ils apportèrent du lait et me dirent : *bois* ! J'ai dit : *Je ne le bois pas car cela me fait mal.* Quarante ans plus tard, alors que je priais derrière le *Maqâm*, j'invoquais Allah (ﷻ) en disant : *Ô Allah, tu sais que, pas un instant, je ne T'ai donné d'associé.* J'entendis une voix qui me disait : *Non, même pas le jour du lait.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Allah est plus savant de l'authenticité de cette histoire, et saches que celui qui dit : « Ceci me cause du mal. » Il ne veut pas dire que cela lui causera du mal dans sa personne mais il veut plutôt dire, que celui-ci est la cause du mal. Comme l'a dit l'ami intime d'Allah (عليه السلام) :

رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيراً مِّنَ النَّاسِ

﴿Ô Seigneur, elles (les statues) ont certes, égaré beaucoup de personnes...﴾[1]

[1] Sourate Abraham 14, verset 36

Scanned by CamScanner

Il a été dit authentiquement d'après le Messager d'Allah (ﷺ) : « **Il n'y a pas d'argent qui m'a été aussi bénéfique que l'argent d'Abû Bakr.** » **Sa parole : « Qui m'a été aussi bénéfique… » est une réponse à celui qui dirait : « Je n'ai pas eu de mal.** » Le Messager d'Allah (ﷺ) a également dit : « **La nourriture que j'ai mangée à Khaybar ne cesse de me faire mal, c'est ça ou soit ma veine cave qui se coupe.** »[1]

Il est confirmé qu'il n'y a pas de degré plus haut que le degré de la prophétie, et le Prophète a affilié le bénéfice à l'argent et le mal à la nourriture. Par conséquent, éprouver de la honte à emprunter la voie du Messager (ﷺ) est une divergence avec la législation. Ne nous tournons pas vers les absurdités de ces personnes par de tel exemple.

L'ascétisme des soufis face à l'argent

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons expliqué que les premiers soufis sortaient leur argent par ascétisme, nous avons rappelé qu'ils visaient le bien, mais qu'ils se sont trompés dans cet acte. Nous avons rappelé, en ce sens, leurs divergences avec la législation et la raison. Quant aux derniers, ils ont penché vers la vie d'ici-bas, l'amassement de l'argent d'où qu'il vienne, par préférence du repos et amour des plaisirs. Il y a, parmi eux, celui qui a la capacité d'acquisition [de biens] mais il ne travaille pas, il s'assoit à l'hospice ou à la mosquée, compte sur les aumônes des gens, et son cœur est attaché au chemin des portes. Il est connu que l'aumône n'est pas autorisée pour un riche, ni pour celui ayant une vie correcte. Ils ne soucient pas de qui leur a envoyé cet argent, qu'il soit un injuste ou un percepteur il ne les rejette pas. Ils ont établi entre eux des mots pour dénommer notamment : *al-futûḥ*, « Notre subsistance se doit de nous parvenir », « Venant d'Allah cela ne se refuse pas, et c'est Lui, uniquement, que nous remercions. » Tout ceci est en divergence avec la législation, son ignorance et contraire à ce sur quoi les pieux prédécesseurs étaient.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Le licite est évident, l'illicite est évident, entre les deux il y a des affaires douteuses que peu de gens connaissent. Celui qui craint les affaires douteuses, il a certes préservé sa religion et son honneur.** »

Abû Bakr s'est fait vomir suite à une nourriture douteuse. Les pieux n'acceptaient pas les dons d'une personne injuste ni de quiconque dont l'argent

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 4428 en annotation de manière résolue. Voir la parole d'al Ḥâfiẓ a dit dans *Fatḥu l-Bârî* vol. 8 p. 737. Quant à la veine cave, elle porte le sang au cœur.

Scanned by CamScanner

était douteux. Beaucoup de prédécesseurs n'acceptaient pas les dons des frères par retenue et élévation (d'âme). D'après Abû Bakr al-Marzûq qui a dit : « J'ai rappelé à Abû 'Abdillah un homme parmi les gens du hadith, il a dit : *Qu'Allah lui fasse miséricorde : Quel homme, n'aurait, ne serait-ce qu'une lacune…*
Il se tut, puis dit : *Ce ne sont pas toutes les lacunes qui complètent un homme.*
Je lui ai dit : *N'était-il pas une personne de la tradition ?*
Il a dit : *Je le jure ! J'ai écrit d'après lui, mais il y a avait un défaut, c'est qu'il ne se souciait pas de qui il recueillait [les informations].* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il nous est parvenu que certains soufis entrèrent auprès de certains gouverneurs injustes, ils les exhortèrent et leur donnèrent, ensuite, un don qu'ils acceptèrent. Le gouverneur dit : « Nous sommes tous des pêcheurs, ce ne sont que les filets qui divergent. » Où sont-ils ceux-là par rapport à l'orgueil de pencher vers la vie d'ici-bas ?
Le Prophète (ﷺ) a dit : « La main qui donne (élevée) est meilleure que celle qui reçoit (basse). »[1] La main élevée est celle qui donne comme l'ont expliqué beaucoup de savants, et c'est la réalité. Certains l'ont interprété en disant : « La main élevée est celle qui prend. » Ibn Qutayba a dit : « Je ne vois cette interprétation que de la part de gens se complaisant dans la demande. »

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les premiers soufis regardaient l'obtention de l'argent sous tous ses aspects, ils examinaient avec soin leur nourriture, on a demandé à Ahmad Ibn Hanbal concernant As-Sarî As-Saqaṭî, il a dit : « Le chaykh est bien connu pour sa bonne nourriture. », As-Sarî'a dit : « J'ai accompagné un groupe à la bataille, nous avons loué une demeure, un four à pain s'y dressait. Par crainte, ils se sont abstenus de manger du pain de ce four. »
Pour celui qui voit les nouveaux soufis de notre époque, montrant leur peu de souci de la provenance de leur nourriture, il ne peut que s'étonner. Je suis entré dans certains relais et j'ai demandé le chaykh, on m'a dit : « Il est allé chez tel gouverneur pour l'égayer avec une robe d'honneur qu'on lui a offert. » Ce gouverneur était parmi les grands injustes. J'ai dit : « Il dirige ce qui vous suffit, et vous avez ouvert la boutique jusqu'à ce que vous ayez tourné autour de vos dirigeants. L'un d'entre vous, par la marchandise, s'abstient d'aller chercher la subsistance malgré sa capacité en se fiant aux aumônes et la prière. Puis, cela ne lui suffit pas jusqu'à ce qu'il prenne de n'importe qui. Cela ne lui suffit toujours pas jusqu'à ce qu'il fasse le tour des injustes en mendiant auprès d'eux et en les

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1427-1429-1472 et Muslim n° 1033 à 1036.

Scanned by CamScanner

réjouissant par des habits qui ne lui sont pas licites, et il n'y a pas de justice dans l'autorité. Par Allah, vous causez plus de mal à l'Islam que tous les malfaisants.

SECTION : Un groupe de leurs savants réunissait l'argent douteux puis le partageait. Certains d'entre eux prétendent à l'ascétisme alors qu'ils ont beaucoup d'argent et sont assidus à l'amasser. Cette prétention s'oppose à la situation. D'autres manifestent la pauvreté alors qu'ils accumulent l'argent. La majorité d'entre eux lèse les pauvres en prenant l'aumône légale qui ne leur ait pas permis. Abû l-Hassan al-Bistâmî, le Chaykh de Ribât Ibn Majyân s'habillait de laine été comme hiver. Les gens le recherchaient et prenaient bénédiction auprès de lui. Lorsqu'il mourut, il laissa quatre milles dirhams.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ceci est au-delà de la répugnance. Il a été rapporté authentiquement d'après le Prophète (ﷺ) qu'une personne parmi les gens de Suffa est morte et a laissé deux dinars, il (ﷺ) a dit : « Deux pointes de feu. »

La ruse d'Iblîs contre les soufis concernant leurs habits

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Lorsque les premiers ont entendu que le Prophète (ﷺ) rapiéçait son habit[1] et qu'il avait dit à 'Aïcha, qu'Allah lui fasse miséricorde : « **Ne te débarrasse pas d'un habit jusqu'à ce que je le raccommode.** »[2]

'Umar Ibn al-Khattâb (رضي الله عنه) avait sur son habit des rapiècements. Uways al-Qaranî ramassait des morceaux de tissus dans les ordures, il les lavait dans l'Euphrate puis il les cousait et ensuite, il les portait. Ils choisirent, alors, les habits raccommodés, mais ils ont été loin du raisonnement comparatif. En effet, le Messager d'Allah (ﷺ) ainsi que ses Compagnons devancèrent le laisser-aller et s'écartèrent de la vie d'ici-bas par ascétisme. La plupart d'entre eux accomplissaient à cause de la pauvreté comme nous l'avons rapporté d'après Musallama Ibn 'Abd al-Mâlik qui entra auprès de 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz, celui avait un *qamîs* (tunique) sale, il dit à sa femme Fatima : « *Lave le qamîs du gouverneur des croyants*. Elle répondit : *Par Allah, il n'a pas un autre qamîs que celui-ci.* » Donc, si ce n'est la pauvreté et l'objectif du laisser-aller, il n'y a pas de signification.

[1] Rapporté par Ahmad vol. 6 p. 167, authentifié par Al-Albânî dans *Sahîh al-Jâmi'* n° 4937.
[2] Rapporté par Tirmîdhî n° 1780, Al-Albânî l'a affaibli dans *Ad-Da'îfa* n° 1294.

Scanned by CamScanner

L'ascétisme dans les habits

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Quant aux soufis de notre époque, ils comptent sur deux ou trois habits, dont chacun a une couleur. Ils les réduisent en lambeaux, ensuite, ils les reprisent. Ainsi, cet habit réunit deux caractéristiques : La renommée et le désir. En s'habillant avec de tels habits rapiécés, beaucoup de personnes ont désiré le brocard. Par cet habit la personne s'est distinguée comme étant parmi les ascètes. Ne les voit-tu pas être à travers l'apparence des rapiéçages comme les prédécesseurs, ainsi l'ont-ils pensé, alors qu'Iblîs les a dupé et a dit : « Vous êtes les soufis car les soufis s'habillaient d'habits rapiécés, et vous êtes comme ceci. » Les voyez-vous, ils n'ont pas su que le soufisme signifiait qu'il n'y a pas de forme. Quant à eux, ils ont perdu la ressemblance dans la forme et dans la signification. Concernant la forme, les anciens rapiéçaient leurs habits par nécessité et ne visaient pas l'embellissement par le rapiéçage, ils ne prenaient pas de vêtements neufs de différentes couleurs, puis de chaque habit ils coupaient et recousaient pour en faire un plus beau, en le reprisant et en le nommant « habit rapiécé ».

Lorsque 'Umar entra à Jérusalem, les prêtres et les moines demandèrent qui était le gouverneur des musulmans, on leur présenta les chefs militaires comme Abû 'Ubayda, Khâlid Ibn al-Wâlid, ainsi que d'autres, ils dirent : « *Nous n'avons pas ces caractéristiques chez nous. Avez-vous un gouverneur ou non ?*
Ils dirent : *Nous avons un gouverneur autre que ceux-là.*
Ils dirent : *Il est le gouverneur de ces gens-ci ?*
Ils répondirent : *Oui, c'est 'Umar Ibn al-Khattâb (ﷺ).* »
Ils dirent : *Envoyez-le afin que nous le voyions, s'il est comme tel, nous nous rendrons à vous sans combat, si ce n'est pas lui alors non, même si vous nous assiégez, vous n'aurez pas le dessus sur nous.* »
Les musulmans envoyèrent quelqu'un à 'Umar Ibn al-Khattâb et l'informèrent de ce qu'il en était. Il se rendit à eux, il avait un habit raccommodé, de dix-sept rapiéçages, certains en peaux ou en cuir. Lorsque ceux qui sont attachés à la vie spirituelle et les moines le virent sur cette description, ils se rendirent et lui laissèrent Jérusalem sans combattre. » Où sont-ils ces soufis ignorants, de notre époque, par rapport à de tels actes. Nous demandons à Allah le pardon et la préservation. Quant à la signification, ces gens-là étaient les Compagnons de l'ascétisme et de l'exercice.

Scanned by CamScanner

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Parmi ces gens à blâmer, il y a celui qui s'habille de laine en dessous des habits et il laisse apparaître sa manche jusqu'à ce que l'on voit son habit. Celui-ci est un voleur nocturne. Il y a celui qui s'habille de vêtements soyeux sur son corps et porte au-dessus de la laine rêche, celui-ci est un voleur de jour dévoilé. D'autres sont venus et ont voulu ressembler aux soufis, mais le laisser-aller était dur pour eux, ils préférèrent les bienfaits, mais ne voulurent pas sortir de l'apparence soufi afin de ne pas annuler cette vie. Ils s'habillèrent de longues serviettes et s'enturbannèrent de hautes toques romaines sans broderies. Le *qamîs* et le couvre-chef équivalaient pour l'un d'eux au prix de cinq habits de soie. Iblîs les a dupés en disant : « Vous êtes soufis dans votre plus précieuse personne. » Mais en fait, ils voulaient réunir entre les symboles du soufisme et le bienfait des gens de la vie d'ici-bas. Les signes de ces gens sont qu'ils sont derrière les gouverneurs, ils se séparent des pauvres par orgueil et majesté. 'Issâ Ibn Maryam (ﷺ) disait : « Ô fils d'Israël, qu'avez-vous ? Vous venez à moi avec les habits des moines alors que vos cœurs sont comme des cœurs de loups nuisibles. Habillez-vous des habits des rois et adoucissez vos cœurs par la crainte [d'Allah]. »

[Muḥammad Ibn Abî l-Qâsim nous a informés, Hamad Ibn Aḥmad al-Ḥaddâd nous a informés, Abû Nu'aym al-Ḥâfiẓ nous a informés, de Aḥmad Ibn Ja'far Ibn Maḥbad, de Yaḥyâ Ibn Mutarraf, d'Abû Ẓafar, de Ja'far Ibn Sulayman, d'après Mâlik Ibn Dînâr :] « Il y a parmi les gens, des personnes lorsqu'ils rencontrèrent les lecteurs, elles prirent une part et lorsqu'ils rencontrèrent les puissants et les fils de la vie d'ici-bas, ils en prirent aussi une part. Soyez donc des lecteurs du Tout Miséricordieux, qu'Allah vous récompense. »

[Muḥammad nous a informés, de Ḥamad, d'Abû Nu'aym, d'al-Ḥussayn Ibn Muḥammad Ibn al-'Abbâs, le jurisconsulte, d'Aḥmad Ibn Muḥammad al-Lallâ'î, d'Abû Ḥâtim, de Hudba, de Hudba, de Ḥazm qui a dit :] « J'ai entendu Mâlik Ibn Dînâr dire : »Vous êtes à une époque trouble, seul le clairvoyant est éclairé sur votre époque. Vous êtes à une époque où il y a beaucoup d'indécences, leurs langues se sont enflées dans leur bouche, ils ont recherché la vie d'ici-bas à travers les œuvres de l'au-delà. Soyez-en avertis pour vous-mêmes et qu'ils ne vous prennent pas dans leurs filets. »

[Les deux Muḥammad Ibn Naṣâr et Ibn 'Abd al Bâqî nous ont informés, Ḥamad Ibn Aḥmad nous a informés, de Aḥmad Ibn 'Abdillah al-Ḥâfiẓ, d'Aḥmad Ibn Ja'far Ibn Ḥamdân, de 'Abdullah Ibn Aḥmad, de Muhnâ ach-Châmî, de Ḍamara, d'après Sa'îd Ibn Chabl qui a dit :] « Mâlik Ibn Dînâr a regardé un jeune

Scanned by CamScanner

attaché à la mosquée. Il s'assied auprès de lui et lui dit : *Veux-tu que je te parle de certaines relations pour que tu en tires un profit et que tu sois avec eux ?*
Il dit : *Ce que tu veux, ô Abû Yahyâ.*
Il dit : *Il prit dans sa paume de la terre et la mit sur sa tête.* »

[Les deux Muhammad nous ont informés, de Hamad, de Ahmad, de Qârûn Ibn 'Abd al-Kabîr al-Khattâbî, de Hichâm Ibn 'Alî as-Sîrâfî, de Qatan Ibn Hammâd Ibn Wâqid, de mon père, de Mâlik Ibn Dînâr qui a dit :] « Il y avait un jeune qui se morfondait, il vint à moi et fut éprouvé. Il partit s'asseoir en dessous d'un pont, pendant qu'il priait, un bateau passa dans lequel il y avait une oie. Certains des matelots l'appelèrent : Approche pour que nous puissions en prendre auprès de l'éleveur d'oies. Il fit signe de sa main : *Louange à Allah* et désigna deux oies. Lorsque mon père racontait cette histoire, il pleurait et faisait rire les gens de l'assise. »

[Abû Bakr Ibn Habîb nous a informés, d'Abû Sa'îd Ibn Abî Sâdiq, d'Ibn Bâkawîh : j'ai entendu Muhammad Ibn Khafîf dire :] « J'ai dit à Ruwaym : *Recommande-moi !* Il a dit : *C'est dépenser l'esprit, ou sinon ne t'occupe pas des sornettes soufies.* »

[Ibn Nâsir nous a informés, de Abû 'Abdillah al-Hamîdî, d'Abû Bakr Ahmad Ibn Muhammad al-Ardastânî, d'Abd ar-Rahmân as-Sulamî qui a dit : J'ai entendu mon père dire : Il m'est parvenu qu'une personne a dit à Chablî :] « Un groupe de tes compagnons est passé, ils sont à la mosquée, il y passa et vit sur eux des tissus rapiécés, ainsi que des serviettes, il déclama un poème :

Quant aux tentes, elles sont comme leurs tentes
Mais je vois que les femmes du quartier ne sont pas celles-là.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Qu'Allah lui fasse miséricorde : Sache que ce fard dans la ressemblance de ces gens-ci par ceux-là n'est pas quelque chose de caché, excepté pour une personne dans un aveuglement profond. Quant à ceux doués de perspicacité, ils savent que c'est une ruse inconsistante, et l'affaire concernant cela ressemble à la parole du poète disant :

L'œil noir de la gazelle s'apparente à eux,
Si elle s'apaise à ton côté, il n'y a pas d'équivalent.
Un silencieux pour un locuteur, un farouche
Pour un sociable, une personne tranquille pour une anxieuse.
Je connais ces ambiguïtés, ce n'est que
De la duperie. J'ai dit à mon ami : À qui appartient la demeure ?

Scanned by CamScanner

S'habiller de serviettes rapiécées

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Le vêtement en tissus rapiécés a été répugné sous quatre angles :

1 - Ce n'est pas l'habit des prédécesseurs, ils ne raccommodaient (leurs habits) que dans la nécessité.

2 - Cela englobe la prétention de la pauvreté alors que l'homme a été ordonné de montrer le bienfait d'Allah sur lui.

3 - C'est montrer l'ascétisme alors qu'il nous a été ordonné de le cacher.

4 - C'est une ressemblance à ces personnes-là qui s'écartent de la législation, et celui qui ressemble à un peuple est parmi eux.

[Ibn Ibrâhîm nous a informés, de Ibn al-Mudhahib, de Ahmad Ibn Ja'far, de 'Abdullah Ibn Ahmad, de mon père, de Abû Nasr, de 'Abd ar-Rahmân Ibn Thâbit Ibn Thawbân, de Hassân Ibn 'Atiya, d'après Abû Munîb al-Jurchî, d'après Ibn 'Umar qui a dit :] Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « **Celui qui ressemble à un peuple, est [comme] l'un des leurs.** »[1]

[Abû Zur'a Tâhir Ibn Muhammad Ibn Tâhir nous a annoncés : Mon père m'a informé :] « Lorsque je suis entré à Bagdad durant mon deuxième voyage, je cherchais Abû Muhammad 'Abdullah Ibn Ahmad as-Sukrî afin que je récite, sous son contrôle, certaines traditions – il était de ceux qui blâmaient ce groupe – je l'ai sollicité pour réciter et il dit : *Ô Chaykh, si tu étais parmi ces ignorants soufis, je t'excuserai mais tu es une personne des gens de science qui se préoccupe des traditions du Messager d'Allah (ﷺ) et qui s'efforce de rechercher cette science.*
Je répondis : *Ô Chaykh, et quelle chose désapprouvez-vous de moi afin que je regarde si elle a un fondement dans la législation auquel cas je m'y attacherai et si elle n'a pas de fondement, je la délaisserai* ?
Il dit : *Quelles sont ces rapiéçages sur tes habits raccommodés ?*
Je répondis : *Ô chaykh, voici, Asma bint Abî Bakr, qu'Allah soit satisfait d'elle, qui nous informe que le Messager d'Allah (ﷺ) avait une toge avec une poche, deux manches, deux jambes ourlées en broderie.* » Cependant, la désapprobation concernait ces rapiéçages qui n'appartenaient pas à l'habit en tant que tel, et la broderie ne fait partie de la toge. Ainsi, notre déduction montre qu'il y a un fondement dans la législation où il est permis de faire la même chose.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : As-Sukrî a visé juste dans sa réprobation et Ibn Tâhir a eu peu de science pour le réfuter. En effet, la toge avec une poche et deux

[1] *Sahîh al-Jâmi'* n° 6149, *Al-'Irwâ* n° 1269 d'Al-Albânî.

Scanned by CamScanner

manches ourlées était une coutume répandue dans le port, il n'y avait pas de renommée à la porter, quant aux rapiéçages ils réunissent l'illustration de la forme et la prétention de l'ascétisme. Je t'ai déjà informé qu'ils coupaient les habits neufs pour y mettre des rapiéçages, non par nécessitée mais par recherche de réputation pour sa beauté et la renommée de l'ascétisme, voilà pourquoi la répugnance est venue, un groupe de leurs savants eux-mêmes l'aussi répugné comme nous l'avons expliqué.

[Abû Bakr Ibn Ḥabîb al-'Amirî nous a informés, de Abû Sa'd Ibn Ṣâdiq, de Abû 'Abdillah Ibn Bakâwîh : J'ai entendu al-Ḥussayn Ibn Aḥmad al-Fârisî dire : J'ai entendu al-Ḥussayn Ibn Hind dire : J'ai entendu Ja'far al-Hidhâ dire :] « Lorsque les gens perdirent les bénéfices des cœurs, ils se préoccupèrent des apparences et de leur embellissement, c'est à dire les gens de la teinture et des serviettes. »
[Ibn Ḥabîb nous a informés, de Ibn Ṣâdiq, de Ibn Bakâwîh, de Abû Ya'qûb al-Kharâṭ : j'ai entendu ath-Thawrî dire :] « Les tissus rapiécés servaient de rideaux de maison, qui devînt tel une charogne sur des ordures. »

[Ibn Bakâwîh a dit : Abû al-Ḥassan al-Ḥanẓâlî m'a informé :] « Muḥammad Ibn Muḥammad Ibn 'Alî al-Kitânî regarda les gens des habits rapiécés et leur dit : *Par le Seigneur de la Ka'ba, mes frères, si vos habits sont en accord avec vos fors intérieurs, alors vous en avez informé les gens [par votre apparence]. Mais si c'est en divergence, alors vous avez été détruits.* »

[Muḥammad Ibn Naṣr nous a informés, d'Abû Bakr Ibn Khalf, de Muḥammad Ibn Ḥussayn as-Sulamî qui a dit : J'ai entendu Naṣr Ibn Abî Naṣr dire :] « Abû 'Abdillah Muḥammad Ibn 'Abd al-Khâlîq ad-Dînâwirî a dit à certains de ses compagnons : Que ne t'étonne pas ce que tu vois de ces gens-là porter comme habits apparents, ils n'ont embelli les apparences qu'après avoir détruit l'intérieur. »

Ibn 'Aqîl a dit : « Je suis entré un jour aux bains publics, j'ai vu sur certains portemanteaux une toge rapiécée et raccommodée avec une serviette, j'ai dit au gardien : *Je vois de la peau de serpent, qui est entré ?* Il m'a rappelé certains de ceux qui se caractérisent par les épreuves pour ramasser l'argent.

Scanned by CamScanner

La grande quantité de rapiéçages sur l'habit raccommodé

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Chez les soufis, il y en a qui rapiècent l'habit outre mesure, jusqu'à ce qu'il devienne épais.
[Abû Mansûr al-Qazzâz nous a informés, de Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thabît qui nous a informés, de al-Qâdî Abû Muhammad al-Hassan Ibn Râmîn al-'Asad Abâdî qui nous a informés, de Abû Muhammad 'Abdullah Ibn Muhammad ach-Chîrâzî qui nous a informés, de Ja'far al-Khâlidî, d'Ibn Khabbâb Abû al-Hussayn, le compagnon d'Ibn al-Karînî:] « Ibn al-Karinî m'a laissé en recommandation son habit rapiécé, je pesai une manche parmi ses manches, elle pesait onze livres. »[1]
Ja'far a dit : À cette époque, les tissus rapiécés étaient appelés la mesure. »

SECTION : Ils ont reconnu que ce tissu rapiécé ne se portait que de la main du chaykh. Ils en ont fait une chaîne continue, entièrement mensongère et absurde. Muhammad Ibn Tâhir a rappelé dans son livre, chapitre : De la tradition de s'habiller de guenilles de la main du chaykh, ainsi il en fit une tradition. Il s'est basé sur le hadith de Um Khâlid où l'on a apporté au Prophète (ﷺ) des vêtements où il y avait un vêtement en soie noire, il a dit : « *Celui que vous verrez, habillez-le de cela.* » Les gens se turent. Le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Amenez-moi Um Khâlid.* Elle a dit : Je vins, et il m'en habilla de sa main. Puis il a dit : *Use ce vêtement et qu'Allah t'en donne d'avantage.* »[2]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) l'a habillé car c'était une petite fille, son père était Khâlid Ibn Sa'îd Ibn al-'As, sa mère Humayna bint Khalaf. Ils avaient émigré en Abyssinie, où naquit Um Khâlid dont le nom est Uma. Ensuite, elle revint [avec ses parents] et le Messager d'Allah (ﷺ) l'accueillit honorablement du fait de son petit âge. Comme il a été entendu, ce n'est pas une tradition, ni une coutume du Messager d'Allah (ﷺ) d'habiller les gens. Aucun parmi les Compagnons, ni leurs suiveurs n'ont fait cela. Puis, ce n'est pas une tradition chez les soufis d'habiller le jeune sans habiller la personne âgée, ni que la loque soit noire, plutôt, un habit rapiécé ou une serviette. Pourquoi donc n'ont-ils pas fait une tradition de s'habiller de tissus raccommodés noirs, comme il a été rappelé dans le hadith de Um Khâlid ? Muhammad Ibn Tâhir a rappelé dans son livre, chapitre : *De la tradition où le Chaykh conditionne l'aspirant à s'habiller d'habits rapiécés.*

[1] La livre étant égale à (environ un demi kilo 500 gr), la manche pesait 5 kilos et 500 grammes !!
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5823-5845.

Scanned by CamScanner

dans [illegible] difficulté ou en facilité. »[1] [illegible] au Messager

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Regarde cette compréhension minutieuse ! Où est située la condition du Chaykh sur l'aspirant par rapport à la condition du Messager d'Allah (ﷺ) dans l'obligation d'obéir dans le serment solennel islamique !

SECTION : Quant à ce qu'ils portent d'habits teints, s'ils sont de couleur bleue alors ils ont perdu le mérite du blanc. Si c'est une serviette alors c'est un habit de distinction, et celle-ci attire plus que la distinction du bleu. Et si on ajoute que c'est un habit rapiécé, la distinction est plus grande encore. La législation a ordonné les habits blancs et interdit les habits qui attirent l'attention. Concernant l'habit blanc, [Hibatullah Ibn Muḥammad nous a informés, de al-Ḥassan Ibn 'Alî at-Tamîmî, de Aḥmad Ibn Ja'far, de Abdullah Ibn Aḥmad Ibn Ḥanbal, de mon père, de 'Alî Ibn 'Âṣim, de Abdullah Ibn 'Uthmân Ibn Khuthaym, d'après Sa'îd Ibn Jubayr, d'après Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait d'eux : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **H**abillez-vous de vos habits blancs, ils sont parmi vos meilleurs vêtements et c'est avec ceux-ci que vous enterrerez vos morts. »[2]

['Abdullah a dit : Mon père m'a raconté, de Yaḥyâ Ibn Sa'îd d'après Sufyân, de Habîb Ibn Abî Thâbit, d'après Maymûn Ibn Abî Chayb, d'après Samara Ibn Jundab, d'après le Prophète (ﷺ) :] « **H**abillez-vous d'habits blancs, ils sont plus purs et plus beaux, et recouvrez-en de linceul vos morts. »[3] At-Tirmîdhî a dit : Ces deux hadiths sont authentiques, et dans le chapitre, d'après Ibn 'Umar qui a dit : « Les gens de science recommandent cela. » Aḥmad Ibn Ḥanbal et Isḥâq ont dit : « Le vêtement que nous aimons le plus pour le linceul est le [vêtement] blanc. » Muḥammad Ibn Ṭâhir a rappelé, dans son livre, au chapitre : De la tradition de leur port d'habits teints. Il s'est basé sur le fait que le Prophète (ﷺ) portait une toge rouge,[4] et qu'il est entré le jour de la prise de La Mecque portant un turban noir.[5]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : On ne désapprouve pas que le Prophète s'est habillé de cela ni que son port n'est pas permis.

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 7719.
[2] Authentifié par Al-Albânî dans *Aḥkâm al-janâ'iz* n° 41 p. 82.
[3] Voir note précédente.
[4] Rapporté par Al-Bukhârî n° 376 et Muslim n° 503.
[5] Rapporté par Muslim n° 1358.

Scanned by CamScanner

Il a été rapporté que le Prophète aimait le long vêtement yéménite,[1] mais ce qui est de tradition est ce qu'il ordonnait et recommandait régulièrement. Eux s'habillaient de noir et de rouge, quant aux serviettes et aux habits rapiécés ce sont des habits pour la renommée.

L'interdiction des habits de distinction et sa répugnance

Concernant l'interdiction et la répugnance de ces habits : Abû Mansûr Ibn Khayrûn nous a informés, que [Abû Bakr al-Khâtîb nous a annoncés, de Ibn Zarqawayhi, de Ja'far Ibn Muhammad al-Khuldî, de Muhammad Ibn 'Abdillah Abû Ja'far al-Hadramî, de Rûh Ibn 'Abd al-Mu'mîn, de Wakî' Ibn Mahraz ach-Châmî, de 'Uthmân Ibn Jahm, d'après Zir Ibn Habîch, d'après Abû Dhar, d'après le Prophète (ﷺ) :]« **Celui qui revêt un habit de notoriété, Allah se détourne de lui jusqu'à ce qu'il le délaisse.** »[2]

[Abd al-Haqq Ibn 'Abd al-Khâliq nous a informés, qu'al-Mubarrak Ibn 'Abd al-Jabbâr nous a annoncés, de Abû al-Faraj al-Hussayn Ibn 'Alî at-Tanâjîrî, de Hibatullah Ibn Muhammad, de al-Hussayn Ibn 'Alî at-Tamîmî qui a dit : Abû Hafs Ibn Châhîn nous a informés, de Khaythama Ibn Sulaymân Ibn Haydara, de Muhammad Ibn al-Haytham, de Ahmad Ibn Abî Chu'ayb al-Hirrânî, de Mukhallid Ibn Yazîd, d'après Abû Nu'aym, d'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Harmala, d'après Sa'îd Ibn Mussayib, d'après Abû Hurayra et Zayd Ibn Thâbit, qu'Allah soit satisfait d'eux :] « **Le Prophète (ﷺ) a interdit les deux distinctions. On lui a dit : Ô Messager d'Allah, quelles sont-elles ? Il a dit : Les vêtements fins, leur épaisseur, leur douceur, leur aspect rustique, leur longueur, leur petitesse. Soyez sobre entre cela et économe.** »[3]

[Muhammad Ibn Nasr nous a informés, de Muhammad Ibn 'Alî Ibn Maymûn, de 'Abd al-Wahâb Ibn Muhammad al-Ghandajânî, de Abû Bakr Ibn 'Abdân, de Muhammad Ibn Sahl, de Muhammad Ibn Ismâ'îl al-Bukhârî qui a dit : Mûssâ Ibn Hammâd Ibn Salama a dit, d'après Layth, d'après Muhâjir, d'après Ibn 'Umar :] « **Celui qui revêt un habit distingué, Allah l'avilira le jour de la résurrection.** »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : [Il nous a été rapporté, remontant [au Prophète (ﷺ)] : Ibn al-Hussayn nous a informés, d'Ibn al-Mudhahib, de Ahmad Ibn Ja'far,

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5813 et Muslim n° 2079.
[2] Hadith faible, voir *Da'îf al-Jâmi'* n° 5828 et *Ad-Da'îfa* n° 4850 d'al-Albânî.
[3] Hadith fabriqué, voir *Da'îf al-Jâmi'* n° 6044 et *Ad-Da'îfa* n° 2326 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

de ‘Abdullah Ibn Ahmad, d’après mon père, de Hajjâj, de Charîk, d’après ‘Uthmân Ibn Abî Râchid, d’après Muhâjir ach-Châmî, d’après Ibn ‘Umar : le Messager d’Allah (ﷺ) a dit :] « **Celui qui revêt un habit distinctif, Allah le revêtira de l’habit de l’ignominie le Jour de la Résurrection.** »[1]

[Muhammad Ibn Nasîr nous a informés, De al-Mubârak Ibn ‘Abd al-Jabbâr et ‘Abd al-Qâdir Ibn Muhammad Ibn Yûssuf qui ont dit : Abû Ishaq al-Barmakî nous a informés, de Abû Bakr Ibn Najîb, d’Abû Ja‘far Ibn Dharih, de Hinâd, de Abû Mu‘âwiyya, d’après Layth, d’après Muhâjir, d’après Abû al-Hassan, d’après Ibn ‘Umar :] « **Celui qui s’habille d’un habit distinctif, Allah l’habillera d’un habit ignoble.** »

[D’après Layth, d’après Chahr, d’après Abû Darda, qu’Allah soit satisfait de lui, qui a dit :] « **Celui qui monte une monture distinctive, Allah se détourne de lui aussi longtemps qu’il est sur elle, même s’il est noble.** »

L’auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nous avons rapporté qu’Ibn ‘Umar (ﷺ) avait vu son fils porter un habit vilain et laid, il lui a dit : « Ne porte pas ça, c’est un habit distinct. »

[Ismâ‘îl Ibn Ahmad nous a informés, de Ismâ‘îl Ibn Mas‘ada, de Hamza Ibn Yûssuf, de Abû Ahmad Ibn ‘Adî, de Muhammad Ibn Haytham ad-Dûrî, de Muhammad Ibn ‘Alî Ibn al-Hassan Ibn Chaqîq qui a dit : Muhammad Ibn Mazâhim nous a informés, de Bakîr Ibn Ma‘rûf, d’après Muqâtil Ibn Hayyîn, d’après Ibn Burayda, d’après son père Burayda qui a dit :] « **J’étais présent avec le Messager d’Allah à la prise de Khaybar, j’étais parmi ceux qui montèrent au sommet. Je combattis jusqu’à ce que je vis ma place, je vins et je portais un habit rouge. Je ne savais pas que j’avais acquis un péché plus immense en Islam que la distinction.** »
Sufyân ath-Thawrî a dit : « Ils répugnèrent les deux distinctions : Les habits neufs, ceux qui attirent l’attention et font lever le regard des hommes, et les habits dédaigneux, qui attirent le mépris et le rabaissement. »

Ma‘mar a dit : « J’ai blâmé Ayyûb sur la longueur de son *qamîs* Il a dit : « Par le passé la distinction était dans la longueur [du vêtement], aujourd’hui, elle est dans sa réduction. »

[1] Al-Abânî l’a déclaré bon dans *Sahih al-Jâmi‘* n° 6562.

Scanned by CamScanner

Le port de vêtements en laine

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Certains soufis s'habillent de laine se basant sur le fait que le Prophète (ﷺ) a porté[1] de la laine et le mérite de son port dans ce qui a été rapporté. Le Prophète (ﷺ) portait de la laine, de temps en temps, son port n'était pas une distinction chez les Arabes. Quant à ce qui a été rapporté concernant le mérite de s'habiller de laine, cela fait parti des traditions fabriquées dont rien n'est confirmé. Celui qui en porte ne sort pas de deux points : soit-il est habitué à porter de la laine et ce qui y ressemble parmi les vêtements épais, cela n'est pas à répugner car il ne se distingue pas à travers cet habit ou soit c'est par luxe, non par habitude, et, ici, il ne convient pas de le porter pour deux raisons : Premièrement, il charge sa personne de ce qu'il ne peut supporter, ceci ne lui est pas permis. Deuxièmement, il réunit, en le portant, la distinction et l'apparence de l'ascétisme.

[Muḥammad Ibn Manṣûr al-Hamdânî nous a informés, de Abû 'Alî Aḥmad Ibn Sa'd Ibn 'Alî al-'Ajlî, de Abû Thâbit Ḥujayr Ibn Manṣûr Ibn 'Alî as-Sûfî par autorisation, de Abû Muḥammad Ja'far Ibn Muḥammad Ibn al-Hassan Ibn Ismâ'îl al-Abharî, de Rûzaba, de Muḥammad Ibn Ismâ'îl Ibn Muḥammad Ibn Ṭâ'î, de Bakr Ibn Sahl ad-Dimyâṭî, de Muḥammad Ibn 'Abdillah Ibn Sulaymân, de Dâwûd, de 'Ibâd Ibn al-'Awâm, d'après 'Ibâd Ibn Kathîr, d'après Anas qui a dit : le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Celui qui s'habille de laine afin que les gens le sachent, c'est un droit d'Allah (ﷻ) sur Lui qu'Il l'habille d'un habit de gale jusqu'à ce que ses veines en tombent.** »[2]

[Zâhir Ibn Ṭâhir nous a annoncés, de Abû 'Uthmân aṣ-Ṣabûnî et De Abû Bakr al-Bayhaqî qui ont dit : Abû 'Abdillah Muḥammad Ibn 'Abdillah al-Ḥâkim nous a informés, d'Abû Isḥâq Ibrâhîm Ibn Muḥammad Ibn Yaḥyâ, de al-'Abbâs Ibn Manṣûr, de Sahl Ibn 'Ammâr, de Nuḥ Ibn 'Abd ar-Raḥmân aṣ-Ṣîrafî, de Muḥammad Ibn 'Ubayd al-Ḥamdânî, de 'Ibâd Ibn Manṣûr, d'après 'Ikrima, d'après Ibn 'Abbâs (ﷺ) qui a dit : le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **La terre mugit à Son Seigneur vis-à-vis de ceux qui portent la laine par ostentation.** »[3]

[Muḥammad Ibn Nâṣir nous a informés, de Ja'far Ibn Aḥmad, de al-Ḥassan Ibn 'Alî at-Tamîmî, de Aḥmad Ibn Ja'far, de Abdullah Ibn Aḥmad, de mon père, de 'Abd aṣ-Ṣamâd, de Khalîd Ibn Chawdhab qui a dit :] « **J'étais avec al-Ḥassan et**

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5799 et Muslim n° 274-151.
[2] Hadith fabriqué, rapporté par l'auteur de *Tadhkira al-mawḍû'ât*.
[3] Hadith fabriqué, *Ḍa'îf al-Jâmi'* n° 1409 et *Aḍ-Ḍa'îfa* n° 2258 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

Farqad est venu à lui. Al-Hassan le prit par son vêtement, l'étendit vers lui et a dit : Ô Furayqad, ô Ibn Um Furayqad, la bonté n'est pas dans cet habit, la bonté est ce qui s'enracine dans la poitrine et que l'œuvre réalise. »

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a annoncés, de Abû Muhammad al-Jawhârî, de Abû 'Umar Ibn Hayât, de Ahmad Ibn Ma'rûf, de al-Hussayn Ibn al-Fahm, de Muhammad Ibn Sa'd qui a dit : 'Amr Ibn 'Âsim nous a raconté, de Yazîd Ibn 'Awâna, de Abû Chaddâd al-Majâchi'î qui a dit :] « J'ai entendu al-Hassan, après que l'on eut rappelé auprès de lui ceux qui portaient de la laine, dire : Ils ne l'ont pas. Ils ont contracté trois choses : Ils ont cadenassé leur cœur par l'orgueil, ils ont montré la modestie par leurs habits, par Allah il n'y en a pas un d'entre eux qui se pavanent autant de son habit que comme celui qui possède un vêtement de soie et qui en tire vanité. »

[Ibn al-Hussayn nous a annoncés, de Abû 'Alî at-Tamîmî, de Abû Hafs Ibn Châhîn, de Muhammad Ibn Sa'îd Ibn Yahyâ al-Bazûrî, de Abdullah Ibn Ayyûb al-Makhramî qui a dit : 'Abd al-Majîd, c'est-à-dire Ibn Abî Riwâd nous a raconté, d'après Ibn Tihmâm, c'est-à-dire Ibrâhîm, d'après Abû Mâlik al-Kûfî, d'après al-Hassan :] « Une personne portant de la laine est venue à lui, il avait une toge de laine, un turban de laine, un pagne en laine. Il assit et posa son regard par terre, sans lever la tête. C'est comme si al-Hassan découvrit en lui la vanité, il dit alors : *Ah ! Il y a des personnes qui ont mis leur orgueil dans leur poitrine. Par Allah, ils ont sali leur religion par cette laine.*
Puis il continua en disant : *Le Messager d'Allah (ﷺ) cherchait refuge contre l'apparence des hypocrites.*
Ils dirent : *Ô Abû Sa'îd, quelle est l'apparence des hypocrites ?*
Il dit : *La crainte dans les habits sans la crainte du cœur.* »[1]

Ibn 'Aqîl a dit : « Cette parole émane de quelqu'un qui connaît les hommes et dont les habits ne le bernent pas. J'ai vu l'un d'entre eux portant une toge de laine et lorsque quelqu'un lui disait : *Ô père de untel* ... Il apparaissait de lui ainsi que de ces vermines, la désapprobation. Il savait que la laine était pour eux ce que le brocard n'était pas auprès des vermines. »

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî Ibn Ahmad nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad al-Haddâd, de Abû Nu'aym al-Hâfiz, de Abû Hâmid Ibn Jabala, de Muhammad Ibn Ishâq, d'Ismâ'îl Ibn Abî al-Hârith, de Hârûn Ibn Ma'rûf, d'après

[1] Hadith faible car il est *mursal*.

Scanned by CamScanner

Damara qui a dit :] « **J**'ai entendu un homme dire : Hammâd Ibn Abî Sulayman est arrivé à Basra, Furqad as-Sabkhî est venu à lui, il portait un vêtement de laine. Hammâd lui a dit : Débarrasse-toi de cet accoutrement chrétien. En effet nous avons vu, quand nous attendions, Ibrâhîm an-Nakhâ'î sortir auprès de nous et il portait un habit rouge. »

[Muhammad Ibn al-Qâsim nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad, de Abû Nu'aym al-Hâfiz, de 'Abdullah Ibn Muhammad, d'Ibrâhîm Ibn Charîk al-Asadî, de Chihâb Ibn 'Ibâd, de Hammad, d'après Khâlid al-Hidhâ, que Abû Qilâba a dit :] « **A**ttention aux gens des vêtements¨. »

[Muhammad Ibn Nâsir et 'Amrû Ibn Zafar nous ont informés, de Muhammad Ibn al-Hassan al-Bâqalâwî, de al-Qâdî Abû l-'Alâ'î al-Wâsitî, de Abû Nasr Ahmad Ibn Muhammad as-Sâzikî, de Abû al-Khayr Ahmad Ibn Hamad al-Bazzâr, de Muhammad Ibn Ismâ'îl al-Bukhârî, de Alî Ibn Hajar, de Sâlih Ibn 'Umar al-Wâsitî, d'après Abû Khâlid qui a dit :] « **'A**bd al-Karîm Abû Umayya est venu à Abû al-'Aliya en portant un habit de laine. Ce dernier lui a dit : Ces habits-là sont ceux des moines. Lorsque les musulmans se visitaient, ils s'embellissaient. »

[Muhammad Ibn Abî al-Qâsim nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad, de Ahmad Ibn 'Abdillah al-Asbahânî, de Abû Muhammad Ibn Hibbân, de Ahmad Ibn al-Hussayn al-Hidhâ'î, de Ahmad Ibn Ibrâhîm ad-Dûrqî, d'après al-'Uays Ibn Ishâq qui a dit : J'ai entendu al-Fudayl dire :] « **I**ls se sont embellis avec la laine. Maintenant, tu les vois ne plus te considérer. Ils se sont embellis avec le Coran et là aussi, ils ne te considèrent plus. Ainsi, ils se sont embellis de choses les unes après les autres et tout ceci n'était que par amour de la vie d'ici-bas. »

Ibn al Hussayn nous a annoncés : Abû 'Alî Ibn al-Mudhahib a dit, Abû Hafs Ibn Châhîn nous a informés, de Ismâ'îl Ibn 'Alî, de al-Hassan Ibn 'Alî Ibn Chabîb, de Ahmad Ibn Abî al-Hiwârî, de Abû Sulaymân qui a dit : « **L**'un d'entre eux s'habille d'une cape en grosse laine de trois dirhams et demi, et son désir dans son cœur est de cinq dirhams. N'a t-il pas honte que son désir dépasse son habit. S'il cachait son ascétisme, aux yeux des gens, avec deux habits blancs, cela lui serait bien meilleur. »

[Ahmad Ibn Abî al-Hiwârî a dit : Sulaymân Ibn Abî Sulaymân m'a dit en se tournant vers son père:] « **Q**u'ont-ils désiré en s'habillant de laine ? J'ai dit : La modestie. Il a dit : L'un d'entre eux ne s'enorgueillit que lorsqu'il s'habille de laine !! »

Scanned by CamScanner

[Al-Mubârak Ibn Ahmad al-Ansârî nous a informés de Abdullah Ibn Ahmad as-Samarqandî, de Abû Bakr al-Khatîb, de al-Hassan Ibn al-Hussayn al-'Alî, de Abû Sa'îd Ahmad Ibn Muhammad Ibn Ramîh, de Ruh Ibn 'Abd al-Mujîb, de Ahmad Ibn 'Umar Ibn Yûnus qui a dit :] « **A**th-Thawrî a vu une personne portant une laine, il lui a dit: Ceci est une innovation. »

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad, de Abû Nu'aym al-Hafiz, de Abd al-Mun'im Ibn 'Umar, de Ahmad Ibn Muhammad Ibn Ziyâd qui a dit : J'ai entendu Abû Dâwûd dire :] « **S**ufyân ath-Thawrî a dit à une personne qui portait de la laine : Ton habit est une innovation. »

[Zahir Ibn Tâhir nous a informés, de Abû Bakr Ahmad Ibn al-Hussayn al-Bayhaqî, de Abû 'Abdillah Muhammad Ibn 'Abdillah al-Hâkim qui a dit : Muhammad Ibn 'Umar m'a informé, de Muhammad Ibn al-Mundhir qui a dit : J'ai entendu Ahmad Ibn Chadâd dire : J'ai entendu al-Hassan Ibn Rabî' dire :]
« **J**'ai entendu 'Abdullah Ibn al-Mubârak dire à une personne qu'il avait vu porter une laine distinguée : Je répugne cela, je répugne cela. »

[Abû Bakr Ibn Habîb nous a informés, de Abû Sa'd Ibn Abî Sâdiq, de Ibn Bâkawîh, de Abd al-Wâhid Ibn Bakr, de 'Alî Ibn Abî 'Uthmân Ibn Zuhayr, de 'Uthmân Ibn Ahmad, d'al-Hassan Ibn 'Amr qui a dit : « J'ai entendu Bichr Ibn al-Hârith dire :] « **'Alî al-Mûsulî est entré auprès d'al-Mu'âfî, il portait une toge de laine, il lui a dit : *Quelle est cette distinction, ô Abû l-Hassan ?*
Il a répondu : *Ô Abû Mas'ûd, sortons tous les deux ! Et regarde lequel de nous deux attire le plus l'attention.*
Al-Mu'âfî lui a dit : *La distinction (et la réputation) des corps n'est pas comme la distinction des habits.* »

[Ismâ'îl Ibn Abî Bakr al-Muqrî nous a informés, de Tâhir Ibn Ahmad, de 'Alî Ibn Muhammad Ibn Bichrân, de Uthmân Ibn Ahmad ad-Daqqâq, de al-Hassan Ibn 'Amr qui a dit : J'ai entendu Bichr Ibn al-Harith dire :] « **B**adîl est entré auprès de Ayyûb as-Sikhtiyânî, il avait étendu sur sa natte un petit matelas rouge pour se protéger du sol. Badîl lui a dit : Qu'est ce que cela ? Ayyûb lui a répondu : Ceci est meilleur que la laine qui est sur toi. »

[Abû Bakr Ibn Habîb nous a informés, de Abû Sa'd Ibn Abî Sâdiq qui a dit : Abû 'Abdillah Ibn Bâkawîh nous a informés, de Allân Ibn Ahmad, de Habîb Ibn al-Hassan, de al-Fadl Ibn Ahmad, de Muhammad Ibn Yasâr qui a dit :] « **J**'ai entendu Bichr Ibn al-Hârith alors qu'on le questionnait sur le port de la laine, cela

Scanned by CamScanner

lui fut pénible, la répugnance apparût, alors, sur son visage, puis il a dit : *Je préfère le port de tissu en soie et d'habit teint que porter de la laine dans les contrées.* »

[Yahyâ Ibn Thâbit Ibn Bandâr nous a informés, al-Hussayn Ibn 'Alî at-Tanâjîri nous a informés, de Ahmad Ibn Mansûr al-Barsarî, de Muhammad Ibn Mukhalid, de Ahmad Ibn Mansûr, de Yazîd as-Saqâ, l'ami de Muhammad Ibn Idrîs al-Anbârî, qui a dit :] « J'ai vu un jeune qui portait une toge de bure, je lui ai dit : *Qui s'est habillé ainsi parmi les savants ? Qui a fait cela parmi les savants ?* Il a répondu : *Bichr Ibn al-Hârith m'a vu, il ne m'a pas désapprouvé.* Yazîd a dit : Je suis allé à Bichr et je lui ai dit : *Ô Abû Nasr, j'ai vu Untel qui portait une toge de bure, je l'ai blâmé.*
Il a répondu : *Abû Nasr m'a vu et ne m'a pas désapprouvé.*
Bichr m'a dit : *Pourquoi me consultes-tu, ô Abû Khâlid ? Si tu lui avais dit, il m'aurait dit : Untel s'est habillé comme ci, untel s'est habillé comme ça.* »

[Ahmad Ibn Mansûr al-Hamdânî nous a informés, de Abû 'Alî Ahmad Ibn Sa'd Ibn 'Alî al-'Ajlî, de Abû Thâbit Hujayr Ibn Mansûr Ibn 'Alî as-Sîrafî par autorisation, de Abû Muhammad Ja'far Ibn Muhammad Ibn al-Hussayn Ibn Ismâ'îl as-Sûfî, de Ibn Rawazîh, de 'Abdullah Ibn Ahmad Ibn Nasr al-Qanatirî, de Ibrâhîm Ibn Muhammad al-Imâm, de Hichâm Ibn Khâlid qui a dit :] « J'ai entendu Abû Sulaymân ad-Dârânî dire à une personne qui portait de la laine : Tu as, certes, montré l'objet des ascètes, que t'a fait hériter cette laine ? La personne se tût, il lui a dit: *Ton apparence est cotonneuse et ton intérieur est laineux.* »

[Yahya Ibn 'Alî al-Mudabbir nous a informés, de Abû Bakr Muhammad Ibn 'Alî al-Khayât, de al-Hassan Ibn al-Hussayn Ibn Hakamân qui a entendu Abû Muhammad al-Hassan Ibn 'Uthmân Ibn 'Abd ar-Rabb al-Bazzâr dire : J'ai entendu Abû Bakr Ibn az-Ziyât al-Baghdâdî dire : J'ai entendu Ibn Chîrawîh dire :] « Abû Muhammad, le fils de mon frère Ma'rûf al-Karkhî, est entré auprès d'Abû l-Hassan Ibn Bachâr, il avait une toge de laine, il lui a dit : *Ô Abû Muhammad, ton cœur est devenu soufi ou ton corps ? Rends soufi ton cœur et porte du blanc sur du blanc.* »

'Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak al-Hâfiz nous a raconté, de Ja'far Ibn Ahmad Ibn as-Siwâh, de 'Abd al-'Azîz Ibn Hassan ad-Darâb qui a dit : mon père m'a raconté, de Ahmad Ibn Marwân, de Abû Bakr Ibn Abî Dunyâ, de Ahmad Ibn Sa'îd qui a dit : J'ai entendu an-Nadr Ibn Chamîl dire :] « J'ai dit à certains

Scanned by CamScanner

soufis : *Vends-tu ta toge de laine ?* Il a répondu : *Si le pêcheur vends son filet, avec quoi pêchera t-il (après)* ? »

Abû Ja'far Ibn Jarîr at-Tabârî a dit: « Celui qui a préféré, alors qu'il en avait la possibilité du fait de sa licéité, l'habit de fourrure et de laine sur l'habit de coton et de lin, s'est trompé. De même, celui qui a mangé les légumes et les lentilles et les a choisit au pain d'orge, tout comme celui qui a délaissé la consommation de viande par crainte de s'exposer au plaisir des femmes. »

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les prédécesseurs s'habillaient d'habits médiocres, ni réputés, ni rabaissés, ils choisissaient le meilleur pour le vendredi, lors des deux fêtes et de la rencontre des frères. Ce qui n'était pas le meilleur pour eux n'était pas moche.
Dans le *sahîh Muslim* 'Umar Ibn al-Khattâb (ﷺ) a vu une toge élégante qui se vendait à la porte de la mosquée, il a dit au Messager d'Allah (ﷺ) : « ***Pourquoi ne l'achèterais-tu pas pour le jour du vendredi et les invités lorsqu'ils viennent ?*** **Il (ﷺ) a répondu :** ***Celui qui s'habille de cet habit-là n'aura aucune part dans l'au-delà.*** »[1] Le Messager n'a pas désapprouvé 'Umar dans le fait de s'embellir avec cet habit, plutôt, il a réprouvé le fait que cet habit était en soie.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous avons rappelé d'après Abû 'Aliya sa parole : « Lorsque les musulmans se visitèrent, ils s'embellirent. »

[Abû Bakr Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, d'al-Hassan Ibn 'Alî al-Jawharî, de Abû 'Umar Ibn Hayât, de Ahmad Ibn Ma'rûf, de al-Hussayn Ibn al-Fahm, de Muhammad Ibn Sa'd, d'Ismâ'îl Ibn Ibrâhîm al-Assadî, d'après Ibn 'Awn, d'après Muhammad qui a dit :] « Les Émigrés et les Ansars portaient des habits chers, Tamîm ad-Dârî avait une toge de mille dirhams, mais il priait avec celle-ci. »

[Ibn Sa'd a dit : 'Affân nous a informés, de Hammâd Ibn Zayd, de Ayyûb, d'après Muhammad Ibn Sîrîn :] « Tamîm ad-Dârî a acheté une toge de mille dirhams, il se levait la nuit et priait avec celle ci ».

['Affân nous a racontés, Hammâd Ibn Salama nous a raconté, d'après Thâbit qui a dit :] « Tamîm ad-Dârî avait une toge qu'il avait achetée pour mille dirhams, il la portait la nuit, qu'il espérait être celle du destin, pendant le mois de ramadan.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 886-3054-5841-5981 et Muslim n° 2068.

Scanned by CamScanner

[Al-Fadl Ibn Dakîn nous a informés, de Hammâm, d'après Qatâda, de Ibn Sîrîn qui l'a informé :] « **T**amîm ad-Dârî a acheté un habit pour mille dirhams, il dirigeait la prière, de ses compagnons, vêtu de celle-ci. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: Ibn Mas'ûd était la personne la plus raffinée dans son habit et celui qui dégageait le meilleur parfum. Al-Hassan al-Basrî s'habillait d'habits neufs. Kalthûm Ibn Jawcham a dit : « Al-Hassan est sorti de chez lui, il portait une toge et un habit yéménite, Farqâd le regarda et dit : *Ô professeur, il ne convient pas à une personne de votre rang d'avoir ceci.* Al-Hassan lui répondit : *Ô fils de Um Farqad, ne sais-tu pas que la majorité des gens du Feu sont les gens des habits.* »
Mâlik Ibn Anas portait des habits neufs de Aden. L'habit de Ahmad Ibn Hanbal s'achetait pour environ un dinar, et pourtant il devançait le laisser-aller jusqu'à limite. Parfois, ils portaient chez eux des habits usés, mais quand ils sortaient, ils s'embellissaient sans mettre des habits distingués, ni vilains, ni hautains.

[Ahmad Ibn Mansûr al-Hamdânî nous a informés, de Abû 'Alî Ahmad Ibn Sa'd Ibn 'Alî al-'Ajlî, de Abû Thâbit Hujayr Ibn Mansur Ibn 'Alî as-Sûfî par autorisation, de Abû Muhammad Ja'far Ibn Muhammad Ibn al-Hussayn as-Sûfi, d'Ibn Rûzaba, de Abû Sulaymân Muhammad Ibn al-Hussayn Ibn 'Alî Ibn Ibrâhîm al-Harânî, de Muhammad Ibn al-Hassan Ibn Qutayba, de Muhammad Ibn Khalaf, de 'Isâ Ibn Hâzm qui a dit :] « **L**'habit d'Ibrâhîm Ibn Adham était de lin, de coton, en peaux, je n'ai pas vu sur lui de vêtements en laine, ni de vêtements distingués. »

[Muhammad Ibn al-Qâsim nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad, de Abû Nu'aym Ahmad Ibn 'Abdillah qui a dit : J'ai entendu Muhammad Ibn Ibrâhîm dire : J'ai entendu Muhammad Ibn Rayân dire :] « **D**hû Nûn m'a vu alors que je portais des chaussettes rouges, il m'a dit : *Enlève ça, ô mon petit-fils, car cela attire l'attention. Le Messager d'Allah (ﷺ) n a pas porté ceci, le Prophète (ﷺ) portait, plutôt, des chaussettes noires et simples.* »

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de Muhammad Ibn 'Alî Ibn Maymûm, de 'Abd al-Karîm Ibn Muhammad al-Muhâmilî, de 'Alî Ibn 'Umar ad-Dâraqutnî, de Abû al-Hassan Ahmad Ibn Muhammad Ibn Salîm, de Abû Sa'îd 'Abdullah Ibn Chabîb al-Madanî, de Zubayr, d'après Abû 'Urna al-Ansârî, d'après Fulayh Ibn Sulaymân, d'après ar-Rabî' Ibn Yûnus qui a dit : Abû Ja'far al-Mansûr a dit :]
« **L**e dépouillement considérable est meilleur que l'apparence diffamante. »

Scanned by CamScanner

L'habit qui montre l'ascétisme

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Sache que l'habit que montre la personne englobe l'apparence de l'ascétisme ainsi que de la pauvreté, comme une langue de doléances à Allah (ﷻ). On se doit donc de mépriser celui qui le porte, tout ceci est répugnable et interdit.

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de 'Alî Ibn al-Hussayn Ibn Ayyûb, de Abû 'Alî Ibn Châdhân, de Abû Bakr Ibn Sulaymân an-Najâd, de Abû Bakr Ibn 'Abdillah Ibn Muhammad Ibn al-Qurachî, de 'Abdallah Ibn 'Umar al-Qawârîrî, de Hichâm Ibn 'Abd al-Malik, de Chu'ba d'après Ibn Ishâq, d'après al-Ahwas, d'après son père qui a dit :] « **Je suis allé au Messager d'Allah (ﷺ) et j'étais d'allure négligée, il m'a dit :** ***As-tu de l'argent ?***

J'ai répondu : ***Oui.***

Il m'a dit : ***D'où vient cet argent ?***

J'ai répondu : ***De tout l'argent qu'Allah (ﷻ) m'a donné parmi les chameaux, les chevaux, les esclaves, les moutons.***

Il a dit : ***Lorsque Allah te donne de l'argent et des biens, qu'on le voit sur toi (les traces).*** »[1]

[Ibn al-Hussayn nous a informés, d'Ibn al Mudhahib, de Ahmad Ibn Ja'far, de 'Abdullah Ibn Ahmad, d'après mon père, de Miskîn Ibn Bakîr, de al-Awzâ'î, d'après al-Hassân Ibn 'Atiya, d'après Muhammad Ibn al-Munkadir, d'après Jâbir qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) est venu, chez nous, nous visiter, il a vu un homme aux cheveux ébouriffés, il a dit : Celui-ci ne trouve t-il pas quelque chose pour peigner sa tête ? Il a vu un autre dont les vêtements étaient sales, il a dit : Et celui-ci, n'a-t-il pas de quoi laver ses habits ?** »[2]

['Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak et Muhammad Ibn Nâsir nous ont informés, de Abû al-Hussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de Abû Muhammad al-Hassan Ibn 'Alî al-Jawharî et de Abû al-Qâsim 'Alî Ibn al-Muhsin at-Tanawikhî qui ont dit : Abû 'Umar Muhammad Ibn al-'Abbâs Ibn Hayât nous a annoncés, de Abû Bakr Ibn al-Anbarî, de mon père, de Abû 'Ikrima ad-Dibbî, de Mas'ûd Ibn Bichr, d'après Abû 'Ubayda Ma'mar Ibn al-Muthannâ qui a dit :] « **'Alî Ibn Abî Tâlib passa chez Rabî' Ibn Zîyad pour le visiter, il lui a dit : « Ô gouverneur des croyants, je me plains à toi de mon frère 'Asim. Il a dit :** ***Qu'a t-il ?***

Il a dit : ***Il a délaissé les délices, s'est habillé de manière rustre, il a chagriné sa famille et a attristé son fils.***

---

[1] Rapporté par Abû Dâwûd n° 4063, Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh Abû Dâwûd.*
[2] Rapporté par Abû Dâwûd n° 4062, Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh Abû Dâwûd.*

Scanned by CamScanner

Il a dit : *Emmenez-moi 'Aṣîm.*
Lorsqu'il fût présent, il lui sourît et dit : *As-tu considéré qu'Allah t'a rendu licite la vie d'ici-bas et qu'Il répugne à ce que tu la prennes ? Par Allah, tu es moins important auprès de Lui que cela. Par Allah, je préfère déverser les bienfaits d'Allah dans les actes que dans les paroles !*
Il a dit : *Ô gouverneur des croyants, je te vois préférer l'habit médiocre, manger l'orge et concourir avec les bienheureux.*
Il a dit : *Malheur à toi, ô 'Aṣim, Allah a prescrit aux imams de la justice de mesurer leurs personnes aux gens communs afin de ne pas battre le pauvre dans sa pauvreté.* »
Abû Bakr al-'Anbarî a dit : « C'est-à-dire, de ne pas commettre d'excès. »

Le dépouillement de l'habit

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Si quelqu'un dit : « Le bel habit est pour soi-même, il nous a été ordonné de s'y tenir, c'est un embellissement pour la créature, et nous avons été ordonnés que nos actes soient pour Allah et non pour la créature ! ». La réponse est : Tout ce que désire l'ego n'est pas à blâmer, ni tout embellissement n'est à répugner. En fait, on interdit ce que la législation a interdit ou quand c'est par ostentation dans le chapitre de la religion. L'homme doit se montrer beau, ceci est la part de l'ego. A savoir, l'homme s'habille, chez lui, d'un vêtement rustique, mais il montre sa belle apparence en sortant. Il n'y a ni blâme, ni répugnance à cela.

[Al-Mubârak Ibn 'Alî aṣ-Ṣîrafî nous a informés de 'Alî Ibn Muḥammad Ibn al-'Allâf, de 'Abd al-Malik Ibn Muḥammad Ibn Bichrân, de Aḥmad Ibn Ibrâhîm al-Kindî, de Muḥammad Ibn Ja'far al-Kharâ'iṭî, de Binan Ibn Sulaymân, de 'Abd ar-Raḥmân Ibn Hân'î, d'après al-'Alâ Ibn Kathîr, d'après Makḥûl, d'après 'Aïcha qui a dit :] « **Un groupe des Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) l'attendait au pas de la porte, il sortit à leur rencontre, il y avait dans la maison une cafetière (à grande poignée) où se trouvait de l'eau. Il la regarda, puis il peigna ses cheveux et sa barbe. Je lui dis : Ô Messager d'Allah, toi, tu fais cela ? Il a répondu : Oui, lorsque la personne sort au devant de ses frères, qu'il embellisse sa personne, car Allah est beau et Il aime ce qui beau.** »[1]

[1] Hadith réprouvé, dans la chaîne de l'auteur se trouve al-'Alâ, Ibn Kathîr dont al-Bukhârî et Abû Hatîm ont désapprouvé ses paroles, et Ibn Ḥibban a dit qu'il rapportait des hadith fabriqués d'après des personnes dignes de confiance. Quant à la dernière partie du hadith (car ...beau.), elle est authentique.

Scanned by CamScanner

[Muḥammad Ibn Nâṣir nous a informés, de ʻAbd al-Muḥsin Ibn Muḥammad Ibn ʻAlî, de Masʻûd Ibn Naṣîr Ibn Abî Zayd, de Abû Isḥâq Ibrâhîm Ibn Muḥammad Ibn Aḥmad, de Abû al-Qâsim ʻAbdullah Ibn Aḥmad, le jurisconsulte, de al-Ḥassan Ibn Sufyân, de ʻAbd ar-Raḥmân Ibn Muḥammad Ibn ʻUbaydallah al-ʻAzramî, d'après son père, d'après Um Kalthum, d'après ʻAïcha :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) est sorti de sa maison, il passa devant une cafetière (à grande poignée) où se trouvait de l'eau, il y regarda son reflet puis arrangea sa barbe et ses cheveux, puis continua. Lorsqu'il revint, je lui dis : *Ô Messager d'Allah tu fais cela ?* Il répondit : *Quelle chose ai-je fait ?* J'ai regardé dans le reflet de l'eau, j'ai arrangé ma barbe et mes cheveux. Il n'y a pas de mal à ce que le musulman fasse cela lorsqu'il sort à la rencontre de ses frères et qu'il s'embellisse.** »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si quelqu'un dit : « Comment comprendre ce que vous avez rapporté d'après Sarî as-Saqatî, qui a dit: Si je pressentais la venue d'un homme qui rentrerai chez moi - je dirais : Comme ça avec ma barbe ! En passant sa main sur sa barbe, comme s'il la peignait du fait de l'entrée de la personne auprès de lui - je craindrais que Mon Seigneur ne me châtie par le Feu à cause de cela. La réponse est : Sa parole prête à discussion, selon qu'il vise l'ostentation dans sa pratique religieuse en montrant la crainte et d'autre chose, mais s'il vise l'embellissement de sa personne afin qu'on ne voit pas de lui ce que l'on désapprouverait, alors cela n'est pas blâmable. » Quant à celui qui croit que cela est blâmable, il n'a pas su ce qu'est l'ostentation et n'a pas compris ce qui est blâmable.

[Sa'd al-Khayr Ibn Muḥammad al-Anṣârî nous a informés, de ʻAlî Ibn ʻAbdillah Ibn Muḥammad an-Naysâbûrî, de Abû al-Ḥussayn ʻAbd al-Ghâfir Ibn Muḥammad al-Fârisî, de Muḥammad Ibn ʻIsâ Ibn ʻAmrawîh, de Ibrâhîm Ibn Muḥammad Ibn Sufyân, de Muslim Ibn al Ḥajjâj, de Muḥammad Ibn al Muthannâ, de Yaḥyâ Ibn Muḥammad qui a dit : Chuʻba nous a informés, d'après Abân Ibn Taghlab, d'après Fudayl al-Faqîmî, d'après Ibrâhîm an-Nakh'î, d'après ʻIlqima, d'après Ibn Masʻûd, d'après le Prophète (ﷺ) qui a dit :] « **Ne rentrera pas au paradis celui qui a un atome d'orgueil dans son cœur. Une personne a dit : L'un d'entre nous aime que son habit soit beau, de même que ses sandales. Il a dit : Certes, Allah est beau, Il aime le beau. L'orgueil, c'est**

[1] Hadith très faible, dans la chaîne de l'auteur se trouve ʻAbd ar-Rahmân Ibn Muḥammad qui est délaissé.

Scanned by CamScanner

mépriser le droit (ou la vérité) et léser les gens. » La signification de l'orgueil, ici, est de mépriser le droit, et le dédain est dédaigner les gens, les mépriser.[1]

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il y avait chez les soufis, des gens qui s'habillaient de vêtements coûteux.

[Muḥammad Ibn Naṣir nous a informés, de Abû Ṭâhir Muḥammad Ibn Aḥmad Ibn Abî aṣ-Ṣaqar, de 'Alî Ibn al-Ḥassan Ibn Jahâf, de Abû 'Abdillah Aḥmad Ibn 'Atâ'î qui a dit :] « Abû l-'Abbâs Ibn 'Atâ'î portait des tenues coûteuses comme les vêtements égyptiens de Dabîq, il accomplissait des louanges avec des chapelets de perles, et il préférait les vêtements longs. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ceci dans la distinction est comme les habits rapiécés. Il convient que les vêtements des gens de bien soient modestes. Regarde comme Satan joue avec cela entre deux situations diamétralement opposées.

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Chez les soufis, il y avait celui qui lorsqu'il portait un vêtement, il le déchirait, corrompant et rabaissant la haute valeur de l'habit.

[Abû al-Manṣûr 'Abd ar-Raḥmân Ibn Muḥammad Al-Qazzâz nous a informés, de Abû Bakr Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, d'al-Ḥassan Ibn Ghâlib al-Muqrî qui a dit : J'ai entendu 'Isâ Ibn 'Alî al-Wazîr dire :] « Le fils de Mujâhid était, un jour, chez mon père, on lui a dit : *ach-Chablî.*
Il a dit : *Qu'il entre* !
Ibn Mujâhid a dit : *Je vais le faire taire durant cette heure auprès de toi.* - Parmi la coutume de Chablî, est qu'il déchirait une partie de son habit lorsqu'il s'habillait - Lorsqu'il s'assit, le fils de Mujâhid lui dit : *Ô Abû Bakr, où y a-t-il, dans la science, la corruption de ce dont tu tires bénéfice ?* Il répondit : *Et où est dans la science :*

فَطَفِقَ مَسْحًا بِالسُّوقِ وَ الأَعْنَاقِ

(...Alors, il se mit à leur couper les pattes et les cous.)[2]

Ibn Mujâhid se tut. Mon père lui dit alors : *Tu as voulu le réduire au silence et c'est lui qui t'a fait taire.*

[1] Rapporté par Muslim n° 81.
[2] Sourate Sâd 38, verset 33.

Scanned by CamScanner

Puis, Chablî a dit : *Les gens se sont accordés pour dire de toi que tu es le lecteur de l'époque, où y a-t-il dans le Coran que l'amoureux ne châtie pas son être aimé ?*
Ibn Mujâhid se tut. Mon père lui dit : *Ô Abû Bakr, dis-lui la parole d'Allah :*

وَ قَالَتِ الْيَهُودُ وَ النَّصَارَى نَحْنُ أَبْنَاء اللّهِ وَ أَحِبَّاؤُهُ قُلْ فَلِمَ يُعَذِّبُكُم بِذُنُوبِكُم

﴿Les juifs et les chrétiens ont dit : Nous sommes les enfants d'Allah et ses préférés. Dis : pourquoi donc vous châtie t-Il pour vos pêchés ?﴾[1]
Ibn Mujâhid dit alors : *C'est comme si je ne l'avais pas entendu avant cela.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Je suis dans le doute concernant l'authenticité de cette histoire car al-Hassan Ibn Ghalib n'est pas une personne de confiance.

[Al-Qazzâz nous a informés, de Abû Bakr al-Khâtîb qui a dit] : « **Al-Hassan** Ibn Ghalib a prétendu des choses qui nous montrent ses mensonges et affabulations. Donc, même si elle est authentique, on la refuse dû au peu de compréhension d'ach-Chablî lorsqu'il se base sur ce verset et aussi le peu de compréhension du fils de Mujâhid lorsqu'il est resté silencieux suite à sa réponse par la parole : **﴿... Alors, il se mit à leur couper les pattes et les cous.﴾** Il n'est pas permis d'attribuer à un Prophète, infaillible, d'avoir commis la corruption. Les exégètes du Coran sont entrés en divergence concernant le sens du verset. Certains ont dit : « Il a passé sa main sur leur cou et leurs pattes, puis il a dit : Tu es dans la voie d'Allah et ceci est une réforme. » D'autres ont dit : « Il les a égorgé et sacrifié puis en a mangé la chair, ceci est permis, il n'y a pas de péché dans cet acte-là. Mais, corrompre un habit neuf en le déchirant sans but authentique, cela n'est pas permis. Il se peut, aussi, que cela ait été permis dans la législation de Sulaymân (عليه السلام) et non dans notre législation. »

[Muhammad Ibn Nâsir al Hâfiz nous a informés, de Muhammad Ibn Ahmad Ibn Abî as-Saqar, d'Alî Ibn al-Hassan Ibn Jahâf ad-Dimashqî, d'Abû 'Abdallah Ahmad Ibn 'Atâ qui a dit :] « **L'école d'Abû 'Alî Rûzabârî était de déchirer ses manches et de découdre son *qamis*. Il a dit : Il déchirait l'habit de valeur, il en retournait sa moitié, et s'enveloppait de l'autre moitié jusqu'à ce qu'il entra un jour au bain public, il avait un habit et ses compagnons n'avaient pas de quoi s'envelopper. Il découpa son habit selon leur nombre, s'en enveloppa puis s'avança vers eux et donna les morceaux déchirés au gardien lorsqu'ils sortirent. »

[1] Sourate La Table servie 5, verset 18

Scanned by CamScanner

Ibn ʻAṭâ a dit : Abû Saʻîd al-Kâzarûnî m'a dit : « J'étais avec lui ce jour-là, l'habit qu'il déchira valait environ trente dinars. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ceci est la même négligence que [ce que nous a annoncés Zâhir Ibn Ṭâhir, de Abû Bakr al-Bayhaqî, de Abû ʻAbdillah al-Ḥâkim qui a dit : J'ai entendu ʻAbdullah Ibn Yûssuf dire : J'ai entendu Abû al-Ḥassan al-Bûchanjî dire :] « **J**'avais une perdrix que j'ai eu pour cent dirhams. Une nuit, deux étrangers se présentèrent à moi. J'ai dit à ma mère : As-tu quelque chose pour mes invités ? Elle répondit : Non, excepté du pain. Je sacrifiai la perdrix et je leur offris. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il aurait pu emprunter, puis ensuite il l'aurait vendue et aurait offert [de quoi se restaurer]. Il a gaspillé.

[Muḥammad Ibn ʻAbd al-Bâqî Ibn Aḥmad nous a informés, de Rizq Allah Ibn ʻAbd al-Wahhâb, de Abû ʻAbd ar-Raḥmân as-Sulamî : J'ai entendu mon grand-père dire :] « **A**bû al-Ḥassan ad-Darâj al-Baghdâdî est entré à Ray, il avait besoin d'une bande pour son pied. Un homme lui donna un mouchoir soyeux de Dabîq, il le déchira en deux et fit un bandage. On lui dit : *Si tu l'avais vendu, tu aurais pu acheter une bande et dépenser le reste.* Il répondit, qu'Allah lui fasse miséricorde : *Je ne trahis pas l'école.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Aḥmad al-Ghazâlî était à Bagdad, il sortit aux alentours et s'arrêta devant une aile de moulin qui crissait, il y jeta son voile qui tourna et se déchira.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Regarde cette ignorance, ce gaspillage et cet éloignement de la science. Il a été rapporté, authentiquement, d'après le Messager d'Allah (ﷺ) l'interdiction de dilapider l'argent. Si un homme déchirait un dinar, puis le dépensait, il serait considéré par les jurisconsultes comme outrancier, que dire alors, de ce gaspillage interdit ? De même, leur déchirement des habits jetés à terre au moment de l'extase comme nous allons le rappeler -si Allah le veut- ensuite, ils prétendent cette situation, et il n'y a aucun bien dans une situation qui annule la législation. Les vois-tu s'ils sont adorateurs de leurs personnes ? Ou ont-ils ordonné d'œuvrer selon leur avis ? S'ils ont su qu'ils divergeaient de la législation par leurs œuvres, puis, ils l'ont accomplit, c'est de l'obstination. Et s'ils ne le savaient pas, alors, je le jure, c'est une ignorance profonde !

Scanned by CamScanner

[Muḥammad Ibn Abî al-Qâṣim nous a informés, de Ḥamad Ibn Aḥmad, d'Abû Nu'aym Aḥmad Ibn 'Abd ar-Rabb al-Ḥâfiẓ qui a dit : J'ai entendu Muḥammad Ibn al-Ḥussayn dire : J'ai entendu 'Abdullah ar-Râzî dire :] « Lorsque l'état de Abû 'Uthmân changea au moment de sa mort, son fils Abû Bakr déchira le *qamîs* qu'il portait, Abû 'Uthmân ouvrit ses yeux et a dit : Ô mon tendre fils, c'est une divergence avec la tradition en apparence et une ostentation intérieure dans le cœur. »

L'exagération dans le raccourcissement des vêtements

L'auteur a dit : Il y a chez les soufis, celui qui exagère dans la raccourcissement de son vêtement, ceci est aussi de la distinction.

[Ibn al-Ḥussayn nous a informés, de Ibn al-Mudhahib, de Aḥmad Ibn Ja'far, de 'Abdullah Ibn Aḥmad, de mon père, de Muḥammad Ibn Abî 'Adî, d'après al-'Alâ, d'après son père qui a entendu Abû Sa'îd être questionné sur le pagne, il a dit :] « **J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : Le pagne du musulman va jusqu'à mi-mollet et nul péché, ni gêne sur lui s'il est entre ça et les chevilles, ce qui est en dessous (des chevilles), c'est au feu.** »[1]

[Les deux Muḥammad nous ont informés (Ibn Nâṣir et Ibn 'Abd al-Bâqî), de Ḥamad Ibn Aḥmad, de Abû Nu'aym Aḥmad Ibn 'Abdullah, de Abû Ḥâmid Ibn Jabala, de Muḥammad Ibn Isḥâq, de Ibrâhîm Ibn Sa'îd al-Jawharî qui a dit : 'Abd ar-Razzâq m'a écrit d'après Ma'mar et a dit :] « Il y avait dans le *qamîṣ* d'Ayyûb certaines longueurs, on le lui a dit, il a répondu : *De nos jours, la distinction est dans le retroussement.* »

Isḥâq Ibn Ibrâhîm Ibn Hanî a rapporté : « Je suis entré auprès d'Abû 'Abdillah Aḥmad Ibn Ḥanbal, je portais un *qamîs* qui descendait au-dessous du genou mais au-dessus du mollet, il dit : *Quelle est cette chose que je désapprouve ?* Une fois seulement, cela ne convient pas. »

[1] *Ṣaḥîḥ al-Jâmi'* n° 921, *Al-Michkât* n° 4321 d'al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Scanned by CamScanner

Parmi les soufis, il y a celui qui met un chiffon sur sa tête au lieu de la toque

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Chez les soufis, il y a celui qui met un chiffon sur sa tête au lieu de la toque. Ceci est, aussi, de la distinction car elle est en divergence avec l'habit des gens du pays, et tout ce qui est distinctif est répugné.

[Yahyâ Ibn Thâbit Ibn Bandar nous a informés, de Abû al-Hussayn Ibn 'Alî de Ahmad Ibn Mansûr, al-Bûsrî, de Muhammad Ibn Mukhalid, de Muhammad Ibn Yûssuf, de 'Abbâs Ibn 'Abd al-'Azîm al-'Anbârî qui a dit : Bichr Ibn al-Hârith a dit :] « Ibn al-Mubârak est entré à la mosquée un jour de vendredi, il portait une coiffe, il regarda les gens, aucun d'entre eux n'en avait, il l'enleva et la mit dans sa manche. »

PARTICULARISER DES VÊTEMENTS POUR LA PRIÈRE ET DES VÊTEMENTS POUR LES TOILETTES

L'auteur a dit : Chez les soufis, il y a celui qui accumule les vêtements par obsession, un pour se rendre aux toilettes et un pour la prière. Cela a été rapporté d'après un groupe d'entre eux, notamment Abû Yazîd. Il n'y a pas de mal à cela, excepté qu'il ne convient pas d'en faire une tradition.

[Muhammad Ibn Abî al Qâsim nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad, de Abû Nu'aym Ahmad Ibn 'Abdillah, de Abû Hâmid Ahmad Ibn Muhammad 'Abd al-Wahhâb, de Muhammad Ibn Ishâq an-Naysâburî, de Muhammad Ibn as-Sabâh, de Hâtim (c'est à dire Ibn Ismâ'îl), de Ja'far, d'après son père que 'Alî Ibn al-Hussayn a dit :] « **Ô** mon tendre fils, pourquoi ne prendrais-tu pas un vêtement pour les toilettes ? J'ai vu que la mouche se pose sur quelque chose puis elle vient sur le vêtement. Puis-je sui venu à lui, Il a dit : Le Messager d'Allah ainsi que ses Compagnons n'avaient qu'un vêtement. » Et il le débouta.

Le vêtement unique

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il y en avait parmi eux qui n'avait qu'un seul vêtement par ascétisme de la vie d'ici-bas, et ceci est très bien, mais s'il peut avoir un vêtement pour le vendredi et le 'Aïd, c'est bien et meilleur.

['Abd al-'Awwal Ibn 'Issâ nous a informés, de 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad Ibn Muzaffar, de 'Abdullah Ibn Ahmad Ibn Hayât, de Ibrâhîm Ibn Huraym Ibn Hamîd, de Ibn Abî Chayba, de Muhammad Ibn 'Umar, d'après 'Abd

Scanned by CamScanner

al-Hamîd Ibn Ja'far, d'après Muhammad Ibn Yahyâ Ibn Hibbân, d'après Yûssuf, d'après 'Abdullah Ibn salâm, d'après son père qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) s'est adressé à nous le jour du vendredi et a dit : L'un d'entre vous ne pourrait-il pas acheter deux habits ? Un pour le jour du vendredi et un autre pour son travail.** »[1]

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Muhammad al-Jawharî, de Abû 'Umar Ibn Hayât, de Ahmad Ibn Ma'rûf al-Hissâb, de al Hârith Ibn Abî 'Ussâma, de Muhammad Ibn Sa'd, de Muhammad Ibn 'Abd ar-Rahmân Ibn Abî Zinâd, d'après 'Abd al-Majîd Ibn Suhayl, d'après Abû Salama, d'après Abû Hurayra qui a dit : Muhammad Ibn 'Umar ainsi que Muhammad Ibn 'Abd ar-Rahmân m'ont raconté avoir dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) avait un long habit yéménite ainsi qu'un pagne de tissage de 'Amân. Il les portait le jour du vendredi, ainsi que pour le 'Aïd, puis il les repliait.** »

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans leur nourriture et leur boisson

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Iblîs a exagéré sa ruse à l'encontre des anciens soufis en leur ordonnant le peu de nourriture, une vie rustique, en leur interdisant de boire l'eau fraîche. Lorsque cela parvint aux derniers, ils se reposèrent de cette fatigue et s'occupèrent de se pavaner dans l'abondance de nourriture et le bien-être dans leur vie quotidienne.

Rappel divers de ce qu'ont accompli les anciens soufis

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il y avait parmi eux celui qui restait des jours sans manger jusqu'à ce que sa force s'affaiblisse. D'autres, se nourrissaient quotidiennement d'une portion congrue qui ne suffisait pas pour le corps. Il nous a été rapporté d'après Sahl Ibn 'Abdillah, au début (de son soufisme), qu'il achetait pour un dirham du sirop, deux dirhams de beurre fondu et salé, un dirham de farine de riz, il mélangeait le tout et préparait 360 bols. Il rompait chaque nuit avec un.

Abû Hamîd at-Tûsî nous a racontés de lui : « Sahl arrachait les feuilles du jujubier pendant une période, il mangea de la paille broyée pendant trois ans et se contenta de trois dirhams durant trois ans. »

---

[1] *Sahîh al-Jâmi'* n° 5635 et *Al-Michkât* n° 1389 et *Sahîh Abû Dâwûd* n° 989 d'al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Scanned by CamScanner

[Abû Bakr Ibn Habîb al-'Amârî nous a informés, de Abû Sa'd Ibn Abî Sâdiq, d'Ibn Bâkawîh, de Abû al-Faraj Ibn Hamza at-Tikrîtî, d'Ibn 'Abdallih al-Hussarî qui a dit : J'ai entendu Abû Ja'far al-Haddâd dire :] « **U**n jour, Abû Turâb m'a honoré avec la *baraka* de l'eau, je n'avais rien mangé, ni bu durant seize jours.
Il a dit : *Pourquoi es-tu ici ?*
J'ai dit : *Je suis entre la science et la certitude regardant lequel vaincra et je serais avec celui-ci.*
Il a dit : *On parlera de toi.* »

[Abû Bakr Ibn Habîb nous a informés, de Ibn Abî Sâdiq, de Ibn Bâkawîh, de 'Abd al-'Azîz Ibn al-Fadl, de 'Alî Ibn 'Abdillah al-'Umarî, de Muhammad Ibn Fulayh, de Ibrâhîm Ibn al-Bannâ al-Baghdâdî qui a dit :] « **J**'ai accompagné Dhû-Nûn de Ukhmîm à Alexandrie (al-Iskandariyya), lorsque vînt le moment de sa rupture [du jeune], je sorti du pain et du sel que j'avais et j'ai dit : *Viens* !
Il me répondit : *Ton sel est fariné?*
J'ai dit : *Oui.*
Il a dit : *Tu ne réussiras pas !*
Je regarda alors sa musette, il y avait un peu d'orge en guise de repas qu'il conservait. »

[Ibn Zafar, d'Ibn Sirâj, de 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azajî, d'Ibn Juhdan, de Muhammad Ibn 'Isâ Ibn Harûn ad-Daqâq, de Ahmad Ibn Anas Ibn Abî al-Hiwârî qui a entendu Abû Sulaymân dire :] « **L**e pain avec du miel est du gaspillage. »

[Ibn Juhdan a dit : Muhammad Ibn Yûssuf al-Basrî nous a racontés : J'ai entendu Abû Sa'îd, le compagnon de Sahl, dire : Abû 'Abdillah az-Zubayrî, Zakaryâ as-Sâjî et Ibn Abî Awfâ ont entendu Sahl Ibn 'Abdillah dire :] « **J**e suis la preuve d'Allah contre la créature. Ils se réunirent auprès de lui, az-Zubayrî se tourna vers lui et lui dit : *Il nous est parvenu que tu as dis : je suis la preuve d'Allah contre la créature. Comment cela ? Es-tu prophète ? Es-tu un véridique ?*
Sahl répondit : *Je n'ai pas atteint ce que tu penses, mais j'ai dit cela car je ne prends que le licite. Venez tous jusqu'à ce que nous authentifiions le licite.*
Ils ont dit : *Tu l'es, car certes, tu as corrigé cela.*
Il a répondu : *Oui.*
Ils ont dit : *Comment ?*
Sahl a répondu : *J'ai divisé ma raison, ma connaissance et ma force en sept parties ? Je la (la raison) laisse jusqu'à ce que six d'entre elles partent et qu'il n'en reste qu'une. Lorsque je crains que cette partie parte et que ma personne se*

Scanned by CamScanner

soit habituée à celle-ci, et j'ai craint d'être une personne qui l'a soutenue contre elle et combattue, alors je lui ai remis le nécessaire qui permet de faire revenir les six autres parties. »

[Ibn Habîb Ibn Abî Sâdiq nous a informés, de Ibn Bâkawih qui a dit : Abû 'Abdillah Ibn Muflih m'a informé, de mon père, de Abû 'Abdillah Ibn Zayd qui m'a dit :] « Pendant quarante années, je n'ai pas nourri ma personne d'un repas excepté un moment où Allah n'avait pas autorisé la bête morte. »

[Ibn Nâsir nous a informés, de Abû Al-Fadl Muhammad Ibn 'Alî Ibn Ahmad as-Sahlakî, de Abû al-Hassan 'Alî Ibn Muhammad al-Qûhî, de 'Issâ Ibn Adam, le fils du frère de Abû Yazîd, qui a dit : une personne est venue à Abû Yazîd et a dit :] « *Je veux rester dans la mosquée dans laquelle tu es.*
Il a dit : *Tu ne pourras supporter.*
Il a dit : *Peux-tu essayer de me faciliter pour cela ?*
Il l'autorisa et y demeura une journée sans manger. Il patienta. Au deuxième jour, il a dit : *Ô professeur, il faut obligatoirement ce qui est indispensable.*
Il répondit : *Ô enfant, il faut avoir Allah.*
Il dit : *Ô professeur, nous voulons une provision.*
Il répondit : *Ô enfant, notre provision est l'obéissance à Allah.*
Il a dit : *Ô professeur, je veux quelque chose qui soutient mon corps dans Son obéissance (ﷻ).*
Il a dit : *Ô enfant, les corps ne se soutiennent qu'à travers Allah (ﷻ).* »

[Les deux Muhammad nous ont informés, de Ibn Nâsir et d'Ibn 'Abd al-Bâqî, de Hamad Ibn Ahmad, de Abû Nu'aym al-Hâfiz qui a entendu Muhammad Ibn al-Hussayn dire : j'ai entendu Muhammad Ibn 'Abdillah Ibn Châdhân dire : j'ai entendu Abû 'Uthmân al-Adamî dire : j'ai entendu Ibrâhîm al-Khawâs dire :]
« Un de mes frères qui accompagné Abû Turâb m'a raconté avoir regardé un soufi tendant sa main vers une pelure de pastèque, datant de trois jours. Il lui a dit : « Tu tends ta main vers cette épluchure de pastèque. Le soufisme ne te convient pas. Attache-toi au marché. »

[Muhammad Ibn Abî al-Qâsim nous a informés, de Rizq Allah Ibn 'Abd al-Wahhâb, de Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, qui a entendu Abû al-Qâsim al-Qaywânî dire : J'ai entendu certains de nos compagnons dire :] « Abû al-Hassan an-Nasîbî resta à la mosquée de La Mecque quelques jours avec sept de leurs compagnons, ils n'avaient pas mangé. Certains d'entre eux sortirent pour accomplir leur purification. L'un d'eux vit une pelure de pastèque qu'il prit et

Scanned by CamScanner

mangea. Une personne l'ayant vu, le suivit, vint avec douceur, et posa l'épluchure devant les gens. Le chaykh dit alors : *Qui a commis ce délit ?*
L'homme dit : *Moi. J'ai trouvé cette épluchure et je l'ai mangé.*
Il a dit : *Sois avec ton délit et reste avec celui-ci.*
Ils sortirent de la mosquée, la personne les suivit et le chaykh lui dit alors : « *Ne t'ais-je pas dit de rester avec ton délit ?*
La personne répondit : *Je me suis repenti auprès d'Allah de ce que j'ai accompli.*
Le chaykh lui répondit : *Il n'y a pas de parole après le repentir.* »

['Umar Ibn Zafâr nous a informés, de Ibn Sirâj, de Abû al-Qâsim al-Azajî, de Abû al-Hussayn Ibn Juhdam, de Ibrâhîm Ibn Muhammad ach-Chanûzî qui a dit : J'ai entendu Bannân Ibn Muhammad dire :] « **J**'étais en tant que visiteur à La Mecque, j'y ai vu Ibrâhîm al-Khawâs et depuis quelques jours, je n'avais rien mangé. Il y avait à La Mecque un endroit embellit que les pauvres aimaient. Parmi son comportement, lorsqu'un pauvre venait à lui pour une saignée, il lui achetait de la viande, la cuisait et l'en nourrissait. J'eus alors le désir de le voir. J'ai dit : Je veux faire une saignée. Il envoya quelqu'un pour acheter de la viande et ordonna qu'on la prépare. Je m'assis auprès de lui mais ma personne me disait : *Vois-tu, tu seras bien en valeur, en plus de l'être avec la saignée.*
Puis je me réveillai et je dis : *Ô âme, tu es venue pour une saignée afin d'être nourrie. Ne t'es-tu pas engagée avec Allah de ne rien goûter.* Lorsqu'il termina, je partis. Il dit alors : *Louange à Allah, tu connais pourtant la condition.*
Je répondis : *J'ai fait un engagement.*
Il se tut. Je parti à La Mosquée Sacrée et je n'avais toujours rien mangé. Le lendemain, je suis resté dans la même situation jusqu'à la fin de la journée, sans manger. Lorsque je me suis levé pour accomplir la prière du 'Asr, je tomba. On m'enveloppa, les gens se réunirent autour de moi et pensèrent que j'étais ensorcelé. Ibrâhîm se leva, sépara les gens, s'assit auprès de moi et me parla : *Manges-tu quelque chose* ?
Je répondis : *La nuit approche.*
Il répondit : *Vous œuvrez bien, ô débutants. Soyez ferme dans cela, vous réussirez.*
Puis, il se leva et lorsque nous eûmes prié la prière du 'Icha, il vint à moi avec une gamelle où il y avait des lentilles, deux miches de pain, une mesure d'eau, qu'il posa devant moi. Il dit alors : *Mange cela.*
Je mangeai les miches de pain et les lentilles. Il dit : *Tu as du mérite. Veux-tu manger autre chose ?*
Je répondis : *Oui.*

Scanned by CamScanner

Il partit et revint avec la même chose. J'ai mangé. J'ai dit : *Cela m'a suffit.* Puis-je m'allongeai et m'endormit. Je ne me suis pas levé de la nuit et j'ai dormi jusqu'au matin sans avoir prié, ni tourné autour de La Maison Sacrée. »

[Abû al-Muzaffâr 'Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm nous a informés, de mon père qui a dit : J'ai entendu Muḥammad Ibn 'Abdillah as-Sûfî dire : J'ai entendu Mansûr Ibn 'Abdillah al-Asfahânî dire : J'ai entendu Abû 'Alî ar-Rûzabârî dire :] « Si un soufi te dit après cinq jours : J'ai faim, alors attache-le au marché et ordonne-lui d'aller chercher la subsistance. »

['Abd al Mun'im nous a annoncés, de mon père qui a dit, j'ai entendu Ibn Bâkawî dire, j'ai entendu Aḥmad aṣ-Ṣaghîr dire :] « Abû 'Abdillah Ibn Khafîf m'a ordonné de lui amener chaque nuit dix grains de raisins secs pour sa rupture. J'en éprouvai de la peine et une nuit, je lui en apportai quinze, il me regarda et dit : « *Qui t'a ordonné cela ?* » Il mangea les dix et laissa les autres. »

[Abû Bakr Ibn Ḥabîb nous a informés, de 'Alî Ibn Abî Sâdiq, d'Ibn Bâkawî, qui a entendu 'Abdullah Ibn Khafîf dire :] « À mes débuts, je suis resté quarante mois rompant, chaque nuit, [mon jeûne] d'une poignée de fèves. Jai laissé passé un jour et j'ai économisé. Il sortit de ma veine comme l'eau d'une viande ; on m'enveloppa, et je perdis connaissance suite à la saignée. Puis, il a dit : « Je n'ai pas vu un corps où il n'y avait pas de sang, excepté celui-là. »

L'abstention de manger de la viande

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il y'avait chez les soufis des gens qui ne mangeaient pas de viande jusqu'à ce que certains ont dit : « Manger un dirham de viande durcit le cœur pendant quarante matinées. » D'autres s'abstenaient de manger toutes les bonnes choses en se basant sur ce que ['Alî Ibn 'Abd al-Wâḥid ad-Dinâwirî nous a informés, de Abû al-Ḥassan al-Qazawaynî, de Abû Ḥafṣ Ibn Ziyât, de Ibn Mâjah, de Azhar Ibn Jamîl, de Bazîgh, d'après Hichâm, d'après son père, d'après 'Aïcha qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : Interdisez-vous les bonnes nourritures car elles renforcent Satan dans la circulation des veines.** »[1] D'autres s'abstenaient de boire de l'eau pure ou de l'eau fraîche, buvant, plutôt, de l'eau chaude. D'autres mettaient leur eau dans une jarre puis l'enterraient afin qu'elle devienne chaude. Il y avait aussi celui qui punissait sa personne en délaissant l'eau pendant un temps.

[1] Hadith fabriqué, voir *Aḍ-Aa'îfa* n°1879 d'al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Scanned by CamScanner

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de Abû al-Fadl Muhammad Ibn 'Alî as-Sahlakî, de 'Abd al-Wâhid Ibn Bakr al-Waryânî, de Muhammad Ibn Sa'adân, de 'Issâ Ibn Mûssâ al-Bistâmî qui a dit :] « J'ai entendu mon père dire : J'ai entendu mon oncle qui était serviteur de Abû Yazîd dire : Je n'ai rien mangé de ce que mangent les fils d'Adam pendant quarante ans. Il a dit : Et plus simple, ma personne n'a pas rencontré une chose que je lui ai demandé sans qu'elle ne le refusa, ainsi, j'eus la résolution de ne pas boire d'eau pendant un an, alors je n'en but pas pendant un an. »

[Abû Hâmid al-Ghazâlî a raconté, d'après Abû Yazîd qui a dit :] « J'ai appelé ma personne à revenir vers Allah, je l'ai requinquée et j'eus la résolution de ne pas boire d'eau pendant une année, ni de goûter au sommeil pendant une année et j'ai raté à cause de cela. »

SECTION : L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Abû Tâlib al-Makkî a arrangé pour les gens des dispositions dans la nourriture et il a dit : « Je recommande à l'aspirant de ne pas dépasser deux miches de pain par jour. » Il a dit : « Il y a parmi les gens, celui qui travaille dans les provisions, qu'il se restreigne. »Il y en avait qui pesait leur provision avec les embouts de branches de palmier. Chaque jour, il se déshydratait un peu, et sa force diminuait par-là même. Il a dit : « Il y avait celui qui travaillait dans les provisions, il mangeait chaque jour, puis il échelonnait mangeant tous les deux jours, puis tous les trois jours. Il disait : La faim diminue le sang du cœur, elle le blanchit. Dans sa blancheur, il y a sa lumière. La graisse du cœur se dissout, dans cette dilution, il y a son raffinement et son raffinement est la clé du dévoilement. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Abû 'Abdillah Muhammad Ibn 'Alî Tirmidhî[1] leur a écrit un livre qu'il a appelé *Riyâdat an-nufûs* dans lequel il a dit : « Il convient pour le débutant dans cette affaire de jeûner deux mois consécutifs en se repentant à Allah, puis ensuite, il rompt, se nourrit de peu, mange de la galette de pain, se prive de sauce, de fruits, de délice, de l'assise des frères, de regarder dans les livres. Tout ceci sont les joies de l'âme. Ainsi, il empêche l'âme de goûter à ses délices jusqu'à ce qu'il se remplisse de soucis et de tristesse. »

[1] C'est al-Hakîm at-Tirmîdhî, ne pas confondre avec Abû Issâ at-Tirmîdhî le traditionniste, auteur du *Sunan Tirmîdhî*.

Scanned by CamScanner

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Certains contemporains leur ont composé un livre *al-arba'îniyât*, l'un d'entre eux reste quarante jours sans manger de pain, mais il boit de l'huile d'olive, et mange beaucoup de fruits délicieux. Voici un échantillon du rappel de leurs actes dans la nourriture, prouvant l'insouciance de celui qui agit de la sorte.

Clarification de la ruse d'Iblîs contre eux dans ces actes et précision des erreurs qui s'y trouvent

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ce qui a été transmis d'après Sahl n'est pas permis car c'est faire supporter à l'âme ce qu'elle ne peut endurer. Ensuite, Allah (ﷻ) a ennobli les fils d'Adam par le froment et Il a fait de ses pelures la nourriture pour les animaux. Il ne convient pas de concurrencer les animaux en mangeant de la paille. Quel aliment y a t-il dans la paille? Nous n'avons pas besoin de réfuter ces choses-là. Abû Ḥâmid a raconté d'après Sahl qu'il considérait la prière de l'affamé, dont la faim l'a affaibli, et priant assis comme étant meilleure que la prière de celui qui se tient debout grâce à la force que lui procure la nourriture.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ceci est une erreur. Plutôt, lorsque la nourriture renforce la personne dans l'accomplissement de ses obligations, sa nourriture est une adoration car elle l'assiste dans l'adoration. Alors que s'il s'affame jusqu'à devoir prier assis, il a accompli les causes au délaissement des devoirs obligatoires. Il n'en est pas récompensé. Même si la nourriture était une bête morte, cela ne serait pas permis, alors que dire quand cela est licite. De plus, quel rapprochement y a-t-il avec cet affamement qui annule les instruments de l'adoration.

Quant à la parole d'al-Ḥaddâd : « Et moi, je regarde lequel de la science ou de la certitude vaincra ! » Ceci est de la pure ignorance. Il n'y a pas d'opposition entre la science et la certitude. En effet, la certitude est le plus haut degré de la science. De même, au regard de la science et de la certitude, où se situe le délaissement de nourrir et d'abreuver ce dont l'âme a besoin. Il a voulu montrer à travers la science ce que la législation ordonnait et à travers la certitude, la forte patience. Ceci est une vile confusion. Ces gens-là ont été durs dans ce qu'ils ont innové. Ils étaient comme les Quraychites dans leur fermeté jusqu'à ce qu'ils ont été dénommés par le zèle. Ils renièrent le fondement et durcirent les branches.

Scanned by CamScanner

Quant à la parole de l'autre : « Tu ne réussiras pas avec ton sel moulu. » Cela fait partie des plus vilaines choses. Comment dire à quelqu'un qui utilise ce qui lui est permis : « Tu ne réussiras pas. » Quant à la portion d'orge, cela provoque des coliques. Celui qui a dit : « Le pain avec du miel, c'est du gaspillage. » cela est une parole abjecte. Le gaspillage est interdit par la législation alors que ces deux choses-là sont autorisées.

Il a été rapporté de manière authentique que le Messager d'Allah (ﷺ) « **Mangeait de la citrouille avec des dattes mûres.** »[1] « **Il aimait les gâteaux et le miel.** »[2] Quant à ce que nous avons rapporté d'après Sahl : « J'ai divisé ma force et ma raison en sept parties…» C'est un acte que l'on blâme, on ne loue pas pour celui-ci puisque la législation ne l'ordonne pas. Il est plus proche de l'interdiction car c'est de l'injustice envers l'âme et un délaissement de son droit. Celui qui a dit : « Je n'ai pas mangé jusqu'au moment où il m'a été autorisé la nourriture de la bête morte… » a agi selon son vil avis et a fait supporter à son âme une chose malgré la présence du licite.

La parole d'Abû Yazîd : « La provision, pour nous, appartient à Allah... » C'est une parole sans consistance car le corps est bâti sur le besoin de nourriture, même les gens de l'Enfer seront dans le besoin de nourriture dans l'au-delà. Quant au dénigrement de celui qui a pris une épluchure de pastèque après une longue faim, que dire ! Celui qui s'est affamé pendant trois jours, il n'est pas à l'abri du blâme de la législation, de même celui qui s'était engagé à ne pas manger au moment où il a fait une saignée, jusqu'à ce qu'il en soit devenu faible, son acte ne lui est pas autorisé. La parole Ibrâhîm à son encontre : « Vous avez bien œuvré ô débutants… » C'est une erreur, il lui convenait plutôt de s'attacher à la rupture, même si cela eut été pendant le mois de ramadan. En effet, celui qui pendant des jours n'a pas mangé pas, a accomplit une saignée, et s'est évanoui, il ne lui est pas permis de jeûner.

[Abû Mansûr al-Qazzâz nous a informés, de Abû Bakr Ibn Thâbit, de al-Azharî, de 'Alî Ibn 'Umar, de Abû Hâmid al-Hadramî, de 'Abd ar-Rahmân Ibn Yûnus as-Siwâh, de Baqiyya Ibn al-Walîd, d'après 'Ubaydallah Ibn 'Umar, d'après Nâfi', d'après Ibn 'Umar qui a dit : le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :]

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5440-5447-5449 et Muslim n° 2043.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5431 et Muslim n° 1474.

Scanned by CamScanner

« Celui qui est atteint d'un effort durant le mois de ramadan et qui ne rompt pas, puis il meurt, il entre en enfer. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) **a dit :** Tous les gens de cette chaîne sont dignes de confiance. ['Alî Muḥammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Abû Yal'â Ibn al-Ḥussayn, de 'Alî Ibn 'Umar as-Sukrî, de Aḥmad Ibn Muḥammad al-Asadî, de 'Abd ar-Raḥmân Ibn Yûnus qui a dit :] « Celui qui subit une difficulté pendant le mois de ramadan et qui ne rompt pas [le jeûne], entre en enfer. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Quant à la restriction d'Ibn Khafîf, son acte est vil, on ne l'approuve pas. Ces informations rapportées d'après eux ne sont que des volontés de bien faire, n'émanant que d'un ignorant des fondements de la législation. Quant au savant plein de capacité, il n'est pas consterné d'où que provienne la parole, et aussi immense soit la personne, donc que dire de l'acte d'un ignorant insensé !

Quant au fait qu'ils ne mangeaient pas de viande, ceci tient de l'école des brahmanes qui ne sacrifient pas d'animaux et Allah (ﷻ) est celui qui connaît le mieux les nécessités bénéfiques des corps. Il a autorisé la viande pour leur renforcement des corps et la consommation de viande renforce la force et le délaissement de la viande l'affaiblit et avilit son comportement. En effet, le Messager d'Allah (ﷺ) mangeait de la viande et aimait l'épaule d'agneau.[2]Un jour, il (ﷺ) entra dans une maison, on lui présenta un repas, il dit : «Ne vous-je pas vu faire bouillir une marmite? »[3]

De même, al-Ḥassan al-Baṣrî achetait chaque jour de la viande. Ainsi, étaient les prédécesseurs, si l'un d'entre eux était pauvre, alors il s'éloignait de la viande à cause de sa pauvreté. Quant à celui qui a abstenu sa personne des plaisirs, cela n'est pas bénéfique de manière absolue. Lorsque Allah (ﷻ) a crée les fils d'Adam, Il les a crée de chaleur, de froideur, d'aridité, et de maturité. Sa santé est dépendante de l'équilibre de ces quatre humeurs (de l'organisme) dans le sang, le pharynx, la vésicule biliaire, et l'aigreur noire. Parfois, certaines de ces humeurs augmentent, et la disposition naturelle penche vers sa diminution, par exemple l'augmentation de la bile fait pencher la disposition naturelle vers l'acidité, la diminution des expectorations fait pencher la personne vers la sensation de froid,

[1] Hadith faible.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 3440 et Muslim n° 194.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5097-5279 et Muslim n° 1504.

Scanned by CamScanner

donc la disposition naturelle penche vers là où la personne penche et s'accorde avec. Si la personne a penché vers là où il y a sa réforme, puis il s'en est abstenu alors la Sagesse du Créateur (ﷻ) a été renversée dû à son refus, puis ensuite cela déteint dans l'organisme, cet acte est donc, en divergence avec la législation et la raison.

Il est bien connu que le corps est la monture des fils d'Adam. Si on n'est pas doux avec la monture, elle n'atteint pas l'objectif. Ces gens avaient peu de sciences, ils ont parlé d'après leurs opinions corrompues et se sont basés sur des traditions, faibles ou fabriquées, leur compréhension de ces traditions est lamentable. Je m'étonne d'Abû Ḥâmid al-Ghazâlî, le jurisconsulte, comment a t-il descendu, avec les gens communs, le degré de la législation (d'après leur école) jusqu'à ce qu'il ait dit : « Il ne convient pas à celui dont l'âme aspire aux rapports [sexuels], qu'il mange et qu'il l'accomplisse car en donnant à son âme deux plaisirs, elle se renforcera contre lui. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ceci est vraiment abject car la bonne chair est un désir au-dessus de la nourriture. Il convient donc qu'il ne mange pas de choses grasses, l'eau est aussi un autre plaisir. Il est rapporté que le Messager d'Allah (ﷺ) « **a fait le tour de toutes ses femmes en accomplissant une seule grande ablution.** »[1] Ici, il ne s'est pas réduit à *l'assouvissement* d'un seul désir. De même « **Le Messager d'Allah (ﷺ) mangeait de la citrouille avec des dattes mûres.** » N'a t-il pas mangé du pain, de la viande grillée, un mélange de datte chez Abû Haytham Ibn Tayḥân puis il a bu de l'eau fraîche.

Ath-Thawrî ne mangeait-il pas de la viande, du raisin, du gâteau de miel, puis il se levait pour prier. Est-ce que ce l'alimentation des chevaux n'est pas de l'orge, de la paille et du fourrage ; la chamelle ne se nourrit-elle pas avec du feuillage abattu et des plantes amères. Le corps est-il une chamelle ? Plutôt, certains anciens ont interdit l'union des sauces et graisses, de manière continue, pour ne pas en faire une habitude et être ainsi dans le besoin de se surcharger. On évite, plutôt, le surplus des plaisirs afin que ce ne soit pas une cause d'excès de nourriture et d'amener le sommeil, et de ne pas s'y habituer pour ne pas que la patience vis-à-vis de ces choses diminue. Ainsi, la personne sera dans le besoin de dépenser et perdre sa vie pour son acquisition, et parfois il ne le consommera pas de la manière qui sied. Voilà la voie des prédécesseurs dans le délaissement des surplus des plaisirs. Quant au hadith sur lequel ils se sont basés : « Interdisez-vous

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 268 et Muslim n° 309.

Scanned by CamScanner

les bonnes nourritures. » Ce hadith est fabriqué, ce sont les deux mains déviantes de ce rapporteur qui l'ont écrit. Si l'homme se contente de pain d'orge, de sel concassé, il détourne son humeur car le pain d'orge est sec et déshydratant, le sel lui, est sec et astringent, il nuit au cerveau et à la vue. Le peu de nourriture induit un assèchement et une constriction du ventre. Yûssuf al-Hamdânî a raconté d'après son chaykh 'Abdullah al-Ḥawfî qu'il mangeait du pain de glands de chêne sans sauce, ses compagnons lui demandaient de manger quelque chose de gras ou d'onctueux, il ne le faisait pas.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cela entraîne de sévères coliques, et sache que ce qui est blâmé dans le manger est l'excès jusqu'à satiété, et le meilleur comportement du manger est le comportement de notre Prophète (ﷺ).

[Ibn al-Ḥussayn nous a informés, de Ibn al-Mudhahib, de Abû Bakr Ibn Hamkân, de Abdullah Ibn Aḥmad, de mon père, de Abû al-Mughîra, de Sulaymân Ibn Salîm al-Kinânî, de Yaḥyâ Ibn Jâbir aṭ-Ṭâ'î qui a dit : J'ai entendu al-Miqdâm Ibn Ma'dî Karb dire : J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire :] « **Le fils d'Adam n'a pas rempli un réservoir pire que son ventre, qu'il suffise au fils d'Adam qu'il mange ce qui lui permet de se tenir debout. Si cela doit être, alors qu'un tiers soit pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson, un tiers pour sa respiration.** »[1].

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: La législation a ordonné de subvenir au maintien de sa personne pour sa préservation et de faire des efforts pour la réformer. Si Hippocrate (*Abuqrâṭ*) avait entendu ce partage dans son propos : Un tiers, un tiers, un tiers, il resterait ébahi de cette sagesse, car la nourriture et la boisson augmentent dans le ventre, puis son contenu converge et il reste, environ, le tiers pour la personne. Cela est parmi les affaires les plus justes, si ça diminue un peu, cela ne nuira pas ; mais si la diminution augmente, la force s'en ira, petit à petit, et la circulation des aliments sera réduite.

Le soufisme et la faim

L'auteur a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) : Sache que les soufis ont ordonné la tempérance à leurs jeunes et à leurs débutants, et la faim est parmi la chose la plus néfaste pour les jeunes. Les personnes âgées et en âge mûr patientent

[1] *Ṣaḥîḥ al-Jâmi'* n° 5674 et *Aṣ-Ṣaḥîḥa* n° 2265 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

avec la faim, mais les jeunes n'ont pas de patience avec la faim. La cause de cela est la grande ardeur de la jeunesse. Voilà, pourquoi l'assimilation et la dissolution dans leurs corps sont importantes et grandes, donc il a besoin de beaucoup de nourriture comme une lanterne neuve qui serait dans le besoin de beaucoup d'huile. Si le jeune patiente sur la faim et se refuse au moment de sa première croissance, il domptera le développement de son âme, il sera comme qui renonce aux fondements des murs, puis la paroi de l'estomac s'allonge dû au manque de nourriture puis la prise de surplus (de nourriture) réuni dans le corps qui nourrissent les quatre humeurs. Tout ceci corrompt la graisse et le corps, ceci est un fondement immense qu'il convient de méditer.

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Les savants ont rappelé le peu (de nourriture) qui affaiblit le corps.
[Muḥammad Ibn Nâṣir al-Ḥâfiẓ nous a informés, d'Abû al-Ḥussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azajî, d'Ibrâhîm Ibn Ja'far as-Sâjî, de Abû Bakr 'Abd al-'Azîz Ibn Ja'far, de Abû Bakr Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn Hârûn al-Khallâl, de 'Abdullah Ibn Ibrâhîm Ibn Ya'qûb al-Jîlî qui a dit: j'ai entendu Abû 'Abdillah Aḥmad Ibn Ḥanbal dire après que 'Uqba Ibn Makram lui ai dit :] « **C**eux-là qui mangent peu et qui se restreignent dans leur nourriture ! Il a dit : Cela ne m'étonne pas. J'ai entendu 'Abd ar-Raḥmân Ibn Mahdî dire : Des gens ont fait cela, ça les a coupé des obligations. »

[Al-Khallâl a dit : Abû Bakr Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn 'Abdullah Ibn Sadaqa m'a informé, d'Isḥâq Ibn Dâwûd Ibn Sabîḥ : j'ai dit à 'Abd ar-Raḥmân Ibn Mahdî :] « **Ô** Abû Sa'îd, il y a dans notre pays de ces gens-là, les soufis. Il a dit : Ne t'approches pas d'eux. Nous avons vu parmi eux des gens que leur situation a conduit à la folie et d'autres au *zanâdiqa*, puis il a dit : Sufyân ath-Thawrî était parti en voyage, je l'avais accompagné, il avait avec lui des provisions, notamment du gâteau de miel, et il en avait une grande quantité. »

[Al-Khallâl a dit : Al-Marûzî m'a informé : J'ai entendu Abû 'Abdillah Aḥmad Ibn Ḥanbal après qu'une personne lui ait dit :] « **D**epuis quinze ans, Iblîs s'est épris de moi et parfois, j'ai eu des insufflations où je réfléchissais sur Allah (ﷻ). » Il lui a dit : Il se peut que tu jeûnais continuellement ? Romps et mange des choses onctueuses et assied-toi pour écouter les histoires. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Chez ces gens, il y a celui qui mange des nourritures viles, qui refuse les produits onctueux, des humeurs mauvaises se réunissent dans son estomac que celui-ci ingère durant un temps, car

Scanned by CamScanner

l'estomac doit avoir quelque chose à digérer, donc lorsqu'il digère ce qu'il a de nourriture puis qu'il ne trouve plus rien il consomme les humeurs, les digère et en fait une nourriture. Cette nourriture vile entraîne les insufflations, la folie et les mauvais comportements. Ces gens-là, en plus de manger peu, ne mangent que les nourritures les plus viles, leurs humeurs augmentent et l'estomac se charge de digérer les humeurs, l'habitude du peu [de nourriture] se réunit graduellement et l'estomac se rétrécit. Ainsi ils peuvent patienter des jours sans nourriture. De plus la force de la jeunesse les assiste et ils croient, finalement, que la patience sur la nourriture est un prestige. Seulement tu n'en connais pas la cause.

['Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm nous a annoncés, mon père m'a raconté:] « Il y avait une femme d'un âge avancé, on l'interrogea concernant sa situation. Elle a dit : Durant ma jeunesse, j'ai trouvé en moi des états dont je pensais que c'était un état fort mais en grandissant j'ai perdu la vue. J'ai su, alors, que ceci n'était que la force de la jeunesse et je me suis trompé sur ces états. »

J'ai entendu Abû 'Alî ad-Daqqâq dire : « Pas une personne parmi les anciens n'a entendu cette histoire, sans qu'il n'ait compatit pour cette vieille femme. En effet, elle a été juste. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : si on dit : « Comment empêchez-vous le peu alors que vous avez rapporté que 'Umar (ﷺ) mangeait chaque jour onze bouchées, az-Zubayr restait parfois une semaine sans manger, Ibrâhîm at-Tamîmî lui, resta deux mois ? Nous répondons : L'homme traverse parfois ces périodes-là mais il ne le fait pas continuellement, ni il n'a de but de s'élever à travers cela. Certes, certains prédécesseurs étaient affamés, mais par pénurie. Pour d'autres, la patience était une habitude, cela ne nuisait pas à leur corps. Il y en a parmi les Arabes qui restent des jours à ne boire que du lait sans rien consommer de plus. Quant à nous, nous n'ordonnons pas de manger à satiété mais nous interdisons de s'affamer jusqu'à affaiblir la force et à nuire au corps, car lorsque le corps s'affaiblit, l'adoration diminue, et si le corps porte la force de la jeunesse, alors vient la vieillesse pour insulter le cavalier.

[Muḥammad Ibn Nâṣir al-Ḥâfiẓ nous a informés, de 'Abd al-Qâdir Ibn Yûssuf, de Abû Isḥâq al-Barmakî, de Abû Ya'qûb Ibn Sa'd an-Nasâ'î, de mon grand-père al-Ḥassan Ibn Sufyân, de Harmala Ibn Yaḥyâ, de 'Abdullah Ibn Wahb, de Sufyân Ibn 'Uyayna, d'après Mâlik Ibn Anas, d'après Isḥâq Ibn 'Ubaydallah Ibn Abî

Scanned by CamScanner

Talha, d'après Anas (ﷺ) qui a dit :] « On jetait à 'Umar Ibn al-Khattâb (ﷺ) un *sa'a*[1] de dattes, il en mangeait jusqu'à satiété. »

Nous avons rapporté d'après Ibrâhîm Ibn Adham qu'il avait acheté du beurre, du miel et du pain. On lui a dit : « Tu manges tout cela ?» Il a répondu : « Si nous trouvons, nous mangeons la nourriture des hommes et si nous n'avons pas, nous patientons de la patience des hommes. »

L'eau comme boisson

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Quant à boire l'eau pure, le Prophète (ﷺ) la choisissait.
[Ibn al-Hussayn nous a informés, d'après Ibn al-Mudhahib, de Ahmad Ibn Ja'far, de Falîh Ibn Sulaymân, d'après Sa'îd Ibn al-Hârith, d'après Jâbir Ibn 'Abdillah] **« Le Messager d'Allah (ﷺ) est allé voir des gens parmi les Ansars pour visiter un malade qui demandait à boire alors que le ruisseau était proche de lui. Il a dit : « Avez-vous de l'eau d'hier dans une outre, sinon nous irons en puiser.»**[2]

[Mansûr al-Qazzâz nous a informés, de Abû Bakr al-Khatîb, de Abû 'Umar Ibn Mahdî, de al-Hussayn Ibn Ismâ'îl al-Muhâmilî, de Muhammad Ibn 'Amr Ibn Abî Madh'ûr, de 'Abd al-'Azîz Ibn Muhammad, de Hichâm Ibn 'Urwa, d'après son père, d'après 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) demandait de l'eau douce du puits de l'abreuvoir** »[3]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Il convient de savoir que l'eau impure entraîne des calculs rénaux et provoque des obstructions dans le foie. Quant à l'eau froide, si elle est moyennement froide, elle raffermit l'estomac, elle accroît le désir, elle embellit le teint, elle empêche l'infection du sang et la montée des caillots dans le cerveau, et elle préserve la santé. Si l'eau est chaude, elle corrompt la digestion, elle entraîne des boursouflures, flétrit le corps, elle assoiffe et provoque des triturations. Si l'eau est chauffée par le soleil, on craint le choléra. Certains ascètes disaient : « Si tu manges les bonnes choses et que tu bois de l'eau fraîche, quand aimeras-tu la mort ? » De même, Abû Hâmid al-Ghazâlî disait : « Lorsque l'homme mange ce qu'il apprécie, son cœur se durcit et il répugne la mort, et lorsqu'il abstient son âme de ses désirs et qu'il lui interdit ses délices, son âme désire alors l'évasion de cette vie d'ici-bas par la mort. »

---

[1] C'est-à-dire trois *mud*, l'équivalent de trois paumes réunies
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5613.
[3] *Sahîh al-Jâmi'* n° 4951 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Étonnant ! Comment une telle parole peut-elle émaner d'un jurisconsulte ? Vois-tu si l'âme subissait toute sorte de châtiments, elle n'aimerait pas la mort. Ensuite, comment nous est-il permis de la châtier alors qu'Allah (ﷻ) a dit :

وَلَا تَقْتُلُوا أَنفُسَكُمْ

﴿...Et ne vous tuez pas vous-mêmes...﴾[1]

Ainsi qu'Il a été satisfait pour nous de rompre en voyage par douceur envers cette âme :

يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمُ الْيُسْرَ وَ لَا يُرِيدُ بِكُمُ الْعُسْرَ

﴿...Allah veut pour vous la facilité et Il ne veut pas pour vous la difficulté...﴾[2]

N'est-elle pas notre monture sur laquelle il y a notre destination finale ?

Et comment ne pas l'abriter alors qu'elle est celle

Avec qui nous traversons monts et vallées et que nous meurtrissons ?

Quant à la punition qu'Abû Yazîd a infligée à son âme en délaissant l'eau pendant un an, c'est une situation blâmable. Seul les ignorants l'approuvent. Son blâme vient du fait que l'âme a des droits et lui interdire son droit est une injustice. Il n'est pas autorisé à l'homme de nuire à son âme, ni même de s'asseoir au soleil, en été, afin de lui nuire, ou encore de s'asseoir dans la neige en hiver. L'eau préserve l'humidité originelle qu'il y a dans le corps et fait circuler les aliments, et la vigueur du corps est dans les aliments. Lorsqu'on s'abstient d'aliment ainsi que d'eau, on a assisté contre son âme et ceci est parmi la plus grossière erreur. Il en est de même en la privant de sommeil.

Ibn 'Aqîl a dit : « Il n'appartient pas aux hommes d'établir les peines, ni de les compléter d'eux-mêmes. Il n'est pas permis à l'homme d'établir sa propre peine, car cet acte revient à l'imam, ces âmes sont les dépôts d'Allah (ﷻ). De même la gestion des biens n'appartient pas, absolument, à leurs possesseurs exceptés dans les voies spécifiques. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous avons rapporté dans le hadith de l'émigration que le Prophète (ﷺ) avait pris ses provisions en nourriture et boisson, Abû Bakr (رضي الله عنه) lui avait préparé sa natte à l'ombre d'un rocher, il lui avait trait le lait dans un gobelet puis verser de l'eau fraîche sur celui-ci jusqu'à ce que le bas refroidisse, tout ceci par douceur envers l'âme. Quant au procédé

[1] Sourate 4, Les Femmes, verset 29.
[2] Sourate 2, La Vache, verset 185.

Scanned by CamScanner

d'Abû Tâlib al-Makkî, c'est qu'il a fait supporter à sa propre personne ce qui l'affaiblit, mais il fait l'éloge de la faim si elle est modérée. Quant au rappel du dévoilement c'est une tradition inconsistante. Concernant l'écrit de Tirmîdhî, c'est un début de législation issue de son opinion corrompue. Quel but à jeûner deux mois consécutifs au moment du repentir, quelle utilité à se couper des fruits permis, si la personne ne regarde pas dans les livres, quelle biographie va t-il imiter ? Quant aux *Arba'iniya*, le hadith est inconsistant, ils ont agencé cela sur un hadith qui n'a pas de fondement. « Celui qui est sincère pour Allah quarante matinées, la sincérité ne fécondera jamais.»[1] Pourquoi quarante matinées ? Et si nous avions décrété cela, la sincérité est une œuvre du cœur, quel rapport avec la nourriture ? Qui a amendé l'abstention des fruits, du pain, tout ceci n'est-il pas que de l'ignorance ?

['Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm al-Quchayrî nous annoncé, mon père nous a raconté :]« Les preuves des soufis prédominent sur les preuves de quiconque autre, les règles de leur école sont plus fortes que les règles de n'importe quelle autre école, car les gens sont soit des personnes de transmission et de tradition, ou soit des seigneurs de raison et de réflexion. Les savants de ce groupe se sont libérés de cela. Ce qui est inconnu pour les hommes, est apparent pour eux. Ils sont les gens du lien alors que les hommes sont les gens de l'argumentation. Il convient pour leurs aspirants de couper les attaches. La première est de se séparer de l'argent, puis de sortir de la dignité, de ne dormir que lorsque le sommeil est plus fort, et de se nourrir peu, de manière graduelle. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Celui qui possède la plus petite compréhension, sait que cette parole est une aberration car celui qui sort de la transmission et de la raison n'est pas recensé parmi les hommes [de la transmission]. Il n'y a pas une créature qui ne tire pas argument. Le rappel *du lien* est un hadith vide. Nous demandons à Allah (ﷻ) la préservation des aberrations des aspirants et des savants. Allah est celui qui accorde la réussite.

[1] Al-Albânî l'a considéré comme faible dans *Da'îf al-Jâmi'* n° 5369 avec l'expression : « Celui qui est sincère pour Allah quarante jours, les sources de la sagesse jaillissent de son cœur et apparaissent sur sa langue. »

Scanned by CamScanner

Hadiths démontrant leurs erreurs dans leurs actes

[Yaḥyâ Ibn ʻAlî al-Mudabbir nous a informés, de Abû Bakr Muḥammad Ibn ʻAlî al-Khayâṭ, de al-Ḥassan Ibn al-Ḥussayn Ibn Ḥakamân, de Abdân Ibn Yazîd al-ʻAṭṭâr, de Muḥammad Ibn Abî Manṣûr, de al-Ḥassan Ibn Aḥmad le jurisconsulte, de Muḥammad Ibn Aḥmad al-Ḥâfiẓ, de Abû ʻAbdillah Muḥammad Ibn ʻIssâ al-Barûrajardî, de ʻUmayr Ibn Mirdâs qui a dit : Muḥammad Ibn Bakîr al-Hadramî nous a raconté, de al-Qâṣim Ibn ʻAbdillah Ibn ʻUmar Ibn Ḥafṣ Ibn ʻAṣim al-ʻUmarî, d'après ʻAbdullah Ibn ʻUmar, d'après ʻAlî Ibn Zayd Ibn Jud'ân, d'après Sa'îd Ibn Musayib qui a dit :] « **ʻU**thmân Ibn Maẓ'ûn est venu au Prophète (ﷺ) et lui a dit : « Ô Messager d'Allah, ce qui m'est passé par la tête a été plus fort que moi, je n'ai pas voulu raconter quoique ce soit jusqu'à ce que je te le dise. Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : À quoi t'incite ton âme ô ʻUthmân ?

Il a répondu : *Mon âme m'incite à m'émasculer.*

Il lui a dit : *Doucement ô ʻUthmân, la castration de ma communauté est le jeûne.*

Il a répondu : *Ô Messager d'Allah, mon âme m'incite à me retirer dans les montagnes.*

Il a dit : *Doucement ô ʻUthmân, le monachisme de ma communauté est dans les assises des mosquées et l'attente de la prière après la précédente.*

Il a répondu: *Ô Messager d'Allah, mon âme m'incite à parcourir la terre.*

Il a dit : *Doucement ô ʻUthmân ¨la randonnée¨ de ma communauté est dans l'expédition dans la voie d'Allah, le pèlerinage et la ʻumra.*

Il a répondu: *Ô Messager d'Allah, mon âme m'incite à dépenser tout mon argent.*

Il a dit : *Doucement ô ʻUthmân, ton aumône d'un jour, pour une journée, à travers laquelle tu subviens à ta personne, ta famille, tu donnes au pauvre et tu nourris l'orphelin est bien meilleur que cela.*

Il a répondu: *Ô Messager d'Allah, mon âme m'incite à divorcer de Khawla, ma femme.*

Il a dit : *Doucement ô ʻUthmân, l'émigration de ma communauté est celui qui émigre de ce qu'Allah a interdit, qui émigre vers moi durant son vivant, qui visite ma tombe après ma mort, ou qui meurt et laisse une, deux, trois ou quatre femmes.*

Il a répondu: *Ô Messager d'Allah, mon âme m'incite à ne pas avoir de rapport avec elle.*

Il a dit : *Doucement ô ʻUthmân, lorsque l'homme musulman a un rapport avec sa femme et que cet enfant n'est pas de sa portée, cet enfant sera un serviteur pour lui au paradis et s'il est de lui et qu'il meurt avant (son père), il sera un devancier*

Scanned by CamScanner

et un intercesseur le jour de la résurrection, s'il meurt après lui, il sera une lumière pour lui le jour de la résurrection.

Il a répondu: *Ô Messager d'Allah, mon âme m'incite à ne pas manger de viande.*

Il a dit : *Doucement ô 'Uthmân, car moi j'aime la viande et j'en mange lorsque j'en trouve, si j'avais demandé à Mon Seigneur de m'en nourrir chaque jour, il m'en aurait nourri.*

Il a répondu: *Ô Messager d'Allah, mon âme m'incite à ne pas toucher au parfum.*

Il a dit : *Doucement ô 'Uthmân, certes Jibrîl m'a ordonné de me parfumer une fois sur deux, et on ne le délaisse pas le jour du vendredi. Ô 'Uthmân, ne dévie pas de ma tradition, car celui qui dévie de ma tradition et meurt avant de se repentir, les anges le détourneront lui et son visage (lors de la rencontre) à mon bassin.* »[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce hadith est le hadith de 'Umayd Ibn Mirdâs.

[Muḥammad Ibn Abî Ṭâhir al-Jawharî nous a informés, de Abû 'Umar Ibn Ḥayât, de Aḥmad Ibn Ma'rûf, de al-Ḥassan Ibn Fahm, de Muḥammad Ibn Sa'd, de al-Faḍl Ibn Dakîn, de Isrâ'îl, de Abû Isḥâq, d'après Abû Burda :] « La femme de 'Uthmân Ibn Maẓ'ûn est entrée auprès des femmes du Prophète (ﷺ). Elles l'ont vue avec une allure méprisable et lui ont dit :

Il n'y a pas un homme plus riche que ton mari parmi Quraych, qui y a t-il ?

Elle a répondu: *Nous n'avons rien de lui. Il passe ses nuits en prière et ses journées en jeûne.*

Elles entrèrent auprès du Prophète (ﷺ) et lui racontèrent cela. Lorsqu'il (ﷺ) le rencontra, il lui dit : *Ô 'Uthmân, ne suis-je pas un modèle pour toi ?*

Il a répondu: *Par mon père et ma mère, nul autre que toi (comme modèle).*

Il a dit : *Tu jeûnes la journée et tu pries le soir.*

Il répondu: *Oui.*

Il lui a dit : *Ne le fais pas. Ton œil a un droit sur toi, ton corps a un droit sur toi, et ta famille a un droit sur toi. Pries et dors. Jeûne et rompt.* »[2]

---

[1] Très faible : Dans cette chaîne, 'Alî Ibn Zayd Ibn Jud'an qui est faible et Al-Qâsim Ibn 'Abdillah Ibn 'Umar qui est délaissé, il se trouve une autre cause qui est *al-'irsâl*. Mais Al-Bukhârî l'a recensé dans son *Ṣaḥîḥ* (n° 5073) d'après Sa'd Ibn Abî Waqâṣ (رضي الله عنه) qui a dit : le Messager d'Allah (ﷺ) a récusé le désir de renoncement (à cette vie d'ici-bas), donc de 'Uthmân Ibn Madh'un et s'il lui avait autorisé nous nous serions émasculé.

[2] Rapporté par Ibn Sa'd dans *Tabaqât* d'après la même chaîne ci-dessus, qui est authentique mais *mursal* car Isrâ'îl est parmi les personnes les plus dignes de confiance chez Abû Isḥaq as-Sabî'î. Quant à Abû Burda al-Ḥâfiẓ Ibn Ḥajr a dit dans *At-Taqrîb* digne de confiance. De même, Abû Ya'lâ l'a joint à Abû Mûssâ al-Ach'arî. Ce hadith a des supports chez Al-Bukhârî et Muslim d'après deux autres Compagnons Abû Dardâ et 'Abdullah Ibn 'Amrû Ibn al-'As.

Scanned by CamScanner

[Ibn Sa'd a dit : 'Arim Ibn al-Fadl nous a informés, de Hammâd Ibn Zayd, de Mu'awiya Ibn 'Abbâs al-Haramî, d'après Abû Qilâbâ :] « **'**Uthmân Ibn Maz'ûn a pris une demeure et y est resté en adoration, cela parvint au Prophète, il alla le voir, le prit par le bras sur le pas de la porte de sa maison et lui a dit : Ô 'Uthmân, Allah (ﷻ) ne m'a pas envoyé avec le monachisme, deux ou trois fois. La meilleure religion auprès d'Allah est le monothéisme pur et bienveillant. »[1]

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de Muhammad Ibn 'Alî Ibn Maymûm, de 'Abd al-Wahhâb Ibn Muhammad al-Ghandajânî, de Abû Bakr Ibn 'Abdân, de Muhammad Ibn Sahl, de Al-Bukhârî qui a dit : Mûssâ Ibn Ismâ'îl a dit, d'après Hammâd Ibn Zayd Ibn Muslim, de Abû Mu'awiyya Ibn Qurat, d'après Kahmis al-Hilâlî qui a dit :] « **J**e me suis converti et je me suis rendu auprès du Prophète (ﷺ) pour l'informer de ma conversion à l'islam. Une année passa, puis je revins le voir. J'étais amaigri et mon corps faible. Il me regarda de bas en haut, je lui dis alors : *Ne me reconnais-tu pas ?*
Il a m'a dit: *Qui es-tu ?*
J'ai répondu: *Moi, Kahmis al-Hilâlî.*
Il a dit: *Que t'est-il arrivé pour que je te vois ainsi ?*
J'ai répondu : *Après que je t'ai vu, je n'ai plus rompu le jeûne la journée, ni dormi la nuit.*
Il a dit : *Qui t'a ordonné de châtier ta personne ? Jeûne le mois de patience [Ramadan] et jeûne un jour par mois.*
Je lui ai dit: *Rajoute-moi.*
Il a répondu: *Jeûne le mois de patience et jeûne deux jours par mois.*
Je lui ai dit : *Rajoute-moi.*
Il a répondu: *Jeûne le mois de patience et jeûne trois jours par mois.* »[2]

[Muhammad Ibn 'Abd al-Malik Ibn Khayrûn nous a annoncés, Abû Bakr Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit nous a annoncés, de Abû Hâzim 'Umar Ibn Ahmad al-'Abdûrî, de Abû Ahmad Muhammad Ibn Al-Ghatrîf, de Abû Bakr adh-Dhahabî, de 'Umayd Ibn ar-Rabî', de 'Ubada Ibn Humayd, d'après al-A'mach, d'après Jarîr Ibn Hâzîm, d'après Ayyûb, d'après Abû Qilâba :] « **Il est parvenu au Prophète (ﷺ) que des gens parmi ses Compagnons s'abstenaient des femmes, de la viande. Ils se réunirent et nous rappelâmes le renoncement aux femmes et à la viande. Il (ﷺ) les menaça d'un grand avertissement en disant : Si j'avais dû**

[1] Rapporté par Ibn Sa'd dans *Tabaqât*, *mursal* et Al-Albânî l'a rappelé dans *As-Sahîha*.
[2] Rapporté par Ahmad vol. 5 p. 28, Abû Dâwûd n°2428, Al-Albânî l'a affaibli dans *Da'if Abû Dâwûd*.

Scanned by CamScanner

vous devancer, je l'aurais fait. Je n'ai pas été envoyé avec le monachisme. La meilleure religion est le monothéisme pur et bienveillant. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous avons rapporté un autre hadith du Prophète (ﷺ) : « Certes, Allah (ﷻ) aime voir les traces de Son bienfait sur son serviteur, dans sa nourriture et sa boisson. »[2] Bakr Ibn 'Abdillah a dit : « Celui à qui un bien est donné que l'on voit est appelé *aimé d'Allah*, proclamant le bienfait d'Allah (ﷻ). Quant à celui à qui un bien est donné mais que l'on ne voit pas, est appelé *détesté d'Allah*, ennemi du bienfait d'Allah (ﷻ). »

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ceci est ce que nous avons interdit dans la restriction qui dépasse la limite. À notre époque, la tendance est inversée chez les soufis, leurs soucis sont devenus dans la nourriture autant que la faim l'était chez les anciens. Ils ont le déjeuner, le dîner, les pâtisseries, et tout ceci, voire plus, provient d'argent souillé, ajouté au délaissement de l'acquisition de la vie d'ici-bas, ils se sont détournés de l'adoration et ont étendu les nattes de l'oisiveté. La majorité d'entre eux n'a comme souci que manger et jouer. Si un vertueux, parmi eux, œuvre bien, ils disent : « Il a rejeté le remerciement [à Allah]. » Et si quelqu'un œuvre mal, ils disent : « Demande pardon [à Allah] » Ils s'attachent à ce qu'ils appellent ¨obligation¨, et ce que la législation n'a pas appelé obligation est pour eux un délit.

[**'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad Al-Qazzâz nous a informés, de Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, de Muhammad Ibn Ahmad Ibn 'Abdillah Ibn Muhammad al-Hâfiz an-Nayssâbûrî, de Abû Zakariyâ Yahyâ Ibn Muhammad al-'Anbârî, de Ahmad Ibn Salama, de Muhammad Ibn 'Abdûs As-Sarrâj al-Baghdâdî qui a dit :**]
« **Abû Marharam, le juge de Basra, se leva et raconta aux gens une histoire qui fit pleurer. Lorsqu'il termina son histoire, il a dit : *Quel est celui qui nous nourrira de son riz, en Allah ?***
Un jeune homme dans l'assise se leva et dit : *Moi.*
Il lui dit : *Assis-toi, qu'Allah te fasse miséricorde, nous avons su ta position.*
Puis le jeune homme se leva une deuxième fois, il lui répondit la même chose. Il se leva une troisième fois, Abû Marharam a dit, alors à ses compagnons : *Levons-nous et allons à lui.*

---

[1] La chaîne est faible (*'irsâl*) mais elle a des supports rapportés dans la note précédente 118.
[2] Hadith faible, voir *Da'îf al-Jâmi'* n° 1715 d'Al-Albânî excepté la dernière partie qui est authentique (*li Ghayri*), voir *Sahîh al-Jâmi'* n° 1896.

Scanned by CamScanner

Ils se levèrent avec lui et se rendirent à sa demeure. Il a dit : *Nous sommes venus avec une quantité de fèves, nous l'avons mangé sans sel.* Abû Marḥaram a dit: *Apporte-moi une table pentagonale, cinq coupes de riz, cinq portions de beurre, dix portions de sucre, cinq portions de pignons, et cinq portions de cacahuètes.*

Il revint avec tout ce qu'il lui a demandé. Abû Marḥaram a dit à ses compagnons : *Ô mes frères, comment est devenue la vie d'ici-bas ?*

Ils répondirent : *Sa couleur est resplendissante, son soleil est lumineux.*

Il a dit : *percez-y ses fleuves. On apporta le beurre qui circula (parmi eux). Abû Marḥaram se tourna vers ses compagnons et a dit : Ô mes frères comment est devenue la vie d'ici-bas ?*

Ils répondirent : *Sa couleur est resplendissante, son soleil est lumineux, et ses fleuves ruissèlent.*

Il a dit : *Ô mes frères, plantez-y ses arbres.*

On apporta alors les cacahuètes et la myrrhe, tout fût dévoré. Puis, il se tourna vers ses compagnons et dit : *Ô mes frères, comment est devenue la vie d'ici-bas ?*

Ils répondirent : *Sa couleur est resplendissante, son soleil est lumineux, ses fleuves ruissèlent, ses arbres ont été planté, et ses fruits nous ont été indiqué.*

Il a dit : *Ô mes frères, jetez la vie d'ici-bas par ses pierres.*

On apporta alors le sucre et tout fût dévoré. Il se tourna vers ses compagnons et dit : *Ô mes frères, comment est devenue la vie d'ici-bas ?* Ils répondirent : *Sa couleur est resplendissante, son soleil est lumineux, ses fleuves ruissèlent, ses arbres ont été planté, ses fruits nous ont été indiqué.*

Il leur a dit : *Ô mes frères, nous n'avons rien (à voir) avec la vie d'ici-bas. Débarrassez-vous en par son repos.*

Ainsi, la personne s'en débarrassa par son repos et enleva la table. »

Abû al-Faḍl Aḥmad Ibn Salama a dit : « J'ai rappelé cela à Abû Ḥâtim ar-Razî, il a dit : « Écris-moi cela. Je lui ai écrit cela, puis il a dit : Voilà la situation des soufis ! »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : J'en ai vu parmi eux, lorsqu'ils étaient présents à une invitation, manger exagérément, choisir de la nourriture, et parfois même remplir sa manche sans l'autorisation du maître de maison, ceci est interdit par consensus. J'ai aussi vu un de leur chaykh prendre de la nourriture pour l'emporter avec lui. La personne de la maison se rua sur lui et lui reprit.

Scanned by CamScanner

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans le chant, la danse et l'extase

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Sache que l'écoute de la musique réunit deux choses. L'une détourne le cœur dans la réflexion de la majesté d'Allah (ﷻ) et l'accomplissement de Son service. L'autre, fait pencher au délice éphémère qui demande à être assouvi, parmi tous les plaisirs des sens, le plus immense étant le mariage ; son délice complet n'est qu'à travers le renouvellement et il n'y a pas de voie licite pour renouveler cela plusieurs fois. Voilà pourquoi, ils encouragent la fornication. Il y a une affiliation entre la musique et la fornication. En effet, la musique est le délice de l'âme, et la fornication est le plus grand délice du désir charnel. Il a été rapporté dans un hadith : « La musique est le charme ensorceleur de la fornication. »[1] Abû Ja'far aṭ-Ṭabârî a rappelé que celui qui prît les lieux de distraction fut un homme parmi les fils de Qâbîl, dénommé Thawbân, à l'époque de Mahlâ'îl Ibn Qaynân, il prît des objets de divertissement parmi les flûtes, les tambours, les luths, et il fut absorbé dans le divertissement. Leur nouvelle arriva jusqu'à la descendance de Seth, certains d'entre eux s'y livrèrent, alors la perversité et la consommation d'alcool se propagèrent.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Car, en effet, tirer jouissance d'une chose appelle à la réjouissance d'une autre, particulièrement ce qui nous convient. Lorsque Iblîs a désespéré que les dévots écoutent des voix et des sons interdit, comme le luth, il a regardé le chanteur qui avait le luth, puis graduellement sur la musique et non le luth, il leur a embelli la chose, son but était de les emmener graduellement d'une chose à une autre, et le savant éclairé est celui qui regarde les causes, les résultats et médite sur les objectifs. En effet, regarder l'imberbe est permis si on se sent préservé du désir. Dans le cas contraire, cela n'est pas permis. Il est aussi permis d'embrasser l'enfant en bas âge s'il n'y a pas de désir qui vient à entrer. Si un désir vient, c'est interdit. Il en est de même en restant seul avec les personnes qui nous sont licites au mariage, mais si on craint quoi que ce soit, alors c'est interdit. Médite donc sur cette règle.

[1] Parole fabriquée, voir *Al-'Asrâr al-marfû'a* de 'Alî al-Qârî.

Scanned by CamScanner

L'avis des soufis concernant la musique

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Les gens ont parlé concernant la musique et ont tergiversé. Certains l'ont interdite, d'autres l'ont autorisée sans répugnance, et d'autres l'ont répugnée en l'autorisant. La parole tranchante est que nous disons : Il convient de regarder entre les choses, puis d'attribuer l'interdiction, la répugnance ou autre que cela. La musique est un nom pour dénommer plusieurs choses. Cela peut-être le chant des pèlerins dans les chemins. En effet, des personnes non arabophones viennent accomplir le pèlerinage en déclamant des vers de poèmes en chemin, ils y décrivent la Ka'ba, Zam-Zam et al-Maqâm. Parfois, avec ces *chants*, ils tapent du tambour. L'écoute de ces poèmes est autorisée, mais ils ne doivent pas être un motif d'extase, ni de sortir de la modération. Il y a aussi les combattants qui déclament des vers de poèmes pour inciter au combat, de même les protagonistes au duel par des poèmes de vanité au moment de la halte, et encore les chameliers sur le chemin de La Mecque comme la parole de l'un d'entre eux:

« Son guide a annoncé sa bonne nouvelle et a dit :
Demain, vous verrez l'acacia et les montagnes. »

Ceci stimule le chameau et le fils d'Adam, excepté que cette interdiction ne doit pas induire l'extase qui fait sortir la personne des limites de la pondération.

Le fondement de l'incitation est dans ce que nous a informés [Yahyâ Ibn al-Hassan Ibn al-Bannâ, de Abû Ja'far Ibn Muslim, de al-Mukhallis, de Ahmad Ibn Sulaymân at-Tûsî, de Zubayr Ibn Bakâr, de Ibrâhîm Ibn al-Mundhir, de Abû al-Bakhtarî Wahb, d'après Talha al-Makkî, d'après certains de leurs savants :]

« Le Messager d'Allah (ﷺ) passa, une nuit, par un chemin de La Mecque auprès d'un chamelier qui était en compagnie de gens. Il les salua et a dit : *Notre chamelier dort, nous avons entendu le vôtre et nous sommes passés auprès de vous. Savez-vous d'où sont venus les incitateurs?*
Ils répondirent : *Non, par Allah.*
Il a dit : Leur père Madar est sorti auprès de ses troupeaux, il a trouvé son chameau qui s'est séparé, il prit son bâton et frappa la paume de son enfant. L'enfant revint dans l'oasis en pleurant : *Ô ma petite main ! Ô ma petite main !* Le chameau entendit cela et éprouva de la compassion. Madar a dit : S'il avait tant désiré cela, le chameau en aurait tiré bénéfice et serait revenu. Les incitateurs en éprouvèrent le désir. »[1]

[1] Parole Fabriquée, voir *Silsila ad- da'îfa* n° 554 d'al-Albânî. Dans la chaîne, se trouve Abû al-Bakhtarî qui est un grand inventeur et forgeur de faux hadiths.

Scanned by CamScanner

Le Messager d'Allah (ﷺ) avait un chamelier dénommé Anjacha qui s'occupait des chameaux et le Prophète (ﷺ) disait : « **Ô Anjacha, va doucement avec les coupes d'argent.** »[1]

Dans le hadith de Salama Ibn Akwa' : « **Nous sommes sortis avec le Messager d'Allah (ﷺ) à Khaybar, nous avons voyagé de nuit et une personne a dit à 'Amr Ibn Akwa' : « Ne vas-tu pas nous faire écouter ce avec quoi tu réjouis [les cœurs] ? » et 'Amr était un poète, il descendit en encourageant et en disant :**

Nous voilà, si ce n'est Toi, nous n'aurions pas été guidé,
Nous n'aurions pas dépensé, ni prié,
Accorde-nous une sérénité sur nous,
Affermis les pieds lorsque nous les rencontrerons.

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *Qui est ce conducteur ?*
Ils ont répondu : *'Amr Ibn al-Akwa'.*
Il a dit : *Qu'Allah lui fasse miséricorde* ! »[2]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous avons rapporté d'après ach-Châfi'î (رحمه الله), sa parole : « Quant à l'écoute des encouragements, des poèmes bédouins, il n'y a pas de mal à cela. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Parmi ces déclamations poétiques arabes, la parole des gens de Médine à l'arrivée du Messager d'Allah (ﷺ) :

La pleine lune s'est levée sur nous, du côté des cols, l'adieu.
On doit être remerciant, Allah ne délaisse pas celui qui l'invoque.[3]

Les poèmes qu'ils déclamaient à Médine étaient de ce type, parfois ils frappaient du tambour au moment de le réciter.

[Ibn al-Hussayn nous a informés, d'Ibn al-Mudhahib, de Ahmad Ibn Ja'far, de Abdullah Ibn Ahmad, de mon père, d'Abû al-Mughîra, de al-Awzâ'î, de Zuhrî, d'après 'Urwa, d'après 'Aïcha :] « **Abû Bakr est entré auprès d'elle durant les jours de Minâ, elle était avec deux jeunes filles. Elles frappaient du tambour et le Prophète était allongé, enveloppé dans son habit. Abû Bakr les gronda.**

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 6149-6202 et Muslim n° 2323.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 4196-6148-6131 et Muslim n° 1802.
[3] Cette histoire est faible, voir *Ad-Da'îfa* n° 579 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

Le Messager d'Allah (ﷺ) sortit son visage et dit : Laisses-les, ô Abû Bakr car ce sont des jours de fête. »[1]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ce qui nous apparaît de ces deux jeunes filles est qu'elles étaient très jeunes car 'Aïcha était, aussi, petite.
De même, des petites filles entraient auprès du Messager d'Allah (ﷺ), il jouait avec elles.[2]

[Muḥammad Ibn Nâṣir nous a informés, de Abû al-Ḥussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de Abû Isḥâq al-Barmakî, de 'Abd al-'Azîz Ibn Ja'far, de Abû Bakr al-Khallâl, de Manṣûr Ibn al-Walîd Ibn Ja'far Ibn Muḥammad qui a dit :] « **J**'ai dit à Abû 'Abdillah Aḥmad Ibn Ḥanbal : Le hadith de Zuhrî, d'après 'Urwa, d'après 'Aïcha, concernant les deux petites servantes qui chantaient… *Quelle est cette musique ?*
Il a répondu : « *C'est la musique de la caravane: ¨Nous sommes venus à vous, nous sommes venus à vous¨.* »

[Al-Khallâl a dit : Aḥmad Ibn Farâj al-Humṣî nous a raconté, de Yaḥyâ Ibn Sa'îd, de Abû 'Aqîl, d'après Nahba, d'après 'Aïcha qui a dit :] « **Il y avait avec nous une jeune orpheline issue des Anṣârs, nous l'avons marié avec un Anṣâr et j'étais parmi celle qui l'avait préparé pour son mari. Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *Ô 'Aïcha, les Anṣârs sont des gens galants. Qu'as-tu dit ?***
Elle a répondu : *Nous avons demandé la bénédiction.*
Il a dit : *Pourquoi n'as-tu pas dit :*
Nous sommes venus à vous, nous sommes venus à vous,
Saluez-nous et nous vous saluerons,
Si ce n'était le rubis,
nous n'aurions pas eu accès à vos oasis,
Si ce n'était la graine d'acajou,
vos joues ne se seraient pas pommelées. »[3]

[Abû al-Ḥussayn nous a informés, de Ibn al-Mudhahib, de Aḥmad Ibn Ja'far, de 'Abdullah Ibn Aḥmad, de mon père, de Aswad Ibn 'Amr, de Abû Bakr, d'après Ajlaḥ, d'après Abû az-Zubayr, d'après Jâbir Ibn 'Abdillah (رضي الله عنه) :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit à 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle : Avez-vous présenté**

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 949 et Muslim n° 982.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 6130 et Muslim n° 2440.
[3] Hadith bon (*li ghayri*), voir *Al-'Irwâ* n° 1995 et *Adâb az-zifâf* p. 109 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

la jeune servante à sa maison ? Elle a dit : Oui. Il lui a dit : Pourquoi n'avez-vous pas envoyé avec elle quelqu'un qui chante et dit :
Nous sommes venus à vous, nous sommes venus à vous,
Saluez-nous et nous vous saluerons,
En effet, les Ansârs sont des gens galants. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous avons expliqué, dans ce que nous avons rappelé, ce qu'ils chantaient, ce n'était pas des chants d'extase et leurs tambours n'étaient pas ceux de notre époque. Parmi cela, il y avait les poèmes que déclamaient les ascètes en chantant et en composant (des airs musicaux) qui détournaient les cœurs des rappels de l'au-delà, ils les appelaient *les chants ascétiques* comme la parole de certains d'entre eux :
Ô celui qui va et vient dans l'insouciance,
Jusqu'à quand approuveras-tu les vilenies ?
Pendant combien de temps ne craindras-tu pas la comparution,
Celle où Allah fera parler les membres,
Que cela est étonnant de ta part alors que tu es clairvoyant,
Comment as-tu pu éviter la voie claire.
Ceci est permis, et c'est ce que Ahmad Ibn Hanbal a montré dans la permission.

[Abû 'Abd al-'Azîz Kâwus nous a annoncés, de al-Muzaffar Ibn al-Hassan al-Hamdânî, de Abû Bakr Ibn Lâlî, de al-Fadl Ibn al-Fadl al-Kindî qui a dit : J'ai entendu 'Abdûs dire : J'ai entendu Abû Hâmid al-Khalfânî dire à Ahmad Ibn Hanbal :] « ***Ô Abû 'Abdillah, que dis-tu de ces doux poèmes évoquant le rappel du Paradis et de l'Enfer ?***
Il a répondu : « *Comme quoi, par exemple ?*
J'ai dit : *Ils disent :*
Lorsque Mon Seigneur me dira:
N'as-tu pas eu honte de Me désobéir ?
Tu caches le péché aux yeux de Ma créature,
Mais tu viens à Moi avec la désobéissance. »
Il a répondu : *Répète-le-moi.* Je le répétai, il se leva, entra dans sa demeure et ferma la porte. J'entendis ses sanglots et ses pleurs de l'intérieur de la maison, il répétait :
Lorsque Mon Seigneur me dira:

[1] Hadith faible, mais il est confirmé dans le *Sahîh al-Bukhârî* n° 5162 d'après 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, qui a marié une femme avec un homme des ansars et le Prophète d'Allah (ﷺ) a dit : « O 'Aïcha, n'y avait-il pas avec eux une distraction ? Car les ansars aiment la distraction. »

Scanned by CamScanner

N'as-tu pas eu honte de Me désobéir ?
Tu caches le pêché aux yeux de Ma créature,
Mais tu viens à Moi avec la désobéissance. »

Il y a aussi les poèmes que déclamaient les *pleureuses*, en devançant les tristesses et les pleurs, ceux-ci sont interdit à cause de leur contenu.
Quant aux poèmes que déclament les chanteurs disposés au chant, où ils décrivent les choses agréables, l'alcool, ainsi que d'autres qui font vibrer les dispositions naturelles, font sortir de la modération, et devancent les pensées secrètes à l'amour des distractions, ceci est la chanson bien connue de cette époque. Comme le poète a dit :
Un teint doré se figure sur sa pommette,
Le feu s'allume,
Effrayez-moi de sa turpitude,
Ah ! Que je ne l'eus fait et en fût déshonoré !

Ils ont déclamé ces chants avec différents tons, tous faisant sortir celui qui les écoute de la pondération en préférant l'amour de la passion. Ils ont aussi quelque chose qu'ils appellent *al-basît*, qui détourne les cœurs de la tranquillité. Puis ils viennent avec un autre chant qui fait vibrer les cœurs. Ils ont ajouté, en plus, la frappe du triangle, la cadence au même tempo que le poème, le tambour à clochettes, la clarinette à la place de la trompette, voilà la musique bien connue aujourd'hui.

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Avant que nous parlions de son autorisation, de son interdiction ou de sa répugnance, nous disons : Il convient pour la personne douée de raison de conseiller sincèrement sa personne et ses frères, d'être averti de la ruse d'Iblîs concernant cette musique selon la disposition des catégories précédemment définies qui la dénomme. Nous ne pesons pas tout le monde dans la même balance en disant : « Untel l'a permis, Untel l'a répugné. » Donc, commençons la discussion par le conseil sincère à soi-même et aux frères :

Il est bien connu que les dispositions des fils d'Adam se rapprochent et rarement elles diffèrent. Donc, si un jeune, sain de corps et d'esprit, au caractère lucide, prétend que la vision des choses agréables ne le dérange pas, ne déteint pas sur lui, et ne lui cause pas de mal dans sa religion, nous le déclarons mensonger de ce que nous savons de la droiture des dispositions naturelles. Si sa véracité est confirmée, nous savons qu'il y a une maladie qui la fait sortir de modération. S'il

Scanned by CamScanner

prétexte : « Je regarde ces choses agréables pour en tirer leçon, m'étonnant de la belle création de ces yeux noirs bien fendus, de ce nez aquilin, de cette blancheur resplendissante. » Nous lui disons : « Il y a divers types de choses permises qui suffisent pour tirer leçon, et, ici, le penchant de ta nature te détourne de la réflexion, de même que l'atteinte de ton plaisir ne laisse pas l'existence à cette réflexion car le penchant de la nature se préoccupe d'autre chose.

Quelqu'un qui dirait aussi : « Cette musique exaltante, qui fait vibrer les dispositions naturelles, qui les entraînent vers la passion et l'amour de la vie d'ici-bas, ne me fait rien, elle ne détourne pas mon cœur vers l'amour de la vie d'ici-bas comme elle la décrit. » Nous le déclarons menteur à cause de l'association de ces dispositions naturelles. Puis, si son cœur était rempli de crainte d'Allah (ﷻ), absent de toute passion, la nature de cette personne écoutant eut été présente même si son absence s'est prolongée dans le voyage de la crainte. Quelle plus vile vilenie que ce qui est futile ! Comment faire passer cette futilité à celui qui connaît les choses secrètes et cachées ?

De plus, si la situation est telle que le prétend ce soufi, alors il convient de ne l'autoriser qu'à ceux qui ont ces attributs. Les gens, eux, l'ont autorisé de manière absolue pour le jeune débutant et l'enfant ignorant. Abû Ḥâmid al-Ghazâlî a même été jusqu'à dire : « La beauté d'une femme, par la description des cuisses, des tempes, d'un beau physique, de la taille et de tout le reste parmi les descriptions des femmes est authentique. Ce n'est pas interdit. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Quant à celui qui dit : « Je n'écoute pas la musique pour la vie d'ici-bas mais j'en tire des indications. » Celui-ci se trompe sous deux angles : Le premier : La disposition naturelle précède son objectif avant d'en tirer d'abord des indications, comme une personne qui dirait : « Je regarde cette belle femme pour réfléchir sur la création. » Le second : Il s'y trouve peu de choses présentes indiquant Le Créateur, et Le Créateur (ﷻ) est bien plus magnifié que de dire à, son égard qu'il s'éprend et qu'il éprouve de l'amour ardent. Notre part de Sa connaissance est la crainte révérentielle et Sa majesté uniquement. Maintenant que le conseil sincère est terminé, nous allons rappeler ce qui a été dit concernant la musique.

Scanned by CamScanner

L'avis des quatre écoles de fiqh :

1-L'école de l'imam Ahmad Ibn Hanbal

Concernant l'école d'Ahmad, qu'Allah lui fasse miséricorde, la musique à son époque était dans la déclamation des vers de poèmes sur l'ascétisme, excepté que lorsqu'ils les proclamèrent, les versions d'après lui divergèrent. 'Abdullah, son fils, a rapporté qu'il a dit : « La musique fait germer l'hypocrisie dans le cœur. Elle ne me plaît pas. »
Ismâ'îl Ibn Ishâq ath-Thaqafî a rapporté d'après lui, l'avoir interrogé concernant l'écoute des vers de poèmes, il a dit : « Je les répugne, c'est une innovation. On pas les fréquenter »
D'après Abû al-Hârith qui a dit : « *L'énonciation [de poème] est une innovation.* On lui a dit : *Elle adoucit les cœurs.* Il a répondu : *C'est une innovation.* ».
D'après Ya'qûb al-Hâchimî, il a dit : « L'énonciation [de poèmes] est une innovation nouvelle. » Et d'après Ya'qûb Ibn Ghayâth : « Je répugne l'énonciation. » Et il avait interdit son écoute.

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Toutes ces versions sont une preuve à la répugnance de la musique. Abû Bakr al Khallâl a dit : « Ahmad a répugné les vers poèmes lorsqu'on lui a dit qu'ils en devenaient fou. Puis ensuite, on a rapporté de lui qu'il n'y voyait aucun mal. »
Al-Marûzî a dit : « J'ai demandé à Abû 'Abdillah concernant les poèmes, il a répondu : *C'est une innovation.*
Je lui ai dit : *Ils vont émigrer.*
Il a répondu : *Cette parole ne parviendra pas à tous.* »

Nous avons rapporté qu'Ahmad avait entendu un déclamateur auprès de son fils Salih, il ne le désapprouva pas. Salih lui a dit : « *Ô mon tendre père, ne désapprouvais-tu pas cela ?*
Il a répondu : *On m'a dit qu'ils utilisaient le blâmable alors je l'ai répugné, mais quant à ça, je ne le répugne pas.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nos Compagnons ont rappelé d'après Abû Bakr al-Khallâl et son compagnon 'Abd al-'Azîz la permission de la musique, en indiquant ce qu'il y avait à leur époque parmi les grands vers de poèmes d'ascétismes. Dans cette optique-là, on comprend que Ahmad ne les répugnait pas, et ce qui prouve ce que j'ai dit est lorsqu'on a demandé à Ahmad Ibn Hanbal à propos d'un homme qui est mort ayant laissé un enfant et une

Scanned by CamScanner

servante chanteuse, dont l'enfant fût dans le besoin de la vendre. Il a dit : « Ne la vends pas en tant que chanteuse.
On lui a dit: *Elle vaut trois mille dirhams, si je la vends sans parure, elle n'en vaudra que vingt.*
Il a répondu : *Elle ne se vend qu'en étant ornée d'une parure.* »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « Il a dit cela car la servante chanteuse ne composait pas des vers de poèmes d'ascétisme mais plutôt des poèmes exaltants, touchant la disposition naturelle jusqu'à l'amour ardent, ceci prouve que la musique est interdite car si elle ne l'était pas, il n'aurait pas permis de perdre de l'argent pour un orphelin.
Cela va dans le sens de la parole d'Abû Talha au Prophète (ﷺ) : « J'ai de l'alcool appartenant à des orphelins. Il a dit : Tu dois t'en débarrasser. »[1] S'il y avait pu en avoir un bénéfice, il n'aurait pas ordonné de dilapider les biens des orphelins. Al-Marûzî rapporte d'après Ahmad Ibn Hanbal qu'il a dit : « La subsistance de la personne efféminée est mauvais car il l'acquiert grâce à la chanson. » En effet cette personne ne compose pas des vers de poèmes d'ascétisme, plutôt il compose des chants galants et des élégies. Par cette phrase, on explicite les deux versions d'après Ahmad, dans la répugnance et leur déni lorsque cela avait trait aux compositions ascétiques, quant à la musique bien connue, aujourd'hui, elle est interdite auprès de lui. Qu'en eut-il été s'il avait su ce que les gens ont apporté de nouveau dans les rajouts !

L'école de l'imam Mâlik

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Quant à l'école de Mâlik Ibn Anas, qu'Allah lui fasse miséricorde, [Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de Abû al-Hussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de Abû Ishâq al-Barmakî, de 'Abd al-'Azîz Ibn Ja'far, de Abû Bakr al-Khallâl, de 'Alî Sa'îd Ibn al-Hassan Ibn al-Bannâ, de Abû Nasr Muhammad Ibn Muhammad ad-Dabîthî, d'Abû Bakr Muhammad Ibn 'Umar al-Warrâq, de Muhammad Ibn as-Sarrî Ibn 'Uthmân at-Tammâr qui ont dit : Abdullah Ibn Ahmad nous a informés, d'après son père, d'après Ishâq Ibn 'Issâ at-Tabâ' qui a dit :] « J'ai demandé à Mâlik Ibn Anas concernant les permissions possibles de la musique chez les gens de Médine. Il a répondu : Il n'y a que les grands pervers qui la pratiquent. »

[1] Rapporté par Abû Dâwûd n° 3685, Al-Albânî l'a authentifié dans *Sahîh Abû Dâwûd.*

Scanned by CamScanner

[Hibatullah Ibn Aḥmad al-Ḥarirî nous a informés, Abû aṭ-Ṭayyib aṭ-Ṭabârî nous a annoncés avoir dit :] « **Q**uant à Mâlik Ibn Anas, il a interdit la musique et son écoute. Il disait : Si une servante a été achetée, et on a découvert que c'est une chanteuse, il y a un tort dans sa restitution. » Ceci est l'école de tous les gens de Médine excepté Ibrâhîm Ibn Sa'd, seul, de ce que Zakaryiâ as-Sâjî a raconté de lui, à savoir, qu'il n'y voyait pas de mal.

L'école de l'imam Abû Hanifa

Quant à l'école d'Abû Ḥanîfa (ﷺ) Hibatullah Ibn Aḥmad al-Harîrî nous a informés d'après Abû aṭ-Tayyîb aṭ-Ṭabârî qui a dit : « **A**bû Ḥanîfa répugnait la musique malgré sa permission de la consommation de spiritueux, il considérait l'écoute de la musique parmi les pêchés. Il a dit : Ceci est l'école de tous les gens de Kûfa dont Ibrâhîm, Cha'bî, Ḥammâd, Sufyân ath-Thawrî ainsi que d'autres, il n'y aucune divergence entre eux sur ce sujet. Il a dit : On ne connaît pas de divergence entre les gens de Baṣra concernant la répugnance, son empêchement excepté ce qui a été rapporté d'Ubaydallah Ibn al-Ḥassan al-'Anbârî qui n'y voyait pas de mal. »

L'école de l'imam ach-Chafi'î

Quant à l'école de Ach-Châfi'î, qu'Allah lui fasse miséricorde, [Ismâ'îl Ibn Aḥmad nous a raconté de Aḥmad Ibn Aḥmad al-Ḥaddâd, de Abû Nu'aym al-Aṣfahânî, de Muḥammad Ibn 'Abd ar-Raḥmân, de Aḥmad Ibn Ḥamad Ibn al-Ḥârith, de Muḥammad Ibn Ibrâhîm Ibn Jiyyâd, de al-Ḥassan Ibn 'Abd al-'Azîz al-Ḥarawî qui a dit : « J'ai entendu Muḥammad Ibn Idrîs ach-Châfi'î dire :] « **J**'ai laissé derrière moi, en Irak, une chose innovée faite par les *zanâdiqa* qu'ils appellent *at-taghbîr*, ils détournent les gens du Coran avec cela. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Abû Manṣûr al-Azharî a rappelé : *Al -mughabbara* sont des gens qui restent dans le rappel d'Allah par les invocations et l'humilité. Ils ont appelé ce qui les met en extase dans les poèmes de rappel d'Allah (ﷻ) : *At-taghbîr*. Comme s'ils les avaient observés par les mélodies, en s'extasiant, en dansant, ils les ont appelés, alors *mughbara* pour cette signification c'est-à-dire qui laisse des traces. Az-Zajâj a dit : « Ils ont été appelés

[1] Le terme soufi *taghbîr* signifie : L'excitation à s'écrier et répéter à plusieurs reprises les formules de rappel comme : *Lâ 'ilâha 'illâ Allah* = Il n'y a de dieu qu'Allah.

Scanned by CamScanner

mughabbirûn car ils ont incité les gens au renoncement à l'aspect éphémère de la vie d'ici-bas et à l'exhortation de l'au-delà. »

[Hibatullah Ibn Ahmad al-Harîrî nous a raconté de Abû at-Tayyib Tâhir Ibn 'Abdillah at-Tabârî qui a dit:] « Ach-Châfi'î a dit : La musique est une distraction répugnée qui ressemble au faux. Celui qui en écoute beaucoup est un simple d'esprit dont on refuse le témoignage. » Ach-Chafi'i répugnait le *taghbîr*.

At-Tabârî a dit : « Les savants des contrées se sont réunis concernant la répugnance de la musique et son empêchement. Seul Ibrâhîm Ibn Sa'd et 'Ubaydallah al-'Anbârî se sont séparés du groupe (sur cet avis).

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « **Accrochez-vous au plus grand nombre, car celui qui s'est singularisé s'est singularisé en Enfer.** »[1]
Il (ﷺ) a dit : « **Celui qui se sépare du groupe meurt d'une mort de la *Jâhiliya*** (paganisme préislamique). »[2]

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : « Les grands compagnons de Ach-Châfi'î (رحمه الله) désapprouvaient l'écoute. Quant à leurs anciens, on ne leur connaissait pas de divergence entre eux. Mais quant aux grands contemporains, c'est à la désapprobation notamment Abû at-Tayyîb at-Tabârî qui possède un livre sur le blâme de la musique et son empêchement que nous a raconté Abû al-Qâsim al-Harirî. Il y aussi al-Qâdî Abû Bakr Muhammad Ibn Muzaffâr ach-Châmî, dont 'Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak al-Anamâtî nous a annoncés qu'il a dit :
« La musique n'est pas permise, ni son écoute, de même que frapper avec la tringle. Il a dit : Celui qui ajoute cela Ach-Châfi'î a menti sur lui. » Ach-Châfi'î a rapporté dans le livre *Adab al-qadâ'î* : « L'homme qui perdure dans l'écoute de la musique voit son témoignage refusé et son équité rendue vaine. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Voilà la parole des savants chafi'ites, et les hommes de religion parmi eux. Seuls les derniers ont octroyé des facilités, celui de peu de science et dont sa passion l'a dépassé. Les jurisconsultes parmi nos Compagnons ont dit : « Nous n'acceptons pas le témoignage du chanteur, ni du danseur. » Et c'est Allah qui accorde la réussite.

---

[1] Hadith faible, voir *As-Sunna* d'Ibn Abî 'Asîm (n° 80) avec la correction d'al-Albânî.
[2] Rapporté par Muslim n° 1848.

Scanned by CamScanner

CHAPITRE CONCERNANT LE RAPPEL DES PREUVES SUR LA RÉPUGNANCE DE LA MUSIQUE DES LAMENTATIONS ET LEUR EMPÊCHEMENT

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Nos Compagnons ont tiré argumentation du Coran, de la Tradition et de la signification.

Arguments du Coran :

Concernant l'argumentation issue Coran, il y a trois versets : Le premier, d'entre eux, est la parole d'Allah (ﷻ) :

وَمِنَ النَّاسِ مَن يَشْتَرِي لَهْوَ الْحَدِيثِ لِيُضِلَّ عَن سَبِيلِ اللَّهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ

﴿Et parmi les hommes, il en est qui dénué de science, achète de plaisants discours...﴾[1]

['Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak et Yahyâ Ibn 'Alî nous ont informés, de Abû Muhammad as-Sarîfînî, de Abû Bakr Ibn 'Abdân, de 'Abdullah Ibn Manî', de Abdullah Ibn 'Umar, de Safwân Ibn 'Issâ, de Hamîd al-Khayyât, d'après 'Ammâr Ibn Abî Mu'âwiyya, d'après Sa'îd Ibn Jubayr, d'après Abû Sahbâ qui a dit:]
« J'ai demandé à Ibn Mas'ûd concernant le verset : **﴿Et parmi les hommes, il en est qui dénué de science, achète de plaisants discours...﴾** Il a répondu : *Par Allah ! C'est la musique.* »

['Abdullah Ibn 'Alî al-Muqrî et Muhammad Ibn Nâsir al-Hâfiz nous ont informés, de Tarâd Ibn Muhammad, de Abû Bachrân, de Ibn Safwân, de Abû Bakr al-Qurachî, de Zuhayr Ibn Harb, de Jarîr, d'après 'Atâ Ibn as-Sâ'ib, d'après Sa'îd Ibn Jubayr, d'après Ibn 'Abbâs :] **﴿Et parmi les hommes, il en est qui dénué de science, achète de plaisants discours...﴾** Il a dit : *C'est la musique et ce qui lui ressemble.* »

['Abdullah Ibn Muhammad al-Hâkim et Yahyâ Ibn 'Alî al-Mudabbîr nous ont informés, de Abû al-Hussayn Ibn Naqûr, de Ibn Hayât, de al Baghâwî, de Hudba, de Hammâd Ibn Salama, d'après Hamîd, d'après al-Hassan Ibn Muslim, d'après Mujâhid :] **﴿Et parmi les hommes, il en est qui dénué de science, achète de plaisants discours...﴾** Il a dit : c'est la musique. »

[Ibn Nâsir nous a informés, de al-Mubârak Ibn 'Abd al-Jabbâr, de Abû Ishâq al-Barmakî, de Ahmad Ibn Ja'far Ibn Muslim, de Ahmad Ibn Muhammad al-Khâliq, de Abû Bakr al-Marûzî, de Ahmad Ibn Hanbal, de 'Ubada, de Ismâ'îl,

[1] Sourate 31, Luqmân, verset 6

Scanned by CamScanner

d'après Sa'îd Ibn Yasâr qui a dit :] « J'ai demandé à 'Ikrimâ concernant **﴿...de plaisants discours...﴾**, il a dit : « C'est la musique. » Al-Hassan, Sa'îd Ibn Jubayr, Qatada, et Ibrâhîm an-Nakh'î ont dit la même chose.

Le deuxième verset est :

وَأَنتُمْ سَامِدُونَ

﴿Absorbés que vous êtes par votre distraction.﴾[1]

['Abdullah Ibn 'Alî nous a informés, de Tarâd Ibn Muhammad, de Ibn Bachrân, de Ibn Safwân, de Abû Bakr al-Qurachî, de 'Ubaydallah Ibn 'Umar, de Yahyâ Ibn Sa'îd, d'après Sufyân, d'après son père, d'après 'Ikrimâ, d'après Ibn 'Abbâs :] **﴿Absorbés que vous êtes par votre distraction.﴾** Il a dit : C'est la musique avec sensualité qui a fertilisé en nous. » C'est-à-dire : dont on a été absorbé. Mujâhid a dit : « C'est la musique. » Les gens du Yémen disent : « Untel est absorbé lorsqu'il chante.»

Le troisième verset est la parole d'Allah :

وَ اسْتَفْزِزْ مَنِ اسْتَطَعْتَ مِنْهُمْ بِصَوْتِكَ وَ أَجْلِبْ عَلَيْهِم بِخَيْلِكَ

﴿Excite par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie...﴾[2]

Mawhûb Ibn Ahmad nous a informés, de Thâbit Ibn Bandâr, de 'Umar Ibn Ibrâhîm az-Zuhrî, de 'Abdullah Ibn Ibrâhîm Ibn Mâsî, de al-Hussayn Ibn al Kumît, de Muhammad Ibn Nu'aym Ibn al-Qâsim al-Jarmî, d'après Sufyân ath-Thawrî, d'après Layth, d'après Mujâhid concernant : **﴿Excite par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie...﴾** Il a dit : C'est la musique et les instruments. »

[1] Sourate 53, L'étoile, verset 61.
[2] Sourate 17, Le Voyage nocturne, verset 64.

Scanned by CamScanner

Arguments de la tradition (*sunna*) :

[Ibn al-Hussayn nous a informés, de Ibn al-Mudhahib, de Ahmad Ibn Ja'far, de 'Abdullah Ibn Ahmad, de mon père, de al-Walîd Ibn Muslim, de sa'îd Ibn 'Abd al-'Azîz, d'après Sulaymân Ibn Mûssâ, d'après Nâfi', d'après Ibn 'Umar (ﷺ) :]
« Qui a entendu le son d'une flûte d'un berger, il a mis ses doigts dans ses oreilles et a fait prendre un autre chemin à sa monture. Il disait : *Ô Nâfi', entends-tu ?*
Je lui ai répondu : *Oui.*
Il resta ainsi jusqu'à ce que j'aie dit : *non.*
Il a alors ôté ses mains et est revenu sur le chemin, puis il a dit : *J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) entendre la flûte d'un berger, il a fait la même chose que cela.* »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si ceci est leur acte concernant un son qui ne sort pas de la modération, que dire alors de la musique de l'époque et leurs flûtistes !

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de al-Mubârak Ibn 'Abd al-Jabbâr, de al-Hussayn Ibn Muhammad an-Nasîbî, de Ismâ'îl Ibn Sa'îd Ibn Suwayd, de Abû Bakr al-'Anbârî, de 'Ubayd Ibn 'Abd al-Wâhid Ibn Charîk al-Bazzâr, d'Ibn Abî Maryam, de Yahyâ Ibn Ayyûb, d'après 'Ubaydallah Ibn 'Umar, d'après 'Alî Ibn Yazîd, d'après al-Qâsim, d'après Abû Umâma qui a dit :] **« Le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit d'acheter les chanteuses, de les vendre et leur enseignement, puis il a dit : Leur prix est illicite. Puis il a récité :**

وَ مِنَ النَّاسِ مَن يَشْتَرِي لَهْوَ الْحَدِيثِ لِيُضِلَّ عَن سَبِيلِ اللَّهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ وَ يَتَّخِذَهَا هُزُوًا أُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ مُّهِينٌ

(Et parmi les hommes, il en est qui dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtiment avilissant.)[2] »[3]

['Abdullah Ibn 'Alî al-Muqrî nous a informés, de Abû Mansûr Muhammad Ibn Muhammad al-Muqrî, de Abû al-Qâsim 'Abd al-Malik Ibn Muhammad Ibn

---

[1] Abû Dâwûd (n° 4924 à 4926), Al-Albânî l'a authentifié dans *Tahrîm âlât at-tarb* (p. 116), ainsi que d'autres parmi les gens de science.
[2] Sourate 31, Luqmân, verset 6
[3] Hadith *Hassan li-ghayrihi.* Voir *an-Nasîhat* » (p:82) et *As-Silsila as-sahîha* (2922) d'Al-Albânî où il l'a déclaré bon par des supports authentiques dans des chaînes s'arrêtant d'après Ibn Mas'ûd, Ibn 'Abbâs, et Ibn 'Umar.

Scanned by CamScanner

Bachrân, de 'Umar Ibn Ahmad Ibn 'Abd ar-Rahmân al-Jamhî, de Mansûr Ibn Abî al-'Aswad, d'après Abû al-Muhallib, d'après 'Ubaydallah Ibn 'Umar, d'après 'Alî Ibn Yazîd, d'après al-Qâsim, d'après Abû Umâma qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit de vendre les chanteuses, d'en faire un commerce, et de leur enseigner la musique, et il a dit : Leur prix est illicite. Ou ce qui y ressemble. Il m'a été descendu : ﴿Et parmi les hommes, il en est qui dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtiment avilissant.﴾**[1] »[2]
Il a dit : Il n'y a pas un homme qui élève sa voix pour la musique sans qu'Allah ne lui envoie deux démons qui le suivent, c'est-à-dire un de ce côté-ci et un de ce côté-là. Ils ne cessent de frapper avec leurs pieds sur sa poitrine jusqu'à ce qu'il se taise. »[3]

D'après 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, le Prophète (ﷺ) a dit : « Certes, Allah (ﷻ) a interdit la chanteuse, sa vente, son prix, son enseignement et son écoute. » Puis, il a lu le verset **﴿Et parmi les hommes, il en est qui dénué de science, achète de plaisants discours...﴾**

D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn 'Awf, le Prophète (ﷺ) a dit : « J'ai interdit deux voix, stupides, perverses : Celle pendant le chant mélodieux et celle au moment du malheur. »[4]

[Zafâr Ibn 'Alî nous a informés, d'après Abû 'Alî al-Hassan Ibn Ahmad al-Muqtadî, de Abû Nu'aym al-Hâfiz, de Habîb Ibn al-Hassan Ibn 'Alî Ibn al-Walîd, de Muhammad Ibn Kulayb, de Khalf Ibn Khalîfa, d'après Abân al-Maktab, d'après Muhammad Ibn 'Abd ar-Rahmân, d'après 'Atâ Ibn Abî Ribâh, d'après Ibn 'Umar qui a dit :] « **Je suis entré avec le Messager d'Allah (ﷺ), son, fils, Ibrâhîm rendait l'âme, le Messager d'Allah le prit, le mit dans son giron et ses yeux pleurèrent. J'ai dit : *Ô Messager d'Allah, est-ce que tu pleures alors que tu nous as interdit les larmes ?***
Il a répondu : *Je n'interdis pas les larmes, mais j'interdis deux voix, stupides, perverses, une durant la mélodie, le jeu, la distraction et les flûtes de Satan, et*

[1] Sourate 31, Luqmân, verset 6
[2] Concernant le hadith, voir note précédente.
[3] Hadith très faible, voir *Silsilat ad-da'îfa* n° 931 d'al-Albânî.
[4] Hadith authentique, voir *Tahrîm alât at-tarab* p. 51 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

une au moment du malheur en se frappant le visage, se déchirant les joues et à l'intonation de Satan. »[1]

['Abdullah Ibn 'Alî al-Muqrî nous a informés, de mon grand-père Abû Mansûr Muhammad Ibn Ahmad al-Khayyât, de Abd al-Malik Ibn Muhammad Ibn Bachrân, de Abû 'Alî Ahmad Ibn al-Fadl Ibn Khuzayma, de Muhammad Ibn Suwayd at-Tahân, de 'Asim Ibn 'Alî, de 'Abd ar-Rahmân Ibn Thâbit, d'après son père, d'après Makhûl, d'après Jubayr Ibn Nufayr, d'après Mâlik Ibn Nihâm, le digne de confiance, d'après 'Ikrimâ, d'après Ibn 'Abbâs :] « **Le Prophète (ﷺ) a dit : J'ai été envoyé pour détruire les flûtes et les tambours.** »[2]

[Ibn al-Hussayn nous a informés, de Abû Tâlib Ibn 'Aylân, de Abû Bakr ach-Châfi'î, de 'Abdullah Ibn Muhammad Ibn Nâjiya, de 'Ibâd Ibn Ya'qûb, de Mûssâ Ibn 'Umayr, d'après Ja'far Ibn Muhammad, d'après son père, d'après son grand-père, d'après 'Alî qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : J'ai été envoyé pour briser les instruments de musique.** »[3]

[Abû al-Fath al-Karûjî nous a informés, de Abû 'Amir al-Azdî et de Abû Bakr al-'Awrajî qui ont dit, de al-Jarâhî, de al-Mahbûbî, de at-Tirmîdhî, de Sâlih Ibn 'Abdillah, de al-Farâj Ibn Fadâla, d'après Yahyâ Ibn Sa'îd, d'après Muhammad Ibn 'Umar Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib, d'après 'Alî Ibn Abî Tâlib, qu'Allah soit satisfait de lui, qui a dit :] « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : Lorsque ma communauté accomplira quinze brides, l'épreuve lui sera infligée - et il rappela notamment - Lorsqu'elle utilisera les servants chanteurs et les instruments de musique.** »[4]

[At-Tirmîdhî a dit : 'Alî Ibn Hajar nous a raconté, de Muhammad Ibn Yazîd, d'après al-Mustalim Ibn Sa'îd, d'après Rumayh al-Jadhamî, d'après Abû Hurayra, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Lorsque le butin sera pris comme état, le dépôt comme une prise, l'aumône légale comme une dette, l'apprentissage autre que pour la religion, l'homme obéira à sa femme et désobéira à sa mère, la personne rapprochera son ami et éloignera son père, les voix s'élèveront dans les mosquées, les chefs des tribus seront leurs pervers, le**

---

[1] Voir note précédente. Pour plus de connaissances concernant le décret sur la musique, voir *Tahrîm alât at-tarab* d'Al-Albânî *Ighâtha al-lihfân* d'Ibn al Qayyim et *ar-Rîh al qâsîf 'alâ hal al-ghinâ wal ma'âzif* de Dhiyâb Ibn Sa'âd al-Ghamidî.

[2] Hadith faible, voir *Da'îf al-Jâmi'* n° 1264 et *Ad-da'îfa* n° 2933 d'Al-Albânî avec l'expression : « J'ai été ordonné de détruire les tambours et les flûtes. »

[3] Hadith très faible, rapporté par Ibn Abî Dunyâ dans *Dham al-malâhî*.

[4] Hadith faible, voir *Da'îf al-Jâmi'* n° 608 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

dirigeant des gens sera le plus vil d'entre eux ; on honorera l'homme par crainte de son mal ; il apparaîtra les servantes chanteuses et les instruments de musique ; les boissons alcoolisées seront consommées ; Le dernier de cette communauté maudira le premier ; que les gens attendent, à ce moment là, un vent rouge, un tremblement de terre, un effondrement, une monstruosité, un engloutissement et des signes qui se suivront comme une suite de malheurs où celui qui y aura marché sera coupé et cela se suivra. »[1]

On a raconté d'après Sahl Ibn Sa'd, d'après le Prophète (ﷺ) qui a dit : « **Il y aura dans ma communauté un engloutissement, un tremblement et une monstruosité. Il a été dit : *Quand, ô Messager d'Allah ?***
Il a répondu : *Lorsque apparaîtront les instruments, les servantes chanteuses et que le vin aura été rendu licite.* »[2]

[Abû al-Hassan Sa'd al-Khayr Ibn Muhammad al-Ansârî nous a annoncés dans le *Sunan* d'Ibn Mâja: Abû al-'Abbâs Ahmad Ibn Muhammad al-Asdâbâdî nous a narrés, de Abû Mansûr al-Maqûmî, de Abû Talha al-Qâsim Ibn al-Mundhir, de Abû al-Hassan Ibn Ibrâhîm al-Qattân, de Muhammad Ibn Yazîd Ibn Mâja, de al-Hassan Ibn Abî ar-Rabî' al-Jurjânî, de 'Abd ar-Razzâq, de Yahyâ Ibn al-'Alâ'î qui m'a informé avoir entendu Bichr Ibn Namîr qui a entendu Makhûl dire : j'ai entendu Yazîd Ibn 'Abdillah dire : il a entendu Safwân Ibn Umayya dire :] « **Nous étions avec le Messager d'Allah (ﷺ), 'Amr Ibn Mura est venu et a dit : *Ô Messager d'Allah, Allah m'a écrit (prédestiné) la détresse et Il ne m'a fait voir comme providence que celle issue de mon tambour dans ma paume. Autorise-moi la musique sans perversité.***
Le Messager d'Allah (ﷺ) lui a répondu : *Je ne t'autorise pas, ce n'est ni un honneur ni un bienfait. Tu as menti, ô ennemi d'Allah. Allah t'a, certes, nourri d'un bon licite et tu as choisi ce qu'Il t'a interdit de Sa subsistance au lieu de ce qu'Allah t'a autorisé de licite. Si ce n'était toi, je me serais avancé à toi, et j'eus fais avec toi ce que j'aurais fait. Écarte-toi de moi, repent-toi à Allah (ﷻ). Si tu me l'avais dit après que je t'eus fait une offrande, je t'aurais frappé durement, je t'aurais, entièrement, rasé ta tête, je t'aurais banni de ta famille, j'aurais autorisé la spoliation de tes biens par les jeunes de Médine.*

---

[1] Hadith faible, voir *Da'îf al-Jâmi'* n° 287 et *ad-Da'îfa* n° 1727 d'al-Albânî.
[2] La première partie du hadith est authentique jusqu'à « … monstruosité. », voir *Sahîh al-Jâmi'* n° 8155 et *As-Sahîha* n° 1787 d'al-Albânî et *An-Nasîha* p. 80-83 où tout le hadith a été déclaré bon par des supports. Dans le *Sahîh* d'al-Bukhârî, il y a la parole du Prophète (ﷺ) : « Il y aura dans ma communauté des gens qui rendront licite la soie, l'alcool et les instruments de musique. »

Scanned by CamScanner

'Amr se leva avec le mal et l'ignominie que seul Allah connaît. Quand il partit, le Messager d'Allah dit : *Ceux-là sont les désobéissants, celui qui meurt, parmi eux, sans se repentir, Allah le ressuscitera nu, pas un cil ne sera caché. À chaque fois qu'il se lèvera, il tombera en syncope.* »[1]

Ibn Mas'ûd a dit : « La musique fait germer l'hypocrisie dans le cœur comme l'eau fait germer les légumes. Il a dit : **Lorsque la personne monte la monture et qu'il ne prononce pas le nom d'Allah, Satan monte à sa croupe. Il dit : Chante. S'il ne perfectionne pas, il lui dit : Espère.** »

Ibn 'Umar est passé auprès de personnes sacralisées, il y avait parmi eux quelqu'un qui chantait, il a dit : « **Qu'Allah ne vous entende pas ! Il passa à côté d'une jeune servante qui chantait, il a dit : Si Satan devait laisser quelqu'un, il laisserait celle-ci.** »

Un homme a demandé à al-Qâsim Ibn Muhammad concernant la musique, il a répondu : « *Je te l'interdis et je la répugne pour toi.*
Il a dit : *Est-elle interdite ?*
Il a répondu : *Ô fils de mon frère, regarde lorsque Allah a distingué entre la Vérité et le faux, dans quelle catégorie penses-tu que la musique est ?* »

D'après Cha'bî qui a dit : « Le chanteur a été maudit ainsi que celui pour qui on chante. »

['Abdullah Ibn 'Alî al-Muqrî et Muhammad Ibn Nasîr nous ont informés, de Tarâd Ibn Muhammad, de Abû al-Hussayn Ibn Bachrân, de Abû 'Alî Ibn Safwân, de Abû Bakr al-Qurachî, de al-Hussayn Ibn 'Abd ar-Rahmân, de 'Abdullah Ibn al-Wahhâb, de Abû Hafs 'Umar Ibn 'Ubaydallah al-Armawî qui a dit :] « **'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz a écrit au précepteur de son fils et lui a dit : Que la première chose qu'il croit de ton comportement est la haine des plaisirs qui ont été initié par Satan et dont leurs fins est la colère du Tout Miséricordieux (ﷻ), car il m'est parvenu de personnes dignes de confiance portant la science, que la présence des instruments de musique, l'écoute des chants et l'attachement à ceux-ci faisaient germer l'hypocrisie dans le cœur comme l'eau fait germer les plantes ; et je jure que pour se préserver de cela, c'est de délaisser de la présence en ces lieux et cela est bien plus facile pour ceux qui sont doués de raison que l'affermissement de l'hypocrisie dan son cœur.** »

[1] Parole inventée, rapportée par Ibn Mâja n° 2613, Al-Albânî l'a déclaré inventé dans *Da'îf Ibn Mâja.*

Scanned by CamScanner

Al-Fudayl Ibn 'Iyyâd a dit : « La musique est le charme ensorceleur de la fornication.» Ad-Dahâk a dit : « La musique est la corruption du cœur et la colère d'Allah. »Yazîd Ibn al-Walîd a dit : « Ô fils de Umayya, attention à la musique car elle augmente les plaisirs, elle détruit la virilité, elle est le délégué de l'alcool, elle fait faire la même chose que la personne ivre. Si tu dois le faire, alors écarte-toi des femmes car la musique appelle à la fornication. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Combien de serviteurs, d'ascètes ont été tenté par les voix de la musique. Nous avons rappelé certaines informations dans notre livre *Dam al-hawâ.*

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de Thâbit Ibn Bandâr, de Abû al-Hussayn Muhammad Ibn 'Abd al-Wâhid Ibn Razama, de Abû Sa'îd al-Hassan Ibn 'Abdillah as-Sirâfî, de Muhammad Ibn Yahyâ, d'après Ma'an Ibn 'Abd ar-Rahmân Ibn Abî Zînâd, d'après son père qui a dit :] « Sulayman Ibn 'Abd al-Malik était dans une de ses contrées, il veilla la nuit en bavardant sur un toit puis il se sépara des gens de son assise, il demanda à accomplir ses ablutions. Une des ses servantes vînt et pendant qu'elle lui versait l'eau, il la tira à lui de sa main en lui faisant signe. Elle était distraite, emplie dans ses pensées à écouter, tout son corps bougeait au son de la musique qu'elle entendait du côté du camp militaire. Il lui ordonna de s'y diriger et il écouta aussi le son de la voix. C'était la voix d'un homme qui chantait. Il le fit taire afin qu'il comprenne ce qu'il chantait comme vers, puis il appela une servante de son voisinage, autre que la première et fit ses ablutions. Lorsque vint le matin, il appela tous les gens. Lorsqu'ils prirent leur place, il fit circuler le rappel de cette musique et ce qu'il avait entendu, il fût doux jusqu'à ce que les gens aient pensé qu'il désirait cela. Ils vinrent avec douceur, satisfaction et facilité. Puis il dit : *Reste t-il quelqu'un qui a écouté ce chanteur ?*
Une personne parmi les gens se leva et dit : *Ô gouverneur des croyants, j'ai deux personnes de Ayla qui sont très habiles.*
Il dit : *Où est ta maison par rapport au camp militaire ?*
Il lui montra le lieu d'où provenait la musique. Sulaymân leur envoya un messager, qui en trouva un des deux puis il le fit entrer auprès de Sulaymân qui lui a dit : *Quel est ton nom ?*
Il lui a répondu : *Samîr.*
Il l'interrogea concernant la musique et comment est-il avec elle ?
Il a dit : *D'un art habile.*
Il lui a demandé : *Quand t'es-tu engagé avec elle?*
Il a répondu : *Lors de ma nuit d'hier.*

Scanned by CamScanner

Il a dit : *De quel côté du camp militaire étais-tu ?*
Il lui a rappelé, alors, qu'il était du côté où il avait entendu la voix. Il a dit : *Qu'as-tu chanté ?*
Il lui rappela le poème que Sulaymân avait entendu. Sulaymân se tourna vers lui et dit : *Le chameau a blatéré et la chamelle a réagi, le bouc s'est levé et la brebis l'a remercié, le pigeon a roucoulé et la femelle a déployé ses ailes, l'homme a chanté, la femme s'en est extasiée.*
Puis il ordonna qu'on l'émascule. Il a demandé l'origine de la musique, et où elle se trouve le plus. Ils dirent : *En ville, chez les efféminés, ils sont très habiles et maîtres en la matière.*
Il a écrit alors à son délégué de la ville qui était Abû Bakr Ibn Muḥammad Ibn 'Amrû Ibn Ḥazm lui disant : *Émascule tout chanteur et efféminé.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Quant à la signification, nous avons déjà expliqué que la musique fait sortir l'homme de la modération et lui enivre la raison. L'explication de cela est que l'homme, lorsqu'il s'extasie, accomplit des actes vils qu'il ne ferait pas en état de raison, notamment en balançant sa tête, en frappant des mains, en frappant le sol de ses pieds ainsi que d'autres actes que n'accomplissent que les gens à la raison puérile. La musique entraîne cela, plutôt même, elle se rapproche dans son acte avec celui de l'alcool dans le voilement de la raison donc il convient d'empêcher cela et de l'interdire.

['Umar Ibn Zafâr nous a informés, de Ja'far Ibn Aḥmad, de 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azjî, de Ibn Juḥdân, de Yaḥyâ Ibn al-Mawmil, de Abû Bakr as-Saqqâf, de Abû Sa'îd al-Kharrâz qui a dit :] « On a rappelé auprès de Muḥammad Ibn Manṣûr les gens des grands poèmes, il a dit : Ils sont ceux qui ont fui d'Allah (ﷻ). S'ils avaient été sincères, pour Allah et Son Messager, et véridiques, ils auraient tu leurs secrets et auraient trouvé occupation au lieu des nombreuses rencontres. »

[Muḥammad Ibn Nâṣir nous a informés, de Abd ar-Raḥmân Ibn Abî l-Ḥussayn Ibn Yûssuf, de Muḥammad Ibn 'Alî al-'Abbâdî qui a dit: Abû 'Abdillah Ibn Batta al-'Ukbârî a dit :] « Une personne m'a interrogé sur l'écoute de la musique, je le lui ai interdit et je lui ai enseigné que les savants l'avaient répugnée, que les simples d'esprit l'avaient approuvé, qu'un groupe appelé les *soufis* la pratiquaient, ils étaient appelés, de nos jours, par les correcteurs : Les jabarites. Ce sont des personnes aux basses ambitions, aux législations innovées ; ils montrent l'ascétisme, toutes leurs causes sont des injustices ; ils appellent à l'extase et à l'amour en faisant tomber la crainte et l'espoir ; ils écoutent des choses nouvelles

Scanned by CamScanner

et les femmes, ils s'extasient, ils s'effondrent, ils trompent, ils se montrent et ils prétendent que ceci est dû à leur grand amour pour leur Seigneur et leur désir envers Lui. Qu'Allah soit bien élevé au-delà de ceux disent les ignorants. »

Rappel des arguments équivoques auxquels se sont accrochés ceux qui ont autorisé l'écoute de la musique

Il y a le hadith de 'Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), avec les deux jeunes servantes qui frappaient du tambour chez elle. Dans certaines expressions : « **Abû Bakr est entré auprès de moi, j'étais avec deux jeunes servantes parmi les voisines des Anṣârs qui chantaient ce que les Anṣars avaient récité le jour de la venue. Abû Bakr a dit :** ***Des chants de Satan dans la maison du Messager d'Allah (ﷺ) ?***
Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : ***Laisses-les ô Abû Bakr, chaque peuple a une fête, et ceci est notre fête.*** »

Un autre hadith De 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, qui a marié une femme à un homme des Anṣârs, le Prophète (ﷺ) a dit : « **Ô 'Aïcha, n'y avait-il pas avec eux de la distraction ? Les Anṣârs, en effet, apprécient la distraction.** »[1]

Le hadith de Faḍâla Ibn 'Ubaydallah d'après le Prophète (ﷺ) : « **Allah prête davantage l'oreille à la personne qui embellit sa voix pour le Coran qu'au chanteur pour sa chanson.** »[2] Ibn Ṭâhir a dit : « La preuve ici, est qu'il a confirmé l'autorisation d'écouter de la musique parce qu'il n'est pas permis que de comparer une chose avec une chose interdite. »

Le hadith de Abû Hurayra (رضي الله عنه) d'après le Prophète (ﷺ) : « **Allah (ﷻ) n'a pas autorisé une chose à Son Prophète comme la psalmodie du Coran.** »[3]

Le hadith de Muḥammad Ibn Ḥâṭib d'après le Prophète (ﷺ) : « **La différence entre le licite et l'illicite est la frappe du tambour.** »[4]

La réponse est : Nous avons déjà parlé précédemment du hadith de 'Aïcha et nous avons expliqué qu'ils déclamaient des vers de poèmes, qui étaient nommés musique, car c'était une forme de composition mais ils ne faisaient pas sortir

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5162.
[2] Hadith faible, rapporté par Ibn Mâja n° 1340.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n° 5024-7482 et Muslim n° 792.
[4] Hadith bon, voir *Ṣaḥîḥ al-Jâmi'* n° 4202 et *Al-'Irwâ* n° 1994 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

l'individu de la modération. Comment peuvent-ils se baser sur cela pour leur époque présente, en comparaison de cette époque saine, chez des gens aux cœurs purs, avec ces voix actuelles extasiantes dans une époque trouble, chez des âmes possédées par la passion ! Ceci n'est qu'une duperie et une falsification de la compréhension. N'est-il pas rapporté authentiquement d'après 'Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), sa parole : « Si le Messager d'Allah (ﷺ) verrait ce que les femmes ont innovées, ils leur interdiraient d'aller aux mosquées. »[1] Il convient pour celui qui émet le décret de peser les situations comme il convient pour le médecin de considérer l'époque, l'âge, et le pays puis ensuite il définit la quantité à donner. Quelle musique avec ce que les Anṣars déclamaient le jour de la venue ! Cette musique d'un imberbe approuvant les instruments agréables, une œuvre qui séduit les âmes, des paroles galantes où on fait le rappel de la ¨gazelle¨, de la galanterie, du grain de beauté, de la joue, du physique, de la taille ! Est-ce que la disposition naturelle s'affermit ? Plutôt elle vibre de désir ardent envers la volupté, et il n'y a qu'un menteur ou quelqu'un qui est sorti de la limite humaine, pour prétendre ne pas ressentir cela. Quant à celui qui prétexte prendre la musique comme indication au Créateur, il a utilisé concernant Allah ce qu'il ne Lui convient pas, et aussi que la disposition naturelle le précède dans ce qu'elle trouve de passion. Abû aṭ-Ṭayib aṭ-Ṭabârî a répondu à ce hadith par une autre réponse : « Abu l-Qâṣim al-Ḥarîrî nous a informés : « Ce hadith est une preuve pour nous car Abû Bakr a appelé cela les chants de Satan et le Prophète (ﷺ) n'a pas désapprouvé sa parole, plutôt il l'a empêché d'être sévère dans le blâme du fait de sa haute position, et encore plus en ce jour de fête. 'Aïcha, à ce moment-là, était petite, lorsqu'elle a atteint l'âge de puberté, rien ne nous est parvenu d'elle concernant la musique si ce n'est en blâme. » De même, le fils de son frère al-Qâṣim Ibn Muḥammad blâmait la musique et empêchait son écoute, et il a pris la science chez elle.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le discours plaisant rappelé dans le hadith précédent n'est pas clairement la musique, il se peut que ce soit des poèmes déclamés ou autre. Quant à la comparaison de l'écoute du Coran avec le chanteur et sa chanson, rien n'interdit que la chose comparée soit interdite. En effet, si une personne disait : « J'ai trouvé le miel ayant plus de délice que le vin. », cette parole est authentique. Ici, la comparaison concerne l'écoute dans les deux situations, l'une est licite et l'autre est interdite, donc la comparaison n'est pas interdite.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 869 et Muslim n° 445.

Scanned by CamScanner

Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Vous verrez certes votre Seigneur comme vous voyez la lune.** »[1] Le Prophète a comparé, ici, la vision par une vision encore plus claire, même si la différence apparaît du fait que la lune est dans une direction que le regard de celui qui voit peut embrasser, alors que Celui qui est La Vérité est bien exaltée, au-delà de cela.[2]

Les jurisconsultes disent qu'on ne doit pas sécher l'eau des ablutions sur les membres car c'est la trace de l'adoration, donc il n'est pas tradition de s'essuyer, comme le sang du martyr. Ainsi, ils se sont unis entre ces deux choses du fait de leur accord que ces deux choses-là sont une adoration, même s'ils se sont divisés concernant l'eau et la souillure. L'argument d'Ibn Tâhir qui est que le raisonnement comparatif ou analogique ne peut se faire qu'avec des choses permises, fait partie de la législation soufie, et non de la science des jurisconsultes.

Concernant sa parole : « Ils chantaient le Coran. » Sufyân Ibn 'Uyayna l'a expliqué en disant : « Ils s'embellissaient avec. » Ach-Châfi'î a dit : « Ils en tiraient la tristesse et ils le psalmodiaient. » D'autres ont dit : «ils faisaient de ce Coran la suffisance des voyageurs lorsqu'ils partaient en voyage. » Quant à frapper du tambour, un groupe parmi les *tabi'în* (disciples des compagnons) les brisaient. Qu'en eût-il été s'ils avaient vu ceux de notre époque ? Al-Hassan al-Basrî disait : « Le tambour n'est en rien de la tradition des messagers. »

Abû 'Ubayd al-Qâsim Ibn Salâm a dit : « Celui, parmi les soufis, qui l'a autorisé s'est trompé dans l'interprétation du Messager d'Allah (ﷺ), car sa signification pour nous est l'annonce du mariage, l'élévation des voix et le rappel auprès des gens.

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 554 et Muslim n° 633.

[2] Al-Albânî a dit dans *Mukhtasar al-'ulû* p. 68 en rapportant d'après Ibn Tayyimya de la *Tadmuriya* : « Par la direction, on signifie vers le trône ou les cieux ou par quelque chose qui n'est pas existant si ce n'est Allah comme si je signifiais par la direction ce qu'il y a au-dessus de l'univers. Il est bien connu que dans ce texte, il n'y a pas une confirmation ou une annulation de l'expression « en direction » comme il y a la confirmation de l'élévation, de l'assise, d'être au-dessus, de monter à Lui et ce qui y ressemble. On sait qu'il n'y a d'existant que Le Créateur et les créatures, et Le Créateur (ﷻ) se distingue de Ses créatures. Les créatures ne possèdent rien qui Lui soit propre et que Lui ne possède rien qui soit propre à Ses créatures. On dit à celui qui annule : « Est-ce que tu veux dire par la direction quelque chose d'existant et de créé ? » Allah n'est pas cerné dans Sa création. « Signifies-tu par la direction ce qui est au-delà de l'univers ? » Il n'y a aucun doute qu'Allah soit au-dessus de l'univers. De même, quelqu'un qui dirait : « Allah est dans telle direction. » Signifies-tu par là qu'Allah est au-dessus de l'univers ou qu'Allah soit compris dans quelque chose de Sa création. Si tu signifies le premier, cela est vrai, mais si tu signifies le second, cela est faux. »

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Et même si le tambour est permis, en réalité Aḥmad Ibn Ḥanbal a dit : « J'espère qu'il n'y a pas de mal dans le tambour pour le mariage et ce qui y ressemble, et je répugne la timbale. »

['Abdullah Ibn 'Alî al-Muqrî nous a informés, de Naṣr Ibn Aḥmad Ibn Naẓâr, de Abû Muḥammad 'Abdullah Ibn 'Ubaydallah al-Maw'adib, de al-Ḥussayn Ibn Ismâ'îl al-Muḥâmilî, de 'Ubaydallah Ibn Jarîr Ibn Jabla, de 'Umar Ibn Marzûq, de Zuhayr, d'après Abû Isḥâq, d'après 'Amir Ibn Sa'd al-Jabalî qui a dit :] « **J'ai demandé après Thâbit Ibn Sa'd, qui était parmi les gens de Badr, je l'ai trouvé présent à sa noce. Les jeunes filles chantaient et frappaient du tambour, je lui ai dit : *Ne leur interdis-tu pas cela ?***
Il a répondu : *Non, le Messager d'Allah (ﷺ) nous a autorisé cela pendant cet évènement.* »[1]

['Abdullah Ibn 'Alî nous a informés, de mon grand-père Abû Manṣûr Muḥammad Ibn Aḥmad al-Khayyâṭ, de 'Abd al-Malik Ibn Bachrân, de Abû 'Alî Aḥmad Ibn al-Faḍl Ibn Khuzayma, de Aḥmad Ibn al-Qâṣim aṭ-Ṭa'î, de Ibn Sahm, de 'Issâ Ibn Yunûs, d'après Khâlid Ibn Ilyâs, d'après Rabî'a Ibn Abî 'Abd ar-Raḥmân, d'après al-Qâṣim, d'après 'Aïcha qui a dit: Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :] « **Montrez [aux gens] le mariage et frappez-en le tamis.**[2] » À savoir le tambour.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il n'est pas permis de tirer argument, pour la permission de la musique, sur tout ce qu'ils se sont basés. Cette musique connue, qui déteint sur les penchants naturels. Des gens séduits par l'amour du soufisme ont utilisé des arguments sans aucune preuve notamment Abû Nu'aym al-Asfahânî qui a dit : « Al-Barâ Ibn Malik penchait vers l'écoute (du chant) et se délectait par la psalmodie. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Abû Nu'aym a rappelé cela d'après al-Barâ car il a été rapporté qu'il s'est allongé, un jour, et a psalmodié. Regarde ! Cette argumentation stérile, la personne, en effet, ne peut s'empêcher de psalmodier. Quelle comparaison entre la psalmodie et l'écoute de la musique extasiante ?

---

[1] Voir *Adâb az-Zifâf* p. 110 d'al-Albânî.
[2] La première partie est authentique, voir *Ṣaḥîḥ al-Jâmi'* n° 1011 avec l'expression « Célébrez le mariage et proclamez-le. » et 1072 avec l'expression « Proclamez le mariage. » Voir *Adâb az-Zifâf* p. 110 d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

Muḥammad Ibn Ṭâhir leur a donné des arguments par des choses, que même un ignorant bercé dans l'illusion aurait découverts. Il n'y a pas d'utilité à les rappeler, car il n'y a rien. Notamment, il a dit dans son livre, au Chapitre : *Les suggestions dans les propos et la tradition en cela*, il a donc fait des suggestions dans les propos une tradition.

Il s'est basé sur ce qui a été rapporté de 'Amr Ibn Charîd, d'après son père qui a dit : « **Le Messager d'Allah (ﷺ) m'a fait réciter des poèmes d'Umayya en disant : Allez, Allez ! Jusqu'à ce que je lui ai récité cent vers.** »[1]

Ibn Ṭâhir a dit : Chapitre : « *La preuve pour écouter les galanteries.* »

Al-'Ajâj a dit : « **J'ai demandé à Abû Hurayra concernant le poème : *Ṭâfa al-khayâlân fa hâjâ saqman* (Les cavaliers ont déambulé dans un déchaînement et une langueur). Abû Hurayra (رضي الله عنه) a répondu : C'est ce qui était déclamé auprès du Messager d'Allah (ﷺ).** »[2]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Regarde l'argument d'Ibn Ṭâhir, quelle chose étonnante ! Comment il se base sur des poèmes déclamés pour autoriser la musique. Il est comme celui qui a dit : « Il est permis de frapper avec la paume sur le dos du luth, donc il est permis de frapper sur ses cordes. » Ou encore : « Il est permis de presser le raisin et de le boire durant le jour même, donc il est permis d'en boire après quelques jours. » Mais il a oublié que déclamer des poèmes ne provoque pas d'extase comme la musique l'entraîne.

[Abû Zuhra Ibn Muḥammad Ibn Ṭâhir nous a annoncés, d'après son père qui a dit : Abû Muḥammad at-Tamîmî nous a informés :] « **J**'ai demandé à Charîf, Abû 'Alî Ibn Abî Mûssâ al-Hachimî concernant le chant, il a dit : Je ne sais pas quoi dire concernant cela, si ce n'est qu'un jour, j'étais présent avec notre chaykh al-Ḥassan Ibn 'Abd al-'Azîz Ibn al-Ḥârith at-Tamîmî, en l'an 370, durant une invitation qu'il avait fait pour ses compagnons et où était présent Abû Bakr al-Abharî, le savant des malikites ; Abû al-Qâsim ad-Dârakî, le savant des chafi'ites ; Abû al-Ḥassan Ṭâhir Ibn al-Ḥussayn, le savant des gens du hadith ; Abû al-Ḥussayn Ibn Sam'ûn, le savant des sermonnaires et des ascètes ; Abû 'Abdillah Ibn Mujâhid, le savant des gens du *kalâm* (spéculation théologique) ainsi que son compagnon Abû Bakr al-Bâqilânî. Tous étaient dans la maison de notre chaykh, le savant des hanbalites. » Abû 'Alî a dit : Si le toit leur était tombé dessus, il n'y

---

[1] Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* n° 255.

[2] Voir *Al-Majma'* d'al-Haythamî qui a dit : Rapporté par Tabarânî, d'après son chaykh Rafî' Ibn Musallama, il a dit : « Je ne le connais pas. »

Scanned by CamScanner

aurait plus eu en Irak quelqu'un pour prononcer un décret concernant un sujet durant un an. Il y avait aussi avec eux Abû 'Abdillah Ghulâm qui lisait le Coran avec une belle voix. On lui a dit : Dis quelque chose. Il a dit, alors qu'ils étaient en train d'écouter :

Ses doigts ont écrits à l'intérieur d'un cahier
Une épître au parfum composé de toutes sortes d'aromates et non d'une vile odeur
Fais briller ton sacrifice, reste auprès de moi sans avoir honte
Car ton amour pour moi s'est propagé parmi les gens
Ma parole a été pour tous ceux qui ont transmis mon épître
Reste pour moi afin que je marche au vu et su de tous

Abû 'Alî a dit, après que j'ai vu cela : Il ne m'était plus possible de donner une fatwa concernant ce sujet, par interdiction ou permission. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette histoire, si Muḥammad Ibn Ṭâhir a été véridique, notre chaykh Ibn Nâṣir al-Ḥâfiẓ disait : « Muḥammad Ibn Ṭâhir n'est pas digne de confiance, ses vers de poèmes ont été déclamés, ce n'est pas de la musique avec un rameau et un coussin (sur lequel on pose sa joue en s'allongeant), car s'il en avait été ainsi, il l'aurait rappelé. De plus, la parole est globale, lorsqu'il a dit : « Il ne m'est pas possible de dire une interdiction ou une permission concernant ce sujet. » Car s'il les imitait, il conviendrait qu'il décrète la permission, mais s'il regardait l'argument alors il se devrait, en leur présence, de décréter l'interdiction. Puis, au vu de l'authenticité, le suivi de l'école ne devrait-il pas être prédominant sur le suivi des seigneurs des autres écoles ? Nous avons rappelé de Abû Hanîfa, de Mâlik, de Ach-Châfi'î, de Aḥmad, qu'Allah soit satisfait d'eux, ce qui suffit pour ce sujet-là et nous avons renforcé cela avec des preuves.

Ibn Ṭâhir a dit dans son livre, au Chapitre : « *Leur accueil généreux des propos et leur singularité pour ce sujet.* » Il s'est basé sur le fait que le Prophète (ﷺ) a jeté un manteau qu'il portait à Ka'b Ibn Zuhayr lorsqu'il a lui déclamé : « *Bânat su'âd* ». J'ai rappelé cela afin de faire connaître la valeur de la science de cette personne et sa déduction. En dehors de cela, le temps est, en effet, bien plus précieux que de le perdre dans ces affabulations.[1]

[Abû Zur'â nous a annoncés, d'après son père Muḥammad Ibn Ṭâhir, d'après Abû Sa'îd Ismâ'îl Ibn Muḥammad al-Ḥajâjî, de Abû Muḥammad 'Abdullah Ibn Aḥmad al-Muqrî, de mon père, de 'Alî Ibn Aḥmad, de Muḥammad Ibn al-'Abbâs

[1] Voir Ibn Isḥâq dans *As-Sîra* avec une chaîne coupée.

Scanned by CamScanner

Ibn Bilâl qui a dit : J'ai entendu Sa'îd Ibn Muḥammad dire : Ibrâhîm Ibn 'Abdillah, auprès duquel les gens allaient chercher bénédiction, m'a raconté, al-Mazinî nous a raconté :] « Nous sommes passés avec Ach-Châfi'î et Ibrâhîm Ibn Ismâ'îl près d'une maison, il y avait une jeune servante qui chantait pour les gens de cette demeure :

Mon ami intime, peu importe les montures, C'est comme si
Nous les voyions à la suite des gens en train de perdre pied

Ach-Châfi'î a dit : Avancez devant pour que nous écoutions. Lorsqu'elle termina, ach-Châfi'î a dit à Ibrâhîm : *T'extasies-tu devant cela ?*
Il répondit : *Non.*
Il a dit : *Tu n'as pas de sens.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ceci est inconcevable de la part de ach-Châfi'î (qu'Allah soit satisfait de lui). Dans la version, il y a des inconnus, on ne fait pas confiance à Ibn Ṭâhir et ach-Châfi'î est bien plus noble que tout cela. Ce qui prouve l'authenticité de ce que nous avons rappelé est : [Abû al-Qâsim al-Ḥarîrî nous a informés, d'après Abû aṭ-Ṭayyib aṭ-Ṭabârî :]« Quant à l'écoute de la musique par une femme qui n'est pas *maḥram*, les compagnons de ach-Châfi'î ont dit : Cela n'est pas permis, qu'elle soit libre ou esclave. » ach-Châfi'î a dit : « Le maître d'une servante, auprès de laquelle il réunit des hommes pour écouter son chant, est un sot, son témoignage est rejeté. Puis, il a durcit la parole et a dit: C'est un entremetteur [de sa femme]. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette personne a été rendue sotte, perverse car il a appelé les gens au faux, et celui qui appelle au faux est stupide et pervers.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : [Muḥammad Ibn al-Qâsim al-Baghdâdî nous a informés, d'après Abû Muḥammad at-Tamîmî, d'après Abû 'Abd ar-Raḥmân as-Sulamî qui a dit :]
« Sa'd Ibn 'Abdillah ad-Dimachqî a acheté une servante qui composait pour les pauvres et leur déclamait des vers de poèmes. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Abû Ṭalib al-Makkî a rappelé dans son livre : « Nous avons rencontré Marwân al-Qâḍî, il avait des servantes qui écoutaient la composition qu'elles avaient préparée pour les soufis, il a dit : 'Aṭâ avait deux servantes qui composaient et ses frères écoutaient leurs compositions. »

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Quant à Sa'd ad-Dimachqî, c'est un ignorant. L'histoire d'après 'Aṭâ est absurde et mensongère. Quant à l'histoire de Marwân, si elle est authentique, alors c'est un pervers. La preuve est dans ce que nous avons rappelé d'après ach-Châfi'î. Quant à ces hommes, ils ont ignoré la science et ont penché vers les passions.

[Zâhir Ibn Ṭâhir nous a annoncés, de Abû 'Uthmân aṣ-Ṣâbûnî et de Abû Bakr al-Bayhaqî qui ont dit : Al-Ḥâkim Abû 'Abdillah an-Naysâbûrî a dit :] « Plusieurs fois, j'ai rencontré, moi et Fâras Ibn 'Issâ le soufi, dans la maison d'Abû Bakr al-Abrîsamî, pour écouter Hazara (qu'Allah lui fasse miséricorde), elle était parmi les parolières qui se dissimulaient. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Ceci est de la pire infamie d'une personne comme al-Ḥâkim, comment ne savait-il pas qu'il ne lui était pas permis d'écouter une femme qui ne lui était pas *maḥram* ? Ensuite, il rapporte cela dans son livre *Târîkh Nayssâbûr*, qui est un livre de science sans se garder de rappeler cela. Que cette diffamation lui suffise concernant son honnêteté !

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si on dit : « Que dis-tu sur ce [qu'Ismâ'îl Ibn as-Samarqandî vous a informé, de 'Umar Ibn 'Abdillah, de Abû al-Ḥussayn Ibn Bachrân, de 'Uthmân Ibn Aḥmad, de Ḥanbal Ibn Isḥâq, de Harûn Ibn Ma'rûf, de Jarîr, d'après Mughîra qui a dit :] : « 'Awn Ibn 'Abdillah racontait lorsqu'il terminait, il ordonnait à sa servante de conter [des récits] et de s'extasier. Al-Mughirâ a dit : Je lui ai envoyé où j'ai voulu lui dire qu'il était parmi les gens d'une demeure véridique et qu'Allah (ﷻ) n'avait pas envoyé Son Messager (ﷺ) avec la stupidité et que ton acte-ci, était un acte encore plus stupide. »
La réponse est : Nous ne pensons pas que 'Awn ait ordonné à la servante de conter aux hommes. Plutôt, il a aimé l'écouter seul et elle était sa propriété. Mughîrâ al-Faqî lui a dit cette parole, et il a répugné que sa servante s'extasie. Donc, que penses-tu de celles qui font écouter les hommes, qui dansent et qui s'extasient. Abû Ṭâlib al-Makkî a rapporté que 'Abdullah Ibn Ja'far écoutait la musique.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Plutôt, il écoutait les vers de poèmes déclamés par ses servantes. Ibn Ṭâhir a fait suivre cette histoire après avoir rappelé celle de ach-Châfi'î, et nous avons rappelé précédemment [d'après Aḥmad Ibn Ḥanbal, d'après 'Abd ar-Raḥmân as-Sulamî qui a dit: al-Ḥussayn Ibn Aḥmad nous a raconté : J'ai écouté Abû al-'Abbâs al-Farghânî dire : J'ai entendu Ṣâliḥ Ibn Aḥmad Ḥanbal dire :] « J'aimais écouter les chants alors que mon père

Scanned by CamScanner

Ahmad le répugnait. J'ai invité, une nuit, Ibn al-Khabbâza. Il resta avec moi jusqu'à ce que je sache que mon père dormait, puis il chanta. J'entendis la sensation de mon père au-dessus du toit. Je montai et je vis mon père, au-dessus du toit, qui écoutait. Ses pans de vêtements étaient en dessous de ses aisselles, il faisait le beau sur le toit comme s'il dansait. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette histoire nous est parvenue de plusieurs voies, notamment d'après Sâlih qui a dit : « J'ai invité Ibn al-Khabbâza al-Qasâ'idî, qui déclamait et composait. Mon père était dans les allées, il allait et venait en l'écoutant. Entre nous et lui, il y avait une porte, il s'arrêtait derrière la porte pour écouter. »

[Abû Mansûr Al-Qazzâz nous a informés, de Abû Bakr Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, de Ahmad Ibn 'Alî Ibn al-Hussayn an-Nûrî, de Yûssuf Ibn 'Umar al-Qawâs qui a dit: j'ai entendu Abû Bakr Ibn Mâlik al-Qatî'î raconter, d'après -je pense-, 'Abdullah Ibn Ahmad qui a dit :] « J'ai invité Ibn al-Khabbâza, al-Qasâ'idî, qui déclamait et composait. Mon père m'interdisait la musique et lorsque Ibn Khabbâza venait, je le cachais de mon père pour ne pas qu'il entende. Une nuit où il était présent en train de *chanter*, j'exposai à mon père un de nos besoins. Nous étions dans les allées, il vint et l'écouta. Quelque chose lui parvint de sa parole. Je sortis pour regarder, c'était mon père qui allait et venait. Je fermai la porte puis entrai. Le lendemain, il me dit : Ô mon tendre fils, si c'est comme cela, alors ce sont de belles paroles. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ce Ibn Khabbâza était quelqu'un qui déclamait des grands vers de poèmes sur l'ascétisme dans lequel il y a le rappel de l'au-delà. Voilà pourquoi Ahmad l'écouta. Quant à celui qui dit : « Il vibre. » En effet, l'extase peut troubler un homme, et celui-ci se penche alors de droite à gauche. Quant à la version d'Ibn Tâhir dans laquelle il l'a vu sur le toit, ses pans de vêtements sous les aisselles, en faisant le beau comme s'il dansait, ceci est parmi les changements des rapporteurs et leurs changements ne doivent pas laisser penser que la signification est une authentification de leur école concernant la danse. En effet, nous avons rappelé la diffamation de Sulamî et d'Ibn Tâhir, les deux rapporteurs de ces expressions. Abû Tâlib al-Makkî leur a argumenté, pour la permission de l'écoute de la musique de chambre, et il a divisé cette écoute en différents types, divisions uniquement soufies sans aucun fondement. Nous avons aussi rappelé que celui qui prétend écouter la musique et

Scanned by CamScanner

que celle-ci ne déteint pas sur lui par le mouvement de sa personne pour pencher vers la passion, cette personne est un menteur.

[Abû al-Qâsim al-Harirî nous a informés, d'après Abû Tâlib at-Tabârî qui a dit: certains ont dit :] « Nous n'écoutons pas la musique avec la disposition naturelle dans laquelle s'associent les gens communs et particuliers. »
Ceci est une ignorance de sa part sur deux points : Le premier, cela induit, nécessairement, qu'il autorise le luth, le tambour et tous les autres instruments de distraction car il écoute avec la disposition naturelle auquel personne d'autre, parmi les gens, ne s'associe à lui. En effet, s'il ne l'autorise pas, alors sa parole s'annule. S'il l'autorise, alors il a, certes, commis une perversité. Le second, cet homme plein de prétention ne sort de sa prétention que lorsqu'il se sépare de la nature humaine et se retrouve au rang des anges. S'il tient cette parole, il a assurément, forgé un mensonge contre sa propre disposition, et toute personne douée de raison connaît alors son mensonge lorsqu'il revient à lui-même. Donc, cette personne n'est ni une personne qui s'efforce par elle-même envers sa personne pour lutter contre elle, ni elle est en divergence avec sa passion. Par conséquent, elle n'a pas de récompense à délaisser les délices et les passions. Une personne douée de raison ne peut pas dire cette parole. S'il disait : « Je suis dans la disposition naturelle des hommes, enclin à la passion et au désir. » Nous lui dirions : « Comment peux-tu écouter la musique extatique sans ta disposition naturelle, ou que tu t'extasies à son écoute sans que tu n'ais ensemencé cela dans ta personne.

[Ibn Nâsir Ahmad Ibn 'Alî Ibn Khalf nous a informés, de Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî qui a dit: J'ai entendu Abû al-Qâsim ad-Dimachqî dire :]
« On a demandé à Abû 'Alî ar-Rûdhabârî concernant celui qui écoute les distractions, il a dit : Pour moi, elles sont autorisées car je suis parvenu à un degré où elles ne déteignent pas sur moi quelles que soient les situations. Il a dit : Oui, je jure qu'il y est parvenu… mais à Saqar. »

L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : Si on dit : « Il nous est, certes, parvenu d'après un groupe qu'ils ont écouté d'après celui qui déclamait quelque chose, puis ils l'ont pris pour leur objectif et en ont tiré bénéfice. » Nous répondons : On ne désapprouve pas que l'homme écoute des vers de poèmes ou des sagesses à travers lesquels il en tire des indications, il en vibre du fait de ses significations, et non pas par une voix exaltante comme certains aspirants ont écouté la voix de la chanteuse qui a dit :

Scanned by CamScanner

Chaque jour, tu changes de couleur

À la différence que tu en deviens encore plus beau.

Il poussa un cri et mourût. Celui-ci n'a pas eu comme objectif l'écoute de la femme ou de se tourner vers la composition, plutôt ce qui l'a tué c'est la signification. Ensuite, l'écoute d'un mot ou d'un vers de poème dans son objectif n'est pas comme la préparation à écouter des vers longs, exaltants, extasiants où se mêlent la frappe du rameau, les sifflements, applaudissements, etc... De plus, cette personne qui écoute n'a pas eu comme objectif l'écoute, si nous lui avions demandé « M'est-il permis d'écouter cela dans cet objectif ? » Nous l'en aurions empêché.

L'auteur a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) : Abû Ḥâmid aṭ-Ṭûsî leur a tiré argument par des choses dans lesquelles il est descendu de son degré dans la compréhension. Globalement réuni, il a dit : « Il n'y a rien qui prouve l'interdiction de l'écoute, ni un texte ni un raisonnement. » Nous avons déjà répondu à cela précédemment. Puis il a dit : « Il n'y aucune indication pour interdire l'écoute d'une belle voix, même si elle est cadencée et rythmée. Si pour les individus ce n'est pas interdit, donc pour l'ensemble non plus. En effet, lorsque les permissions individuelles se réunissent, alors l'ensemble est permis. » Il a dit : « Cependant on regarde ce que l'on comprend de cela, s'il y a quelque chose d'interdit, alors sa prose et son organisation deviennent interdites, de même que sa prononciation.»

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Je m'étonne d'une telle parole ! En effet, la corde seule ou le luth seul sans corde, n'est pas interdit (même si on y frappe), il ne provoque pas d'extase. Mais s'ils se réunissent et qu'on y frappe d'une manière particulière, alors cela est interdit et à rejeter. De même que le jus de raisin est permis, mais s'il en découle une grande extase, alors c'est interdit. Ainsi cet ensemble induit l'extase qui fait sortir de la modération, on l'empêche donc à cause de cela.

Ibn ʿAqîl a dit : « Les sons (et les voix) se découpent en trois : interdit, répugnés et autorisés. Ceux interdit sont la flûte, le fifre, la flûte turque, le tombreau (instruments à six cordes), le piano, le rebec (instruments à trois cordes) et ce qui y ressemble. L'imam Aḥmad Ibn Ḥanbal a rapporté des textes concernant leurs interdictions. De même, s'y joint *al-jarrâfa*[1] et la harpe, car ceci

[1] Instrument de musique dont on ne trouve aucune indication dans les dictionnaires bilingues arabe/français ni dans les ouvrages de musique en langue arabe.

Scanned by CamScanner

extasie, fait sortir de la modération et provoque dans les natures de la majorité des personnes ce qu'entraîne le produit enivrant et peut importe que cela soit utilisé pour égayer une tristesse ou pour une joie. Le Prophète (ﷺ) a interdit deux voix stupides, au moment du chant et au moment du malheur. Ceux répugnés sont le rameau, qui n'est pas en lui-même extasiant, plutôt on s'extasie de ce qui le suit, qui est ce qui suit la parole, parole qui est répugnée. Certains de nos compagnons interdisent le rameau comme ils interdisent les instruments de distraction. Il y a donc ici deux possibilités, comme la parole en elle-même. Ce qui est permis c'est le tambour, nous avons rappelé d'après Aḥmad sa parole : « J'espère qu'il n'y a pas de mal dans le tambour au moment de la noce, et ce qui y ressemble, et je répugne la timbale. » Abû Ḥâmid a dit : « Celui qui aime Allah, s'éprend de Lui et désire ardemment Sa rencontre, l'écoute, le concernant, est plus insisté encore du fait de son amour ardent. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Dire que l'on s'éprend d'Allah (ﷻ) est vil et malsain et nous avons déjà expliqué l'erreur de cette parole. De plus, quelle insistance de son amour y a-t-il dans la parole du chanteur :

Un teint doré se figure sur sa pommette *Le feu s'allume.*

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ibn 'Aqîl a entendu certains soufis dire : « À chaque fois que les dignitaires de ce groupe, ont accordé leurs dispositions naturelles, elles ont encouragé le stimulus envers Allah avec les chants religieux (*anâchîd*). » Ibn 'Aqîl a dit : « Il n'y aucune noblesse pour celui qui a dit cette parole, les cœurs s'encouragent par la promesse d'Allah dans le Coran ainsi que Ses menaces, et par la tradition du Messager d'Allah (ﷺ). Allah (ﷻ) a dit :

وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا

(Et lorsqu'on leur récite ses versets (du Coran), ceux-ci leur rajoutent de la foi.)[1] Il n'a pas dit : « Et lorsqu'on leur déclame des poèmes, ils s'extasient,... ». Quant aux mouvements des penchants naturels par les mélodies, c'est se couper d'Allah. Le poème, lui, englobe la description de la créature et de celui qui est épris ce qui accroît sa tentation. Quant à celui dont l'âme a été séduite (par le démon) il cueille les leçons auprès des vertus humaines, et la belle voix est tentatrice.

Plutôt, il convient de regarder la situation que nous avons définie. Les chameaux, les chevaux, les vents, et ce qui y ressemble, sont des aperçus qui

[1] Sourate 8, Le Butin, verset 2.

Scanned by CamScanner

n'excitent pas la disposition naturelle, plutôt ils font hériter l'immensité de Celui qui les a faits, mais Satan vous a dupé et vous êtes devenus des esclaves de vos passions et vous n'avez pas cessé jusqu'à ce que vous avez dit cette réalité. Vous êtes des *zanâdiqa* à l'allure de dévots, des voraces à l'allure d'ascètes, des *muchabbiha* qui croient qu'Allah (ﷻ) s'éprend et désire ardemment, avec Lequel vous avez des affinités et êtes familiers, quelle vile illusion ! Allah a créé les êtres avec similitude car leur origine est similaire, elle s'affine, se familiarise avec des fondements élémentaires et des systèmes proverbiaux sous des formes évènementielles. Ici, est venu alors le blâme, le penchant et leur éprise mutuelle, et selon leur rapprochement dans la forme, la familiarisation s'affermit.

L'un d'entre nous se familiarise avec l'eau car il est constitué d'eau, il se familiarise avec les végétaux par son rapprochement, avec les animaux par sa force durant sa croissance et aussi par son association dans un type plus spécifique ou plus proche de lui. Mais où est l'association du Créateur avec la créature jusqu'à en résulter un penchant vers Lui, à s'en éprendre et à le désirer ardemment ? Qu'y a-t-il de convenance entre l'argile et l'eau et Le Créateur des cieux ? Ceux-là ont décrit Le Créateur (ﷻ) (*al-Bârî*) sous une forme qui s'enracine dans les cœurs. Allah n'est pas une statue que la disposition naturelle et Satan se figurent. Allah n'a pas une description où les dispositions naturelles iraient pencher, ni les âmes n'iraient s'éprendre de Lui. Plutôt, les desseins divins dans les événements ont induit dans les âmes la crainte révérentielle et la décence. Que prétendent ces soufis épris ardemment d'Allah dans Son amour ! Ce n'est qu'une utopie qui se contredit, une forme qui s'est formée dans les âmes et qui ont été voilées [et séparées] de l'adoration du Prééternel (*al-Qadîm*).[1] Ils trouvent dans cette forme une familiarité, mais lorsqu'elle s'absente, selon un décret qui suit la raison, leur désir ardent, envers elle, les rend angoissés. Il en résulte pour eux une extase, leur nature et leurs passions amoureuses virevoltent, comme le fou d'amour obtient dans l'amour ardent. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre les idées fixes lamentables, les obstacles de la prédisposition naturelle, que le décret légal se doit d'effacer et de faire disparaître des cœurs, de la même manière qu'on doit casser les statues.

[1] Nous avons traduit *al-Qadîm*, qui, chez les théologiens spéculateurs, signifie littéralement : L'Ancien, par le mot Prééternel. C'est à dire celui qui a toujours été eternel.

Scanned by CamScanner

Critique des procédés soufis dans l'écoute

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il y avait un groupe parmi les anciens soufis, qui n'approuvaient pas l'écoute pour le débutant car ils savaient ce que cela engendrait dans son cœur.

[ʻUmar Ibn Ẓafâr al-Muqrî nous a informés, de Jaʻfar Ibn Aḥmad, de ʻAbd al-ʻAzîz Ibn ʻAlî al-Azajî, de Ibn Juḥdam, de Abû ʻAbdillah al-Muqrî, de ʻAbdullah Ibn Saliḥ qui a dit : Junayd m'a dit :] « Lorsque tu vois l'aspirant prêter l'oreille à l'écoute, sache qu'il reste encore en lui du jeu. »

[Abû Bakr Ibn Ḥabîb nous a informés, de Abû Saʻîd Ibn Abî Sâdiq, de Abû ʻAbdillah Ibn Bakawîh qui a dit: J'ai entendu Aḥmad Ibn Muḥammad al-Bardaʻî dire : J'ai entendu Abû al-Ḥussayn an-Nûrî dire à certains de ses compagnons :] « Lorsque tu vois l'aspirant écouter les grands vers de poèmes et qu'il penche vers le confort, n'espère pas son bien. »

L'auteur a dit : Ceci est la parole des savants de ces gens, mais les derniers ont facilité l'amour de la distraction et leur mal s'est accrût débordé sous deux angles : Premièrement, la mauvaise pensée des gens communs envers leurs anciens car ils pensaient que tous étaient comme cela. Deuxièmement, ils ont précipité les gens communs dans le divertissement, car pour cette personne du peuple, la seule preuve de son divertissement est de dire : Un tel fait cela et tel autre fait cela.

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : L'écoute s'est fixée dans le cœur de beaucoup d'entre eux, et ils l'ont préféré à la lecture du Coran. Leurs cœurs en ont été attendris comme ils ne l'ont pas été avec le Coran, et ceci n'est dû qu'à l'emprise d'une passion intérieure qui les a dominés et à la victoire de la disposition naturelle, bien qu'eux ne pensent pas cela.

[Abû Manṣûr Al-Qazzâz nous a informés, de Abû Bakr al-Khatîb, de ʻAbd al-Karîm Ibn Hawâzan, de ʻAbd al-Munʻim Ibn ʻAbd al-Karîm, de mon père qui a dit: J'ai entendu Abû Ḥâtim Muḥammad Ibn Aḥmad Ibn Yaḥyâ as-Sijistânî dire : J'ai entendu Abû Naṣr As-Sarrâj dire : Un de mes frères m'a raconté d'après Abû al-Ḥussayn ad-Darâj qui a dit :] « J'ai eu l'intention de voir Yûssuf Ibn al-Ḥussayn ar-Râzî de Bagdad. Lorsque je suis entré à Ray, j'ai demandé que l'on m'indique sa demeure. Tous ceux à qui j'ai demandé, disaient : *Que vas-tu faire avec ce zindîq ?* Ils serrèrent ma poitrine jusqu'à ce que j'aie pensé partir. Je passais cette nuit-là à la mosquée puis je me suis dit : *Tu es venu dans ce pays, je*

Scanned by CamScanner

n'abandonnerai pas sa visite. Et je ne cessai de demander jusqu'à ce que je parvienne à sa mosquée.
Il était assis dans la niche, un homme était à ses côtés avec un Coran, il lisait. Je m'approchai de lui et le saluai. Il rendit le salut et dit : *D'où es-tu ?*
Je répondis : *De Bagdad. J'ai désiré visiter le chaykh.*
Il a dit : *Peux-tu dire quelque chose ?*
Je répondis : *Oui.*
Je te vois, tout le temps, en train de construire dans mes failles,
Si tu étais quelqu'un de résolu, tu aurais détruit ce que tu construis. »
Il ferma le Coran, ne cessa de pleurer jusqu'à ce qu'il noya sa barbe et son habit, et je lui fis miséricorde du fait de ses nombreuses larmes. Puis, il m'a dit : *Ô mon tendre fils, tu blâmes les gens de Ray à propos de leurs paroles sur Yûssuf Ibn al-Hussayn en tant que zindîq.*
Depuis le temps de la prière, je lui lis le Coran et pas une larme de mon œil n'est tombée. Avec ton vers de poème, mon jour de retour à Mon Seigneur vient de s'accomplir. »

['Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm Ibn Hawâzin nous a annoncés, de mon père qui a dit : J'ai entendu Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulâmî dire :] « Je suis sorti à Marû durant le vivant du professeur Abû Sahl as-Sa'lûkî, et avant ma sortie, il tenait les jours de vendredi, durant la matinée, des assises d'enseignement du Coran et de fin de lecture. Lorsque je sortis, il n'y eut plus ses assises, c'était des assises de propos de Ibn al-Farghânî, c'est-à-dire du chant. Je ressentis quelque chose en me disant : Ils ont changé les assises de Coran par des assises de propos.
Un jour, on m'a dit : *Que disent les gens ?!*
J'ai répondu : *Ils disent : L'assise du Coran a été supprimée, et on l'a remplacé par les assises de propos.*
Il a dit : *Celui qui a dit à son professeur : Pourquoi ? Il n'a pas réussi.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ces prêcheurs soufis disent que la situation du chaykh est saine, et il n'y en a pas un d'entre nous dont la situation est saine. On corrige la rébellion des fils d'Adam par la législation et la raison. Quant aux bêtes, c'est par le fouet et la cravache.

Scanned by CamScanner

LE DÉCRET DE LA MUSIQUE CHEZ LES SOUFIS

Certaines personnes parmi les soufis ont cru que cette musique, dont nous avons rappelé d'après certains son interdiction et pour d'autres sa répugnance, était recommandée en droit pour des gens.

['Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm Ibn Hawâzin al-Quchayrî nous a annoncés : mon père m'a raconté :] « J'ai entendu Abû 'Alî ad-Daqâq dire : L'écoute est interdite pour les gens communs à cause de la survivance de leurs âmes, elle est permise pour les ascètes grâce à l'obtention de leurs efforts, et elle est recommandée pour nos Compagnons pour la vie de leurs cœurs. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : ceci est une erreur sous cinq angles :

- Premièrement, nous avons déjà rappelé d'après Abû Ḥâmid al-Ghazâlî l'autorisation de son écoute pour tout un chacun, et Abû Ḥâmid est plus savant que celui a dit cela.
- Deuxièmement, les dispositions naturelles des âmes ne changent pas, mais l'effort les contienne par sa science. Donc, celui qui a prétendu le changement des dispositions naturelles, a émit une prétention inconcevable. Lorsque vient ce qui agite les dispositions naturelles et que s'engouffre celui qui les contenait, alors l'habitude est revenue.
- Troisièmement, les savants ont divergé concernant son interdiction ou son autorisation. Pas un d'entre eux n'a regardé le sujet, c'est-à-dire celui qui écoute, car ils savaient que les dispositions naturelles sont semblables. Donc, celui qui prétend que sa nature sort de celle des fils d'Adam a émis une prétention absurde.
- Quatrièmement, le consensus s'est réuni sur la non recommandation de la musique. Son objectif final n'est que l'autorisation, donc la prétention de la recommandation fait sortir du consensus.
- Cinquièmement, celui qui s'attache à cela doit reconnaître l'écoute du luth comme permis ou recommandé, chez celui dont la nature ne change pas, car elle a été interdite parce qu'elle déteint sur les dispositions naturelles et appelle à la passion. S'il est préservé de cela, il convient qu'il l'autorise. Nous avons rappelé cela d'après Abû aṭ-Ṭayyib aṭ-Ṭabârî.

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Certains ont prétendu parmi eux que cette écoute était un rapprochement envers Allah (ﷻ). Abû Ṭâlib al-Makkî a dit : « Certains de nos dignitaires m'ont raconté d'après al-Junayd qu'il a dit : La miséricorde descend sur ce groupe à trois endroits : Au

Scanned by CamScanner

moment du repas car ils ne mangent que lorsqu'ils en éprouvent le besoin, au moment de la révision car ils dépassent les rangs des véridiques et les états des Prophètes, et au moment de l'écoute car ils écoutent avec extase et en témoignent réellement. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si cette parole d'al-Junayd est authentique et j'en nourris la bonne pensée sur lui, ceci est compris de ce qu'ils écoutaient des grands poèmes sur l'ascétisme car cela entraîne la douceur et les pleurs. Quant à la descente de la miséricorde au moment de la description de "Sa'dâ et de Laylâ", ceci concerne les attributs d'Allah (ﷻ) et on ne doit pas croire cela. S'il était authentique de tirer une indication de cela, l'indication serait noyée du côté de la domination des penchants naturels. Ce qui prouve ce que nous pensons concernant cette affaire est que du temps d'al-Junayd, on ne déclamait pas des vers de poème comme ceux que l'on déclame de nos jours, excepté que certains derniers ont pris la parole d'al-Junayd pour tout ce qui se dit.

[Abû Ja'far Aḥmad Ibn Azhar Ibn 'Abd al-Wahhâb as-Sabbâk m'a raconté, d'après notre chaykh 'Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak al-Ḥâfiẓ qui a dit:] « Abû al-Wafâ al-Fayrûzabâdî, savant de la forteresse az-Zûzanî, était mon ami, il me disait : Par Allah, j'invoque [Allah] pour toi et je te mentionne au moment de poser ma tête sur l'oreiller et lorsque je parle. Il a dit : Chaykh 'Abd al-Wahhâb s'étonnait et disait : Voyez-vous celui-ci croit que ce moment est un temps d'exaucement, voilà une chose immense ! »

Ibn 'Aqîl a dit : « Nous avons entendu d'eux que les invocations, qui ont lieu au moment de la stimulation du chamelier et au moment où l'on va poser la tête sur l'oreiller, sont exaucées, car ils croient que c'est un rapprochement par lequel on se rapproche d'Allah. » Il a dit : « Ceci est de la mécréance car celui qui croit que l'illicite ou le répugné est un rapprochement, il devient, par cette croyance-là, mécréant. » Il a dit : « Les gens sont entre son interdiction et sa répugnance (de la musique). »

[Abû Manṣûr 'Abd ar-Raḥmân Ibn Muḥammad Al-Qazzâz nous a informés, de Abû Bakr Aḥmad Ibn 'Alî, de 'Alî Ibn Ayyûb, de Muḥammad Ibn 'Imrân Ibn Mûssâ qui a dit : Muḥammad Ibn Aḥmad al-Kâtib nous a racontés : al-Ḥussayn Ibn Fahm nous a racontés : Abû Ḥamâm m'a raconté, de Ibrâhîm Ibn A'yan qui a

[1] Note du traducteur : Cette parole prête évidemment à discussion notamment « Au moment de la révision… » qui est une parole erronée.

Scanned by CamScanner

dit : Salih al-Murî a dit :] « **C**elui qui a été terrassé a été lent à se redresser, et il prétend qu'une passion terrassante est un rapprochement d'Allah ! Les gens qui auront les pieds les plus fermes le jour de la résurrection seront ceux qui auront pris le Livre d'Allah et la Tradition de Son Messager Muhammad (ﷺ). »

[Abû al-Muzaffâr 'Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm al-Quchayrî nous a annoncés, de mon père, de Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, de Muhammad Ibn 'Abdillah Ibn Châdhân, de Abû Bakr an-Nahâwandî, de 'Alî as-Sâ'ih, de Abû al-Hârith al-Awlâsî dire :] « **J**'ai vu Iblîs en rêve sur certains toits de Awlas, j'étais aussi sur un toit, à ma droite il y avait un groupe ainsi qu'à ma gauche, ils avaient des habits raffinés. Il a dit à un groupe d'entre eux : *Parlez ! Chantez !* Et son parfum m'a noyé jusqu'à avoir pensé me jeter du toit. Puis il a dit : *Dansez !* Et ils dansèrent de la plus belle des manières qui soit, puis il m'a dit : *Ô Abû l-Hârith, je n'ai pu rentrer chez vous (par aucune porte) si ce n'est cela.* »

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans l'extase

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Lorsque ce groupe a écouté de la musique, il s'en est extasié, a applaudit, a poussé des cris, a déchiré les habits. Iblîs les a dupés en cela et a exagéré. Ils se sont basés sur ce que [Abû al-Fatah Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Abû 'Alî al-Hassan Ibn Muhammad Ibn al-Fadl al-Karmanî, de Abû al-Hassan Sahl Ibn 'Alî al-Khachchâb, de Abû Nasr 'Abdullah Ibn 'Alî As-Sarrâj at-Tûsî qui a dit :] « **O**n lui a dit : lorsque est descendu le verset :

وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَمَوْعِدُهُمْ أَجْمَعِينَ

﴿...Et l'enfer est leur lieu de rencontre à tous.﴾[1] Salmân al Fârisî a crié et frappé sa tête puis est sorti en fuyant pendant trois jours. »

Ils se sont aussi basés sur ce que ['Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak al-Hâfiz nous a informés de Abû al-Hussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de Abû Bakr Muhammad Ibn 'Alî al-Khayyât, de Ahmad Ibn Muhammad Ibn Yûssuf Ibn Dûst, de al-Hussayn Ibn Safwân, de Abû Bakr 'Abdullah Ibn Muhammad al-Qurachî, de 'Alî Ibn al-Ja'ad, de Abû Bakr Ibn 'Ayâch, d'après Issâ Ibn Salîm, d'après Abû Wâ'il qui a dit :] « Nous nous sommes rendus avec 'Abdullah vers un morceau de fer plongé dans le feu, ar-Rabî' le regarda, il faillit tomber. Puis, 'Abdullah continua son chemin jusqu'à passé près d'un four à chaud situé sur la rive de l'Euphrate.

[1] Sourate 15, Al-Hijr, verset 43.

Scanned by CamScanner

Lorsque ‘Abdullah le vit et regarda le feu se consumer à l’intérieur, il récita le verset :

بَلْ كَذَّبُوا بِالسَّاعَةِ وَ أَعْتَدْنَا لِمَن كَذَّبَ بِالسَّاعَةِ سَعِيرًا إِذَا رَأَتْهُم مِّن مَّكَانٍ بَعِيدٍ سَمِعُوا لَهَا تَغَيُّظًا وَ زَفِيرًا وَ إِذَا أُلْقُوا مِنْهَا مَكَانًا ضَيِّقًا مُقَرَّنِينَ دَعَوْا هُنَالِكَ ثُبُورًا لاَ تَدْعُوا الْيَوْمَ ثُبُورًا وَاحِدًا وَ ادْعُوا ثُبُورًا كَثِيراً

﴿Plutôt ils ont qualifié l’Heure de mensonge. Nous avons cependant préparé, pour quiconque qualifie l’Heure de mensonge une flamme brûlante. Lorsque de loin elle les voit, ils entendront sa fureur et ses pétillements. Et quand on les y aura jetés dans un étroit réduit, les mains liées derrière le cou, ils souhaiteront alors leur destruction complète. Aujourd’hui, ne souhaitez pas la destruction une seule fois mais souhaitez-la plusieurs fois.﴾ »[1]. Ar-Rabî‘ s’effondra et on le ramena à sa famille. ‘Abdullah le surveilla jusqu’à ce qu’il accomplisse la prière de la mi-journée (*Dhohr*), il ne se réveilla pas. Il resta avec lui jusque dans l’après midi (‘*Asr*) où il ne se réveilla pas encore. Ce n’est qu’au coucher du soleil (*Maghrib*) qu’il se réveilla et ‘Abdullah rentra chez lui. »

Ils dirent : « Il est bien connu que beaucoup de personne parmi les dévots, lorsqu’ils entendaient le Coran, certains mourraient, d’autres s’effondraient, s’évanouissaient voire criaient, et on trouve cela en quantité dans les livres d’ascétisme. » La réponse est : « Ce qu’il a rappelé concernant Salmân est inconcevable et mensonger. Il n’y a pas de base, le verset est descendu à La Mecque alors que Salmân s’est converti à Médine. Rien de cela ne nous a été transmis d’un seul parmi les Compagnons. Quant à l’histoire de Rabî‘ Ibn Khuthaym, son rapporteur ‘Issâ Ibn Salîm qui a des défauts et faiblesses. »[2]

[‘Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak al-Hâfiz nous a annoncés, de Abû Bakr Muhammad al-Muzaffar ach-Châmî, de Abû al-Hassan Ahmad Ibn Muhammad al-‘Atîqî, de Abû Ya‘qûb Yûssuf Ibn Ahmad as-Saydalânî, de Abû Ja‘far Muhammad Ibn ‘Amr Ibn Mûssâ al-‘Aqîlî, de Ahmad Ibn Hanbal qui a dit :] « Je ne connais pas : ‘Issâ Ibn Salîm d’après Abû Wâ’il. »

[Al-‘Aqîlî a dit : ‘Abdullah Ibn Ahmad nous a raconté, de mon père, de Ibn Adam qui a dit : J’ai entendu Hamza az-Ziyât dire à Sufyân :] « Ils rapportent d’après ar-Rabî‘ Ibn Khuthaym qu’il s’effondrait. Il a dit : Celui qui rapporte ça, il

[1] Sourate 25, Le Discernement, verset 11-14

[2] Rien de tout cela n’est authentique d’après quelques Compagnons qui soit comme l’a expliqué Ibn al-Jawzî.

Scanned by CamScanner

ne le rapporte que de ce raconteur -c'est à dire 'Issâ Ibn Salîm- je l'ai rencontré et je lui ai dit : Celui d'après qui tu rapportes est à blâmer. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Voici Sufyân ath-Thawrî qui désapprouve ce que Rabî' Ibn Khuthaym a eu, car la personne était d'allure première, il n'y avait pas chez les Compagnons et les suiveurs de telles choses. Nous disons en guise d'affirmation que l'homme peut, certes, s'évanouir de peur, mais cette peur l'apaise et le rend silencieux, il devient comme le mort. Le signe de celui qui est véridique est que s'il était sur un mur, il s'effondrerait car il devient absent. Quant à celui qui prétend l'extase et qui préserve ses pieds de trembler puis qu'ensuite, il transgresse en déchirant les vêtements, en accomplissant des choses blâmées par la législation, nous savons que Satan joue avec lui.

[Abû Mansûr Al-Qazzâz nous a informés, de Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, de Muhammad Ibn 'Alî Ibn al-Fath, de Muhammad Ibn al-Hussayn an-Naysâbûrî, de Ahmad Ibn Muhammad Ibn Zakariyâ qui disait : J'ai entendu Ahmad Ibn 'Atâ dire :] « Chablî avait une vision le vendredi puis ensuite (il poussait) un cri. Un jour, il cria et dérangea les gens qui étaient autour de lui. À côté de son assise, il y avait l'assise de Abû 'Imrân al-Achîb. Abû 'Imrân s'écarta ainsi que les gens de son assise. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Sache -qu'Allah t'accorde la réussite- que les cœurs des Compagnons étaient les cœurs les plus purs. Ils ne rajoutaient pas à l'extase les pleurs et la crainte. Certains d'entre eux eurent des choses étranges que nous avons blâmées. Le Messager d'Allah (ﷺ) réprouva cela fortement.

[Muhammad Ibn Nâsir al-Hâfiz nous a informés, de Ahmad Ibn 'Alî Ibn Khalf, de Abû 'Abdillah Muhammad Ibn 'Abdillah al-Hâfiz, de Ibn al-Hussayn, de Abû 'Alî Ibn al-Mudhahib, de Abû Hafs Ibn Châhîn, de 'Uthmân Ibn Ahmad Ibn 'Abdillah, de Ahmad Ibn Muhammad Ibn 'Abd al-Hamîd Ja'fî, de 'Abd al-Muta'âl Ibn Tâlib, de Yûssuf Ibn 'Atiyya, d'après Thâbit, d'après Anas qui a dit :] **« Le Messager d'Allah (ﷺ) fit une exhortation un jour et quelqu'un s'effondra. Le Prophète (ﷺ) a dit : Qui est celui qui nous a déguisé notre religion ? S'il a été véridique, il a distingué sa personne et s'il a été mensonger, Allah l'a rabaissé. »**[1]

[1] Hadith faux, voir *Mîzân al-'itidâl* de Dhahabî.

Scanned by CamScanner

[Ibn Châhîn a dit : 'Abdullah Ibn Sulaymân Ibn al-Ach'ath nous a raconté, de 'Abdullah Ibn Yûssuf al-Jabîrî, de Ruh Ibn 'Atâ Ibn Maymûna, d'après son père, d'après Anas Ibn Malik qui a dit :] « **On a rappelé auprès de lui ceux qui s'effondraient lors de la récitation, il a dit : Nous avons vu le Messager d'Allah (ﷺ) nous exhorter, un jour, jusqu'à ce que nous avons entendu les gémissements des gens dû à l'impact de l'exhortation, et aucun d'entre eux n'est tombé.** »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Quant au hadith de al-'Irbâd Ibn Sâriya où le Messager d'Allah nous a exhorté d'une exhortation qui a fait pleurer les yeux et frémir les cœurs. Abû Bakr al-Ajurî a dit : « Il n'a pas dit : Nous avons crié et nous avons frappé nos poitrines, comme beaucoup de personnes ignorantes font et avec lesquelles Satan joue. »[2]

['Abdullah Ibn 'Alî al-Muqrî nous a informés, de Abû Yâsir Ahmad Ibn Bandâr Ibn Ibrâhîm, de Muhammad Ibn 'Umar Ibn Bakîr an-Najâr, de Ahmad Ibn Ja'far Ibn Hamdân, de Ibrâhîm Ibn 'Abdillah al-Basrî, de Abû 'Umar Hafs Ibn 'Abdillah ad-Darîr, de Khâlid Ibn 'Abdillah al-Wâsitî, de al-Hussayn Ibn 'Abd ar-Rahmân qui a dit :] « **J'ai dit à Asmâ bint Abû Bakr : *Comment étaient les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) et les gens de sa famille lors de la récitation du Coran ?***
Elle a répondu : *Ils étaient comme Allah (ﷻ) les a rappelés et décrit, leurs yeux pleuraient, leurs peaux frémissaient.*
Je lui ai dit : *Il y a ici des hommes qui s'évanouissent lorsque le Coran leur est récité.*
Elle a répondu : *Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé.* »

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de Ja'far Ibn Muhammad As-Sarrâj, de al-Hassan Ibn 'Alî at-Tamîmî, de Abû Bakr Ibn Mâlik, de 'Abdullah Ibn Ahmad Ibn Hanbal, de al-Walîd Ibn Chajâ', de Ishâq al-Halabî, de Farât, d'après 'Abd al-Karîm, d'après 'Ikrimâ qui a dit :] « **J'ai demandé à Asmâ bint Abî Bakr : *Y avait-il un des prédécesseurs qui s'évanouissait de peur ?***
Elle a dit : *Non, mais ils pleuraient* »

[Ibn Nâsir nous a informés, de Ja'far Ibn Ahmad, de al-Hassan Ibn 'Alî at-Tamîmî, de Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî Ibn Ahmad, de Hamad Ibn Ahmad al-

[1] La chaîne de ce hadith est faible.
[2] Voir *Sahîh al-jami'* n° 2549 et *Al-'Irwâ* n° 2455 d'al-Albânî (qu'Allah lui fasse miséricorde).

Scanned by CamScanner

Haddâd, de Abû Nu'aym al-Hâfiz, de Abû Bakr Ibn Mâlik, de 'Abdullah Ibn Ahmad, de Sarîh Ibn Yûnus, de Sa'îd Ibn 'Abd ar-Rahmân al-Jamhî, d'après Abû Hâzim qui a dit :] « **Ibn 'Umar est passé auprès d'une personne d'Irak qui tombait, il a dit : *Qu'a t-il ?***
Ils ont répondu : *Lorsqu'on lui lit le Coran, voilà ce qui lui arrive.*
Il a dit : *Nous, nous craignons plus Allah (ﷻ) et nous ne tombons pas.* »

[Sa'îd Ibn Ahmad Ibn al-Bannâ nous a informés, de Abû Sa'd Ibn 'Alî al-Rustûmî, de Abû al-Hussayn Ibn Bachrân, de Ismâ'îl Ibn Muhammad as-Safâr, de Sa'dân Ibn Nasr, de Sufyân Ibn 'Uyayna, d'après 'Abdullah Ibn Abî Burdâ, d'après Ibn 'Abbâs :] « **On lui a rappelé les kharijites et ce qui leur arrivait au moment de la récitation du Coran, il a dit : Ils n'ont pas fait plus d'effort que les juifs et les chrétiens, qui eux, sont égarés.** »

[Ibn al-Hussayn nous a informés, de Abû 'Alî Ibn al-Mudhahib, de Abû Hafs Ibn Châhîn, de Muhammad Ibn Bakr Ibn 'Abd ar-Razzâq, de Ibrâhîm Ibn Fahd, d'après Ibrâhîm Ibn al-Hajjâj ach-Châmî, de Chabîb Ibn Mahrân, d'après Qatada qui a dit :] « **On a dit à Anas Ibn Malik : Il y a des gens qui s'effondrent lorsqu'on leur lit le Coran. Il a dit : Ceci est l'œuvre des Kharijites.** »

[Muhammad Ibn Nâsir nous a informés, de 'Abd ar-Rahmân Ibn Abî al-Hussayn Ibn Yûssuf, de 'Umar Ibn 'Alî Ibn Fath, de Ahmad Ibn Muhammad al-Kâtib, de 'Abdullah Ibn al-Mughîra, de Ahmad Ibn Sa'îd ad-Dimachqî qui a dit :] « **Il est parvenu à 'Abdullah Ibn Zubayr que son fils 'Amir accompagnait des gens qui s'effondraient lors de la récitation du Coran, il lui a dit : « Ô 'Amir, si j'avais su qui tu as accompagné, parmi ceux qui s'effondrent au moment de lire le Coran, je t'aurais infligé des coups de fouet.** »

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî Ibn Ahmad nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad al-Haddâd, de Abû Nu'aym al-Hâfiz, de Sulaymân Ibn Ahmad, de Muhammad Ibn al-'Abbâs, de az-Zubayr Ibn Bakkâr, de 'Abdullah Ibn Mus'âb Ibn Thâbit, d'après 'Abdullah Ibn Zubayr qui a dit : mon père m'a raconté d'après 'Amir Ibn 'Abdillah Ibn Zubayr qui a dit :] « **Je suis allé voir mon père, il m'a dit : *Où étais-tu ?***
J'ai répondu : *J'ai trouvé des gens dont je n'ai vu personne meilleur qu'eux, ils font le rappel d'Allah (ﷻ) et l'un d'entre eux tremble jusqu'à s'évanouir par crainte d'Allah. Je me suis alors assis avec eux.*
Il a dit : *Ne t'assoies plus avec eux après cela.*

Scanned by CamScanner

Il m'a vu comme si je n'avais rien pris, puis il a dit : *J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) lire le Coran, j'ai vu Abû Bakr et 'Umar lire le Coran, jamais ils ne leur est arrivé cela. Considères-tu ces gens comme étant plus empli de crainte que Abû Bakr et 'Umar ?*
J'ai vu que cela n'était pas ainsi, alors je les ai laissés. »

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad, de Abû Nu'aym al-Hâfiz, de Muhammad Ibn Ahmad dans son livre, de Muhammad Ibn Ayyûb, de Hafs Ibn 'Umar an-Namirî, de Hammâd Ibn Zayd, de 'Amr Ibn Mâlik qui a dit :] « Alors que nous étions avec Abû al-Jawzâ'î et qu'il nous enseignait, une personne tomba et s'agita. Abû al-Jawzâ'î se rua précipitamment sur lui, on lui dit : *Ô Abû al-Jawzâ'î, c'est un homme à l'agonie.*
Il a dit : *Je le voyais parmi ceux qui s'agitent. S'il avait été parmi eux, je m'en serais chargé.*
Il sortit de la mosquée, il leur rappela les versets d'Allah :

أَعْيُنَهُمْ تَفِيضُ مِنَ الدَّمْعِ

﴿...Leurs yeux qui débordaient de larmes...﴾[1]

Et

تَقْشَعِرُّ مِنْهُ جُلُودُ الَّذِينَ يَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ

﴿La peau de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonne (à entendre)...﴾[2]

[Abû Muhammad Ibn 'Alî al-Muqrî nous a informés, de Ahmad Ibn Bandâr Ibn Ibrâhîm, de Muhammad Ibn 'Umar Ibn Bakîr an-Najâr, de Ahmad Ibn Ja'far Ibn Hamdân, de Ibrâhîm Ibn 'Abdillah al-Basrî, de Abû 'Umar Hafs Ibn 'Umar ad-Darîr, de Hammâd Ibn Zayd que 'Amr Ibn Mâlik al-Bakrî a dit:] « Un lecteur a récité [le Coran] devant de Abû al-Jawzâ'î, une personne derrière les gens (ou parmi les gens) s'est mis à crier. Abû al-Jawzâ'î s'est levé dans sa direction, on lui a dit : *Ô Abû l-Jawzâ'î, c'est une personne qui cache quelque chose en lui.*
Il a dit : *J'ai pensé qu'il faisait parti de ceux qui s'agitent. S'il avait été l'un d'entre eux, j'aurais mis mon pied sur son cou.* »

Abû 'Umar a dit : Jârîr Ibn Hâzim nous a informés avoir vu Muhammad Ibn Sîrîn et on lui a dit : « *Il y a ici des hommes, qui lorsqu'on lit le Coran à l'un d'entre eux, s'évanouit.*

[1] Sourate 5, La Table servie, verset 83.
[2] Sourate 39, Les groupes, verset 23.

Scanned by CamScanner

Il a répondu : *Que l'un d'entre vous s'assoit sur un mur puis qu'il lui lise le Coran du début jusqu'à la fin et s'il tombe il est véridique* »
Abû 'Umar a dit : « Muḥammad Ibn Sîrîn pensait que cela était une affectation, et ce n'était pas une vérité issue de leurs cœurs. »

[Muḥammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Ḥamad Ibn Aḥmad, de Abû Nu'aym al-Ḥâfiẓ, de Abû Muḥammad Ibn Ḥibbân, de Muḥammad Ibn al-'Abbâs, de Ziyâd, d'après Yaḥyâ, d'après 'Imrân Ibn 'Abd al-'Azîz qui a dit :] « **J**'ai entendu Muḥammad Ibn Sîrîn être questionné sur la personne qui écoute le Coran et s'effondre. Il a dit : Que l'on donne un rendez-vous entre nous et eux, qu'ils s'assoient sur un mur et qu'on leur lise le Coran du début jusqu'à la fin, s'ils tombent ils seront comme ils le disent. »

[Ibn Nâṣir nous a informés, de Abû Ṭâhir 'Abd ar-Raḥmân Ibn Abî l-Ḥussayn Ibn Yûssuf, de Muḥammad Ibn 'Alî al-'Achârî, de Muḥammad Ibn 'Abdillah ad-Daqâq, de al-Ḥussayn Ibn Safwân, de Abû Bakr al-Qurachî, de Muḥammad Ibn 'Alî, d'après Ibrâhîm Ibn al-Ach'ath qui a dit :] « **J**'ai entendu Abû 'Iṣâm ar-Ramalî, d'après un homme, d'après al-Ḥassan qui a fait une exhortation, un jour, une personne dans l'assise respira profondément, il a dit : Si c'est pour Allah, tu t'es distingué, et si c'est pour autre qu'Allah, tu es allé à ta perte. »

[Ibn Nâṣîr nous a informés, de Ja'far Ibn Aḥmad, de al-Ḥassan Ibn 'Alî, de Aḥmad Ibn Ja'far, de 'Abdullah Ibn Aḥmad, de mon père, de Ruḥ, de as-Sarrî Ibn Yaḥyâ, de 'Abd al-Karîm Ibn Rachîd qui a dit :] « **J**'étais dans une assemblée tenue par al-Ḥassan, une personne pleurait et élevait sa voix, il lui a dit : Satan fait pleurer celui-là maintenant. »

[Muḥammad Ibn Nâṣir nous a informés, de Abû Ghâlib 'Umar Ibn al-Ḥussayn al-Bâqilânî, de Abû l-'Alâ'î al-Waṣitî, de Muḥammad Ibn al-Ḥussayn al-Azdî, de Ibrâhîm Ibn Raḥimûn, de Isḥâq Ibn Ibrâhîm al-Baghdâdî qui a dit : J'ai entendu Abû Safwân dire :] « Al-Fuḍayl Ibn 'Iyâd a dit à son fils qui était tombé : Ô mon tendre fils, si tu es véridique tu as avili ta personne et si tu es mensonger tu l'as détruite. »

[Abû Bakr Ibn Ḥabîb nous a informés, de Abû Sa'd Ibn Abî Sâdiq, de Ibn Bakawîh, de Muḥammad Ibn Aḥmad an-Najjâr, de al-Murta'ich qui a dit :] « **J**'étais en présence de Abû 'Uthmân Sa'îd Ibn 'Uthmân le sermonnaire, lorsqu'une personne venait de s'extasier auprès de lui, il lui a dit : Ô tendre fils, si tu es véridique tu as montré tout ce que tu as, et si tu es mensonger tu as donné un associé à Allah. »

Scanned by CamScanner

CRITIQUE DES PROCÉDÉS DES SOUFIS DANS L'EXTASE

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si quelqu'un dit : « La parole s'impose sur les véridiques, mais non sur les gens de l'ostentation, que dis-tu alors de celui qui atteint l'extase mais ne peut s'en défendre ? » La réponse est : Le commencement de l'extase est un trouble dans le for intérieur. Si l'homme contient sa personne afin de ne pas informer de sa situation, Satan désespère de lui et s'éloigne, comme faisait Ayyûb as-Sikhtiyânî lorsqu'il discutait, il se séparait de son cœur, essuyait son nez et disait : « Quel rhume ! » Lorsque l'homme néglige sa personne et qu'il ne soucie pas de montrer son extase ou qu'il aime que les gens soient informés de sa personne, Satan lui insuffle puis le trouble du degré de son insufflation.

[Hibatullah Ibn Muḥammad nous a informés, de al-Hassan Ibn 'Alî, de Aḥmad Ibn Ja'far, de 'Abdullah, de mon père, de Abû Mu'âwiyya, de al-A'mach, d'après 'Amr Ibn Mura, d'après Yaḥyâ Ibn al-Kharâz, d'après le fils de mon frère Zaynab, d'après la femme de 'Abdullah qui a dit :] « **Un jour, 'Abdullah rentra [à la maison], alors j'étais avec une vieille femme venue me soigner de la fièvre. Je l'ai fait passer sous le lit. Elle (la femme à Abdullah) a dit : Il entra et s'assit à côté de moi, il vit à mon cou un fil et demanda : *Quel est ce fil ?***
Je répondis : *Un fil de guérison qui m'a été fait où il y a une incantation.* Il le prit, le déchira et dit : *La famille de 'Abdullah se dispense de l'association. J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : Il y a dans l'exorcisme (Ruqya), les amulettes et le sort d'amour, de l'association.*
Je lui ai dit : *Pourquoi dis-tu cela ? Alors que mon œil pleurait et que j'allais voir Untel juif pour qu'il le soigne, et lorsqu'il le faisait cela se dissipa.*
Il a répondu : *Ceci est parmi l'œuvre de Satan, il le faisait vibrer avec sa main et lorsque tu faisais ce type de guérison, il s'arrêtait. Il t'aurais suffi de dire comme le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : Seigneur des hommes, fais partir le mal, guéris, car Tu es Celui qui guérit. Il n'y a pas de guérison si ce n'est Ta guérison, une guérison qui ne laisse plus aucun mal.* »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le sort d'amour est un sort afin que la femme se fasse aimer de son mari.

[Muḥammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de al-Ḥassan Ibn 'Abd al-Malik Ibn Yûssuf, de Abû Muḥammad al-Khallâl, de Abû 'Umar Ibn Ḥayât, de

[1] Voir *Saḥîḥ al-jami'* n° 1632 et *As-Saḥîḥa* n° 331 d'al-Albânî (qu'Allah lui fasse miséricorde).

Scanned by CamScanner

Abû Bakr Ibn Abî Dâwûd, de Harûn Ibn Zayd, d'après Abû Zarqâ, de mon père qui a dit : de Sufyân, d'après 'Ikrimâ Ibn 'Ammâr, d'après Chu'ayb Ibn Abî as-Sunnî, d'après Abû 'Issâ (ou 'Issâ) qui a dit :] « **Je suis allé chez 'Abdullah Ibn 'Umar, Abû as-Siwâr a dit : *Ô Abû 'Abd ar-Rahmân, il y a des gens chez nous lorsqu'on leur récite le Coran, l'un d'entre eux court par crainte d'Allah.***
Il a dit : *Tu as menti.*
J'ai répondu : *Mais si, par le Seigneur de cette construction.*
Il a dit : *Malheur à toi si tu es véridique. En effet, Satan entre à l'intérieur de l'un d'entre eux, par Allah, les Compagnons de Muhammad n'étaient pas ainsi.* »

Repousser l'extase

Si quelqu'un dit : « La parole s'impose sur celui qui s'efforce de repousser l'extase, mais n'y arrive pas et cela le dépasse. Donc, par où entre Satan ? » La réponse est : Nous ne désapprouvons pas la faiblesse de certaines dispositions naturelles dans la défense, excepté que le signe du véridique est qu'il n'a pas la capacité de repousser, ni il ne sait ce qui émane de lui, dans le fond il est tel la parole d'Allah (ﷻ) :

وَخَرَّ موسَى صَعِقًا

﴿...Et Mûssâ s'effondra foudroyé.﴾[1]

[Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Hamad Ibn Ahmad, de Ahmad Ibn 'Abdillah, de Ibrâhîm Ibn 'Abdillah, de Muhammad Ibn Ishâq ath-Thaqafî, de Hâtim Ibn Layth al-Jawhârî, de Khâlid Ibn Khaddâch qui a dit :] « On a lu à 'Abdullah Ibn Wahb *Le livre des affres de la résurrection*, il tomba en s'évanouissant et ne prononça plus une parole jusqu'à ce qu'il mourut, quelques jours plus tard, après cela. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Beaucoup de gens sont morts après avoir écouté les exhortations, ils s'évanouirent. Nous avons dit : Cette extase ressentie qui englobe les mouvements de ces personnes, la force de leurs cris et leurs agitations, en apparence c'est se donner beaucoup de peine mais Satan assiste cette personne.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si quelqu'un dit : Y a t-il concernant la personne sincère une diminution dans cette situation qui le

[1] Sourate 7, Les limbes, verset 143.

Scanned by CamScanner

traverse ? On a dit : Oui, sous deux angles. Le premier, si la science était forte, il tiendrait. Le second, il a divergé de la voie des Compagnons et des suiveurs, et ceci suffit comme diminution. »

['Abdallah Ibn 'Alî al-Muqrî nous a informés, de Hibatullah Ibn 'Abd ar-Razzâq as-Sunnî, de Sa'îd Ibn Ahmad Ibn al-Bannâ, de Abû Sa'd Muhammad Ibn 'Alî ar-Rustûmî, de Abû l-Hussayn Ibn Bachrân, de Abû 'Alî Ismâ'îl Ibn Muhammad as-Safâr, de Sa'adân Ibn Nasr, de Sufyân Ibn 'Uyayna qui a dit : J'ai entendu Khalf Ibn Hawchab dire :] « Khawât tremblait au moment du rappel, Ibrâhîm lui a dit : Si tu le maîtrises, alors peu me soucie de ne pas compter sur toi, et si tu ne le maîtrises pas, tu as divergé de ceux qui t'ont précédé. » Et dans une autre version : « ...Tu as divergé de ceux qui sont meilleurs que toi. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ibrâhîm est an-Nakh'î, le jurisconsulte, il s'accrochait à la tradition et était dur dans le suivi des traces (des Compagnons). Quant à Khawwât, il était parmi les pieux, loin de la simulation. Ceci est le discours de Ibrâhîm à son égard, alors que dire de celui dont la simulation n'est pas cachée.

Lorsque les soufis s'extasièrent, ils applaudirent bruyamment

Lorsque les soufis s'extasièrent à l'écoute de la musique, ils applaudirent. [Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî nous a informés, de Rizq Allah Ibn 'Abd al-Wahhâd at-Tamîmî, de Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî qui a dit : J'ai entendu Abû Sulaymân al-Maghrabî dire : J'ai entendu Abû 'Alî Ibn al-Kâtib dire :] « Ibn Bannân se lamentait et Abû Sa'îd l'applaudissait. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : L'applaudissement est blâmé, il extasie, fait sortir de la modération, les gens doués de raison s'en sont purifiés. Celui qui l'accomplit ressemble aux associateurs dans ce qu'ils accomplissaient auprès de La Demeure parmi les applaudissements qu'Allah (ﷻ) a blâmé dans Son Livre :

وَ مَا كَانَ صَلاَتُهُمْ عِندَ الْبَيْتِ إِلاَّ مُكَاء وَ تَصْدِيَةً

﴿Et leurs prières auprès de La Maison n'est que sifflements et applaudissements.﴾[1]

[1] Sourate 8, Le butin, verset 35

Scanned by CamScanner

[‘Abd al Wahhâb al-Ḥâfiẓ nous a informés, de Abû al-Faḍl Ibn Ḥayrûn, d’Abû ‘Alî Ibn Châdhân, d’Aḥmad Ibn Kâmil, de Muḥammad Ibn Sa’d, de mon père, de mon oncle, d’après son père, d’après son grand-père, d’après Ibn ‘Abbâs :] « **Ce sont les sifflements et les applaudissements.** »

L’auteur (qu’Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il y a aussi une ressemblance avec les femmes. La personne douée de raison s’habitue à ne pas sortir de la prestance par des actes de mécréants et de femmes.

Lorsque leur extase se renforça, ils dansèrent.

Lorsque leur extase se renforça, ils dansèrent. Certains d’entre eux se sont basés sur la parole d’Allah (ﷻ) adressée à Ayyûb :

ارْكُضْ بِرِجْلِكَ

﴿Et frappe de ton pied le sol.﴾[1]

L’auteur (qu’Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette preuve est inconsistante car si l’ordre de frapper le sol de son pied était par joie, il y aurait eu pour eux un point équivoque, mais il lui a été ordonné de frapper du pied pour que jaillisse l’eau. Ibn ‘Aqîl a dit : « Où sont les preuves concernant une personne éprouvée, à qui il lui est ordonné de frapper le sol de son pied pour que jaillisse l’eau par miracle, avec la danse ? S’il était permis de bouger le pied, alors les preuves pour tous les amoureux passionnés seraient présentes pour l’autorisation de la danse en Islam comme la parole d’Allah (ﷻ) à Mûssâ :

اضْرِب بِّعَصَاكَ الْحَجَرَ

﴿Et frappes de ton bâton la pierre.﴾[2]

Preuve, ici, de pouvoir frapper les minéraux avec un bâton. Nous cherchons refuge auprès d’Allah de jouer avec la législation. »

D’autres, pour secourir cet avis, se sont basés sur la parole du Messager d’Allah (ﷺ) à ‘Alî (رضي الله عنه) : « **Tu es de moi, et moi je suis de toi.** » ‘Alî s’est mis à sautiller. Il (ﷺ) a aussi dit à Ja‘far : « **Tu me ressembles dans mon physique et dans mon caractère.** » Ja‘far sautilla. Il (ﷺ) a dit à Zayd : « **Tu es notre frère et notre maître.** »[3] Il sautilla.

---

[1] Sourate 38, Sâd, verset 42
[2] Sourate 2, La Vache, verset 60
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n° 2699 et Muslim n° 1783 sans la parole « il sautilla », adh-Dhahabî a aussi affaibli cette parole dans *Mizân al-’I‘tidal*.

Scanned by CamScanner

D'autres se sont basés sur : « **Les Abyssins tapaient du pied et le Prophète (ﷺ) les regardait.** »[1] La réponse est : Le sautillement est une forme de marche que l'on accomplit au moment de la joie, quel rapport avec la danse ? De même, le sautillement éthiopien est une forme de marche par éloge qui est accompli au moment de la rencontre pour la guerre.

Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî s'est basé pour leur autoriser la danse ce dont nous a informés [Abû Nasr Muhammad Ibn Mansûr al-Hamdânî, d'Ismâ'îl Ibn Ahmad Ibn 'Abd al-Malik, le muezzin, de Abû Salih Ahmad Ibn 'Abd al-Malik, de Abû Sa'îd Muhammad Ibn 'Abd al-'Azîz, de Abû Muhammad 'Abd al-Hamîd Ibn 'Abd ar-Rahmân qui ont dit : de Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, de Abû al-'Abbâs Ahmad Ibn Sa'îd al-Ma'dânî, de Muhammad Ibn Sa'îd al-Marûzî, de 'Abbâs ar-Rafîqî, de 'Abdullah Ibn 'Umar al-Warâq, de al-Hassan Ibn 'Alî Ibn Mansûr, de Abû 'Atâb al-Misrî, d'après Ibrâhîm Ibn Muhammad Ach-Châfi'î :] « Sa'îd Ibn al-Musayyib est passé dans certaines ruelles de La Mecque et a entendu al-Akhdar al-Hidâ qui chantait dans la maison de al-'As Ibn Wâ'il et disait :

L'odeur du musc s'est répandue à « Batn Nu'mân »
Après que Zaynab soit passée auprès des femmes parfumées
Lorsqu'elle vit la caravane d'An-Numayrî elle se détourna
Mais quand elles la virent, elles en furent averties

Puis, il a dit : Il tapait avec son pied le sol pendant un temps et a dit : Ceci est ce que nous savourons d'écoute. Ils rapportaient le poème à Sa'îd Ibn al Musayyib. »

L'auteur a dit : Cette chaîne est coupée, trouble, elle n'est pas authentique d'après Ibn al-Musayyib. Ceci n'est pas son vers de poème, il est bien plus émérite que cela. Ces vers de poèmes sont connus pour être ceux de Muhammad Ibn 'Abdillah Ibn Namîr an-Numayrî, le poète, mais il n'était pas Namirite. Il a été affilié au nom de son grand-père, qui était Thaqafî. Quant à Zaynab, dont il fait l'éloge de sa beauté, c'est la fille de Yûssuf, la sœur de al-Hajjâj. 'Abd al-Malik Ibn Marwân l'a interrogé sur ce qu'était la caravane. Il a dit : Elle était rouge, décharnée, elle portait de l'eau de Tâ'if. Il rit et ordonna à al-Hajjâj de ne pas lui faire du tort. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Même si nous pouvions dire qu'Ibn al Musayyib frappa le sol de son pied, ceci ne constitue pas une preuve pour autoriser la danse car l'homme peut frapper le sol de son pied ou le gratter

[1] Rapporté par Muslim n° 891.

Scanned by CamScanner

avec sa main, suite à quelque chose qu'il entends, on n'appelle pas cela danse. Quel vil attachement ! Quel rapport y a-t-il à frapper le sol une fois ou deux avec son pied et leurs danses qui les fait sortir du domaine des gens sensés ? Donnez-nous les preuves ! Venez à ce que nous plaidions avec les raisons ! Quelle signification de la danse si ce n'est le jeu qui convient aux enfants ? Quelle agitation des cœurs y a-t-il pour l'au-delà dans la danse? Par Allah, ceci est diminué et rabaissé.

Certains dignitaires m'ont raconté d'après al-Ghazâlî qu'il a dit : « La danse est une stupidité entre les deux épaules, elle ne s'estompe qu'avec la fatigue. » Abû l-Wafâ Ibn 'Aqîl a dit : « Le Coran a cité, textuellement, l'interdiction de la danse, Allah (ﷻ) a dit:

وَلَا تَمْشِ فِي الْأَرْضِ مَرَحًا

﴿Et ne foule pas la terre avec orgueil...﴾[1]

Il a blâmé le tout présomptueux lorsqu'Il a dit :

إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ مُخْتَالٍ فَخُورٍ

﴿Certes, Allah n'aime le présomptueux plein de gloriole...﴾[2]

La danse est la pire effronterie et méprise. N'est-ce pas nous qui avons comparé la boisson enivrante au vin du fait de leur ressemblance unanime dans l'extase et l'ivresse. »

Pourquoi, donc ne comparons-nous pas le rameau avec la composition du poème avec la timbale, les flûtes, le tambour et leur réunion dans l'extase. Quelle chose enivre la raison, la dignité, et qui fait sortir du domaine de la mansuétude et de l'éducation... Qui est plus vil que quelqu'un ayant la barbe et qui danse... Alors que dire d'une vieille qui danse, applaudit au rythme des mélodies et des rameaux, et plus particulièrement des voix efféminées et d'imberbes. Convient-il pour celui qui est proche de la mort, de l'interrogatoire, du rassemblement, du pont, puis que son devenir est dans une des deux demeures, qu'il s'illumine par la danse comme les animaux et qui applaudit comme les femmes ? Par Allah, j'ai vu des dignitaire à mon époque qui n'ont pas passé l'année à sourire et encore moins à rire malgré leur fréquentation continue avec eux, comme Chaykh Abû al-Qâsim Ibn Zaydân, 'Abd al-Malik Ibn Bachrân, Abû Tâhir Ibn al-'Allâf, al Junayd et ad-Dînawirî.

[1] Sourate 17, Le Voyage nocturne, verset 37
[2] Sourate 31, Luqmân, verset 18

Scanned by CamScanner

LES SITUATIONS DE GRANDE EXTASE CHEZ LES SOUFIS

Lorsque l'extase s'empare des soufis au moment de leurs danses, l'un d'entre eux charme certains qui sont présents afin de qu'il se lève avec lui, et d'après leur école, il n'est pas permis à celui qui a été charmé de s'asseoir. Lorsqu'il se lève, les autres se lèvent à sa suite, lorsque l'un d'entre eux dévoile sa tête, les autres dévoilent leurs têtes par consentement vers lui. La personne douée de raison n'est pas sans ignorer que dévoiler sa tête est une chose répugnante. Il y a la perte de la virilité et le délaissement de l'éducation. On ne dévoile la tête que lors des rites de pèlerinage par adoration pour Allah et humilité envers Lui.

SECTION : Lorsque leur extase s'intensifie, ils jettent leurs vêtements sur le chanteur. Certains les jettent en criant, d'autres les déchirent puis les jettent. Certains ignorants leur ont tiré argument en disant : « Ils sont dans l'absence donc ils ne sont pas à blâmer, car lorsque l'anxiété dépassa Mûssâ (عليه السلام) à cause de l'adoration du veau par son peuple, il jeta les tablettes, les cassa et ne sût plus ce qu'il avait fait. »

La réponse est que nous disons : Qui a authentifié que Mûssâ a lancé les tablettes (*ramâhâ*) comme quelqu'un qui lance pour casser ? Ce qui a été rappelé dans le Coran est uniquement qu'il les a jetés (*alqâ-hâ*), d'où savons-nous qu'elles ont été cassées. Même si nous disions qu'elles ont été cassées, d'où tirons-nous qu'il a voulu les casser ? Et même, si nous avions authentifié cela d'après lui, nous aurions dit : Même en étant absent, s'il y avait eu une mer de feu était à ses cotés, à ce moment-là, il l'aurait traversée. Qui corrige pour ces gens-là leur absence alors qu'ils reconnaissent le chanteur de quiconque autre, et qu'ils avertissent du puits s'il y en a un. Comment comparer la situation des prophètes avec la situation de ces sots ? J'ai vu un jeune parmi les soufis qui marchait dans les marchés et criait, les enfants marchaient derrière lui, il vociférait et sortait, pour la prière du vendredi, en poussant des cris. Il priait en groupe et on m'a demandé concernant sa prière. J'ai dit : « Si au moment de son cri, il est absent, son ablution est vaine, et s'il est présent, il simule. Cette personne était endurcie, il ne faisait rien, plutôt, il circulait chaque jour avec un panier et réunissait ce qu'il mangeait, lui et ses compagnons. Voilà la situation des personnes rongées [par les soucis] (*muta'akkilîn*) et non celles qui placent leur confiance (*mutawakkilîn*). »

Si nous pouvions dire qu'ils criaient par absence, alors leurs expositions ne devraient pas voiler les raisons par l'écoute de ce qui extasie et qui est interdit, tout comme s'exposer à tout dommage qui prédomine. On a demandé à Ibn 'Aqîl

Scanned by CamScanner

concernant leur extase et le déchirement de leurs vêtements, il a dit : « C'est une erreur et c'est interdit. »

Le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit de dilapider l'argent, de se déchirer les joues.[1] Une personne lui a dit : « Ils ne raisonnent pas sur ce qu'ils font. Il a dit : S'ils sont présents dans ces lieux en sachant que l'extase les dépassera en dissipant leur raison, ils sont pêcheurs pour avoir fait entrer (dans leurs personnes) ce déchirage de vêtement, ainsi que d'autres choses qui corrompt. De même, ils ne sont pas exempts du discours de la législation à leur encontre car on s'adresse à eux avant qu'ils ne soient présents dans ces lieux entraînant cela, en les évitant. Il leur est, aussi, interdit de boire des boissons enivrantes, et lorsqu'ils sont enivrés et qu'ils commettent la corruption dans les biens, s'adresser à eux bien qu'enivrés ne doit pas être délaisser. De plus, cette enivrement que les soufis appellent extase, s'ils ont été véridiques, la disposition naturelle a été enivrée, mais s'ils ont menti, alors c'est une boisson alcoolisée (qu'ils ont consommée). Et même avec la santé, dans les deux situations, il n'y a pas de salut (dans l'ivresse) et s'écarter des lieux douteux est une obligation. »

Abû Tâhir leur a argumenté pour déchirer leurs vêtements du hadith de Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) qui a dit: « **J'ai dressé un drap d'apparat, que je possédais, dans lequel se trouvait des marques, le Prophète (ﷺ) l'a étendu et l'a déchiré** ».[2]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Regarde la compréhension de cette pauvre personne, comment il compare la situation de celui qui déchire son habit et le corrompt, alors que le Messager d'Allah (ﷺ) nous a interdit de gaspiller l'argent, avec le fait que le Prophète (ﷺ) a déchiré ce tissu pour cacher des photos qu'il y avait ou pour un autre but. Ceci est parmi la fermeté, en droit, du législateur vis-à-vis des interdictions, comme il avait ordonné de casser les jarres de vin. S'il prétend être absent au moment où il déchire son habit, nous disons : Satan t'a rendu absent, car si tu avais été avec la vérité, elle t'aurait préservé car la vérité ne corrompt pas.

[Muḥammad Ibn Abî al Qâṣim nous a informés, de Ḥamad Ibn Aḥmad, de Abû Nu'aym al-Ḥâfṣ, de Muḥammad Ibn 'Alî Ibn Ḥachîch, de 'Abdullah Ibn aṣ-Ṣaqar, de Silat Ibn Mas'ûd, de Ja'far Ibn Sulaymân qui a dit : J'ai entendu Abû 'Imrân

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1294-1296 et Muslim n° 103-104.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 2105 et Muslim n° 2107.

Scanned by CamScanner

al-Jawnî dire :] « Un jour, Mûssâ Ibn 'Imrân (عليه السلام) a fait une exhortation, et [en entendant cela] une personne a déchiré son *qamîs*, Allah (عز وجل) a révélé à Mûssâ : Dis au propriétaire du *qamîs* de ne pas le déchirer. [Cette personne] M'ouvre t-elle son cœur ? »

Critique des manières soufies dans le déchirement des habits en lambeaux

Les dignitaires soufis ont parlé concernant la mise en lambeaux des habits. Muhammad Ibn Tâhir a dit : « De la preuve lorsque le lambeau a été jeté à terre, il est devenu la propriété de celui pour qui on l'a jeté (car il en est sa cause). »

Jarîr a dit : « **Des gens, en habits de peaux fendus, sont venus, le Messager d'Allah (ﷺ) a incité aux aumônes, et une personne parmi les Ansârs est venue avec des dons, les gens le suivaient jusqu'à ce que j'ai vu deux piles d'habit et de nourriture.** »[1]
Il a, aussi, dit : « **De la preuve, lorsque le groupe est arrivé, au moment de la dispersion du lambeau, on leur répartit par tirage au sort.** » D'après le hadith de Abû Mûssâ qui a dit : « **On a amené au Messager d'Allah (ﷺ) un butin et du profit, il l'a réparti entre nous (au sort)** ».[2]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette personne joue avec la législation. Il a déduit par sa mauvaise compréhension ce qu'il pense concorder avec l'école des derniers soufis car nous, nous n'avons pas connu cela des premiers. L'explication de sa mauvaise déduction est que celui qui a déchiré le vêtement et l'a jeté, s'il avait été présent il ne lui aurait pas été permis de le déchirer et s'il avait été absent, cette manière de faire ne lui aurait pas été permise légalement, ni en don, ni par propriété. Ils prétendent, aussi, que son habit est comme une chose qui émane de l'homme sans qu'il le sache, donc il n'est pas permis à quiconque de le posséder. S'il l'avait jeté au moment de sa présence, pas pour quelqu'un, il n'y a pas de sens à le posséder. S'il l'avait jeté au chanteur, il ne le posséderait pas car la possession ne se fait que sous un acte légal, et le jet n'en est pas un. Même si nous pouvions dire qu'il deviendrait la propriété du chanteur, quelle disposition des autres envers celui-ci y a-t-il ? De plus, lorsqu'ils exercent leur droit sur celui-ci, ils le déchirent en lambeaux et cela n'est pas permis sous deux angles :
Premièrement, c'est l'exercice d'un droit qu'ils ne possèdent pas.

[1] Rapporté dans *Sahîh Muslim* n° 1017.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n° 4233.

Scanned by CamScanner

Deuxièmement, c'est une dilapidation de l'argent, et quel sens y a t-il à faire concourir celui qui n'est pas présent.

Quant au hadith d'Abû Mûssâ, les savants ont dit, notamment al-Khaṭâbî : « On peut comprendre que le Messager d'Allah (ﷺ) a permis cela par agrément de ceux qui étaient présent durant l'expédition ou du cinquième du butin qui était son droit. D'après l'école soufie, on donne ce lambeau à celui qui vient, mais cette école sort du consensus des musulmans et ils n'ont posé ces fondements que par leurs opinions corrompues comme la *Jâhiliya* avait posé les décrets de *al-Baḥîra*, de as-*Sâ'iba*, de *al-Waṣîla* et de *Hâm*. »

Ibn Ṭâhir a dit : « Nos dignitaires se sont accordés unanimement que le lambeau déchiré et de ce qui émane des lambeaux authentiques en correspondance avec, tout ceci est d'un décret unanime et les dignitaires les utilisent à leur guise. » Ils se sont basés sur la parole de 'Umar : « **Le butin revient à ceux qui étaient présents lors de l'évènement.** » Notre chaykh Abû Ismâ'îl al-Anṣârî les a contredit. Il a fait du lambeau deux catégories : Celui qui a été endommagé est réparti entre tous, et celui qui est intact que l'on donne au combattant. Il s'est basé sur le hadith de Salama : « *Qui a tué l'homme ?*
Ils ont répondu : *"Salama Ibn al-Akwâ"*
Il a dit : *Le butin tout entier lui revient.* »[1]
Le combat était du côté des combattants, donc le butin leur revient.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Regardez mes frères – qu'Allah nous préserve ainsi que vous – la ruse d'Iblîs contre ces ignorants et comment ils jouent avec la législation et le consensus de leurs dignitaires, et dont leur unanimité n'équivaut même pas à un crottin. Les grands légistes se sont entendus unanimement que le bénéficiaire est celui qui l'a obtenu, que le lambeau soit déchiré ou intact. Il n'appartient à personne d'autre d'en disposer. De plus, le butin du tué est tout à lui, pourquoi donc l'ont-ils accordé à celui qui l'a jeté ? Ensuite, il convient que l'affaire soit contraire à ce qu'a dit al-Anṣârî car l'habit dégradé est dû à l'extase. Il convient donc, que le dégradé soit au chanteur et non pas l'intact. Toutes leurs paroles concernant ce sujet sont absurdes et des affabulations.

Abû 'Abdillah at-Tikrîtî aṣ-Ṣûfî m'a raconté, d'après Abû l-Fuṭûḥ al-Isfarâynî - que j'avais vu lorsque j'étais petit- qui fut présent auprès d'un grand nombre dans

[1] Rapporté par Muslim n° 1754.

Scanned by CamScanner

un relais, il y avait des oreillers, des rameaux, des tambours avec des clochettes, il se leva et dansa jusqu'à ce que sa toque tomba. Il resta la tête nue, et at-Tikrîtî a dit : « Un jour, il a dansé en chaussettes. » Puis il rappela que la danse en chaussettes est une erreur, chez les gens. Il s'isola et les enleva, puis il ôta un vêtement de soie qu'il portait et le posa devant eux par expiation pour ce délit, ils se le partagèrent en lambeaux. Ibn Tâhir a dit : « De la preuve qu'il n'est pas permis à celui qui jette le lambeau de le racheter auprès du groupe. » Il s'est basé sur le hadith de 'Umar : « Ne revenez pas sur vos aumônes. »[1]

L'auteur a dit : Regarde l'éloignement de cette personne dans la compréhension des significations des traditions, car le lambeau déchiré et jeté reste la propriété du titulaire, il n'a donc pas besoin de le racheter.

SECTION : Quant à leurs déchirements des vêtements jetés en lambeau et leur dispersion, nous avons déjà expliqué que si le propriétaire du vêtement l'avait jeté au chanteur, il ne le possédait pas par le jet en tant que tel mais plutôt lorsqu'il en serait le propriétaire, donc quel sens à ce que les autres en dispose. J'ai vu certains de leurs jurisconsultes déchirer les vêtements et les répartir, puis il dit : « On tire bénéfice de ces lambeaux, ce n'est pas du gaspillage.» J'ai dit : « Ceci n'est-il pas, seulement, le gaspillage.» J'ai vu un autre chaykh parmi eux dire : « J'ai déchiré des tissus dans notre pays, une personne en prit un bout et en fît un linceul qu'il vendit pour cinq dinars. Je lui ai dit : La législation ne permet pas ces stupidités avec ces anecdotes. »

Abû Hâmid at-Tûsî est plus étonnant encore que ces deux personnes, il a dit : « Il leur est permis de déchirer les vêtements, lorsqu'ils ont été déchirés en morceaux à carreaux, et qui peuvent servir à recoudre les vêtements et les tapis, car le vêtement peut se déchirer jusqu'à pouvoir en recoudre un *qamîs*, donc ceci n'est pas de la perte. » Cet homme-là m'a vraiment étonné ! Comment l'amour de l'école du soufisme l'a arraché au fondement de la législation et de l'école de ach-Châfi'î, et il a regardé un bénéfice particulier. Ensuite, que signifie sa parole : En quatre… ? En effet, en longueur c'est aussi utile. S'il avait déchiré le vêtement en quatre, il en aurait tiré bénéfice, de même que s'il avait cassé le sabre en deux, il aurait tiré bénéfice de la moitié, excepté que la législation vise à regarder les bénéfices généraux, et on appelle ce qui diminue le bénéfice, une détérioration. Voilà pourquoi on interdit de casser le dirham intact car cela fait partir sa valeur, en plus de le casser. Il n'est pas étonnant de constater la ruse d'Iblîs à l'encontre

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n° 1489-1490-2636-2970 et Muslim n° 1620-1621.

Scanned by CamScanner

des ignorants parmi eux, plutôt même à l'encontre des jurisconsultes, qui ont choisi les innovations soufies au décret De Abû Ḥanîfa, de ach-Châfi'î, de Mâlik et de Aḥmad, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

SECTION : En effet, ils ont exagéré dans ce qu'ils ont innové. Les excuses leur ont été ôtées par leurs passions qu'ils ont suivies. Muḥammad Ibn Ṭâhir a rappelé dans son livre, Chapitre : *De la tradition de prendre quelque chose à celui qui demande pardon*. Il s'est basé sur le hadith de Ka'b Ibn Mâlik dans son repentir « ***Le tiers te suffit.*** » Puis, il a dit au Chapitre : *De la preuve pour celui qui est dans l'obligation d'une compensation qu'il ne s'acquitte pas, il doit plus s'en acquitter encore*. Il a utilisé le hadith de Mu'âwyyia Ibn Hîda d'après le Prophète (ﷺ) qui a dit concernant l'aumône légale: « **Celui qui ne la donne pas, moi je la prends et la moitié de son argent.** »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Regarde comment ceux-ci jouent, et l'ignorance de celui qui leur a argumenté par une appellation à laquelle ils s'accrochent là où la compensation n'est pas due, appellation de celle-ci *obligation*. Quant à nous, il n'y a ni compensation ni obligation, si ce n'est par la législation. Aussi longtemps que l'homme ne croit pas que ce qui est obligatoire est une obligation, il a mécru. Dans leur école, il y a le dévoilement de la tête au moment du pardon, ceci est une innovation qui fait perdre la virilité, annule la dignité et s'il n'y avait dans la législation le dévoilement de la tête au moment de l'iḥrâm, il n'y aurait aucune voie.

Quant au hadith de Ka'b Ibn Mâlik, il a dit : « Parmi mon repentir, je vais me dessaisir de mon argent. » Le Messager d'Allah (ﷺ) lui a répondu : « **Le tiers te suffit** », non pas par attachement obligatoire à cela, mais par aumône et il a prit de lui. Où est l'attachement de la législation envers celui qui délaisse l'aumône légale, là où il y a un rajout d'une punition à l'encontre de l'aspirant à lui imposer une compensation qui ne lui est pas obligatoire. S'il s'en abstient, ils la redoublent alors qu'ils n'en sont pas tenus. En effet, il incombe, seulement, de s'accrocher à la législation. Tout ceci est de l'ignorance et du jeu à l'égard de la législation, et celle-ci a des droits sur ces gens qui en sont sortis.

[1] Voir *Ṣaḥîḥ al-Jâmi'* n° 4265, *Al-'Irwâ* n° 791 et *an-Naṣiḥa* d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre beaucoup de soufis leur faisant prendre de jeunes gens pour compagnie .

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Sache que la grande majorité des soufis s'est interdit de regarder les femmes qui ne leur appartiennent pas et ce, en esquivant leur compagnie et en évitant leur fréquentation. Ils se sont consacrés au culte d'adoration au dépend du mariage. Ils se sont convenus de la compagnie de jeunes gens de manière intentionnelle et dans le but d'une vie ascétique. Iblîs a fait en sorte qu'ils aient un penchant pour les jeunes gens. Sache que les soufis sont, en ce qui concerne la compagnie des jeunes gens, au nombre de sept catégories.

- La première catégorie : Ce sont les plus ignobles d'entre eux. Ce sont des gens qui imitent les soufis et professent le panthéisme.
[Muhammad bn 'Abd al-Bâqî bn Ahmad bn Sulaymân nous a informés, disant : Abû 'Alî al-Hussayn bn Muhammad bn al-Fadl al-Karmanî nous a rapportés, disant : Sahl bn 'Alî al-Khachchâb nous a rapportés, disant :] « Il m'a été communiqué qu'un groupe de panthéiste a prétendu que la Vérité (Allah) le Très Haut a élu des corps dans lesquels Il s'est installé avec les traits de seigneurie. »

Parmi ces gens, il y a celui qui a dit : Il (Allah) est installé dans les belles choses. Abû 'Abdillah bn Hâmid bn Hâmid, l'un de nos Compagnons, nous a parlé d'un groupe de soufis qui ont dit qu'ils ont vu Allah (ﷻ) dans ce monde. Pour eux, Il (Allah) peut prendre l'apparence humaine. Il ne rejette pas le fait qu'il soit installé dans une belle image, jusqu'à ce qu'ils en appellent comme témoin, dans leur vision, le jeune homme noir.

- La deuxième catégorie : Ce sont des gens qui ressemblent aux soufis par leurs vêtements et ont pour but le libertinage.

- La troisième catégorie : Ce sont des gens qui ont rendu licite le fait de regarder ce qui est beau. Abû 'Abd ar-Rahmân as-Salmî a écrit un livre qu'il a intitulé *Sunan as-Sûfiyya* (les traditions des soufis) et il dit à la fin du livre : « *Chapitre des recueils de leurs choses permises (rukhâs).* » Il y mentionne la danse, le chant et le regard vers le beau visage. Il y mentionne ce qui a été rapporté du Prophète (ﷺ) et qui aurait dit : « **Demandez le bien auprès de ceux qui ont de beaux visages.** »[1] Également : « **Trois choses éblouissent la vue. Ce sont le fait**

[1] Hadith inventé. Voir : *Da'îf al-Jâmi'* et *as-Silsila ad-da'îfa* de al-Albânî.

Scanned by CamScanner

d'admirer la verdure, le fait d'admirer l'eau et le fait d'admirer le beau visage. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ces deux hadiths ne proviennent aucunement du Prophète (ﷺ).
Quant au premier hadith, ['Abd al-'Awwal bn 'Îssâ nous en a informé en disant : 'Abd ar-Rahmân bn Muhammad bn al-Muzfar nous a rapportés en disant : 'Abdullah bn Ahmad Hamawayhi nous a rapportés en disant : Ibrâhîm bn Khuzaym nous a raconté de Yazîd bn Hârûn qui nous a raconté de Muhammad bn 'Abd ar-Rahmân bn al-Mukhayr de Nâfi', de Ibn 'Umar qui a rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit :] « **Demandez le bien auprès de ce qui ont de beaux visages.** » Yahyâ bn Ma'în a dit : Muhammad bn 'Abd ar-Rahmân n'est rien du tout. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : J'ai dit : Ce hadith a été rapporté par diverses chaînes. Al-'Uqaylî a dit : Rien n'atteste que cela provient du Prophète (ﷺ).
Quant à l'autre hadith, [Abû Mansûr bn Khayrûn nous a informés en disant : Ahmad bn 'Alî bn Thâbit m'a rapporté en disant : Ahmad bn Muhammad bn Ya'qûb nous a rapportés en disant : Muhammad bn Na'îm ad-Dabiy nous a rapportés en disant : Abû Bakr Muhammad bn Ahmad bn Hârûn nous a rapportés en disant : Ahmad bn 'Umar bn 'Ubayd ar-Rayhânî a dit : « J'ai entendu Abû al-Bukhturî Wahb bn Wahb dire :] « Je suis entré chez [Hârûn] ar-Rachîd et son fils al-Qâsim se trouvait devant lui. Je ne cessais de le regarder. Ar-Rachîd dit : *Je vois que tu ne cesses de regarder al-Qâsim.* Voudrais-*tu qu'il s'attache exclusivement à toi ?* J'ai répondu : *Je demande à Allah de te préserver, ô commandeur des croyants, à ce que tu ne m'accuses pas de choses qu'il n'y a pas en moi.* »

A propos du regard incessant qu'il lui a lancé, Ja'far as-Sâdiq nous a rapportés de son père, de son grand-père 'Alî bn al-Hussayn, de son père, de son grand-père qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « **Trois choses augmentent la puissance du regard. Ce sont : Le fait d'admirer la verdure, le fait d'admirer l'eau qui coule et le fait d'admirer le beau visage.** »

L'auteur (Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : Ce hadith est inventé. Les savants s'accordent sur le fait que Abû al-Bukhturî est un menteur et un inventeur de hadith et que Ahmad bn 'Umar bn 'Ubayd est l'un des inconnus.

[1] Hadith faible. Voir : *Da'îf al-Jâmi'* et *as-Silsila ad-da'îfa* de al-Albânî.

Scanned by CamScanner

Ensuite, il convenait à Abû 'Abd ar-Rahmân as-Salmî, lorsqu'il parle du regard vers ce qui est beau, de restreindre ce fait au visage de l'épouse ou de la servante. Quant au regard sans restriction, cela suscite des soupçons. Notre chaykh Muhammad bn Nâsir al-Hâfiz a dit : « Ibn Tâhir al-Maqdisî a écrit un livre sur la permission d'admirer les éphèbes. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : J'ai dit : Les légistes (*fuqahâ'*) ont fait savoir que celui dont le désir monte lorsqu'il admire un éphèbe, cela lui est interdit. Dans le cas où un homme prétendrait que le désir ne monte pas lors d'un regard vers les éphèbes aux beaux visages, celui-ci est un menteur. Cependant, on a permis l'acte de manière générale afin qu'il n'y ait pas trop de gêne en ce qui concerne l'interdiction. Mais lorsqu'il y a insistance dans le regard, cela indique un acte nécessité par la montée du désir. Sa'îd bn al-Musîb a dit : « Lorsque vous voyez un homme qui regarde un jeune éphèbe avec insistance, accusez-le. »

- La quatrième catégorie : Ce sont des gens qui disent : « Nous, nous ne regardons pas avec un regard de désir, mais nous regardons la personne comme un exemple en lequel nous devons puiser un enseignement. Dans ce cas, le regard ne peut nous faire de mal. » Ceci est quelque chose en eux d'impossible, car les natures sont les mêmes pour tous. Celui qui prétend ne pas avoir la même nature que ses congénères, prétend l'impossible. Nos avons révélé cela au début de notre discours sur l'écoute [du chant].

[Chahda bint Ahmad al-'Abrî nous a informés, avec une chaîne de transmetteurs remontant à Muhammad bn Ja'far as-Sûfî qui a dit : Abû Hamza as-Sûfî a dit : 'Abdullah bn Az-Zubayr al-Hanafî nous a rapportés en disant :] « J'étais assis avec Abû an-Nadâr al-Ghanawî qui était l'un des plus illustres dévots. Il a regardé un beau jeune homme et ses yeux étaient constamment fixés sur lui jusqu'à ce qu'il s'approcha de lui et lui dit : Je t'ai demandé, par Allah l'Audient, par sa puissance élevée, son pouvoir inaccessible, que tu t'arrêtes devant moi afin d'assouvir mon envie de te regarder. Il s'arrêta quelques instants puis s'en est allé. Il (Abû an-Nadâr) lui a dit : Je t'ai demandé par le Sage, le Glorieux, le Généreux, Celui qui a commencé la création et celui qui la fera revenir, de t'arrêter encore. Il s'arrêta un moment. Il (Abû an-Nadâr) se mit à lever le regard sur lui et à braquer son regard sur lui. Ensuite, il commença à partir. Il (Abû an-Nadâr) lui dit : Je t'ai demandé par l'Unique, le Seul, le

[1] Un éphèbe est un beau jeune homme encore imberbe.

Scanned by CamScanner

Dominant, l'Absolu, Celui qui n'engendre pas et qui n'a pas été engendré de t'arrêter. Il s'arrêta un moment. Il (Abû an-Nadâr) le regarda longuement. Ensuite il se mit à partir. Il (Abû an-Nadâr) lui dit : Je t'ai demandé par le Subtil, celui qui est parfaitement informé, l'Audient, le Voyant, Celui qui n'a aucun semblable de t'arrêter. Il s'arrêta. Il (Abû an-Nadâr) se mit à le regarder, puis baissa la tête, le regard dirigé vers le sol. Le jeune homme continua son chemin. Il (Abû an-Nadâr) leva la tête après un long moment tout en pleurant et dit : En regardant celui-ci, il m'a rappelé un visage, dont l'élévation ne permet aucune ressemblance [avec les créatures], dont la pureté ne permet [à aucune créature] de lui ressembler, et dont la grandeur ne permet de la délimiter. Par Allah, je m'efforcerais de le satisfaire dans ma lutte contre mes ennemis et dans ma loyauté envers mes amis, jusqu'à parvenir à ce que j'aurais voulu voir de son noble visage et de sa grande beauté. J'aurais aimé qu'il me fasse voir son visage et qu'il me retienne dans le feu tant que dureront les cieux et la terre et qu'ensuite on le couvre d'un voile. »

[Muhammad bn 'Abdillah al-Firâzî nous a rapportés en disant : J'ai entendu Khayr an-Nassâj dire :] « J'étais en compagnie de Muhârib bn Hassân as-Sûfî dans la mosquée de al-Khayf, alors que nous étions en état de sacralisation. Un beau jeune homme des gens de l'occident [musulman] est venu s'asseoir avec nous. Je voyais Muhârib qui le regardait d'une manière que je réprouvais. Je lui dit après qu'il se soit levé : Tu es en état de sacralisation dans un mois sacré, une région sacrée, dans un lieu de rites sacrés et je te vois regarder ce jeune homme avec un regard que seuls les gens séduits peuvent avoir. Il m'a répondu : Tu me dis cela, ô toi l'avide du cœur et des yeux. Ne sais-tu pas que trois choses m'ont épargné de faire d'Iblîs un associé [à Allah] ? Je lui dis : Mais quelles sont elles ? Il m'a répondu : Le secret de la foi, les vertus de l'islam et la plus importante d'entre elles, c'est la pudeur vis-à-vis d'Allah le Très Haut ; qu'il s'informe sur moi et me trouve en train de commettre une action blâmable qu'il m'a défendu. Ensuite, il (Muhârib) s'est évanoui et les gens se sont rassemblés autour de nous.

L'auteur (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : J'ai dit : Voyez l'ignorance du premier personnage stupide et sa disposition à pratiquer l'anthropomorphisme même s'il parle d'exemption de ressemblance [entre le créateur et la créature]. Voyez également la stupidité de ce deuxième personnage qui pense que la désobéissance [à Allah] n'est qu'une abomination. Il n'a pas su que ce même regard, accompagné de désir, est interdit. De plus, il a effacé en lui les effets de la nature humaine par des allégations que le désir du regard nie catégoriquement.

Scanned by CamScanner

Un certain savant a rapporté qu'un jeune éphèbe lui a raconté ceci : « Un certain soufis, qui m'aime bien, m'a dit : Ô mon enfant, Allah te porte de l'intérêt et éprouve de l'égard pour toi en créant en moi ce besoin que j'ai de toi.. »
Il raconte qu'un groupe de soufis est entré chez Ahmad al-Ghazâlî, qui avait auprès de lui un éphèbe avec lequel il s'isolait. Il y avait entre eux deux, une rose. Il regardait parfois la rose et parfois l'éphèbe. Lorsque les membres du groupe se sont assis, l'un d'eux a dit : Peut-être avons-nous causé un désagrément ? Il a répondu : Non, par Allah. Les membres de l'assemblée s'interpellèrent en criant.

Abû al-Hussayn bn Yûssuf a raconté qu'il lui a écrit, dans un coupon, ceci : « Tu aimes ton jeune homme turc. Il lu le coupon puis appela le jeune homme. Il le sublima du regard, l'embrassa entre les yeux et dit : Ceci est la réponse au coupon. »

L'auteur (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : J'ai dit : Je ne suis pas étonné par cet homme et le fait qu'il a jeté le voile de la pudeur qu'il portait sur son visage, mais je suis surpris par ces brutes présentes, comment ont-ils pu se taire et ne pas désapprouvé ses actes. Malheureusement, la loi religieuse a gelé dans le cœur de beaucoup de gens.

[Abû al-Qâsim al-Harîrî nous a informés, disant : Abû at-Tayib at-Tabarî nous a informés en disant :] « Il m'est parvenu, de ce groupe qui écoute habituellement les chants, qu'ils admirent, en plus de cela, le visage de l'éphèbe. Il se peut même qu'ils le parent de bijoux et de vêtements teints et d'accessoires. Ils prétendent qu'ils recherchent, à travers lui, une augmentation de la foi en l'admirant et en l'estimant, et qu'ils recherchent à prouver l'existence du Créateur au moyen de la créature. Cette finalité obéit à la passion, au leurre de la raison et à ce qui contredit la science. Allah (ﷻ) a dit :

وَفِي أَنفُسِكُمْ أَفَلَا تُبْصِرُونَ

﴿En vous-même aussi. N'observez-vous donc pas ?﴾[1]

Il (ﷻ) dit aussi :

أَفَلَا يَنظُرُونَ إِلَى الْإِبِلِ كَيْفَ خُلِقَتْ

﴿Ne regardent-ils pas les chameaux comme ils ont été créés ?﴾[2]

Il dit encore :

[1] Sourate 51, Qui éparpille, verset. 21.
[2] Sourate 88, L'enveloppant, verset. 17.

Scanned by CamScanner

أَوَلَمْ يَنظُرُواْ فِي مَلَكُوتِ السَّمَاوَاتِ وَ الأَرْضِ

(N'ont-ils pas considéré le grand royaume des cieux et de la terre ?)[1]

Ils se sont détournés de ce que Allah leur a ordonné de considérer, pour se tourner vers ce qu'Il (ﷻ) leur a interdit. Cependant, ce groupe fait ce que nous avons évoqué après avoir mangé les bons plats et les mets appétissants. Après avoir fini de manger, leur esprit réclame ce qui suit la nourriture, comme l'écoute du chant, la danse et la jouissance du regard vers le visage de l'éphèbe. S'ils venaient à ne pas absorber assez de nourriture, ils ne pourraient avoir de l'attirance pour l'écoute [du chant] et le regard [vers l'éphèbe]. Abû Tayib a dit : « L'un d'eux a, dans sa poésie, fait part de l'état de ceux qui écoutent le chant et ce qu'ils trouvent dans une situation d'écoute du chant. Il a dit :

Te rappelles-tu notre temps où nous nous réunissons
pour une bonne écoute du chant jusqu'au matin ?
Les servantes chanteuses circulaient entre nous
elles enivrèrent les esprits sans relâche.
Nous ne voyons en eux que l'étourdissement
de joie et là, la joie n'est que cri
Lorsque le frère des délices est repu, il y a
un crieur de divertissement : Venez au succès
Nous ne possédions rien d'autres que les yeux enfoncés dans leurs orbites
nous l'avons attendris pour jeter un regard.

Il a dit : « Si l'écoute du chant a pour effet dans leurs cœurs ce que ce locuteur a mentionné, alors comment l'écoute du chant peut-il être utile ou apporter une utilité. »

Ibn 'Aqîl a dit : « Le propos de celui qui a dit : « Je ne crains pas la vision des belles apparences » n'a pas de sens, car la loi religieuse est venue avec un discours général. Elle ne fait pas de distinction entre les personnes. Les versets du Coran désapprouvent ces prétentions. Allah (ﷻ) dit :

قُل لِّلْمُؤْمِنِينَ يَغُضُّوا مِنْ أَبْصَارِهِمْ وَ يَحْفَظُوا فُرُوجَهُمْ

(Dis aux croyants de baisser le regard et de préserver leur chasteté.)[2]

Il dit aussi :

[1] Sourate 7, Les limbes, verset. 185.
[2] Sourate 24, La lumière, verset 30.

Scanned by CamScanner

أَفَلاَ يَنظُرُونَ إِلَى الإِبِلِ كَيْفَ خُلِقَتْ وَ إِلَى السَّمَاء كَيْفَ رُفِعَتْ وَ إِلَى الْجِبَالِ كَيْفَ نُصِبَتْ وَ إِلَى الأَرْضِ كَيْفَ سُطِحَتْ

﴿Ne regardent-ils donc pas les chameaux comme ils ont été créés, et le ciel comme il a été élevé, et les montagnes comme elles ont été dressées, et la terre comme elle est nivelée ?﴾[1] Il n'est permis de regarder avec admiration que l'apparence des choses qui n'attirent pas l'esprit et pour lesquelles il n'éprouve pas de plaisir, mais plutôt elles doivent être un exemple dont on tire un enseignement et qui ne doit pas être mêlée à l'envie ni être saisie par le désir.

Quant aux apparences des choses qui procurent du plaisir, elles expriment un exemple d'instruction avec du désir. Toute apparence de chose dont on ne tire aucun enseignement, il ne convient pas de la regarder avec admiration, parce qu'elle peut devenir la cause de tentation. C'est pour cela qu'Allah (ﷻ) n'a pas envoyé de femmes avec un message, ni n'en a fait un juge, un imam ou un muezzin. Tout cela parce qu'elle est le lieu de tentation et de désir. Il se peut qu'elle ait rompu avec ce qui est voulu par la loi religieuse concernant le regard. Celui qui dira : « Moi je trouve, dans la belle apparence des choses, un exemple dans lequel on puise un enseignement », nous l'accusons de mensonges. De même, celui qui prétend se distinguer par une nature autre que la notre, nous l'accusons de mensonge. Mais tout cela n'est que tromperies de Satan pour les prétendants.

- La cinquième catégorie : Ce sont des gens qui ont pris pour compagnie des éphèbes et se sont interdit les actes abominables. Ils croient fermement qu'ils s'évertuent à faire le bien. Ils ne savent pas que ce type de compagnie et le fait de regarder les éphèbes en éprouvant du plaisir, est un acte de désobéissance [à Allah]. Ce fait a lieu au sein des soufis blâmés. Leurs anciens marchaient sur une autre voie que celle-ci. Certains ont dit : « Ils ont marché sur cette voie et ce avec preuve [à l'appui]. La preuve est ce que Ahmad bn 'Alî bn Thâbit nous a appris. Il a dit : Abû 'Alî ar-Rûzbârî nous a récité ceci :

Il a emmené mes yeux dans les jardins des beautés
Et a interdit à mon âme de commettre l'interdit
Il a porté de la passion ce poids que s'il
Était sur la montagne rocailleuse et massive,
elle se serait écroulée.

[1] Sourate 88, L'enveloppant, verset 17-19.

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah l'agrée) a dit : Le hadith de Yûssuf bn al-Hussayn viendra par la suite. A propos du dire suivant : « J'ai pris, cent fois l'engagement envers mon Seigneur de ne pas prendre de jeune gens pour compagnie. Mais celui qui possède un beau corps et qui minaude m'a fait rompre mes engagements. », Chahda al-Kâtiba nous a rapportés avec une chaîne de transmetteurs de Abû al-Mukhtar ad-Dabiy qui a dit : Mon père m'a dit : « J'ai dit à Abû al-Kamît al-Andalûsî -alors qu'il voyageait sur la terre d'Allah- Parle-moi de choses plus étonnantes que celles que j'ai vu chez les soufis ? Il m'a répondu : J'avais côtoyé un homme parmi eux nommé Mahrajân. C'était un *majûs* qui s'était converti à l'islam et qui a adhéré au soufisme. Je le voyais accompagné d'un jeune homme dont il ne se séparait pas. Lorsque la nuit tombait, il accomplissait sa prière et ensuite il allait dormir près de lui. Ensuite, il se levait effrayé et priait tant qu'il pouvait. Ensuite, il retourne dormir près de lui. Il fit cela plusieurs fois. Lorsque l'aube se levait ou qu'il était en voyage, il fit la prière de *witr* (nombre impair). Ensuite, il levait ses mains et dit : « Mon Dieu, tu sais que la nuit s'est bien passée pour moi sans que je ne commette un acte abominable et les anges gardiens n'ont pas inscrit d'acte de désobéissance me concernant. Et ce que je cache dans mon cœur, si le ciel le portait, il peinerait et s'il se trouvait sur terre, elle serait aplatie. Ensuite, il dit : Ô nuit, témoigne de mes actes lorsque j'étais en toi. La crainte d'Allah m'a empêché d'aller vers l'interdit et de m'exposer aux péchés. Ensuite, il dit : Maître, toi tu nous réunis autour de la vertu, ne nous sépare pas, le jour où tu réuniras ceux qui sont aimés. Je (Abû al-Kamît) suis resté longuement avec lui, je le voyais faire cela chaque nuit et entendais cette parole de lui. Lorsque j'ai voulu le quitter, je lui ai dit : Je t'ai entendu dire, lorsque la nuit tombe, ceci et cela. Il a répondu : Et tu m'as entendu ? Je lui ai répondu : Oui. Il a dit : Par Allah, ô mon frère, je n'ai caché à mon cœur des choses que si le sultan les cachait à son peuple, Allah lui aurait réellement accordé son pardon. Mais qu'est ce qui te pousse à prendre pour compagnie celui dont tu crains qu'il te fasse souffrir ?

[Abû Muhammad bn Ja'far bn 'Abdillah as-Sûfî a dit : Abû Hamza as-Sûfî a dit :] « J'ai vu à la maison sacrée (Jérusalem) un jeune homme parmi les soufis en compagnie d'un garçon depuis fort longtemps. Le jeune homme décéda et la tristesse du garçon a perduré jusqu'à avoir la peau sur les os à cause de son abandon et sa tristesse. Un jour, je lui dis : Ta tristesse pour ton ami perdure depuis si longtemps que je pense que tu ne te consoleras jamais après lui. Il dit : Comment me consoler d'un homme dont Allah (ﷻ) m'a comblé ? Et Il (Allah)

Scanned by CamScanner

m'a préservé de la souillure de la dépravation durant le temps où je lui tenais compagnie et où je m'isolais avec lui de jour comme de nuit.

L'auteur (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : Ceux-là sont des gens dont Iblîs s'est aperçu qu'ils ne partageaient pas son attirance pour les actes abominables. Il leur a enjolivé le commencement de ces actes. Ils se sont précipités sur le plaisir du regard admiratif, la compagnie et la jeunesse. Ils ont entrepris de résister à leur esprit en l'éloignant des abominations. S'ils ont été véridiques et que cela se produit, le cœur est distrait, ce cœur dont l'occupation doit être vouée à Allah (ﷻ) et pas à autre chose ; le temps est gaspillé, ce temps durant lequel le cœur doit être disposé à ce qui est bénéfique pour lui dans l'autre monde, en luttant contre le naturel en l'écartant des abominations. Tout cela n'est qu'ignorance et une déviation des bonnes manières religieuses, car Allah (ﷻ) a ordonné de baisser le regard parce que le regard c'est le chemin qui mène au cœur, afin de soumettre le cœur à Allah (ﷻ) le préservant des vices qu'il appréhendes. Il n'y a pas de cas plus similaire que celui d'une personne qui se dirige tout droit vers une bête féroce vivant dans les marais couverts de bois et qui ne se préoccupe pas de lui ni ne le voit. Il la débusque, la combat et lui tient tête. Peut-il échapper aux blessures dans le cas où s'il ne se serait pas fait tuer.

L'effort sur soi

Muḥammad bn al-'Alâ' s'est affaibli; son âme l'a poussé à commettre les actions abominables. À ce moment-là, il s'est refusé la compagnie de l'éphèbe. Chahada al-Kâtiba nous a informés de 'Umar bn Yûssuf al-Bâqilânî qui a dit : Abû Hamza a dit : « J'ai dit à Muḥammad bn al-'Alâ' ad-Dimachqî lui qui était le dignitaire des soufis et que j'ai aperçu marcher en compagnie d'un jeune homme un certain temps dont il s'est séparé de lui par la suite, je lui ai demandé : *Pourquoi as-tu rompu avec ce jeune homme que je voyais avec toi après t'être lié à lui et après avoir eu de la sympathie pour lui ?*
Il a répondu *: Par Allah, je l'ai quitté non par haine ni lassitude.*
Je dis : *Mais alors, pourquoi as-tu fais cela* ?
Il a répondu *: Lorsque je me retire avec lui (le jeune homme) et qu'il s'approche de moi, Je vois mon cœur m'inciter à quelque chose. Si je m'étais rendu auprès de lui, j'aurais certainement perdu mon estime face à Allah* (ﷻ). *J'ai donc rompu avec lui pour cette raison, de façon à sanctifier Allah* (ﷻ) *et à purifier mon âme des cruautés des tentations.* »

Scanned by CamScanner

Le repentir et le prolongement des pleurs

Il y a parmi ces gens, celui qui s'est repenti et qui prolonge les pleurs pour ne pas voir [les choses éprouvantes].

Les deux Muḥammad Ibn Nâsir et Ibn Abd al-Bâqî, nous ont informés, selon une chaîne provenant de 'Ubayd Allah qui a dit : J'ai entendu mon frère Abû 'Abdillah Muḥammad Ibn Muḥammad dire : J'ai entendu Khayr an-Nasâj dire : « *J'étais en compagnie de 'Umaya bn aṣ-Ṣâmit le soufi, lorsqu'il regarda un jeune homme et récita :*

وَ هُوَ مَعَكُمْ أَيْنَ مَا كُنتُمْ وَ اللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ

(...Et il est avec vous, où que vous soyez. Allah voit très bien ce que vous faites...)[1] Il dit ensuite: O*ù est la fuite de la prison d'Allah qu'il a fait garder par des anges terribles et puissants ? Qu'Allah soit béni. Il n'y a pas plus pire que de m'avoir éprouvé par le regard que j'ai lancé à ce jeune homme. Je n'ai comparé mon regard pour lui qu'avec le feu qui a pris dans un roseau un jour de vent ; il ne s'est pas enfui ni n'a été laissé.* Puis il a dit : *Je demande pardon à Allah pour l'épreuve de son Paradis. Mes yeux sont sur mon cœur. J'ai eu peur de ne pas être sauvé de son mal et ne pas être délivré de son péché. Même si j'apportais avec moi, le jour du jugement, l'œuvre de soixante personnes véridiques.* Ensuite il pleura jusqu'à pousser des sanglots. Je l'ai entendu dire durant ses pleurs : *Ô yeux, certainement, je vous occuperais par les pleurs afin de ne pas regarder vers ce qui est éprouvant.* »

La maladie causée par de l'amour intense

Il y a parmi eux, celui qui est gagné par la maladie à cause d'un amour d'une grande intensité. Chahada al-Kâtiba nous a informés, avec une chaîne provenant de Abû Hamza le soufi qui a dit : « Abdullah bn Mûssâ était l'un des dignitaires et l'une des grandes figures du soufisme, celui-ci regarda un beau jeune homme, dans l'un des marchés, et en fut éprouvé. Il a failli perdre sa raison pour s'être pris d'affection et d'amour. Il se tenait, chaque jour, sur son chemin, pour pouvoir le voir lorsqu'il venait et lorsqu'il repartait. L'épreuve s'est prolongée en lui et le mal l'a immobilisé. Il ne pouvait faire un pas. Un jour, je suis allé le voir pour le ramener. J'ai dit : *Ô Abû Muhammad, quelle est ton histoire et qu'est ce que cette chose qui a atteint ce que je vois ?* Il a répondu : *Ce sont des choses avec lesquelles Allah m'a éprouvé. Je n'ai pas pu y faire preuve de patience et je n'ai aucun pouvoir là-dessus.*

[1] Sourate Le fer, verset 4.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

﴿Repentez-vous auprès de votre créateur et tuez-vous.﴾[1]
Il fut noyé dans la mer. »

L'auteur (Ibn al-Jawzî, qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : Regarde comment Iblîs a mené, ce pauvre homme, à petits pas, par le regard vers cet éphèbe et vers la constance à le regarder jusqu'à ce qu'il suscite l'amour dans son cœur et jusqu'à le pousser à commettre l'acte abominable. Après qu'Iblîs ait remarqué qu'il le tenait, il lui a enjolivé, avec l'ignorance, le fait de se tuer et il se tua. Il se peut que ce jeune homme ait seulement songé à commettre l'acte abominable et qu'il n'était pas résolu à le faire. Le fait de songer est pardonnable selon le dire du Prophète (ﷺ) : « Il est pardonné à ma communauté ce que leurs esprits ont fait. » Ensuite, il a regretté ce à quoi il songeait et le regret est un repentir. Iblîs lui a fait croire que le regret absolu, c'est de se tuer comme c'était pratiqué par les Banû Isrâ'îl. Ces gens ont reçu l'ordre d'agir ainsi; d'après la parole d'Allah (ﷻ) :

فَاقْتُلُوٓاْ أَنفُسَكُمْ

﴿Tuez-vous.﴾[2]

Quant à nous, nous avons interdit cette pratique, d'après la parole d'Allah (ﷻ) :

وَلَا تَقْتُلُوٓاْ أَنفُسَكُمْ

﴿Et ne vous tuez pas.﴾[3]

Le pauvre homme a commis un grand péché. Dans les deux recueils authentiques d'après ce qui provient du Prophète (ﷺ) qui a dit : « Celui qui se précipite du haut d'une montagne et se tue, il sera précipité éternellement dans le feu de l'Enfer pour toujours. »

SECTION : Parmi eux, il y a celui que l'on a séparé de l'être qu'il aime, puis fut tué. Un certain soufi m'a appris qu'il se trouvait dans un relais chez nous à Bagdad et il y avait avec lui, dans l'appartement qu'il occupait, un jeune homme. Les gens l'ont diffamé et les ont séparés. Le soufi est entré auprès du jeune homme, avec un couteau à la main et l'a tué, puis il s'est assis près de lui en pleurant. Les gens du relais sont venus et l'ont vu. Ils l'ont interrogé sur la situation et il a avoué le meurtre du jeune homme. Ils l'ont mené devant l'agent de police et il a avoué. Le père du jeune homme est venu en pleurant. Le soufi s'est

[1] Sourate 2, La vache, verset 54.
[2] Sourate 2, La vache, verset 54.
[3] Sourate 4, Les femmes, verset 29.

Scanned by CamScanner

assis en pleurant et lui a dit : « *Par Allah, il ne te reste qu'à me découper en lambeaux.* » Le père a dit : « *Maintenant, je te pardonne.* » Le soufi s'est rendu auprès de la tombe du jeune homme et pleura. Ensuite, il n'a jamais cessé de visiter la tombe du jeune homme et de lui offrir des présents.

Le fait de s'approcher de la tentation et d'y succomber

Parmi ces gens, il y a celui qui s'est approché de la tentation et est tombé dans celle-ci. Le hadith rapporté par la chaîne de Idrîs bn Idrîs qui a dit : En Égypte, j'étais en présence de gens parmi les soufis. Ils avaient avec eux, un éphèbe qui faisait leurs éloges. Idrîs a dit : L'un d'eux fut complètement séduit par lui, il ne savait plus ce qu'il faisait. Il dit : *Ô toi, dis ¨Il n'y a de dieu qu'Allah¨.* Le jeune homme dit : *« Il n'y a de dieu qu'Allah. »* Le soufi dit : Embrasse la bouche de celui qui a dit *¨Il n'y a de dieu qu'Allah¨. »*
L'auteur (Ibn al-Jawzî), qu'Allah lui accorde sa miséricorde, a dit : Nous avons fait mention de son récit au début du livre et leurs erreurs? d'une part, les expose à la tentation et à la compagnie de celui dont on ne peut avoir confiance dans sa compagnie.

La septième catégorie. Ce sont des gens qui ont su que la compagnie des éphèbes et le fait de les regarder n'est pas permis, par contre, ils ne peuvent patienter face à cela. Le hadith rapporté par une chaîne, d'ar-Râzî qui dit : « Yûssuf bn al-Hussayn a dit *: Tous ce que vous me voyez faire, faites-le, excepté la compagnie des jeunes gens, car c'est la plus grande des tentations. Je me suis engagé devant mon Seigneur, plus de cent fois, que je ne prendrais plus de jeunes gens pour compagnie. Celui aux belles joues, au corps bien formé et qui fait des minauderies m'a fait rompre ces engagements. Allah ne m'a pas interrogé, avec eux, sur le péché.* Sarî' al-Ghawânî a scandé un poème à ce sujet. Il a dit :

La rougeur des joues et les pupilles des grands yeux,
Ce qu'il y a comme camomille dans la bouche
Les mèches de cheveux bouclées sur la surface de la joue
Ce qu'il y a comme grenade dans le cœur
M'a abandonné renversé par terre entre les femmes non mariées
C'est pour cela qu'on l'appelle le renversement des femmes mariées.

L'auteur (Ibn al-Jawzî), qu'Allah lui accorde sa miséricorde, a dit : J'ai dit : Cet homme s'est confondu pour une chose qu'Allah a caché pour lui. Il a fait

Scanned by CamScanner

savoir, qu'à chaque fois qu'il voit une tentation, il met fin au repentir. Où sont les préceptes du soufisme concernant le fait de se précipiter dans ce qui est pénible ? Ensuite, il a pensé, avec son ignorance, que l'acte de désobéissance (*ma'ṣiyya*) [à Allah] c'est seulement un acte abominable (*faḥchâ'*). S'il avait de la connaissance, il aurait su que les prendre les éphèbes pour compagnie et les regarder est un acte de désobéissance (*ma'ṣiyya*). Regarde comment l'ignorance agit sur ceux qui en sont pourvus. Le hadith rapporté selon une chaîne, de Muḥammad bn 'Umar qui a dit : On m'a raconté au sujet de Abû Muslim al-Khachû'î qu'il aurait regardé un beau jeune homme et que cela a duré longtemps. Ensuite il a dit : Louanges à Allah, qu'est ce qui a poussé mes yeux vers ce qui est interdit pour lui, qui le mène constamment à la colère de son maître, l'a poussé à lui inspirer le désir de ce qui a été interdit et l'a égayé avec la chose pour laquelle il a été mis en garde. J'ai regardé celui-ci d'une manière dont je n'aurais pensé que cela allait me confondre, dans les places publiques, auprès de tous ceux qui me connaissent. Mon regard m'a abandonné alors que j'éprouve de la pudeur devant Allah (ﷻ), même s'il m'a pardonné. Ensuite il s'est évanoui.

Selon une chaîne provenant d'Abû Bakr Muḥammad bn 'Abd qui a dit : J'ai entendu Abû al-Ḥussayn an-Nûrî dire : « J'ai aperçu un beau jeune homme à Bagdad. Je l'ai regardé, puis j'ai voulu détourner mon regard. Je lui ai dit : *Vous portez des chaussures qui font du bruit et vous marchez sur les routes.*
Il a répondu : *C'est juste. Le rassemblement a lieu avec la connaissance.*

L'utilité de la science

Celui pour qui la connaissance échappe, il se débat. S'il obtient la connaissance mais que l'œuvre lui échappe, il connaît la pire des agitations. Celui qui pratique les bonnes manières de la religion mentionnées dans la parole d'Allah (ﷻ) :

قُل لِّلْمُؤْمِنِينَ يَغُضُّوا مِنْ أَبْصَارِهِمْ

(Dis aux croyants de baisser leurs regards.)[1], est préservé dès le départ. La religion fait mention de l'interdiction de fréquenter les éphèbes et les savants ont fait des recommandations à ce sujet.

Dans un hadith dont la chaîne remonte à Anas qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : **« Ne fréquentez pas les fils des rois, car les esprits les désirent ardemment bien plus que les jeunes filles nubiles. »**

[1] Sourate 24, La lumière, verset 30

Scanned by CamScanner

Le hadith dont la chaîne remonte à al-'A'mach, de Abû Sâlih, de Abû Hurayra, du Messager d'Allah (ﷺ) qui a dit : « **Ne soyez pas trop éblouis par les enfants des rois, car ils ont une séduction pire que celle des vierges.** »

Le hadith dont la chaîne remonte à al-Cha'bî qui a dit : « **La délégation des 'Abd al-Qays est venue voir le Messager d'Allah (ﷺ) et il y avait parmi eux un jeune éphèbe éclatant de blancheur. Le Prophète (ﷺ) le fit asseoir derrière lui et dit : La faute de Dâwûd (David), sur lui le salut, était le regard.** »

D'après Hurayra qui a dit : « **Le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit à l'homme de fixer les yeux avec insistance sur un jeune éphèbe.** »

'Umar bn al-Khattâb a dit : « **Il n'y a pas eu en ce monde de bête féroce nuisible dont on craint plus qu'un jeune homme éphèbe.** »

Dans un hadith dont la chaîne remonte à al-Hassan bn Khukwân qui a dit : « **Ne fréquentez pas les enfants des riches, car ils ont une apparence semblable à celle des femmes. Ils représentent une tentation plus grande que celle des filles vierges.** »

Dans un hadith dont la chaîne remonte à Muhammad bn Humayr, de an-Najîb as-Sariy qui a dit : « **Les gens disaient : L'homme ne doit pas passer la nuit dans une maison dans laquelle se trouve un éphèbe.** »

Dans un hadith dont la chaîne remonte à 'Abd al-'Azîz bn Abî as-Sâ'ib, de son père qui a dit : « **J'ai certainement plus peur d'un jeune éphèbe esclave que de soixante dix vierges.** »

De Abû Alî ar-Rawzabârî qui a dit : J'ai entendu Junayd dire : « Un homme est venu voir Ahmad bn Hanbal et il y avait avec lui un jeune homme au beau visage. Ibn Hanbal lui dit : *Mais qui est celui-là ?* Il a répondu : *C'est mon fils.* Ahmad a dit : *La prochaine fois, ne viens pas avec lui.* Lorsqu'il s'est levé pour se retirer, c'est Muhammad Ibn 'Abd ar-Rahmân al-Hâfiz qui le lui a dit. Dans la version d'al-Khâtib, on lui a dit : *Qu'Allah assiste le Chaykh, c'est un homme vertueux et son fils est mieux que lui.* Ibn Hanbal a répondu : *Ce que nous voulons dire par là n'empêche pas leur vertu. Nous avons vu nos anciens agir ainsi et ils nous ont informés sur leurs prédécesseurs.*

D'après une chaîne qui remonte à Abû Bakr al-Marûzî qui a dit : « Hassan al-Bazzâr est allé voir Ahmad bn Hanbal et il y avait avec lui un jeune homme au

beau visage. Il s'est entretenu avec lui. Lorsqu'il voulut s'en aller, Abû 'Abdillah lui dit : *Ô Abû 'Alî, ne marche pas en compagnie de ce jeune homme sur la voie publique.* Il lui répondit : *Ce n'est que le fils de ma sœur.* Même si c'est le cas, les gens cherchent ta perte.

D'après une chaîne, de Chujâ' bn Mukhlâd qui a entendu Bîchr bn al-Hârith, dire : « Prenez garde à ces jeunes gens. »

D'après une chaîne, de Fath al-Mawsulî qui a dit : « J'ai côtoyé trente Chaykhs comptés parmi les êtres généreux et nobles ; lorsque j'allais les quitter, ils m'ont recommandé: Prends-garde à la fréquentation des jeunes gens. »

D'après une chaîne, d'al-Halabî qui a dit : « Salâm al-'Aswad a vu un homme qui regardait un jeune homme et lui a dit : Ô toi, gardes ta dignité devant Allah. Tu ne cesseras d'avoir de la dignité tant que tu proclames sa grandeur. »

De Abû 'Abd ar-Rahmân as-Salmî qui a dit : Muzfir al-Qarmîsînî a dit : « Celui qui fréquente les jeune gens en se sentant à l'abri du danger et en ayant reçu des recommandations, cela le conduit au malheur. Mais que dire de celui qui les fréquente sans être sûr de soi ? »

Se détourner des éphèbes

Les prédécesseurs (*salaf*) s'efforcent à s'éloigner des éphèbes. On nous a rapportés du Messager d'Allah (ﷺ) qu'il fit asseoir le jeune homme au beau visage à l'arrière.

Le hadith dont la chaîne remonte à 'Atâ' bn Muslim qui a dit : « Sufyân (ath-Thawrî) ne laissait pas les éphèbes s'asseoir avec lui. »

Ibrâhîm bn Hânî' a rapporté de Yaḥyâ Ibn Ma'în qui a dit : « Aucun éphèbe ne désire ma compagnie » D'après Ahmad bn Hanbal, il a dit : « Sur la route. »

D'après une chaîne, de Abû Ya'qûb qui a dit : « Nous étions avec Abû Nasr bn al-Harth, une jeune servante dont nous n'avons jamais vu un visage aussi beau que le sien, s'est arrêté vers lui et lui a dit : *Ô Chaykh, où se trouve le lieu Bâb al-Harb (la porte de la guerre) ?* Il a répondu : *C'est cette porte que l'on appelle Bâb al-Harb.* Ensuite, un jeune homme, dont nous n'avons jamais vu plus beau que lui, est venu après elle et l'a questionné. Il lui dit : *Ô Chaykh, où se trouve le lieu appelé Bâb al-Harb ?* Le Chaykh baissa la tête. Le jeune homme réitéra la question et le Chaykh ferma les yeux. Nous dîmes au jeune homme : *Viens, que veux-tu ?* Il a répondu : *Je cherche le lieu Bâb al-Harb.* Nous lui dîmes : *C'est là*

Scanned by CamScanner

devant toi. Lorsqu'il s'en est allé, nous dîmes au Chaykh : *Ô Abû Nasr, une jeune servante t'a demandé un renseignement, tu lui as répondu et tu lui a parlé. Puis un jeune homme est venu mais tu ne t'es pas adressé à lui ?* Il a répondu : *C'est vrai !* On rapporte de Sufyân ath-Thawrî qu'il a dit : *Il y a avec la jeune servante, un démon et avec un jeune homme, deux démons. J'ai crains ces deux démons.* »

D'après une chaîne, de 'Abdullah bn Mubârak qui a dit : « Sufyân ath-Thawrî est entré dans le hammâm, voilà qu'un beau jeune homme entra avec lui. Il dit : Sortez-le ! Sortez-le ! Je vois qu'avec chaque femme, il y a un démon, et avec chaque jeune homme, il y a plus de dix démons. »

D'après une chaîne, de Muḥammad bn Aḥmad bn Abî al-Qassam qui a dit : « Nous sommes entrés auprès de Muḥammad bn al-Ḥussayn, disciple de Yaḥyâ bn Ma'în. On dit qu'il n'a pas levé sa tête vers le ciel depuis quarante années. Il y avait avec nous un jeune homme assis devant lui. Il lui dit : Ne reste pas assis près de moi et va t'asseoir à l'arrière. »

D'après une chaîne, de Abû Imâma qui a dit : « Nous étions chez un Chaykh qui fait réciter [le Coran]. Il ne restait plus qu'un jeune homme qui récitait. Je voulut m'en aller, le Chaykh saisit mon vêtement et dit : *Patiente jusqu'à ce que ce jeune homme termine.* Il n'aimait pas se retrouver seul en présence de ce jeune homme. »

D'après une chaîne, de Abû ar-Rawzabârî qui a dit : Abû al-'Abbâs Ahmad al-Mu'addab m'a dit : « Ô Abû 'Alî, d'où les soufis de notre époque ont-ils pris cette intimité avec les jeunes gens ? Je lui ai répondu : Ô maître, tu as plus de connaissance sur eux. Le salut est avec eux pour beaucoup de choses. Il a répondu : Loin de mes pensées, car nous avons vu des gens, dont la foi est plus puissante que la leur, qui lorsqu'ils aperçoivent un jeune homme qui se dirige vers eux, ils fuient comme on fuit l'ennemi. Cependant, ceci est relatif aux moments qui s'emparent des états des gens. Ils les prennent pour agir sur les natures. Il n'y a pas pire erreur. »

La compagnie des jeunes gens

La compagnie des jeunes gens est la plus solide des cordes avec laquelle Iblîs capture les soufis. Ibn Nâsir nous a informés de Abû 'Abd ar-Rahmân as-Salmî qui a dit : J'ai entendu Abû Bakr ar-Râzî dire : Yûssuf bn al-Hussayn a dit : « J'ai regardé les malheurs de l'humanité et j'ai su d'où ils provenaient, j'ai vu que les

Scanned by CamScanner

malheurs des soufis provenaient du fait de prendre pour compagnie des jeunes gens, la fréquentation de leurs semblables et l'entourage des femmes. »

D'après une chaîne, de Ibn al-Faraj ar-Rustumî as-Sûfî qui a dit : « J'ai vu Iblîs dans mon sommeil et je lui ai dit : Comment nous perçois-tu, nous qui nous sommes détournés des choses d'ici bas, de leurs plaisirs et de ses biens. Tu n'as aucune possibilité pour tenter ? Il a répondu : Comment ai-je perçu ce qui avec quoi vos cœurs ont été rassemblés pour écouter le chant et pour prendre, pour compagnie, des jeunes gens ? »

D'après une chaîne, de Ibn Sa'îd al-Jazzâr qui a dit : « J'ai vu Iblîs dans mon sommeil qui passait à coté de moi. Je lui ai dit : *Viens !*
Il m'a répondu : *Que vais-je faire de vous ? Vous avez repoussé loin de vous ce avec quoi je trompe les gens.*
Je lui dis : *Mais qu'est-ce que cela ?*
Il a répondu : *Le monde d'ici-bas.*
Après s'être rapproché, il dit : *Par contre, il y a, chez vous, une chose subtile.*
Je lui dis : *Mais quelle est-elle ?*
Il a répondu : *Le fait de prendre des jeunes gens pour compagnie.*
Abû Sa'îd a dit : *Il y a peu de soufis qui en sont épargnés.* »

Chapitre sur la peine encourue pour avoir regardé les éphèbes

De Abû 'Abdillah bn al-Jalâ' qui a dit : « J'étais en train de regarder un jeune homme chrétien au beau visage, Abû 'Abdillah al-Balkhî passa près de moi et dit : Pourquoi restes-tu debout ici ? J'ai répondu : Ô oncle, ne vois-tu pas comment cette apparence va être châtiée par le feu ? Il tapota de sa main, entre les épaules et dit : Tu trouveras certainement ce que cela cache, après un temps. Il a dit : J'ai trouvé ce que cela cache, qui est qu'elle m'a fait oublier le Coran. »

Selon une chaîne, de Abû al-'Adyân qui a dit : « J'étais avec mon maître et Abû Bakr ad-Daqqâq, un jeune homme est passé et je l'ai regardé. Mon maître m'a vu le regarder. Il m'a dit : Tu y trouveras ce qu'il cache, même après un moment. Je suis resté vingt années à observer et je n'ai pas trouvé ce que cela cache. Une nuit, je dormis en pensant à lui. Je me suis retrouvé ayant oublié tout le Coran. »

De Abû Bakr al-Kattânî qui m'a dit : « J'ai vu l'un de nos compagnons dans un rêve. Je lui ai demandé : *Qu'est ce que Allah a fait de toi ?*

Scanned by CamScanner

Il a répondu : *Il m'a montré mes fautes.*
Il m'a dit : *J'ai fait ceci et cela.*
Je lui ai dit : *Oui, en effet !*
Ensuite il a dit : *J'ai fait ceci et cela.*
J'étais gêné de l'approuver. Je lui ai dit : *Je me sens gêné d'approuver.*
Il a répondu : *Je t'ai pardonné pour ce que tu as approuvé, mais que dire de ce dont tu étais gêné.*
Je lui dis : *Quelle est ce péché ?*
Il m'a répondu : *Un jeune homme est passé près de moi et je l'ai regardé.* »

Il a été rapporté une anecdote, semblable à celle-ci, de Abû 'Abdillah ar-Râzî qu'il aurait eu un rêve durant son sommeil. On lui a dit [dans le rêve] : *Qu'est ce que Allah a fait de toi* ? Il a répondu : *Il m'a pardonné tous les péchés que j'ai reconnu avoir commis en ce monde excepté un seul. J'étais gêné (j'avais honte) de le reconnaître. Il m'a tenu dans les affres de la mort jusqu'à ce que la chair tombe de mon visage.* On lui dit : *Mais quel est ce péché ?* Il a répondu : *J'ai regardé une belle personne.*

Il m'a été rapporté de Abû Ya'qûb at-Tabarî qu'il a dit : « Il y avait avec moi, un jeune homme au beau visage qui était à mon service. Un homme est venu me voir à Bagdad et était soufi. Il n'arrêtait pas de se tourner vers ce jeune homme et j'ai remarqué cela en lui. Une nuit que je dormais, je vis en rêve le Seigneur tout puissant. Il m'a dit : *Ô Abû Ya'qub, pourquoi ne l'en empêches-tu pas de regarder le jeune homme (Il m'a montré le Baghdadi). Je jure que je ne ferais travailler de jeune homme que celui que j'éloignerais de moi.* Abû Ya'qûb a dit : *J'ai pris tout à coup mon attention à cela et j'étais secoué. J'ai raconté au baghdadi ce que j'ai vu en rêve. Il émit un grand cri et mourut.* Nous l'avons lavé et enterré. Mon cœur était préoccupé par son cas. Je l'ai vu, après un mois, dans mon sommeil, et je lui ai dit : *Qu'est-ce que Allah a fait de toi ?* Il a répondu : *Allah m'a donné une sévère réprimande que je craignais ne pas en réchapper.* Ensuite, il me pardonna.

J'ai dit : La discussion à ce sujet a bien été prolongée dans ce chapitre, parce que cela fait parti de l'expérience rencontrée généralement chez la majorité des gens. Celui qui désire plus de détails à ce sujet et au sujet de ce qui concerne le regard vers les jeunes gens et en ce qui concerne l'ensemble des causes des passions, qu'il regarde dans notre livre intitulé *Dha al-Hawâ*. Il s'y trouve tout ce que l'on désire à ce sujet.

Scanned by CamScanner

Le rappel de la ruse d'Iblîs à l'encontre des soufis dans la prétention de la confiance (en Allah), de se couper des causes et de délaisser la précaution des biens

Les deux Muḥammad nous ont informés : Ibn Nâsîr et Ibn ʻAbd al-Bâqî dans une chaîne, d'après Aḥmad Ibn Abî al-Ḥawârî qui a dit : j'ai entendu Abû Sulaymân ad-Dârânî dire : « Si nous avions placé notre confiance en Allah ﷻ nous n'aurions pas construit de mur ni placé de cadenas sur la porte de la maison par crainte des voleurs. »

Dans une chaîne d'après Dhû-Nûn al-Miṣrî, qui a dit : « J'ai voyagé des années, je n'ai pas réalisé la confiance si ce n'est à un seul moment où je suis allé en mer. L'embarcation s'est cassée, je me suis attaché à une planche de celle-ci, mon âme m'a dit : « Si Allah te décrète la noyade, quel bénéfice t'aura accordé cette planche. », je délaissa la planche, je me retrouva à l'eau et je m'échouais sur le rivage. »

Muḥammad nous a informés : « J'ai demandé à Abû Yaʻqûb az-Ziyât concernant un sujet sur la confiance, il a sorti un dirham qu'il possédait – donnant ainsi son droit à la confiance – puis a dit : « J'ai eu honte de te répondre alors que je possédais quelque chose. »

Abû Naṣr as-Sirâj a dit dans son livre *¨al-Lamaʻ¨* : « Un homme s'est présenté à ʻAbdallah Ibn Jalâʼ pour l'interroger sur un sujet ayant trait à la confiance. ʻAbdallah Ibn Jalâʼ était en compagnie d'un groupe gens et il ne lui a pas répondu, puis il est entré dans la maison pour en sortir une bourse dans laquelle il y avait quatre *dawâniq*.[1] Ensuite, il a dit : « J'ai eu honte auprès d'Allah de parler au sujet de la confiance alors que j'avais quatre *dawâniq*. »

Sahl Ibn ʻAbdillah a dit : « Celui qui critique l'acquisition a critiqué la tradition et celui qui critique la confiance a critiqué la foi. »

L'auteur a dit : le peu de science a induit cette confusion. S'ils avaient connu la nature de la confiance, ils auraient su qu'il n'y a rien d'opposition entre elle et les causes, car la confiance c'est l'affermissement du cœur sur Celui sur qui on place Seul sa confiance et cela n'annule pas les mouvements du corps dans l'attachement aux causes, ni même l'épargne de l'argent. Allah (ﷻ) a dit :

[1] Unité monétaire correspondant au sixième d'une drachme, monnaie d'argent, qui est celle de la Grèce moderne.

Scanned by CamScanner

وَ لاَ تُؤْتُواْ السُّفَهَاء أَمْوَالَكُمُ الَّتِي جَعَلَ اللّهُ لَكُمْ قِيَاماً وَ ارْزُقُوهُمْ فِيهَا

« Ne donnez pas aux faibles d'esprit leur argent par lequel Allah vous a donné un moyen de subsistance. »[1] C'est-à-dire un moyen pour subvenir à vos corps.

Le Prophète (ﷺ) a dit : *« **Quel bon argent avec la personne pieuse !** »*[2]. Il (ﷺ) a dit : *« **Que tu laisses tes héritiers riches est meilleur que tu les laisses pauvres en demandant l'aumône aux gens !** »*[3].

Sache que celui à qui il a été ordonné de placer sa confiance, il lui a été aussi ordonné de prendre ses précautions. Allah (ﷻ) a dit :

خُذُواْ حِذْرَكُمْ

« Prenez vos précautions. »[4],

وَ أَعِدُّواْ لَهُم مَّا اسْتَطَعْتُم مِّن قُوَّةٍ

« et préparez contre eux ce que vous pouvez de force. »[5]

et

فَأَسْرِ بِعِبَادِي لَيْلاً

« Voyage de nuit avec mes serviteurs. »[6]

Le Messager d'Allah (ﷺ) se protégeait entre deux armures, il a consulté deux médecins et il s'est caché dans la grotte[7]. Il (ﷺ) a dit : *« **Qui montra la garde pour moi la nuit ?** »*, il a ordonné de fermer les portes[8]. Il y a aussi le hadith de Jabîr où le Prophète (ﷺ) a dit : *« **Ferme ta porte.** »*[9].

En effet, placer sa confiance n'annule pas de prendre ses précautions. [Isma'îl Ibn Ahmad as-Samarqandî nous informé, de 'Abdallah Ibn Yahya al-Mûsulî et de Nasr Ibn Ahmad, d'Abû al-Hassan Ibn Buchrân, d'al-Hussayn Ibn Safwân, d'Abû Bakr al-Qurahî, d'Abû Ja'far as-Sayarfî, de Yahya Ibn Saîd, d'al-Mughira Ibn Abî

---

[1] Sourate 4, Les femmes, v. 5
[2] Hadith authentifié par al-Albânî, dans *Adab al-mufrad* de Bukhârî.
[3] Bukhârî 1295 et 2742, Muslim 1268.
[4] Sourate 4, Les femmes, v. 71
[5] Sourate 8, Le butin, v.60
[6] Sourate La fumée : 23
[7] La première partie a été rapportée par Abû Dâwûd 2590 et Ibn Mâja 2806, al-Albânî l'a authentifié dans *mukhtasar ach-chamâ'il* de Tirmîdhî. Quant à la dernière partie de la phrase, cela concerne sa cachette dans la grotte dont le hadith se trouve chez Bukhârî 3905 et Muslim 2146, concernant le récit de l'émigration.
[8] Rapporté par Abû Dâwûs 2501 et authentifié par al-Albânî.
[9] Rapporté par Bukhârî 3280 et Muslim 2012.

Scanned by CamScanner

Qura as-Sadusî qui a dit : j'ai entendu Anas Ibn Mâlik (ﷺ) dire :] « Un homme est venu au Prophète (ﷺ), il laissa sa chamelle à la porte de la mosquée, il a demandé au Messager d'Allah (ﷺ) : « Dois-je la laisser et placer ma confiance en Allah ? Il a répondu : Attache-la et place ta confiance. »[1].

[Ibn Nasr nous a informés, d'Abû al-Husayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de 'Abd al 'Azîz Ibn 'Alî al Azajî d'Ibrâhîm Ibn Muhammad Ibn Ja'far, d'Abû Bakr 'Abd al-'Azîz Ibn Ja'far, d'Abû Bakr al-Khalâl, de Harb Ibn Ismâ'îl al-Karmânî, de 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad Ibn Salam, d'al Hussayn Ibn Ziyâd al-Marûzî qui a dit : j'ai entendu Sufyân Ibn 'Uyayna dire :] « L'explication de placer sa confiance est d'être satisfait de ce que l'on accomplit. »

Ibn 'Aqil a dit : « certains pensent que la précaution et la vigilance annulent la confiance et que celle-ci est la négligence des résultats et le rejet de la prudence. Auprès des savants, c'est l'impuissance et la négligence qui induisent le reproche et la désapprobation des gens doués de raison. Allah (ﷻ) n'a ordonné de placer sa confiance qu'après avoir pris ses précautions et déployer tous les moyens de la préservation. Allah (ﷻ) a dit :

وَشَاوِرْهُمْ فِي الأَمْرِ فَإِذَا عَزَمْتَ فَتَوَكَّلْ عَلَى اللّهِ

« Et consulte-les dans l'affaire et lorsque tu t'es décidé alors place ta confiance en Allah. »[2].

Donc, si s'attacher à prendre ses précautions était blâmable, Allah n'aurait pas spécifié cela à Son Prophète lorsqu'Il lui a dit **« Consulte les »** N'y a-t-il pas dans la consultation le fait de tirer bénéfice de l'avis pour en tirer de la prudence et de la vigilance contre l'ennemi ? De même, Il ne s'est pas contenté dans cette précaution de se baser et placer sa confiance sur leurs avis ou leurs opinions ou leurs efforts comme il a été rapporté. Il a accompli aussi cela dans la prière elle-même qui pourtant est une des adorations les plus particulières qui soit comme Allah a dit : **« Qu'un groupe parmi eux accomplisse la prière avec toi et qu'ils prennent leurs armes ! »**, l'explication de la cause de cela est dans Sa parole :

وَدَّ الَّذِينَ كَفَرُواْ لَوْ تَغْفُلُونَ عَنْ أَسْلِحَتِكُمْ وَ أَمْتِعَتِكُمْ فَيَمِيلُونَ عَلَيْكُم مَّيْلَةً وَاحِدَةً

« Ceux qui ont mécru souhaiteraient que vous soyez inattentifs à vos armes et montures afin qu'ils fondent sur vous d'un trait. »[3]. Celui qui sait que la

[1] Hadith bon, voir *sahîh al-jamî'* 1068 et *al Michkat* 22 d'al-Albânî.
[2] Sourate 3, La famille d'Imrân, v.159
[3] Sourate 4, Les femmes, v. 102

Scanned by CamScanner

précaution est ainsi, on ne lui dit pas que placer sa confiance signifie délaisser ce qu'il connaît. Mais la confiance c'est laisser l'affaire là où on n'a pas de latitude, ni de capacité. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Attache la et place ta confiance. » Si la confiance c'est de délaisser la précaution, la meilleure des créatures (ﷺ) dans la meilleure des situations – c'est-à-dire au moment de la prière – nous l'aurait spécifié. Même Chafi'î, qu'Allah lui fasse miséricorde, a opté pour l'obligation de porter les armes dans cette situation en se basant sur le verset précédent où Allah ordonne de prendre ses armes, donc placer sa confiance n'empêche pas la prudence, ni prendre ses précautions.

Quant à Musâ (عليه السلام), lorsqu'on lui a dit :

إِنَّ الْمَلَأَ يَأْتَمِرُونَ بِكَ لِيَقْتُلُوكَ

« Les notables se rassemblent pour décider de toi afin de te tuer. »[1], il s'enfuit. Notre Prophète (ﷺ) est sorti de La Mecque par crainte qu'ils n'attentent à sa vie, et Abû Bakr (رضي الله عنه) a bouché l'entrée de la grotte durant l'émigration. Donc il a bien donné aux gens le droit de prendre leurs précautions puis placer leur confiance. Allah (سبحانه وتعالى) a dit concernant la précaution :

لَا تَقْصُصْ رُؤْيَاكَ عَلَى إِخْوَتِكَ

« Ne raconte pas ton rêve à tes frères. »[2],

لَا تَدْخُلُوا مِن بَابٍ وَاحِدٍ

« Ne rentrez pas par une seule porte. »[3],

فَامْشُوا فِي مَنَاكِبِهَا

« Et marchez sur son dos (de la terre). »[4].

Ceci car les gestes et les mouvements en vue de s'éloigner des penchants de l'âme fait partie de l'utilisation du bienfait d'Allah (سبحانه وتعالى), comme Allah aime voir Ses bienfaits en apparence au début, Il aime aussi voir Ses dépôts au final. Il n'y a donc pas d'annulation à ce qu'Il a laissé en dépôt en se basant sur ce qu'Il a mit à disposition. Mais l'obligation est d'utiliser ce que tu possèdes puis que tu demandes ce qu'il y a auprès de Lui. En effet, Allah (سبحانه وتعالى) a accordé aux oiseaux et aux animaux des moyens et des armes par lesquels ils se défendent des préjudices, comme les griffes, les serres, les ongles, les crocs, les défenses ou encore les crochets. Quant aux fils d'Adam (عليه السلام), Il les a crée avec une raison qui l'amène à

[1] Sourate 28, Le récit, v. 20
[2] Sourate 12, Yusûf, v.5
[3] Sourate 12, Yusûf, v.67
[4] Sourate 67, La royauté, v.15

Scanned by CamScanner

porter des armes, à se protéger derrière des forteresses en construction et des cottes de maille ou des armures.

Donc celui qui annule les bienfaits d'Allah en délaissant la précaution, il a assurément annulé Sa sagesse comme celui qui délaisserait la nourriture et les médicaments puis ensuite viendrait à mourir de faim et de maladie. Je ne me soucie pas de celui qui, soit disant doué de raison et de science, se jetterait au devant des épreuves. Il convient plutôt que les membres de celui qui place sa confiance cherchent l'acquisition et son cœur soit serein laissant au Véridique le soin de donner ou de retenir, car il voit que Celui qui est La Vérité (*al-Ḥaqq*) (ﷻ) n'agence les choses que par sagesse et utilité. Sa privation est un don dans le sens. A combien de personnes impuissantes ont été embellies leur impuissance, leur personne les a séduites pensant que le renoncement était de la confiance. Ainsi, ils ont vécu dans leurs illusions, dans un lieu de rencontre où certains ont cru que la témérité était du courage et se laisser aller de la résolution.

Aussi longtemps que les causes ont été disposées mais qu'elles ont été négligées, alors cela est de l'ignorance vis-à-vis de la sagesse de Celui qui les a disposées, comme poser de la nourriture pour se rassasier, de l'eau pour étancher la soif ou un médicament contre la maladie. Si l'homme délaisse cela par mépris envers la cause puis qu'il invoque et demande, il se peut qu'on lui dise : « Nous avons fait pour ta préservation des causes, si tu ne les consommes pas, c'est du mépris envers notre don et il se peut que nous ne te préservions par aucune autre cause du fait de ton mépris pour la cause et ceci n'est que comme entre une eau limpide, claire et celle puisée à coups de pelle, puis le voilà effectuant la prière de demande de pluie, et ceci ne lui est pas approuvé ni légalement, ni rationnellement. »

L'auteur a dit, qu'Allah lui fasse miséricorde : si quelqu'un dit : « comment puis-je prendre mes précautions avec le destin ? », on lui répond : « Et comment ne prendrais-tu pas tes précautions avec les obligations qui t'ont été décrétées car Celui qui a décrété est aussi Celui qui a ordonné. Allah (ﷻ) a dit :

خُذُوا۟ حِذْرَكُمْ

« Prenez vos précautions. »[1].

[1] Sourate 4, Les femmes, v.71

Scanned by CamScanner

[Isma'îl Ibn Ahmad nous a annoncé, de 'Asîm Ibn al-Husayn, de Ibn Bichrân, d'Abû Safwân, d'Abû Bakr al-Qurachî, de Churayh Ibn Yûnûs, de 'Alî Ibn Thâbit, d'après Khatâb al-Qâsim, d'après Abû 'Uthmân qui a dit :
« 'Issâ (Jésus) ﷺ priait sur la cime des montagnes, Iblîs est venu à lui et lui a dit :
« Est-ce toi qui prétends que toute chose a lieu par prédestinée et décret ?
'Issâ a répondu : *oui.*
Iblîs a dit : *Jette-toi de la montagne puis dit : Ceci m'a été décrété.*
'Issâ a dit : *Ô maudit sois-tu, Allah éprouve les serviteurs et ce ne sont pas les serviteurs qui éprouvent Allah (ﷻ) ».*

SECTION : Dans le même sens de ce que nous avons rapporté parmi ses ruses à leur encontre dans le délaissement des causes, il y a sa ruse contre beaucoup d'entre eux qui consiste à annuler l'acquisition de la subsistance si on doit placer sa confiance.

[Muhammad Ibn Abî al-Qâsîm nous a informés, de Hammad Ibn Ahmad, d'Abû Nu'aym Ahmad Ibn 'Abdillah qui a dit : J'ai entendu Abû al-Hassan Ibn Muqsîm dire, de Muhammad Ibn Mundhîr, de Sahl Ibn 'Abdillah at-Tustarî qui a dit :] « Celui qui critique (le sujet de) la confiance a assurément critiqué (le sujet de) la foi et celui qui critique l'acquisition a aussi critiqué la Tradition. »

[Muhammad Ibn Nâsîr nous a informés, d'Ahmad Ibn 'Alî Ibn Khalf, d'Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî qui a dit : j'ai entendu Muhammad Ibn 'Abdallah ar-Razî dire :] « Un homme a demandé à Abû 'Abdallah Ibn Sâlim alors que j'écoutais : Sommes-nous asservis à l'acquisition de la subsistance ou à placer sa confiance ? Il a dit : Placer sa confiance est la situation du Messager d'Allah (ﷺ) et l'acquisition est sa tradition mais l'acquisition a été légiférée comme tradition pour ceux qui étaient faibles dans la confiance, et ils ont donc perdu le degré de perfection qui étaient le sien (ﷺ). Ainsi, celui qui a la capacité de placer sa confiance, l'acquisition ne lui est pas permise en l'état, sauf pour l'acquis de soutien – et non l'acquis sur lequel on se base. Quant à celui qui est faible dans la situation de la confiance -qui est la situation du Messager d'Allah (ﷺ)- il lui est permis de rechercher le moyen de subsistance par l'acquisition afin qu'il ne perde pas le degré de sa (ﷺ) tradition après qu'il a perdu le degré de sa situation. »

['Abd al-Mun'îm Ibn 'Abd al-Karîm nous a annoncé de Ubay qui a dit : J'ai entendu Muhammad Ibn al-Husayn dire, d'Abû al-Qâsîm ar-Razî, de Yûsûf Ibn al-Husayn dire : « Lorsque tu vois l'aspirant s'occuper des facilités et de l'acquisition, rien ne proviendra de lui. »

Scanned by CamScanner

L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : Cette parole provient de gens qui n'ont pas compris la signification de la confiance et ont plutôt pensé que c'était le délaissement de l'acquisition et l'annulation des membres à œuvrer. Nous avons déjà expliqué que la confiance est un acte du cœur qui n'annule pas les actes et les gestes des membres. Si toute personne cherchant à acquérir (quelque chose) ne plaçait pas sa confiance, les prophètes ne feraient donc pas partis de ceux qui placent leur confiance. Adam (عليه السلام) était, en effet, laboureur, Nûh (عليه السلام) et Zakariya (عليه السلام) étaient menuisiers, Idrîs (عليه السلام) était couturier, Ibrâhîm (عليه السلام) et Lût étaient des agriculteurs, Salih était commerçant, Sulaymân (عليه السلام) travaillait les feuilles de palmier, Dawûd (عليه السلام) forgeait des armures et mangeait du fruit de son travail, quant à Mûssâ (عليه السلام),Chu'ayb (عليه السلام) et Muhammad (ﷺ), ils étaient des bergers. Que la paix et la bénédiction soient sur eux tous.

Notre Prophète (ﷺ) a dit : « **Je faisais paître un troupeau appartenant aux gens de La Mecque en compensation de grains.** »[1]. Lorsque Allah (ﷻ) l'eût enrichi avec le cinquième du butin, il n'eût plus besoin d'acquis.

Abû Bakr (رضي الله عنه), 'Uthmân (رضي الله عنه), 'Abd ar-Rahmân Ibn 'Awf (رضي الله عنه) et Talha – qu'Allah soit satisfait d'eux tous- étaient des marchands d'habits, de même que Muhammad Ibn Sirîn et Maymûn Ibn Mahrân.

Az-Zubayr Ibn al-'Awwâm (رضي الله عنه), 'Amrû Ibn al-'As (رضي الله عنه) et 'Amîr Ibn Kurayz étaient des marchands de tissus, de même qu'Abû Hanîfa.

Sa'd Ibn Abî Waqas (رضي الله عنه) taillait des flèches, 'Uthmân Ibn Talha (رضي الله عنه) était couturier, les *Tâbi'în* (disciples des compagnons) ainsi que ceux qui leur succédèrent (*tâbi' at-tâbi'în*) n'ont jamais cessé de travailler, de faire des acquisitions et de l'ordonner.

[Muhammad Ibn Abî Tahir nous a informés, d'Abû Muhammad Ibn al Jawarî, d'Ibn Ayât, d'Abû al Hasan Ibn Ma'rûf, d'al Husayn Ibn al Fahm, de Muhammad Ibn Sa'd, de Muslim Ibn Ibrâhîm, de Hichâm ad-dustawâ'î qui a dit : 'Ata Ibn as-Sâ'ib a dit :] « **Lorsque Abû Bakr (رضي الله عنه) devint calife, il alla le lendemain au marché, il portait des vêtements sur son épaule qu'il cherchait à vendre. 'Umar et Abû 'Ubayda le rencontrèrent et lui dirent : *Où vas-tu et que veux-tu ?***

Il répondit : *Je me rends au marché.*

[1] Sahîh Bukhârî 2262.

Scanned by CamScanner

Ils dirent : *Que vas-tu y faire alors que tu as la charge des affaires des musulmans ?*
Il répondit : *Et comment nourrirais-je ma famille ?* »

[Ibn Sa'd a dit : Ahmad Ibn 'Abdallah Ibn Yûnus nous a informés, d'Abû Bakr Ibn 'Yyâch, d'après 'Amrû Ibn Maymûn, d'après son père qui a dit :] « **Lorsque Abû Bakr (ﷺ) devint le calife, ils lui attribuèrent deux milles (dirhams). Il a dit : « Rajoutez-moi-en car j'ai une famille et vous m'avez occupé au lieu de pouvoir commercer. Ils lui rajoutèrent cinq cents.** »

L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Si quelqu'un avait dit aux soufis : *Comment nourrirai-je ma famille ?* Ils auraient répondu : *Tu as donné un associé* (à Allah). » Si on leur avait demandé concernant quelqu'un qui sort faire du commerce, ils auraient dit : *« Celui-ci ne place ni sa confiance (en Allah), ni est empli de conviction. »* Tout ceci provient de leur ignorance dans leur compréhension de la signification de la confiance et de la conviction. Si quelqu'un lui fermait la porte et ensuite plaçait sa confiance, ils se rapprocheraient de leur prétention. Mais ils sont entre deux affaires : soit comme la majorité des gens, certains se précipitent sur cette vie d'ici-bas en suppliant et en mendiant, d'autres envoient leurs enfants pour tourner autour des paniers pour lui réunir (les dons) ou soit la retraite dans des couvents fortifiés en compagnie des pauvres, mais il est bien connu que ces couvents ne dérogent pas aux prises comme les boutiques ne dérogent pas à l'objectif de la vente et de l'achat.

['Abd al-Wahhâb al-Hâfiz nous a informés, d'Abû al Hussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, d'Abû Tâlib al-'Achârî, de Muhammad Ibn 'Abd ar-Rahmân al-Mukhlis, de 'Ubaydallah Ibn 'Abd ar-Rahmân as-Sukrî, d'Abû Bakr Ibn 'Ubayd qui a dit : J'ai rapporté d'après al-Haytham Ibn Khârija, de Sahl Ibn Hichâm, d'après Ibrâhîm Ibn Adham qui a dit : Sa'îd Ibn al-Mussayib disait :] « Celui qui s'accroche à la mosquée et délaisse le gagne-pain quotidien (l'exercice d'une profession), et qui accepte ce qui lui parvient des autres, assurément il s'est jeté dans la mendicité. »

[Les deux Muhammad nous ont informés : Ibn Nâsir et Ibn 'Abd al-Bâqî ont dit, de Hammad Ibn Ahmad, d'Abû Nu'aym al-Hâfiz qui a dit : j'ai entendu Muhammad Ibn al Husayn, de mon grand-père 'Ismâ'îl Ibn Nujaydî dire :] « Abû Turâb disait à ses compagnons : Celui qui s'habille parmi vous d'habits rapiécés a, certes, mendié et celui qui s'assoit dans son coin ou dans une mosquée a aussi mendié. »

Scanned by CamScanner

L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : les prédécesseurs interdisaient de s'exposer à ces choses-là et ordonnaient d'aller chercher son acquisition.
['Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak nous a informés, d'Abû al-Husayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de Muhammad Ibn 'Alî Ibn Fattâh, de Muhammad Ibn 'Abd ar-Rahmân al Mukhlîs, de 'Ubaydallah Ibn 'Abd ar-Rahmân as-Sukrî, d'Abû Bakr Ibn 'Ubayd al-Qurachî, de 'Ubayd Ibn al-Ja'ad, d'al-Mas'ûdî, d'après Khawât at-Taymî qui a dit : 'Umar Ibn al-Khattâb a dit :] « **Ô vous les pauvres ! Levez vos têtes, le chemin s'est éclairci, précipitez-vous dans les voies du bien et ne soyez pas des charges aux musulmans.** »

[Ibn Nâsir nous a informés, d'Abû al-Husayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, d'Abû al-Qâsim at-Tinwakhî, d'Abû Muhammad al-Jawharî et d'Abû al-Khair al-Qizawaynî qui ont dit : Abû 'Umar Ibn Hayât, de Muhammad Ibn Khalf, d'Abû Ja'far al-Yamânî, d'Abû al-Hasan al-Madâynî, d'après Muhammad Ibn 'Asîm qui a dit :] « **Il m'est parvenu que lorsque 'Umar Ibn al-Khattab voyait un jeune homme qui l'étonnait, il demandait s'il avait-une activité (quotidienne). Si on lui répondait par la négative, il disait alors : Il a été déchu à mes yeux.** »

[Ismâ'îl Ibn Ahmad nous a informés, de 'Umar Ibn 'Abdillah an-Nuqâl, d'Abû al-Husayn Ibn Bichrân, de 'Uthmân Ibn Ahmad ad-Daqqâq, d'Ibn Hanbal, d'Abû 'Abdillah, de Mu'adh Ibn Hichâm, de Ubay, d'après Qatâda, d'après Sa'îd Ibn al-Mussayyib qui a dit :] « **Les compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) commerçaient avec le Cham, parmi eux ils y avaient Talha Ibn 'Ubaydallah et Sa'îd Ibn Zayd.** »

['Abd al-Wahhâb Ibn al-Mubârak nous a informés, de Ja'far Ibn Ahmad as-Sirâj, de 'Abd al-'Azîz Ibn al-Hassan Ibn Ismâ'il ad-Darâb, de Ubay, d'Ahmad Ibn Marwân al-Malikî, d'Abû al-Qâsim Ibn al-Khatalî qui a dit :] « **J'ai demandé à Ahmad Ibn Hanbal : Que dis-tu d'une personne qui reste chez lui ou dans sa mosquée en disant : je ne fais rien jusqu'à ce que me vienne ma subsistance ? Il a répondu : Cette personne a ignoré la science ! N'as-tu pas entendu la parole du Messager d'Allah (ﷺ) : Allah m'a accordé ma subsistance sous l'ombre de ma lance ?** »[1].

[1] Hadith authentique rapporté par Ahmad, annoté par Bukhârî dans son livre des expéditions et des luttes. Al-Albanî l'a authentifié dans *Sahîh al-Jami'* 2831 et dans *al-Irwâ* 1269.

Scanned by CamScanner

De même, dans un autre hadîth lorsqu'il a rappelé l'oiseau qui part le matin ventre vide et revient le soir repu[1], prouvant ainsi la recherche de la subsistance comme Allah (ﷻ) le dit :

وَآخَرُونَ يَضْرِبُونَ فِي الْأَرْضِ يَبْتَغُونَ مِن فَضْلِ اللَّهِ

« ... et d'autres parcourent la terre à la recherche du bienfait d'Allah... »[2]
et

لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَبْتَغُواْ فَضْلاً مِّن رَّبِّكُمْ

« Nul gêne sur vous à ce que vous recherchiez le bienfait de votre Seigneur. »[3].

Les compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) commerçaient sur terre et en mer, ils travaillaient dans leurs palmiers et nous avons en eux des exemples. Nous avons rappelé précédemment d'après Ahmad qu'un homme lui a dit : *« Je veux accomplir le pèlerinage en plaçant ma confiance. »,* il lui a dit : *« Vas-y sans caravane. »,* il a répondu : *« non. »,* il a dit : *« Tu places, donc, ta confiance dans la bourse des gens. »*

[Ibn Nâsir nous a informés, d'Abû al-Husayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, de 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azajî, d'Ibrâhîm Ibn Muhammad Ibn 'Ja'far an-Nâjî, d'Abû Bakr 'Abd al-'Azîz Ibn Ja'far, d'Abû Bakr Ahmad Ibn Muhammad al-Khallâl, d'Abû Bakr al-Marûzî :] « **J**'ai dit à Abû 'Abdillah : Ces gens qui placent leur confiance disent : Nous nous asseyons et notre subsistance est auprès d'Allah (ﷻ). », il a dit : Voilà une parole abjecte, Allah (ﷻ) n a-t-Il pas dit :

إِذَا نُودِيَ لِلصَّلَاةِ مِن يَوْمِ الْجُمُعَةِ فَاسْعَوْا إِلَى ذِكْرِ اللَّهِ وَ ذَرُوا الْبَيْعَ

« Et lorsque l'on proclame l'appel à la prière, le jour du vendredi, accourez au rappel d'Allah et délaissez le commerce. »[4].

Puis il a dit : Lorsqu'il dit : « je ne travaille pas. » et qu'on lui amène quelque chose qui a été fait et acquis, quelque soit la chose, il l'accepte et ce de qui que ce soit. »

Al Khallâl a dit : 'Abdullah Ibn Ahmad nous a informés : « **J**'ai dit à mon père concernant des gens qui disent : Nous plaçons notre confiance en Allah et nous ne recherchons pas la subsistance (ou l'acquisition). Il a dit : Il convient à ce que tous

---

[1] Hadith authentique, voir *Sahîh al-Jami'* 5254 et *as-Sahîha* 310.
[2] Sourate 73, L'Enveloppé, v.20
[3] Sourate 2, La Vache, v.198
[4] Sourate 62, Le Vendredi, v.9

Scanned by CamScanner

les gens placent leur confiance en Allah, mais il leur incombe d'acquérir leur subsistance, celui qui dit cette parole est une personne stupide. »

[Al Khallâl a dit : Muḥammad Ibn 'Alî m'a informé, de Salîḥ qui a demandé à son père (c'est-à-dire Aḥmad Ibn Ḥanbal) concernant la confiance, il a dit :] « Placez sa confiance est une bonne chose, mais il convient qu'il travaille et acquiert sa subsistance jusqu'à ce qu'il subvienne et enrichisse sa personne et sa famille et ne délaisse pas le travail. » De même, on l'a interrogé – alors que j'étais présent – concernant des personnes qui ne travaillent pas et disent qu'ils placent leur confiance, il a dit : Ce sont des innovateurs. »

[Al-Khallâl a dit : al-Marûzî nous a informés avoir dit à Abû 'Abdillah :] « Ibn 'Uyana disait que ces gens étaient des innovateurs, il répondait : Ce sont des personnes mauvaises qui veulent annuler la vie d'ici-bas. »

[Al-Khallâl a dit : al-Marûzî nous a informés avoir dit à Abû 'Abdillah concernant une personne qui reste chez lui et dit :] « Je reste assis, je patiente, je demeure chez moi et je ne le dis à personne. Abû 'Abdillah a dit : S'il sortait et allait exercer une activité, cela me serait préférable. Lorsqu'il s'assoit, je crains que son assise ne le fasse sortir pour autre que cela. Je lui ai demandé : Pour quelle chose d'autre sortirait-il ? Il a répondu : Il sort de chez lui au moment où il est probable qu'on lui envoie des choses. »

[Al-Khallâl a dit : al-Marûzî nous a informés avoir entendu un homme dire à Abû 'Abdallah :] « J'ai ce qu'il faut. Abû 'Abdallah a dit : Attache-toi au marché et uni le lien de parenté, et retourne à ta famille. »
Il a dit à un autre : « Travaille et dépense le surplus pour tes proches. »
Il a aussi dit : « Je vous ordonne – c'est-à-dire à ses enfants – de fréquenter le marché et d'entreprendre le commerce. »

[Al-Khallâl a dit : Muḥammad Ibn al Ḥussayn nous a informés d'al-Faḍl Ibn Muḥammad Ibn Ziyad qui leur a raconté :] « J'ai entendu Abû 'Abdillah enjoindre d'aller au marché en disant : Il n'y a pas plus belle chose que de se passer des gens. »

[Al-Khallâl a dit : Ya'qûb Ibn Yûsuf al-Muṭawi'î nous a informés : j'ai entendu Abû Bakr Ibn Janad dire : al-Jassâsî a dit : j'ai entendu Aḥmad Ibn Ḥanbal dire :] « Le dirham qui m'est le plus préféré est celui venant du

Scanned by CamScanner

commerce et le plus répugné, auprès de moi, est celui venant du lien (du don) des frères. »

L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Ibrâhîm Ibn Adhâm moissonnait et récoltait ses fruits, Salmân al-Khawwâs cueillait et ramassait la récolte et Hudhayfa al-Mar'achî trayait le lait. Ibn 'Aqîl a dit : « Entreprendre les causes [qui permettent d'obtenir ce que l'on désir] ne nuit pas dans la confiance car la pratique d'une activité est un rang qui élève au-dessus du rang des prophètes et cela est un manquement dans la religion. Lorsqu'on a dit à Mûsâ (عليه السلام) :

إِنَّ الْمَلَأَ يَأْتَمِرُونَ بِكَ لِيَقْتُلُوكَ

« Les nobles délibèrent sur ton affaire afin de te tuer... »[1], il s'est enfui. Lorsqu'il rencontra Chu'ayb et était dans le besoin de se préserver, il s'est lui-même engagé pour huit ans. Allah (ﷻ) a dit :

فَامْشُوا فِي مَنَاكِبِهَا

« Et marchez sur son dos (la terre)... »[2] car les gestes et mouvements sont une utilisation du bienfait d'Allah, notamment les forces, utilise donc ce que tu possèdes et demande ce qu'il y a auprès d'Allah. Parfois, l'homme demande à Son Seigneur, mais il oublie ce qu'il a en épargne et lorsqu'Il lui retarde ce qu'il lui a demandé, il se met en colère. Certains possèdent des biens et des mobiliers, mais lorsque ses moyens d'existence viennent à se restreindre et qu'il accumule une dette on lui dit: Si tu vendais tes biens ? Il répond : Comment puis-je renoncer à mes biens et perdre ma position auprès des gens ? Il ne fait cela qu'à cause des traditions stupides, certaines personnes ont renoncé à chercher leur gagne-pain que par lourdeur. Ils se trouvent, donc, entre deux positions viles : ou la perte des gens de la famille car ils ont délaissé les obligations ou l'embellissement de revêtir le nom de « celui qui place sa confiance » et avec cela il attendrit ceux qui gagnent leur pain quotidien. Ainsi, ils ont mis à l'étroit leur famille pour leurs propres personnes et ils leur ont donné. Ces vilénies ne peuvent rentrer que chez quelqu'un de rabaissé, abject, car l'homme, tout homme, est celui qui ne perd pas sa perle, celle qu'Allah lui a donné en dépôt, en ayant préféré la fainéantise ou l'acquisition d'un nom auprès des gens ignorants. Il se peut qu'Allah (ﷻ) n'accorde pas à l'homme de biens, mais il lui attribue une perle à travers laquelle il ira à la recherche de la vie d'ici-bas par l'acceptation des gens de lui.

[1] Sourate 28, Le récit, v.20
[2] Sourate 67, La royauté, v.15

Scanned by CamScanner

SECTION : En effet, les inactifs se sont cramponnés à des raisons et prétextes indignes et vils, notamment, ils ont dit : « Notre subsistance se doit de nous parvenir. », ceci est vraiment hideux, car si l'homme délaissait l'obéissance et disait : « Je ne peux pas, par mon obéissance, changer ce qu'Allah m'a décrété. Si je suis parmi les gens du paradis, alors j'irai au paradis. Mais si je suis des gens de l'enfer, alors j'irai en enfer. » Nous lui répondons : ceci revient à toutes les affaires, car si cette parole était authentique, Adam ne serait jamais sorti du paradis et il aurait dit : « Je n'ai fait que ce qu'Allah m'a décrété. » Il est bien connu que nous sommes demandés d'accomplir l'ordre et non pas le décret. De même, ils disent : « Où se trouve le licite afin que nous le recherchions ? » Cette parole provient d'un ignorant, car le licite ne s'estompe jamais.
Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « **Le licite est évident et l'illicite est évident.** »[1].
Il est bien connu que le licite est ce que La législation a autorisé de consommer. Leur parole n'est qu'un prétexte à la fainéantise. Notamment, ils disent : « Si nous acquérons notre subsistance, nous soutenons les injustes et les désobéissants comme nous a informés 'Umar Ibn Zafar de Ja'far Ibn Ahmad, de 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî, d'Ibn Juhdam, de 'Alî Ibn Muhammad as-Sîrwanî qui a dit : j'ai entendu Ibrâhîm al-Khawwâs dire : « **J**'ai recherché le licite dans toute chose, même dans la pêche (du poisson), j'ai pris un roseau (une tige), j'y ai mis un cheveu, puis je me suis assis au bord de l'eau, j'ai jeté l'hameçon et j'ai attrapé un poisson. Je l'ai jeté à terre puis j'ai lancé une deuxième fois, j'ai encore attrapé un poisson et je l'ai jeté à terre. A la troisième fois, après que j'eus jeté le poisson à terre, je sentis un coup provenant de derrière moi mais je ne savais pas de quelle main cela provenait, de même que je ne vis personne. J'entendis quelqu'un dire : « tu n'auras aucune subsistance à moins que tu ne recoures à quelqu'un qui fait nôtre rappel et que tu le tues. Il a dit : « J'ai coupé le cheveu, cassé le roseau et je suis parti. »

Abû al-Muzaffar 'Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm al-Quchayrî nous a annoncé de son père qui a dit : j'ai entendu Muhammad Ibn al Hussayn dire, d'Abû Bakr ar-Razî, d'Abû 'Uthmân Ibn al-Adamî, d'Ibrâhîm al-Khawwâs qui a dit : « **J**'ai cherché et eut comme objectif … »

L'auteur -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : cette histoire, si elle est authentique – car il y a dans les deux chaînes des personnes blâmables – ce n'est qu'Iblîs qui lui a porté le coup, car Allah (ﷻ) a autorisé la pêche. Ainsi, Il ne va

[1] Bukhârî 52 et Muslim 1599.

Scanned by CamScanner

pas punir pour ce qu'Il a autorisé. De même, comment peut-il lui dire : *« recoures à quelqu'un qui fait notre rappel et tue-le »* alors qu'Il est Celui qui a autorisé son sacrifice. L'acquisition du licite est une chose louable. Si nous délaissions la pêche pour ne sacrifiez que les bestiaux (car c'est sur ces animaux que nous prononçons le nom d'Allah), nous n'aurions pas ce qui permet de renforcer les corps et ce rôle là est dévolu à la viande. Délaisser le poisson et le sacrifice des animaux fait parti de la pensée des brahmanes. Regarde donc l'ignorance qui est accomplie et comment Iblîs joue !

[Abû Mansur al-Qazzâz nous a informés, d'Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, de 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azajî, de 'Alî Ibn 'Abdillah al-Hamdânî, de Muhammad Ibn Ja'far, d'Ahmad Ibn 'Abdillah Ibn 'Abd al-Malik qui a dit :] « J'ai entendu un vieillard prénommé Abû Turâb dire : on a dit à Fath al Mûsulî : Tu pêches avec des filets et tu n'en nourris que les gens de ta famille. Pourquoi ne vends-tu pas aux gens le fruit de ta pêche ? Il a répondu : Je crains d'attraper une créature obéissante à Allah, au fond de la mer, puis en d'en nourrir une désobéissante sur la surface de la terre. »

L'auteur -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : si cette histoire est authentique d'après Fath al-Mûsulî, elle fait partie des raisons creuses, en divergence avec la législation et la raison, car Allah (ﷻ) a autorisé et recommandé l'acquisition. Si quelqu'un dit : « Il se peut que je prépare du pain et qu'un désobéissant en mange. » Ceci est une parole vide car, par conséquent, il ne nous serait pas permis de vendre du pain au juif ou au chrétien.

Rappel des ruses d'Iblîs à l'encontre des soufis dans le remède

L'auteur -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : les savants ne divergent pas sur le fait que le remède est permis mais certains ont considéré que la résolution se devait de le délaisser. Nous avons rappelé en ce sens la parole de personnes et avons expliqué ce que nous avions choisi dans notre livre *Laqtu al-manâfi' fi tibb.* L'objectif ici est de dire : À partir du moment où le remède est confirmé comme étant permis par consensus et recommandé d'après certains savants, nous ne devons pas alors nous retourner sur la parole de certaines gens qui ont considéré que la médication faisait sortir de placer sa confiance en Allah, car là aussi, le consensus (des savants) va à l'encontre de cette parole.

Il est bien confirmé authentiquement que le Messager d'Allah (ﷺ) s'est soigné et à ordonner de se soigner, cela ne l'a pas fait sortir de ceux qui placent leur

Scanned by CamScanner

confiance en Allah, ni même que se soigner fait sortir de la confiance. D'après 'Uthmân Ibn 'Affân (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a facilité à celui qui était en état de sacralisation, lorsque ce dernier s'est plaint de son œil de le panser avec la patience[1].

Ibn Jarîr at-Tabarî a dit : « Dans ce hadith, il y a une preuve de la corruption de la parole émanant des gens stupides parmi les soufis et les ascètes, à savoir que la confiance de celui qui se soigne n'est pas authentique lorsqu'il recherche un remède pour son corps car pour eux c'est rechercher la préservation auprès d'un autre (qu'Allah), Celui qui possède la préservation, le bien et le mal. Dans le libre cours que le Prophète (ﷺ) a donné à ce pèlerin pour soigner son œil avec la patience afin de se protéger d'un mal, il y a la meilleure preuve quant à la signification de la confiance, autre que celle qu'ont voulu dire ces gens, sans que celui qui agit ainsi ne sorte de la satisfaction du décret d'Allah. En effet, la situation est identique à celle d'une personne qui sortirait pour se nourrir et viendrait à rencontrer un chien affamé, son angoisse ne le ferait pas reculer, ni sortir de la confiance en Allah dans la satisfaction du décret d'Allah car Il (ﷻ) n'a pas fait descendre un mal sans que son remède ne soit lui aussi descendu excepté la mort. Il a fait des causes pour se prémunir des maux, comme Il en a fait d'autres pour se prémunir de la faim, alors qu'Il est capable de pouvoir faire vivre Sa créature sans cela. Mais, Il les a crée en étant dans le besoin et ces derniers ne peuvent se prémunir de la faim qu'à travers des causes qu'Il leur a mis pour se nourrir, de même, lorsqu'on est exposé à la maladie. Certes, Allah est Celui qui guide. »

[1] Muslim 1204.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis en délaissant l'assemblée rituelle et du vendredi pour s'être isolé et retiré

L'auteur (Ibn al-Jawzî) a dit : Les plus illustres des prédécesseurs avaient une préférence pour le retrait et l'isolement en se mettant à l'écart des gens, préoccupés par les sciences et le culte. Cela ne les empêchait pas pour autant de participer à la prière du vendredi et à la prière en groupe. Cela ne les privait pas non plus de visiter une personne malade ou de participer à un enterrement ou encore d'accomplir leur devoir à tout moment. Leur isolement consistait à se détourner du mal et des mauvaises gens, en évitant de fréquenter les désœuvrés. Or, Satan s'est employé à ruser avec certains ascètes. Certains se sont initiés à se retirer dans les montagnes reculées comme des moines se retrouvant tout seul matin et soir ; ils échappent ainsi à la prière du vendredi et à la prière en assemblée, sans compter qu'ils passent à coté de la compagnie fructueuse des hommes de sciences. La plupart d'entre eux se sont isolés dans des endroits reculés : Ce qui les empêche de fréquenter les mosquées, ils se complaisent ainsi dans une vie tranquille ; sans effort ni travail.

Abû Ḥâmid al-Ghazâlî a mis en évidence, dans son livre *al-Iḥiyâ,* le sens de leur *gymnastique spirituelle*; ce n'est autre que de libérer son cœur. Cet exercice n'est possible uniquement si l'on s'isole dans un endroit sombre. Il précise qu'à défaut de trouver un endroit sombre, on peut se contenter de se couvrir la tête dans sa robe ou de s'envelopper dans un drap ou encore un morceau de tissu. Dans de telles conditions, il est possible d'entendre l'appel de la vérité et de saisir la présence majestueuse de la Seigneurie.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Voyez comment ce genre d'acrobaties et ces choses étonnantes peuvent-elles émaner d'un homme de sa trempe, avéré dans les sciences ! Qui lui prouve que ce qu'il entend s'avère effectivement l'appel de la vérité, et qu'il s'agit vraiment de la majestueuse seigneurie, dans ce qu'il saisit ? Qui lui garantie qu'il ne s'agit pas plutôt d'obsessions et d'hallucinations ? Ces symptômes sont caractéristiques chez les personnes, en manque de nourriture, souvent atteintes de *Malikhouliya.* Il est possible aussi, qu'un individu, dans ce genre de situation, soit épargné de ces obsessions. Néanmoins, en se couvrant de ses vêtements, et en fermant les yeux, il est susceptible de s'imaginer ces choses. Il faut savoir que l'on peut déceler trois facultés dans le cerveau ; la faculté de l'imagination, la pensée, et la mémoire. L'imagination se trouve dans les deux parties avant du cerveau, tandis que la

Scanned by CamScanner

pensée se trouve dans la partie du milieu. Quant à la mémoire, elle se trouve à l'arrière du cerveau. Ainsi, si quelqu'un ferme les yeux, il active sa pensée et son imagination de sorte que lui apparaissent des visions qu'il prend pour les choses que nous avons citées ; autrement dit, la présence de la majestueuse seigneurie, etc. Qu'Allah nous préserve de ces obsessions et de ces hallucinations !

[Selon Muḥammad Ibn Abî l-Qâssim, d'après Rizq Allah Ibn 'Abd al-Wahhâb, selon Abû 'Abd ar-Rahmân As-Sulamî : J'ai entendu dire Abû Bakr al-Bajalî : J'ai entendu dire 'Uthmân Ibn al-Adamî :] « Lorsque venait le premier jour du mois de Ramadhan, Abû 'Ubayd at-Tustûrî rentrait chez lui et disait à sa femme : Obstrue (en la couvrant de terre glaise) la porte de ma chambre, et fais moi passer une galette chaque nuit par la lucarne. Le jour de l'Aïd, je suis rentrée dans sa cellule, j'ai alors trouvé trente galettes dans un coin. Il n'avait ni mangé ni bu, il ne s'était même pas disposé pour la prière, s'étant contenté d'une seule ablution pour le mois entier. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Pour moi, il n'y a pas de doute, cette histoire est invraisemblable, et cela pour deux raisons. Premièrement : Un être humain ne peut rester un mois entier sans perdre ses ablutions (en se privant de dormir, d'uriner, de faire ses besoins ou de lâcher des gaz.) Deuxièmement : Un musulman ne peut délaisser la prière à la mosquée et celle du vendredi en sachant qu'elles sont obligatoires, et qu'il n'est pas permit de les négliger. Même si cette anecdote devait être vraie, il n'empêche qu'après cette ruse, il n'en reste plus à Satan pour berner un individu.

[Selon Zâhir Ibn Ṭâhir, d'après Aḥmad Ibn al-Ḥussayn al-Bayhâqî, selon al-Ḥâkim Abû 'Abdillah an-Nayssabûrî qui a dit :] « J'ai entendu plus d'une fois Abû l-Hassan al-Buchanjî un soufi, condamner le fait de négliger la prière à la mosquée et celle du vendredi en manquant à leur présence. Il affirmait à ce propos : *Si la baraka se trouve dans l'assemblée, il n'en demeure pas moins que le salut se trouve dans la solitude.* »

Scanned by CamScanner

L'interdiction de s'isoler

Il faut savoir que les textes interdisent explicitement l'isolement qui a pour conséquence de se défaire de son instruction des sciences et de ses devoirs militaires.

[Selon Ibn al-Hussayn, d'après 'Alî Ibn al-Madhhab, selon Abû Bakr Ibn Malik, selon Ahmad d'après son père, selon al-Mughîra, selon Mu'an Ibn Rufâ'a, selon 'Alî Ibn Zayd, selon al-Qâssim, selon Abû 'Umama :] « **Nous sommes sortis avec Le Messager d'Allah lors d'une expédition. Un homme, poursuit-il, est passé devant une grotte où se trouvait un peu d'eau. Il s'est mit à l'idée de s'installer dans cet endroit en se nourrissant de ce qu'il pouvait y trouver comme nourriture. En sachant qu'il y avait un peu d'eau, il pourrait se contenter de ramasser plantes et légumes se trouvant à proximité, dans l'idée de se retirer du monde. Il prit donc l'initiative de référer de son dessein au Prophète en lui demandant la permission de le mettre en pratique. Si j'allais voir le Prophète, se dit-il pour lui faire-part de mon idée ; s'il m'accorde la permission, je m'y emploierais sinon je m'abstiendrais. Il alla donc le voir et l'interpella : Ô Prophète d'Allah ! Je suis passé devant une grotte, j'y ai trouvé ce qui pourrait me nourrir en eau et en légumes. Je me suis mis à l'esprit que je pouvais y vivre et me retirer du monde. Je n'ai pas été envoyé, répondit le Prophète, avec la religion juive ou la religion chrétienne mais j'ai été envoyé avec la vraie religion. Par celui qui détient l'âme de Muhammad entre ses mains ! Aller et venir pour la cause d'Allah vaut mieux que ce monde et ce qui s'y trouve. Et que l'un d'entre vous se tienne dans un rang vaut mieux pour lui que s'il devait prier pendant soixante années.** »[1]

[1] Chaîne de transmetteur faible, car on y trouve. 'Alî bn Zayd connu pour être un transmetteur faible.

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis concernant leur humilité, leur hochement de tête, et leur célébration du culte

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Quand la crainte pénètre le cœur, elle suppose que l'on fasse preuve d'humilité, dans les apparences à tel point qu'on ne peut le cacher. Tu peux dénoter dans le comportement, les bonnes manières, la dévotion et la modestie. À l'époque, ils faisaient tout leur possible pour ne pas montrer ce qui trahissait de leur aspect extérieur. À titre d'exemple, Muhammad Ibn Sirîn se mettait à rire pendant la journée alors qu'il pleurait la nuit. Cela ne signifie pas encourager le savant à se familiariser avec la masse, pouvant leur porter atteinte. Dans ce contexte, il a été rapporté selon 'Alî : « *Quand la science est évoquée, contenez-vous à son égard, et ne la mêlez pas de rires, cela perturbe les cœurs.* » De telles propensions ne signifient nullement chercher à se faire montrer. Les simples gens ne sont pas disposés à prendre en bien les gestes d'un savant même si ce dernier se laisse aller dans les attitudes les plus licites. Il convient donc de se tenir dans un tel contexte avec silence et respect.

Néanmoins, il est blâmable de passer pour un pieux, en se forçant à pleurer, ou en feintant de baisser la tête pour montrer aux autres son ascétisme, tout disposé à se voir serrer la main ou bien la tend t-il pour se la faire baiser. Si l'on venait à lui demander de prier en faveur d'autrui, il se prédispose aux invocations de telle sorte qu'il donne l'impression d'être propice à se voir exaucer comme garantissant faire descendre lui-même la réponse. Nous avons déjà évoqué le mécontentement d'Ibrâhîm An-Nakha'î quand il lui fut convier de faire des vœux pour certains gens, ce qu'il trouva très pénible.

Certains parmi les dévots étaient tellement emplis de crainte qu'ils ne pouvaient lever les yeux au ciel par révérence et par pudeur. Pourtant, il n'y a aucun mérite à cela, personne ne peut prétendre rivaliser le Prophète en matière d'humilité. Nous pouvons recenser chez Muslim, dans son livre *as-Saḥîḥ*, selon un propos Prophétique rapporté par Abû Mûssâ : « **Le Messager d'Allah levait souvent la tête en direction du ciel.** » Ce hadith nous enseigne qu'il est conseillé de contempler les cieux dans le but de méditer sur les signes d'Allah sachant que le Seigneur nous révèle :

أَفَلَمْ يَنظُرُوا إِلَى السَّمَاء فَوْقَهُمْ كَيْفَ بَنَيْنَاهَا

Scanned by CamScanner

﴿Ne voient-ils pas le ciel au-dessus d'eux comment Nous l'avons bâti...﴾[1]

قُلِ انظُرُواْ مَاذَا فِي السَّمَاوَاتِ وَ الأَرْضِ

﴿Il dit : Regardez ce qu'il y a dans les cieux et la terre.﴾[2] »[3]

De tels arguments ne peuvent que fustiger les soufis sans mérites : L'un d'entre eux reste des années sans ne jamais lever la tête au ciel. S'il avait su qu'il est égal de lever ou non la tête en signe de pudeur envers Allah, il ne l'aurait certainement pas fait. Mais, Satan n'a de prétention que de se jouer des ignares. Quant aux savants, Satan éprouve une telle crainte envers eux, qu'il n'ose s'approcher d'eux ; le connaissant parfaitement, ils sont à l'abri des artifices qu'il s'est réservé dans son sac.

[D'après Muḥammad Ibn Nâssir et 'Umar Ibn Dhufâr selon Muḥammad Ibn al-Ḥassan al-Baqillânî, selon al-Qâdî Abû l-'Alâ' al-Wâsiṭî, selon Abû Nâssir Aḥmad Ibn Muḥammad, d'après Abû l-Khayr Aḥmad Ibn Muḥammad, al-Bazzâz, selon al-Bukhârî, selon Ishâq, Muhammad Ibn al-Mufaddil, d'après al-Walîd Ibn Jâmi', selon Abû Salama Ibn 'Abd ar-Ar-Rahmân :] « **Les Compagnons de l'Envoyé d'Allah n'étaient nullement pervers et dépravés, cela ne les empêchait pas pour autant de chantonner de la poésie durant leurs rencontres et d'évoquer les souvenirs de l'époque préislamique. Mais si l'un d'entre eux était sollicité sur quoi que ce soit concernant les affaires de sa religion, la pupille de ses yeux se retournait comme s'il devenait fou.** »

[D'après 'Abd al-Wahhâb l'érudit, selon Ja'far Ibn Aḥmad, selon 'Abd al-'Azîz al-Hassan Ibn Ismâ'îl Ad-Durâb, d'après son père, selon Aḥmad Ibn Marwân, selon Ibrâhîm al-Ḥarbî, selon Muhammad Ibn al-Hârith, d'après al-Madâ'inî, selon Muḥammad Ibn 'Abdillah al-Qurachî selon son père :] « 'Umar Ibn al-Khaṭṭâb remarquant un jeune homme à la tête baissée, il lui tint ces propos : Eh toi ! Relève la tête, l'humilité n'ajoute en rien à ce que renferment les cœurs. Quiconque montre aux autres plus d'humilité qu'il n'a dans son cœur, il ne fait que montrer de l'hypocrisie montée sur de l'hypocrisie. »

[D'après 'Abd al-Wahhâb, selon al-Mubârak Ibn 'Abd al-Jabbâr, selon 'Alî Ibn Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn Yûssuf, selon Ibn Safwân, selon Abû Bakr al-Qurachî, selon Ya'qûb Ibn Ismâ'îl, 'Abdullah m'a raconté selon al-Mu'tamar, d'après Kahmas Ibn al-Ḥussayn :] « **Un homme a soupiré devant 'Umar Ibn**

[1] Sourate 50, Qâf, verset 6
[2] Sourate 10,Yûnus, verset 101
[3] Ḥadith authentique rapporté par Muslim

Scanned by CamScanner

al-Khattâb en donnant l'impression d'être triste. 'Umar l'a alors poussé ou a t-il dit : Il lui a donné un coup. »

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Ja'far Ibn Ahmad, selon al-Hussayn Ibn 'Alî at-Tamîmî, selon Abû Bakr Ibn Malik, selon 'Abdullah Ibn Ahmad, d'après Aswad Ibn Ahmad, selon Abû Bakr, selon 'Âssim Ibn Kulayb al-Juramî :] « Celui-ci a vu 'Abd ar-Rahmân Ibn al-Aswad en train de marcher. Dans sa démarche, il longeait les murs, l'air rempli d'humilité de cette façon. Pour le mimer, Abû Bakr se mit à pencher le cou. Mon père l'interpella : ¨Qu'as-tu à longer les murs, quand tu marches ? Par Allah ! Lorsque 'Umar marchait, son pas retentissait sur le sol, et il avait le ton grave. »

[D'après Muhammad Ibn Abî Tâhir, selon Abû Muhammad al-Jawhârî, selon Ibn Hayât, selon Abû l-Hassan Ibn Ma'rûf, d'après al-Hussayn Ibn al-Fahm, selon Muhammad Ibn Sa'd le faisant remonter à Sulaymân Ibn Abî Khuthayma, selon son père :] « Ach-Chifâ s'exclama ayant aperçu des jeunes gens en train de marcher lentement et de parler doucement : Qu'est-ce que cela ? Ce sont des gens pieux, lui répondit-on. Ach-Chifâ dit : Par Allah ! Lorsque 'Umar parlait, il se faisait entendre, et lorsqu'il marchait, il précipitait le pas, et quand il frappait, il faisait mal, alors que lui, était vraiment pieux. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Les anciens ne se faisaient jamais montrer, ils avaient des astuces pour parer à la comédie. Nous avons déjà évoqué au sujet d'Ayyûb as-Sikhtiyânî que son vêtement était quelque peu long pour éviter d'attirer l'attention. Sufyân ath-Thawrî disait dans ce registre : « Je n'ai aucune considération pour les actions que je montre. » Il a même fait remarquer à l'un de ses amis l'ayant vu prier : « Comment peux-tu oser prier alors que les gens te regardent ! »

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon 'Abd al-Qâdîr Ibn Yûssuf, selon Ibn al-Madhhab, selon al-Qâti'î, selon 'Abdullah Ibn Ahmad, selon Abû 'Abdillah, autrement dit as-Sulamî, selon Baqiyya, selon Muhammad Ibn Ziyad :] « Abû 'Umama, passant devant un homme qui se tenait prosterné, s'exclama : Ah ! Quelle belle prosternation ! Si elle avait pu être faite au moins dans ta maison. »

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ibn Thâbit, selon al-Jawhârî, selon Muhammad Ibn al-'Abbâs selon Muhammad Ibn al-Qâssim al-Anbârî, selon al-Hârith Ibn Muhammad, selon Yahyâ Ibn Ayyûb, selon Shu'ayb Ibn Harb, selon al-Hussayn Ibn 'Ammar :] « Un individu dans l'assemblée d'al-Hassan Ibn

Scanned by CamScanner

'Imâra s'est plaint en gémissant : Ah ! Ce dernier s'est mit à le chercher du regard en s'écriant : Où est celui qui a fait cela ? . À tel point que nous nous sommes dit que s'il l'avait trouvé, il l'aurait fait demander. »

[D'après Ismâ'îl Ibn Aḥmad al-Muqrî, selon Muḥammad Ibn Aḥmad al-Ḥaddâd, selon Abû Na'îm l'érudit, selon Abû 'Abdillah Muḥammad Ibn Ja'far, selon 'Abdullah Ibn Muḥammad Ibn Ya'qûb, selon Abû Ḥâtam, selon Ḥarmala, j'ai entendu ach-Châfi'î dire :]

*« **D**élaisse ceux que quand ils te viennent, ce sont des pieux*
Et quant ils s'en vont, ce sont des loups à l'affût »

[D'après 'Abd ar-Raḥmân Ibn Muḥammad al-Quzzâz, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon Abû 'Umar al-Ḥassan Ibn 'Uthmân al-Wa'îẓ, selon Ja'far Ibn Muḥammad al-Wâsiṭî, selon al-Ḥussayn Ibn 'Abdillah al-Abzarî, j'ai entendu Ibrâhîm Ibn Sa'îd raconter :]« **J**e me tenais debout devant al-Ma'mûn lorsque celui-ci me dit :

- Eh Ibrâhîm ! À votre service lui répondis-je. Parmi les œuvres pieuses, affirma t-il, dix ne montent pas à Allah.
- Quelles sont-elles ? Lui demandais-je.
- Les pleurs d'Ibrâhîm sur la chaire, la dévotion de 'Abd ar-Raḥmân Ibn Isḥâq, l'abstinence d'Ibn Sâ'a, les prières dans la nuit de Khay'ûway, les prières matinales (Ẓuḥâ) de 'Abbâs, le jeûne lundi et jeudi d'Ibn as-Sindî, les Ḥadith d'Abû Rajâ, les histoires d'al Ḥajibî, l'aumône de Ḥafṣaway, le livre ach-Chaymî de 'Alî Ibn Quraych. »

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis se privant du mariage

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le mariage pour la personne ne pouvant s'en passer est obligatoire, et pour celle ne craignant pas pour elle-même, il n'est que fortement recommandé chez la plupart des savants. Pour Abû Ḥanîfa et Aḥmad, il est préférable, dans ces conditions, à tous les actes surérogatoires étant la cause de la reproduction comme le stipule le propos Prophétique : « **Mariez-vous et faites des enfants.** »[1] Le Prophète a dit aussi : « **Le mariage est de ma Tradition, celui qui dévie de ma Tradition, n'est pas des miens.** »[2]

[D'après Muḥammad Ibn Abî Ṭâhir selon al-Jawhârî, selon Abû 'Umar Ibn Ḥayât, selon Aḥmad Ibn Ma'rûf, d'après al-Ḥussayn Ibn al-Fahm, selon Muḥammad Ibn Sa'd, selon Sulaymân Ibn Dâwûd at-Tiyâlissî, selon Ibrâhîm Ibn Sa'd, selon az-Zuhrî, selon Sa'îd Ibn al-Mussayb, selon Sa'd Ibn Abî Waqqâs :] « **Le Messager d'Allah a contesté à 'Uthmân Ibn Maẓ'ûn son désir de continence. S'il lui avait autorisé, nous nous serions émasculés.** »[3]

[Ibn Sa'd a dit : D'après Ibn 'Affân, selon Ḥammad Ibn Salama, selon Thâbit, selon Anas Ibn Malik :] « **Un groupe d'homme parmi les Compagnons a questionné les femmes du Messager d'Allah au sujet de ses pratiques en privée. Après avoir été mis au courant, l'un d'entre eux a déclaré : Je ne mange pas de viande, un autre a poursuivit : Je ne me marie avec aucune femme, le troisième a dit : Je ne dors la nuit sur aucun lit, le dernier a soutenu en conclusion : Je jeûne sans ne rompre aucun jour. Le Prophète, après avoir loué et exalté le Seigneur, a déclaré : Qu'ont certaines personnes à prétendre telle et telle chose ? En ce qui me concerne, je prie et je dors, je jeûne et je mange, et je prends des femmes en épouses, celui qui dévie de ma Tradition, n'est pas des miens.** »

[Ibn Sa'd a dit : d'après Sa'îd Ibn Mansûr, selon Abû 'Awana, selon 'Aṭâ' Ibn as-Sayb, selon Sayd Ibn 'Ubayd, Ibn 'Abbâs a déclaré :] « **Le meilleur de cette communauté est celui qui avait le plus de femmes.** »

[Ibn Sa'd a dit : D'après Aḥmad Ibn 'Abdillah Ibn Qays, selon Maydhal, selon Abû Rajâ, al-Juzarî, selon 'Uthmân Ibn Khâlid Ibn Muḥammad Ibn Muslim, Chaddad Ibn 'Aws a confié :]« **Mariez-moi, car le Messager d'Allah m'a**

[1] Ḥadith faible, voir *Ḍa'if al-jâmi'*.
[2] Ḥadith authentique, voir *Saḥiḥ al-Jâmi'* et *as-Silsila as-Saḥîḥa* de al-Albânî
[3] Ḥadith authentique, Rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

déconseillé de revenir à Dieu célibataire. »[1]

[D'après Ibn al-Hussayn, selon Ibn al-Madhhab, selon Ahmad Ibn Ja'far, selon, 'Abdullah Ibn Ahmad, selon son père, selon 'Abd ar-Razzâq, selon Muhammad Ibn Rashid, selon Makhûl, selon un homme, selon Abû Dhar :] « **Un homme connu sous le nom de 'Akkaf Ibn Bichr at-Tamîmî al-Hilâlî s'est présenté devant Le Messager d'Allah. Le Prophète lui demanda alors :**
- Eh 'Akkaf ! Est-ce que tu as une femme ?
- Non, répondit-il.
- N'as-tu pas non plus de servante ? Questionna le Prophète.
- Non plus, répondit-il.
- N'as-tu pas un niveau de vie confortable ? Insista le Prophète.
- Je vis très bien, confirma t-il.
- Toi, tu es donc, l'un des frères des démons, lui dit le Prophète, si tu étais chrétien, tu serais certainement l'un de leur moine. - Le mariage est de nos traditions. Les plus mauvais d'entre vous, sont vos célibataires, et les plus vils de vos morts, sont vos célibataires. Il n'y a pas une arme pour les démons plus efficace envers les hommes pieux, que le fait de leur part de renoncer aux femmes. »[2]

[D'après Ibn al-Hussayn, selon Ibn al-Madhhab, selon Ahmad Ibn Ja'far, selon, 'Abdullah Ibn Ahmad Ibn Hanbal, selon son père, selon Ayyûb Ibn an-Najjâr, selon Tayb Ibn Muhammad, selon 'Ata Ibn Abî Ribâh, selon Abû Hurayra :] « **Le Messager d'Allah a maudit les hommes efféminés, qui veulent ressembler aux femmes, et les femmes hommasses qui veulent ressembler aux hommes, aux hommes qui s'imposent le célibat en prétendant qu'ils ne se marieront jamais, et aux femmes qui s'imposent le célibat en prétendant la même chose. »**[3]

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon 'Abd al-Qâdîr Ibn Muhammad, selon Abû Bakr al-Khiyat, selon Abû Bakr al-Marwâzî, j'ai entendu raconté Abû 'Abdillah Ahmad Ibn Hanbal :] « Le célibat n'a rien à voir avec l'Islam. Le Prophète s'est marié avec quatorze femmes, et à sa mort, il en a laissé neuf. Si Bichr Ibn al-Hârith, poursuivit-il, s'était marié, il aurait été comblé. Si les gens ne

[1] Chaîne de transmetteurs faibles, on y trouve Abû Rajâ' al-Juzurî qui rapporte beaucoup de choses inacceptables.
[2] Chaîne de transmetteurs faibles, l'un des transmetteurs n'est pas identifié.
[3] Chaîne de transmetteurs faibles, on y trouve Tayb bn Muhammad.

Scanned by CamScanner

se mariaient plus, ils ne partiraient plus en guerre ni au Pèlerinage, il n'y aurait pas ceci ni cela. Bien qu'en se levant le matin, le Prophète ne trouvait rien à manger chez lui, il optait pour le mariage et l'encourageait. À l'inverse, il interdisait formellement d'y renoncer par dévotion. Se détourner de ses pratiques, c'est commettre une erreur. Il faut savoir aussi que dans sa peine, Ya'qûb s'est marié et a enfanté. Dans ce registre, le Prophète a proclamé : **Il m'a été offert d'aimer les femmes.** »[1]

Je (Ibn al-Jawzî) dis : On raconte qu'Ibrâhîm Ibn Adam s'entretenait avec Raw'a (père de nombreux enfants) : Je n'ai même pas eu le temps de finir mes paroles s'exclama t-il, qu'il a levé sa voix après moi en s'écriant : Nous avons emprunté un sentier bien étroit (futile). Vois, qu'Allah te garde ! Comment étaient notre Prophète Muhammad et ses Compagnons ! Les pleurs d'un enfant, poursuivit-il, dans les bras de son père en quête d'un morceau de pain, vaut mieux que telle ou telle chose. Il y a une grande différence entre un dévot ayant fait le vœu de chasteté, et un homme marié.

Critique des procédés soufis pour renoncer au mariage

Satan a rusé avec bon nombre de Soufis en les faisant renoncer au mariage. Leurs prédécesseurs avaient fait vœu de chasteté pour se consacrer à l'adoration. Ils trouvaient que le mariage les préoccupait de leur dévotion à Dieu. S'il s'avère qu'ils ressentaient réellement le besoin de se marier ou ne serait-ce, qu'ils en éprouvaient l'envie, ils s'étaient dès lors, exposés à certains dangers ; tant physiques que spirituels. Dans le cas où ils pouvaient vraiment s'en abstenir, il leur en a échappé le mérite. Dans les recueils de al-Bukhârî et Muslim, d'après un Hadith rapporté par Abû Hurayra, selon le Messager d'Allah : « **Et dans le membre de l'un d'entre vous, il y a une aumône. Si l'un d'entre nous va à ses plaisirs, il en serait récompensé ? Que dites-vous s'il le fait dans l'interdit, n'aurait-il pas été punit pour un péché ?.**

- Si, bien sur !

- Eh bien ! De la même façon, en le faisant dans le licite, il en reçoit une récompense. Vous recensez le mal, et vous oubliez le bien ! »[2]

Certains d'entre eux prétendent que le mariage requiert des dépenses (en subvenant aux besoins du ménage) alors qu'il est difficile de gagner sa vie. Mais

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *Michkât al-Masâbih*.
[2] Hadith authentifié rapporté par Muslim, hadith introuvable dans al-Bukhârî.

Scanned by CamScanner

cet argument repose sur la paresse de devoir chercher son pain. Dans les recueils d'al-Bukhârî et Muslim, d'après un Hadith rapporté par Abû Hurayra, selon le Prophète : « **Entre un Dinâr dépensé sur le chemin d'Allah, un Dinâr dépensé pour un esclave, un Dinâr dépensé pour une aumône, et un Dinâr dépensé pour ta famille, le meilleur d'entre eux est celui que tu dépense pour ta famille.** »

Certains allèguent que le mariage engendre un certain penchant pour ce bas-monde comme nous l'avons rapporté d'après Sulaymân ad-Darânî : « Si un homme étudie les sciences du Hadith ou voyage pour subvenir à son existence ou s'il se marie, il se sera incliné vers les biens de ce monde. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Toutes ces allégations sont contraires à la Loi ; comment peut-on ne pas étudier le Hadith sachant que les anges déposent leurs ailes en l'honneur de la personne étudiant les sciences religieuses ? Comment ne peut-on pas non plus chercher à gagner sa vie en sachant que 'Umar a dit : Je préfère mourir en parcourant les terres sur mes deux pieds afin de me suffire que de mourir dans une bataille sur le chemin d'Allah ? Comment peut-on ne pas se marier, alors que le Législateur a décrété : « Mariez-vous et faites des enfants. » ? Je ne peux concevoir toutes ces pratiques que contraires à la Législation. Certains néo-soufis, pour leurs parts, s'ils ne se marient pas, c'est uniquement pour que l'on dise d'eux qu'ils sont ascètes. En sachant que la masse a du respect pour les Soufis, s'ils entendent qu'Untel ne s'est pas marié, ils s'empressent d'indiquer avec admiration, qu'il n'a jamais connu de femmes bien que cette vie monacale contredit littéralement notre Loi.

Abû Hâmid stipule clairement qu'il vaut mieux de la part de l'adepte, ne pas être préoccupé par le mariage, cela risquerait de le déranger dans son cheminement. Il risque de se familiariser de la présence de sa femme, bien que celui qui s'accoutume à un autre qu'Allah, il se détourne d'Allah.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Je suis vraiment stupéfait qu'il puisse avancer des choses pareilles ! Ne vois-tu pas qu'il n'a absolument pas saisi que de veiller à garder sa probité, et celle de sa femme, tout en voulant jouir de sa descendance ne le détourne en rien du cheminement le plus sérieux. D'autant plus qu'il confond entre le fait de se complaire de la compagnie de sa femme (ce qui est tout à fait naturel) et le fait de se familiariser le cœur à l'adoration d'Allah en

[1] Hadith authentifié rapporté par Muslim, hadith introuvable dans al-Bukhârî.

Scanned by CamScanner

pensant que ces deux sentiments sont contradictoires. Or, Allah a fait une faveur aux hommes à travers ce verset :

وَ مِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُم مِّنْ أَنفُسِكُمْ أَزْوَاجًا لِّتَسْكُنُوا إِلَيْهَا وَ جَعَلَ بَيْنَكُم مَّوَدَّةً وَ رَحْمَةً

(Parmi ses signes, il y a qu'à partir de vous-même, il a fait des épouses afin que vous séjourniez auprès d'elles, Il a mis entre vous de l'affection, et de la compassion.)[1]

Il est venu aussi dans un Propos authentique, selon Jabir où le Prophète lui a conseillé : « **Tu aurais pu te marier avec une fille vierge afin que tu puisses te divertir avec elle et qu'elle puisse se divertir avec toi.** »

Est-il si sûr enfin que les choses qu'il a évoquées détachent le cœur d'Allah ? Et lorsque le Messager d'Allah se distrayait avec ses femmes, et qu'il faisait la course avec 'Aïcha, avait-il interrompu sa relation avec Allah. Toutes ces incohérences trahissent tant d'ignorance envers la science.

Les inconvénients du renoncement au mariage

Sache que l'on décèle chez les jeunes soufis, lorsque ceux-ci persistent à ne pas se marier trois aléas :

Premièrement : Ils peuvent tomber malade en laissant stocker le sperme pendant longtemps. Si son accumulation se prolonge, cela peut monter au cerveau. À cet effet, Abû Bakr Muḥammad Ibn Zakariya ar-Râzî a exposé : Je connais des gens qui produisaient beaucoup de spermes. Lorsque ces derniers se sont abstenus des rapports charnels par philosophie, leur corps s'est refroidi, leurs mouvements étaient devenus plus difficiles, et ils se voyaient pris d'amertumes sans aucune raison. Certains symptômes de la maladie la *Malikhouliya* se sont révélés en eux. Ils ont perdu de leur puissance sexuelle, et se sont complètement effondrés. J'ai rencontré un cas, poursuivit-il en s'abstenant des rapports sexuels, il avait perdu l'appétit à tel point que s'il mangeait à peine, il ne pouvait le supporter, et le vomissait. Quand il est revenu par la suite à ses habitudes et s'est remis aux rapports sexuels, ces symptômes se sont aussitôt atténués.

Deuxièmement : Certains sont revenus très vite vers ce qu'ils avaient chassé. Un grand nombre d'entre eux, en se privant de relation sexuelle, quand leur sperme s'est accumulé, cela leur a été très pénible. Cela a même provoqué en eux certaines douleurs.

Dès lors, ils ont eut des relations avec des femmes et ont profité de la vie avec

[1] Sourate 30, Les Byzantins, verset 21

Scanned by CamScanner

plus d'enthousiasme que de ce qu'ils voulaient fuir. Ils sont comparables à une personne, ayant connu la faim pendant une longue période et s'est ressaisie en mangeant la même quantité de nourriture qui lui a échappé durant la période de privation.

Troisièmement : Ce régime forcé peut rendre certains individus pervers en se tournant vers les enfants. Certains d'entre eux, ont coupé tout espoir de se marier, ce qui leur a été très pénible (le phénomène de rétention ; Qui est le cumul de sperme a provoqué en eux des troubles physiques). À terme, ces individus prennent plaisir à fréquenter des éphèbes.

SECTION : Certains d'entre eux ont été dupés bien qu'ils se soient mariés. Ils prétendent qu'ils ne se sont pas mariés pour les plaisirs de la chair. S'ils insinuent par-là que le but primordial du mariage, était de se conformer à la tradition, ils n'ont pas tort. Mais s'ils osent dire qu'ils n'éprouvent aucun plaisir dans le mariage en lui-même, il est évident que cette revendication est incohérente.

SECTION : L'ignorance a poussé certains gens à s'émasculer. Ils allèguent qu'ils ont été poussés par un sentiment de pudeur envers Dieu. Mais c'est plutôt le comble de la stupidité étant donné qu'Allah a honoré le mâle par rapport à la femelle en le dotant justement de ce membre. Il l'a créé pour qu'il soit un moyen ou un instrument de reproduction.

Ainsi, en ayant recours à ce genre de pratique, c'est comme s'il nous disait qu'en vérité, c'est le contraire qui s'impose. Sans compter qu'en supprimant leur organe génital, ils ne suppriment pas forcément le désir sexuel ; par conséquent ils n'ont pas assouvi leur ambition.

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis en refusant d'avoir des enfants

[D'après les deux Muḥammad Ibn Nâssir et Ibn 'Abd al-Bâqî, selon Ḥamd Ibn Aḥmad, selon Abû Na'îm, selon Aḥmad Ibn 'Abdillah, selon Ishâq Ibn Aḥmad, selon Ibrâhîm Ibn Yûssuf, selon Aḥmad Ibn Abî al-Ḥawârî j'ai entendu dire Abû Sulaymân ad-Darânî :] « Celui qui désire un enfant est un imbécile. Il n'est un bien ni pour ce bas-monde ni pour l'au-delà. Si l'on voulait manger, dormir ou encore avoir des rapports sexuels, il importune, et si l'on voulait se consacrer à l'adoration, il préoccupe. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : C'est une erreur grotesque, pour le démontrer, on peut expliquer que la volonté d'Allah Tout Puissant en

Scanned by CamScanner

créant le monde, c'est de le perpétuer jusqu'à son terme fixé. La durée de vie d'un homme étant relativement courte, Allah fait maintenir son espèce à travers sa progéniture. Pour encourager ce processus, Il a établi d'une part, un moyen naturel en stimulant chez l'être humain le désir sexuel. D'autre part, Il a établi des lois pour le réglementer en disant :

وَ أَنكِحُوا الْأَيَامَى مِنكُمْ وَ الصَّالِحِينَ مِنْ عِبَادِكُمْ وَ إِمَائِكُمْ

(Mariez vos servantes et les hommes pieux parmi vos esclaves.)[1] Le Prophète a déclaré aussi : « *Mariez-vous et faites des enfants, je vais rivaliser, par vous les autres communautés, le jour du Jugement Dernier, ne serait-ce par un fœtus avorté ou un avorton.* »[2] Les Prophètes en général (que les prières et le salut d'Allah soient sur eux) étaient en faveur de faire des enfants. C'est pourquoi le Seigneur relate à travers leur langue :

هَبْ لِي مِن لَّدُنْكَ ذُرِّيَّةً طَيِّبَةً إِنَّكَ سَمِيعُ الدُّعَاء

(Seigneur ! Accorde-moi de Ta part, une pieuse progéniture ; certes Tu entends les prières.)[3]

رَبِّ اجْعَلْنِي مُقِيمَ الصَّلَاةِ وَ مِن ذُرِّيَّتِي

(Seigneur ! Fais que j'accomplisse la prière, ainsi que ma progéniture.)[4] Et bien d'autres versets.

Les hommes vertueux ont toujours veillé à avoir des enfants. N'est-il pas éventuel qu'un simple coït puisse engendrer des hommes comme ach-Châfi'î ou Aḥmad Ibn Hanbal, cela vaudrait mieux que d'adorer Dieu pendant mille ans. Sans compter la stipulation des Textes concernant la récompense accordée à l'acte sexuel, à la prise en charge des enfants et de la famille en général, pour la personne ayant perdu un enfant ou celle qui hérite d'un enfant après lui. En refusant d'avoir des enfants et de se marier, on va à l'encontre de la Tradition établie, et de la meilleure opportunité, tout en s'interdisant d'une récompense immense ; Auquel cas, c'est rechercher la solution de facilité.

[D'après 'Umar Ibn Thûfar, selon Ja'far Ibn Aḥmad Ibn as-Sarrâj, selon Abû al-Qâssim al-Azjî, selon Ibn Jahdam, selon al-Khaldî, j'ai entendu al-Junayd dire :] « Les enfants sont la punition d'une jouissance licite, que pensez-vous que

[1] Sourate 24, La Lumière, verset 32
[2] Ḥadith faible, voir *Da'if al-jâmi'*.
[3] Sourate 3, La famille de Imrân, verset 38
[4] Sourate 14, Ibrâhîm, verset 40

Scanned by CamScanner

puisse être le châtiment d'une jouissance illicite ! »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : C'est faux ! Il n'est pas adéquat de désigner le licite comme une punition, car il n'est pas possible d'autoriser une chose, tout en considérant que le fruit de cette chose soit une punition. De plus, il n'est pas recommandé une chose sans que son produit ne soit récompensé.

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis dans leur voyage et vagabondage

Satan a usé de sa ruse avec un bon nombre d'entre eux, en les faisant partir en excursion dans des lieux renommés ou dans le but d'étudier une science. La plupart d'entre eux voyagent seul et de surcroît, ils n'amènent aucune provision avec eux. Ils prétendent de la sorte s'en remettre entièrement à Dieu. Combien de mérites leurs passent-ils ainsi entre les mains, et combien manquent-ils ainsi à leurs obligations. Ils s'imaginent pourtant qu'ils font preuve de dévouement et se rapprochent encore de l'élection tant espérer. Ils ne savent pas qu'en fait, ils ne font que désobéir à leur Seigneur, tout en se détournant de la Tradition du Messager d'Allah. En ce qui concerne les excursions et les sorties à des lieux bien précis, le Prophète a formellement interdit de parcourir les terres sans que nécessité oblige.

[D'après Muḥammad Ibn Nâssir, selon al-Mubârak Ibn 'Abd al-Jabbâr, selon Ibrâhîm Ibn 'Umar al-Barmûkî, selon Ibn Ḥayât, selon 'Ubayd Allah Ibn 'Abd Ar-Rahmân as-Sukkârî, j'ai entendu dire Abû Muḥammad Ibn Qutayba : d'après Muḥammad Ibn 'Ubayd, selon Mu'awiyya, selon 'Amr, selon Abû Isḥâq, selon Sufyân, selon Ibn Jurayj, selon Muslim selon Ṭâwûs, Le Messager d'Allah a dit :] **« Il n'y a pas d'attache et de ruban en Islam ni de vie moniale et de célibat imposé ni d'excursion. »**[1]

Ibn Qutayba a dit : Les attaches c'est ce que l'on accroche au nez, et les rubans sont des anneaux en poils que l'on pend sur l'une des deux narines. Il fait allusion à l'usage en vigueur chez les dévots juifs lorsque ces derniers ornaient leur cou de rubans, et se perçaient le nez. Le célibat consiste à renoncer au mariage, et les excursions consistent à quitter les villes et à errer à travers les terres.

Abû Dâwûd rapporte dans son livre *as-Sunan*, d'après un Ḥadith d'Abû 'Umama : **« Un homme a demandé au Messager d'Allah : Ô Messager**

[1] Ḥadith faible, voir *Ḍa'if al-jâmi.'*

Scanned by CamScanner

d'Allah ! Permet moi de partir en excursion. L'excursion dans ma communauté, lui répondit-il, c'est partir en guerre pour la cause d'Allah. »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, dans un certain Hadith d'Ibn Maz'ûn, ce dernier a émis une requête au Prophète en disant : « **Ô Messager d'Allah ! Mon esprit me dit que je dois errer sur terre. Doucement ô 'Uthmân ! L'excursion dans ma communauté, c'est de partir en expédition pour la cause d'Allah ou d'aller au pèlerinage et à la 'Omra.** » Dans ce registre, Ishâq Ibn Hânî rapporte, selon Ahmad Ibn Hanbal, on lui demanda à propos d'un homme errant qui se voue au culte d'Allah, est-il préférable au sédentaire ? : « L'excursion, répondit-il, n'a aucun lien avec l'Islam. Les Prophètes ne l'ont pas fait, les gens vertueux non plus . »

Critique des procédés soufis relatifs aux voyage

Concernant le fait de partir tout seul en voyage, Le Messager d'Allah a interdit de voyager seul.[2] [D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad, selon Ahmad Ibn 'Alî, Ibn Thâbit, selon Muhammad Ibn at-Tayb as-Sibâgh, selon Ahmad Ibn Sulaymân an-Nâjad, selon Yahyâ Ibn Ja'far Ibn Abî Tâlib, selon 'Alî Ibn 'Âssim, selon 'Abd ar-Rahmân Ibn Yazîd, selon 'Amr Ibn Chu'ayb, d'après son père, d'après son grand-père, le Prophète a dit :] « **Un seul voyageur, c'est un démon, deux voyageurs ce sont deux démons, s'il y a trois partants, c'est un groupe de voyageurs.** »[3]

[D'après Hibatullah Ibn Muhammad, selon al-Hassan Ibn 'Alî, selon Ahmad Ibn Ja'far, selon, 'Abdullah Ibn Ahmad, selon son père, selon Ayyûb Ibn an-Najjâr, selon Tayb Ibn Muhammad, selon 'Ata Ibn Abî 'Ribâh, selon Abû Hurayra :] « **Le Messager d'Allah a maudit la personne qui chevauche seul [à travers] le désert.** »[4]

Le voyage de nuit

Ces derniers sont susceptibles de voyager la nuit seul bien que le Prophète l'ait interdit. [D'après Ibn al-Hussayn, selon Ibn al-Madhhab, selon Ahmad Ibn Ja'far, selon, 'Abdullah Ibn Ahmad, selon son père, selon Muhammad Ibn 'Ubayd, selon

---

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'*.
[2] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha*.
[3] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha* »
[4] Hadith authentifié rapporté par al-Bukhârî

Scanned by CamScanner

'Âssim, d'après son père, selon Ibn 'Umar le Prophète a déclaré :] « **Si les gens savaient vraiment, ce qu'il pouvait se passer quand une personne est seule, jamais personne ne partirait seul la nuit.** »[1]

['Abdullah a dit : d'après mon père, selon Muḥammad Ibn Abî 'Âdî, selon Muḥammad Ibn Isḥâq, selon Muḥammad Ibn Ibrâhîm, selon 'Aṭa Ibn Yassar, selon Jâbir Ibn 'Abdillah : Le Messager d'Allah a dit :] « **Évitez les sorties quand vous avez posé les pieds, car Allah répand dans sa création ce qu'Il veut.** »[2]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il y en a parmi eux qui ont fait du voyage une vocation alors que le voyage n'est pas une fin en soi comme le signale le Prophète : « **Le voyage est une partie du châtiment, si l'un d'entre vous a terminé ses affaires dans son voyage, qu'il s'en retourne hâtivement auprès des siens.** »[3] En faisant du voyage une habitude, on cumule entre perdre des années de sa vie, et faire souffrir son âme ; ces deux ambitions étant mauvaises.

[D'après 'Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm, selon son père, selon Muḥammad Ibn Abî aṭ-Ṭayb al-'Ikkî, j'ai entendu dire Abû 'Amza al-Khurâssânî :] « **J**e suis resté en état de sacralisation dans un manteau, je voyage chaque année en parcourant une distance de mille Farsakh (lieues), je vois le soleil se lever et se coucher. Toutes les fois où je me désacralise, je me sacralise à nouveau. »

Les ruses d'Iblîs contre eux en les faisant emprunter le désert sans provision

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il a usé de sa ruse à bon nombre d'entre eux en leur faisant croire que la confiance en Dieu (*at-Tawakkul*) consistait à ne pas prévoir de provision. Nous avons démontré précédemment l'impertinence de ce préjugé. Au demeurant, ces conceptions se sont répandues chez les plus crédules d'entre eux. C'est pourquoi, les conteurs imbéciles relatent avec éloge leurs périples dans ce domaine. Cela a pour conséquence d'encourager les gens à se lancer dans ce genre d'aventures. En conjuguant les péripéties des uns, et les contes des autres, la situation s'est dégradée de sorte qu'il devient difficile pour la masse d'entrevoir la vérité. Beaucoup d'histoires à ce sujet ont été

---

[1] Ḥadith authentifié rapporté par al-Bukhârî.
[2] Ḥadith authentique, voir *Saḥiḥ al-Jâmi'* et *as-Silsila as-Saḥîḥa*.
[3] Ḥadith authentifié rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

recensées. Je vais en citer quelques-unes à titre d'exemple.

[D'après Muḥammad Ibn 'Abd al-Malik, selon Abû Bakr, selon Riḍwân Ibn Muḥammad ad-Daynûrî, selon Ṭâhir Ibn 'Abdillah, selon al-Faḍl Ibn al-Faḍl al-Kindî, selon Abû Bakr Muḥammad Ibn 'Abd al-Wahîd Ibn Ja'far al-Wâsitî, selon Muḥammad Ibn as-Saffiḥ, selon 'Alî Ibn Sahl al-Miṣrî, d'après Fatḥ al-Mawṣilî :]

« Je suis parti en voyage pour le ḥadj, et quand je suis parvenu en plein milieu du désert, je me suis retrouvé face à face avec un enfant en bas âge. Stupéfait, je me suis écrié dès lors : *c'est prodigieux !*

Me voici dans un désert immense, au milieu d'une terre aride, en compagnie d'un tout petit enfant. Ensuite, je me suis précipité vers lui, et je l'ai embrassé en lui disant :

- Mon garçon ! Tu es en bas âge et tu n'es toujours pas responsable.

- Mon oncle ! Des enfants bien plus jeûne que moi sont déjà morts.

- Dépêche-toi, repris-je, le chemin est long avant que tu puisses rentrer à la maison.

- Mon oncle ! Il me convient de marcher certes, mais c'est bien Dieu qui me fait parvenir à destination. N'as-tu pas lu Ses Paroles :

وَالَّذِينَ جَاهَدُوا فِينَا لَنَهْدِيَنَّهُمْ سُبُلَنَا

(ceux qui ont entrepris des efforts en Nous, Nous allons les guider sur Nos chemins.)[1]

- Comment ce fait-il que je ne vois avec toi ni monture ni provision ?

- Mon oncle ! Me dit-il. Mes provisions, c'est ma certitude, et ma monture c'est mon espoir.

- Je voulais dire de l'eau, du pain.

- Dis-moi, mon oncle ! Si l'un de tes frères ou de tes amis t'invitait chez lui, serait-il convenable de ta part, d'emmener à manger afin de le déguster avec toi ?

- Veux-tu que je te dépanne de quelques provisions ?

- Épargne-moi ta peine, cher désœuvré ! Il nous abreuve et nous nourrit. »

Fatḥ commenta : Je n'ai jamais vu un jeune avoir autant confiance en Allah ni d'ailleurs un adulte avoir autant d'austérité.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : C'est avec ce genre d'histoire que se pervertissent les mœurs en pensant qu'elles donnent des leçons à suivre. Si un enfant réagit de la sorte, s'interpelle le plus grand, je suis plus à même d'en

[1] Sourate 29, L'Araignée, verset 69.

Scanned by CamScanner

faire autant. Le comportement de l'enfant n'est pas le plus surprenant. Ce qui étonne le plus c'est de constater comment cet adulte n'a pas su détecter qu'il était dans l'erreur et que la personne qui t'interpelle t'exhorte à l'austérité, et d'être austère avec ses propres biens. Si leurs notables adhèrent à ces histoires, alors que dire des simples gens.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ahmad Ibn 'Alî al-Hafith, selon Abû Na'îm al-Asfahânî, j'ai entendu dire Muhammad Ibn al-Hassan Ibn 'Alî el Y'ithî :] « **J**'ai assisté à une assemblée d'Abû 'Abdillah al-Jalâ'î. On lui fit notion, ce jour-là, des personnes qui s'aventurent dans le désert sans provision ni équipement sous prétexte qu'ils ont confiance en Dieu. Dans leur égarement, ils périssent en plein désert. Ces hommes répondit-il, sont les hommes de la vérité. S'ils meurent, le prix du sang incombe au meurtrier. »

[D'après Ibn Nâssir, selon Ahmad Ibn 'Alî, Ibn Khalif, selon Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, j'ai entendu dire Abû l-Hussayn al-Fârissî, j'ai entendu dire Ahmad Ibn 'Alî :] « **Q**uelqu'un a questionné Abû 'Abdillah Ibn al-Jalay : *Que penses-tu de la personne qui s'aventure dans le désert sans provision ?*
- Cette action est digne des hommes d'Allah, répondit-il.
- Et s'il meurt, lui demanda t-on ?
- Le prix du sang incombe au meurtrier, affirma t-il. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cet avis théologique émane d'un individu ignorant complètement la loi étant donnée qu'aucune divergence n'est recensée entre les spécialistes musulmans sur le fait qu'il n'est pas permis de se hasarder dans les immensités désertiques sans s'équiper de réserves suffisantes. En contrevenant la loi, si une personne venait à mourir, le cas échéant, elle sera considérée comme désobéissante, confrontée au feu de l'enfer. En règle générale, il ne faut s'exposer à des dangers mortels car Allah nous a confié nos âmes en dépôt en disant :

وَلَا تَقْتُلُوا أَنفُسَكُمْ

(Ne vous tuez point.)[1]

D'autre part, comme nous l'avons déjà exposé, il est impératif de se prémunir contre tout péril. Quoi qu'il en soit, il suffit pour sa faute d'avoir désobéi au commandement d'Allah l'enjoignant :

[1] Sourate 4, Les Femmes, verset 29.

Scanned by CamScanner

وَتَزَوَّدُواْ

﴿Munissez-vous de provisions.﴾[1]

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî s-Siddîq, selon Ibn Baqawayhi, j'ai entendu dire Abû Ahmad al-Kabîr, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah Ibn Khafîf :] « Après avoir quitté Chirâz pour mon troisième voyage, je me suis perdu, seul dans le désert. J'ai tellement été pris par la soif et par la faim, que j'en ai perdu huit dents, et tous mes cheveux. »
L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Apparemment, il a raconté cette anecdote dans le but de s'en faire l'éloge, alors que bien au contraire, il soit tout à fait blâmable.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon 'Abd al-Karîm Ibn Hawâzîn, j'ai entendu dire Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî : j'ai entendu dire Muhammad Ibn 'Abdillah al-Wâ'iz. D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî s-Siddîq, selon Ibn Baqawayhi, à qui les termes lui reviennent, selon Abû al-Fadl Yûssuf Ibn 'Alî al-Balkhî, selon Muhammad Ibn 'Abdillah Abû Hamza as-Sûfî :] « J'ai honte devant Dieu de me présenter rassasié aux portes du désert, au moment où je suis convaincu de m'en remettre à Lui. Je ne veux pas de mon rassasiement, en faire une provision de départ. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous avons déjà discuté de ce genre d'exemple où ce type d'individus se figure que la confiance en Allah se résume à délaisser tout moyen extérieur. S'il en était ainsi, quand Le Messager d'Allah a préparé son départ, le jour où il s'est réfugié dans la grotte, il manquait de confiance en Allah. Il en est de même pour Mûssâ à la recherche du Khidar, quand ce dernier s'est approvisionné d'un poisson. Que dire aussi des gens de la caverne, lorsque ceux-ci sont sortis en emportant leur argent et en cachant ce qu'ils avaient emmené. On devrait plutôt dire qu'en raison de leur ignorance, ils n'ont pas saisi le sens de la confiance en Allah même si Abû Hâmid a cherché à justifier leur aberration en soutenant : Il n'est pas permis de s'engager dans des zones non habitées sans remplir deux conditions ; premièrement : être prêt psychologiquement afin de supporter la faim une semaine durant, voir plus. Deuxièmement : supporter de s'alimenter en herbe. Au bout d'une semaine dans le désert, il est susceptible de rencontrer d'autres personnes où il lui est toujours possible de se nourrir d'herbes ou de roseaux.

[1] Sourate 2, La Vache, verset 197.

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le plus haïssable dans de telles revendications, c'est qu'elles puissent émaner d'un lettré. Dans de telles conditions, il est susceptible de ne trouver personne ou de se perdre ou encore de tomber malade. Il peut aussi ne pas supporter les herbes, comme il peut très bien tomber sur des gens qui ne lui donne rien à manger ou être confronté à des gens qui ne lui offrent aucune hospitalité. Une chose est sûre, c'est qu'il va indubitablement manquer à l'assemblée de la prière. Enfin, il peut mourir sans que personne ne l'assiste. Nous avons de plus, évoqué les inconvénients que pouvaient représenter le fait de se retrouver seul. Pourquoi ensuite, s'exposer à ce genre d'épreuves, s'il faut s'en remettre à certains usages ou à une rencontre éventuelle ou encore se contenter d'ingérer des herbes, ou n'importe quelle aptitude, en guise d'issue, pouvant venir à l'idée. D'autre part, est-il concevable qu'un être humain se nourrisse d'herbe. D'ailleurs a t-on recensé un prédécesseur l'ayant fait ? Ces gens donnent l'impression de s'imposer devant Allah ; va t-il pourvoir à leurs besoins dans le désert ? Il n'est pour habitude de chercher à manger dans les étendues sauvages. Ne vois-tu pas que le peuple de Mûssâ, en ayant revendiqué vouloir manger des choux de la terre, des concombres, des fèves, des lentilles, et des oignons, Allah a alors révélé à Mûssâ :

اهْبِطُواْ مِصْراً

(Descendez donc à n'importe quelle ville.)[1]

Étant donné qu'ils ne pouvaient se procurer ces légumes nulle part ailleurs que dans des lieux habités. En définitive, ces gens-là sont dans l'erreur absolue pour s'être opposé aux Textes et en dépit du bon sens, ils ont suivi leur propre intuition.

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon al-Mubârak, Ibn 'Abd al-Jabbâr, selon 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azjî, selon Ibrâhîm Ibn Muhammad Ibn Ja'far as-Sajî, selon Abû bakr 'Abd al-'Azîz Ibn Ja'far, selon Abû Bakr Ahmad Ibn Muhammad al-Khalîl, selon al-Hassan Ibn Ahmad al-Karmânî, selon Abû Bakr, selon Chibayba, selon Warqa, selon 'Amr Ibn Dinâr, selon 'Ikrima, selon Ibn 'Abbâs :]
« Les gens du Yémen faisaient le Pèlerinage sans emporter de provisions avec eux sous prétexte que : Nous nous remettons à Dieu. Dès leur arrivée à la Mecque, ils mendiaient. C'est ainsi qu'est descendu le verset :

وَتَزَوَّدُواْ فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَى

(Armez-vous de provisions, la meilleure des provisions reste la piété.)[2]

---

[1] Sourate 2, La Vache, verset 61
[2] Sourate 2, La Vache, verset 197

Scanned by CamScanner

[D'après Abû al-Mu'ammar al-Ansârî, selon Yaḥyâ Ibn 'Abd al-Wahhâb Ibn Manda, selon Abû Ṭâhir Muḥammad Ibn Aḥmad Ibn 'Abd ar-Raḥîm, selon Muḥammad Ibn Ḥassan, selon Abû Bakr Aḥmad Ibn Harûn al-Mardanjî, selon 'Abdullah Ibn al-Azhâr, selon Asbaṭ, selon Muḥammad Ibn Mûssâ al-Jurjânî :]
« J'ai interrogé Muḥammad Ibn Kathîr aṣ-Ṣan'ânî au sujet des ascètes qui ne font aucune provision, et ne vêtissent ni sandales ni chaussons en cuir. Tu ne m'as nullement interrogé au sujet des ascètes, me rétorqua t-il, tu m'as plutôt questionné au sujet des enfants des démons. Je lui dis alors mais qu'est-ce donc l'ascétisme ? Se tenir à la Tradition, expliqua t-il, et ressembler aux Compagnons. »

[D'après Muḥammad Ibn Nâssir, selon Abû l-Ḥussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr, selon 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azjî, selon Ibrâhîm Ibn Muḥammad as-Sajî, selon Abû bakr 'Abd al-'Azîz Ibn Ja'far, selon Abû Bakr Aḥmad Ibn Muḥammad al-Khalîl, selon Aḥmad Ibn al-Ḥussayn Ibn Ḥassan :] « On questionna Abû 'Abdillah Aḥmad Ibn Ḥanbal au sujet d'un homme voulant s'engager dans le désert sans provision. En désapprouvant vigoureusement cette initiative, il s'écria : *Ouf ! Ouf ! Non et non ! En élevant la voix. Pas sans provisions ni compagnons de route.* »

Al-Khalîl a ajouté : « Abû Bakr al-Marwâzî raconte qu'un individu s'est présenté devant Abû 'Abdillah et lui a demandé : *Pour une personne qui aimerait voyager, le mieux selon toi, c'est de s'approvisionner ou de s'en remette à Dieu ? Il s'approvisionne et s'en remet à Dieu, lui répondit Abû 'Abdillah, en n'attendant rien de personne.* »

Al-Khalîl a également rapporté : d'après Ibrâhîm Ibn al-Khalîl, Aḥmad Ibn Naṣr leur a raconté qu'une personne demanda à Abû 'Abdillah : « *Quelqu'un peut-il partir à la Mecque en s'en remettant à Dieu uniquement sans ne rien apporter avec lui ?*
- Abû 'Abdillah : *Cela ne me plait pas, comment va t-il se procurer à manger ?*
- La personne : *S'il a confiance en Allah, les gens vont bien lui donner à manger.*
- Abû 'Abdillah : *Et si personne ne lui donnait à manger, va t-il mendier afin qu'ils aient pitié de lui ? Cela ne me plait pas du tout. À ma connaissance, aucun Compagnon du Prophète ou l'un de leurs successeurs ne l'a fait.* »

Al-Khalîl a dit : d'après Muḥammad Ibn 'Alî al-Mismâr, Muḥammad Ibn Mûssâ Ibn Massîs leur a raconté qu'une personne demanda à Abû 'Abdillah :*Est-ce que je peux partir au Ḥadj sans provisions ?*

Scanned by CamScanner

- Abû 'Abdillah : - *Non, tu n'as qu'à travailler et exercer un métier.*
- La personne :- *Ces gens instruits qui partent au Pèlerinage sans rien emporter avec eux seraient dans l'erreur ?*
- Abû 'Abdillah :- *Tout à fait, ils sont complètement dans l'erreur.* »

[Al-Khalîl a dit : d'après Muhammad Ibn Ahmad Ibn Jâmi' ar-Râzî, j'ai entendu dire al-Hussayn ar-Râzî :] « **J**'étais présent auprès d'Ahmad Ibn Hanbal quant un homme de Khurâssân est venu le voir pour lui demander :
- *Ô Abû 'Abdillah ! J'ai un dirham, me suffit-il pour faire le pèlerinage ?*
Ahmad : *Rends-toi à la porte al-Karkh, lui suggéra Ahmad, et achète des graines avec ton Dirham, transportent les sur ta tête, et travaille jusqu'à économiser trois cents Dirhams. À ce moment-là, tu pourras faire ton hadj.*
L'homme : *Ô Abû 'Abdillah ! Ne vois-tu pas comment les gens sont riches ?*
Ahmad : *Ne regarde pas cela, celui qui s'intéresse à cela désire en fait vivre en parasite.*
L'homme : *Ô Abû 'Abdillah ! Je compte exclusivement sur Dieu.*
Ahmad : *Quand tu traverses le désert, tu y vas seul ou bien accompagné d'un groupe ?*
L'homme :- *J'y vais accompagné.*
Ahmad : *Tu as donc menti en prétendant que tu comptais exclusivement sur Dieu. Tu n'as qu'à y pénétrer tout seul, si tu es sincère. Sinon tu ne fais que prouver que c'est bien sur les poches des autres que tu comptes.* »

Les violations que les soufis ont pu commettre au cours de leurs voyages et de leurs excursions

[D'après Abû Mansûr Khalîl ar-Rahmân Ibn Muhammad al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon Muhammad Ibn Khalîl al-Baqi, selon Hamd Ibn Ahmad, selon Abû Na'îm al-Hâfiz, selon Ahmad Ibn Muhammad Ibn Muqsim, selon Abû Badr al-Khiyât as-Sûfî, j'ai entendu Abû Hamza dire :] « **J**'ai entrepris une fois un voyage inspiré d'une intention déterminée de m'en remettre aveuglément à Allah. J'étais en train de poursuivre mon chemin au cours de la nuit, gagné par le sommeil, lorsque je suis tombé dans un trou. À peine eus-je le temps de réaliser de ma surprise que je me suis retrouvé à l'intérieur d'un puits si profond qu'il me fut impossible d'atteindre son bord. Dans un élan de résignation, je me suis assis, rompu. Après un moment de répit, deux hommes sont passés à proximité et se sont tenus juste au bord de mon antre. L'un dit à son compagnon : Nous passons en laissant ce puits, coupant la route aux passants et aux

Scanned by CamScanner

promeneurs ? Que pouvons-nous faire ? Lui demanda l'autre.
J'ai voulu les appeler quand une voix m'interpella : *Tu t'en remets à nous, et tu cries les malheurs que nous t'avons affligés, à d'autre ?* À cet instant, je me suis tu. Les deux hommes ont disparu et sont revenus munis d'un objet avec lequel, ils ont recouvert le puits. Heureusement, ils ne l'avaient pas remblayé me dis-je, mais je me trouvais à présent prisonnier. J'ai subsisté dans ma geôle un jour et une nuit. Le lendemain, une voix dont je ne pouvais distinguer l'auteur dans la pénombre, m'a appelé. Je fus pris violemment, j'ai alors tendu mes mains pour me protéger. À ma plus grande surprise, j'ai tâté quelque chose de rugueux que j'ai voulu agripper. Il m'en a empêché et m'a jeté à terre. Quand j'ai découvert que c'était une bête féroce. À sa vue, j'ai ressenti ce sentiment que l'on ressent dans ce genre de situation. À la limite du désespoir, j'ai entendu une voix qui me révélait : Ô Abû Hamza ! Je t'ai sauvé du malheur par le malheur, et nous avons apaisé tes peurs par des peurs. »

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Muhammad Ibn Abî Nasr al-Humaydî, selon Abû Bakr Muhammad Ibn Ahmad al-'Urdistânî, selon Abû Khalîl ar-Rahmân as-Sulamî, j'ai entendu Muhammad Ibn Hassan al-Muharramî, j'ai entendu dire Ibn al-Malikî : Abû Hamza al-Khurâssânî a raconté :] « Une année, je suis parti en pèlerinage. En route, je suis tombé dans un puits en marchant. J'étais en conflit avec moi-même devais-je appeler au secours ou non. Je me suis résolu que : Non par Allah ! Je ne crierais point ma détresse. Je n'étais pas venu au bout de mon péril que deux hommes sont passés au bord du puits. L'un dit a l'autre : *Viens que l'on bouche l'entrée de ce puits au milieu de la route.* Ils sont revenus munis d'un roseau. J'ai failli crier, mais je me suis dit : Tu dois t'en remettre à celui qui est encore plus prêt de toi que ces deux-là. Je me suis alors retenu quand ces derniers ont bouché le puits. Une ombre s'est approchée ensuite et a débouché l'entrée du puits. Elle s'est mise à tendre ses pieds et a grogné dans une voix qui était la sienne : *Accroche-toi !* Je me suis accroché, et m'a alors remonté. Je me suis retrouvé nez à nez avec un fauve quand une voix m'appela pour me dire : *Ô Abû Hamza ! N'es-tu pas bienheureux ? Nous t'avons sauvé du péril par un autre péril.* »

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon Abû al-Qâssim Rudwân Ibn Muhammad Ibn al-Hassan ad-Daynûrî, j'ai entendu Ahmad Ibn Muhammad Ibn 'Abdillah an-Nayssabûrî, j'ai entendu Abû 'Abdillah Muhammad Ibn Na'îm raconté d'après Abû Hamza as-Sûfî ad-Dimâchqî qui, au moment où, il est sorti du puits, il s'est mit à versifier :]

Scanned by CamScanner

« Ma pudeur m'a défendue de dévoiler mon désir
Ta présence m'a suffit à ne rien dévoiler
De derrière le voile je me suis miré comme si tu
De derrière avisait dans ma paume que tu fus incarné
Je te mire, et ton respect m'inspire une telle angoisse
Tu me réjouis par ta pitié et par ta bonté
Tu fais vivre un fervent que tu fais mourir d'amour
Bizarre que se conjuguent la vie et la mort inclinée. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Les avis sont partagés concernant l'identité de ce fameux Abû Hamza qui est tombé dans un puits. Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî assume qu'il est originaire de Khurâssân, de la génération d'al-Junayd. Dans une autre version, nous avons évoqué qu'il venait de Damas. Abû Na'îm al-Hâfiz, quant à lui, maintient qu'il provient de Bagdad, et qu'il se dénomme exactement Muhammad Ibn Ibrâhîm. Al-Khâtib l'a recensé dans ses chroniques, et a narré cette anecdote.

Qui qu'il soit, il s'est comporté de façon inadmissible, il a failli mettre sa vie en péril, ce qui est contraire à la Loi. En se taisant, il aurait pu contribuer à sa perte. Il aurait dû signaler sa présence, et empêcher la condamnation du puits. De la même façon, il doit se défendre si l'on attente à sa personne. D'autre part, se donner en principe de ne pas appeler à l'aide, cela revient à se donner en principe de ne pas boire ni de manger. Avec un tel raisonnement, il manque vraiment de sagesse, et fait preuve d'une grande ignorance. Chaque chose a son utilité. Allah a attribué une fonction et une sagesse à toute chose. Il a octroyé à l'homme une main pour se défendre, une langue pour parler, un esprit lui permettant de distinguer entre ce qui lui est utile et nuisible de sorte qu'il s'accapare le bien et pare le mal. Il a pourvu la nature de nourritures et de remèdes pour les bienfaits de l'homme.

En voulant se priver des éléments qu'Allah a soumis au service de l'homme en les créant et en leurs faisant découvrir leurs usages, ce serait tout bonnement refuser de se soumettre à l'ordre divin, tout en rendant inutile la sagesse divine. S'il venait à l'esprit d'un crédule d'objecter : Comment peut-on aller à l'encontre du destin, si je prends mes précautions ? Nous pouvons répondre comment ne pas en être ainsi alors qu'en même temps, le Seigneur Tout Puissant a révélé :

خُذُوا۟ حِذْرَكُمْ

Scanned by CamScanner

﴿Prenez vos précautions.﴾[1]

Et que le Prophète s'est caché dans une grotte, et qu'il a sommé à *Suraqa* : « *Ne dis pas que tu nous as vus, et loue les services d'un guide.* »[2] Il ne lui a absolument pas enjoint de voyager en s'en remettant uniquement à Dieu. Il avait toujours recours aux moyens naturels de son corps, et s'en remettait constamment au Créateur de ces fameux moyens, de son cœur.

D'ailleurs, nous avons traité correctement de cette question auparavant. Quant aux allégations d'Abû Ḥamza : Je fus appelé de mon fort intérieur, cela provient de ses pensées absurdes ; elles sont fondées sur des présomptions ignares préconisant de renoncer à toute initiative matérielle dans l'aspiration de se livrer à Dieu corps et âme. Il est tout à fait incohérent de la part du Législateur de préconiser ce qu'il prohibe en même temps. Si au moins son for-intérieur avait pu prendre le dessus sur lui-même en évitant de tendre la main avec émoi et vigilance, en sautant sur la première occasion pour s'y adonner. Par ce comportement, il va à l'encontre de ses propres principes préconisant de n'avoir recours à aucun moyen matériel, ce qu'il prétend être de la confiance en Dieu. Sinon, quelle serait la différence entre sa revendication d'être livré à lui-même dans ce puits, et son acharnement à mendier. Je dirais même plus, cela devrait être encore plus évident dans l'abstinence. Car les actes sont plus révélateurs que les paroles. Il aurait du se taire et se faire aider sans moyen extérieur. Et s'il objecte qu'Allah me l'a envoyé, nous pouvons lui dire qu'il en est de même concernant celui qui est passé près du puits, ainsi que ta langue, cet organe créé par Allah pour que tu puisses demander de l'aide. S'il l'avait fait, il n'aurait rien fait d'autre que d'user d'un moyen conçu par le Seigneur pour l'utiliser à bon escient. Or, il ne l'a pas fait. Il s'est contenté de se taire et de faire abstraction des moyens qu'Allah a mit à sa disposition ; il est allé à l'encontre de la sagesse requise. Il était donc légitime de le blâmer pour ces raisons. Concernant l'anecdote où le lion l'aurait délivré, dans le cas de son éventualité, nous disons qu'il est plausible qu'un tel événement survienne. Nous ne renions absolument pas le fait qu'Allah puisse être bienveillant envers sa créature, mais nous remettons en question son comportement contraire à la Législation.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr Aḥmad Ibn ʻAlî Ibn Thâbit, selon ʻAbd al-ʼAzîz Ibn Abî l-Ḥassan, j'ai entendu dire ʻAlî Ibn ʻAbdillah Ibn

[1] Sourate 4, Les Femmes, verset 71.
[2] Hadith authentifié rapporté par al-Bukhârî

Scanned by CamScanner

Jahdam al-Makkî, selon al-Khaldî, al-Junayd a déclaré que -Muhammad as-Samîn a raconté :] « J'étais en chemin en direction de Kûfa, en bordure du désert, la partie entre *Qubba* et *Sakhra* d'où nous venions. A cet endroit, la route était bloquée. J'ai aperçu un chameau affalé sur le sol. Il y avait autour de sa dépouille sept ou huit fauves qui se disputaient sa charogne chacun essayant d'emporter sa part. A la vue de cette scène hideuse, je me suis senti comme si j'étais renversé alors qu'ils achevaient leur besogne, là en plein milieu de la route. Je me suis dit que je devais les contourner à droite ou à gauche, mais je me suis résigné à passer au milieu.

J'ai donc repris mon chemin jusqu'à parvenir à leur niveau, comme si je faisais partie d'eux. À ce moment là, je me suis remis en question. En consultant mon âme, je me suis rendu compte que j'étais pris d'une grande frayeur. En dépit de mon état d'esprit, je n'ai nullement eut l'intention de reculer comme il a toujours été dans mon caractère. Je me suis assis ensuite au milieu d'eux. Une fois assis, j'ai encore considéré la situation un moment, le même sentiment de frayeur s'était emparé de moi, mais j'étais toujours résigné à ne pas partir ; c'est mon tempérament. Je me suis ensuite allongé sur le côté, et me suis laissé envahir par le sommeil. Je me suis donc endormi dans cette position en laissant les fauves achever leur besogne au même endroit où je les avais laissés. Après un bon moment, je me suis réveillé. Les félins s'étaient dispersés, il n'en restait plus un seul. Ce que je sentais en moi s'était dissipé. Je me suis levé alors que j'étais dans cette posture, et j'ai quitté les lieux. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cet individu enfreint la Loi à s'exposer ainsi aux fauves. Il n'est permis à personne de se confronter à des bêtes féroces ou des serpents venimeux. Il doit cependant esquiver tout risque et tout péril. Selon al-Bukhârî et Muslim, le Prophète a enseigné : « ***Si vous vous trouvez dans un endroit où survient la peste, ne vous y rendez pas.*** »[1] Il a aussi dit : « *Fuis le lépreux comme tu fuis un lion.* »[2] Un jour, il est passé devant un mur incliné, il s'est alors dépêché.[3]

Quant à cet homme, il a voulu imposer à sa nature de tenir face au danger. Mûssâ lui-même n'a pas été épargné par le sentiment de peur, à la vue du reptile il a tourné les talons. En concédant que son histoire ne soit pas une légende, ce qui est fort probable compte tenu l'universalité de la nature humaine, il n'est tout de

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Hadith authentifié par al-Albânî dans *As-Silsila as-Sahîha*.
[3] Propos tenu par adh-Dhahabî dans *Al-Mizân*.

Scanned by CamScanner

même pas possible de tolérer qu'une personne puisse prétendre que par nature elle n'ait pas peur des lions. C'est comme s'il nous prétendait ne ressentir aucun engouement à contempler de belles choses. En s'infligeant de s'endormir au milieu d'eux, il s'offre à la mort en s'imaginant qu'il ne fait qu'obéir à son dévouement à Dieu. C'est tout à fait grotesque, car si la confiance en Dieu reposait sur ce genre de comportement, il n'y aurait aucun sens à se voir interdire d'approcher tout danger susceptible. Il est plausible que ces fauves n'ont pas fait attention à lui, préoccupés à dévorer leur festin, et qu'ils se soient rassasiés ; le cas échéant, ils ne sont menaçants pour personne. Abû Turâb an-Nakhchabî, l'une de leur sommité, est mort en se faisant attaquer par un carnassier du désert. Ensuite, nous ne contestons point qu'Allah ait pu lui faire la faveur de l'épargner pour avoir eu une bonne opinion de son Seigneur.

Néanmoins, notre initiative est de mettre en garde les gens susceptibles de se laisser influencer par de telles histoires. Ils pourraient se méprendre et s'imaginer qu'un tel sang-froid traduit une résolution énorme, et une forte conviction. Ils pourraient même se figurer qu'il mérite plus d'admiration que le Prophète Mûssâ quand ce dernier a fuit devant le serpent, et qu'il est meilleur que notre Prophète pour avoir accéléré en passant devant un mur penché. Il s'est d'ailleurs vêtu d'une armure en temps de guerre. Il a à ce propos, proclamé à la bataille du fossé : « Il n'était pas, pour un Prophète de revêtir son habit de guerre et de l'ôter ensuite sans n'avoir combattu. »[1] Vaut-il mieux qu'Abû Bakr en train de colmater les brèches de la grotte pour se prémunir des animaux venimeux ? Ce réfractaire est bien loin d'atteindre le stade des prophètes et des véridiques avec de vulgaires présomptions qu'il fermente dans son imagination ; de fausses convictions qu'il élève au statut de la confiance en Dieu.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr al-Khâṯib, selon Ismâ'îl Ibn Aḥmad al-Jabrî, selon Muḥammad Ibn al-Ḥussayn as-Sulamî, j'ai entendu dire Muḥammad Ibn al-Ḥussayn al-Baghdâdî, j'ai entendu dire Muḥammad Ibn 'Abdillah al-Farghânî, j'ai entendu dire Mu'ammil al-Maghrabî :] « J'étais en compagnie de Muḥammad Ibn as-Samîn dans un voyage entre *Tikrît* et *al-Mawṣṣul*. Nous cheminions dans le désert quand tout à coup, nous avons entendu rugir un lion non loin de nous. J'ai alors sursauté et je fus pris d'une telle émotion que cela se voyait à travers mon visage ayant changé de couleur. J'ai voulu

[1] Ḥadith authentique, mis en suspend par al-Bukhârî dans son recueil. Ḥadith authentifié par al-Albânî dans *As-Silsila as-Saḥîḥa*.

Scanned by CamScanner

m'enfuir sur-le-champ quand mon compagnon m'a saisi et m'a proclamé : *C'est ici, cher Mu'ammil ! Que la confiance en Allah est mise à l'épreuve, non dans la mosquée.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous n'avons pas le moindre doute que la confiance en Dieu est mise à contribution dans les moments difficiles. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille se livrer aux griffes d'un lion et d'en faire une condition ; c'est inadmissible.

[D'après 'Umar Ibn Tûfar, selon Ibn as-Sarrâj, selon 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî al-Azjî, selon Ibn Jahdam, selon Ibrâhîm Ibn Ahmad Ibn 'Alî al-'Athar, al-Khawwâs lui a dit :] « Certains doyens m'ont rapporté qu'on a demandé à 'Alî ar-Râzî : « Comment ce fait-il que nous ne te voyons plus avec Abû Tâlib al-Jurjânî ? Nous sommes sortis un jour en excursion, répondit-il, nous avons passé la nuit dans un endroit rempli de fauves. Lorsqu'il m'a regardé et a remarqué que je ne dormais point, il m'a alors renvoyé en me disant : Ne me tiens plus jamais compagnie dorénavant. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cet énergumène a vraiment dépassé les limites ; il est allé jusqu'à attendre de son ami de changer sa nature, ce qui est au-dessus de ses forces et de ses capacités. Par ailleurs, la législation ne lui impose même pas ce genre de contrainte. Mûssâ lui-même n'a pas pu résister dans une situation analogue où ce dernier s'est enfui à la vue du serpent. Toutes ces contraintes sont fondées sur de l'ignorance.

[D'après Ibn Tûfar, selon Ibn as-Sarrâj, selon al-Azjî, selon Ibn Jahdam, j'ai entendu dire al-Khaldî, j'ai entendu dire Ibrâhîm al-Khawwâs, j'ai entendu dire Hassan le frère de Sinân :] « J'étais sur la route de La Mecque, quant une épine s'est enfoncée dans mon pied. Mes convictions portées sur la confiance en Dieu m'ont empêché de la retirer. Je me suis alors frotté le pied par terre et me suis remis à marcher. »

[D'après Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî Ibn Ahmad, selon Abû 'Alî al-Hassan Ibn Muhammad Ibn al-Fadl al-Karmânî, selon Sahl Ibn 'Alî al-Hissâb, selon 'Abdullah Ibn 'Alî as-Sirâj, j'ai entendu Ahmad Ibn 'Alî al-Wujdî :] « Ad-Daynûrî a effectué douze pèlerinages pieds nus, la tête dénudée, toutes les fois où une épine lui rentrait dans le pied, il passait son pied sur le sol, et reprenait sa route sans boitiller tellement sa confiance en Dieu était sincère. »

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Vous pouvez constater à quoi mène l'ignorance. Il ne faut voir aucun dévouement à Dieu à vouloir traverser le désert pieds nus ou la tête dénudée si ce n'est se faire du mal à soi-même à l'extrême. Je ne vois pas en quoi, ce serait un acte de dévotion, si ce n'est qu'il incombe au pèlerin de se découvrir la tête en état de sacralisation ; en dehors de cette période, cela n'a aucun sens. Je ne vois pas non plus qui aurait bien pu lui ordonner de se laisser l'épine dans le pied, et comment considérer cela comme un acte de piété. Si son pied venait à s'infecter avec le morceau d'épine restant, et qu'il succombait suite à sa blessure, il aurait contribué à sa propre mort. En se frottant le pied au sol, n'atténue t-il pas quelque peu la douleur ? S'il en est ainsi, pourquoi ne pas l'enlever complètement en ôtant simplement l'épine du pied ? Ou peut t-il bien trouver cette fameuse confiance en Dieu en s'adonnant à des pratiques contraires à la raison et à la Législation ? Celles-ci requièrent de solliciter tout bienfait potentiel pour l'individu et de refouler tout méfait potentiel. Pour cette raison, la Loi autorise toute personne ayant subit un mal pendant la sacralisation, de s'en déroger ; de se rhabiller, et de se couvrir la tête en veillant à compenser sa défection. J'ai entendu à ce sujet Abû 'Ubayd s'exprimer : « *Je peux constater qu'un homme a toute sa raison, quand celui-ci se couvre du soleil et marche à l'ombre.* »

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr al-Khâṯib, selon 'Abd al-'Azîz Ibn al-Ḥassan al-Qarmîssînî, j'ai entendu dire 'Alî Ibn 'Abdillah Ibn Jahḏam, j'ai entendu dire Abû Bakr ar-Râqî, selon Abû Bakr ad-Daqqâq :] « Quand j'étais jeune, au milieu de l'année, je suis parti à la Mecque. J'avais pour haillon la moitié d'une housse autour de la taille, et une autre moitié sur les épaules. En cour de route, j'ai attrapé une conjonctivite. Pour m'essuyer les yeux, je les frottais avec ma housse me provoquant des écorchures dans l'œil ; du sang se mélangeait à mes larmes. J'étais tellement déterminé, et tellement heureux en même temps de ma situation que je ne prenais pas la peine de séparer le sang des larmes. C'est au cours de ce voyage que j'ai perdu mon œil. Quand le soleil me tapait sur la peau, je me baisais les mains et les posais sur mes yeux, heureux de subir autant d'épreuves. »

[D'après Muḥammad Ibn Abî al-Qâssim, selon Ḥamd Ibn Aḥmad al-Ḥaddad, selon Abû Na'îm al-Ḥâfiẓ, j'ai entendu dire Abû al-Faḍl Aḥmad Ibn Abî 'Imrân, j'ai entendu dire Muḥammad Ibn Dâwûd ar-Râqî, j'ai entendu dire Abû Bakr ad-Daqqâq :] « J'ai perdu la vue, au cours de mon voyage, en plein cœur de l'année, en me rendant à la Mecque. J'avais pour haillon la moitié d'une housse autour de

Scanned by CamScanner

la taille, et une autre moitié sur les épaules. C'est alors que j'ai attrapé une conjonctivite à l'œil. En m'essuyant les larmes à l'aide de ma housse, je me suis éraflé l'endroit de sorte que du sang et des larmes coulaient en même temps. »

[D'après Muḥammad Ibn Abî al-Qâssim, selon Abû Muḥammad at-Tamîmî, selon 'Abd ar-Raḥmân as-Sulamî, j'ai entendu Abû Bakr ar-Râzî dire :] « J'ai interrogé Abû Bakr ad-Daqqâq : ¨À cause d'un seul œil, tu as perdu la vue ? Je m'engageais dans le désert, me répondit-il, armé uniquement de confiance en Allah. Je me suis imposé à ne rien manger appartenant aux gens des campagnes environnantes par ferveur envers Dieu. C'est ainsi qu'un de mes yeux, s'est mit à couler sur ma joue en raison de la faim¨. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si ce genre de tribulations parvenait à l'oreille d'un novice, il pourrait être impressionné par ce présumé zèle. Ces péripéties, bien que notre énergumène s'en fait les éloges, comportent à elles seules, plusieurs actes de désobéissances et de transgressions. Entre autres, prendre l'initiative de voyager seul en pleine canicule, et de vouloir prendre la route sans provisions ni monture. Il s'est déguisé de housses et s'est frotté les yeux avec, en pensant que cela pourrait le rapprocher d'Allah. Pourtant, il manque à sa science qu'il ne peut se rapprocher d'Allah autrement qu'en appliquant ce qu'Il nous a tenu de faire, Ses Commandements, et non pas en transgressant ce qu'Il nous a gardé de faire, Ses Proscriptions. Si quelqu'un nous disait qu'il voulait se fustiger le corps à coups de bâtons par pénitence, en aspirant ainsi se rapprocher d'Allah, il se serait leurré. Et en voulant exprimant qu'il est fier de ses prouesses, il se trompe complètement. Certes, il est pertinent de se contenter d'un malheur à condition de ne pas en être l'auteur. Si un individu, en se cassant volontairement la jambe, était fier de lui, ce serait le comble de la bêtise. Comment peut-il ensuite baptiser de la ferveur, ne pas vouloir se faire assister, en cas de force majeure, en se forçant à supporter la faim extrême, à tel point que son œil s'est mis à couler tout seul. Ce ne sont que des bêtises provenant de ces ascètes, la plus grande étant l'ignorance, et le fait de s'éloigner de l'étude des sciences.

[D'après Muḥammad Ibn Abî al-Qâssim, selon Ḥamd Ibn Aḥmad, selon Abû Na'îm al-Ḥâfiẓ, selon Sulaymân Ibn Aḥmad, selon Muhammad Ibn al-'Abbâs Ibn Ayyûb al-Asfahânî, selon 'Abd ar-Raḥmân Ibn Yûssuf ar-Râqî, selon Muṭarrif Ibn Mâzin, selon Sufyân ath-Thawrî :] « Celui qui meurt de faim, en se privant de demander à manger, rentre en Enfer. »

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Tu peux constater à quel point sont pertinentes les paroles des savants. Elles s'expliquent par le fait qu'Allah a pourvu à la personne affamée la possibilité de se trouver à manger. Après avoir cherché en vain tous les moyens matériels de pallier sa faim, il lui est toujours possible de demander à autrui. C'est un droit que lui confèrent de telles circonstances. En s'abstenant de le faire, il néglige sa personne, alors qu'il en est responsable ; c'est pourquoi, il encourt le châtiment prévu à cet effet. Il nous a été rapporté concernant son œil, qu'il l'aurait perdu dans des conditions bien plus atroces que celles évoquées auparavant.

[D'après Muḥammad Ibn 'Abd al-Bâqî Ibn Aḥmad, selon ḥamd Ibn Aḥmad al-Ḥaddâd, selon Abû Na'îm, j'ai entendu dire Abû Aḥmad al-Qalânîssî, selon Abû 'Alî ar-Rawzabârî on raconte de la part de Abû Bakr ad-Daqqâq les paroles suivantes :] «J'ai demandé l'hospitalité à un clan d'une tribu Arabe, où j'ai aperçu une jeune fille d'une beauté extraordinaire. Après l'avoir contemplé, je me suis arraché l'œil coupable d'un tel regard. Quelqu'un comme toi, me dis-je, ne doit voir que pour Dieu. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Tu peux constater quel niveau d'ignorance accuse ce malheureux en matière de religion et comment peut-il en être loin. S'il l'avait vu sans faire attention, il ne lui serait rien compté. Mais dans le cas où il l'avait fait volontairement, il aurait commis un petit péché ; il lui aurait suffit pour lui être effacé de le regretter. Au lieu de cela, en s'enlevant un œil, il lui a ajouté un plus grand péché. Il est d'autant plus blâmable qu'il s'est gardé de s'en repentir, convaincu qu'au contraire, cela le rapproche d'Allah. Quiconque prend un interdit pour une adoration aura atteint le comble dans l'erreur. Il est possible qu'il ait pu entendre ce genre de légende de la part d'un certain israélite qui se serait arraché l'œil pour avoir été tenté de regarder une femme. Bien que cette histoire soit effarante, il reste l'éventualité qu'ils étaient autorisés à faire de telles pratiques à leur époque. Quant à notre Législation, elle est formelle sur son interdiction. Ces protagonistes nous donnent l'impression d'avoir délaissé la religion de leur Prophète Muḥammad pour souscrire à une nouvelle religion qu'ils intitulent le Soufisme. Qu'Allah nous préserve des ruses du diable ! Le comble, c'est qu'il nous est parvenu des anecdotes de ce genre venant de femmes pieuses partisanes de cette secte.

[D'après Abû Bakr Ibn Ḥabîb al-'Amirî, selon Abû Sa'd Ibn Abî Ṣiddîq, selon Ibn Bakûwayhi, d'après Abû al-Ḥassan 'Alî Ibn Aḥmad al-Basrî, le disciple de

Scanned by CamScanner

Cha'wana, d'après Cha'wana :] « Il y avait parmi ses voisins, une femme vertueuse. Un jour qu'elle était sortie au marché, un individu fut troublé en la voyant. Il décida le la suivre jusqu'à sa demeure. Dès lors, elle lui lança : ¨Que me veux-tu ? Tu m'as ébloui, répondit-il !
Qu'y a t-il en moi t'ayant tant attiré, demanda t-elle déconcertée ?
Tes yeux, s'empressa t-il de répondre. »
À cet instant, elle entra dans sa demeure, s'arracha les deux yeux, et réapparu derrière la porte. Elle les lança en sa direction et s'exclama : « Prends les maintenant, n'en soit pas béni par Dieu. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Voyez mes frères, comment Satan peut-il se moquer des ignorants. Certes cet homme a commis un petit péché en la regardant, mais elle en a commis en retour un plus grand, par dévotion pensait-elle. Elle aurait mieux fait tout d'abord de ne pas entamer la conversation avec un étranger. Nous pouvons recenser parmi leurs confrères, des attitudes analogues à l'instar de Dhû n-Nûn al-Misrî et autres. Ce dernier ayant rencontré une femme dans un endroit isolé, comme il le prétend lui-même : Je lui ai dit telle et telle chose, et elle m'a dit telle et telle chose. Ce comportement est inadmissible, c'est pourquoi une femme éveillée l'a une fois remis en question.

[D'après 'Abd al-Malik Ibn 'Abdillah at-Tûrûhi, selon Muḥammad Ibn 'Alî Ibn 'Umar, selon Abû l-Faḍl Muḥammad Ibn Muḥammad al-'Âmî, selon Sa'îd Muḥammad Ibn Aḥmad Ibn Yûssuf, selon Sukkâr, Muḥammad Ibn Ya'qûb al-'Urâjî, j'ai entendu Dhû n-Nûn raconté :] « J'ai aperçu une femme en direction du pays de *Bejja* lorsque je l'ai appelé : Depuis quand, me reprocha t-elle, les hommes s'entretiennent avec les femmes. Si je ne te savais pas faible d'esprit, je t'aurais repoussé à coups de pierre. »

[D'après 'Abd ar-Raḥmân Ibn Muḥammad, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon 'Abd al-'Azîz al-Azjî, selon 'Alî Ibn 'Abdillah al-Hamaḏânî, selon 'Alî Ibn Ismâ'îl aṭ-Ṭalay, selon Muḥammad Ibn al-Haytham :] « Abû Ja'far al-Ḥaddad m'a révélé : Une année, je me suis aventuré dans le désert, armé uniquement de ma confiance en Allah. Je suis resté dix-sept jours exactement sans ne rien avaler, et par manque de force je ne pouvais presque plus marcher. Pendant plusieurs jours, je n'ai pas goûté la moindre chose. J'étais tellement fatigué que je me suis évanoui, écroulé sur le visage. J'ai été envahi par des poux comme je n'en avais jamais vu ni même n'ai-je entendu qu'il pouvait y en avoir autant.
Alors que je me trouvais dans cet état, un convoi est passé à proximité et m'a

Scanned by CamScanner

repéré. Ils m'ont tout de suite vue dans cette posture. L'un d'eux a descendu de sa monture, et s'est précipité auprès de moi. Il m'a rasé la tête et la barbe, a déchiré mes habits, et m'a abandonné sous la chaleur intense. Après qu'ils soient partis, un autre convoi s'est approché. Ils m'ont transporté dans leur clan, quand ils m'ont vu exténué, et m'ont étendu dans un coin. C'est alors qu'une femme est venue, et s'est assise à hauteur de ma tête. Elle a versé du lait dans mon gosier, et j'ai pu entrouvrir mes yeux. Quand j'ai repris connaissance, je leur ai demandé où se trouvait la localité la plus proche. Ils m'ont indiqué la montagne de *Shirâ*, où ils m'ont amené. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si l'on racontait qu'un fou, s'étant détaché de ses liens, venait à se lacérer la peau avec un couteau ; en s'exclamant : « je n'ais jamais vu autant de folie », ce constat serait pertinent. Que penser de ce malheureux, et de la façon dont il se traite lui-même, en croyant faire bien devant Dieu. Qu'Allah nous préserve !

[D'après Aḥmad Ibn Nâssir, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Khalaf, selon 'Abd ar-Raḥmân as-Sulamî, j'ai entendu dire Abû Bakr ad-Dârî, j'ai entendu dire Abû l-Ḥussayn ar-Riḥânî, j'ai entendu dire Ibrâhîm al-Khawwâs :] « **J**'ai connu un doyen parmi les initiés, il s'est mit à boiter après avoir erré dix-sept jours dans le désert. Un doyen qui se trouvait avec lui, a bien essayé de l'en empêcher, mais sans résultat. Après quelque temps, il s'est écroulé, à bout de force. Après tous ces efforts dis-je, s'il avait pu tenir plus longtemps sans manger, il l'aurait fait. À vouloir défier ses limites, même s'il s'en sent capable, cela ne constitue en rien une faveur. »

[D'après Muḥammad Ibn Abî al-Qâssim, selon Rizq Allah Ibn 'Abd al-Wahhâb, selon Abû 'Abd ar-Rahmân Muḥammad Ibn al-Ḥussayn, j'ai entendu dire mon grand-père Ismâ'îl Ibn Nujayd :] « **I**brâhîm al-Ḥarâwî en pénétrant le désert en compagnie d'une jeune fille, la convia solennellement : Jeune fille ! Détache-toi de tous les liens qui te lient à ce bas monde. C'est alors qu'elle se libéra de ce qu'elle transportait à l'exception d'un seul et unique Dinâr. Après avoir marché quelques pas, il lui pria encore : Je t'ai dit de te débarrasser de tous ce que tu portais, tu absorbes mon esprit. » Elle prit le Dinâr résignée, et lui a remis. Sans scrupule, il le projeta au loin. Après quelques mètres, il insista résolu:
- Je t'ai dis de tout jeter !
- Mais, je n'ai rien !.
- Mon esprit est encore agacé.

Scanned by CamScanner

- J'ai une Dastûja Shûssû' (probablement une gourde), ensuite, je n'ai rien d'autre. » Dès lors, il lui arracha des mains, la lança au loin, et lui ordonna d'avancer. Nous avons poursuivi notre chemin, raconta t-elle, chaque fois que le besoin me pressait de me rassasier dans le désert brûlant, je voyais mon envie me passer entre les mains. *C'est ainsi ! M'assura t-il, pour celui qui se comporte envers Allah avec sincérité.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Toutes ces manigances sont erronées en commençant par avoir jeter son argent impunément ; Ce qui est strictement interdit. Étonnamment, il se complait à se débarrasser de ses affaires, sans se soucier guère de prendre ce qui ne lui appartient pas, ni de se demander d'où cela peut-il provenir. Sans compter qu'il n'a aucun scrupule à savoir s'il a le droit de se l'accaparer ou non.

[D'après Abû Bakr Ibn Ḥabîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Baqawayhi, j'ai entendu dire Naṣr Ibn Abî Naṣr al-'Attâr, j'ai entendu dire 'Alî Ibn Muḥammad al-Misrî, j'ai entendu dire Abû Sa'îd al-Kharrâz :] « Une fois, je suis parti dans le désert sans provision. Quand je vis un relais au loin, j'étais si dénué que ma joie fut extrême d'y être parvenu. Mais après réflexion, je me suis rendu compte de mes plaintes, ayant reposé ma confiance à un autre (qu'Allah). Je fis le serment de ne pas me rendre sciemment au relais, si ce n'est de m'y faire porter. Je me suis donc creusé un trou dans le sable, et me suis enterré jusqu'au niveau de la poitrine. Au milieu de la nuit, j'ai entendu crier haut et fort : Ô ! Occupant du relais ! Il y a là, un élu d'Allah qui s'est cloîtré dans le sable, allez vite le cherche. Un groupe est sorti à ma recherche, quant ils m'ont trouvé, ils m'ont transporté jusqu'au relais. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cet individu a affligé à son corps ce qu'il ne pouvait supporter, en le poussant au-dessus de ses forces. Par nature, l'homme est conditionné à être attiré par ce qu'il lui plait. Une personne attirée par la soif ou par la faim, n'est de ce fait nullement blâmable. Cela est valable pour toute personne que le sentiment transporte vers ce qu'il aime. Le Prophète lui-même, en retour de voyage, quant il voyait Médine au loin, accélérait le pas, par amour de sa patrie. Le jour de son exil de La Mecque, il s'est tourné en sa direction par tendresse. Bilâl a même clamé : Qu'Allah maudisse 'Utba et Chayba pour nous avoir fait sortir de la Mecque ! Il a composé ces vers pour consoler sa peine :

Si au moins, je pouvais passer une nuit

Scanned by CamScanner

Dans une vallée entouré d'Idhkhar et de majesté.

Qu'Allah nous préserve d'entreprendre une action non fondée sur les sciences et la raison ! Ensuite, il est déplorable de s'auto-emprisonner tout en sachant que la prière en assemblée va lui échapper. Comment peut-il interpréter cela comme de la piété, si ce n'est qu'en vérité, c'est de l'ignorance absolue.

[Selon Ibn Nâssir, selon Ja'far Ibn Ahmad Ibn as-Sirâj, selon 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî Ibn Ahmad, selon Abû l-Hassan 'Alî Ibn Jahdam, selon Bakr Ibn Muhammad :] « Je me trouvais chez Abû l-Khayr an-Nayssabûrî, très étendu à écouter ses récits évoquant son épopée dans le désert, lorsque je lui demandai comment s'était-il coupé la main. Il m'apprit tout simplement qu'elle n'a fait que récolter le fruit de ses actes. À une autre occasion, où je ne fus pas seul, quelqu'un dans l'assemblée l'interpella à ce sujet. Il répondit sans complexe : J'avais décidé de prendre la route, et je suis parvenu à Alexandrie (*Iskandariya*). Je m'y suis établi pendant douze ans, implanté dans une cabane que je m'étais aménagée. Je m'y rendais d'une nuit à l'autre, me nourrissant des restes d'une garnison environnante, et me disputais avec les chiens errants les ordures ambiantes des campements abandonnés des voyageurs, et en hivers je me contentais de jonc. Comme si je n'étais pas convaincu, je reçus un appel en moi m'évoquant : Tu prétends que tu n'associes personne dans leur subsistance, en mettant en avant ta soi-disant confiance en Dieu, et au même moment, tu te pavanes assis en plein public. Mon Dieu ! Mon Maître ! Répondis-je, par Ta Puissance ! Je n'ai jamais tendu ma main vers les aliments qui proviennent de la terre sans que Tu en sois l'intermédiaire, pourvoyant à ma subsistance, de sorte que je sois tout à fait absent d'y participer.

Je suis resté douze jours, consacré à la prière prescrite et facultative. Ensuite, incapable de faire des prières volontaires, je me suis livré uniquement aux rituels prescrits, et aux prières journalières conformes à l'usage, pendant douze jours. Par la suite, trop faible j'ai dû abandonner l'usage, en m'acquittant strictement des rituels, douze jours durant. Ensuite, ne pouvant plus rester debout, je priais seulement assis douze jours durant. Ensuite, à défaut de ne pouvoir m'asseoir, je me suis dis que si je restais allongé, je ne pourrais plus accomplir mon devoir ; à ce moment là, je me suis retourné intérieurement vers Dieu en suppliant : Mon Dieu ! Mon Maître ! Tu m'as imposé des prescriptions que Tu m'enjoins d'appliquer, Tu m'as réparti ma richesse et me l'a assuré. Ais la bonté de me concéder ma subsistance, et ne me blâme pas pour ce que j'ai contracté envers Toi. Par Ta Puissance, je ferais en sorte de ne jamais rompre un pacte contracté

Scanned by CamScanner

envers Toi¨

Je me suis retrouvé avec deux galettes garnies entre les mains. J'en avais à disposition en permanence, d'une nuit à l'autre. Plus tard, je fus envoyé au front. Je suis parti et me suis rendu à al-Fûma. Dans la mosquée, il y avait un conteur narrant l'histoire de Zakariya avec la scie. Le passage le plus marquant fut quand le Seigneur lui révéla au moment où il allait se faire scier : Si tu devais venir à Moi, en ayant émis le moindre gémissement de ta part, J'effacerais ton nom du répertoire des Prophètes. Il s'est alors fermement résigné à endurer la souffrance pendant qu'il fut découpé en deux. Je me suis donc résolu à promettre : Zakariya était vraiment endurant, mon Dieu ! Mon Maître ! Si Tu devais m'éprouver, je serais très patient

Je me suis rendu ensuite à Antakya. Un vieil ami m'a repéré ; en ayant très vite compris que j'allais au front, il m'a gentiment équipé d'une épée, d'une lance et d'un bouclier. Aussitôt parvenu aux lignes, par pudeur envers Allah, je ne pouvais me permettre de me tenir derrière les fortifications à l'abri de l'ennemi. Ainsi, j'ai dressé mon propre camp dans un bois que j'occupais de jour. La nuit, je me rendais au bord de la mer, je plantais ma lance sur la plage servant à tenir mon bouclier, en guise de *Mihrab,*[1] l'épée en bandoulière, je priais jusqu'à l'aurore. Après la prière de l'aube, je rentrais de bon matin au bercail. Je passais ainsi toutes mes journées sans exception dans les bois. Certains jours, je me déplaçais.

Une fois, j'ai découvert un arbre dont j'ai très apprécié les fruits. C'était sans se rappeler mon pacte envers Allah stipulant que je ne devais jamais ramasser aucun produit de la terre. Or, j'avais cueilli quelques fruits par mégarde. Tandis que je les mâchais tranquillement, je me suis souvenu de mon engagement. J'ai aussitôt tout recraché ce que j'avais dans la bouche. Contrarié, je me suis assis, la tête posée entre les mains, quand deux cavaliers sont apparus autour de moi. Ils m'ont forcé à me lever et à les suivre sur le littoral. Je me suis retrouvé devant un chef entouré de ses hommes et de leurs montures. Il avait sous la main un groupe de brigands noirs qu'il avait fait prisonnier. Ses limiers montés de leurs chevaux s'étaient dispersés à la poursuite des fugitifs. M'ayant vu noir, muni d'un sabre, d'une lance et d'un bouclier, ils m'ont confondu avec eux. Lorsqu'ils m'ont présenté devant leur supérieur, ce dernier m'interrogea : *Qui es-tu toi ?*
Bakr : Un serviteur parmi les serviteurs d'Allah.
Le supérieur : Vous le connaissez, vous autres ?

[1] Étymologiquement, c'est un lieu où l'on célèbre la prière. Au sens courant, il correspond à une niche construite dans l'enfoncement du mur avant de la Mosquée, autrement dit en direction de la Qibla, d'où l'Imam célèbre la prière. (N. du T.)

Scanned by CamScanner

Les nègres : Non !

Le supérieur : Il est plutôt votre chef. Vous voulez le couvrir au péril de vos vies. Je vais donc vous faire couper les mains et les pieds. »

Ils les ont fait passer un par un et leur ont coupé à chacun pieds et mains jusqu'à ce que mon tour ne vienne. Avance, me somma t-il, et tend ta main. Je l'ai présentée et ils me l'ont coupée. Donne ton pied, couronna t-il. Quand je l'ai tendu, j'ai levé la tête au ciel en implorant : « Mon Dieu ! Mon Maître ! On m'a amputé la main, et maintenant mon pied, qu'ai-je donc fait ? Tout à coup, un cavalier sorti de nulle part, s'est figé en plein cœur de la cérémonie. Il s'est jeté à terre et s'est écrié : Mais que faites-vous ? Vous voulez envelopper le vers de poussière ! Détrompez-vous, c'est un homme vertueux, connu sous le nom d'Abû al-Khayr. À ces mots, l'émir se précipita à terre, et se saisit de la main amputée pour la baiser. Il s'est ensuite jeté sur moi, en m'embrassant de part mon torse, il me supplia en pleurant :

- Je te demande par Dieu de me libérer de mon crime.
- Je l'ai déjà fait, répondis-je, dès le premier instant. »

C'est ainsi que ma main a récolté le fruit de ses actes.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Voyez, qu'Allah vous fasse Miséricorde, comment l'ignorance a pu rendre cet homme bien qu'il fut des gens de bien. S'il avait été quelque peu lettré, il aurait su, qu'en agissant de la sorte, il commettait des interdit. Il n'y a pas pour Satan plus grand renfort contre les pieux et dévots que l'ignorance.

[D'après Abû Bakr Ibn Ḥabîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Ṣiddîq, selon Ibn Baqawayhi, j'ai entendu dire al-Ḥussayn Ibn Aḥmad al-Fârissî, j'ai entendu dire Muḥammad Ibn Dâwûd ad-Daynûrî, j'ai entendu dire Ibn Ḥadîq :] « Ḥatim al-Aṣṣûm et moi, avons pénétré al-Maṣṣîṣṣa où il s'est engagé à ne rien ingurgiter si ce n'est de se voir ouvrir la bouche et de se faire poser la nourriture sur le palet par une main extérieur. Il enjoignit ses amis de se disperser, le laissant assis seul en restant ainsi neuf jours sans manger. Le dixième jour, une personne est venue à lui en ayant emporté de quoi se nourrir. Après lui avoir laisser la nourriture à portée de main, il lui convia de manger mais s'y refusa. Il insista à trois reprises mais sans résultat. Il a alors pensé qu'il était fou. Il lui apprêta une portion de nourriture en mimant avec sa bouche qu'il fallait l'absorber. Néanmoins, il fut toujours décidé de ne pas ouvrir la bouche pour s'alimenter ni même d'ailleurs pour parler. Sans se décourager, il sortit une clef qu'il avait sous la main, pour lui desserrer les dents et lui imposer à la parole de rompre son jeûne. En ayant recourt

Scanned by CamScanner

au grand moyen, il lui a introduit un morceau dans le gosier qu'il avala. À ce moment seulement, comme rassasié, il se résolut à articuler des mots en recommandant :¨Si tu veux qu'Allah attribut à ta nourriture une quelconque utilité, tu n'as qu'à nourrir ceux-là¨, en montrant du doigt ses amis. »

[D'après Muḥammad Ibn Abî Ṭâhir, selon 'Alî Ibn al-Muḥsin at-Tannûkhî, selon Muḥammad Ibn Hilâl Ibn 'Abdillah, selon al-Qâḍî Aḥmad Ibn Yassâr, un homme parmi les soufis m'a raconté :] « Nous étions dans un groupe en compagnie, lors d'un voyage, d'un doyen soufi. Dans une discussion, le sujet s'est orienté vers la question du de la confiance en Allah (*Tawakkul*), et le problème lié aux moyens de subsistance. Les avis la concernant étaient partagés ; Chacun étant plus ou moins convaincu. C'est alors que le doyen est rudement intervenu en me faisant le grand serment : Je jure de ne rien manger, même si l'on devait m'apporter une coupe en argent remplie de Wadhj bien chaud, sauf bien sur, si l'on me jurait de le faire. Nous étions alors dans le désert, reprit-il, les gens du groupe frappés par sa réaction lui lançaient : Tu n'es pas sérieux ! Il s'en alla sans broncher, et nous sommes partis tous ensemble. Quand nous sommes arrivés dans un village, cela faisait déjà un jour et deux nuits qu'il n'avait pas mangé.

Une fois installé, le groupe s'est détaché de lui à l'exception de moi-même. Je l'ai vu s'affaler sur le sol de la mosquée du village rompu en attendant la mort, je suis resté auprès de lui. La nuit du quatrième jour, alors que la première moitié de la nuit s'était écoulée, et que le chaykh allait rendre le dernier soupir, la porte de la mosquée s'est ouverte. Une jeune fille noire, portant un plat couvert est alors entrée. En nous voyant, elle demanda : Vous êtes du village ou bien êtes-vous des étrangers ? Nous sommes des étrangers, répondis-je. Après lui avoir répondu, elle découvrit le plat. Ce n'était autre qu'une coupole en argent empli de Wadhj en ébullition tellement il était encore chaud. Elle nous a présenté le met, et nous a invité à manger. Nous devons tout manger ? Me renseignais-je. Sinon, reprit-elle impérieusement -en ayant levée la main elle, se la tapa fortement- je jure par Allah que je te mettrais une claque aussi forte jusqu'à ce que tu manges. Manges avec moi, m'obligea t-il.

C'est ainsi que nous nous sommes régalés jusqu'à avoir épuré le plat. Lorsque la jeune servante s'apprêta à partir, je lui demandai de nous expliquer sa présence et celle de son fameux plat. Je suis une esclave appartenant au chef du village. C'est une personne très exigeante. Il nous a demandés depuis plus d'une heure de lui préparer du *Wadhj*. Alors que nous étions en train de lui cuisiner son repas, il

Scanned by CamScanner

trouva que la cuisson était longue. Il nous somma donc de nous dépêcher, et nous lui avons répondu par l'affirmative. Dans un élan d'impatience, il revint et réitéra sa volonté, nous lui avons répliqué la même réponse. Mais dans un sursaut d'humeur, il jura en mettant en jeu son mariage qu'il divorcerait s'il venait à toucher un grain de ce repas ; lui ou n'importe qu'elle membre demeurant sous son toit. En allant plus loin, il jura qu'aucun membre de son village, ne devait goûter son plat. Personne ne devait le toucher, si ce n'est un étranger. Effrayés, nous sommes sortis fouillant en vain les mosquées, à la recherche d'un étranger potentiel, jusqu'à vous avoir trouvé. Si ce chaykh ne s'était pas résigné à manger, je l'aurais roué de coups à mort, de peur de voir ma maîtresse se faire répudier formellement. Tu vois comment s'y prend t-il, quand Il veut nourrir quelqu'un, conclut le doyen. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si un ignorant venait à entendre ces sornettes, il pourrait penser qu'elles relèvent du miracle. Pourtant, cet homme a commis l'une des plus vilaines choses. Il prétend vouloir mettre Dieu à l'épreuve, et s'érige lui-même au-dessus de Lui en s'imposant la faim de façon inadmissible, ce qui est purement interdit. Recevoir une faveur du Seigneur n'est pas contestable en soi, au demeurant il s'est mal comporté. Il est même plausible qu'en réalité, de se voir exaucer de la sorte n'est pas en sa faveur ; Il pourrait croire candide qu'il fut honoré, digne d'un certain rang. On peut tirer les mêmes conclusions concernant l'histoire de Hatim, citée ci-dessus. Dans l'hypothèse de sa véracité, celle-ci dénote toute l'ignorance qu'il puisse avoir des sciences en s'adonnant à des pratiques prohibées, uniquement pour s'être mis à l'esprit que la confiance en Allah consistait à ne contracter aucun lien avec la matière, et de la sorte de ne mettre en œuvre aucun moyen afin d'arriver à ses fins. S'il appliquait effectivement ses principes, il n'aurait dû ne mâcher aucune nourriture ni l'avaler, s'avérant des moyens d'assouvir sa faim. Ne peut-on pas dire que de tels principes obéissent en vérité à Satan, qui s'amuse bien des ignorants, en abusant de leur crédulité en matière de religion. Ensuite, je ne vois pas comment peut-il considérer ses réactions symptomatiques comme des actes de piété, si ce n'est qu'à mon avis la plupart sont caractéristiques de la *Maloukhiya*.

[D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ahmad Ibn 'Alî Ibn al-Mu'sîn, selon Abû Ishâq Ibrâhîm Ibn Ahmad at-Tabârî, Ja'far al-Khaldî m'a raconté :] « J'ai assisté cinquante-six fois à 'Arafat, vingt et une entre autres, selon les rites de mon école. J'ai demandé à Abû Ishâq ce qu'il entendait par son école. Il me répondit qu'elle correspond à monter sur le pont de

Scanned by CamScanner

Nachiriyya, d'où il vide ses manches pour s'assurer ne n'avoir plus rien avec lui ; ni eau ni provision. Après cela uniquement, il peut commencer son parcours, et se consacrer à la *Talbiya.* »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : C'est tout à fait contraire à la religion, comme le stipule le verset : ﴿**Armez-vous de provisions.**﴾ Étant donné aussi que le Prophète prenait ses précautions avant de voyager en faisant ses préparatifs de voyage. Il ne serait pas sensé de prétendre qu'un être humain n'ait besoin de rien pendant plusieurs mois. S'il est vrai qu'il soit inévitablement soumis à des besoins vitaux, le cas échéant, s'il s'abstenait de les assouvir et venait à périr, il en serait le fautif. En demandant aux autres ou en s'abandonnant à eux, il ne remet nullement cela en question, en mettant en avant la confiance en Dieu. Et s'il avance qu'il bénéficie des Faveurs du Seigneur, et que ses besoins sont pourvus sans effort de sa part, en s'en concédant le mérite, c'est déjà un malheur. Quoi qu'il en soit, dans tous les cas, il vaut mieux suivre les prescriptions divines, et se munir de provisions.

[Selon Abû Zur'a Tâhir Ibn Muhammad Ibn Tâhir, d'après mon père, selon un certain soufi :] « Un groupe d'ascètes est venu le voir à la Mecque. Il s'est informé au sujet du convoi les ayant conduit en ces lieux. Ils lui révélèrent qu'ils sont venus avec les pèlerins en provenance du Yémen. Ah ! S'exclama t-il, l'ascétisme en est arrivé à ce point-là ou bien n'y a t-il plus de confiance en Allah ? Vous n'êtes pas venus d'après la voie des ascètes, mais vous êtes bel et bien venus du point Yémen au point Lieux Saints. Je jure au nom de l'amitié, et de la jeunesse, nous nous sommes retrouvés une équipe de quatre personnes à parcourir cette même route, dans l'objectif de visiter le tombeau du Prophète.
Dépourvus de tout, nous nous sommes promis entre nous de ne se tourner vers personne, et de ne compter sur rien de tangible. Les trois jours de notre visite, notre situation était la même. Après notre départ, nous avons fait une halte à hauteur d'al-Jû'fa. Non loin de nous, avait campé un groupe de nomades. En faisant honneur aux règles de bienséance, ils nous ont offert du Souwayq (de la farine fine ou de la bouillie sucrée). En se regardant les uns les autres, nous nous sommes dit que si telle était notre destinée, nous n'aurons plus aucune opportunité jusqu'à la Mecque. Notre présent, en le mélangeant avec de l'eau fut notre seul et unique repas jusqu'à destination. »

---

[1] Formule que le pèlerin évoque au cours de son rite, elle correspond à répondre à l'appel d'Allah exhortant Ses serviteurs à venir au *hadj*, par l'entremise de Son Prophète Ibrâhîm, de glorifier Ses louanges, et d'attester de Son Unicité dans le culte. (N. du T.)

Scanned by CamScanner

Je (Ibn al-Jawzî) dis : Vous entendez chers frères, comment leur perception du *Tawakkul* les a conduit à se priver de tout ravitaillement qui leur incombe pour dépendre de la générosité d'autrui. Ensuite, en se figurant avoir atteint un échelon, ils traduisent leur parfaite ignorance en matière de hiérarchie spirituelle.

Parmi les anecdotes surprenantes qui m'ont été dévoilées à leur sujet au cours de leurs randonnées, [Muhammad Ibn Abî al-Qâssim al-Baghdâdî nous a rapportés, selon Abû Muḥammad at-Tamîmî, selon Abû 'Abd ar-Raḥmân as-Sulamî :] « **J**'ai appris que Abû Chu'ayb al-Muqaffa', ayant à son actif soixante dix pèlerinages à pied, se sacralisait chaque fois, en optant pour la formule de la *'Omra* et du *Hadj*, à partir du dôme du rocher en Palestine ; ce dernier pénétrait le désert de Tabûk, en s'approvisionnant uniquement de la confiance d'Allah. Lors de son ultime excursion, il a vu un chien haletant de soif et vautré dans la chaleur du désert. Qui veut un ḥadj, s'exclama t-il en échange d'une gorgée d'eau. Il réussit à abreuver le chien avec un peu d'eau que lui tendit une personne. Dès lors, il pouvait se vanter : ¨Ce geste vaut mieux pour moi que mon propre pèlerinage, si je me réfère aux enseignements du Prophète : Il y a là une récompense. »

[D'après 'Abd al-'Awwal Ibn 'Issâ, selon Ibn Abî al-Kufânî, selon Abû Muḥammad al-Ḥassan Ibn Muḥammad Ibn Mawarrî al-Ḥabûssânî, selon Abû Nasr 'Abdullah Ibn 'Alî at-Tûsî, plus connu sous le nom de Ibn as-Sarrâj, j'ai entendu dire al-Wajî, j'ai entendu dire ar-Rûzabârî :] « Nous étions sortis en groupe dans le désert ; parmi nous se trouvait entre autres Abû al-Ḥussayn al-'Aṭṭûfî. Parfois, le convoi nous rejoignait, nous aveuglant complètement la route. Abû l-Ḥussayn se plaisait à monter les dunes pour se faire entendre au loin et à imiter le cri du loup pour ameuter les chiens du coin. Les gardiens des lieux répondaient à son appel en aboyant de plus belle. Ensuite, il faisait la tournée des habitants du pays, et nous rapportait des vivres de chez eux. »

Je (Ibn al-Jawzî) dis : En exposant ce genre de baliverne, ma seule motivation est d'éveiller l'attention de toute personne sensée, sur le niveau d'intelligence de ces gens-là, et de démontrer comment ces derniers conçoivent-ils la confiance en Dieu, etc. Il devient facile de constater leur décalage par rapport à la religion. Je me demande comment l'un d'entre eux peut-il au cours de ses sorties, dépourvues de tout, faire ses ablutions et ses prières en conséquence. Comment se débrouillera t-il, en manque d'aiguille, s'il venait à déchirer son vêtement. Pourtant, certains de leurs doyens recommandent expressément, avant chaque voyage de s'équiper correctement.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr al-Khâṭib, selon Abû l-

Scanned by CamScanner

Qâssim 'Abd al-Karîm Ibn Hawazîn al-Quchayrî, j'ai entendu dire Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, j'ai entendu dire Abû al-'Abbâs al-Baghdâdî, j'ai entendu dire al-Farghânî :] « Ibrâhîm al-Khawwâs s'est investi pleinement dans la confiance en Dieu, il était dans ce domaine très scrupuleux. Or, il était toujours équipé de fil et d'aiguille, d'une outre et d'une paire de ciseaux. Et lorsqu'on lui demanda à ce sujet : « Ô Abû Ishâq ! Pourquoi t'encombres-tu de tout cela, alors qu'à nous, tu nous interdis tout ?

Ce genre de précaution, répondit-il, ne remet nullement en cause la confiance en Dieu étant donné qu'Allah nous a chargés de certains devoirs. Or, un miséreux ne possède souvent qu'un seul vêtement. Si son habit venait à se déchirer, à défaut d'être muni de fil et d'aiguille, ses parties intime seront exhibées ; Ces prières en seront altérées (dans le sens d'annulées). D'autre part, sans outre, ses ablutions seront entachées. Ainsi, si tu vois un pauvre sans outre ni fil et aiguille, tu peux te permettre de douter de sa prière. »

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis à leur retour de voyage

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ces gens-là ont tendances, quand l'un des leurs revient de voyage, à se présenter à leur prieuré. En se passant de saluer l'assemblée, il passe tout droit en direction des toilettes pour faire ses ablutions. Ensuite, il exécute deux prosternations avant de saluer son doyen, et de saluer enfin les personnes présentes. Ces innovations, quoique contraires à la religion, sont survenues plus récemment. En effet, les érudit musulmans s'accordent à dire que l'usage réclame, pour la personne se présentant devant un groupe de les saluer avant toute chose, qu'elle ait ses ablutions ou non. Sauf bien sur s'ils ont voulu copier cette tendance aux enfants. D'habitude, si l'on demande à un enfant pourquoi n'a t-il pas salué, il s'empresse à dire qu'il ne s'est toujours pas lavé la figure. Toujours est-il, il est possible que cette manie, observée chez les plus jeunes soit l'héritage de ces innovateurs.

[D'après Ibn al-Hussayn, selon Abû 'Alî Ibn al-Madhhab, selon Abû Bakr Ibn Malik, selon 'Abdullah Ibn Ahmad, d'après son père, selon 'Abd ar-Razzâq, selon Mu'ammar, selon Hammam Ibn Munabbih, selon Abû Hurayra, le Messager d'Allah a enseigné :] « **Le plus jeune doit saluer le plus vieux, le passant devant une personne assise, le petit groupe face à des gens plus nombreux.** »[1] Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

Ces gens-là ont tendance aussi à masser le soir la personne revenue de voyage. D'après Abû Zur'a Tâhir Ibn Muhammad, d'après son père au chapitre : Leur tradition de masser la personne la première nuit de son retour de voyage pour enlever la fatigue. Il s'est référé ensuite au *Hadith* de 'Umar affirmant : « **Je suis entré chez le Prophète, et j'ai trouvé auprès de lui un jeune domestique abyssin lui massant le dos. Je me suis exclamé : Que se passe t-il ? Ô Messager d'Allah ! Ma chamelle m'a brisé, me répondit-il.** »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Vous pouvez constater mes chers amis le niveau d'intelligence de cet ergoteur. Il aurait pu nuancer son titre en précisant : chapitre ; la tradition de masser la personne désarçonnée par sa chamelle. En outre, la tradition consisterait à masser le dos non les pieds. Nous pouvons lui demander aussi d'où détient-il que cela s'est produit en voyage, et qu'effectivement le massage a eut lieu la première nuit ? De plus, il érige le massage que le Prophète a reçu pour une douleur au dos, comme il le consent, au statut de la tradition et de l'usage. Il aurait mieux valu nous épargner de cette argutie[2] qu'il nous a mitonnée. Ils ont la propension aussi d'organiser un repas et une fête pour le retour du voyageur. Abû Tâhir stipule à cet effet : Chapitre : L'immolation d'une brebis, selon la coutume en l'honneur de la personne de retour de voyage. Il s'est inspiré du Propos rapporté par 'Aïcha selon lequel une jeune fille de la tribu des Quraychs a fait le vœu, quand le Prophète est parti une fois en voyage, de jouer du tambour si Allah le faisait revenir, dans les appartements de Aïcha. À son retour, le Prophète proclama : « **Si tu as fait le vœu à Allah d'en jouer, tu dois le faire.** »[3]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Nous avons déjà démontré qu'il est tout à fait licite de battre du tambour. C'est pourquoi, lorsque cette femme a émis le vœu de faire une chose permise, il lui ordonna de s'y astreindre. Comment peut-on dès lors, s'appuyer sur cet événement pour justifier la musique et les danses décernées pour accueillir le voyageur de retour !

[1] Hadith faible, al-Haythamî en a fait mention dans *al-Mujma'*.
[2] Raisonnement exagérément subtil et minutieux. Dic. Enc. de poche hachette
[3] Hadith *hassan*, voir *As-Silsila as-Sahîha*

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis lors du décès d'un des leurs

Dans ce domaine, il détient plusieurs tours. Premièrement : Ils assument qu'il ne faut absolument pas pleurer pour un mort ; si on craque, l'on sort du cercle des initiés. Ibn 'Aqîl a condamné cette attitude en expliquant : Ces allégations et ces dires passent outre les principes de la religion, et relèvent de la pure fiction. Se retenir ainsi est contraire aux mœurs et à la nature même de l'homme. Ce comportement n'est donc pas normal, il est le diagnostic de certains troubles de la personnalité. On ne peut que leur recommander de se faire soigner et de se faire prescrire les remèdes appropriés dans ce genre de cas pour en calmer les symptômes. Le Seigneur nous a pourtant révélés concernant l'un de Ses nobles prophètes :

وَابْيَضَّتْ عَيْنَاهُ مِنَ الْحُزْنِ فَهُوَ كَظِيمٌ

﴿Ses yeux ont blanchi de chagrin au comble de la tristesse.﴾[1]

يَا أَسَفَى عَلَى يُوسُفَ

﴿Quelle tristesse ! Pour Yûssuf.﴾[2]

Le Messager d'Allah a aussi pleuré pour la mort de son fils, il proclama pour exprimer sa détresse : « **L'œil verse des larmes.** »[3] Il s'exclama aussi : « **Quel malheur !** »[4] Et lorsqu'il entendit sa fille Fatima souffrir la disparition de son fils, il ne lui a rien reproché.[5] Dans cet ordre, Mutammim se lamentait de la mort de son frère en ces vers :

Nous étions comme mon remord, tenaces pendant

Longtemps, si bien qu'on ait dit, ils ne se quitteront plus

Quand 'Umar l'a entendu, il a déploré : « Je déplore ne pas maîtriser la poésie, sinon je chanterais la mort de mon frère Zayd. Si mon frère était mort comme le tien, fit remarquer Mutammim, je ne lui aurais composé aucune élégie. »[6] En l'occurrence, Malik ne s'est pas converti à l'Islam, tandis que Zayd est mort martyr sur le champ de bataille. « Personne, nuança 'Umar ne m'a fait ses condoléances pour la mort de mon frère de la même façon que toi tu l'ais fait pour le tien. »

---

[1] Sourate 12, Yûssuf, verset 84.
[2] Sourate 12, Yûssuf, verset 84.
[3] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[4] Hadith fabriqué, al-Haythamî précise que dans sa chaîne de transmetteurs on y trouve Abd al-Mun'im bn Idrîs qui est un menteur et un inventeur de hadith.
[5] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî.
[6] Poème lyrique et mélancolique faisant l'éloge d'un mort.

Scanned by CamScanner

D'autre part, les chameaux, à titre d'exemple, au caractère rugueux, sont toujours imprégnés des odeurs et des individus dont l'absence les fait gémir, et que la séparation fait mugir. Les hirondelles aussi, reviennent toujours, dans leur émigration, vers leurs lieux de souvenirs.

Toute personne atteinte par le malheur doit foncièrement ressentir de la douleur. Si elle se montre insensible, en faisant preuve d'apathie dans les situations émouvantes, et ne laissant entrevoir aucune affliction, auquel cas, elle s'identifierait plus au monde minéral. Or, le Prophète a bel et bien exposé qu'il était répréhensible d'aller à l'encontre de sa propre nature lorsqu'il s'est adressé à cet homme, père de dix enfants, lui ayant confié : « **Je n'ai jamais embrassé un seul de mes enfants. Je peux t'assurer qu'Allah t'a ôté de ton cœur toute miséricorde.** »[1] Dans cet ordre, au cours de son exil, de temps à autre, il se tournait en direction de sa ville natale, la Mecque, chère à son cœur. Les revendications contraires à la Législation, et à la nature humaine ne peuvent que provenir d'un crédule s'inspirant de son ignorance. Cette législation nous a défendu, certes, de se frapper le visage ou de se déchirer le vêtement, mais quant à la larme versée, et au cœur lacéré, il n'y a rien à en dire.

Deuxièmement : Ils organisent une fête, qu'ils intitulent les noces, en l'honneur du mort, où ils chantent, dansent et s'amusent, heureux que leur défunt soit parvenu à son Seigneur. On peut considérer cela comme une ruse du diable à leur dépend sous trois angles.

1) - La tradition veut que l'on fasse à manger à la famille du défunt, préoccupé de leur malheur, c'est le genre de besogne où ils s'oublient eux-mêmes. Il est d'autant plus contraire à l'usage qu'ils préparent non seulement un repas, mais en plus, ils le destinent à autrui ; tout en sachant qu'en principe, ce repas est dédié au défunt. Comme me l'a rapporté [Abû l Fath al-Karrûkhî, d'après Abû 'Amir al-Azdî et Abû Bakr al-'Uurajî, selon al-Jarahî, selon al-Mahbûbî, selon at-Tirmîdhî, selon Ahmad Ibn Munî' et 'Alî Ibn Hijr, tous deux d'après Sufyân Ibn 'Uyayna, selon Ja'far Ibn Khâlid, d'après son père, selon 'Abdullah Ibn Ja'far :] « **Quand la mort de Ja'far fut annoncé, le Prophète a sommé : Faites à manger pour la famille de Ja'far car il leur est venu ce qui les occupe.** »[2] Ce propos commenta at-Tirmîdhî est bon-authentique (*Hassan Sahih*).

2) - Ils exultent en faveur de leur mort, sous prétexte qu'il serait parvenu à son Seigneur, sans aucune raison pertinente car rien ne nous assure qu'il est reçu

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim
[2] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *Al-Janâ'z* d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

l'absolution de ses péchés, et rien ne nous rassure, qu'au lieu de notre euphorie, il soit plutôt châtié. Comme l'a dit 'Umar Ibn Zar, pour le décès de son fils : « **Je suis plus affligé par ta perte que par ton devenir.** »

[D'après 'Abd al-'Awwal, selon Ibn al-Muẓaffar, selon Ibn 'Ayn, selon al-Farbarî, selon al-Bukhârî, selon Abû al-Yaman, selon Chu'ayb, selon az-Zuhrî, d'après Kharija Ibn Zayd al-Ansârî, selon 'Um al-'Alâ' :] « **À la mort de 'Uthmân Ibn Maẓ'ûn, le Prophète alors présent, j'ai proclamé : Miséricorde à toi, cher Abû a-Sayab ! Je peux témoigner qu'à toi, Allah a fait part de Ses Faveurs. Qui te dit, lui reprit-il, qu'il ait reçu les faveurs du Seigneur**". »[1]

3) - En dansant et s'amusant de la sorte en une telle occasion, leur comportement n'est pas normal, ils ne peuvent que choquer les esprits sains. Pensent-ils qu'en agissant ainsi, c'est une façon d'exprimer leur remerciement dans le cas où leur défunt serait épargné, mais qu'en est-il si au contraire, il subissait les pires châtiments ? En quoi consiste leur deuil ?

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis en négligeant les sciences

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Sache que la première ruse de Satan contre les hommes, c'est de les détourner des sciences, le savoir étant lumière. Il veille à maintenir leur flamme éteinte, en les faisant errer à sa guise dans les ténèbres. Dans ce domaine, il s'est introduit chez les Soufis à travers plusieurs portes.

Premièrement : Il a défendu, à la plupart d'entre eux, tout accès aux sciences, dans l'absolu. Ils leur ont présenté les sciences comme une corvée, sous l'aspect de la difficulté. Il leur a préconisé la facilité, vêtus d'habits rapiécés, ils se sont étalés sur les tapis de l'oisiveté. [D'après Ismâ'îl Ibn Aḥmad as-Samarqandî, selon Ḥamd Ibn Aḥmad al-Haddâd, selon Abû Na'îm al-Asfahânî, selon Abû Ḥâmid Ibn Ḥayân, selon Abû al-Ḥassan al-Baghdâdî, selon Ibn Sa'îd, j'ai entendu ach-Châfi'î dire :] « **Le soufisme est fondé sur la fainéantise.** »

Pour expliquer son assertion, il faut savoir que les ambitions de l'âme sont de deux ordres ; soit celle-ci aspire au pouvoir, soit elle désire s'enquérir de ce monde par les sciences, en fournissant un effort constant et éprouvant pour le corps. Il reste que la question se pose, a t-elle été assouvie par ses convoitises ou non. Les Soufis se sont précipités aux portes du pouvoir en se faisant voir sous l'œil des ascètes, comme ils se sont vus enquérir de ce monde, en se le voyant offert dans la main promptement, et sans effort. [D'après 'Abd al-Haq, selon al-

[1] Ḥadith authentique, rapporté par al-Bukhârî

Scanned by CamScanner

Mubârak Ibn 'Abd al-Jabbâr, selon Abû al-Faraj at-Tanâjirî, selon Abû Hafs Ibn Châhin :] « On peut déceler certains Soufis blâmer les savants, en arguant que les sciences servent à tuer le temps. Ils prétendent que leur savoir émane sans intermédiaire ni interférence (intrusion). En fait, ils se sont rendu compte que le chemin du savoir était long et rempli d'embûches. Ils ont privilégié par astuce se déguiser avec des vêtements coupés, aux poches raccommodées, munis d'une petite outre, ils se pavanent en ascètes. »

Deuxièmement : Certains d'entre eux se sont contentés de s'en prévaloir un peu. Cette économie mesquine les a privés de ses profits immenses. Ils se sont suffis d'apprendre des propos prophétiques segmentés en se figurant que les chaînes de transmission élevées, et les cours de *Hadith* sont des sciences futiles, destinés uniquement à se donner des titres, et à s'élever dans la société, ce qui remplit l'âme d'une satisfaction perverse. Pour déjouer ces balivernes tendues par Satan, il suffit de rappeler que toute haute fonction jouit indubitablement d'avantages, comme elle connaît des déboires. Tout responsable, juge ou *Mufti* exerce une fonction à risque, pour laquelle l'âme éprouve une certaine excitation. En regard de cela, les mérites sont démesurés à l'exemple de l'épine comparativement à la rose. Il convient donc de peser les avantages, tout en se prémunissant des obstacles éventuels. D'autre part, si l'homme est en quête de pouvoir par nature, cette aptitude lui a été déterminée justement pour en tirer bénéfice de la même façon qu'il est attiré instinctivement vers le sexe opposé pour l'inciter à procréer. Le savant grâce au savoir peut toujours rectifier ses ambitions, comme le dit Yazîd Ibn Hârûn : « Notre ambition en étudiant les sciences n'était pas pour Allah, mais celle-ci nous ont aiguillés, nous en déplaise, à le faire pour lui. » C'est à dire que le savoir nous a guidés vers l'intention exclusive et sincère à Dieu. Indubitablement, il est inconcevable de requérir à l'individu de se défaire de son tempérament.

Troisièmement : Certains d'entre eux se sont imaginés que l'important était dans les actes. Ils n'ont pas compris que justement s'investir dans les sciences constituait l'une des œuvres les plus nobles.

Sans compter qu'en admettant que le savant soit quelque peu défectueux dans la pratique, il n'empêche qu'il se maintient sans dévier. Par contre, un dévot non illuminé par les sciences part à la dérive.

Quatrièmement : Beaucoup d'entre eux se figurent que le savant n'est pas à même de cultiver son intérieur à tel point que son mauvais génie à fait dire à l'un des leurs : « Mon cœur m'a révélé directement d'après mon Seigneur. » Et ach-Chiblî a versifié dans ce sens :

Scanned by CamScanner

S'il m'incitait aux sciences sur papier
Je leur répondrais par les sciences ignorées (voilées)

Ils se sont initiés à intituler les sciences religieuses les sciences exotériques (extérieures), et leurs aliénations du cœur, les sciences ésotériques (intérieures). Ils se sont inspirés pour cela d'un propos que nous a rapportés ['Abd al-Haq Ibn 'Abd al-Khâliq, selon al-Hussayn Ibn 'Alî at-Tanâjirî, selon Abû Hafs Ibn Chahîn, selon 'Alî Ibn Muhammad Ibn Ja'far Ibn Ahmad Ibn 'Anbassa al-'Askarî, d'après Darim Ibn Qabissa Ibn Bahchal as-San'anî, j'ai entendu dire Yahyâ Ibn al-Hussayn Ibn Zayd Ibn 'Alî, j'ai entendu dire Yahyâ Ibn 'Abdillah Ibn Hussayn, selon Yahyâ Ibn Zayd Ibn 'Alî, selon son père, d'après son grand-père, selon al-Hassan Ibn 'Alî, selon 'Alî Ibn Abî Tâlib (qu'Allah honore son visage)[1] selon le Prophète :] « **Les sciences cachées font partie des secrets d'Allah et des sentences d'Allah, qu'Il insuffle dans le cœur de ceux qu'Il a choisi parmi Ses élus.** »[2]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ce Propos Prophétique n'a aucune origine provenant du Prophète ; dans sa chaîne de rapporteur s'avèrent des personnes anonymes dont on a pu découvrir l'identité.

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Abû l-Fadl Muhammad Ibn 'Alî As-Sahlakî, selon Abû 'Alî 'Abdullah Ibn Ibrâhîm an-Nayssabûrî, selon Abû l-Hassan 'Alî Ibn 'Abdillah Ibn Jahdam, selon Abû al-Fath Ahmad Ibn al-Hassan, selon 'Alî Ibn al-Ja'far, selon Abû Mûssâ :] « Il y avait dans la contrée d'Abû Zayd, un homme de science, connu pour être le savant de la région. Il se rendit un jour chez Abû Zayd et l'interpella : *On raconte à ton sujet bien des choses étonnantes.*
Abû Zayd : *De ce que tu n'as pas entendu de ces extravagances, il y en a bien plus.*
Le savant : *Ce savoir que tu détiens cher Abû Zayd, selon qui tu le détiens ? D'où*

---

[1] Cette formule, héritée des chiites, s'emploie à l'évocation du Calife 'Ali -qu'Allah lui fasse miséricorde- celle-ci s'avère contestable pour deux raisons ; la première est qu'ils revendiquent que ce noble compagnon, dont le visage ne s'est jamais prosterné devant une idole, mérite tous les honneurs. Même si nous leur concevons cette particularité, il faut savoir qu'il n'est pas le seul à s'en être doté. Des noms bien plus prestigieux que le sien, même si cela ne diminue en rien de son mérite en ont été épargné à l'instar de deux de ses prédécesseurs Abû Bakr et 'Uthman en l'occurrence. La deuxième est qu'il spécifie cette formule à l'évocation de son nom uniquement. Pour la raison que nous avons déjà évoquée, nous ne pouvons leur concéder cette distinction, surtout si nous considérons, et cela pourrait servir de troisième raison, que les anciens n'ont jamais eu recours à ce genre de formule ni pour 'Ali ni pour quiconque ! (N. du T.).
[2] Hadith fabriqué, voir *Da'if al-Jâmi'* et *Ad-Dâ'ifa* d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

le détiens-tu ? Et de qui le détiens-tu ?

Abû Zayd : *Mon savoir est un présent d'Allah, comme le Prophète a dit :* ***celui qui met en pratique, ce qu'il connaît, Allah lui lègue un savoir qu'il ne connaît pas.***[1] *Et comme il a dit :* ***Il y a deux sortes de savoir ; un savoir apparent qui fait autorité sur les créatures d'Allah, et un savoir caché qui sont les sciences utiles.***[2] ***Tandis que tes connaissances, cher doyen, elles t'ont été transmises d'une langue à une autre à travers l'apprentissage. Quant à mon savoir, il m'est directement hérité d'Allah par inspiration divine.***

Le savant : *Mon savoir, je l'ai hérité de gens crédibles qu'ils rapportent du Prophète, selon Jibrîl, selon son Seigneur.*

Abû Zayd : *Cher doyen ! Le Prophète détenait un savoir de la part d'Allah dont Jibrîl n'avait pas connaissance ni Mîkâ'îl.*

Bien sur, lui assura t-il. Mais, je veux être sûr, ce savoir que tu répands, il te provient bien d'Allah ?

Le savant : *Bien sur ! Je vais te démontrer ce que ton cœur est en mesure de connaître.*

Abû Zayd : *Cher doyen ! Tu sais pertinemment que le Seigneur a parlé explicitement à Mûssâ, comme il a parlé à Muḥammad qui l'a vu face à face. Tu sais aussi que les songes des Prophètes sont révélation.*

Le savant : *Bien sur !*

Abû Zayd : *Tu ne sais donc pas, que la parole des élus et véridiques sont une inspiration de Lui et que ses fruits émanant de leurs cœurs leur ont fait transmettre la sagesse, qu'ils répandent au profit de la communauté. Pour confirmer mes dires, Allah n'a t-il point inspiré à la mère de Mûssâ de déposer son fils dans le panier, ce qu'elle fit ? Al-Khudar n'a t-il point été inspiré concernant l'histoire des bateaux, de l'enfant, et du mur, quand ce dernier a confié a Mûssâ :*

وَمَا فَعَلْتُهُ عَنْ أَمْرِي

(Je n'ai pas agis de mon initiative.)[3]

Que dire aussi de l'anecdote où Abû Bakr a révélé à sa fille 'Aïcha que la fille de Kharija était enceinte d'une fille ou encore quand 'Umar fut inspiré et qu'il ait crié : Ô Sariya ! La montagne ! »

[D'après Ibn Nâssir, selon Abû l-Faḍl as-Sahlakî, j'ai entendu dire Abû 'Abd

---

[1] Ḥadith fabriqué, voir *As-Silsila aḍ-Ḍâ'ifa* d'al-Albânî.
[2] Ḥadith faible, voir *Ḍa'if al-jâmi'* et *Aḍ-Ḍâ'ifa* d'al-Albânî.
[3] Sourate 18, La Caverne, verset 82.

Scanned by CamScanner

Allah ach-Chirâzî, j'ai entendu dire Yûssuf Ibn al-Hussayn, j'ai entendu dire Ibrâhîm Sabtiya :] « **J**'ai assisté à certaines rencontres où les gens ont rapporté à Abû Zayd qu'untel a rencontré untel pour profiter de son savoir, en prenant énormément de notes. Et qu'un autre en a fait de même avec un autre : Les pauvres ! Commenta Abû Zayd, leur savoir émane de morts remontant à des morts, tandis que nous, nous nous inspirons directement du Vivant qui ne peut mourir. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : La déduction qu'il tire dans la première anecdote démontre qu'il est peu versé dans les sciences. Sinon, il aurait remarqué qu'un homme peut être inspiré sans remettre en question ses connaissances héritées ; cela ne signifie pas que son inspiration puisse les encombrer. De plus, on ne conteste en rien qu'un individu puisse être inspiré d'Allah comme le révèle le Prophète : « **Dans chaque communauté, il y a des hommes inspirés (doués d'intuitions). Dans ma communauté, s'il y en a un, c'est bien 'Umar.** » Avoir de l'intuition ; c'est avoir une bonne inspiration. Néanmoins, si de tels pressentiments ou perspicacités devaient s'avérer contraire aux sciences établies, le cas échéant, il est inconcevable de s'en inspirer.

En ce qui concerne al-Khudar, certains ont émis la thèse qu'il était un Prophète. Auquel cas, il n'est pas étonnant qu'il puisse avoir des visions prémonitoires, par l'entremise de la révélation, ce qui n'a aucun lien avec les sciences proprement dites. Il demeure que l'inspiration est le fruit du savoir et de la piété. La personne privilégiée d'une telle aubaine se voit guider par le bon sens vers les bonnes choses. Toutefois, on ne peut laisser libre cour à l'imagination aux dépens de la connaissance et s'en tenir à l'inspiration. Cela n'a aucun sens étant donné que les sciences transmises sont précisément le paramètre permettant de distinguer entre une bonne inspiration et les suggestions du diable. Sache aussi que les connaissances intuitives insufflées au cœur ne peuvent se passer des sciences instructives de la même façon que la raison ne peut s'abstenir de la révélation. La raison est comme un aliment, la religion, la révélation est comme un médicament ; l'un ne pouvant se passer de l'autre.
Quant à prétendre qu'ils prennent des morts dans leur savoir, ces derniers ayant apprit d'autres morts, dans le meilleur des cas, l'instigateur d'une telle assertion n'en saisit pas la porté ; il n'a rien fait d'autre que de blasphémer.

[D'après Ibn al-Hussayn, selon Ibn al-Madhhab, selon Ibn Hafs Ibn Chahîn :]
« Certains soufis voient que s'occuper des sciences est une perte de temps, notre

Scanned by CamScanner

savoir prétendent-ils émane sans intermédiaire. » Pourtant, dit-il, les anciens chez les soufis étaient l'élite dans l'étude du Coran, le *fiqh* (les sciences de la Loi), le *Hadith*, l'exégèse, mais malheureusement, les nouvelles générations ont privilégié l'oisiveté.

Abû Hâmid at-Tûsî a dit : Sache que les ascètes ont un penchant pour le culte au détriment du bagage cérébral ; ils ne sont ni cultivés ni portés sur les études, ce qui explique leur faible acquis en matière de lecture. Ils s'imaginent que le chemin à suivre consiste à sacrifier tous ses efforts afin de combattre ses défauts et de se détacher de toute attache terrestre pour se consacrer à l'amour d'Allah en lui vouant toute son attention. Pour cela, il suffit de couper tout lien venant le perturber dans sa démarche comme la famille, les biens, les enfants et la science. Il doit cependant s'isoler dans un coin (la *Zawiya*), en se contentant des prières obligatoires et surérogatoires. Il ne faut surtout pas, dans ce qu'ils prescrivent, dévier de son recueillement en s'adonnant à la lecture du Coran. Il ne faut pas non plus méditer sur soi-même ni même écrire le moindre *Hadith* ou autre. Il doit se concentrer plutôt à l'évocation du Nom du Seigneur en répétant : « *Allah, Allah...* » Le but étant à terme de se transcender en immobilisant la langue et en effaçant du cœur la représentation graphique de ce terme.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il m'est pénible que de tel propos puissent provenir d'un érudit tellement leur indignation est évidente. En réalité, ils signifient ni plus ni moins ranger (ou plier) le tapis de la religion dans les oubliettes. Elle qui prône incessamment de lire le Livre Sacré, et encourage activement l'étude de ses enseignements. Cette tendance, je l'ai constatée chez lez savants honorables des contrées différentes. Il ne leur est jamais venu à l'idée de se plier à ce genre de restrictions. Leur première préoccupation consiste en tout et pour tout, de s'investir dans la recherche. En suivant ses prescriptions, l'individu va s'exposer dans la solitude aux mauvaises pensées, et à toutes sortes d'imagination. Dans cette logique, il ne sera pas capable de lutter contre ses phantasmes, dénué de science pouvant le préserver contre Satan se faisant le régal de s'amuser de lui. Il lui fera croire à travers ces illuminations diaboliques, qu'Allah l'entretient intimement et personnellement. Sans renier le fait que le cœur pur puisse recevoir la flamme céleste et se voir guider par la lumière divine, toujours est-il sa purification doit être fonction des sciences. Il faut éviter donc de le purger avec des ingrédients antagonistes.

Pour ne citer que quelques exemples, la faim extrême, les veillées interminables, perdre son temps à fantasmer, sont catégoriquement contraires à la

Scanned by CamScanner

Loi. On ne peut que faire d'un législateur à qui l'on attribue ce qu'il interdit lui-même de la même façon que les dispenses spécifiques au voyage, n'ont pas lieu d'être si le voyage n'est pas permit. De plus, il n'y a aucune contradiction constatée entre le savoir et la gymnastique spirituelle. Je dirais même plus, les sciences enseignent comment s'y employer, et elles permettent de la rectifier, le cas échéant. Or, Satan s'est abusé de certains en leur initiant cette gymnastique. En les éloignant des sciences, il leur inculque des pratiques que les sciences non seulement ne tolèrent pas mais en sont de surcroît complètement innocentes. Parfois, ils bravent les interdit, d'autres fois ils privilégient certaines décisions au détriment d'autres plus méritoires. Il aurait fallu pourtant, dans ce genre d'événement s'en remettre à la décision savante, mais ils en sont avares. Qu'Allah nous préserve de l'échec !

[D'après Ibn Nâssir, selon Abû 'Alî Ibn al-Banna :]« **D**ans le marché des armes, nous avions un homme qui prétendait que le Coran était un voile, que le Messager était un voile, et qu'il n'y avait rien d'autre que le serviteur et son Seigneur. Certains influencé par ce dernier ont négligé le culte. À terme, il a dû se cacher pour échapper à la mort. »

[D'après Muḥammad Ibn 'Abd al-Malik, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit ; selon Abû l-Ḥassan Muḥammad Ibn 'Ubayd Allah Ibn Muḥammad al-Jabbâ'î, selon Aḥmad Ibn an-Najad, selon Muḥammad Ibn 'Abdillah Ibn Sulaymân, selon Hichâm Ibn Yûnas, selon al-Muhâribî, selon Bakr Ibn Ḥinch, selon Dirâr Ibn 'Amr :] « **C**ertains individus ont rompu avec les études et les cours des savants. Ils se sont investis de *Miḥrab* pour se consacrer à la prière et au jeûne jusqu'à ce que la peau leur colle aux os. À vouloir se détourner de la Tradition, ils se sont perdus. Par Allah ! Celui par qui, il n'y a d'autre divinité en dehors de lui, personne n'a entreprit une œuvre basée sur l'ignorance sans ne faire plus de mal que de bien. »

Critique des procédés soufis pour ne pas se consacrer au savoir

Il faut savoir que bon nombre de soufi fait la distinction entre la religion et le concret. L'auteur de telles assertions manque vraiment de pertinence compte tenu que la religion ne peut être que concrète. S'ils font allusion à travers cela aux notions de dispense et de devoir, tous deux font partie exclusive de la religion. C'est pourquoi, certains de leurs coreligionnaires anciens leur ont contesté leur tendance à vouloir s'échapper du côté apparent de la religion.

Scanned by CamScanner

[Selon Abû l-Ḥassan le disciple de Cha'wana à Basra, j'ai entendu dire Abû l-Ḥassan Ibn Salîm :] « **U**n homme s'est présenté à Sahl Ibn 'Abd Allah, un encrier et un livre à la main. Il s'est adressé à Sahl en lui disant : *Je suis venu pour écrire ce qu'Allah pourrait me rendre utile.*
Sahl : *Tu n'as qu'à écrire, si tu avais la possibilité de revenir à Dieu, le livre et l'encrier à la main, tu n'as qu'à le faire.*
L'homme : *Cher Abû Muḥammad ! Apprends-moi une chose intéressante.*
Sahl : *Le monde entier est ignorance, sauf ce qui en est des sciences, et les sciences entières font autorités sauf ce qui en est des œuvres, et les œuvres entières sont suspendues sauf celles inspirées du Coran et de la Sunna, et la Sunna se fonde sur la piété.* »

Selon Sahl Ibn 'Abdillah : « **E**ntretenez le noir sur blanc (l'écriture), personne ne se détache du monde apparent sans devenir athée. »

Selon Sahl Ibn 'Abdillah : « **A**ucun chemin meilleur que le savoir ne mène à Allah, si tu avais le malheur de dévier du savoir d'un pas, tu choiras dans les ténèbres pendant quarante jours. »

[Selon Abû Bakr ad-Daqqâq, j'ai entendu Abû Sa'îd al-Khirâz :] « **T**out aspect caché non conforme à l'aspect apparent est vain. »

Selon Abû Bakr ad-Daqqâq : « **J**'errais dans le désert perdu des enfants d'Israël, quand je me suis mis à l'esprit que la réalité était différente de la religion. C'est alors qu'une voix m'est provenue d'en dessous d'un arbre s'écriant : Tout concret (réalité, vérité) non conforme à la religion n'est qu'incroyance. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Dans son livre *Al-Iḥyâ*, l'Imam Abû Ḥâmid al-Ghazâlî a mis l'accent sur ces notions en disant : celui qui prétend que le concret est différent de la religion ou que le monde caché est différent du monde apparent, est plus proche de l'incroyance que de la foi. Dans cet ordre, Ibn 'Aqîl déclare : Les soufis ont considéré que la religion n'était qu'une appellation, ce qui nous en apporte, c'est le concret. Cette revendication est haïssable étant donné que la religion a été instaurée par le Créateur pour l'intérêt des créatures, et pour le culte. Dans ce cas, le concret n'est autre que les suggestions des démons ressenties par l'individu à travers son esprit. Toute personne qui recherche le concret en dehors de la religion est dupe et abusé (ou vaniteuse).

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre certains d'entre eux s'initiant à enterrer les livres de science ou à les jeter à l'eau

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Certains d'entre eux se sont investis dans un premier temps à mettre sur feuille les cours de sciences. Avec le temps, Satan a rusé avec eux en leur insufflant que le but était de les mettre en pratique. Ils ont donc pris l'initiative d'enterrer leurs travaux. Il est rapporté qu'Ahmad Ibn Abî al-Hiwârî a jeté ses œuvres à la mer. En expliquant ses faits, il a défendu : « Oui, j'étais passionné de recenser les sources. Mais il est impossible de s'investir dans les sources après être parvenu au summum. » Il faut savoir que ce fameux Ahmad Ibn Abî al-Hiwârî s'est spécialisé dans l'étude du Hadith pendant trente années de sa vie. Quand il est arrivé à terme, il a emporté ses livres au bord de l'eau et les a noyés dans la mer en s'excusant : « Ô science ! Je n'ai pas fait cela par mépris envers toi ni par négligence envers ton droit. Mais, je t'ai exploité dans l'intention de me guider à travers toi, et quand je suis parvenue à mes fins, tu ne m'étais plus utile. »

[D'après Abû Bakr Abû Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu dire Abû al-Hassan le disciple de Sha'wana à Basra, j'ai entendu dire Abû l-Hassan Ibn Salam, selon Abû 'Abdillah Muhammad Ibn 'Abdillah al-Hâfiz, Ahmad Ibn Muhammad Ibn Ismâ'îl a raconté :] « Abû l-Hussayn Ibn al-Khalîl était perspicace, et très persévérant dans l'étude du *Hadith*. Le problème c'est qu'en s'imprégnant du soufisme, cela l'a poussé à abandonner ses investigations pendant une période. Mais, après une prise de conscience, il s'est remis dans ses recherches. On m'a rapporté qu'il a jeté bon nombre des anciennes auditions, qu'il avait collectées, dans le Tigre. Pourtant, il est le premier à avoir profité des cours d'Abû al-'Abbâs al-Assam et ceux de sa génération. Il est dit aussi que ses écrits sont nombreux ».

[D'après Zâhir Ibn Tâhir, selon Ahmad Ibn al-Hussayn al-Bayhâqî, j'ai entendu dire 'Amr Ibn Abî Ja'far, j'ai entendu dire Abû Tâhir al-Jinâyadî :] « Mûssâ Ibn Hârûn nous faisait la lecture de son œuvre. Toutes les fois qu'il finissait un volume, il le jetait dans le Tigre en prétextant : *Je l'ai déjà transmis.* »

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Ahmad Ibn 'Alî Ibn Khalaf, selon Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, j'ai entendu dire Abû Nasr at-Tûsî, j'ai entendu dire certains doyens de *ar-Ray* :] « Abû 'Abdillah al-Muqrî a hérité de son père cinquante mille Dinârs sans compter les dépenses et les biens immobiliers. Il s'est abstenu de toute cette fortune et l'a redistribuée aux pauvres. Quand j'ai interpellé

Scanned by CamScanner

Abû 'Abdillah à ce sujet, poursuivit-il, il m'a raconté : J'ai fait le pèlerinage en bas âge. Cela ne m'a pas empêché de me rendre à la Mecque en état de sacralisation tout seul, sans un sous pour me permettre de rentrer chez moi. Je combinais tout mon effort à me priver des livres, et des sciences que j'avais emmagasinées ainsi que le Hadith. J'avoue que cela me fut plus pénible que mon voyage à la Maison Sacrée, bien que j'étais démuni durant mes trajets, et que j'ai renoncé à toute ma fortune. »

[D'après Abû Mansûr al-Qazzâz, selon Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon Ismâ'îl al-Hayrî, selon Muhammad Ibn al-Hussayn as-Sulamî, j'ai entendu Abû l-'Abbâs Ibn al-Hussayn al-Baghdâdî, j'ai entendu dire ach-Shiblî :] « Je connais quelqu'un qui n'avait aucune relation avec ces choses jusqu'au jour où il a partagé tout son argent, il a même jeté dans ce fleuve le Tigre soixante-dix tomes écrit de sa propre main, qu'il a appris par cœur, et qu'il a lu avec telle et telle version, en faisant allusion à lui-même. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Comme nous l'avons déjà signalé, le savoir est lumière ; c'est pourquoi Satan s'ingénue à embellir aux hommes d'étouffer cet éclat afin d'assurer son emprise, au milieu des ténèbres sur des êtres sans flammes. Il n'y a pas plus sombre parmi les ténèbres que les ténèbres de l'ignorance. Il appréhende dans ses plans maléfiques qu'il leur prenne l'idée un jour de replonger dans la lecture et de découvrir éventuellement ses astuces. C'est pourquoi, pour couronner sa manigance, il leur suggère d'effacer toute trace pouvant le trahir, en enterrant purement et simplement leurs œuvres et en les détruisant. Ces agissements sont vraiment haïssables en plus du fait qu'ils sont prohibés. Ils dénotent à quel point ces victimes n'ont pas conscience de l'utilité des livres. Pour le démontrer, nous pouvons dire qu'à l'origine des sciences se situent le Coran et la Sunna. Comme le Législateur sait pertinemment qu'il est difficile de les sauvegarder, il ordonna de les écrire, en recopiant le Coran et en répertoriant le Hadith.

Concernant le Livre Sacré, si le Prophète recevait la révélation, il faisait venir les scribes (copistes) pour la recenser par écrit. Ceux-ci s'y employaient avec tous les moyens potentiels (feuilles de palmier, pierre lisse, os d'épaule, etc.). Après sa mort, Abû Bakr a rassemblé le Coran en un seul volume pour le sauvegarder. Par la suite, 'Uthmân, et le reste des Compagnons l'ont transcrit en d'autres exemplaires toujours dans le souci de le conserver, et de n'en rien oublier. Pour ce qui est de la Sunna, quand la religion était à son aurore, il a enjoint strictement de

Scanned by CamScanner

retranscrire le Livre d'Allah par ses paroles : « **N'écrivez rien d'autre de moi, si ce n'est le Coran.** »[1]

Par la suite, le *Hadith* s'est accumulé, en constatant la difficulté de l'appréhender dans son ensemble, pour la plupart avec précision, il a alors permis de l'inventorier. Il est rapporté selon Abû Hurayra que ce dernier s'est plaint auprès du Messager d'Allah de ne pouvoir en retenir que très peu. Il lui a dès lors prescrit d'étendre son pardessus, après lui avoir divulgué certains propos, il lui enjoignit de serrer son vêtement contre lui. Après cela, commenta Abû Hurayra, je n'ai plus jamais oublié quoi que ce soit des Propos du Messager d'Allah.[2] Dans une version, il lui recommanda de s'aider dans sa tâche, de sa main droite, autrement dit de l'écriture.[3] 'Abdullah Ibn 'Amr rapporte que le Messager a déclaré : « ***Enregistrez (ou consignez) le savoir.***
[Abdullah :] ***Cher Messager d'Allah ! En quoi consiste : enregistrez ?***
[Le Messager :] ***En l'écrivant.*** »[4]
Il est rapporté aussi de la part de Rafî' Ibn Khudayj : « ***Cher Messager d'Allah ! Nous entendons de ta part certaines choses, devons-nous les écrire ?***
[Le Messager :] ***Il n'y a pas de mal à ce que vous les écriviez.*** »[5]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Sache que les compagnons ont fait l'inventaire précis des paroles du Messager d'Allah, et de ses faits et gestes. La législation s'est donc constituée à travers le récit d'un tel et le récit d'un autre. À cet effet, il (ﷺ) a déclaré : «**Transmettez de moi.** »[6] Comme il (ﷺ) a dit : « **Allah rend prospère la personne, ayant entendu ma parole, l'ayant bien retenu, et bien comprise, qui la divulgue comme elle l'a entendu.** »[7]

Au demeurant, il est pratiquement impossible de divulguer le discours intégral et original, si ce n'est à l'aide de l'écriture étant donné que la mémoire est traître. À titre d'exemple, quand on demandait à Ahmad Ibn Hanbal, lorsqu'il récitait de mémoire un Hadith, de pouvoir le recopier, il l'interdisait en réclamant de se

---

[1] Hadith authentique, rapporté par Muslim.
[2] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî.
[3] Hadith faible, voir *Da'if al-jâmi'* et *Ad-Dâ'ifas* d'al-Albânî.
[4] Hadith authentique au moyen d'un autre hadith, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha* » d'al-Albânî
[5] Chaîne de transmetteurs faibles, son ordre d'écrire est attesté dans les deux recueils de Bukhârî et Muslim. Le Messager a dit : « **Écrivez pour Abû Châh** » c'est à dire le sermon qu'il a entendu du Messager d'Allah.
[6] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî
[7] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'*, *As-Silsila as-Sahîha* et *Sahîh at-targhîb* d'al-Albânî.

Scanned by CamScanner

référer au livre uniquement. À ce propos, 'Alî Ibn al-Madînî raconte : « Mon maître Ahmad Ibn Hanbal m'a recommandé de ne jamais dicter un Hadith de mémoire, si ce n'est avec le livre sous les yeux. »

Si l'on sait que les Compagnons ont rapporté la Tradition aux successeurs, qui l'ont transmise à leur tour après l'avoir reçu, si l'on sait que les spécialistes en Hadith ont dû voyager en traversant l'Orient et l'Occident à la recherche d'un vocable par-ci par-là, en puisant le vrai, et en rejetant le faux. Ceux-ci ont fait la critique des rapporteurs (positive ou négative), ils ont classé les traditions et en ont rédigé des ouvrages. Comment peut-on ensuite se laver les mains de tout cela, et gaspiller tous ces efforts, pour en fin de compte ignorer complètement les prérogatives concédées par la loi dans telle ou telle situation. Il n'y a pas plus belle façon de s'opposer à cette législation. Peut-on recenser dans les révélations antérieures, des chaînes de rapporteurs remontant à leur Prophète ? C'est plutôt une particularité dont peut se narguer cette communauté.

Comme nous l'avons déjà vu, l'Imam Ahmad Ibn Hanbal, bien qu'il ait parcouru l'Orient et l'Occident en quête de Hadith, il a demandé un jour à son fils quelles notes avait-il pris d'Untel. Après lui avoir récité le Propos où le Prophète se rendait à la prière de l'Aïd par un chemin,[1] et en revenait par un autre, il commenta : « Ô Allah ! Voici une tradition du Messager d'Allah qui ne m'est pas parvenue. » Rendez-vous compte qu'il a émis ce constat, malgré toute son œuvre compilée et recensée. Que dire de n'avoir jamais rien écrit ou encore d'effacer tant d'effort sans scrupule ! Si nous nous amusions à effacer nos écrits et de les ensevelir, sur qui devra t-on s'appuyer pour obtenir des avis théologiques et pour nous orienter face aux événements. Peut-on pertinemment se fier à ce dévot ou à ce soufi ou encore s'en remettre à l'imagination. Qu'Allah nous épargne de l'égarement après nous avoir guidés !

SECTION : L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ces fameux livres que l'on enfouit impunément ne manquent pas d'information, qu'elles soient vraies ou fausses ou en amalgame. Dans l'éventualité où effectivement ses œuvres recouvrent entièrement des mensonges, ils ne constituent pas une perte en soit. Faute de pouvoir faire la distinction entre le vrai et le faux, c'est une bonne excuse aussi pour pouvoir s'en débarrasser. Certains experts en effet, ont compilé indifféremment les dires de personnes crédibles, et de grands menteurs. À défaut de ne pouvoir épurer ces écrits, ils s'en sont défaits. Dans ce sens, il faut

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî

Scanned by CamScanner

interpréter les anecdotes où des grands spécialistes ont fait disparaître de la surface de la terre leurs ouvrages, à l'instar de Sufyân ath-Thawrî. Cependant, si ces œuvres sont pleines de vérité et de textes de loi, en aucun cas il est permis de les détériorer, support des sciences, elles représentent une valeur matérielle inestimable. Il est donc important de poser la question au protagoniste en question sur ses intentions. S'il allègue que sa bibliothèque l'empêche de se vouer au culte, on peut lui répondre de trois manières :

Premièrement : Si tu étais plus futé, tu aurais compris que l'intérêt des sciences est plus noble que le culte proprement dit.

Deuxièmement : Cet éveil qui s'est provoqué en toi peut ne pas durer. J'ai cru comprendre de toi que tu cherchais à rattraper le temps perdu. Tu dois savoir que l'on ne peut garder l'esprit serein indéfiniment. Il arrive que la flamme et l'enthousiasme s'estompent et que le cœur se corrompe. La seule façon d'y remédier, et de retrouver son éclat et sa lucidité, c'est de s'instruire à travers les recueils des savants éminents. Par exemple, Yûssuf Ibn Al-Asbâṭ a éprouvé du remord après avoir enterré ses livres. Qui plus est, il ne pouvait s'empêcher d'enseigner de tête les Ḥadiths qu'il avait retranscrit. En fin de compte, il s'est embrouillé.

Troisièmement : Pour notre part, nous considérons tout à fait ta prise de conscience, et concevons même l'idée que tu puisses persévérer dans cette voie, en pouvant te passer de ta lecture. Mais tu pourrais être plus clément envers des élèves novices qui n'ont pas encore atteint ton niveau, en leur offrant tes travaux. Par ailleurs, tu pourrais en faire un don, à défaut de les vendre, et de faire une aumône avec l'argent récolté. Quant à les détruire gratuitement, rien ne t'incite à le faire. Al-Marwâzî rapporte qu'Aḥmad Ibn Ḥanbal fut questionné au sujet d'une personne ayant fait le vœu testamentaire de faire enterrer ses livres : « Cela ne me plait pas, répondit-il, que l'on enterre le savoir. »

[D'après Muḥammad Ibn 'Abd al-Malik et Yaḥyâ Ibn 'Alî, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon 'Ubayd Allah Ibn 'Abd al-'Azîz al-Burâdi'î, selon Muḥammad Ibn 'Abdillah as-Sâḥir, selon Abû Bakr Muḥammad Ibn Aḥmad an-Nuḥâs, j'ai entendu dire al-Marwâzî, j'ai entendu dire Aḥmad Ibn Ḥanbal :]
« Je ne vois aucun intérêt à enterrer ses livres. »

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les soufis qui rejettent ceux qui se consacrent au savoir.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Bien que ces gens-là soient divisés en deux catégories ; entre ceux qui ont la paresse d'étudier et ceux qui se figurent que la science se résume en la sensation que procure l'adoration qu'ils intitulent la science intérieure, ils s'accordent pour se désintéresser des sciences extérieures.

[D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ahmad Ibn 'Alî, selon 'Alî Ibn Abî 'Alî al-Basrî, selon Abû Ishâq Ibrâhîm Ibn Ahmad Ibn Muhammad at-Tabârî, j'ai entendu dire Ja'far al-Khaldî :] « Si les soufis m'avaient laissé faire, je vous aurais rapporté les Hadiths du monde entier. Je me suis rendu, quand j'étais jeune, chez 'Abbas ad-Dawrî. J'ai pris des notes la seule fois où j'ai assisté à l'une de ses leçons. En sortant du cours, une de mes connaissances parmi les soufis que je fréquentais m'a rejoint pour me réprimander en disant : C'est quoi ce que tu portes avec toi ? Quand je lui ai montré, il a hurlé avant de déchirer mes cahiers : Malheur à toi ! Tu délaisses les sciences voilées (du cœur) pour les sciences sur papier. » Ses paroles m'ont profondément touché à tel point que je n'ai plus jamais assisté aux cours de 'Abbâs. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il m'est parvenu qu'Abû Sa'îd al-Kundî a dit : j'avais pour asile le prieuré des soufis, et j'étudiais le Hadith en cachette de peur qu'ils le sachent. Mais un jour, j'ai fait l'erreur de faire tomber mon encrier de ma manche. Un des leurs m'ayant vu m'a lancé : *Cache ta vie privée !* »

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Abû l-Qâssim Hibatullah Ibn 'Abdillah al-Wâsitî, selon Abû Bakr al-Khâtib, selon Abû l-Fath Ibn Abî al-Fawârîs, selon al-Hussayn Ibn Ahmad as-Saffâr :] « Quand ach-Chiblî m'a aperçu en possession d'un encrier, il m'a proféré : Ôte de ma vue cette tache noire, la noirceur de mon cœur me suffit. »

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Baqûwayhi, j'ai entendu dire 'Abdullah al-'Izâl al-Mudhakkir, j'ai entendu dire 'Alî Ibn Mahdi :] « J'ai participé à Bagdad au cercle de ach-Chiblî, quant il m'a vu, il a remarqué que j'avais un encrier. Il s'est mit alors a versifié :

J'ai revêtu en guerre l'habit du noyé
Et j'ai fouillé les terres, le malaise pour trouver

Scanned by CamScanner

En toi, j'ai violé le voile de l'égaré
De toi, j'ai émis à ceux qui en sont doué (de parole)
Que s'il m'incitait aux sciences sur papier
Je leur opposerais les sciences ignorées (voilées)

L'auteur a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) : La pire des obstinations consiste à détourner du chemin d'Allah, tout en sachant que le savoir s'avère la plus lumineuse des voies y faisant parvenir ; il sert à la fois de repère indiquant Dieu et d'explication de Ses Commandements. Il met en lumière quelles sont les œuvres aimées ou détestées de Lui. Proscrire les sciences, c'est comme s'ériger en opposant d'Allah et Sa Législation. Au demeurant, de tels agissements relèvent de l'inconscience.

[D'après Ibn Habîb, selon Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakûwayhi, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah Ibn Khafif :] « Concentrez-vous dans les sciences et ne vous préoccupez pas des paroles de soufis. Je me rappelle quand je dissimulais mon encre dans ma poche cousue, et mon papier dans l'entaille de mon pantalon, et que j'allais en cours en cachette. Quand ils s'en rendaient compte, ils me disputaient en me garantissant que j'allais en pâtir à l'avenir. Mais ils ne savaient pas que par la suite, ils allaient me solliciter. Quand je pense que l'Imam Ahmad Ibn Hanbal lorsqu'il voyait des étudiants l'encrier à la main, il s'écriait : Voici les lampes de l'Islam ! Lui-même avait son encre, malgré son âge. Un homme lui a même fait la remarque : Jusqu'à quand ? Abû 'Abdillah! L'encre jusqu'au sépulcre, rétorqua t-il. »

En commentaire au propos prophétique : « Il y aura toujours, dans ma communauté, une partie sauvegardée. Ceux qui les lâchent (désertent) ne leur causeront aucun tord. » Il affirma : « S'il ne s'agit pas des gens du Hadith, je ne vois pas de qui peut-il s'agir. » Il a dit aussi : « Si ces continuateurs (dans le sens d'héritier et de poursuivants) ne sont pas les gens du Hadith, qui peuvent-il être. » On lui rapporta qu'un individu avait traité les gens du Hadith de mauvaises gens. Il l'incrimina d'incrédule sur-le-champ. De même, l'Imam ach-Châfi'î a confié : « Quand je vois un homme adhérant aux gens du Hadith, c'est comme si j'avais vu un Compagnon du Messager d'Allah. » Dans ce chapitre, Yûssuf Ibn Asbat a soutenu au sujet des chercheurs en *Hadith*, que grâce à eux, Allah préservent du malheur les gens de la planète.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr al-Khâtib, selon 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî, selon Ibn Jahdam, selon Muhammad Ibn Ja'far, selon Ahmad Ibn

Scanned by CamScanner

Muḥammad Ibn Masrûq :] « **J**'ai vu comme le déclenchement de la fin du monde, alors que les gens étaient réunis, une voie s'est fait entendre au loin : *La prière collective.* La foule s'est mise en rang, quant un ange s'est présenté à moi. En l'observant, j'ai pu constater qu'il était écrit entre ses yeux : *Jibrîl, le dévoué d'Allah ;* Je lui ai demandé où se trouvait le Prophète ?
L'ange : *Il est occupé, à dresser la table en l'honneur de ses frères soufis.*
Ibn Masrûq : *J'en suis pourtant un !*
L'ange : *Peut-être en es-tu un, mais tu es trop absorbé par le Ḥadith.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Dieu nous préserve que puisse reprocher Jibrîl le fait de s'intéresser aux études. Il faut savoir que l'un des rapporteurs de cette anecdote n'est autre qu'Ibn Jahḍam connu pour être un menteur. Il est possible qu'elle soit l'œuvre de son imagination. [Ibn Masrûq, pour sa part, al-Qazzâz m'a rapporté, selon Abû Bakr al-Khâtib, selon 'Alî Ibn Muḥammad Ibn Naṣr, j'ai entendu dire Ḥamza Ibn Yûssuf, j'ai entendu dire –Ad-Dâraqutnî au sujet de Abû l-'Abbâs Ibn Masrûq :] « **I**l n'est pas très fort, il ramène souvent des propos complexes (dans le sens d'inextricable, insoluble). »

Les ruses d'Iblîs contre les soufis quant ils se mettent à parler des sciences

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Sache que ces gens-là, en se détournant littéralement du savoir, et se distinguant entre autre de leur gymnastique mijotée, ils n'ont pu s'empêcher de traiter de certains sujets quant ils eurent à discourir de leurs aventures. Ils nous font les confessions les plus démentes quant ils parlent en matière d'exégèse du Coran. D'autres fois, ils en viennent au Ḥadith ou au *fiqh*, etc. Ils étalent leur conception des choses en fonction de leur connaissance retreinte et insolite. Cependant, Allah fait maintenir à toute époque sa religion par certains hommes dont la mission est de réfuter les conjectures de tout colporteur de concepts erronés et de fustiger les arguments de ces antagonistes.

Voici en extrait quelques illustrations de leurs opinions à propos du Coran :

[D'après Abû Mansûr 'Abd ar-Raḥmân Ibn Muḥammad al-Quzzâz, selon Abû Bakr Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon Abû l-Qâssim 'Abd al-Waḥîd Ibn 'Uthmân al-Bajalî, j'ai entendu Ja'far Ibn Muḥammad al-Khaldî :] « **J**'ai assisté notre doyen al-Junayd quand Kissân lui demanda au sujet de l'interprétation du verset :

Scanned by CamScanner

سَنُقْرِئُكَ فَلَا تَنسَى

﴿Nous allons t'enseigner et tu n'oublieras pas.﴾[1]

Al-Junayd a dit : Tu n'oublieras pas de le mettre en pratique. Quant il lui fut demandé au sujet du verset :

وَدَرَسُواْ مَا فِيهِ

﴿Et ont étudié ses sciences.﴾[2]

Il a assuré : Ils ont négligé de le mettre en pratique. »

Quant à sa première assertion, rien ne prête à la dire, l'erreur y est plutôt manifeste. En effet, il l'a expliqué comme s'il s'agissait d'un ordre alors que la forme de la phrase est affirmative. Son estimation serait de dire : Pour que tu n'oublies pas ! Pour comprendre un ordre, il aurait fallu logiquement que la locution soit à la forme impérative. Quoi qu'il en soit, il s'est hasardé à faire un commentaire venant contredire l'unanimité des savants.

Quant à sa deuxième assertion, le verbe *Darassa* provient du mot signifiant dans ce contexte étudier et réciter dans le sens de lecture dans le même ordre que le verset :

وَبِمَا كُنتُمْ تَدْرُسُونَ

﴿Pour ce que vous avez étudié.﴾[3]

Il ne faut pas le confondre avec *Durûs* qui veut dire effacer et anéantir.

[D'après Muḥammad Ibn 'Abd al-Bâqî, selon Ḥamd Ibn Aḥmad, selon Abû Na'îm al-Ḥâfiẓ, j'ai entendu dire Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn Muqsim :] « J'étais en présence d'Abû Bakr ach-Chiblî, lorsqu'on lui a demandé l'explication du verset :

إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَذِكْرَىٰ لِمَن كَانَ لَهُ قَلْبٌ

﴿Il y a dans cela un rappel, pour les gens doués d'un cœur.﴾[4]

C'est celui, assura t-il dont Allah est le cœur. »

[D'après 'Umar Ibn Ẓûfar, selon Ja'far Ibn Aḥmad, selon 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî, selon Ibn Jahḍam, selon Muḥammad Ibn Jarîr, j'ai entendu dire Abû l-'Abbâs Ibn 'Aṭa quand il fut consulté concernant le verset

[1] Sourate 87, Le Très haut, verset 6
[2] Sourate 7, Al-'A'râf, verset 169.
[3] Sourate 7, La Famille d'Imrân, verset79
[4] Sourate 50, Qâf, verset 37

Scanned by CamScanner

فَنَجَّيْنَاكَ مِنَ الْغَمِّ

﴿Nous t'avons alors sauvé du malheur.﴾[1] :]

« Nous t'avons sauvé du malheur par l'entremise de ton peuple, et Nous avons provoqué en toi un engouement pour Nous en dehors de quiconque. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il est d'une audace effroyable à l'égard du livre d'Allah, et faisant passer celui qui a reçu le privilège d'entendre Dieu, comme étant amoureux de son Seigneur. Il est extrêmement odieux de considérer l'amour d'Allah pour de la séduction.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Ahmad Ibn 'Alî al-Hâfiz, selon Abû Hâzim 'Umar Ibn Ibrâhîm ach-Chablî, j'ai entendu dire Abû Bakr Muhammad Ibn 'Abdillah ar-Râzî : J'ai entendu dire Abû al-Abbâs Ibn 'Ata au sujet du verset :

فَأَمَّا إِن كَانَ مِنَ الْمُقَرَّبِينَ فَرَوْحٌ وَ رَيْحَانٌ وَ جَنَّةُ نَعِيمٍ

﴿Mais s'il faisait partie des dévots, alors il obtiendra les fleurs et l'aisance, et les délices du Paradis.﴾[2] :]

« Il a osé dire que l'aisance en question, c'était contempler le Visage d'Allah, que les fleurs correspondaient à écouter Sa Parole, et que les délices du Paradis étaient le privilège de n'y être pas privé de Sa rencontre. »

Concrètement, ces points de vue sont bien loin des commentaires des spécialistes. Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî a fait une compilation de leur exégèse ne dépassant pas deux volumes, qui sont pour la plupart des divagations. Il l'a appelé les finesses de l'exégèse. Il a noté à leur sujet, en introduction (au niveau de la sourate *al-Fatiha*), qu'elle fut nommée ainsi pour avoir fait partie des premières révélations avec lesquelles Nous sommes entrés en relation avec toi. Par test, si tu ne te comportes pas convenablement avec cet échantillon, tu seras privé des subtilités en réserve.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : C'est très odieux d'oser prétendre de tels propos. Les exégètes s'accordent à dire que le chapitre *al-Fâtiha* ne compte pas parmi les premières révélations. Il a prétendu aussi, concernant l'élocution (*Amin*) qu'elle signifiait : Nous nous dirigeons vers Toi.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cela est très odieux car étymologiquement ce vocable n'est pas issu de *Amma* c'est à dire se diriger vers,

[1] Sourate 20, Tâhâ, verset 40
[2] Sourate 56, L'évènement, verset 88. 89

Scanned by CamScanner

sinon le *mim* serait doublé. Il s'est mis à dire concernant les Paroles d'Allah :

وَإِن يَأْتُوكُمْ أُسَارَى

﴿Et s'il vous vient des prisonniers...﴾[1] :

Abû 'Uthmân a dit à ce propos : [et si vous êtes] submergés de leurs péchés. Al-Wâsitî l'a interprété ainsi : [et si vous êtes] submergés à contempler leurs œuvres. Al-Junayd, quant à lui, il a assumé : Ils sont prisonniers des causes physiques pouvant se racheter en coupant tout lien tangible. Ce verset, dis-je, est plutôt à prendre dans le sens négatif. Il reproche aux croyants d'échanger leurs prisonniers contre des rançons s'ils se rendent, alors que s'ils combattent, ils les tuent. Eux lui ont donné un sens positif.

Muḥammad Ibn 'Alî a dit, au sujet du verset :

إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ

﴿Il aime les repentants﴾[2] :

[Il les aime] pour leur repentir. An-Nûrî a dit concernant

وَ اللَّهُ يَقْبِضُ وَ يَبْسُطُ

﴿Il ouvre (prodigue) et referme (prive)﴾[3]

C'est-à-dire : Il te prend par Lui, et te reprend pour Lui. Comme il a assumé au sujet de

وَ مَن دَخَلَهُ كَانَ آمِنًا

﴿Celui qui s'y rend est en paix.﴾[4]

C'est-à-dire : De ses obsessions et des incitations du démon. Ceci est extrêmement odieux. Il faut savoir que la structure (la forme) de la phrase est affirmative mais que sa tournure (le fond) est impérative. Pour son évaluation, il consisterait à dire : Celui qui se rend dans l'Enceinte Sacrée, vous devez lui assurer sa sécurité. Cependant, ils lui ont donné un sens affirmatif, ce qui est d'autant plus erroné car combien d'individu sont rentrés à La Mecque sans pour autant se voir épargné des tourments de l'esprit et des instigations du diable. Il a évoqué aussi au sujet de

إِن تَجْتَنِبُواْ كَبَآئِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ

﴿Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdit...﴾[1]

---

[1] Sourate 2, La vache, verset 85.
[2] Sourate 2, La vache, verset 222.
[3] Sourate 2, La vache, verset 245
[4] Sourate 3, La famille de Imrân, 97

Scanned by CamScanner

Abû Turâb a dit : Ce sont les prétentions ou réclamations illégitimes.

وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَى

﴿Et le voisin faisant partie des proches...﴾[2]

Sahl a prétendu que c'était le cœur, **﴿...Et le voisin proche ou étranger...﴾**, l'âme, **﴿...Et le voyageur...﴾** le corps.

Concernant les Paroles d'Allah :

وَهَمَّ بِهَا

﴿...Il eut envie d'elle...﴾[3],

Abû Bakr Al-Warrâq a dit : C'est elle qui fut attiré et non pas Yûssuf. C'est contraire, dis-je, à la formulation explicite du Coran.

Concernant :

مَا هَـٰذَا بَشَرًا

﴿...Ce n'est pas un humain...﴾[4],

Muhammad Ibn 'Alî a assuré : Il n'est pas du genre à recevoir des avances. Az-Zunjânî a décrit le tonnerre comme étant la foudre des anges, et l'éclair comme leur soupir ou le battement de leur cœur, et l'eau du ciel comme leurs pleurs.

Concernant :

فَلِلَّهِ الْمَكْرُ جَمِيعًا

﴿...À Allah appartient la ruse tout entière...﴾[5]

Il a allégué : Al-Hussayn a dit qu'il n'y avait pas de ruse plus probante que la ruse du Seigneur envers Ses serviteurs en leur faisant croire qu'ils ont les moyens de parvenir à Lui, ou que l'accident (ayant un début) puisse tendre vers l'éternel (dans le passé).

L'auteur a dit -qu'Allah lui fasse miséricorde- : En réfléchissant bien à ses dires, on peut se rendre compte, qu'ils sont de l'apostasie pure, en Le faisant passer pour un railleur ou un ricaneur. Pour comprendre, il faut savoir que ce fameux al-Hussayn n'est autre qu'al-Hallâj, ceci explique cela ! Il a interprété **﴿...Par Ta vie...﴾**[6] en disant : C'est-à-dire : en remplissant tes mystères de notre

---

[1] Sourate 4, Les Femmes, verset 31.
[2] Sourate 4, Les Femmes, verset 36.
[3] Sourate 12, Yûsuf, verset 24.
[4] Sourate 12, Yûsuf, verset 31.
[5] Sourate 13, Le Tonnerre, verset 42.
[6] Sourate 15, Al-Hijr, verset 72.

Scanned by CamScanner

contemplation. Ce livre entier dis-je, est configuré dans cette optique. Au départ, je projetais d'extraire bon nombre de passages, mais j'ai pensé finalement que c'était une perte de temps à vouloir recopier une panoplie entre blasphème, erreur, et divagation. Cela m'a d'autant plus persuadé que nous avons déjà rencontré ce style en traitant de l'ésotérisme. Pour avoir à l'idée à quel genre de livre nous avons à faire, en voilà donc l'illustration, et pour en savoir plus, il suffit de revenir à l'original pour le constater.

Abû Nasr as-Sarrâj a évoqué dans son ouvrage *Al-Lumâ'* la chose suivante : « Les Soufis, en matière d'exégèse, ont des déductions bien à eux. Entre autres, touchant le verset :

أَدْعُو إِلَى اللّهِ عَلَى بَصِيرَةٍ

﴿...Appelez à Dieu avec clairvoyance...﴾[1]

Al-Wâsitî a avancé : « Il signifie : Je ne me considère nullement. » Ach-Chiblî a dit aussi : « Si tu avais accès à tout autre que Nous, tu te serais enfui d'eux pour te réfugier auprès de Nous. » Cela n'est pas permis dis-je, étant donné que les personnes concernées par ce verset sont les gens de la grotte. Malheureusement, as-Sirâj qualifie ces allégations dans son livre de déduction. Dans ce registre, Abû Hâmid at-Tûsî dans son ouvrage critique de l'argent, relatif au verset

وَ اجْنُبْنِي وَ بَنِيَّ أَن نَّعْبُدَ الأَصْنَامَ

﴿...Épargne-nous, moi et ma descendance d'adorer les idoles...﴾[2]

Il revendique qu'il s'agit de l'or et de l'argent, compte tenu qu'un Prophète est bien au-dessus d'appréhender le fait de vouer le culte aux idoles et divinités en tout genre. Dans ce contexte, il entend par adoration, être attiré et éblouit par l'argent.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Personne parmi les exégètes n'a fait un tel commentaire. Or, comme a dit Chu'ayb : Il est connu que la raison pour laquelle les Prophètes n'ont éprouvé aucun penchant pour l'association provient du fait qu'ils en sont immunisés, non qu'il en est impossible. De plus, il a dénombré avec lui des personnes capables de fléchir dans l'incrédulité et le polythéisme. Il était donc pertinent de sa part, de se compter parmi eux en disant :

Scanned by CamScanner

Comme il est notoire, la plupart des Arabes, qui font partie effectivement de sa descendance, ont sombré dans le culte des idoles.

[D'après 'Abd al-Ḥaq Ibn 'Abd al-Khâliq, selon Ibn al-Mubârak Ibn 'Abd al-Jabbâr, selon al-Ḥussayn Ibn at-Tanâjirî, selon Abû Ḥafṣ Ibn Chahîn :] « Une partie des soufis a tenu des propos inadmissibles vis à vis du Coran. Par exemple, ils se sont initiés à dire au sujet du verset :

إِنَّ فِي خَلْقِ السَّمَاوَاتِ وَ الأَرْضِ وَ اخْتِلاَفِ اللَّيْلِ وَ النَّهَارِ لآيَاتٍ لأُوْلِي الأَلْبَابِ

(...Dans la création des cieux et de la terre, et dans la succession du jour et de la nuit, il y a des signes pour les gens doués de raison...)[1]
Ces signes sont à Moi. Ils ont ainsi annexé à Allah ce que Lui-même a attribué aux **(...Gens doués de raison...)** ce qui est une forme d'altération du Livre Sacré. Ils ont dit aussi à propos du verset :

وَ لِسُلَيْمَانَ الرِّيحَ

(...Et à Sulaymân, les vents...)[2] ; Sulaymân est à Moi. »

[D'après Ibn Nâssir, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Khalaf, selon Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, Abû Ḥamza al-Khurâssânî a dit :] « Certaines personnes seront abandonnées au Paradis lorsqu'il leur sera dit :

كُلُوا وَ اشْرَبُوا هَنِيئًا بِمَا أَسْلَفْتُمْ فِي الأَيَّامِ الْخَالِيَةِ

(...Mangez et buvez à votre aise pour vos actions avancées les jours passés...)[3] Il a détourné leur attention de Lui en les préoccupant à boire et à manger ; en matière de ruse, on ne peut faire mieux, et pour ce qui est de leur désolation, il ne peut y avoir pire. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Regarde à quel genre d'absurdité, ils en sont arrivés, en utilisant le mot ruse dans toute sa signification. Ils ont fait convenir la ruse à Allah employée dans ce sens. Si l'on se tient à cette interprétation, cela implique que les Prophètes ne mangent ni ne boivent au Paradis, leur attention étant consacrée exclusivement au Seigneur. Quelle audace ! De la part de cet individu pour oser avancer de telles monstruosités. Est-il sensé de qualifier Dieu de ruse dans tous les sens imaginables du terme ? La ruse ou la tromperie attribuée à Dieu a le sens restrictif de rendre la pareille aux gens rusés et aux trompeurs. Le plus étonnant de la part de ces gens, c'est qu'ils font preuve

[1] Sourate 3, La Famille de Imrân, verset 190.
[2] Sourate 21, Les Prophètes, verset 81.
[3] Sourate 69, Celle qui montre la vérité, verset 24.

Scanned by CamScanner

d'une grande timidité en s'abstenant ne serait-ce d'une bouché de nourriture ou du moindre mot dans certaines situations, comment peuvent-ils, quant il s'agit de faire le commentaire du Coran, se sentir à l'aise à ce point ?

[D'après 'Alî Ibn 'Ubayd Allah, Ahmad Ibn al-Hassan et 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad, selon 'Abd as-Samad Ibn al-Ma'mûn, selon 'Alî Ibn 'Umar al-Harbî, selon Ahmad Ibn al-Hassan Ibn 'Abd al-Jabbâr as-Sûfî, selon Bichr Ibn al-Walîd, selon Suhayl le frère de Hazm, selon Abû 'Imrân al-Jawânî, selon Jundub, le Messager d'Allah a déclaré :] « **Celui qui donne, sur le Coran, son avis personnel, se trompe immanquablement.** »[1]

[D'après Hibatullah Ibn Muhammad, selon al-Hassan Ibn 'Alî, selon Abû Bakr Ibn Hamdân, selon 'Abdullah Ibn Ahmad, selon son père, d'après Waqî', selon ath-Thawrî, selon 'Abd al-A'lâ, selon Sa'îd Ibn Jubayr, selon Ibn 'Abbâs, le Messager d'Allah a dit :] « **Celui qui donne sur le Coran, son avis personnel, qu'il prenne sa place en Enfer.** »[2]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il nous est parvenu quelques anecdotes relatives à la ruse, de la part de certains d'entre eux, qu'il est trop pénible de relater. Mais je me dois de les citer à titre d'avertissement pour que l'on puisse s'envisager quel genre d'horreur, sont capables de concevoir ces individus.

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Abû 'Abdillah Ibn Baqûwayhi, d'après Abû 'Abdillah Ibn Khafif, j'ai entendu dire Ruwayma :] « Un groupe de doyen s'est réuni une nuit dans la région du *Châm*. Nous n'avons pas vu plus belle nuit, se dirent-ils, profitons-en pour étudier ensemble un sujet quelconque pour ne pas gaspiller pareille occasion. Traitons donc de l'amour d'Allah, proposèrent-ils. Ils ont donc pris l'initiative de parler de leur sujet de prédilection ; chacun faisant état de sa propre expérience. 'Amr Ibn 'Uthmân al-Makkî, présent dans l'assemblée, s'est uriné dessus, ce qui n'était pas dans ses habitudes. Il a alors quitté la réunion en urgence pour se rendre dans la cour intérieure de la maison. Dans la nuit lumineuse, ses yeux sont tombés sur un parchemin orné d'écrit. Il se précipita de s'en saisir pour aller montrer sa découverte au reste du groupe. À son retour, il s'écria : Ô gens ! Ne vous tracassez plus ! Voici la réponse que vous cherchiez. Voyez ce qu'est écrit dans ce papier. Il

---

[1] Hadith faible, voir *Da'if al-jâmi'* et *Michkât al-Masâbih* de al-Albânî
[2] Hadith faible, voir *Da'if al-jâmi'* et *Michkât al-Masâbih* de al-Albânî

Scanned by CamScanner

était imprimé : Grand rusé, grand rusé. Vous tous, vous prétendiez l'aimer. C'est alors que certains se sont résolus à faire le pèlerinage, ils se sont séparés et ne se sont plus jamais retrouvés en dehors de la saison du *Hadj*. »
L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette histoire est effarante, dis-je, Ibn Khafif est loin d'être crédible. Même si elle devait être vraie, c'est Satan qui leur a déposé cette lettre, bien qu'ils se soient figurés, dans leur suspicion, qu'elle provenait d'Allah Lui-même. J'insiste bien, il faut prendre la ruse quand il s'agit d'Allah, dans le sens de punir les personnes usant de ruse. Quant à l'appeler grand rusé, c'est se faire valoir en deçà de l'ignorance, et faire preuve d'une bêtise sans limite.

[D'après Ibn Zufâr, selon Ibn as-Sarrâj, selon al-Azjî, selon Ibn Jahdam, selon al-Khilâdî, j'ai entendu dire Ruwayma :] « **Allah a dissimulé certaines choses dans d'autres, Il a dissimulé Sa Ruse dans Sa Science, comme il a dissimulé Sa Duperie dans Sa Bonté et Finesse, il a aussi dissimulé Ses Damnations dans le domaine de Ses Dons**. » Ces divagations, dis-je, sont du même type que les précédentes, elles dénudent autant d'audace.

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Abû l-Fadl as-Sahlakî, j'ai entendu dire Muhammad Ibn Ibrâhîm, j'ai entendu dire mon oncle maternel, al-Hassan Ibn 'Alawayhi a dit :] « Abû Yazîd a rendu visite un jour à l'un de ses frères. Parvenu à proximité du fleuve *Jayhoune*, ses deux bords se sont rejoints pour lui permettre de passer. Mon Maître, plaida t-il, qu'est-ce que cette ruse déguisée ! Par Ta Puissance ! Je ne T'ai point vénéré pour cela. Dans un élan de fureur, il revint sur ses pas sans daigner passer le fleuve. »

[As-Sahlakî a dit : J'ai entendu Muhammad Ibn Ahmad al-Mudhakkar évoquer qu'Abû Yazîd a déclaré :] « En connaissant Dieu, on devient le gardien (dans le sens de portier ou de porte) du Paradis, mais le Paradis nous en fait aussitôt le tort. »

C'est une effronterie considérable, à vouloir absolument attribuer à Dieu la ruse, et faire du Paradis, dont l'objectif est suprême, un vulgaire préjudice. Encore que ce soi-disant tort soit affligé aux initiés, alors que dire des autres ! Ces déraisonnements s'expliquent par un manque de science et une mauvaise compréhension.

[D'après Ibn Habîb, selon Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon Abû al-Faraj al-Wiryânî, selon Ahmad Ibn al-Hassan Ibn Muhammad, selon Muhammad

Scanned by CamScanner

Ibn Ja'far Al-Warrâq, selon Ahmad Ibn al-'Abbâs al-Muhallibî, j'ai entendu dire Tayfûr, qui n'est autre qu'Abû Yazîd :] « Les initiés faisant la visite de leur Seigneur dans l'au-delà, sont à deux niveaux. Un niveau ayant le privilège de le visiter à volonté ; quand il veut et comme il veut. L'autre niveau devra se contenter de le visiter une seule fois, et en seront privé ensuite à jamais. Quant on lui demanda des explications, il prononça : Lorsque les initiés le voient pour la première fois, Il leur destine un marché spécial où il n'y ni achat ni commerce, si ce n'est qu'il s'y trouve l'image d'hommes et de femmes. Une fois entré dans ce marché, plus personne ne peut revenir visiter Dieu pour toujours. Sur terre, commenta Abû Yazîd, Il te trompe avec les marchés, et dans l'autre monde, Il te trompe avec les marchés. Quoi que tu fasses, tu seras toujours le serviteur des transactions. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il est lamentable d'oser qualifier la récompense du Paradis de duperie, et d'assumer qu'elle est la cause de la cassure avec le Créateur. Le marché en question est pourvu aux gens du Paradis, à titre de rétribution non qu'il soit une supercherie. Si d'un côté on leur concède les bienfaits de ce marché à volonté, et que d'un autre, ils soient privés de la rencontre tellement attendue, cette soi-disant gratification devient un véritable calvaire. D'où détient-il qu'en y sélectionnant n'importe quoi, on se prive automatiquement de renouveler la rencontre illustre avec le Seigneur. En serait-on puni à tel point de ne plus jamais Le revoir ? Qu'Allah nous préserve de toutes ces confusions et de s'avancer dans un domaine que l'on ne maîtrise pas ! Les sciences !

Il est d'autant plus inadmissible de fournir des renseignements concernant le monde de l'inconnu ne pouvant nous être accessibles et dévoilées uniquement par le biais des Prophètes. Nous pouvons donc l'interpeller au sujet de ses sources, d'où les détient-il et comment surtout lui parviennent-ils ? À ce sujet, comme Abû Hurayra, le rapporteur de ce *Hadith* en l'occurrence, l'a fait savoir à Sa'îd Ibn Al-Mussayb : *« Qu'Allah nous réunisse toi et moi dans le marché (Souk) du Paradis ! »* a t-il manifesté la moindre inquiétude relative à la punition de se voir éloigner du Créateur ? Le problème, c'est que ces gens se sont non seulement éloignés des sciences mais de surcroît, ils se sont convaincus de leurs propres expériences. Cela explique toutes ces confusions et nous enseigne que l'expérience, et les intuitions ne peuvent être que le fruit des sciences avérées ; Le savant pouvant se permettre de s'imbiber de bonnes conceptions, qui sont le résultat de ses recherches. Quant à l'ignorant, il ne peut que récolter sa part

Scanned by CamScanner

d'ignorance. Mes propres yeux ont lus de la plume d'Ibn 'Aqîl : En passant devant un cimetière juif, Abû Yazîd s'est écrié perplexe : « Qui sont-ils pour que Tu puisses les châtier ainsi, une poignée d'ossements qui ont eut affaire aux vicissitudes de la terre, épargnes-les donc !

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Il fait vraiment preuve d'ignorance. D'une part, il dénigre l'être humain en le qualifiant de poignée d'ossements, le croyant étant concerné par cette appellation. D'autre part, avoir eut affaire aux vicissitudes de la vie concerne aussi bien Pharaon. Enfin, en demandant leur absolution, il exprime sa méconnaissance de la Loi. Dieu n'a t-Il pas informé qu'Il ne pardonnait absolument pas l'Association si la personne venait à mourir dans cet état de mécréance. En supposant que son intercession puisse faire ses effets, la requête d'Ibrâhîm en faveur de son père devrait être d'autant plus efficace, sans compter celle de Muḥammad vis à vis de sa propre mère. Qu'Allah nous préserve d'un bagage aussi puéril !

[D'après Abû al-Waqt 'Abd al-'Awwal Ibn 'Issâ, selon Abû Bakr Aḥmad Ibn Abî Naṣr al-Kufânî, selon Abû Muḥammad al-Ḥassan Ibn Muḥammad Ibn Quwârî al-Ḥubayânî, selon Abû Naṣr 'Abdullah Ibn 'Alî at-Tûsî connu sous le nom de as-Sarrâj, Ibn Salîm nous a raconté :] « Abû Yazîd en passant devant un cimetière juif a assuré : *Ils se sont fait excuser*, et en passant devant un cimetière musulman, il a assumé : *Ils se sont fait berner.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ibn as-Sarrâj en voulant interpréter ses dires, a avancé : On a l'impression, qu'en regard de leur mauvaise destinée, celle-ci leur était prédestinée depuis l'éternité sans avoir commis le moindre geste de leur part. En quelque sorte, si leur destin était du départ la pénitence, quelque part ils sont excusables.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le commentaire de cet as-Sarrâj est vraiment déplorable. Il implique que Pharaon et tant d'autres soient ainsi épargnés. Dans le domaine du *ḥadith* ou autre voici quelques exemples de leurs paroles : [D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr al-Khâtib, selon al-Azhârî, selon Aḥmad Ibn Ibrâhîm Ibn al-Ḥassan, selon 'Abdullah Ibn Aḥmad Ibn Ḥanbal :] « Abû Turâb an-Nakhchabî est venu voir mon père. En entendant dire mon père, untel est faible et untel est crédible, il n'a pas pu s'empêcher de lancer : Cher doyen ! Ne dis pas du mal des savants. Malheur à toi ! Lui répondit-il en se tournant vers lui. C'est un bon conseil non de la médisance. »

Scanned by CamScanner

[D'après Yahya Ibn 'Alî al-Mudabbir, selon Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon Ridwân Ibn Muhammad Ibn Hassan ad-Daynûrî, j'ai entendu dire Muhammad Ibn al-Fadl al-'Abbâssî :] « **N**ous nous trouvions chez 'Abd ar-Rahmân Ibn Abî Hâtam, pendant qu'il nous lisait son ouvrage de critique consacré à l'analyse des savants en matière de crédibilité ou non. Yûssuf Ibn al-Hussayn, alors présent l'interpella en lui disant : Ô Abû Muhammad ! Malgré tout mon respect, combien de tous ces gens ont posé leurs pieds au Paradis depuis plus de cent ou deux cents ans, alors que toi, qui tu te trouves encore sur terre, tu les évoques et tu médis sur eux ! 'Abd ar-Rahmân s'est mit à pleurer, et à gémi dans un élan de regret : Tu sais Abû Ya'qûb ! Si j'avais entendu ce sermon avant de rédiger mon livre, je ne l'aurais jamais écrit. »

Qu'Allah pardonne à Abû Hâtam ! Dis-je, s'il était un peu plus avéré, il lui aurait répondu de la même façon que l'ait faite l'Imam Ahmad à Abû Turâb. S'il n'y avait pas la critique des rapporteurs comment pourrions-nous distinguer les annales vraies ou fausses. De plus, être des gens du Paradis, n'empêche en rien de faire des observations faisant état de leur situation. Prétendre que c'est faire de la médisance, c'est vraiment faire mauvaise langue ! D'autre part, une personne inculte en matière de critique, d'après quels critères peut-elle juger de la pertinence de ses paroles ? Il vaut mieux de la part de Yûssuf, qu'il se préoccupe plutôt des anecdotes incroyables que l'on raconte dans ce genre.

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu dire 'Abdullah Ibn Yazîd al-Urdûbilî, j'ai entendu dire Abû l-'Abbâs Ibn 'Ata :] « **C**elui qui connaît Allah, cesse de lui faire part de ses requêtes, sachant qu'Il connaît pertinemment sa situation. »
Ces paroles n'ont d'autre visée que de fermer la porte à l'invocation et aux prières, ce qui est très inculte.

[D'après Muhammad Ibn 'Abd al-Malik Ibn Khayrûn, selon Ahmad Ibn al-Hassan ach-Chahîd, on à lu en ma présence à Muhammad Ibn al-Hassan al-Ahwazî, Abû Bakr ad-Dayf as-Sûfî, j'ai entendu ach-Chiblî répondre alors qu'un jeune homme lui a posé la question :] « ***D**is-moi Abû Bakr ! Pourquoi te contentes-tu de dire ¨Allah¨ au lieu de prononcer intégralement¨ la Illah illa Allah¨ ?*
Ach-Chiblî : *Je n'ose pas affronter l'affirmation après avoir évoqué la négation.*
Le jeune homme : *J'aimerais entendre que tu avances un argument plus solide.*
Ach-Chiblî : *J'ai peur que l'on me reprenne quand je parviens au terme de*

Scanned by CamScanner

l'existence avant de n'atteindre le terme de reconnaissance (ou de confession). »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Quelle argutie ! Le Messager d'Allah exige et exhorte de prononcer l'attestation de foi. Selon al-Bukhârî et Muslim, celui-ci récitait après chaque prière : ***Il n'y a d'autre divinité en dehors d'Allah à qui nous vouons uniquement l'adoration sans lui attribuer d'associer.***[1] Il formulait aussi, s'il voulait prier la nuit : ***Il n'y a d'autre divinité que Toi.***[2] Il n'a pas manqué non plus d'évoquer les mérites innombrables à prononcer la confession de foi. Vous pouvez donc constater comment s'est-il insurgé contre la religion en s'avisant d'adopter des principes pour lesquels le Messager d'Allah n'a pas opté.

[D'après Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî, selon Abû l-Hassan Ibn Muhammad Ibn al-Fadl, selon Sahl Ibn 'Alî al-Hissâb, selon 'Abdullah Ibn 'Alî as-Sarrâj :] « On m'a rapporté qu'on a témoigné à propos d'Abû l-Hassan an-Nawârrî, que ce dernier a proféré en entendant l'appel à la prière : Que le venin de la mort le transperce ! En faisant allusion au Muezzin. Par contre, quant il a entendu un chien aboyer, il a répondu tout radieux : Me voici à ton service ! Quant on lui demanda des explications à ce sujet, il exposa : ¨Cet homme le Muezzin, je me suis emporté contre lui car ce dernier évoque son Seigneur alors qu'il est ailleurs. Si ce n'était sa rémunération, il n'aurait jamais fait l'appel à la prière. Il méritait donc ce que je lui ai dit. Tandis que ce pauvre chien, il évoque Allah sans duplicité, comme le verset le stipule :

وَإِن مِّن شَيْءٍ إِلاَّ يُسَبِّحُ بِحَمْدِهِ

﴿...Pas une chose ne célèbre Ses Louanges...﴾[3] »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Vous avez vu mes amis - qu'Allah nous prémunisse vous et moi de tout lapsus- à quelle perspicacité nous avons à faire et à quelle fine déduction !

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'îd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon Abû Ya'qûb al-Kharrât, selon an-Nawwârî :] « Celui-ci a vu un homme se tenir la barbe, il lui dit : Enlève ta main de la barbe d'Allah ! Vu l'importance de cette affaire, l'homme en question décida de la faire monter au Calife. Je fus ainsi convoqué et intercepté par des représentants de la Loi. On me

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[3] Sourate 17, Le Voyage nocturne, verset 44.

Scanned by CamScanner

fit comparaître devant la plus haute instance, le Calife en personne. Celui-ci m'interrogeait : *J'ai entendu dire qu'à l'aboiement du chien tu as répondu : Me voici à ton service ! Et qu'a l'appel du Muezzin tu as répondu : Que le venin de la mort le transperce !*
an-Nawwârî : *Tout à fait ! Conformément à la Parole d'Allah* ﴿***...Pas une chose qui ne célèbre Ses Louanges...***﴾ *Quand ce chien a évoqué Dieu, je lui ai répondu ainsi. Quant à ce Muezzin, il évoque Allah, souillé par le péché et distrait dans ses pensées.*
Le Calife : *Et n'as-tu pas crié à cet homme : Enlève ta main de la barbe d'Allah ?*
an-Nawwârî : *Tout à fait ! L'homme n'appartient-il pas à Allah ? Comme sa barbe n'appartient-elle pas à Allah ? Tout ce qui se trouve aussi bien dans ce monde que dans l'autre Lui appartient.* »

Le manque de science, dis-je a poussé ces gens à commettre de telles aberrations. Au demeurant, on pourrait lui demander s'il lui est vraiment nécessaire de créer l'amalgame entre l'essence (Allah) et la puissance (Son Royaume).

[D'après Ibn Habîb, selon Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu Ahmad Ibn Muhammad Ibn 'Abd al-'Azîz :] « **J**'ai entendu ach-Chiblî en voulant répondre à la question du savoir : Malheur à toi ! Ceux qui disent Allah ne Le connaissent vraiment pas. Par Allah ! S'il le connaissait vraiment, ils ne se permettraient pas de le prononcer. »

[Ibn Bakawayhi a ajouté : J'ai entendu aussi Abû al-Qâssim Ahmad Ibn Yûssuf al-Barrâdânî dire, j'ai entendu ach-Chiblî demandé un jour à un homme :]
« ***Quel est ton nom ?***
L'homme : *Je m'appelle Adam.*
Ach-Chiblî : *Malheur à toi ! Ne sais-tu pas ce qu'il a fait ? Il a vendu son Seigneur pour une bouchée. Ensuite : Gloire à celui qui m'a excusé par la noire.* »

[Ibn Bakawayhi a ajouté : J'ai entendu dire Bukrân Ibn Ahmad al-Jîlî :] « Ach-Chiblî étant assis, il lui fit savoir qu'il voulait se repentir. Vends tous tes biens, rembourse tes dettes, et divorce de ta femme. C'est ce qu'il fit. Ensuite, il lui inspira : Abandonne tes enfants, sinon tu risques de les habituer à compter sur toi. J'ai fais tout ce que tu me demandes, lui répondit-il. Ensuite, il lui présenta des morceaux de pains qu'il avait rassemblés et lui recommanda : Donne les à manger aux pauvres, et joins-toi à eux. »

Scanned by CamScanner

[D'après Abû l-Muẓaffar 'Abd al-Mun'im Ibn 'Abd al-Karîm, d'après son père, j'ai entendu un certain pauvre dire, j'ai entendu dire Abû l-Ḥassan al-Ḥirfânî :] « ***Il n'y a d'autre divinité en dehors d'Allah du fond du cœur, et Muḥammad est l'Envoyé d'Allah du bout des lèvres.*** »

[D'après Abû Bakr Ibn Ḥabîb, selon Abû Sa'îd Ibn Abî Ṣiddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon Aḥmad Ibn Muḥammad al-Ḥilfâ'î :] « Ach-Chablî ayant aperçu un jeune garçon au *ḥamam* sans vêtement autour de la taille, il lui fit la remarque : « *Ô jeune homme ! Un peu de pudeur voyons !*
Le jeune garçon dit : *Tais-toi ! Désœuvré ! Si tu es vraiment dans la vérité, tu ne dois constater que le Véridique, mais si tu es dans le faux, alors constates le faux. Car la vérité est préoccupée par le Véridique, tandis que le faux est préoccupé par le faux.* »

[D'après Abû Bakr Muḥammad Ibn Abî Ṭâhir, selon 'Alî Ibn al-Muḥsin at-Tannûhî, selon son père, selon Abû al-Qâssim 'Abd a-Raḥîm Ibn Ja'far as-Sirâfî l'érudit :] « J'ai assisté, à Shirâz, à une séance chez son juge Abû Sa'îd Bichr Ibn al-Hassan ad-Dawâdî - son tribunal avait été saisi pour l'affaire d'un homme soufi et de sa femme - le cas des femmes soufis là-bas est phénoménal ; leur nombre, parait-il s'élève à des milliers. Cette femme avait attenté une action en justice contre son mari. Lors de la comparution, celle-ci témoigna : Cher juge ! Cet homme, mon mari voudrait me répudier sans raison valable, si tu voulais consentir à l'en empêcher. Abû Sa'îd fut surpris de sa réaction - il était de nature très irrité contre les ordres soufis. Il lui dit :Que veux-tu dire par sans raison valable ? La femme répond : Cela veut dire qu'au début du mariage, son acception était en moi. Maintenant, il me dit que son acception s'était dissipée de moi bien que la mienne soit toujours en lui, ne s'étant jamais dissipée. Il doit donc continuer notre relation jusqu'à ce que son acception sorte de mon âme de la même façon que la mienne sorte de la sienne. En s'adressant à moi, Abû Sa'îd s'exclama : *Tu as vu cet entendement ?*" ensuite, il réconcilia les parties en présence sans n'avoir recours au divorce. »

Abû Ḥâmid at-Tûsî a recensé dans son œuvre *Al-Ihyâ* que l'un d'entre eux a proclamé : « La Seigneurie d'Allah détient un secret, s'il était étalé, la prophétie serait caduque. La prophétie détient un secret, s'il était découvert, le savoir serait caduc. Les savants connaisseurs du Créateur ont un secret, s'ils l'étalaient, les Lois seraient caduques. »

Scanned by CamScanner

Voyez mes amis ! Dis-je (Ibn al-Jawzî), comment peut-on dire des sottises aussi lamentables en alléguant que la face cachée de la Religion est toute autre que son aspect extérieur. »

Abû Ḥâmid a relaté aussi : Une femme soufie ayant perdu son fils, on lui fit la suggestion suivante : « Tu devrais demander à Allah de te le ramener. Lui contester ce qu'Il m'a destiné, m'est plus difficile que la perte de mon propre enfant. »

Je (Ibn al-Jawzî) suis vraiment stupéfait de la part d'Abû Sa'îd, comment peut-il se laisser aller à relater des choses pareilles dans un contexte apologique et consentant. Pourtant, il sait pertinemment que de faire un vœu ou d'implorer Dieu ne s'avère nullement un signe de mécontentement.

Aḥmad al-Ghazâlî a relaté : « Un juif est entré chez Abû Sa'îd Ibn Abî al-Khayr aṣ-Ṣûfî pour lui dire : « *Je voudrais me convertir par ton intermédiaire.*
Abû Sa'îd : *Ne le fais pas !*
Les gens se sont alors réunis et lui ont contesté *: Cher doyen ! Tu l'empêches de rentrer dans l'Islam ?*
Abû Sa'îd : *Tu le veux vraiment ?*
Le juif : *Bien sur !.*
Abû Sa'îd : *Tu t'es délié de toi-même et de tous tes biens ?*
Le juif : *Oui !*
Abû Sa'îd : *C'est cela l'Islam chez moi ! Conduisez-le maintenant, chez le doyen Abû Ḥâmid pour qu'il lui expose l'attestation des hypocrites, en sous-entendant la confession de foi.* »

Ces paroles parlent d'elles-mêmes, dis-je pour pouvoir les condamner ; elles démontrent toutes seules leur monstruosité qui de surcroît en est le comble. Voici une autre histoire pratiquement identique à la précédente dans le domaine de repousser la personne désirant se convertir. [D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ibn Thâbit, selon Muḥammad Ibn Aḥmad Ibn Ya'qûb, selon Muḥammad Ibn Na'îm ad-Ḍubbî, j'ai entendu dire Abû 'Alî Muḥammad Ibn Aḥmad al-Massarkhassî, celui-ci raconte selon son grand-père, et d'autres membres de sa famille :] « Al-Ḥassan et al-Ḥussayn, les enfants de 'Issâ Ibn Massarkhassî étaient tous deux de fameux cavaliers. Les gens étaient très impressionnés de l'allure de ces deux frères et de leur habilité. Ces deux intrépides se sont entendus pour embrasser l'islam ensemble. Dès lors, ils décidèrent de se rendre chez Ḥafṣ Ibn 'Abd ar-Raḥmân afin de se convertir entre

Scanned by CamScanner

ses mains. Celui-ci s'est excusé de ne pouvoir le faire en prétextant qu'ils étaient parmi les chrétiens les plus nobles, et qu'ils devaient profiter de la saison du Pèlerinage où 'Abdullah Ibn al-Mubârak devrait se rendre pour le faire auprès de lui ; ce qui est plus honorable chez les musulmans. Ce dernier est le doyen des gens de cette confession d'Est en Ouest. Ils se sont retirés ainsi convaincus. L'inconvénient, c'est qu'al-Hussayn est tombé gravement malade, à tel point que sa maladie l'a fait périr. Il est donc mort chrétien avant même que ne vienne Ibn al-Mubârak. À son arrivé, il était déjà trop tard pour ce défunt dont le frère s'est converti seul. »

Cette calamité dis-je, a été provoquée par l'ignorance. La leçon a tirer, c'est de reconnaître l'importance de la science. S'il avait été un peu plus sagace, il les aurait conviés à se convertir sur-le-champ. C'est le genre de chose qu'il ne faut absolument pas retarder le moindre instant. Toutefois, la réaction d'Abû Sa'îd envers ce juif, en réplique à sa volonté de devenir musulman, reste bien plus déplorable. Dans ce contexte, Abû Nasr as-Sarrâj a évoqué dans son ouvrage intitulé *al-Lam'* (éclat) en voulant désigner l'éclat soufi : Au sujet de Sahl Ibn 'Abd Allah, si l'un de ses amis venait à tomber malade, il lui recommandait : « Si tu veux te plaindre, tu n'as qu'à geindre Ah ! C'est un nom d'Allah qui réconforte le croyant. Ne prononce surtout pas délivre-moi ! Qui est un nom du diable. »

Voila donc en extrait quelques-unes unes de leurs paroles recensées, nous faisant étaler leur perception et leur conscience. J'ai voulu porter l'attention sur le niveau de leur connaissance, leur mauvaise compréhension, et leurs erreurs immenses. Dans ce chapitre, [j'ai entendu dire Abû 'Abd Allah Hussayn Ibn 'Alî al-Muqrî, j'ai entendu dire Abû Muhammad 'Abdullah Ibn 'Ata al-Harrâwâ, j'ai entendu dire 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad Ibn al -Muzaffar, j'ai entendu dire Abû 'Abd ar-Rahmân Ibn al-Hussayn, j'ai entendu dire 'Abdullah Ibn al-Hussayn as-Sulamî, j'ai entendu dire 'Alî Ibn Muhammad al-Misrî, j'ai entendu dire Ayyûb Ibn Sulaymân, j'ai entendu dire Muhammad Ibn Muhammad Ibn Idrîs ach-Châfi'î, j'ai entendu dire mon père :] « J'ai fréquenté les soufis pendant dix ans, je n'ai rien appris d'eux, si ce n'est ces deux paroles : Le temps est une épée, et la meilleure immunité est que tu sois incapable. »

Scanned by CamScanner

Les ruses d'Iblîs contre les Soufis dans leur extase et leur prétention

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Sache que la science engendre la piété, elle apprend le mépris de soi-même, et fait naître de longs silences. Si tu voulais considérer les savants anciens, tu pourras constater pour la plupart, dans son comportement la crainte. Ceux-ci sont loin de toutes sortes de prétentions comme l'illustre les paroles d'Abû Bakr : ***« J'aurais voulu être un cheveu sur la poitrine d'un croyant ! »*** et celles de 'Umar juste avant de rendre l'âme : « **Malheur à 'Umar ! S'il ne lui est pas pardonné.** » Comment comprendre aussi les aspirations d'Ibn Mas'ûd, lorsqu'il a espéré : « **Si au moins quand me viendra la mort, je ne serais point ressuscité.** » Que dire des propos inespérés de 'Aïcha : « **Si j'avais pu tomber dans l'oubli.** » ou encore de ces sentiments accablants de Sufyân ath-Thawrî en s'adressant à Hammad Ibn Salama sur son lit de mort : « *Tu penses que quelqu'un comme moi puisse être pardonné !* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si ce genre de sensation a pu être éprouvé par ces grands, c'est leur connaissance poussée d'Allah qui les a motivés. Elle leur inculque la crainte et les pousse à la piété. Le Seigneur a révélé : ﴿**...Ceux qui craignent Allah parmi Ses créatures, ce sont les savants...**﴾ Le Prophète a aussi confié : « **Je suis celui qui connaît le mieux Allah, et celui qui le craint le plus.** »[1] Le fait est que certains individus parmi les soufis, s'étant éloigné des sciences, ils se sont mis à considérer leurs œuvres. Certaines ayant coïncidé avec la Grâce du Seigneur, relevant plus du miracle, ils s'en sont félicités en les exhibant.

[D'après Muhammad Ibn Nâssir al-Hâfiz, selon Abû l-Fadl Muhammad Ibn 'Alî as-Sahlakî, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah Muhammad Ibn 'Abdillah ach-Chirâzî, selon Abû Bakr 'Umar Ibn Yumn, selon Abû 'Umar ar-Rihâwî, selon Ahmad Ibn Muhammad al-Juzarî, j'ai entendu dire Abû Mûssâ ad-Dâ'ilî, j'ai entendu dire Abû Yazîd al-Bustâmî :] « Vivement le jour de la Résurrection que je puisse dresser ma tente au dessus de la Géhenne.
- Pourquoi cela ? Abû Yazîd ! Lui demanda un homme.
- Je sais que la Géhenne en me voyant, elle s'apaise. Je pourrais ainsi être miséricorde pour l'humanité. »

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb al-'Âmirî, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon Ibrâhîm Ibn Muhammad, selon Hassan Ibn 'Alawiyya,

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

selon Tayfûr Ibn 'Issâ, selon Abû Mûssâ ach-Chiblî, j'ai entendu dire Abû Yazîd :] « Quand viendra la Résurrection, et que les gens du Paradis entreront au Paradis et que les gens de l'Enfer entreront en Enfer, je vais m'interposer et lui demander de me faire entrer aux enfers.

- Pourquoi donc ? Lui demanda t-on.

- Pour que l'humanité sache que Sa Bonté et Sa Grâce se trouvent dans les abîmes en compagnie de Ses élus. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ces paroles sont des plus infâmes. Elles impliquent qu'il faille dénigrer la gravité de l'Enfer bien que le Seigneur ait insisté sur son horreur en disant :

فَاتَّقُواْ النَّارَ الَّتِي وَ قُودُهَا النَّاسُ وَ الْحِجَارَةُ

(Craignez le Feu dont le combustible sont les pierres et les hommes...)[1]

Il l'a décrit en ces mots :

إِذَا رَأَتْهُم مِّن مَّكَانٍ بَعِيدٍ سَمِعُوا لَهَا تَغَيُّظًا وَ زَفِيرًا

(...Lorsque de loin elle les voit, ils entendront sa fureur et ses pétillements...)[2] etc.

[D'après 'Abd al-'Awwal, selon Ibn al-Muẓaffar, selon Ibn A'yûn, selon al-Farbârî, selon al-Bukhârî, selon Ismâ'îl, selon Mâlî Ibn Abî az-Zinad, selon al-A'raj, selon Abû Hurayra, le Messager d'Allah a déclaré :] « **Le feu que vous utilisez n'est qu'une portion des soixante dix portions de la chaleur de la Géhenne.**

- Par Allah ! S'exclamèrent les Compagnons, il suffirait à lui seul, cher Messager d'Allah !

- Pourtant ! Assura t-il, il lui en manque soixante-neuf autres avant d'atteindre sa chaleur. »[3] Rapporté par al-Bukhârî et Muslim. Muslim a rapporté indépendamment un *ḥadith* d'Ibn Mas'ûd, selon le Prophète : «**On fera venir ce jour l'Enfer. Il aura soixante dix mille brides ; à chacune, il y aura soixante dix mille anges le traînant.** »[4]

[D'après Muḥammad Ibn Nâssir, selon Ja'far Ibn Aḥmad, selon Abû 'Alî at-Tamîmî, selon Abû Bakr Ibn Malik, selon 'Abdullah Ibn Aḥmad, d'après son

---

[1] Sourate 2, La Vache, verset 24.
[2] Sourate 25, Le discernement, verset 12.
[3] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[4] Hadith authentique rapporté par Muslim.

Scanned by CamScanner

père, selon Bahz Ibn Assad, selon Ja'far Ibn Sulaymân, selon 'Alî Ibn Zayd, selon Mutarrif, selon Ka'b, 'Umar Ibn al-Khattâb lui a demandé :]
« ***Cher Ka'b ! Fais-nous frémir.***
Ka'b : ***Ô Prince des croyants ! Si tu accomplis les actions d'un homme pouvant atteindre, le Jour de la Résurrection celle de soixante dix Prophète, tu vas les dédaigner ce jour-là, de ce que tu verras.***
Après avoir baissé la tête un moment, 'Umar se reprit, et demanda encore : ***Continue Ka'b !***
Ka'b : ***Ô Prince des croyants ! Si l'on devait ouvrir de l'Enfer, l'espace d'une nasale de taureau en Orient, et qu'un homme se trouvait en occident, il suffirait pour lui faire bouillir son cerveau jusqu'à fondre de chaleur.***
Après avoir baissé la tête un moment, 'Umar se reprit, et pria :
- Continue Ka'b !
Ka'b : ***Ô Prince des croyants ! Le Jour de la Résurrection, l'Enfer exhale un soupir et ni ange favori ni Prophète élu ne pourra résister sans s'écrouler à genou en s'écriant : Seigneur ! Mon âme ! Mon âme ! Je ne t'en demanderais pas plus aujourd'hui que pour mon âme.*** »

[D'après Muhammad Ibn 'Abd al-Bâqî Ibn Ahmad, selon Hamd Ibn Ahmad al-Haddâd, selon Abû Na'îm al-Hâfiz, selon son père, selon Ahmad Ibn Muhammad Ibn al-Hassan al-Baghdâdî, selon Ibrâhîm Ibn 'Abdillah al-Junayd, selon 'Abdullah Ibn Muhammad Ibn 'Aïcha, selon Salam al-Khawwâs, selon Fûrât Ibn as-sâ'ib, selon Zadhân, j'ai entendu Ka'b al-Ahbâr raconter :] « Le Jour de la Résurrection, Allah rassemble les premiers et les derniers humains au même endroit. Les anges descendent et se mettent en rangs. C'est alors qu'Il somme : *Jibrîl ! Ramène-moi la Géhenne.* Quand Jibrîl s'exécute, il la ramène tirée par soixante dix mille brides. Survenue à une distance évaluée à cent années, elle se met à exhaler un soupir faisant rebondir le cœur des créatures. Ensuite, elle souffle une deuxième fois, ni ange favori ni Prophète élu ne pourra résister sans s'écrouler à genou. Enfin, quant elle souffle une troisième fois, les cœurs remontent à la gorge, et les esprits s'ébahissent. Chacun se cantonne à ses œuvres. Ibrâhîm lui-même, l'Intime d'Allah va se défendre en plaidant : *En ma qualité d'intime, je ne t'implorerais pas plus que pour mon âme.* Mûssâ va plaider aussi en arguant : « *En ma qualité de confident (Allah s'étant entretenue avec lui en personne), je ne t'implorerais pas plus que pour mon âme* et à 'Issâ de dire : *"Pour m'avoir honoré de Ta Grâce, je ne t'implorerais pas plus que pour mon âme. Je ne le ferais même pas pour Maryam, qui m'a pourtant enfanté.* »

Scanned by CamScanner

Nous avons déjà rapporté la question du Prophète à l'archange : « ***Ô Jibrîl ! Pourquoi n'ais-je jamais vu sourire Mîkâ'îl ?***
Jibrîl : *Mîkâ'îl n'a jamais sourit depuis la création de l'Enfer, quant à Moi, je n'ai jamais séché l'œil depuis sa création de peur qu'en désobéissant à Allah, il m'y propulse.* »[1]

Un jour que 'Abdullah Ibn Rawâha pleurait, sa femme le questionna : « Pourquoi pleures-tu ? [Il répondit] : On m'a informé que j'allais y passer (au-dessus), lui expliqua t-il, mais personne ne m'a informé que j'allais traverser (ou en revenir). »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si telle est la situation des Anges, des Prophètes et des Compagnons, dénués de toute impureté, ils ressentent cependant un tel malaise juste à l'idée de l'Enfer. Comment ce prétendu peut-il se sentir aussi à l'aise. Ensuite, il se permet d'assurer pour lui-même ce qu'il ignore ; compter parmi les élus, et se voir garantir le salut. Est-il pertinent de certifier être sauvé de la sorte, à l'exception bien sûr d'un certain nombre de Compagnons déterminés. Il faut savoir que le Prophète a averti, de s'investir ainsi, en avisant : « **Celui qui prétend aller Paradis, va en Enfer.** » Alors que ce fameux Muhammad Ibn Wâssi' a prétendu juste avant sa mort : « *Mes chers frères ! Savez-vous où l'on me conduit ? On me conduit, par Allah ! Celui qui n'est d'autre divinité en dehors de Lui, en Enfer ou bien l'on me pardonne !* »
Si ces allégations de la part de ce prétendu dis-je, sont vraies, c'est vraiment le comble des ruses d'Iblîs. Ibn 'Aqîl disait : On raconte de la part d'Abû Yazîd qu'il aurait dit : « *Qu'est-ce que l'Enfer ! Par Allah ! Si je venais à le voir, je pourrais l'éteindre juste avec le bout de ma manche ou quelque chose dans ce genre.* »
Celui qui avance de tels propos est un athée qui mérite absolument la peine de mort ; de tels outrages traduisent l'incrédulité de son auteur. À titre d'exemple, celui qui croit aux génies est effrayé à l'idée de rester seul dans le noir, celui qui n'y croit pas reste par contre tout à fait indifférent ; il serait même capable de les défier en les sommant de venir le prendre. On devrait pour ce genre d'individu, lui rapprocher au nez une bougie allumée. S'il en est incommodé, il faudrait lui rappeler que ce n'est qu'un tison de feu.

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Abû l-Fadl as-Sahlakî, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah ach-Chirâzî, selon Abû Ishâq Ibrâhîm Ibn Muhammad, j'ai entendu dire al-Hassan Ibn 'Alawiyya, j'ai entendu dire Tayfûr as-Saghîr, j'ai

[1] Hadith faible, voir *Da'if al-jâmi'* et *Ad-Dâ'ifa* d'Al-Albânî.

Scanned by CamScanner

entendu dire mon oncle qui est le domestique d'Abû Yazîd, j'ai entendu dire Abû Yazîd :] « ***Gloire à moi ! Gloire à moi ! Qu'elle est grande ma majesté !*** Il a poursuivit ensuite : *Je me suffis moi-même, je me suffis.* »

Je dois dire que dans l'éventualité où cette anecdote est véridique, il est possible que la personne qui l'a ramenée l'ait mal comprise. Il est probable en fait, qu'il ait fait allusion à Dieu, se faisant Son éloge en proclamant : « *Gloire à moi !* » Dieu étant l'auteur de ces paroles non lui-même. Al-Junayd pour sa part, lui a plaidé en sa faveur une certaine interprétation, si celle-ci dans le fond ne rejoint point mon hypothèse, dans ce cas, elle n'a aucune valeur.

[D'après Ibn Nâssir, selon as-Sahlakî, selon Muḥammad Ibn al-Qâssim al-Fârissî, j'ai entendu dire al-Ḥassan Ibn 'Alî al-Mudhakkar, j'ai entendu dire Ja'far al-Khaldî, on a dit à al-Junayd qu'Abû Yazîd a déclaré :] « ***Gloire à moi ! Gloire à moi ! Je suis mon Seigneur le haut !*** » Al-Junayd a justifié : « Cet homme s'est annihilé à contempler la Majesté éternelle, il s'est donc exprimé à travers le sujet de son aliénation et de sa déchéance. Il a été abasourdi à la vue de la Vérité, il ne contemplait plus que la Vérité, qu'il a décrite. » Ces excuses dis-je sont des chimères.

[D'après al-Ḥassan, selon Muḥammad Ibn al-Faḍl al-Karmânî, selon Sahl Ibn 'Alî al-Khachchâb, d'après aussi Abû al-Waqt 'Abd al-'Awwal, selon Aḥmad Ibn Abî Naṣr al-Kâfânî, selon al-Ḥassan Ibn Muḥammad Ibn Fawzî, selon 'Abdullah Ibn 'Alî Ibn as-Sirâj ; j'ai entendu dire un jour Aḥmad Ibn Salam al-Basrî à Basra durant son cours :] « **P**haraon lui-même n'a pas proféré les paroles qu'Abû Yazîd a osé émettre, il a simplement déclaré :

فَقَالَ أَنَا رَبُّكُمُ الْأَعْلَى

﴿...Je suis votre Seigneur le Haut !﴾[1]

Tout en sachant qu'il est adéquat de qualifier la créature de seigneur, comme on dit : Le maître (qui est synonyme de seigneur) de maison. Tandis que les paroles d'Abû Yazîd : *¨Gloire à moi ! Gloire à moi !¨*, ne peuvent s'attribuer qu'à Allah.

Pourtant lui dis-je, il t'est vérifié qu'Abû Yazîd l'a bien dit ? Il l'a bien dit, me confirma t-il. Je lui ai dit alors qu'il est probable que ces paroles soient intervenues dans un contexte antécédent. Il a très bien pu raconter qu'Allah proclame : « *Gloire à moi !* » Car si l'on entendait quelqu'un exprimer : « *Il n'y a d'autre divinité en dehors de Moi* » Nous saurions pertinemment qu'il ne fait que

[1] Sourate 79, Les anges qui arrachent les âmes, verset 24.

Scanned by CamScanner

lire. Or, j'ai enquêté auprès d'un certain nombre de personnes venant de *Boustam*, de la propre famille d'Abû Yazîd à propos de cela, ils m'ont affirmé qu'ils n'étaient pas au courant de cette affaire.

[D'après Ibn Nâssir, selon Abû al-Fadl as-Sahlakî, j'ai entendu dire Abû 'Abd Allah ach-Chirâzî, j'ai entendu dire 'Amir Ibn Ahmad, j'ai entendu dire al-Kannani, selon Abû Mûssâ ad-Dâ'ilî, j'ai entendu dire Abû Yazîd :] « **J**e cherchais à me rapprocher de la Maison Sacrée en tournant autour. Lorsque j'y suis arrivé, je me suis rendu compte que c'est elle qui tournait autour de moi. »

[Ach-Chirâzî a ajouté : d'après Ibrâhîm Ibn Muhammad, j'ai entendu dire al-Hassan Ibn 'Alawiya, j'ai entendu dire Tayfûr as-Saghîr, j'ai entendu dire Abû Yazîd :] « **M**on premier pèlerinage, j'ai vu la Maison Sacrée. Mon deuxième pèlerinage, j'ai vu Son Possesseur sans voir la Maison. Le troisième pèlerinage, je n'ai vu ni la Maison Sacrée ni son Possesseur. »

[Ach-Chirâzî a poursuivit : J'ai entendu aussi dire Muhammad Ibn Dadûwayhi, j'ai entendu dire 'Abdullah Ibn Sahl, j'ai entendu dire Abû Mûssâ ad-Dâ'ilî ; J'ai entendu dire Abû Yazîd au sujet des *Tables Gardées*, lorsqu'il fut questionné à leur sujet :] « **J**e suis les Tables Gardées. »

[Ach-Chirâzî a poursuivit : J'ai entendu dire al-Muzaffar Ibn 'Issâ al-Muraghî, j'ai entendu dire Sîrîn, j'ai entendu dire Abû Mûssâ ad-Dâ'ilî :] « **J**'ai évoqué à Abû Yazîd : « *On m'a rapporté que trois personnes ont le cœur comme celui de Jibrîl.*

Abû Yazîd : *Je suis ces trois personnes en même temps.*

Abû Mûssâ : *Comment cela ?.*

Abû Yazîd : *C'est simple, mon cœur est un, ma conscience est une, et mon esprit est un.*

Abû Mûssâ : *On m'a rapporté qu'un homme a le cœur comme celui d'Israfil.*

Abû Yazîd : *Il n'est autre que moi, soutint-il. Quelqu'un comme moi, c'est comme une mer éloignée, n'ayant ni début ni fin.* »

As-Sahlakî a assumé : « Un homme après avoir récité en présence d'Abû Yazîd le verset suivant :

إِنَّ بَطْشَ رَبِّكَ لَشَدِيدٌ

﴿...La prise de ton Seigneur est foudroyante...﴾[1]

[1] Sourate 85, Les constellations, verset 12.

Scanned by CamScanner

Celui-ci a avancé : *Par Sa vie ! La mienne est encore plus violente que la Sienne.* On lui demanda : « *Tu fais partie, parait-il, des sept ?* Il répondit : *Je suis les sept en même temps !* Et quand on lui certifia que l'humanité se tient sous la bannière de notre maître Muḥammad, il se galvanisa subjugué de lui-même : « *Par Allah ! Mon étendard est plus étendu que le sien. Le mien est de lumière, il abrite les hommes et les génies, regroupés avec les Prophètes.* » Ce dernier s'exaltait : « *Gloire à moi ! Gloire à moi ! Qu'il est grand mon pouvoir ! Rien ne ressemble dans les cieux à mon être, et aucune qualité notoire sur la terre, comparable aux miennes ne peut être. Je suis Lui, Il est moi, Il est Lui.* »

[D'après les deux Muḥammad (Ibn Nâssir et Ibn 'Abd al-Bâqî), selon Ḥamd Ibn Aḥmad, selon Abû Na'îm al-Ḥâfiẓ, selon Aḥmad Ibn Abî 'Imrân, selon Mansûr Ibn 'Abdillah, j'ai entendu dire mon père :] « On a dit à Abû Yazîd : « Tu fais partie des sept suppléants('Abdal), qui sont les cimes (Awtad) de la terre ? [Il a répondu] : Je suis les sept en même temps. »

[D'après Ibn Nâssir, selon Abû al-Faḍl, as-Sahlakî, j'ai entendu dire Abû l-Ḥussayn Muḥammad Ibn al-Qâssim al-Fârissî, j'ai entendu dire Abû Naṣr Ibn Muḥammad Ibn Ismâ'îl al-Bukhârî, j'ai entendu dire Abû al-Ḥussayn 'Alî Ibn Muḥammad al-Jurjânî, j'ai entendu dire al-Ḥassan Ibn 'Alî Ibn Sallâm :] « Abû Yazîd étant entré dans une ville, bon nombre de gens l'ont accueilli et l'ont suivi. En se retournant vers eux, il proclama :

أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا

(... Il n'y a d'autre divinité en dehors de Moi...)[1]

Il est devenu fou ! s'exclama la foule, en se détournant de lui. »

[Al-Fârissî a ajouté : J'ai entendu dire Abû Bakr Aḥmad Ibn Muḥammad an-Nayssabûrî, j'ai entendu dire Abû Bakr Aḥmad Ibn Ismâ'îl, j'ai entendu dire mon oncle (maternel) 'Alî Ibn al-Ḥussayn, j'ai entendu dire al-Ḥassan Ibn 'Alî Ibn Ḥayât, j'ai entendu dire mon oncle (paternel) qui est Abû 'Imrân Mûssâ Ibn 'Issâ le fils de mon frère Abû Yazîd, j'ai entendu dire mon père, Abû Yazîd a déclamé :] « *Une fois, on m'a élevé au ciel pour me retrouver devant Lui (Allah). Il m'a déclaré : Abû Yazîd ! Mes créatures désirent te voir.*
Abû Yazîd : *Mon vénéré ! Moi aussi j'aimerais qu'ils me voient.*
Allah : *Abû Yazîd ! Je voudrais te montrer à eux.*
Abû Yazîd : *Mon vénéré ! S'ils insistent pour me voir, et que cela concorde avec Ta volonté, je ne pourrais me permettre de ne pas y remédier. Tu n'as qu'à me*

[1] **Sourate 21, Les prophètes, verset 25.**

Scanned by CamScanner

rapprocher de Ton Unité, me couvrir de Ton Autorité, et m'élever au niveau de Ton Unicité. De cette façon, lorsque Tes créatures me verront, ils diront qu'ils T'ont vu, de sorte que c'est Toi qui leur sera manifeste, et que moi, je serai absent de la scène. Il convint donc de me vouer à la tâche prévue, en m'installant comme convenu, me revêtant ainsi et en m'élevant.

Allah : *Maintenant, sors à leur rencontre !.*

J'ai avancé un pas en avant, à partir de Lui, en leur apparaissant. Quand j'ai voulu précéder un deuxième pas, je me suis évanoui.

Allah : *Ramenez-moi Mon bien-aimé, s'écria t-Il alors, il ne peut souffrir se séparer de moi un instant.* »

[D'après Ibn Nâssir as-Sahlakî, j'ai entendu dire Muḥammad Ibn Ibrâhîm le sermonneur, j'ai entendu dire Muḥammad Ibn Muḥammad al-Faqîh, j'ai entendu dire Aḥmad Ibn Muḥammad le soufi, j'ai entendu dire Abû Mûssâ :] « On raconte au sujet d'Abû Yazîd qu'il aurait affirmé : Mûssâ sollicitait voir Son Seigneur, tandis que moi, je n'ai pas cherché à le voir, c'est Lui qui tâchait à me voir. »

[D'après Abû Bakr Ibn Ḥabîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Ṣiddîq al-Ḥayyârî, selon Abû 'Abdillah Ibn Bakawayhi, selon Abû at-Ṭayb Ibn al-Farghânî, j'ai entendu dire al-Junayd Ibn Muḥammad :] « Hier, un homme de la ville de Boustam est venu me voir. Il indique qu'il a entendu dire Abû Yazîd : Ô Allah ! Si Tu sais d'avance que Tu seras amené à châtier la moindre personne par le feu, Tu n'as qu'à faire augmenter mon volume de sorte qu'il n'y ait de place pour personne d'autre que moi. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Les revendications précédentes, ne taisent en rien leur aspect immonde. Cependant, cette dernière mérite de lui vouer un peu plus d'attention, et cela selon trois aspects.

Premièrement : Il a supposé « Si Tu sais d'avance » alors que nous savons absolument qu'une partie des humains seront foncièrement introduit en Enfer. Plus particulièrement, Allah en a cité quelques-uns parmi eux à l'instar de Pharaon et d'Abû Lahab. Comment peut-on, après autant d'évidence et de certitude, émettre une quelconque restriction ou rendre la chose hypothétique !

Deuxièmement : Il stipule faire augmenter son volume pour défendre sans distinction aucune aussi bien les croyants que les non-croyants, il aurait pu au moins faire exception des infidèles. Sans compter sa compatissance envers eux, il s'initie (s'implique) implicitement ainsi dans la Miséricorde divine.

Troisièmement : Il feint d'ignorer l'ardeur de l'Enfer, tout en étant sûr de

Scanned by CamScanner

pouvoir y résister. Ces deux vocations chez lui étant fictives.

Ensuite, poursuis-je, il a enchaîné : « par Allah ! J'ai discuté de cette question hier, avec al-Khidr, les Anges ayant penché vers mon opinion. Dieu lui-même, m'ayant écouté, ne m'a rien reproché. S'il l'avait fait, il m'aurait laissé muet. » Si ce n'était qu'on ait reconnu à cet homme qu'il avait changé, il aurait fallut réfuter ses propos. Où donc a t-il trouvé al-Khidr ? Et d'où détient-il que les Anges en personnes l'ont approuvé ? Combien d'opinions condamnables n'ont connu pour leurs auteurs aucune punition divine à court-terme ? Toutefois, on m'a rapporté selon Maymûn 'Abdû, selon Samnûn al-Mulahhib celui-ci se qualifiait lui-même de menteur en raison des vers suivants qu'il a composé :

Je n'ai en dehors de Toi aucune fortune
De quelle sorte désires-Tu puis m'éprouver

Il a été éprouvé par une rétention d'urine de sorte qu'il ne pouvait plus tenir en place. Par la suite, il faisait le tour des écoles un récipient à la main, où il déversait péniblement quelques gouttes d'urines. En s'adressant aux enfants, il conjurait : « Priez pour votre oncle le menteur ! »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ce genre d'histoire donne vraiment la chair de poule. As-tu vu ce qu'il s'inflige ? Voici le résultat quand la personne ne sait rien d'Allah. S'il Le connaissait un peu plus, il Lui aurait simplement demandé de garder la santé ou de l'épargner de toute affliction. Pourtant, il est bien dit : en connaissant Dieu, la langue se languit (dans le sens de se fatiguer).

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu dire Muhammad Ibn Dâwûd al-Jawzûjanî, j'ai entendu dire Abû l-'Abbâs Ibn 'Atâ :] « J'étais contre les miracles jusqu'au jour où quelqu'un de crédible m'a rapporté des anecdotes au sujet d'Abû al-Hussayn An-Nûrî. Quand je lui ai demandé de me le réaffirmer, il m'a confirmé leur authenticité. Nous avions embarqué sur un *Samiriya* (genre de bateau), entama t-il, au-dessus du Tigre. Les passagers ont demandé à Abû l-Hussayn qu'il extirpe un poisson de l'eau pesant trois *ratls (ratl : environ 500 grs.)* et trois onces (ou okke ; c-à-d 200 grs). À peine a t-il bougé les lèvres qu'un poisson de trois *ratls* et de trois onces est apparu à la surface de l'eau, et s'est échut sur le bateau.

Les passagers : Nous te demandons par Allah ! S'exclamèrent les témoins. Tu dois absolument nous informer quelle est donc la formule que tu as employée dans ton invocation !

Abû l-Hussayn : j'ai simplement émis : par Ta Puissance, si Tu ne fais pas sortir

Scanned by CamScanner

de l'eau un poisson de trois ratls et de trois onces, je me jette dans le Tigre. »

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ibn Thâbit, selon 'Abd as-Samad Ibn Muhammad al-Khâtib, selon al-Hassan Ibn al-Hussayn al-Hamadânî, j'ai entendu dire Ja'far al-Khaldî, j'ai entendu dire al-Junayd, j'ai entendu dire an-Nûrî :] « **Q**uand j'étais à ar-Riqqa, les disciples qui y vivaient sont venus me voir. Ceux-ci m'ont proposé de faire une sortie sur le fleuve pour pêcher du poisson. Une fois au large, ils m'ont sollicité par ces mots : « Abû al-Hussayn ! Mets-nous en valeur ta dévotion, tes efforts constants, et fais nous profiter de ta situation d'avéré en nous faisant venir un poisson ne pesant ni plus ni moins que trois ratls ? En me résignant à leur volonté, je me suis tourné vers mon Maître (Allah) pour lui soutenir : Si tu ne me fais pas apparaître immédiatement un poisson ayant les caractéristiques qu'ils ont exigées, je me jette dans l'Euphrate. » Un poisson est alors apparut à la surface, quand nous l'avons pesé, il faisait effectivement trois ratls. Al-Junayd lui a demandé pour s'assurer : « Abû l-Hussayn ! Franchement, s'il ne s'était rien passé, tu allais vraiment le faire ! Oui, confia t-il. »

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon Abû Ya'qûb al-Khurrât : Abû l-Hussayn an-Nûrî m'a dévoilé :] « **J**'étais quelque peu sceptique au sujet de ces soi-disant miracles. Un jour que des enfants jouaient, je leur ai pris des mains une canne. Je me suis installé entre deux barques et ai prononcé : *Par Ta Puissance ! Si tu ne me fais pas apparaître un poisson ne pesant ni plus ni moins trois ratls, je m'abstiendrais de manger.* » Quand cette histoire parvint à al-Junayd, il fit le commentaire suivant : il mérite qu'un serpent lui sorte et le pique.

[D'après Ibn Habîb, selon Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu dire al-Hussayn Ibn Ahmad al-Fârissî, j'ai entendu dire ar-Rûqî, j'ai entendu dire 'Alî Ibn Muhammad Ibn Abân, j'ai entendu dire Abû Sa'îd al-Khurrâz :] « **M**on plus grand tord (péché) c'est de L'avoir connu. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : S'il a voulu dire à travers ce propos : En l'ayant connu, je n'étais pas dans mes œuvres, à la hauteur de cette connaissance, d'où l'ampleur de mon péché. À l'instar de la personne qui commet une violation, tout en étant au courant de son interdiction : sa faute en est d'autant plus infâme. Si son interprétation veut dire autre chose, alors ces paroles sont très vilaines.

[D'après Ibn Habîb, selon Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon Ahmad

Scanned by CamScanner

al-Hilfay, j'ai entendu dire ach-Chiblî :] « Tes créatures T'ont aimé pour Tes bienfaits, quant à moi je T'ai aimé pour Tes épreuves. »

[D'après Muhammad Ibn Abî al-Qâssim, selon al-Hassan Ibn Muhammad Ibn al-Fadl al-Karmânî, selon Sahl Ibn 'Alî al-Khaschab ; d'après aussi Abû l-Waqt, selon Ahmad Ibn Nasr, selon al-Hassan Ibn Muhammad Ibn Fawwârî, tout deux selon 'Abdullah Ibn 'Alî Ibn as-Sarrâj, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah Ahmad Ibn Muhammad al-Hamadânî :]
« Nous étions chez ach-Chiblî, quand je me suis levé pour sortir, il nous disait (à moi et aux personnes m'accompagnant) jusqu'à ce que nous franchissions la porte : *Allez en paix ! Je suis avec vous là où vous êtes, vous serez toujours sous ma tutelle et ma protection.* »

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon Abû 'Abdillah al-Humaydî, selon Abû Bakr Muhammad Ibn Ahmad al-Urdustânî, selon Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî, j'ai entendu dire Mansûr Ibn 'Abdillah :] « Des gens ont visité ach-Chiblî sur son lit de mort, au cours de sa maladie. Ils se sont enquis de son état en le questionnant : Comment te sens-tu maintenant ? Il leur répondit par ces vers :
L'autorité de son amour a déclaré : je n'accepte aucun corrupteur
Demandez-le Lui en prime pourquoi tant s'acharner à être mon tueur. »

Ibn 'Aqîl a relaté : on raconte que ach-Chiblî a commenté au sujet du verset :

وَلَسَوْفَ يُعْطِيكَ رَبُّكَ فَتَرْضَى

﴿...Ton Seigneur va t'octroyer bientôt, ce qui va te contenter...﴾[1] :
« Par Allah ! Muhammad ne sera pas contenté tant qu'il reste la moindre personne de sa communauté en Enfer. Muhammad intercède en faveur de son peuple poursuivit-il, et moi j'intercède après lui pour qu'il n'y reste plus personne. »

Ibn 'Aqîl a commenté : Sa première allégation à l'encontre du Prophète est complètement fausse car le Prophète ne voit aucun inconvénient à ce que les pervers soient châtiés. Comment n'en serait-il pas satisfait en ayant maudit dix catégories de personnes ayant une relation avec de l'alcool ? En prétendant qu'il n'agrée pas le châtiment d'Allah contre eux, il avance une fausse allégation, tout en s'attaquant sans fondement aux Textes Sacrés.

D'autre part, quand ce dernier prétend qu'il détient la compétence d'intercéder pour tout le monde, il s'arroge en cela un privilège plus illustre que celui de

[1] Sourate 83, Le Jour montant (*Duhâ*), verset 5.

Scanned by CamScanner

Muḥammad, ce qui est blasphème. Tant qu'une personne s'arrache impunément une place au Paradis dans ses revendications, il ne fait que se faire immanquablement une place en Enfer. Que dire de celui qui s'usurpe un rang plus noble que celui de la prophétie.

Le pire, sans ce contenter de cela, c'est qu'il s'offre le rang digne concédé au dernier des Prophètes, en l'occurrence la Grande Intercession. Ibn 'Aqîl a conclu par ces mots : Pour ma part, je n'ai d'autre instrument et d'autorité envers les innovateurs et hérétiques que ma langue (pour les réfuter) et mon cœur (pour les haïr). Mais si je pouvais étendre mes pouvoirs à l'épée, j'arroserais le sol de sang humain !

[D'après Chahda bint Aḥmad, selon Ja'far Ibn Aḥmad, selon Abû Ṭâhir Muḥammad Ibn 'Alî al-'Allâf, j'ai entendu dire Abû l-Ḥussayn Ibn Sam'ûn, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah al-'Ilâqî, l'ami d'Abû l-'Abbâs Ibn 'Aṭâ, j'ai entendu dire Abû al-'Abbâs Ibn 'Aṭa :] « Je lis le Coran et je remarque qu'il n'y a pas un seul être qu'Allah a évoqué en bien sans ne l'avoir éprouvé. J'ai donc demandé Dieu de m'éprouver. Quelques jours et nuits ensuite se sont écoulés à peine, que plus de vingt morts sont sortis de chez moi ; aucun n'en est revenu vivant. Il a perdu tous ses biens, poursuivit-il, il a perdu l'esprit, son fils et sa famille (sa femme). Il est resté dépossédé pendant sept ans environ. Quand il est revenu à son état normal, les premiers mots qu'il a prononcés sont les suivants :

Vraiment, je dis que Tu m'as chargé lourdement
Mon fardeau Ton désir ma patience prodigieuse

L'incrédulité de cet homme dis-je, l'a poussé à sombrer dans la misère. En sollicitant promptement le malheur, c'est faire preuve d'une confiance des plus déplacées. Le terme lourd renferme des notions d'oppression et d'excès, il a des connotations d'injustice et de tyrannie, ce qui est inadmissible d'attribuer à Allah. Dans le meilleur des cas, il a conçu ces vers dans sa période de changement.

[D'après Muḥammad Ibn Nâssir, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Khalaf, selon Muḥammad Ibn al-Ḥussayn as-Sulamî, j'ai entendu dire Abû l-Ḥassan 'Alî Ibn Ibrâhîm al-Ḥussârî :] « Laissez-moi et mon malheur ! N'êtes-vous point les fils d'Adam, crée des mains d'Allah, Il lui a insufflé de Son Souffle, lui a fait prosterner les Anges en son honneur, Il lui dicta Son Ordre, et lui, il Lui a désobéit. Si mon premier bourdonnement (marmite), c'est de perdre les dents (sédiments) que dire du dernier. Al-Ḥussârî a déclaré, reprit-il, à l'époque, quand je lisais le Coran, je ne prononçais pas la formule de protection contre Satan, je

Scanned by CamScanner

citais plutôt Satan pour inspirer la Parole de la Vérité. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Concernant sa première confidence, il s'en prend directement aux Prophètes avec un affront ignoble, et un manque certain de décence. Sa deuxième expérience, pour sa part, elle va carrément à l'encontre des Textes Sacrés où le Seigneur prescrit :

فَإِذَا قَرَأْتَ الْقُرْآنَ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

﴿Lorsque tu viens à lire le Coran, réfugie-toi auprès d'Allah contre Satan﴾[1]

[D'après Abû Bakr Ibn Abî Tâhir, selon 'Abbad Ibn Ibrâhîm an-Nassâfî, selon Muhammad Ibn al-Hussayn as-Sulamî, j'ai lu dans le livre de mon père, écrit de ses mains ; J'ai entendu dire Abû l-'Abbâs Ahmad Ibn Muhammad ad-Daynûrî :] « Ils ont violé les fondements de l'ascétisme, ont détruit ses principes, et ont altéré ses significations profondes en lui adoptant des noms qu'ils ont inventés eux-mêmes. Ils ont qualifié le naturel de surplus, les mauvaises manières de sincérité, s'éloigner de la vérité d'extase, goûter aux vices une vertu, le mauvais caractère un atout, l'avarice une force, suivre ses pulsions une épreuve, reprendre le train de ce bas monde une fin, faire la quête une vocation, tenir des obscénités une convenance. Ce n'est pas cela la voie des premiers musulmans. »

Ibn 'Aqîl a subtilement fait remarquer : Les soufis ont adopté, aux interdit, des termes destinés à changer l'appellation tout en gardant leur sens initial. Ils ont qualifié les occasions où l'on se rassemble autour de la joie, la musique et le *Khinkara* de passe-temps, l'imberbe de bel homme, et l'amante de sœur. En parlant d'amour, ils l'ont traité de sentiment désirant, ils ont pris danse et tambour pour de l'allégresse, les endroits où règnent divertissement et désœuvrement des prieurés. Or, il n'est pas permit de transformer ainsi les termes.

[1] Sourate 16, Les Abeilles, verset 98.

Scanned by CamScanner

Voici plusieurs exemples dévoilant les actes répréhensibles des soufis

Je (Ibn al-Jawzî) dis : Nous avons cité ci-dessus beaucoup d'exemples exposant les œuvres condamnables toutes autant qu'elles sont des soufis. Toutefois, nous allons spécialement présenter ici, leurs principales œuvres et les plus insolites.

[D'après Muḥammad Ibn 'Abd al-Bâqî Ibn Aḥmad, selon Abû 'Alî al-Ḥassan Ibn Muḥammad al-Faḍl al-Karmânî, selon Abû l-Ḥassan Sahl Ibn 'Alî al-Khachchâb, selon Abû Naṣr 'Abdullah Ibn 'Alî as-Sarrâj :] « **O**n évoque qu'Abû al-Kirritî -qui était le maître d'al-Junayd- se trouvait une fois en état d'impureté. Vêtu d'un manteau épais, il est allé au bord du [fleuve] Tigre, dans une journée glaciale. Il a d'abord hésité à se tremper, tant le froid était intense. Après quelque détermination, il se lança à l'eau avec tous ses vêtements. Il s'est baigné un bon moment avant de sortir. J'ai pris sur moi, dit-il, de ne pas l'enlever (en parlant de son manteau) tant qu'il n'aura pas séché. Le problème c'est qu'il est resté mouillé pendant un mois. »

[D'après 'Abd ar-Raḥmân Ibn Muḥammad al-Quzzâz, selon Aḥmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon 'Abd al-'Azîz Ibn 'Alî, selon 'Alî Ibn 'Abdillah al-Hamadânî, selon al-Khilâdî, selon al-Junayd, j'ai entendu Abû Ja'far Ibn al-Kirritî :] « **U**ne nuit que j'étais en état d'impureté, je devais faire la grande ablution, mais il faisait très froid. J'étais quelque peu réticent à me doucher, et je me sentais coupable. Je me suis dis que je pouvais attendre le matin, et que l'on me fasse chauffer de l'eau. Ou encore, il m'était toujours possible d'aller au *ḥammâm*. Certes, il y avait toujours une solution de facilité. »

Incroyable ! Me suis-je dis. Je me comporte envers Allah pour toute la vie. Je lui dois un droit que je ne me précipite pas à lui rendre. Au contraire, je suis figé, non-entrain, et hésitant. Je fais le serment de me doucher uniquement dans le fleuve ! Je fais le serment de ne me doucher nulle part ailleurs ! Je fais le serment de me doucher uniquement vêtu de mon manteau celui-ci ! Je fais le serment aussi de ne pas l'essorer ni le faire sécher au soleil !

Voici à peu près ce qu'il a dit. Nous avons évoqué auparavant dis-je, ces fameux frocs. Nous avons décrit celui appartenant justement à Ibn al-Kirritî. Ce dernier en ayant pesé l'une de ses manches, il a trouvé qu'elle faisait à elle toute seule onze *ratls*. Il a raconté cela aux gens pour s'en faire l'éloge, et pour étaler sa justesse d'esprit. Pour leur part, ils ont fait une apologie de son histoire, ce qui est

Scanned by CamScanner

de la pure ignorance, car cet homme n'a fait que désobéir à Dieu en se comportant ainsi. Seuls les imbéciles parmi la masse sont impressionnés par ce genre d'élucubration, contrairement aux savants.

Il n'est permis à personne de punir physiquement son âme ; en la matière, ce pitoyable est passé maître. Tout d'abord, il se jette dans l'eau froide, sans compter qu'il porte une cape l'empêchant de bouger à sa guise. D'ailleurs, ce manteau est tellement épais que l'eau ne parvient probablement pas aux aisselles. Ensuite, il le garde sur lui ainsi sans le sécher pendant un mois, le gênant dans son sommeil. Toute cette parade est une erreur et un péché pouvant lui provoquer la maladie ou au pire la mort.

[D'après les deux Muhammad Ibn Nâssir et Ibn 'Abd al-Bâqî, selon Hamd Ibn Ahmad Ibn 'Abdillah al-Asbahânî :] « La dénommé Um 'Alî, mariée à Ahmad Ibn Hadrawayhi, s'est libéré de sa dote en échange que se dernier se charge de la faire rencontrer avec Abû Yazîd al-Bustâmî. Pour s'exécuter, il l'a emmenée chez l'intéressé. Arrivée chez lui, elle est entrée et s'est assise sans retenue devant lui le visage découvert. Son mari Ahmad lui fit la remarque : C'est incroyable ! Tu te découvres devant un étranger ? Um 'Alî : Quand je l'ai vu, j'ai perdu le contrôle de moi-même. Mais en me tournant vers toi, j'ai retrouvé mes sens.
Avant de partir, son époux demanda consciencieusement conseil à Abû Yazîd. Ce dernier lui répond : Tu auras découvert la frivolité (ou la jeunesse) de ta femme. »

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu dire Abû Bakr al-Fâzî (le conquérant) -pour avoir conquis Batarsous- j'ai entendu dire Abû Bakr as-Sabbâk, j'ai entendu dire Yûssuf Ibn al-Hussayn :] « Ahmad Ibn Abî al-Hiwârî avait fait le pacte à Abû Sulaymân de ne jamais contredire ses ordres. Une fois, il est arrivé au cour d'une assemblée où se dernier faisait un discours.
Ahmad dit : *Nous avons fait chauffer le four pour l'interrompre, que devons-nous faire maintenant ?* Demanda t-il, sans obtenir de réponse après une deuxième tentatives. Pour la troisième fois, exaspéré, Abû Sulaymân répond : *Va t-en et mets-toi dedans !*. C'est ce qu'il fit.
Affolé, Abû Sulaymân Cria : *Rejoignez-le !. Il y a, entre nous, le pacte qu'il ne doit me désobéir en aucune façon.* » Il s'est alors levé paniqué puis ils sont partis précipitamment tous ensemble pour constater la situation. En arrivant au fourneau, ils l'ont trouvé assis à l'intérieur. Il lui a tendu la main pour le sortir, en examinant qu'il n'avait pas la moindre blessure. »

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette histoire est invraisemblable. Le cas échéant, il est coupable d'avoir commis un péché pour s'être exposé au feu. Dans les recueils de al-Bukhârî et de Muslim, d'après un Hadith de 'Alî : « Le Messager d'Allah a envoyé une troupe en expédition avec à leur tête un homme des *Ansars* (les auxiliaires de Médine). En route, il s'est irrité contre eux pour une raison quelconque.

L'homme dit : *Le Messager d'Allah ne vous a t-il pas ordonné de m'obéir ?*

Ils répondirent : *Bien entendu !* .

L'homme dit : *Eh bien ! Faites rassembler du bois.* »[1]

Après avoir exécuté son ordre, il leur exigea de faire un feu qu'il a embrasé. Après quoi, il leur cria : « *Je vous ordonne de vous y jeter.* » Les membres de l'unité ont d'abord hésité à le faire, mais très vite, un jeune les a remis à l'évidence en leur rappelant : « *Si vous avez choisi le Messager d'Allah c'est justement pour vous sauver du feu. Pas autant d'enthousiasme ! Attendez au moins de le concerter après l'avoir retrouvé. S'il s'avère que vous deviez le faire, dans ce cas faites-le.*

Au retour, ils ont consulté le Prophète au sujet de cette affaire. Il leur a répondu : *Si vous aviez eut le malheur de vous y précipiter, vous n'en seriez plus jamais sorti. L'obéissance est valable dans les limites du convenable (l'usage et les conventions autrement dit la Loi).* »

[D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad al-Quzzâz, selon Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon Abû Na'îm al-Hâfiz, selon al-Hassan Ibn Ja'far, Ibn 'Alî, selon 'Abdullah Ibn Ibrâhîm al-Jazârî, Abû l-Khayr ad-Dâ'ilî a relaté :] « J'étais assis chez Khayr an-Nûssaj (le tisseur) quand une femme est entrée et a dit : *Rends-moi le mouchoir que je t'ai remis.*

Il répondit : *Bien sûr !.*

Après lui avoir rendu, la femme a dit : *Combien vous dois-je ?*

Khayr : *Deux Dirhams !.*

La femme : *Pour l'heure, je n'ai rien sur moi, bien que je sois venu plusieurs fois, sans n'avoir trouvé personne. Mais, je les ramènerais demain, si Dieu le veut.*

Khayr : *Très bien ! Toutefois, si vous venez demain sans me trouver, vous n'aurez qu'à les jeter dans le Tigre, je les récupérerais à mon retour.*

La femme : *Comment pouvez-vous les récupérer dans le fleuve ?*

Khayr : *C'est bon ! Chercher à savoir de votre part, est sans intérêt. Tenez-vous donc à mes instructions.*

La femme : *Si Dieu le veut !*

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

Ensuite, elle est partie. Le lendemain, poursuivit Abû al-Hussayn, je suis revenu chez Khayr, en le trouvant absent. Soudain, la femme est apparue ; elle avait avec elle un lambeau enveloppant la somme en question. Après avoir constaté son absence, elle alla jeter son lambeau dans l'eau comme convenu. Quand deux crabes sont apparus dans le fleuve. Ils se sont accrochés à son paquet et ont plongé. Après une heure, Khayr est venu ouvrir son magasin. Il s'est assis sur la rive et a fait ses ablutions. Les deux crabes étaient sortis de l'eau, et se dirigeait vers lui, le colis sur le dos. Quand ils se sont approchés du doyen, il s'en est emparé. Abû al-Hussayn : *J'ai observé toute la scène !*
Khayr me confia : *Surtout, n'en parle à personne de mon vivant. Je me suis résigné par la suite, à sa volonté.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette histoire semble peu probable. Du moins, si elle devait être vraie, elle va à l'encontre de la Loi ; celle-ci prône de protéger son argent au lieu de le gaspiller comme c'est le cas dans cette annale. Dans le recueil *as-Sahîh,* le Prophète a interdit de gaspiller son argent.[1] Il ne faut pas faire attention à ceux qui prétendent que cela relève du miracle car Dieu ne fait pas don de Ses prodiges à une personne dont le comportement est contraire à Sa Législation.

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ibn Thâbit, selon Abû Na'îm al-Hâfiz, j'ai entendu dire Abû al-Faraj al-Wiryânî, j'ai entendu dire 'Alî Ibn 'Abd ar-Rahîm :] « Un jour, je suis entré chez an-Nûrî et j'ai remarqué qu'il avait les pieds enflés. Quand je lui ai demandé de ses nouvelles, il m'a répondu : J'avais envie de manger des dattes, mais en lutte avec moi-même, je m'y refusais. Malgré cela, je me suis laissé vaincre par mon âme, je suis alors sorti en acheter. Comme par regret, après en avoir mangé, j'ai voulu punir mon âme en lui sommant de se lever pour faire la prière. Mais fougueuse, celle-ci me résistait de nouveau. Dès lors, j'ai pris sur moi devant Allah, que je ne m'assoirais plus par terre durant quarante jours sauf pour le Tachahhud,[2] et j'ai tenu ma promesse. » Si une personne crédule venait à entendre cela dis-je, il serait impressionné par sa bravoure. Cependant, il ne sait pas que ce comportement consistant à forcer son âme ce qu'elle ne peut souffrir, est intolérable. Il se prive lui-même de certains droits naturels, comme le repos. Dans ce chapitre, Abû

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Formule de salut consacré au Prophète que l'on récite pendant la prière (au milieu pour une prière quadripartite et en fin indépendamment dans toutes les prières) en position assise en agitant l'index de la main droite selon certaines écoles, posé sur le genou. (N. du T.)

Scanned by CamScanner

Ḥâmid al-Ghazâlî a mentionné dans son livre *al-Iḥyâ* : Un certain doyen au début de son parcours se résignait péniblement à se vouer à la prière, par manque de détermination. Il s'est imposé pour y remédier de rester toute la nuit debout sur la tête afin de s'éduquer à prier de plein gré. Un autre dit-il, a voulu remédier à son amour de l'argent en vendant tous ses biens. Il a jeté son argent à la mer de crainte, s'il le dispersait aux gens, de se laisser appâté par la charité, et de se laisser envahir par l'ostentation d'avoir la main généreuse. Un autre payait une personne pour l'insulter en public afin de tester son sang-froid. Un autre dit-il, s'est risqué de défier la mer en hiver quand les vagues sont le plus déferlantes, pour forger son courage.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le plus impressionnant de ces gens selon moi, reste Abû Ḥâmid. Comment peut-il non seulement évoquer ces choses, mais les laisser sans en faire le moindre commentaire. Comment pourrait-il le faire alors que celui-ci les affiche pour en faire des leçons ? Il a d'ailleurs averti en avant-propos à ses histoires : Le doyen doit d'abord considérer la situation du débutant. S'il constate qu'il a de l'argent suffisamment pour lui suffire, il devra lui en retirer le superflu et le dépenser pour les bonnes œuvres. Il devra apprendre à en détacher son cœur, et ne plus en avoir de penchant. S'il observe cependant, que l'orgueil est prépondérant chez ce novice, il devra lui prescrire de sortir régulièrement au marché et le harceler à tendre la main. S'il remarque qu'un disciple est quelque peu oisif, il va l'initier à nettoyer les latrines, et balayer les endroits sales, en lui infligeant de rester aux cuisines, et de se familiariser à la fumée des fours. Il est possible aussi que son péché mignon soit la nourriture, il devra l'obliger à jeûner. S'il voit qu'un célibataire n'atténue point son appétit sexuel par le jeûne, il pourra toujours l'inciter à rompre le jeûne une nuit avec de l'eau sans pain et une nuit avec du pain sans eau, tout en lui interdisant absolument la viande. Je suis vraiment étonné de la part d'Abû Ḥâmid, dis-je comment peut-il encourager des choses pareilles en contradiction avec la religion. Comment peut-il tolérer de rester debout sur la tête une nuit entière, faisant ainsi remonter le sang au cerveau, pouvant engendrer de graves maladies. Comment peut-il aussi adhérer à l'idée de pouvoir jeter sa fortune à la mer tout en sachant qu'en même temps, le Prophète interdit tout gaspillage de l'argent. Est-il sensé aussi d'insulter un musulman sans raison. Que dire de louer les services d'une personne pour le faire ? Que dire encore de prendre le large, les jours de tempêtes, bien qu'en cette période, il lui incombe plutôt de se rendre au pèlerinage. Est-il permit enfin de mendier pour une personne qui en a les moyens.

Scanned by CamScanner

Quelle vile transaction Abû Hâmid s'est-il acquis en faisant concession des sciences pour gagner l'ascétisme !

[D'après Ibn Nâssir, selon Abû al-Fadl as-Sahlakî, selon Abû 'Alî 'Abdullah Ibn Ibrâhîm an-Nayssabûrî, selon Abû l-Hassan 'Alî Ibn Jahdam, selon Abû Sâlih ad-Damaghânî, selon al-Hassan Ibn 'Alî ad-Damaghânî :] « Un homme des habitants de Bustâm ne ratait jamais les assemblées d'Abû Yazîd et ne se séparait jamais de lui. Un jour, il dit à Abû Yazîd : *Mon maître ! Cela fait trente ans que je jeûne continuellement, que je veille en prière, et que je sacrifie mes envies. Le problème c'est que je n'ai jamais décelé dans mon cœur les sensations dont tu fais allusion dans tes discours.*

Abû Yazîd répond : *Si tu devais rester trois cent ans recueilli à jeûner le jour et à prier la nuit, d'après ce que je vois en toi, tu n'auras jamais accès à la moindre peccadille de cette érudition (doctrine, lumière).*

L'homme dit : *Pourquoi cela ? Mon maître !*

Abû Yazîd répond : *C'est simple, c'est parce que tu as le cœur voilé.*

L'homme : *Y a t-il un remède pour faire disparaître ce voile ? S'enquit-il.*

Abû Yazîd : *Bien sûr ! Le problème c'est que tu n'y es pas prêt.*

L'homme : *Bien au contraire ! Je suis prêt à faire tout ce que tu me demandes.*

Abû Yazîd : *Très bien ! Pars de suite chez le hajjâm (barbier et poseur de ventouses), rase-toi la tête et la barbe, débarrasse-toi de ces vêtements, et exhibe toi en 'Abâ'a (manteau pour femme), en faisant pendre à ton cou un sac que tu auras rempli de noix. Ensuite, tu n'auras qu'à effectuer un rassemblement d'enfants autour de toi, et crier du plus profond de ta gorge : Mes enfants ! Celui qui me donne une claque, je lui donne une noix, sans oublier de faire participer à ton spectacle une personne que tu considères particulièrement.*

L'homme : *Gloire à Allah ! Comment Abû Yazîd, peux-tu me dire une chose pareille et me demander en plus de le faire ?*

Abû Yazîd : *Déjà, le fait d'avoir glorifié Dieu, c'est de l'association, car en ayant tellement considéré ton âme, tu l'as glorifiée.*

L'homme : *Je suis désolé Abû Yazîd ! Mais cela, je ne peux pas le faire, et je ne le ferais pas. Mais tu devrais plutôt m'orienter vers autre chose à ma portée.*

Abû Yazîd : *Commence d'abord par cela avant toute chose pressa, afin de perdre dans un premier temps ta dignité et que tu consentes enfin à dédaigner ton âme. Ensuite seulement, je t'apprendrais ce qui vaut pour toi.*

L'homme : *Mais je ne peux pas !*

Abû Yazîd : *Donc, comme je disais, tu n'es pas prêt.* »

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Rien ne ressemble à cela dans notre religion, qu'Allah soit loué. Au contraire, elle interdit et défend formellement ce genre de divagations. Dans ce sens, le Prophète a déclaré : « **Le croyant ne doit pas s'humilier lui-même.** »[1] Une fois, Hudhayfa a manqué à la prière du vendredi, pour ne pas discréditer aux yeux des gens au sujet de ses obligations rituelles, il s'est caché d'eux quand ils les a vu en revenir. D'autre part, est-ce que la Loi a incité qui que ce soit à effacer son identité (mot à mot ; l'empreinte de soi-même) ? Or, le Prophète a stipulé clairement : « **Celui qui commet certaines de ces bassesses, il doit se couvrir comme Dieu l'a couvert.** »[2] Ces recommandations ont pour finalité de veiller à la réputation et de garder sa fierté. Néanmoins, si la personne jubile en encourageant des petits à lui infliger des claques, c'est vraiment très détestable de sa part. Qu'Allah nous préserve de ces esprits puérils ayant pour vocation d'inciter de pauvres novices à se plonger dans des situations intolérables, ce qui les fait fuir.

Toujours dans ce chapitre, Abû Hâmid al-Ghazâlî a cité dans son livre *Al-Ihyâ*, selon Yahyâ Ibn Mu'âdh : J'ai interpellé Abû Yazîd : « As-tu demandé à Allah la connaissance ? Il m'est précieux, me répondit-il soucieux, qu'il soit le seul à en avoir le monopole. » À travers cela, il nous fait l'aveu, dis-je, qu'il est un ignare. S'il fait allusion, par-là, à la connaissance d'Allah dans l'ensemble, dans le sens, doté d'attributs, de reconnaître Son existence -bien qu'il soit inconcevable qu'un musulman puisse ignorer cela- en se figurant que Le connaître, c'est de découvrir Sa véritable Essence et Sa description, c'est vraiment faire preuve de crédulité.

Abû Hâmid a relaté qu'Abû Turâb an-Nakhchabî a fait l'apologie suivante à l'un de ses disciples : Si tu avais le bonheur d'apercevoir Abû Yazîd une seule fois, ce serait mieux pour toi que de voir Dieu soixante dix fois. Abû Turâb a atteint, dis-je, des degrés au-dessus de la folie.

Abû Hâmid al-Ghazâlî a également raconté au sujet d'Ibn al-Kirritî : « Je suis descendu dans une auberge où je me fis la réputation d'être vertueux, ce qui, je dois dire, m'a serré le cœur. Je me suis résolu, entré dans un *Hammâm*, en ayant posé l'œil sur un habit de valeur, à le voler. Je l'ai porté sous mon manteau comme pour le cacher. Je suis sorti, et je marchais lentement comme pour attendre, quand ils se sont décidés à me rejoindre. Ils m'ont fouillé en m'enlevant

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha*.
[2] Hadith authentique, Recensé par l'imâm Mâlik dans *Al-Muwattâ*, voir *As-Silsila as-Sahîha*.

Scanned by CamScanner

mon pardessus pour découvrir le délit. Ils me l'ont repris, et m'ont compensé d'une gifle. Heureusement, après ce forfait on m'a collé à la peau le nom de voleur du *hammâm* et pour finir j'ai perdu toute considération aux yeux des autres. »

Voila comment, commenta Abû Hâmid, se considéraient-ils eux-mêmes afin qu'Allah les épures du regard des autres, et à terme du regard de soi. Les connaisseurs disposent de procédés pour remédier aux maux de l'âme non recommandés par les docteurs de la Loi ; l'essentiel étant de parfaire l'éducation du cœur. Ensuite, ils s'initient à compenser leur négligence, en se donnant une mauvaise image, comme celui-ci s'est appliqué à le faire dans cet endroit public.

Gloire à Celui, dis-je, qui a exclu Abû Hâmid de la société des savants en se rendant coupable de composer ce livre *Al-Ihyâ* ! N'aurait-il pas pu au moins s'épargner d'y relater des événements intolérables. Le pire, s'il s'en était contenté, c'est qu'il en fait l'éloge en osant qualifier de connaisseurs (mot à mot maître de la situation) de tels protagonistes. Qu'y a t-il de pire et de plus grave que de s'insurger impunément contre la Loi, en prônant que l'intérêt pour l'individu consiste justement à s'en détourner ? Comment est-il possible de revendiquer pouvoir se corriger en commettant des péchés ! La Loi serait-elle trop étroite selon eux, non en mesure de trouver les remèdes pour se perfectionner, pour aller les chercher dans les interdit ? Leur cas est semblable à celui des hommes de pouvoir quand ces derniers se permettent de trancher ce qu'il n'est pas permis de trancher, et de tuer des innocents sous le couvert de ce qu'ils appellent l'intérêt politique. Cela sous-entend que la religion n'est pas à la hauteur de la politique. Comment est-il possible pour un musulman de se faire passer sans complexe pour un voleur ? Est-il tolérable de dépraver délibérément ses mœurs et de les dissoudre aux yeux des témoins d'Allah sur terre ? Si par exemple un homme se tenait au beau milieu de la route avec sa propre épouse en lui parlant et en l'accolant et qu'un inconnu comprenne dans le mauvais sens, il serait en tord.

D'autre part, comment peut-on se permettre d'utiliser l'argent d'un tiers sans son autorisation ? Ensuite, il est explicité clairement selon la tendance d'Ahmad et de ach-Châfi'î que de voler dans un *hammâm* un vêtement ayant un tenant, est passible de se faire couper la main. Enfin, qui sont ces soi-disant connaisseurs pour s'engager impunément ainsi ? Par Allah ! Nous avons des principes. Si Abû Bakr le véridique lui-même venait à en sortir, en se fiant à son opinion, il ne lui en serait pas concédé. Je suis vraiment plus impressionné par cet érudit subtilisé de

Scanned by CamScanner

son savoir pour s'être adonné à l'ascétisme, que par l'histoire de ce vêtement subtilisé par cet homme.

D'après Abû Bakr Ibn Ḥabîb, selon Abû Sa'd Ibn Abî Ṣiddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu dire Muḥammad Ibn Aḥmad al-Jawzûjanî : Ali Ibn Babawayhi faisait partie de la congrégation des soufis. Un jour, il a acheté un morceau de viande qu'il aurait bien voulu emporter chez lui, mais s'en est abstenu, par pudeur envers les marchants et chalands. Il eut l'idée pour ce faire, de s'attacher la viande au cou jusqu'à sa maison.

Il est étonnant dis-je, de voir ces gens vouloir effacer toute relation avec leur nature. Non seulement cela s'avère impossible mais qui plus est, cela est contraire au principe même de la Loi. Il est caractéristique chez l'homme de s'exhiber vêtu dans sa plus belle allure. Par nature, il a honte de s'exhiber nu ou ne serait-ce de se découvrir la tête en public ; la religion ne remettant nullement en question ce tempérament. Quant à cet homme, en se donnant ainsi en spectacle, son comportement est très méprisable en regard de la religion et de la raison. Cette attitude a pour vocation de faire perdre l'honneur non de s'adonner à de quelconques exercices spirituels ; c'est comme porter ses chaussures sur sa tête.

Il est mentionné dans le Propos Prophétique : « **Manger dans les marchés est indécent.** » En règle générale, Allah a doté l'être humain d'une dignité, en soumettant pour la plupart des hommes le nécessaire à son service. Les mœurs religieuses ne prônent nullement de se rabaisser vilement devant les gens. Certaines tendances soufis se sont intitulés les blâmés (*al-Malamatiya*). Ils ont pour principe de perpétrer des péchés dans l'espoir de perdre le respect des autres ; le but escompté étant de se libérer du défaut de toute considération dans la société, et de toute ostentation. Dans leur perception, ils sont comme un homme ayant commis l'adultère avec une femme qu'il a mise enceinte.
On dit à cet homme : *Pourquoi ne pas prendre de précaution ?*
Sa réponse est : *J'ai entendu dire que la contraception était déconseillée.*
On lui dit : *Ne t'a t-on pas informé que l'adultère était strictement interdit ?*
Avant tout, ces incrédules ont perdu leur dignité devant Allah - Glorifié soit-Il- et ont oublié de surcroît que les musulmans représentent les témoins du Tout Puissant sur terre.

[D'après Ibn Ḥabîb, selon Ibn Abî Ṣiddîq, selon Ibn Bakawayhi, j'ai entendu dire Abû Aḥmad as-Saghîr, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah Ibn Khafîf, j'ai entendu dire Abû l-Ḥassan al-Madînî :] « Je sui sorti une fois de Bagdad pour me

Scanned by CamScanner

rendre au fleuve as-Nachiriyya. Dans l'un des villages avoisinant le cours d'eau, il y avait un homme ayant des affinités avec nos pairs. En me promenant le long du bord, j'ai aperçu un froc par terre ainsi qu'une paire de chaussures, et un haillon. Je les ai rassemblés en pensant que ces affaires appartenaient à un pauvre. J'ai fais quelques pas, tout à coup j'ai perçu un cri et de l'eau éclaboussée. En me tournant en direction du bruit, j'ai aperçu Abû al-Ḥassan an-Nûrî dans l'eau plein de vases où il s'était jeté. Il se débattait désespérément ; Là, j'ai compris que les habits étaient les siens. Je suis descendu plus près en attirant son attention. Il s'écria : *Ô Abû l-Ḥassan ! Ne vois-tu pas ce qu'il advient de moi ? Plusieurs morts en ont fini de moi. Tu n'as rien d'autre de notre part me dit-il, que les protocoles (évocations) que l'on dispense à tout le monde.*
Il s'effondra en larmes tonitruant : *Ne vois-tu pas ce qu'on a fait de moi ?*
Je n'ai cessé de le consoler, en prenant soin de lui. Je l'ai nettoyé de la boue, l'ai couvert de son froc et l'ai porté à la maison de l'homme en question. Nous sommes restés chez lui jusqu'au *'Aṣr* (la prière de l'après-midi). Nous sommes alors sortis à la mosquée. À la prière du *Maghrab* (au coucher du soleil), j'ai distingué les gens en train de lever et de clôturer les portes pour se rendre ensuite sur les terrasses des maisons. Quand je me suis enquis de ce geste, ils m'ont informé que les animaux sauvages pénétraient de nuit dans le village. Dans les parages il est vrai, se trouvait une forêt immense. On avait coupé les branches aux arbres, il ne restait que les troncs tendus comme des couteaux.
Après s'être mis à l'écoute de ce discours, an-Nûrî en a profité pour se sauver dans la jungle aux lions et se cloîtrer au pied des arbres coupés et faire un appel : *Où es-tu mon félin !* De notre refuge, nous étions persuadés qu'un grand fauve l'avait dévoré, et que nous allions le retrouver décimé sous un arbre. Juste avant l'aube, il est apparu pour s'affaler sur le sol, les jambes rompues. Nous avons extirpé au burin ce que nous avons pu. Malgré les soins, il ne pouvait pas marcher quarante jours durant. Par la suite, je lui ai demandé ce qui avait provoqué sa réaction : *À l'évocation des fauves me confia t-il, j'ai éprouvé en mon âme une grande frayeur, j'ai voulu dès lors, pour l'éduquer, défier le sujet de ses peurs.* »

Il n'est pas difficile pour quelqu'un de censé dis-je, de détecter les divagations de cet individu avant même qu'il ait mis les pieds dans l'eau et la vase. Est-il sensé de s'offrir délibérément à l'eau vaseuse. Qui d'autre que les gens fous pourraient sans raison s'y aventurer ? Où donc a t-il pu laisser aussi son honneur et sa fierté à vociférer : « *Ne vois-tu pas ce qu'on a fait de moi ?* » En quel honneur affiche t-il autant d'exubérance ? Il est plus convenable de faire languir

Scanned by CamScanner

sa langue (dans le sens de tarir) à l'abri pour inspirer le respect. Ensuite, prétend-il vouloir autre chose que de faire parler de lui (l'évocation) en enfreignant la Loi ? Que signifie d'autre que s'appâter aux lions, et de marcher sur des branches coupées ? Est-il permis au regard de la religion de tenter la mort ? Ne vois-tu pas qu'il défit sa propre nature en voulant refouler sa peur innée des fauves. Il infḷige à son être des sévices au-dessus de ses capacités, bien qu'il n'y soit point prédisposé non plus au niveau des Textes. Cet homme pourtant, en ayant entendu ce genre de discours de la part de certains de ses compères, il lui a répondu de la meilleure façon.

[D'après Muḥammad Ibn 'Abd Allah Ibn Ḥabîb, selon 'Alî Ibn Abî Ṣiddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon Ya'qûb al-Ḥuwwât, selon Abû Aḥmad al-Maghâzî :] « J'ai vu an-Nûrî se tenir sur les mains les pieds en l'air en soutenant : Par les hommes, je suis exaspéré, et par mon être, et par l'argent et le monde, je me suis ruiné. Je lui ai dit : Tu n'as rien d'autre que le savoir et la mémoire. Tu dois t'en convaincre, sinon, frappe-toi la tête contre le mur. »

[D'après Muḥammad Ibn Abî l-Qâssim, selon al-Ḥassan Ibn Muḥammad Ibn al-Faḍl al-Karmânî, selon Sahl Ibn 'Alî al-Khachchâb, selon 'Abdullah Ibn 'Alî as-Sarrâj, j'ai entendu dire Abû 'Amr Ibn 'Alwân :] « Abû l-Ḥassan an-Nûrî a récolté dans une transaction immobilière trois cents Dinârs. Assis sur un pont, il jetait, une à une, ses pièces à l'eau en arguant : Tu es venu en pensant me duper avec cela ! »

As-Sarrâj a fait le commentaire suivant : Certains ont émis que s'il les avait dépensées dans la voie d'Allah, cela aurait valu beaucoup mieux. Si comme il le prétend dis-je, ces écus l'absorbaient un clin d'œil de la pensée d'Allah, il aurait dû les liquider d'un seul coup pour s'en débarrasser plus vite et ne plus en souffrir, en s'inspirant du verset :

فَطَفِقَ مَسْحًا بِالسُّوقِ وَ الأَعْنَاقِ

(...Il s'est mis à couper cous et mollets...)[1]

De toute évidence dis-je, ces gens sont insensés en plus de rien connaître de la religion. Nous avons déjà expliqué ci-dessus que la religion prônait justement de ménager son argent, et de le restituer, moyen de subsistance pour les hommes, à une personne responsable. La conscience elle-même témoigne qu'il a été conçu pour l'intérêt des hommes. En s'en débarrassant ainsi, la personne ne fait

[1] Sourate 38, Sâd, verset 33

Scanned by CamScanner

qu'altérer la source nécessaire à ses intérêts, en méprenant complètement la sagesse de son pourvoyeur. Quant aux excuses qu'as-sarrâj lui confère, elles sont encore plus vilaines, car s'il en était vraiment perturbé, il devrait plutôt pour s'en débarrasser les jeter à un pauvre. Témoignant aussi de leur compréhension ignorante, c'est leur manie de faire leur propre interprétation du Coran, basée sur leur mauvais entendement. En se servant de ce verset, il se figure qu'il est un argument autorisant le vandalisme bien qu'il soit strictement interdit dans n'importe quelle législation. En fait, il a passé sa main sur chaque bête en disant : « *Toi, tu es à Allah.* » comme nous l'avons expliqué antérieurement.

Abû Nasr as-Sarrâj a cité dans son ouvrage *al-Lam'* : Abû Ja'far ad-Darrâj a dit : « Mon professeur est sorti un jour pour se purifier. J'ai fouillé son sac pour y trouver un objet en argent équivalent à quatre *Dirhams* (pièces d'argents). C'était de nuit, il l'a passé entière sans manger. À son retour, je lui ai fais la remarque : *Ton sac était rempli d'argent tandis que nous sommes restés le ventre creux !*
Le professeur : *Tu l'as pris ? Dans ce cas rend-le moi.*
Après lui avoir rendu, le professeur a repris : *Prends-le et achète avec ce que tu veux.*
Abû Ja'far : *Par les devoirs envers ton Dieu ! Il ne t'a pas obligé ce partage (ou cette abstinence).*
Le professeur : *Allah ne m'a rien gratifié d'autre de ce monde. J'ai simplement voulu faire la recommandation que l'on m'enterre avec. Comme cela, le jour de la Résurrection, je pourrais le rendre à Allah en lui exposant : C'était ma part que Tu m'as octroyée sur terre.* »

[D'après Ibn Habîb, selon Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Bakawayhi, selon 'Abd al-Wâhid Ibn Bakr, j'ai entendu dire al-Jawwâl, j'ai entendu dire Abû 'Abdillah al-Hussârî :] « Abû Ja'far al-Haddâd est resté dix ans à travailler pour un Dinâr par jour, qu'il distribuait aux pauvres. Faisant le carême, il sortait entre les deux prières de la nuit en quête, en faisant le porte à porte, de quoi rompre son jeûne. »

L'auteur a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) : Si cet homme avait appris qu'il n'était pas permis de mendier pour la personne ayant les moyens de subvenir à ses besoins, il ne s'y serait pas avancé. Quand bien même il était autorisé de le faire, où est la fierté à se rabaisser à faire l'aumône ?

[D'après Hibatullah Ibn Muhammad, selon al-Hassan Ibn 'Alî at-Tamîmî, selon Ahmad Ibn Ja'far, selon 'Abdullah Ibn Ahmad Ibn Hanbal, d'après son père, selon Ismâ'îl, selon Ma'mar, selon 'Abdullah Ibn Muslim le frère de az-

Scanned by CamScanner

Zuhrî, selon Hamza Ibn 'Abdillah Ibn 'Umar, selon son père : Le Messager d'Allah a déclaré :] « **L'un d'entre vous ne cesse de mendier jusqu'à ce qu'il rencontre son Seigneur le visage n'ayant plus le moindre morceau de chair.** »[1]

[Ahmad a dit : d'après Hafs Ibn Ghiyath, selon Hichâm, selon son père, selon al-Jawzûjanî Ibn al-'Awwâm, le Messager d'Allah a déclaré:] « **Qu'un homme prenne une corde, ramasse du bois et se rende au marché pour l'exposer et le vendre afin de s'amasser une petite somme pour ses dépenses, vaut mieux pour lui que de mendier les autres, qu'ils lui donnent aussi bien qu'il refusent.** »[2] Al-Bukhârî s'est distingué en rapportant ce dernier seul, mais il s'est accordé avec Muslim pour le précédent. Dans un autre Hadith emprunté à 'Abdullah Ibn 'Amr, le Prophète a proclamé : « **L'aumône n'est pas permise pour un riche ni pour l'homme ayant la bile solide.** »[3] C'est-à-dire, robuste. Ce terme à l'origine provient de la torsion très ferme d'une corde. On dit j'ai bien tendu la corde, s'il je lui ai fait un bon tressage. Dans ce contexte, il signifie un homme vigoureux, en bonne santé, pouvant supporter l'effort et la fatigue. Ach-Châfi'î a spécifié à ce sujet : Il est interdit de faire l'aumône pour la personne ayant suffisamment la force et les moyens de gagner sa vie.

[D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ibn Thâbit, selon Abû Sa'd al-Malyânî, j'ai entendu dire Abû Bakr Muhammad Ibn 'Abd al-Wahîd al-Hâchimî, j'ai entendu dire Abû l-Hassan Yûnas Ibn Abû Bakr ach-Chiblî :] « Une nuit, mon père s'est recueilli à la prière, un pied sur la terrasse et l'autre sur la maison. J'ai pu saisir ses menaces : Si tu fermes un seul œil, je me précipite du haut de la maison. Il est resté toute la nuit dans cette position. Au matin, il m'a confié : Mon fils ! Cette nuit, Je n'ai entendu personne évoquer Dieu à part un coq s'amusant à rassembler deux graminées. »

L'auteur a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) : Cet homme s'est évertué à cumuler deux actes complètement interdit. Premièrement : Ses acrobaties périlleuses auraient pu lui coûter la vie s'il s'était endormi debout ; en cas de chute, il en aurait été le seul responsable. Le cas échéant, sa faute aurait été immense. Par conséquent, le simple fait de s'exposer à la mort en faisant l'équilibre constitue un péché. Deuxièmement : Il a privé son œil de sa part de

---

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî.
[3] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha*.

Scanned by CamScanner

sommeil, malgré les recommandations prophétiques : « **Ton propre corps a un droit sur toi, ta propre épouse a un droit sur toi.** »[1] Ton œil a donc un droit sur toi. Il a préconisé d'autant plus : « **Si l'un d'entre vous somnole, il doit se coucher.** »[2] Aussi, il est passé une fois devant un fil que Zaynab avait tendu pour l'aiguillonner en s'y tenant, si elle venait à se ramollir. Il lui pria de le défaire. Il a préconisé aussi : « **Que l'un d'entre vous prie tant qu'il est en forme, mais s'il se sent mou ou fatigué, il devra s'asseoir.** »[3] Notons que nous avons déjà cité ces Propos Prophétiques dans ce livre précisément.

[D'après Muḥammad Ibn Nâssir, selon Abû 'Abdillah al-Ḥumaydî, selon Abû Bakr al-Urdustânî, selon Abû 'Abd ar-Raḥmân as-Sulamî, j'ai entendu dire Abû l-'Abbâs al-Baghdâdî :] « Nous fréquentions Abû al-Ḥassan Ibn Abî Bakr ach-Chiblî quand nous étions jeunes. Un soir, nous avons accepté son invitation à condition que son père ne vienne pas déranger notre compagnie. Comme convenu, nous sommes entrés chez lui et comme prévu, nous avons mangé. Mais, à peine avons-nous dégusté notre repas que ach-Chiblî s'est présenté devant nous tenant des bougies entre chaque doigt ; huit en tout. Il est entré paisiblement, il s'est même assis parmi nous, ce qui nous a mis mal à l'aise. « Messieurs ! s'exclama t-il. Considérez-moi parmi vous comme un porte-bougie. Où est donc mon garçon ? Abû al-'Abbâs ! Quant il s'est présenté devant lui, il clama : Joue-moi cet air que tu me chantais :

Atteignant al-Ḥira[4] (l'embarras) le chamelier
De mon chameau s'est embarrassé
Ma monture, dis-je, tu dois soulager
Sans creuser le pas des cavaliers

Quand je lui ai chanté ces vers, il s'est couvert de poussières, il a laissé tomber les bougies de ses doigts, et s'en allé sans rien dire.

[D'après Ibn Nâssir, selon Hibatullah Ibn 'Abdillah al-Wâsitî, selon Abû Bakr Aḥmad Ibn 'Alî al-Ḥâfiẓ, selon Muḥammad Ibn Aḥmad Ibn Abî l-Fawârîs, selon al-Ḥussayn Ibn Aḥmad Ibn 'Abd ar-Raḥmân as-Saffâr :] « Ach-Chiblî est sorti le jour de l'Aïd, entouré d'un turban, le bord des paupières et les sourcils rasés, en fredonnant :

Fête et liesse[1] on se réjouit *isolé, seul, moi je suis »*

---

[1] Cité précédemment.
[2] Cité précédemment.
[3] Cité précédemment.
[4] *Al-Ḥira* est le nom d'une contrée, étymologiquement il signifie embarras.

Scanned by CamScanner

[D'après 'Abd ar-Rahmân Ibn Muhammad, selon Ahmad Ibn 'Alî Ibn Thâbit, selon at-Tannûkhî, selon Abû l-Hassan 'Alî Ibn Muhammad Ibn Abî Sâbir ad-Dalîl :] « Je me tenais à côté de ach-Chiblî sous la coupole des poètes dans le *Jâmi'* (mosquée ayant pour fonction d'établissement d'enseignement théologique) al-Mansûr, avec une foule affluée autour de lui. Un garçon d'une beauté inouï -on n'avait jamais vu à Bagdad à cette époque, un visage pareil- s'est tenu auprès de lui, au beau milieu de l'assemblée. Il était connu sous le nom d'Ibn Muslim. Il lui dit : *Écarte-toi !* Puis il dit : Écarte-toi ! Espèce de diable ! Et il dit enfin : Écarte-toi ! Sinon par Allah ! Je ferais tout brûler ce que tu portes. Il portait des vêtements d'un éclat extrême valant une fortune. Au moment où il se résigna à s'en aller, il fut inspirer à ach-Chiblî ces quelques vers :

Ils ont lâché l'appât aux faucons
Sur une cape de 'Aden étalée
Ensuite, ils s'en prennent aux rapaces
Pour avoir tant le col arraché
Par souci, ils nous pourraient au moins
Ton beau visage avoir camouflé

Ibn 'Aqîl a dit : Celui qui prétend cela, fait fausse route au niveau de la religion, car il allègue que le Seigneur Tout-Puissant n'a créé cet être uniquement pour perturber les esprits, bien qu'il n'en est pas ainsi. Il l'a mis sur terre cependant, par épreuve et par examen. Le soleil, à titre d'exemple a été conçu pour éclairer non pour être adoré.

[D'après une chaîne de rapporteurs, selon Ahmad Ibn Muhammad an-Nahawandî :] « Ach-Chiblî a perdu un garçon qui s'appelait 'Alî. Pour son deuil, sa mère s'est coupé les cheveux. Quant à son père, à la barbe bien touffue, il l'a fait raser totalement. On lui demanda : Ô docteur ! Qu'est-ce qui t'a poussé à faire cela ? Il a répondu : Celle-ci, a bien coupé ses cheveux pour quelqu'un d'absent, ne pourrais-je pas moi, me raser la barbe pour quelqu'un de présent ! »

[Toujours par transmission, remontant à 'Abdullah Ibn 'Alî as-Sarrâj :] « Il arrivait parfois que ach-Chiblî revête des vêtements chics, mais ensuite il les ôtait pour les poser sur le feu. On rapporte poursuit-il, qu'il a fait brûler un morceau d'ambre pour parfumer la queue d'un âne. Quelqu'un a témoigné : Je suis entré chez lui, et j'ai aperçu dans ses mains des noix et du sucre qu'il faisait griller au feu. Il les a brûlés commenta as-Sarrâj, pour l'avoir absorbé de la pensée d'Allah. » Les excuses d'as-sarrâj dis-je, sont plus étonnantes que son geste.

[1] Pour la rupture du jeûne du Ramadhan.

Scanned by CamScanner

As-Sarrâj a également exposé: « On raconte aussi à son sujet qu'il a distribué la somme d'une transaction immobilière sans ne rien laisser à ses enfants. En entendant une fois une personne réciter : ﴿**...Soyez-y banni...**﴾ Il s'est exclamé : Ah ! Si je pouvais être l'un d'eux ! »

Cet homme a pensé, dis-je, que leur interlocuteur était le Seigneur. Pourtant, Allah ne leur parlera point ; d'ailleurs, même s'Il devait le faire, ce seraient des paroles avilissantes. Je ne vois pas en quoi on peut en faire ses prétentions.

As-Sarrâj a dit : « **U**n jour, ach-Chiblî a déclaré dans son assemblé : Allah détient des serviteurs, s'ils venaient à cracher sur la Géhenne, ils l'éteindraient. » Ce n'est pas étonnant, dis-je, si ces paroles ressemblent à celles d'Abû Yazîd, ils proviennent effectivement tous deux d'un même vase.[1]

[Il a été transmis aussi, remontant à Abû 'Alî ad-Daqqâq :]« **O**n m'a rapporté sur ach-Chiblî qu'il s'est appliqué du sel sur les yeux pour s'accoutumer à vaincre le sommeil en veillant. »

L'auteur a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) : Ce geste est vraiment haïssable ; il est intolérable pour un musulman de se faire du mal à lui-même. Il pourrait y perdre la vue, sans compter qu'il n'est pas permis, portant atteinte à l'équilibre, de veiller constamment. Apparemment, c'est le manque de sommeil et de nourriture qui l'a déréglé ainsi, ayant déclenché cette attitude.

[Par transmission, selon Abû 'Abdillah ar-Râzî :] « **U**n homme m'a offert un habit en *Sûf* (laine), qui serait bien assorti avec une toque que je convoitais, portée par ach-Chiblî. Quand ce dernier a quitté son assemblée, il m'a regardé, et je l'ai suivi. En général, il tournait la tête vers moi pour me faire comprendre qu'il voulait m'entretenir. En rentrant chez lui, il m'a prié d'ôter mon vêtement. Ensuite, il me l'a pris et l'a enroulé, a posé dessus sa calotte, et a demandé de faire attiser un feu pour y jeter le tout. »

Abû Hâmid al-Ghazâlî raconte que ach-Chiblî a jeté cinquante Dinârs dans le [fleuve] Tigre en proclamant : « Personne ne t'a embelli sans qu'Allah ne l'ait avili. » Je suis plus étonné du comportement d'Abû Hâmid que de celui de ach-Chiblî pour l'avoir considéré en l'évoquant comme une qualité non pour le condamner. Où sont les fruits de l'érudition ?

---

[1] Dans le sens de l'expression familière : Manger dans le même râtelier (N. du T.).

Scanned by CamScanner

[Par transmission aussi, selon Hussayn Ibn ‘Abdillah al-Qazwînî :] « Une personne ayant fréquenté Lubnân m’a rapporté ses propos : Je n’étais même pas en mesure de subvenir à mes besoins journaliers, qu’il m’est arrivé un incident. J’ai découvert par terre, un morceau d’or dont j’ai voulu m’emparer dans un premier temps, mais je me suis repris et l’ai laissé. Ensuite, je me suis rappelé le Propos rapportant : Si ce bas monde était du sang frais, il serait permis au musulman d’en manger.[1] Alors soulagé de mon scrupule, je l’ai pris, l’ai mis dans ma bouche, et m’en suis allé. Après quelques pas, j’ai rencontré un groupe d’enfants à l’écoute de l’un d’entre eux. L’un du groupe lui demanda : À quel moment l’individu atteint-il la sincérité par excellence ? Il répondit : Quand il aura jeté le morceau du coin de la bouche ! Je l’ai dès lors sorti de ma bouche pour le jeter. »

L’auteur a dit (qu’Allah lui fasse miséricorde) : Les savants ne seraient nullement en désaccord pour affirmer qu’il ne devait pas la jeter. Le pire, c’est de l’avoir fait sur les recommandations d’un simple enfant pesant à peine la gravité de ses paroles.

Abû Hâmid al-Ghazâlî a relaté au sujet d’Al-Balkhî que son frère de sang s’est présenté à Abû l-Qâssim le dévot, en ayant au pan de son vêtement un objet empaqueté. Il lui dit : Qu’as-tu avec toi ?. Il répondit : Ce ne sont que des amandes que mon frère m’a données afin de rompre mon jeûne. Il dit : Mon frère germain ! Tu pensais que tu allais rester jusqu’au soir ! Je ne t’adresserais plus jamais la parole ! Il est alors entré chez lui en colère, en claquant la porte. »

L’auteur a dit (qu’Allah lui fasse miséricorde) : Voyez avec quelle perspicacité il a rompu les liens avec l’un de ses coreligionnaires pour avoir perpétré, non à ses yeux, une chose non seulement licite mais recommandée. Il est du devoir de chacun de prendre ses précautions les jours de carême, pour son repas du soir. Anticiper les événements, c’est de la détermination. C’est pourquoi, le Seigneur déclare :

قَالَ الْمَلَأُ مِن قَوْمِهِ إِنَّا لَنَرَاكَ فِي ضَلَالٍ مُّبِينٍ

(Préparez leurs vos forces dans la mesure du possible…)[2]

Le Messager d’Allah a aussi fait des provisions pour un an à l’attention de ses femmes. Quand ‘Umar est venu le voir pour lui faire don de la moitié de son

[1] Hadith fabriqué, cité par ach-Chawkânî dans *Al-Fawâ'id al-Majmû'a* où il précise qu’Ibn Taymiyya a déclaré : Ce hadith a été inventé…
[2] Sourate 7, Les limbes, verset 60.

Scanned by CamScanner

argent dans l'intention de préserver l'autre, il ne lui a rien dit.[1] Malheureusement, en ayant aucune notion du savoir, cela a porté préjudice à ces pauvres dévots.

[Par transmission, selon Ahmad Ibn Ishâq Al-'Amânî :]« **J**'ai rencontré un doyen en Inde, réputé pour sa patience. Il a atteint les cent ans et garde toujours un œil fermé. Je lui dis : Ô l'homme patient ! Peux-tu me dire jusqu'où ta patience est allée ? Il me répondit : J'ai laissé choir mon œil sur les biens de ce bas monde, mais ne voulant pas m'en rassasier, je l'ai laissé fermer sans ne plus l'ouvrir depuis quatre vingt ans. » Il nous a été raconté par quelqu'un d'autre qu'il s'est poisser l'œil (engluer de poix ; une matière gluante) en prétextant faire du gaspillage en voyant le monde de ses deux yeux. Il veut insinuer, dis-je, devoir regarder le monde par un seul œil. Pour notre part, nous implorons Dieu de garder l'esprit saint !

[Yûssuf Ibn Ayyûb al-Hamadânî a raconté d'après son doyen 'Abd Allah al-Juânî que ce dernier disait :]« **C**et empire, je ne l'ais pas sorti de la niche (*Mihrâb*) mais des latrines. J'ai travaillé effectivement dans les sanitaires. Un jour, après les avoir balayés et nettoyés, ma conscience m'a interpellé par ces mots : Tu as passé toute ta vie à cette besogne ! Je dis à ma conscience : Toi ! Tu daignes servir les serviteurs d'Allah ! Pour le corriger, j'ai étendu la tête du puits pour me jeter à l'intérieur et enfouir ma bouche de souillures. On a dû intervenir pour me sortir de cette barbotière et me débarbouiller. »

Pauvre imbécile ! Dis-je, comment peut-il penser qu'en collectant ses amis autours de lui, il puisse constituer un empire, en pensant que ce soi-disant trône, il en a pris possession en se larguant dans une mare d'excréments, en les prenant pour des pastilles. Il prend sa baignade pour une vertu, et pense que pour sa couronne, il a gagné beaucoup d'amis. Pourtant, ce geste est un méfait passible d'être puni. En gros, comme ces gens sont démunis de science, ils ont multiplié les grossièretés.

[Par transmission, selon Muhammad Ibn 'Alî al-Kannânî :] « **A**l-Hussayn Ibn Mansûr, les premiers temps de son ascension, est allé à la Mecque. Avec grande peine, nous avons pu obtenir son froc. As-Sûssî a affirmé en le décrivant : Nous en avons extrait un pou. Nous l'avons examinée et avons constaté qu'il contenait la moitié d'une ivraie (graminée sauvage envahissante dans les céréales) vu ses efforts et sa gymnastique accomplis. »

---

[1] Cité précédemment

Scanned by CamScanner

Voyez, dis-je, comment peut-il ignorer les règles de la propreté que la religion encourage ! La loi autorise au pèlerin de se raser la tête contrairement à la règle durant l'état de sacralisation (faisant partie des interdit) contre l'invasion des poux portant préjudice. Vu l'importance de cet interdit, le pèlerin devra même compenser sa dérogation par une réparation. Le comble de l'ignorance, c'est de voir en cela une gymnastique spirituelle.

[Par transmission, selon Abû 'Abdillah Ibn Mulaqqah :] « Nous avions dans la mosquée un soufi miséreux. Une fois, il est arrivé le ventre vide à l'extrême. Il dit : Ô Seigneur ! Soit tu me donnes à manger soit tu me fais sauter du haut de la mosquée. C'est alors qu'un corbeau est apparu, il s'est assis sur la bordure du haut quand lui est tombé dessus, par-dessous les pieds, une brique lui faisant perdre du sang. En essuyant sa plaie, il se plaignait : Qu'est ce que cela ? Tu ne te soucis point de t'en prendre à la vie d'un savant ! »
Qu'Allah reprenne la vie à cet énergumène ! Dis-je, il n'a pas honte de réagir de la sorte. Il aurait mieux fait de retrousser les manches ou encore de tendre la main.

[Par transmission, selon Ghulâm Khalîl :]« J'ai aperçu un pauvre cavaler, en se retournant tout agité, il a crié : Je vous prends en témoins contre Allah, voici mon assassin ! Tout à coup, il est tombé mort. »

SECTION : Il existe chez les soufis, une branche dont les membres se font appeler les blâmés (*Al-Malâmatiya ou al-Malânafiya*) ; en perpétrant les péchés, ils prétextent que leur intention est de perdre toute réputation. Ils prétendent s'épargner ainsi de tout prestige, mais en fait, c'est auprès d'Allah qu'ils ont corrompu leur considération pour s'être détourné de Ses Lois. Parmi eux, une partie se distingue en exhibant le pire d'eux-mêmes, tout en cachant leurs vertus. Ils se comportent pourtant de la pire manière, comme le fait remarquer le Prophète : « **Celui qui commet certaines de ces bassesses, il doit se couvrir comme Dieu l'a couvert (du couvert d'Allah).** »[1] À l'attention de Ma'îz, il a enjoint : « **Ô toi ! Tu aurais pu au moins le couvrir de ton vêtement.** »[2] Certains Compagnons sont passés devant le Messager d'Allah, alors qu'il se trouvait en conversation avec son épouse Safiya. Il ne manqua pas d'avertir : « **Ce n'est que Safiya !** »[3]
Dans ce sens, les gens sont éduqués à s'écarter de toute suspicion ; les croyants

[1] Hadith Recensé par l'imâm Mâlik dans *al-Muwattâ.*
[2] Hadith faible, Recensé par l'imâm Mâlik dans *Al-Muwattâ'* et déclaré faible par al-Albânî.
[3] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

sont les témoins d'Allah sur terre. Comme nous l'avons évoqué, une fois Hudhayfa s'est rendu compte en voyant les prieurs sortir de la mosquée pour la prière du vendredi, qu'il l'avait manqué, il s'est alors vite caché pour éviter de s'attirer une mauvaise opinion des autres. Dans un autre exemple, Abû Bakr a recommandé à un homme lui ayant fait la confession d'avoir touché une femme et de l'avoir embrassé : « ***Implore pardon à Allah, et n'en parle à personne.*** »
Un individu également s'est présenté auprès du Prophète pour lui confier : « ***J'ai obtenu d'une femme étrangère tout ce que l'on peut désirer en m'ayant abstenu de l'adultère, cher Messager d'Allah !***
Le Messager d'Allah lui demanda : ***N'as-tu pas prié avec nous ?***
L'individu lui dit : ***Bien sur ! Cher Messager d'Allah !***
Le Messager d'Allah lui dit avec compassion : ***Ne sais-tu pas que deux prières effacent les péchés commis entre elles ?.*** »[1]

Une autre fois, un homme étalait certains de ses écarts à un Compagnon qui lui a dit « Allah t'a couvert comme tu devrais le faire. »
Malheureusement, nos mystiques se sont détournés de la religion en voulant rompre avec leur instinct naturel.

SECTION : Des libertins se sont infiltrés chez les soufis ; ils font peau neuve pour échapper au courroux. On en décèle trois sortes. Une catégorie parmi eux sont purement des mécréants ; certains ne croient absolument pas en Dieu, d'autres souscrivent à son existence, mais renient cependant la prophétie en alléguant que la révélation est impossible. Ce type de personne, en voulant fondre son âme dans les plaisirs, a trouvé l'astuce de se couvrir derrière le visage de la religion pour se mettre à l'abri à la fois du danger et de l'attention des autres. Il peut, ainsi se camoufler et mieux parvenir à ses intérêts personnels. La tendance soufi était toute désignée pour répondre à ces aspirations ; ils y adhèrent en apparence, et cachent leur mécréance. Je ne vois rien d'autre pour eux, que de les passer au fil de l'épée, maudit soient-ils !

Une deuxième catégorie reconnaît l'Islam comme religion, sauf qu'ils sont deux tendances : Une partie d'entre eux obéissent aveuglement à leurs maîtres sans fondement ni présomption. Ils se contentent d'appliquer à la lettre les instructions données, et les orientations. D'autres se sont ouverts à différentes conjectures leur servant de modèle. Ils se sont basés sur le principe pour construire leurs présomptions, de parcourir les différentes tendances ; mais c'était

[1] Hadith authentique rapporté par Muslim.

Scanned by CamScanner

sans échapper aux ruses d'Iblîs. Il leur a insufflé en effet, que toutes ces hypothèses s'opposent aux textes et qu'il est difficile de ne pas les confondre. Le dessein est bien plus noble que de se le voir offrir par les sciences. On peut se le voir cueillir dans un plat sans effort. Il leur a bouclé ainsi les portes de la délivrance qui ne sont autre que les études. Ils en sont arrivés à détester tout lien avec le savoir proprement dit, ils ne pouvaient carrément plus en flairer le nom à l'instar des Rafidites à l'égard d'Abû Bakr et de 'Umar.

Ils allèguent que la science est un voile, et que les savants sont trop aveuglés pour en percer la vraie sagesse. S'il s'avère qu'un savant s'oppose à eux, ils inculquent à leurs disciples qu'il ne fait qu'afficher la contradiction aux yeux de la masse, les esprits faibles, et qu'au fond de lui, il adhère totalement à leurs préceptes. Mais s'il persiste, ils l'accusent d'être un nigaud, prisonnier des chaînes de la Loi, voilé face aux mystères de l'ambition suprême. Ensuite, la voie libre, ils s'évertuent à les rattacher aux conjectures qu'ils ont parcourues. S'ils étaient plus lucides, ils s'apercevraient que l'expérience de leur conjecture est en elle-même une science, ce qui remet en question leur mécontentement vis-à-vis du savoir. Pour mieux comprendre, je vais étaler ces présomptions et les déchiffrer une à une par la volonté d'Allah ; elles sont au nombre de six :

La première est qu'ils font la déduction suivante : Si les choses sont comme il est dit, prédestinés dans le passé, une partie de l'humanité auront l'exclusivité de la félicité, tandis que d'autres de façon exclusive seront moins félicités ; le bienheureux ne sera point malheureux et à l'inverse le malheureux ne peut tendre au bonheur éternel. D'autre part, les actes ne sont pas un objectif en soit ; ils permettent uniquement d'atteindre la béatitude et d'échapper au malheur éternel. Les œuvres nous ayant devancées dans l'existence, il est donc peine perdue de se consacrer concrètement aux bonnes œuvres, comme nous ne pouvons contrecarrer toute satisfaction aspirée étant donné que le destin écrit, s'accomplit inéluctablement.

En réponse, nous pouvons leur dire qu'à travers cette suggestion, ils remettent en question l'ensemble des révélations, et des lois contenues dans les livres sacrés. Ils aspirent ainsi réduire au silence le message de tous les prophètes. Si le Coran dit par exemple d'accomplir la prière, n'importe quel énergumène peut avancer qu'il n'a aucun intérêt à le faire, si tel est mon destin ; le paradis ou l'enfer, alors à quoi bon se fatiguer ! de la même façon, s'il est prescrit de ne point faire l'adultère, on pourrait toujours rétorquer qu'il est insensé de se priver des plaisirs de la vie, alors qu'au même moment, la place de chacun est écrite et révolu. Il

Scanned by CamScanner

aurait été aussi propice de la part de Pharaon de répondre similairement à Mûssâ quand ce dernier lui prêcha :

فَقُلْ هَل لَّكَ إِلَى أَن تَزَكَّى

﴿...N'aimerais-tu pas te purifier...﴾[1]

Il pourrait s'il le veut, s'adresser ensuite directement au Créateur en revendiquant pour quelle utilité envoies-tu des Messagers aux hommes alors que le destin est en cours.

Il faut savoir dans l'absolu que toute revendication ayant pour implication le rejet des livres sacrés, et la remise en question de la compétence des envoyés d'Allah, est vaine et insensé. C'est pourquoi, le Messager d'Allah a répondu à ses Compagnons quand ces derniers ont proposé : « **Ne devons-nous pas nous y fier (en parlant du destin) ? [Il a répondu] : Vous n'avez qu'à œuvrer, chacun se voit faciliter les œuvres pour lesquelles il est destiné.** »[2]

Sache que l'être humain concède le fruit de ses actes qu'il est libre d'accomplir. Ceux-ci sont soumis à la récompense (bonne ou mauvaise). S'il venait à mal se conduire, il nous devient évident que le Seigneur lui a décrété antérieurement sa désobéissance ; s'il punit c'est en rapport à l'insoumission commise non à son décret antérieur.

Ainsi, on peut concevoir pourquoi un meurtrier est condamné à mort au lieu de lui plaider le destin comme circonstance atténuante. Il faut savoir que le Prophète les a exhortés à œuvrer, en réponse à leur réflexion touchant au destin car les commandements divins sont tangibles contrairement à l'aboutissement des actes de chacun qui pour nous est une inconnue. De ce fait, il ne serait pas pertinent de notre part de privilégier dans notre choix, un paramètre ignoré, notre destin, au détriment d'un autre notoire, notre responsabilité. À travers ces dires : « **Chacun se voit faciliter les œuvres pour lesquelles il est destiné.** » Il est fait allusion aux moyens faisant parvenir au sort. La personne dont il a été dicté qu'elle sera savante, il lui sera facilité son parcours dans l'érudition, son inclination pour les sciences et leur compréhension. Quant à la personne déterminée à l'ignorance, il est vrai qu'elle ne sera pas portée par les sciences. Dans cet ordre, celui pour qui il est décidé d'un enfant, le mariage sera à sa portée, mais s'il ne lui ait pas écrit d'enfanter, il ne sera pas favorisé à se marier.

---

[1] Sourate 79, Les Anges qui arrachent les âmes, verset 18.
[2] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

Deuxièmement, ils ont osé dire que le Seigneur n'a pas besoin de nos efforts, nos actions bonnes ou mauvaises n'ayant aucun impacte sur Lui. Il n'est donc pas pertinent de s'impliquer dans ce qui n'a aucun intérêt.

En réponse à cette allégation, nous pouvons avancer tout d'abord notre première réponse étant aussi valable pour celle-ci. De façon générale, ils ne font que contrecarrer les impératifs religieux. C'est comme si nous disions au Messager et au Législateur l'ayant envoyé ; Vos enseignements sont inutiles. Ensuite, si l'on entre au vif de cette réponse, nous pouvons arguer qu'en ayant la moindre suspicion qu'Allah puisse profiter en quoi que ce soit de nos œuvres pies, ou qu'Il soit perturbé en quoi que ce soit par nos œuvres impies, ou qu'il y gagne dans l'un ou l'autre des cas, un quelconque intérêt, la personne connaît vraiment mal le Seigneur présumé adoré de sa part. Dieu est sanctifié d'être tributaire de tout accident, d'une quelconque visée, de jouir d'un vulgaire avantage ou de subir un préjudice en tout genre. Par contre, nous œuvrons uniquement pour notre intérêt comme le Seigneur l'a révélé :

وَمَن جَاهَدَ فَإِنَّمَا يُجَاهِدُ لِنَفْسِهِ وَمَن تَزَكَّى فَإِنَّمَا يَتَزَكَّى لِنَفْسِهِ.

(...Quiconque s'évertue,[1] il le fait pour lui-même,[2] et quiconque devient pieux, il le fait pour lui-même...)[3]

Quand le médecin par exemple prescrit au malade un régime ou un remède, c'est exclusivement pour le bien du patient, le médecin n'en concédant aucun avantage. De la même façon que le corps est soumis aux aléas extérieurs bénéfiques tels que la nourriture ou préjudiciables, il en est de même pour l'esprit confronté à la science ou à l'ignorance. Il se nourrit par le dogme et les œuvres. Le Législateur est similaire au médecin, il est plus à même d'imposer des prescriptions salutaires.

En bref, ils sont partisans de la causalité, alors que les savants spécifient clairement qu'il n'y a aucun rapport causal dans les actes divins.

Une autre réponse serait de dire : En ayant consenti qu'Il se passe de nos actes, il est aussi pertinent d'avancer, bien qu'Il nous impose de le connaître, qu'Il n'est pas pour autant soumis à cette connaissance. De la même façon, il nous impose de Lui obéir. Il faut donc considérer les commandements divins en eux-mêmes non la raison de leur établissement.

---

[1] Faire des efforts sur le chemin d'Allah, autrement dit la guerre sainte, mais cela peut prendre un sens plus large s'il l'on fait allusion aux œuvres pies en général. (N. du T.)

[2] Sourate 29, L'Araignée, verset 6.

[3] Sourate 35, Le Créateur, verset 18.

Scanned by CamScanner

Troisièmement : Si la miséricorde d'Allah est sans limite prétendent-ils, et qu'elle ne nous est pas impossible, à quoi bon par conséquent se priver de nos envies. En réfutation, il correspond aussi la première réponse étant donné que leur argument implique tout bonnement de refouler les menaces prophétiques, en prenant les sermons vigoureux faisant état du courroux divin à la légère.
Pour dévoiler ce malin amalgame, il suffit entre autre, de se remémorer comme Allah Tout Puissant s'est qualifié de miséricordieux, il a informé aussi de sa Colère terrible. Nous pouvons constater comment prophètes et élus sont-ils éprouvés par la maladie et la faim. Comment peuvent-ils subir aussi des remontrances pour des erreurs qui ne leur ont pas échappé ? Comment se fait-il enfin que puisse craindre ainsi le Seigneur une créature dont le salut pourtant est garanti ? Le jour de la Résurrection, l'Intime d'Allah en personne se décharge en clamant mon âme ! Mon âme ! Le confident d'Allah également cherche à s'échapper en clamant mon âme ! Mon âme ! Et l'incontournable 'Umar faisant ses confidences : Malheur ! À 'Umar s'il ne lui est pas pardonné. Sache que la personne en quête de la Miséricorde divine, a déjà un atout en main pour y parvenir, et se couvrir de son manteau. Parmi les moyens mis en œuvre, le repentir de la moindre peccadille, qui veut la moisson n'a qu'à semer. Le Seigneur Tout Puissant a révélé :

إِنَّ الَّذِينَ آمَنُواْ وَ الَّذِينَ هَاجَرُواْ وَ جَاهَدُواْ فِي سَبِيلِ اللّهِ أُوْلَـئِكَ يَرْجُونَ رَحْمَتَ اللّهِ

﴿Les croyants, ayants émigrés et combattu sur le chemin d'Allah, ceux-là aspirent vraiment à la Miséricorde divine.﴾[1] C'est-à-dire que cet espoir est tout à fait légitime de leur part. Quant aux opiniâtres persistant dans la faute, s'ils ont l'audace d'en réclamer, leur espoir est vain, comme le stipule le Propos Prophétique : « **L'avisé, c'est celui qui se contrôle, et œuvre pour après la mort. Tandis que l'incapable suit les caprices de son âme, en espérant d'Allah tous les espoirs.** »[2]
Ma'rûf al-Karkhî a dit : «*Aspirer à la Miséricorde de celui à qui tu n'obéis points, n'est que défection et sottise.* »

Sache que rien dans les actes émanant de la Vérité divine - glorifié soit-Il- ne prête à se mettre à l'abri de son courroux. Toutefois, ceux-ci suggèrent éventuellement de ne pas désespérer de sa miséricorde. Aussi bien, n'est-il pas adéquat de désespérer de l'apparente indulgence qui se manifeste au gré des

[1] Sourate 2, La Vache, verset 218.
[2] Hadith faible, voir *Da'if al-jâmi'* et *Michkât al-Masâbih* d'al-Albânî

Scanned by CamScanner

réatures, il n'est pas bien non plus de tabler sur les signes extérieurs de Son bandon et de Sa vengeance ; en coupant le plus précieux des membres pour un uart de Dinâr,[1] on n'est pas à l'abri demain de s'en faire punir autant.

Quatrièmement : Certains d'entre eux se sont mis en tête que la vraie mission, onsistant à se libérer de ses troubles rebelles, s'avérait dans la gymnastique de 'âme. Après s'y être adonné une période, ils se sont rendus compte qu'il était mpossible de la rendre limpide. Ils se sont donc résolus résignés de ne plus gaspiller d'efforts pour une peine perdue humainement ; à partir de ce constat, ils nt cessé d'œuvrer.

Cette ruse, pour en découvrir les symptômes, il faut revenir à leur intention l'effacer, comme le conçoit leur entendement, ce que recèle notre intérieur de entiments humains. Ils ont voulu refouler les passions, la colère, etc. Or, c'était e pas saisir les vraies ambitions de la Loi. Il est inconcevable d'annihiler ses ulsions innées par des acrobaties de l'âme. Les sensations intérieures ont été onçues pour une fonction. Si l'homme n'éprouvait pas l'envie de manger, il érirait, comme s'il n'était pas attiré par le sexe opposé, il n'y aurait plus de lescendance. Sans la colère, personne ne pourrait se défendre contre les éléments uisibles. L'amour de l'argent est ancré naturellement dans l'âme puisqu'il permet l'assouvir les besoins.

Toutefois, les attentes potentielles de la gymnastique spirituelle ont pour objet l'abstenir l'âme de ce qui peut lui nuire parmi toutes ces choses, en l'orientant ers la modération dans le comportement. C'est pourquoi, le Seigneur a fait 'éloge de la personne se contenant de ses passions ; celle-ci pouvant s'en léfendre uniquement si un besoin est éprouvé. Si ce besoin n'était pas effectif, il 'y aurait plus matière à s'en empêcher. Allah a révélé :

وَ الْكَاظِمِينَ الْغَيْظَ

﴿...Et ceux qui maîtrisent leur colère...﴾[2]

ans dire : Ceux qui en sont dénoués. Cette expression signifie repousser sa colère omme on dit d'un chameau qu'il rumine son herbe en la ramenant dans la gorge. l est donc méritoire de retenir son âme de tout geste qu'implique l'effervescence e la colère. Ainsi, en prétendant que la gymnastique puisse changer la nature umaine, c'est prétendre l'impossible. Cette culture intérieure a pour fonction

[1] Le voleur est condamné à l'amputation de la main s'il a volé pour une valeur minimum d'un uart de Dinâr. (N. du T.)

[2] Sourate 3, La Famille de 'Imrân, verset 134.

Scanned by CamScanner

exclusive de calmer les mauvaises pulsions de l'âme, et de vaincre sa fougue non de supprimer son essence. Le virtuose en gymnastique spirituelle est comparable à un médecin pondéré, quand il faut manger, il absorbe spécialement des aliments saints et s'épargne des substances nocives. À l'inverse, le vaurien est comme un enfant puéril ingurgitant ce qui le tente sans ce soucier des ingrédients.

Cinquièmement : Certain d'entre eux ont fait l'expérience d'une gymnastique prolongée pour atteindre la quintessence, le *nirvana*. Nous avons atteint un degré affichent-ils nous permettant de nous dispenser des prescriptions religieuses, les repères des masses, s'ils étaient parvenus à notre niveau, ils ne sauraient qu'en faire. Au fond, la prophétie découle de la sagesse et se réfère aux notions d'intérêt. Elle projette et prétend éduquer les peuples. Cependant, nous n'en sommes pas partis, émancipés du giron des lois car, suprême élite, nous maîtrisons les mystères de la sagesse. Pour eux, la marque de leur béatitude est d'effacer toute trace de zèle en eux. À tel point assument-ils, que l'échelon suprême ne peut s'octroyer qu'à celui ayant assisté au spectacle de sa femme avec un autre homme, sans ne ressentir la moindre émotion, il est indifférent, détachée à ses vacations intérieures. Quoiqu'il n'ait pas encore atteint le couronnement, sinon il n'y aurait absolument plus trace de son moi. Notez qu'ils définissent la jalousie naturelle du mari comme un être, et ont considéré le manque de zèle, la marque des efféminés, ce marasme, la foi pleine. Ibn Jarîr a fait mention dans ses chroniques, au sujet des *Raywandiyas*, qu'ils s'adonnaient aux pires interdit. L'un d'entre eux invitait plusieurs hommes chez lui pour leur offrir à boire, à manger et sa femme en prime.

Pour dévoiler cette ruse, il suffit de dire concrètement, tant que les silhouettes incarnent l'être, qu'il n'est pas la peine de s'écarter des repères extérieurs comme le rituel ; ces repères ont été établi pour l'intérêt des hommes. Il est possible certes, que la pureté du cœur l'emporte sur la nature trouble et entachée, et qu'avec le temps ces tares se déposent en persistant dans le bien, et stagnent au tréfonds de l'âme. Mais si la moindre perturbation la secoue, la boue s'empare de cette eau agitée dont le fond est envahit de vase. La nature humaine est donc à l'image de l'eau voguant sur le vaisseau de l'âme, l'esprit donnant la mesure. Si la mesure s'étend sur vingt lieues (le *Farsakh* est une mesure linéaire de valeur variable) et qu'elle lâche le ton, le bateau tangue et devient décadent.

C'est donc mentir que de prétendre pouvoir changer sa nature. Celui qui allègue dédaigner n'éprouver aucune sensation à la vue des choses agréables n'est

Scanned by CamScanner

pas très sincère. Comment le serait-il, alors que ces mégalomanes se transforment pour une bouchée de pain, ou s'ils ont à faire à des échanges acerbes avec le premier venu. Qu'adviennent, guidés par leurs pulsions, les effets de leur esprit élevés. Nous les avons vu quand certains d'entre eux serrent la main aux femmes, alors que le Messager d'Allah bien qu'infaillible, n'ait jamais touché la main d'une étrangère.

Certains d'entre eux, comme il nous l'a été rapporté, vont jusqu'à fraterniser avec des personnes du sexe opposé, ils se permettent de s'isoler avec elles en arguant n'avoir aucune arrière pensée. Ils s'imaginent être à l'abri de l'irréparable, mais ils en sont loin. Comment prétendre avoir la conscience saine, en étant souillé par cette intimité purement interdite. Sans compter les regards interdit qu'elle engendre, et les idées malsaines traversant l'esprit dont on ne peut refouler les attaques, comme l'a si bien dit 'Umar Ibn al-Khattâb -qu'Allah l'agrée- : « **Si deux os rongés devaient se retrouver seuls, ils seraient attirés l'un l'autre.** »[1] En faisant allusion à deux vieillards.

[Par transmission, selon Ibn Chahîn :]« **P**armi les soufis, certains ont aboli les tabous du sexe au nom de l'amitié. L'un d'entre eux se permet de dialoguer avec une femme en ces termes : Soit ma complice, nous franchirons ensemble nos oppositions mutuelles. »

Abû 'Abdillah Muḥammad Ibn 'Alî at-Tirmîdhî al-Ḥakîm (le sage) nous rapporte, dis-je, dans son livre *La gymnastique des âmes* : « Il nous a été rapporté que Sahl Ibn 'Alî al-Marwâzî entretenait au début sa belle-sœur, ensemble sous le même toit en ces recommandations indociles : Couvre-toi devant moi pendant une période, ensuite, il approuva plus souple : Présente-toi devant moi sous l'aspect que tu veux. » At-Tirmîdhî soutint : Il a changé de comportement quand son excitation s'est réveillée.

Il n'est pas concevable, dis-je, d'avoir les sensations éteintes pour un humain animé du souffle de vie. Néanmoins, sa force est susceptible de faiblir ; s'il est incapable d'avoir des rapports sexuels, il garde le plaisir des attouchements et meut son regard. Il est toujours possible soit, qu'il n'ait plus aucune de ces sensations, toujours est-il, il reste sous le joug de l'interdiction de s'adonner au voyeurisme dont il garde la faculté, et de surcroît, il n'échappe pas à cette prohibition.

[1] Ḥadith authentique, voir *Ṣaḥiḥ al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Ṣaḥîḥa*.

Scanned by CamScanner

[D'après Ibn Nâssir par transmission, selon Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulamî :] « On a dit à Abû Nasr an-Nasrabâdî que des individus s'assoient avec des gens du sexe opposée, en assurant que sa probité en les voyant, est infaillible et indéfectible. Tant qu'il y aura des hommes (mot à mot que les silhouettes seront présentes) soutint-il, les commandements seront valables, et perpétuels les prescriptions du bien et du mal les concernant toujours, ils en sont assujettis. Seules les personnes qui s'exposent à la faute, s'enhardissent dans des situations douteuses et des idées saugrenues (ces conjectures). »

Abû 'Alî ar-Rawzabârî a déclaré en réponse à la question qui lui fut posée concernant celui qui prétend être arrivé à un niveau où rien ne peut l'influencer ou le perturber : « Il est arrivé c'est vrai, mais dans les abîmes de l'enfer ! »

[Par transmission d'après al-Jarîrî, j'ai entendu Abû l-Qâssim al-Junayd dire à un homme parlant du savoir en ces propos :] « Est-ce que l'on peut dire que ceux qui connaissent Dieu parviennent à faire abstraction de toute action par dévouement, et ferveur envers Allah ? : Ces paroles commenta al-Junayd proviennent de gens dont le discours est d'abroger les préceptes rituels, ce qui pour moi est très grave. Il vaut mieux voler et commettre l'adultère que de dire des choses pareilles. Les initiés d'Allah, ces connaisseurs se sont inspirés directement de Lui dans les œuvres, et ils reviennent à lui dans leur référence. Si je devais vivre mille ans, je ne réduirais pas le moindre grain des actes de dévotions, sauf s'il devait y avoir entre nous un obstacle insurmontable, car j'ai conscience que mes lumières sur Lui n'en seront que plus claires, et que ma condition en sera plus prospère. »

[Par transmission d'après Abû Muhammad al-Murta'ich, j'ai entendu dire Abû l-Hussayn an-Nûrî :] « Si tu es en confrontation avec une personne prétendant envers Dieu, qu'il confère une situation le propulsant au-delà du ressort des sciences religieuses, ne t'approche surtout pas de lui. Et celui qui te fait part d'un état intérieur non signifié (ou qu'il n'ose pas exprimer), qu'il confirme avec une certaine retenue dans les actes, tu peux alors te poser des questions sur sa religion. »

Sixièmement : Une tendance a fait de la gymnastique, un exercice à outrance. Leur enthousiasme a été illuminé par des semblants de miracles, de songes révélateurs ou encore une belle parole inspirée par le fruit de la réflexion, et de la méditation. Cette extase les a propulsés à l'apogée pensent-ils, en ayant atteint l'extrême, plus rien ne peut nous heurter, en parvenant à la Maison Sacrée, le

Scanned by CamScanner

cheminement est interrompu. Ainsi, ils ont rompu avec le rituel, sauf qu'ils se pavanent pour les apparences, de leurs frocs, et d'un tapis de prière, ils s'adonnent aux danses spirituelles et recherche l'extase. Ils emploient le jargon soufi pour parler d'initiation à Dieu, d'exaltation et de ferveur, il convient pour les fustiger, une réponse similaire aux précédentes.

Ibn 'Aqîl a dit : Sache que les humains se sont éloignés d'Allah, en s'écartant du chemin initial de la religion pour se replier vers des sentiers innovés. Une partie des hommes a consacré l'adoration à d'autre que Lui pour Sa célébration, en faisant de leur culte des intermédiaires à des fins de L'atteindre. D'autres ont respecté les valeurs de l'unicité du culte, sauf qu'ils ont supprimé le rite sous prétexte que ces lois ont été instituées pour la masse crédule, non initiée à la connaissance. En quelque sorte, ils reviennent à l'association étant donné qu'Allah Tout Puissant, sachant pertinemment qu'aux méandres de sa connaissance était une cavité profonde, dont l'air y était élevé et sublime. Loin sont ceux qui le craignent dans la dévotion, s'ils ne craignent pas à leur tour, le feu de l'Enfer ; l'homme reconnaissant la cruauté de ses flammes. Concernant les personnes éclairées, il leur a dit :

وَ يُحَذِّرُكُمُ اللّهُ نَفْسَهُ

﴿...Allah vous met en garde contre Lui-même...﴾[1]

Il savait aussi que la plupart des rituels, étaient mieux perçus et palpables en les présentant à travers des exemples. Il a établi directions, lieux, édifices et la Pierre pour concrétiser le rite et observer l'orientation. Il a posé les vrais tenants de la foi en révélant :

لَّيْسَ الْبِرَّ أَن تُوَلُّواْ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَ الْمَغْرِبِ وَ لَـكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللّهِ

﴿...La piété n'est pas d'orienter vos visages en orient ou en occident, mais la piété, c'est de croire en Allah...﴾[2] Et à travers ces versets :

لَن يَنَالَ اللَّهَ لُحُومُهَا وَ لاَ دِمَاؤُهَا

﴿...Allah ne va pas récolter sa viande ni son sang...﴾[3]

Il savait que le paramètre de recevabilité s'incarnait dans les objectifs non dans la simple connaissance dépourvue d'armature que représente le labeur, la pratique, à la façon des impies de la secte des ésotériques, et des contemplations mystiques.

[1] Sourate 3, La Famille de 'Imrân, verset 28.
[2] Sourate 2, La Vache, verset 177.
[3] Sourate 22, Le pèlerinage, verset 37.

Scanned by CamScanner

[Par transmission, selon Abû l-Qâssim Ibn 'Alî Ibn al-Muhsin at-Tannûkhî, d'après son père :] « Un groupe de savants m'a rapporté qu'il se trouve dans la ville de Shirâz, un homme connu sous le nom d'Ibn Khafîf al-Baghdâdî, le doyen des soufis en ces lieux. Ils se rassemblent autour de lui pour assister à ses discussions au sujet de ces moments d'inspirations, et de ses délires mystiques. Des milliers de gens collaborent à ses cercles, attirés par son esprit subtil dont il s'en fait l'atout. Il a réussi à captiver les gens les plus naïfs et les faire succomber à sa tendance. Un de ses compagnons poursuivit-il, vint à mourir en laissant derrière lui, une veuve soufie. Pour son décès, les femmes soufies se sont rassemblées, aussi nombreuses soient-elles. Personne, à part elles, ne participe aux obsèques. Après l'enterrement, Ibn Khafif et ses acolytes les plus intimes -très nombreux du reste- sont entrés dans la maison du défunt, pour faire les condoléances à son épouse en deuil. Il s'exprima pour le faire en terme soufi, jusqu'au moment où elle lui annonça : Les condoléances sont faites.
Ibn Khafif demanda : Il n'y a personne d'autre ici ? L'épouse du défunt répondit : Personne d'autre ! Ibn Khafif dit : Que signifie alors sermonna t-il, imposer à son âme les maux du chagrin et la faire souffrir du calvaire des tourments ? Pour quel sens nous évitons le mélange (dans le sens de fusion) pour que se rencontrent les lampes, se purifient les esprits, éclatent les divergences, et distille les divines abondances. Prévient les autres femmes, si tu veux.
Les hommes se sont alors mélangés aux femmes et sont restés ensembles toute la nuit. Quand vint l'aurore, ils sont tous sortis. »

Al-Muhsin nous apprend qu'en demandant s'il n'y avait personne d'autre, il faisait allusion aux personnes étrangères à la secte. Elle a donc répondu en fait qu'il n'y avait aucun antagoniste. Le mélange ou la fusion en question, c'est une image pour exprimer la pénétration sexuelle. En parlant de lampe, il signifie que tout corps concède la lumière divine. En parlant de divergence, il désigne les héritiers en voulant dire qu'il y aura pour elles des dauphins pour consoler le départ de leurs maris morts ou absents en réchauffant leurs couches. C'est très grave selon moi enchaîna al-Muhsin, si ce n'était plusieurs sources loin de tout soupçon, ne m'ayant prévenus de telles obscénités, je n'aurais jamais osé les raconter tant celles-ci sont odieuses, et tant il est incroyable que puisse se produire une chose pareille dans le foyer des musulmans. On m'a appris aussi dit-il, que cette nouvelle s'est répandue jusqu'à parvenir aux oreilles des hommes de mains de l'état. Ils ont attrapé un groupe d'entre eux et pour les punir, les ont battus au bâton. Après s'être dispersée, le groupe en question a cessé ses activités.

Scanned by CamScanner

SECTION : Vu que le bagage des soufis en sciences théologiques soit quelque peu léger, il est survenu de leur part, des actions (paroles et actes) prohibées, comme l'illustre l'anecdote citée ci-dessus. Le malheur, c'est que des individus pourtant non affiliés à leurs principes, les ont imités dans les pratiques en se faisant passer pour des soufis. Ils ont perpétré ainsi ce que nous avons déjà entendu, en notant qu'il était très rare de déceler chez ces protagonistes une personne décente. Bon nombre de savants ont condamné ces dépravations, et ont fortement critiqué ces auteurs ; leurs doyens eux-mêmes ont souffert de ces corruptions, et leur ont exprimé leur mécontentement.

[Par transmission, selon 'Abd al-Malik Ibn Ziyâd an-Nâssibî :] « Nous nous trouvions chez Malik, quand je lui ais évoqué deux soufis du pays. Ils s'accoutrent avec les plus beaux costumes yéménites, en se pavanant de telle sorte. Malheur à toi ! S'étonna t-il, ce sont des musulmans ! Tu me dis. Ensuite, poursuit-il, il s'est tellement s'esclaffé qu'il en est tombé allongé. Certains des assistants se sont retournés vers moi pour s'écrier : Ô toi ! Nous n'avions jamais vu quelqu'un le perturber autant, c'est simple, nous ne l'avions jamais vu rire. »

[Par transmission, selon Yûnas Ibn 'Abd al-A'lâ, j'ai entendu dire ach-Châfi'î :] « Si un homme venait à embrasser le soufisme au début du jour, il ne faudrait pas attendre le zénith pour qu'il devienne un imbécile. » Toujours de lui : « Personne n'a fréquenté les soufis plus de quarante jours sans qu'il ne perde son esprit pour toujours. » Il a composé aussi :

Délaisse ceux quand ils te viennent, ils sont des pieux
Et quant ils s'en vont, ils sont des loups à l'affût

[Par transmission, selon Hâtam, d'après Ahmad Ibn Abî l-Hiwârî ; Abû Sulaymân a dit :] « Je n'ai jamais vu de bien en aucun soufi, à l'exception de 'Abdullah Ibn Marzûq. Pourtant affirma t-il, je suis le plus clément envers eux. »

[Par transmission, selon Yûnas Ibn 'Abd al-'A'lâ :] « Je n'ai jamais rencontré un soufi sensé, à l'exception d'Idrîsal-khawlânî. » C'est un égyptien, précisa as-Sulamî, il fait parti de leurs anciens doyens à une époque avant Dhû n-Nûn.

[Par transmission, selon Yûnas Ibn 'Abd al-'A'lâ :] « J'ai fréquenté les soufis pendant trente ans, à part Muslim al-Khawwâs, je n'en ai jamais vu un de lucide. »

Scanned by CamScanner

[Par transmission, selon Ahmad Ibn Abî l-Hiwârî, Wâqi‘ m’a rapporté ; j’ai entendu dire Sufyân, j’ai entendu dire ‘Âssim :] « **N**ous savions depuis toujours les soufis imbéciles, mais ils se cachent derrière les sciences du *Hadith.* »

[Par transmission, selon Sufyân Ibn ‘Assim :]« **W**âqi‘ m’a consulté : Pourquoi ne prends-tu pas des hadiths de Hicham ? Sufyân répondit : J’ai fréquenté une bande de soufis avec laquelle je m’entendais bien. Ils m’ont imploré d’effacer les Hadith de Hicham sous peine de rompre les relations avec moi, ce qui m’aurait déplut. Alors je m’y suis résigné. Mais ce que je peux constater, c’est leur côté imbécile. »

[Par transmission, selon Yahyâ Ibn Yahyâ :] « **L**es Kharijites sont mieux pour moi que les Soufis. »

[Par transmission, selon Yahyâ Ibn Mu‘âdh :] « **É**vite trois sortes de fréquentations : Les savants, les étourdis et les indigents obséquieux et crédules. »

Comme nous l’avons déjà souligné, aux premières lignes de notre réfutation contre les soufis, les érudit d’Égypte ont condamné Dhû n-Nûn pour ses paroles outrancières. Al-Bustâmî a dit : « Ils s’en sont pris à Abû Yazîd jusqu’à l’avoir expulsé. Ils ont expatrié aussi Abû Sulaymân ad-Darrânî, contrairement au sort d’Ahmad Ibn Abî l Hawârî leur ayant échappé des mains, ainsi que Sahl at-Tustûrî. »
Leur aversion pour la moindre innovation explique le comportement des prédécesseurs vis-à-vis d’eux. Comme punition, ils leurs infligeaient la mise en isolement pour prononcer l’autorité de leur conformisme à la Tradition Prophétique. Abû l-Fath Ibn as-Sâmirî m’a rapporté : « Des malheureux se sont réunis dans un certain prieuré pour les condoléances d'un érudit mort depuis peu. Le doyen Abû al-Khattâb al-Kalûdhânî a fait son apparition en s’appuyant de ma main, pour s’arrêter juste au niveau de la porte d’entrée et a déclaré : Il me serait désagréable si certains de mes amis et de mes doyens parmi les anciens, devaient me voir mettre le pied dans ce prieuré. » C’est comme cela, dis-je, que se comportaient nos doyens. ! Malheureusement, à notre époque, le loup et la brebis ont fait la paix.

Ibn ‘Aqîl a dit : « J’ai recopié ces écrits dans l’intention de faire la critique des soufis basée sur plusieurs facteurs ne pouvant échapper aux remontrances des Textes. » En outre, leur opportunité à trouver refuge dans des lieux de passe-temps qui sont les convents. Ils s’y sont tapis pour échapper à leur devoir de prier

Scanned by CamScanner

en assemblée dans les mosquées ; ces cloîtres ne sont ni des lieux de prières officiels ni des maisons et encore moins des auberges. Ils s'y sont cloîtrés comme des fainéants pour ne rien faire, surtout afin de n'être pas confrontés aux contraintes de la vie de tous les jours. Ils se comportent tels des animaux en ne faisant que boire et manger, et surtout chanter et danser. Ils s'imprègnent pour la pitié, d'habits rapiécés de circonstance visant à impressionner les autres. Leur technique consiste à se distinguer par des couleurs spéciales enjôlant d'autant plus les cœurs de la masse crédule et de la sensibilité féminine que ne pourrait le faire *les saqlaṭûn* avec leur panoplie de soie. Ils ont réussi à conquérir les cœurs des dames et des jeûnes gens sans barbe en se donnant une certaine image, revêtus d'un certain aspect. Il n'ont pas pénétré un foyer sans n'avoir provoqué les épouses contre leur mari.

D'autre part, ils acceptent sans aucun scrupule les offres en nature (les repas) ou pécuniaire qu'ils peuvent recevoir des tyrans, des gens malhonnêtes, et des escrocs comme les releveurs, les militaires et les percepteurs des dîmes. Ils s'accompagnent de jeunes imberbes dans leurs auditions, et les entraînent dans ces rassemblements à la lumière des chandelles. Ils n'ont pas peur non plus de se mélanger aux femmes étrangères en se couvrant derrière l'argument qu'elles sont couvertes de leurs loques.

Ils ont également autorisé pour ne pas dire exigé de mettre des tenues spéciales appartenant à autrui pour leurs festivités ; ils se permettent même de dénommer leurs fêtes de l'extase, et pour parler de leurs invitations des passe-temps, de s'accaparer les habits des autres, une sentence. Ils ne consentent de quitter les lieux d'une invitation qu'à la condition d'en recevoir une autre en prétendant qu'elle est exaucée bien que ces superstitions soient impies, et que de les mettre en pratique soit pervers. Ils sont convaincus aussi que les chants à la flûte font parties du rituel.

Nous avons également entendu de leur part que l'invocation est exaucée à l'appel du chamelier ou à la présentation d'un coussin en considérant cet acte comme de la piété. Son statut est identique, autrement dit c'est de l'impiété ; toute personne concevant tout interdit ou acte déconseillé comme un acte de dévotion est à travers cette croyance un impie en sachant que les avis sont partagés entre l'interdisant et le déconseillant.

Ils se caractérisent aussi pour s'abandonner corps et âme entre les mains de leurs doyens. S'ils venaient à se hausser au niveau de leur maître, il est dit que ce

Scanned by CamScanner

dernier n'y voit aucun inconvénient. Il n'hésite pas, sous sa bénédiction, à se rabaisser et à proférer des paroles profanes pleines de dépravation et prises pour de l'extases mystiques, et dans les gestes il est connu qu'il contrarie la Loi. S'il venait à donner un baiser à un imberbe, ils le prennent pour l'affection d'un père, s'il se trouvait seul avec une étrangère ils disent qu'elle est sa fille, et que d'ailleurs, elle a revêtue leur haillon. S'il venait à retoucher un vêtement en transformant sa coupe sans l'accord préalable de son possesseur, ils lui donnent le statut de haillon.

Il n'existe aucun doyen ayant le profil de se voir concéder tous ses actes ; aucun *chaykh* n'est irresponsable en vertu de la Loi. Quant aux fous et aux enfants, on leur frappe dans les mains, ainsi qu'aux bêtes ; ce geste remplaçant la parole. S'il devait y avoir un doyen ayant le privilège de n'être contesté en aucune façon, ce serait bien Abû Bakr le véridique (qu'Allah l'agrée). Ce dernier a pourtant averti : «**Si je me trompe, corrigez-moi** » Il n'a pas dit : « *Si je me trompe, concédez-le-moi.* »

Ensuite, tu peux constater comment ils ont pu désapprouver le Messager. Le fameux 'Umar n'a t-il pas fait remarquer : « **Comment pouvons-nous réduire les prières en tant que croyant !** » Un autre lui a bien dit : « **Tu nous interdis de jeûner sans interruption et toi tu le fais !** » Les Anges eux-mêmes ont répondu au Seigneur par ces mots :

أَتَجْعَلُ فِيهَا

(...Vas-Tu y établir...)[1]

Mûssâ également ne s'est-il pas demandé :

أَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ السُّفَهَاء مِنَّا

(...Vas-Tu nous faire périr pour des effrontés parmi nous...)[2].

Les soufis utilisent ce procédé pour convenir aux anciens, et pour l'imposer en principe aux adeptes et aux successeurs, comme l'illustre le verset :

فَاسْتَخَفَّ قَوْمَهُ فَأَطَاعُوهُ

(...Son peuple l'a dédaigner et lui a obéis...)[3]

Il est possible qu'en fait, cette tournure issue de telles personnes prenne le sens venant de leur part, qu'aucune besogne ne peut contrarier l'individu avisé. Or, c'est le comble de l'impiété comme les érudit l'ont stipulé de façon unanime,

[1] Sourate 2, La Vache, verset 30.
[2] Sourate7, Al-A'râf, verset 155.
[3] Sourate 43, L'Ornement, verset 54.

Scanned by CamScanner

aucune condition à laquelle parvient l'initié ne lui confère la suppression de ses obligations à l'instar des prophètes pour lesquels de petits péchés leur ont valu des réprimandes.

Allah ! Allah ! À écouter ces gens vides, dépourvus de toute assise. Ce ne sont que de vulgaires apostats, à vouloir combiner entre l'armure du combattant (froc et cotte de maille en laine), et les maniements des athées impudiques (manger, boire, danser, jouir de la musique tout en négligeant les obligations religieuses). Avant l'avènement du soufisme, les impies ne se sont jamais hasardés à afficher leur renoncement à la religion, mais ils y sont parvenus quand ces derniers ont incorporé les libertins.

La première notion qu'ils ont inoculée, concerne les appellations en parlant du contraste entre la religion et le concret ou la réalité. Cette comparaison est très malsaine car si le Seigneur a établi une législation, c'est pour l'intérêt du genre humain. Il ne reste plus de place après cela au soi-disant concret, si ce n'est les inspirations diaboliques insufflées aux âmes. Tous ceux qui traitent du concret au dépend de la religion, sont dupes et abusés. S'ils venaient à entendre quelqu'un rapporter un *hadith*, ils le considèreraient de malheureux en se référant à une chaîne des gens décédés. Tandis que nous, nous nous inspirons directement du Vivant qui ne meurt jamais. Si quelqu'un me dit mon père m'a rapporté, d'après mon grand-père, je lui rétorque que mon cœur m'a rapporté selon mon Seigneur. Ainsi, ils se sont perdus et en ont perdu avec eux, en perpétuant des inventions pareilles, les cœurs candides. Ils y ont investis en plus de leurs efforts, des sommes d'argent considérables.

Certes, les érudit spécialisés dans le *fiqh*, sont comparables à des médecins, prescrivant des médicaments qu'il est difficile d'obtenir financièrement. Ainsi, faire des dons pour leur personne, cela revient (pour faire un parallèle) à donner son argent à des chanteuses. Il faut savoir que leur haine viscérale du savant est l'une des formes les plus acérée de leur incrédulité vu le rôle de prévention qu'il joue ; à travers leurs avis théologiques, le savant démasque leurs mauvais agissements et leur égarement. Or, la vérité est lourde comme une aumône, et il vaut beaucoup mieux dépenser sa fortune pour des vulgaires cantatrices, et se faire le mécène des poètes épiques. Ils détestent aussi les spécialistes en *hadith* et se sont donnés la vocation de s'enivrer par d'autres moyens que par l'alcool avec un stupéfiant qu'ils nomment *hachiche* (de l'herbe ; Chanvre ou cannabis) des pâtes à mastiquer et enfin les chants interdit qu'ils ont baptisé d'écoute, et d'extase. S'exposer à cette exaltation faisant évaporer l'esprit est tout bonnement prohibé.

Scanned by CamScanner

Qu'Allah préserve notre législation du mal de cette secte qui accumule tenue délabrée, bon train de vie, et l'utilisation d'un vocabulaire trompeur, trempé de miel qui ne couvre rien d'autre que la négligence des obligations religieuses, et l'envie de se mettre à l'écart des lois. Ils ont pu ainsi abuser facilement le cœur des autres. Toutefois, rien n'est plus révélateur de leur action vaine que leur penchant pour les vices de ce monde à l'exemple de leur inclination pour les maestros du divertissement, les chanteuses insolentes. Ibn 'Aqîl a dit : « Si quelqu'un venait à dire que ce sont des gens propres, braves, probes et de bonnes mœurs, je lui dirais, dit-il : S'ils n'avaient pas élaboré une tactique pour subjuguer des esprits tel que le votre, ils n'auraient pas subsisté aussi longtemps d'une part.

D'autre part, les qualités dont vous faites l'éloge correspondent beaucoup mieux aux moines chrétiens. Si vous aviez vu le comportement de ces puérils à table, les hommes efféminés à Bagdad, la douceur des divas, vous constateriez aisément qu'ils ont emprunté cette voie de facétie uniquement par stratagème ; pour mieux duper leurs victimes, qu'y a t-il de mieux qu'une bonne démarche et qu'un savoir-faire avec les mots. Si ces pernicieux n'avaient aucune expérience et aucun plan préalable sur lequel se baser, comme pourraient-ils charmer aussi facilement les gens aisés ? »

Sache que les responsabilités religieuses sont lourdes à porter et qu'il n'est pas plus confortable pour les indécents que d'esquiver les prières en assemblée. Il ne leur est pas plus pénible à supporter que le poids des interdit et des limites défendues émanant des commandements divin (interdictions et obligations). Les plus nuisibles des éléments dans la religion, ce sont bien les ascétiques et les scolastiques. Les uns corrompent la croyance chez les gens en leur insufflant leurs idées qui ne sont que des conjectures de l'esprit. Les autres corrompent les œuvres et ruinent les mœurs à suivre (l'un des principes des religions). Ils ont un faible pour l'oisiveté et les voix mélodieuses. Les prédécesseurs étaient totalement différents. Dans le domaine du dogme, ils étaient des serviteurs soumis, dans l'autre domaine, ils étaient les ténors du labeur.

Le conseil que je peux donner à tous mes frères poursuit-il, c'est de ne pas se laisser impressionner dans leurs idées par les belles paroles des scolastiques, et de ne pas non plus tendre l'oreille aux chimères faisant l'apologie des ascétiques. Cependant, il vaut mieux se consacrer à ses affaires quotidiennes que de se préoccuper de l'oisiveté soufie, comme il vaut mieux s'en tenir exclusivement aux textes que de s'enfoncer aveuglément dans de grandes questions dogmatiques. Pour ma part, j'ai fait l'expérience des deux tendances, les uns finissent dans le doute, les autres dans l'extase…

Scanned by CamScanner

Ibn 'Aqîl a dit : « Selon moi du reste, les polémistes sophistes valent mieux que les mystiques Soufis ; les premiers pouvant remédier à leur scepticisme, tandis que les derniers se perdent dans l'analogie. La plupart de leurs propos fait allusions à l'abrogation des préceptes religieux et de la prophétie. Si les spécialistes en *hadith* leur sont mentionnés, ils n'oublient pas de faire remarquer qu'ils ont pris leur savoir en se référant à des gens décédés. Ils ont déjà remis en question la prophétie voulant laisser place au concret ; si l'on discrédite en effet un chemin, il devient désuet de l'emprunter. De plus, en prétendant que son cœur l'inspire directement du Seigneur, il prononce sans détour son indépendance vis-à-vis du Messager. Faire explicitement de telles confessions correspond à déclarer sa mécréance. Ce genre d'expressions sinueuses a été insinué délibérément dans le patrimoine religieux ; elle camoufle le plus grand athéisme. Ainsi, si nous surprenons un individu dénigrer en quoi que ce soit les Textes Sacrés, nous aurons découvert ses intentions d'abolir la religion. »

Cet énergumène est-il vraiment à l'abri en nous révélant ses sensations qu'elles ne proviennent pas plutôt d'inspiration satanique comme le confirme le verset :

وَ إِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَى أَوْلِيَآئِهِمْ

﴿...Les démons révèlent à leur alliés...﴾[1].

Cette hypothèse est la plus probable en voulant remplacer une référence infaillible par des sensations du cœur trop faillible, incapable de contrer les attaques incessantes des mauvais génies. Pourtant, par mauvaise suggestion, ils qualifient de pensée ce mécanisme déconcertant. Les dissidents de la religion, poursuit-il, sont nombreux, mais Dieu la protège par l'intermédiaire des transmetteurs, porteurs dans les mémoires et gardiens de la religion, en la défendant de toute corruption des textes pour préserver son authenticité. La mission des légistes, pour leur part, est de veiller sur le fond à la bonne interprétation des textes ; ils sont les sultans des savants. Ils ne laissent nullement le temps au menteur de lever la tête.

Ibn 'Aqîl a dit : « Les gens disent que si Dieu voulait détruire un foyer de commerçant, il lui fait rencontrer des soufis. Je dirais même plus, s'il voulait détruire catégoriquement sa religion. Ils ont permis aux femmes de porter le haillon devant des étrangers, au cours de leurs assemblées musicales (composé de chants et de tambours), c'est l'occasion propice aux liaisons amoureuses et de se faufiler dans un cadre intime. Si les amants entendent la nouvelle d'une invitation prochaine, c'est la fête pour tous deux. »

[1] Sourate 6, Les bestiaux, verset 121.

Scanned by CamScanner

À la fin d'une cérémonie, on est certain de retrouver au moins deux personnes dont les cœurs sont attachés, c'est le lieu où deux tempéraments ou natures différentes, dans un élan propice, se sont rapprochés. En l'espace d'une heure, le comportement d'une femme change à l'égard de son mari. S'il convient de ce bouleversement, c'est alors un homme sans fierté, et s'il se montre plus viril en la cloîtrant, elle va plaider la séparation pour rejoindre l'habit du moine et se mélanger avec des individus sans scrupule et sans pudeur.

On entend dire qu'Untel s'est repenti et que le doyen lui a fait porter le froc, devenue l'une de ses filles. Ils ne reconnaissent absolument pas leur erreur ni leur simagrée. Ils se mettent plutôt dans la peau des grands hommes en restant dans cet état des années durant à tel point que les Textes du Livre Sacré et de la Tradition Prophétique ont refroidi leur cœur avec le temps, n'en n'éprouvent plus autant d'ardeur. Cet extrait provient exclusivement des paroles d'Ibn ʻAqîl (qu'Allah l'agrée), il était vraiment un critique illustre, brillant et sagace.

[Abû ʻAlî ʻUbayd Allah az-Zaghûnî nous rapporte en vers, selon Abû Muḥammad Rizq Allah Ibn ʻAbd al-Wahhâb at-Tamîmî et Abû Mansûr Muḥammad Ibn Muḥammad Ibn ʻAbd al-ʻAzîz al-ʻIkrî, tous deux selon Abû Bakr al-ʻAnbârî proclamant pour lui-même à l'encontre des soufis :]

En songeant je scrute ces présumés
J'ai trouvé la plupart tel un mirage
J'ai crié ô gens qui adorez-vous
L'un du doigt se montrant
D'autre une outre en cuir
Celui-là vénère ses pulsions
Tout son temps à vouloir apaiser
L'un s'est éprit pour l'écoute
Il gémit au premier son retentit
Il déchire exprès ses vieux sapes
Il jette au feu son autel
Ô gens ! N'êtes-vous pas étonné
En infligeant les coups de folie
Je jure ! Ils ignorent Sa majesté
Si ce n'étaient les gens loyaux
Qu'ont-il à m'implorer des liens
Avare d'amitié et lazzi
Mais, si je suis sans ami
J'ai voulu compatir de plein gré
Honoré le seul, ravi de l'isolé
A ma vue, les larmes compatissent
Pour m'être détourné de ces présumés
captifs ou esclaves naissants
son allure au loin t'émouvant
chacun des présents désignant
de s'en contenter en jurant
d'autre un haillon rapiéçant
n'est sobre ses pulsions adorant
sinon, nuit froide se fait grondant
ou récitée ou bien chantant
il est comme un lion rugissant
pour un nouveau s'en compensant
pain bouillie cuisant et gobant
Satan de nos frères rageant
rien pour les fous mieux que liant
si ce n'est à part le reniant
je lancerais des mots lacérant
qui est sous l'habit ignorant
de qui j'ai offert sentiments
il est ami, jalousie grondant
médire ma faute, de joie fuyant
comme mon peuple est imprudent
le feu de la haine bouillonnant
si c'était vrai, je serais non fuyant

Scanned by CamScanner

D'après Muḥammad Ibn Nâssir al-Ḥâfiẓ, selon Abû l-Ḥussayn Ibn 'Abd al-Jabbâr as-Ṣayrâfî, selon Abû 'Abdillah Muḥammad Ibn 'Alî as-Ṣawwârî, Abû Muḥammad 'Abd ar-Raḥmân Ibn 'Umar at-Tâjibî nous a récité, selon al-Ḥassan Ibn 'Alî Ibn Sayyâr nous a récité :

J'ai vu des gens de bonne apparence — Porter des outres et implorer
Ils se sont dans leur mosquée isolés — Après question on m'a dit des assistés
Soufis au destin endurant — Serein face au Décret, dévoués
J'ai dit dès lors ce sont eux — Les gens, en dehors d'eux, sont dépravés
Je fus un temps fidèle à leur service — Juste avant de percer l'indignité
S'ils mangent, c'est avec prodigalité — S'habillent ces comédiens par notoriété
Interroge leur doyen, leur meneur par test — Sur ses obligations, tu verras un esprit dénué
Demande-lui de décrive un paon câliné — Gâté, tu le vois pratiquement ignoré
Leur savoir entre eux s'ils s'assoient — Telle la culture d'un pâtre de canailles débauchés
Passe-temps, état, réalité — Évidence, contraire c'est chez eux futilité
Ils s'habillent de laine pour sembler pieux — Ils sont les pires des mouches et des assemblés
Ils ont fui gain et gagne-pain pour — Dépouiller les gens pire et les croquer
Non par vertu ni par quiétude — Mais pour hâter repos et vacuité
Dit à celui incliné à leur malice — Repend-toi d'eux, pleins d'oisiveté
Implore Dieu de t'absoudre de leurs paroles — Et ne fréquente plus jamais d'illettrés

A-Ṣuwwârî a dit : certains de nos doyens nous a récité :

Les ascètes sont révolus — le soufisme devenu simulation
Le soufisme devenu dérision — apparence, fausse passion
Mentir à toi n'a rien — adopté des conventions
Tu vas devenir pareil — à celui à l'œil aiguillon
Il t'ait infligé les revers — et de fer est ton affliction

Muḥammad Ibn Nâssir nous a récité des vers, selon Abû Zakariya at-Tabrîzî à Abû al-'Alâ' al-Mu'rî :

Ils prétendent être purs envers leur Maître — Ils mentent, non pas purs mais épuré
Dans leur cœur l'arbre des rancœurs malheur à eux ! — Non pas des saules ! Je veux dire la vérité

Ibn Nâssir nous a récité des vers, selon Abû Bakr, selon Abû Isḥâq ach-Chirâzî l'érudit à s'adressant à certains d'entre eux :

Je vois que la génération soufi est la pire — Dis leur moins grave que le panthéisme
Dieu vous a t-Il dit en vous éprenant de Lui — Mangez comme des animaux et dansez pour Moi

Scanned by CamScanner

Chapitre XI

CONCERNANT LES RUSES D'IBLÎS CONTRE LES RELIGIEUX À TRAVERS LES PRÉSUMÉS MIRACLES

Nous avons démontré précédemment qu'Iblîs s'empare relativement d'une personne en fonction de son bagage intellectuel. Plus une personne est faible en science, plus il est aisé à Satan de le subjuguer, et inversement plus un individu est lettré, moins il sera facile pour lui de l'abuser. Il existe des cas ayant vu une lumière ou une lueur dans le ciel, si cela survient pendant le Ramadân, il proclame qu'il a saisi la nuit du destin. Hors saison, il dirait que le ciel s'est ouvert à son effet. Il est susceptible aussi qu'un événement coïncide avec l'une de ses ambitions, il va penser dès lors qu'il a été l'objet d'un miracle. Or, cela est dû soit à la coïncidence, soit à une épreuve venant d'Allah, soit à une ruse venant du Diable. Une personne sensée n'en fait pas une fixation, même si cela devait être un miracle. Nous avons évoqué dans le chapitre des ascètes ci-dessus concernant les paroles de Malik Ibn Dinâr et de Habîb al-'Ajmî : « Satan s'amuse des récitants comme des enfants s'amusent aux noix. » Il a fourvoyé de faibles mystiques en leur faisant éprouver ce qui d'apparence est une manifestation divine. Ils en furent tellement dévoyés qu'ils ont purement revendiqué la prophétie.

[On rapporte selon 'Abd al-Wahhâb Ibn Najda al-Hûtî, d'après Muhammad Ibn al-Mubârak, selon al-Walîd Ibn Muslim, selon 'Abd ar-Rahmân Ibn Hassan :] « Al-Hârith le grand menteur naquit à Damas. Il était captif d'Abû al-Jallâs, et avait son père à al-Ghouta. Grand dévot et austère, il eut à faire à Iblîs. Il était tellement austère que s'il avait revêtu un manteau d'or, on l'aurait découvert sur lui. S'il commençait à faire des louanges, personne parmi les auditeurs ne pouvait prétendre avoir entendu parole plus belle. Un jour, poursuit-il, il écrivit à son géniteur : Mon père, Dépêche-toi de venir, j'ai vu des choses étranges, on dirait qu'elles proviennent des démons. Pourtant, comme pour l'égarer d'avantage, il lui répondit par écrit : Mon fils, investis-toi de ta mission sans crainte, car le Seigneur a dit :

Scanned by CamScanner

هَلْ أُنَبِّئُكُمْ عَلَى مَن تَنَزَّلُ الشَّيَاطِينُ تَنَزَّلُ عَلَى كُلِّ أَفَّاكٍ أَثِيمٍ

(...Vous dirais-Je sur qui descendent les démons, ils descendent sur tout charlatan, scélérat...)[1] Rassure-toi, tu n'es ni l'un ni l'autre. Va, et accomplis ton devoir.

Il se présentait aux gens des mosquées, en passant auprès d'eux un par un, pour leur faire part de son affaire, en s'assurant de prendre serments et pactes au préalable (avec expérimentation à l'appui) s'ils étaient d'accord de le suivre, ou sinon de fermer l'œil sur ces visions. Il leur faisait voir des choses incroyables. Il se présentait devant une dalle en marbre dans la mosquée, dès qu'il la grattait un peu, elle se mettait à glorifier Dieu. Il leur offrait à manger des fruits de la saison d'été en hiver. Il les priait de venir avec lui pour leur montrer les anges, et les emmenait au prieuré al-Mirân où il leur exhibait des hommes montés sur des chevaux. Beaucoup de monde l'a suivi, et la nouvelle s'est répandue à travers les contrées. Le nombre de ses adeptes allait en augmentant quand son affaire parvint à al-Qâssim Ibn Mukhaymara. Al-Hârith lui dit : *Je suis un prophète.*

al-Qâssim : *Tu es un menteur ! Ennemi d'Allah !*

Abû Idris lui dit : *Tu t'y est vraiment mal pris ! Tu aurais dû être plus courtois pour t'emparer de lui. Maintenant, il t'a échappé des mains.* »

Après avoir quitté son entrevue, il s'est rendu chez 'Abd al-Malik pour le prévenir de ses manigances. Ce dernier envoya en vain des hommes à sa recherche. 'Abd al-Malik prit les initiatives en personne en faisant route vers al-'Unaybira où il dressa son campement. Il soupçonnait la plupart de sa garnison d'adhérer en secret au mythe d'al-Hârith. Le fugitif s'était dirigé vers Jérusalem pour s'y réfugier. Ses acolytes sortaient de leur gîte pour recruter des hommes et les passer en revue devant le gourou. Un homme venant de Basra en passage à Jérusalem fut parmi le lot des recrues. En entrant chez le mentor, il vit un homme se lancer dans les éloges, en dévoilant son identité, il déclara être un prophète envoyé par Allah, porteur d'une mission. Il lui dit : « *Tes paroles sont bien belles, mais j'aimerais pour ma part me concerter avant de prendre toute décision.*

Réfléchis donc, lui accorda t-il.

Il sortit un moment puis revint ensuite pour entendre les mêmes paroles. Alors, il proclama : *Tes paroles sont vraiment belles, je crois en toi et ta religion est la bonne.* »

Il pria toutefois qu'il ne lui soit refusé aucun entretient s'il le demandait. Ses visites se faisaient incessantes, il était au courant de toutes les allées et venues, il

[1] Sourate 26, Les poètes, verset 221-222.

Scanned by CamScanner

connaissait la cachette et les mouvements du chef à tel point qu'il devint l'un des hommes le plus avisé de la troupe. Un jour il fit la requête : « *Je te demande si tu veux bien me concéder une permission.*
Il lui demanda : *Pour aller où ?*
Il répondit : Pour me rendre à Basra ! De la sorte, j'y serais ton premier apôtre prêchant ton message. »
La permission lui fut accordée. La machination avait réussi. Il en profita pour rejoindre 'Abd al-Malik encore stationné à *al-'Unaybira* (ou *as-Sunaybira*). À l'approche du camp, il s'est écrié :
« *J'ai une annonce ! J'ai une annonce !*
les sentinelles lui demandèrent : Quel genre d'annonce as-tu ?
Il répondit : Une annonce pour le Calife 'Abd al-Malik.
Lui ayant donné la permission d'entrée, il se trouva en présence du Calife entouré de ses collaborateurs qui lui demanda : *Quelle est ton annonce ?*
Il répondit : *Je te le dirais quand tu feras sortir tout le monde*, tant l'annonce était grave.
- *Il se résigna à sa requête. et une fois seul avec lui, il somma : approche.*
- *J'arrive,* dit-il en s'exécutant prestement en direction du souverain assis sur son trône.
al-Hârith lui demanda : *Quelles sont tes nouvelles ?*
À l'écoute de ce nom, l'empereur se jeta du plus haut de sa chaise pour atterrir par terre. *Où est-il ? S'informa t-il avec allèchement.*
- *Ô Prince des croyants ! Il est à Jérusalem. Je connais très bien ses entrées et ses sorties...*
Il lui raconta tous les détails de son complot, et la manière dont il s'est introduit dans sa cours.
'Abd al-Malik lui dit-: *Toi, tu es son ami, tu seras l'émir de Jérusalem, et notre émir ici, alors prend les commandes des opérations.*
- *Ô prince des croyants ! Détache vingt hommes ignorant totalement la situation, que je prendrais avec moi.*
Il lui confia comme convenu, un détachement de vingt hommes tous originaires de Farghana. *Partez avec cet homme, et obéissez à tous ses ordres.* Il écrivit au prévôt de la ville lui enjoignant de déléguer ses pouvoirs au nouvel émir jusqu'à son départ.

Dès son arrivé dans l'enceinte sacrée, il fit part de sa missive au concerné, et reçu en échange son approbation. A peine fut-il investi de ses fonctions, il dit : *Rassembles-moi toutes les bougies possibles de la ville. Et pares-en une à chaque*

Scanned by CamScanner

soldat que tu placeras dans chaque ruelle de la cité et à chaque recoin. Quand je vous donnerais l'ordre de les allumer, il faudra le faire ensemble. Les hommes furent installés dans les ruelles et les recoins de la ville portant chacun sa bougie à la main. Après les préparatifs, le prévôt provisoire est allé chez le faux prophète. Devant sa porte, il convia au chambellan : *Je demande une audience auprès du prophète d'Allah.*

Le chambellan répondit : *Il ne reçoit personnes à cette heure. Il faut attendre le matin.*

Il insista : *Apprend-lui, que je ne serais pas revenu, si ce n'est que son absence me fut pénible dès mon départ ou presque.* Il se décida convaincu d'aller consulter son maître, et lui informer de cette déclaration bouleversante. Il céda et fit ouvrir la porte.

Le faux apôtre *dit : Allumez les bougies.* Quand elles furent toutes allumées, on eut impression d'être en plein jour. Il dit ensuite selon son plan : *Si quelqu'un passe, attrapez-le qui que ce soit.* Il entra ensuite dans le repère qui lui était familier pour y perquisitionner l'imposteur, mais il ne vit personne.

Ses comparses dirent : *Vous en êtes loin, comment pouvez-vous attenter à la vie d'un prophète d'Allah, alors qu'il est élevé aux cieux.* Il persista dans les fouilles, en fouinant dans une fissure apprêtée pour la fuite. Le limier passa la main dans la cache pour y découvrir l'imposteur en personne. Il le tira à l'extérieur et lui mit la main dessus. Ensuite, s'adressant à son détachement, il ordonna : *Ligotez-le.*

En route, les mains liées sur un cheval, il s'exclama dans un geste de désespoir : *Voulez-vous tuer un homme pour avoir dit Allah est mon Seigneur.*

Un homme Farghani de l'expédition s'exclama : *Ces étrangers ! Ça c'est notre miracle, mais on se demande où est le tiens.* Ils l'ont emmené ainsi enchaîner chez le Calife. Quand il entendit la nouvelle de sa venue, il ordonna de faire venir du bois, pour le planter et porter dessus le crucifié. Ensuite, il vit venir une lance et demanda à l'un de ses soldats de finir la tâche en le transperçant. Mais au moment d'atteindre une côte, la fameuse lance s'est repliée.

Dans un élan de panique, les gens ont alors hurlé, puis crié : *Les armes n'ont aucun effet sur les prophètes.* Un musulman plein de zèle, ayant assisté à cette scène, reprit la lance et retourna vers le faux messie en auscultant bien ses hanches, il visa entre deux côtes pour l'ouvrir et l'achever. »

Abû al-Walîd a dit : On m'a rapporté que Khâlid Ibn Yazîd Ibn Mu'awiyya est entré auprès de 'Abd al-Malik Ibn Marwân pour lui confier : Altesse ! Je ne t'avais pas dis de le tuer. Il répondit : Et pourquoi donc ? Il s'était enduit d'une

Scanned by CamScanner

matière dorée, si tu l'avais laissé affamé, elle se serait dissipée. »

D'après Abû r-Rabî', selon un doyen ayant connu l'époque des anciens : Quand al-Hârith fut à cheval, chaînes en fer autour du cou et mains liées à son cou, en contemplant les collines de Jérusalem, il récita ce verset :

قُلْ إِن ضَلَلْتُ فَإِنَّمَا أَضِلُّ عَلَى نَفْسِي وَ إِنِ اهْتَدَيْتُ فَبِمَا يُوحِي إِلَيَّ رَبِّي

﴿Dis : Si je m'égare, c'est uniquement contre moi-même, et si j'obtiens la guidé, c'est par la révélation de mon Seigneur.﴾[1] Ses chaînes ont alors retentit. Elles se sont desserrées du cou et de ses mains pour finir au sol. Ses geôliers ambulants ont bondit sur lui aussitôt pour lui remettre ses liens, et se remettre en marche ensuite. Au défilé suivant, il réitéra le verset, et le même effet s'est produit. Arrivé chez le Calife, celui-ci le fit emprisonner, et ordonna à des hommes de sciences et d'érudition de le visiter pour le sermonner, susciter en lui la crainte du divin et l'instruire que ces tribulations proviennent du malin. Mais il refusa d'admettre leur sermon et fut crucifié. Un homme munit d'un javelot sur le théâtre de l'exécution tenta de le transpercer en vain, sa lance s'étant repliée. Les témoins de cette action se sont agités et ont lancé dans leur élan : « *On ne peut pas exécuter une telle personne.* » Un gardien très habile s'est alors présenté avec une lance bien aiguisée ; il l'a atteint entre deux côtes, lui a enfoncé l'arme et l'a transpercé de part en part. J'ai même entendu dire que sa majesté a demandé au bourreau après la première tentative : « *As-tu évoqué Dieu au moment de t'exécuter. J'ai oublié,* s'excusa t-il. *Invoque Allah,* préconisa t-il, *et applique toi.* » En ayant suivi les indications du suzerain à la lettre, il a réussit sa tâche.

SECTION : Combien de gens se sont-ils fait abuser par de faux miracles. Nous avons rapporté ci-dessus par transmission, selon Abû 'Imran, Farqad m'a dit : « Cher Abû 'Imrân ! Ce matin, mon impôt, qui s'élève à six Dirhams me hantait l'esprit. Aujourd'hui, c'est la nouvelle lune, et je ne les possédais toujours pas. Je me suis donc décidé d'invoquer Dieu. J'étais en train de longer les bords de l'Euphrate, quand tout à coup, j'ai découvert la somme de six dirhams. Je me suis hâter de les prendre, et les ais bien considérés. Effectivement, il y en avait bien six ni plus ni moins. Abû 'Imrân lui suggéra : Tu n'as qu'à les donner en aumône, car ils ne sont pas à toi. »
Ce fameux Abû 'Imrân n'est autre qu'Ibrâhîm an-Nakha'î, le grand érudit de Kûfa. Voyez de quelle perspicacité peut jouir un érudit, sans se laisser abuser aisément. Il lui fit remarquer judicieusement qu'il avait mis la main sur des objets

[1] Sourate 34, Sabâ', verset 50.

Scanned by CamScanner

trouvés, en fermant les yeux sur ce soi-disant miracle. S'il ne lui a pas enjoint de les signaler, c'est que la tendance koufiste ne l'impose pas en dessous d'un Dinâr. Il est possible qu'il lui ait prescrit l'aumône pour ne pas le laisser s'imaginer qu'il s'agit d'une aubaine céleste venue pour régler son souci.

Par transmission, selon Ibrâhîm al-Khurassânî : « Un jour où j'ai eu besoin de faire mes ablutions, je suis tombé sur un cruchon en joyau et un *siwak* en argent dont les brosses étaient plus douces qu'une étoffe en soie. Je me suis servit du *siwak* pour me nettoyer les dents, et de l'eau dans la cruche pour faire mes ablutions. Après quoi, je les ais laissés, et m'en suis allé. »

Il faut savoir, dis-je, que cette histoire est rapportée par un homme non crédible dans ses transmissions. Si toutefois, elle devait s'avérer vraie, elle dénote le potentiel intellectuel de cet homme. En effet, si son savoir était un peu plus consistant, il aurait deviné aisément qu'il lui est interdit d'utiliser de l'argent comme ustensile. Mais ayant peu de science, il l'a usité sans scrupule. S'il se figure avoir été honoré d'une faveur céleste, qu'il se détrompe car Dieu ne gratifie personne d'une largesse dont il en interdit l'usage en même temps dans Sa Loi. Sauf bien sûr, s'Il a voulu le mettre à l'épreuve.

[Muḥammad Ibn al-Faḍl al-Hamadânî l'historien a mentionné, selon son père :] « As-Sarmaqânî le lecteur, faisait la lecture à Ibn al-'Allâf. Celui-ci s'était réfugié dans une mosquée sur le sentier du Safran. Un jour où la faim se faisait vraiment sentir, Ibn al-'Allâf l'a aperçu par coïncidence au bord du Tigre d'où il avait retiré des feuilles de laitues parsemées dans le fleuve comme des détritus. Le voir ainsi manger lui fut très pénible. Il décida de se rendre chez le chef des responsables pour lui faire part de cette affaire. Il envoya un garçon se poster près de la mosquée où était établi le malheureux, de concevoir une clé à sa porte à son insu. Il lui ordonna de faire, tous les jours, trois *Ratls* de galettes de semoule, avec un poulet et des sucreries appétissantes. Le domestique exécuta ses ordres, et se mis au service de cet éprouvé, en permanence. Le premier jour, as-Sarmaqânî fut surpris de trouver tout cela en direction de la *Qibla*, la porte étant restée fermée. Il se dit : Cela vient du Paradis, je dois absolument le garder secret et ne le dévoiler à personne. Parmi les particularités du miracle, c'est de ne pas le divulguer. » Il m'a alors récité :

S'ils lui confient un secret et le trahit
Ils n'auront plus confiance en lui jusqu'à sa mort.

Par la suite sa situation s'est améliorée et son corps est devenu plus opulent.

Scanned by CamScanner

Ibn Al-'Allâf, bien qu'au courant de l'affaire, lui demanda les causes de ce changement par ironie. Mais il répondait en fuyant sans parler franchement, il faisait des allusions sans le dire clairement. Ibn al-'Allâf le questionnant sans relâche, il avoua qu'il trouvait par miracle de la nourriture au quotidien, convaincu qu'aucun être humain ne pouvait le faire. : « Tu devrais plutôt prier en faveur d'Ibn al-Maslama pour sa gratitude lui envoya Ibn al-'Allâf, car c'est lui l'auteur de tout cela. » Cette confidence l'a vraiment rempli d'amertume, il en reçu plusieurs leçons d'humilité.

SECTION : Comme les gens sensé ont su capter les pièges redoutables du diable, ils appréhendaient certaines manifestations qui d'apparence étaient des miracles en pensant que cela ne pouvait venir que de lui. [On nous a rapportés selon Abû Tayb, j'ai entendu dire Zahrûn :] « **U**n oiseau m'a déjà parlé. J'étais en effet dans le désert quand je me suis égaré, à ce moment là, un oiseau blanc est passé et s'est écrié : *Ô Zahrûn ! Tu es égaré !*
Zahrûn répondit : *Ô Chaytân ! Fais cela à d'autre.*
L'oiseau blanc répéta : *Tu es égaré* !
Zahrûn dit : *Je t'ai dis Satan de faire cela à d'autre.*
La troisième fois, il m'a foncé dessus, en se posant sur mon épaule, il m'a assumé : *Je ne suis pas Satan, et tu es égaré, on m'a envoyé à toi pour te l'informer.* Ensuite, il a disparu. »

[Par transmission selon Muhammad Ibn 'Abdillah al-Qurachî, d'après Muhammad Ibn Yahyâ Ibn 'Amr, selon Zulfa :] « **J**'ai demandé à Rabî'a al-'Adawiya : « Ma tante ! Pourquoi ne laisses-tu pas les gens te visiter ? Elle répondit : Que pourrais-je attendre d'eux, s'ils me viennent, ils racontent à mon sujet ce que je n'ai point fait. »

Al-Qurachî a dit : on m'a ajouté en dehors d'Abû Hâtam qu'elle a déclaré : « On me rapporte qu'ils disent à mon encontre que je découvre des pièces d'argent sous mon tapis de prière, et que mon chaudron cuit sans feu. Si j'avais assisté à de tels phénomènes, j'aurais été horrifiée.
Zulfa lui a dit : Pourtant les gens racontent beaucoup d'histoires à ton sujet. Ils disent que Rabi'a recueille, sous sa chaumière, mets et breuvages. Est-ce vrai que tu y trouves des aliments ?
Rabî'a dit : Ma nièce (Fille de mon frère) ! Si je devais y découvrir quoi que ce soit, je ne m'aventurerais jamais à y toucher ou à poser ma main dessus. »
[Al-Qurachî a dit : Muhammad Ibn Idrîs m'a rapporté, selon Muhammad Ibn

Scanned by CamScanner

'Amr, selon Zulfa, selon Rabî'a :] « Celle-ci s'est levée un matin qu'il faisait froid, en état de jeûne. Elle a dit : J'ai eu l'envie d'un plat bien chaud pour rompre ma faim. J'avais de la viande mais sans oignon ni poireau, je ne pouvais cuisiner. Tout à coup, un oiseau est apparu, il est tombé à travers l'orifice, avec des oignons dans son bec. À sa vue, j'ai refoulé toutes mes envies de peur que ces manigances, ne viennent du diable. »

[Par transmission, selon Muḥammad Ibn Yazîd :] « Le bruit courait que Wuhayb était des gens du Paradis, quand il en entendit parler, il se mit à pleurer à chaudes larmes. J'ai craint dit-il, que cela ne provienne du diable. »

[Par transmission, selon Abû 'Uthmân an-Nayssabûrî :] « Nous sommes sortis une fois en groupe en compagnie de notre maître Abû Ḥafṣ an-Nayssabûrî en dehors de Nayssabûr. Nous nous sommes assis dans un endroit où notre doyen nous a parlé, pour le comble de notre joie. Quand tout à coup, nous avons aperçu un bouc descendant des montagnes, son repère ; il est venu s'accroupir juste auprès de notre doyen qui a fondu en larmes. Quand il se calma, nous lui avons demandé : « Cher doyen ! Nous étions tranquillement en train d'écouter ton discours nous rafraîchissant le cœur, lorsque ce bouquetin sauvage est venu nous interrompre et te déranger pour s'asseoir devant toi, et te faire pleurer ainsi.
Il répondit : En effet, votre rassemblement autour de moi tout heureux m'a plu tellement, que l'idée d'égorger une brebis pour vous inviter à un festin me traversa l'esprit. Cette pensée s'est installée dans ma tête à peine que l'animal a surgit pour s'étendre à mes côtés. J'ai pensé que j'étais à l'image de Pharaon ; quand il demanda à Son Seigneur de lui faire couler le Nil à ses pieds, il fut exaucé. Je ne suis pas à l'abri dis-je, que sur terre Allah me concède ma part, et que dans l'au-delà, je sois déchu et démuni. C'est cela vraiment qui m'indispose. »

SECTION : Iblîs a usé de ses ruses vis-à-vis d'individus issus de la nouvelle génération en ayant de leur part, la mauvaise idée d'inventer des histoires faisant état des miracles des saints dans l'espoir de faire l'apologie de leur parti. Mais la vérité ne s'édifie point à partir du mensonge, elle en est bien plus haute. C'est pourquoi, Allah a déjoué leurs manigances par les limiers armés des Textes Sacrés.

[D'après Muḥammad Ibn Nâssir, selon al-Ḥassan Ibn Aḥmad l'érudit, selon Muḥammad Ibn Muḥammad al-Ḥâfiẓ, selon 'Ubayd Allah Muḥammad l'érudit, selon Aḥmad Ibn 'Abdillah Ibn al-Ḥassan al-Adamî, selon son père, selon Sahl

Scanned by CamScanner

Ibn 'Abdillah Ibn 'Amr Ibn Wassîl (comme il est écrit dans cette version, mais en vérité, il s'agit de 'Amr Ibn Wassîl), Sahl Ibn 'Abdillah a dit :] « **J**'étais en compagnie d'un homme parmi les élus sur la route de la Mecque. Pendant trois jours, il a subit la misère. Il a alors décidé de bifurquer vers une mosquée située au pied d'une montagne. Il y a trouvé un puits équipé d'une poulie, d'une corde et d'un sceau, et pour couronner le tout, d'un pot pour les ablutions. Un arbre grenadier était planté devant lui, ne portant aucun fruit. Il est resté dans la mosquée jusqu'au coucher du soleil.

À l'heure de la prière, quarante hommes revêtus de cilice et portant au pied des palmes (branches de palmier), ont déferlé dans l'enceinte. Ils ont d'abord salué, puis l'un d'entre eux a fait l'*adhân*, et l'*Iqâma*. Il s'est avancé et leur a présidé la prière. Après le rituel, il s'est approché du grenadier qui maintenant portait quarante grenades mûres. Chacun en a pris une avant de tous se retirer. J'ai passé la nuit dit-il, toujours affamé. Le lendemain, au même moment où ils avaient cueillis les fruits la veille, ils sont revenus sans en oublier un. Après la prière et la nouvelle cueillette, je suis intervenu par ces mots : *Ô vous autres ! Je suis votre frère de religion, et je suis atteint d'une faim terrible, vous ne m'avez ni adressé la parole ni n'avez cherché à me soulager.*
Leur chef lui répondit *: Nous autres, nous ne conversons pas à une personne voilée de ses fardeaux. Va t-en jeter tes affaires dans la vallée, derrière cette montagne, et reviens nous voir ensuite pour profiter avec nous de notre met.*
Arrivé à la montagne, je ne pus renoncer à mon apanage aussi facilement. Je l'ai donc enterré et suis revenu tout simplement.
Le chef dit : *As-tu fais ce que nous t'avons demandé ?*
Abdullah répondit : *Oui !*
Le chef : *As-tu remarqué quelque chose ?*
Abdullah : *Non* !.
Le chef : *Tu n'as rien jeté alors. Retournes-y, et fais ce qu'on te dit cette fois-ci.*
Je suis reparti jeter mon attirail dans le lit du fleuve, et voila que la lumière des élus m'envahit comme une armure. Après cet événement, j'ai regagné le site et à mon plus grand étonnement, j'ai trouvé une grenade suspendue sur cet arbre stérile. Je l'ai gobé pour apaiser quelque peu ma faim et pourquoi pas désaltérer quelque peu ma soif. Peu de temps après, j'ai repris le chemin pour la Ville Sainte. Une fois sur les lieux, je fus stupéfait de revoir ces quarante inconnus stationner devant moi entre le puits de Zam-Zam et la station d'Abraham. Ils sont tous venus à ma rencontre sans exception pour me demander de mes nouvelles, et

Scanned by CamScanner

me saluer. J'ai dit : *Je puis me passer de vous enfin, et de votre conversation comme vous vous êtes passés de me parler au début. Je n'ai plus de place pour personne dans mon engouement, en dehors d'Allah.* »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : 'Amr Ibn Wassîl a été discrédité par Ibn Abî Hâtam. Al-Adamî et son père, tous les deux sont inconnus. Parmi les indices faisant suspecter l'authenticité de cette anecdote, c'est le fait de pouvoir jeter ses objets personnels car les élus d'Allah ne s'opposent absolument pas à la Loi divine. Celle-ci interdisant formellement de dilapider ses biens. Quant à ces prétentions d'avoir reçu la lumière des saints, c'est de la pure invention et de vaines paroles. Ce genre d'histoire ne peut impressionner quelqu'un sentant un peu l'odeur des sciences. Malheureusement, les gens dupes et sans clairvoyance se laissent facilement abuser.

[D'après Muhammad Ibn Nâssir, selon as-Sahlakî, j'ai entendu dire Muhammad Ibn 'Alî al-Wâ'iz :] « **P**armi les informations intéressantes que j'ai récoltées d'un certain soufi, au sujet d'al-Junayd est l'histoire suivante : Abû Mûssâ ad-Daybalî a dit : Je suis entré chez Abû Yazîd, il y avait de l'eau suspendue devant lui en train de gesticuler. Il me dit : Approche ! Un homme, m'a questionné au sujet de la pudeur. Je lui ais fait un traité sur la pudeur, quand il se mit à tourner sur lui-même pour se transformer en ce que tu vois, ensuite il s'est évaporé. »

Al-Junayd a dit : « Ahmad Ibn Hadrawayhi a certifié : Il en est resté une partie comme un morceau de joyau ; je m'en suis pris un peu. À chaque fois que j'employais ou que j'entendais même le jargon de la secte, ce morceau se mettait à s'évaporer pour disparaître totalement. » Ces sornettes, dis-je, inventées par des imbéciles sont aussi vilaines qu'impossibles. En lui accolant une chaîne de transmission, les ignorants s'imaginent que cette histoire a une origine, sinon il aurait mieux valu s'épargner de citer ce genre de balivernes.

[D'après Abû Bakr Ibn Habîb, selon Ibn Abî Siddîq, selon Ibn Baqawayhi, selon Abû Hanîfa al-Baghdâdî, selon 'Abd al-'Azîz al-Baghdâdî :] « **J**'aimais bien m'instruire des histoires de soufis. Un jour que je suis monté sur la terrasse, j'ai entendu une voix dire :

يَتَوَلَّى الصَّالِحِينَ

Scanned by CamScanner

﴿Il se charge des gens pieux...﴾[1]

Je me suis retourné et je n'ai vu personne. Je me suis alors précipité du toit, et suis resté suspendu dans l'air. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Ces mensonges sont irréalisables ; c'est indéniable pour toute personne sensée. En supposant, le contraire, il n'a pas à se jeter du toit au niveau de la loi, en pensant aussi qu'Allah puisse veiller sur quelqu'un lui désobéissant en même temps. Allah a révélé dans Son Livre :

وَلَا تُلْقُوا بِأَيْدِيكُمْ إِلَى التَّهْلُكَةِ

﴿Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction.﴾[2]

D'autre part, comment peut-il se considérer pieux, et désobéir à Dieu ? Quand bien même il l'était vraiment, nous aimerions bien savoir qui l'a informé qu'il faisait partie d'eux. Comme nous l'avons cité ci-dessus, 'Issâ a fustigé Satan quand celui-ci l'incita cyniquement de se jeter, par ses paroles : « Si Allah met à l'épreuve Ses créatures comme Il veut, il n'était pas à la créature de vouloir mettre son Seigneur à l'épreuve. »

SECTION : Certains individus se sont infiltrés chez les soufis, en se déguisant avec leurs habits, ils ont déroulé dans leur délire des miracles à foison, en les revendiquant pour eux-mêmes. Ils ont étalé toute sorte de phénomènes surnaturels pour éblouir les yeux de la masse. Nous avons rapporté qu'al-Ḥallâj enterrait du pain, de la viande grillée et des sucreries dans un endroit du désert en le faisant connaître à l'un de ses collaborateurs. Au matin, en ayant proposé à ses compagnons une excursion, ils partaient ensemble en direction du point en question. À proximité de la zone, son assistant complice feignait l'envie alléchante de manger tel ou tel plat. Al-Ḥallâj, comme pour vouloir alléger sa convoitise, s'éclipsait pour mettre en place son traquenard. Il accomplissait deux prosternations et revenait comme par enchantement, avec les mets miraculeux. Parmi ses tours de mage, il tendait sa main en l'air et la ramenait rempli d'or pour le distribuer au public avant de le réduire en miettes. Un spectateur un peu futé lui lança un jour le défi suivant : « Ces pièces d'argent sont notoires, je veux bien croire en toi, mais uniquement si tu nous fais apparaître une monnaie portant ton nom et celui de ton père. » Sa carrière de magicien s'est achevée le jour où il est monté sur la croix.

---

[1] Sourate 7, Al-A'râf, verset 196.
[2] Sourate 2, La Vache, verset 195.

Scanned by CamScanner

[D'après Abû Mansûr al-Quzzâz, selon Abû Bakr Ibn Abî Thâbit, selon 'Abdullah Ibn Ahmad Ibn 'Ammar as-Sayrâfî, selon Abû 'Amr Ibn Haywa :] « Je me suis mêlé à la foule pour assister au calvaire de Hussayn al-Hallâj, le jour de son exécution. Avec acharnement, je me suis frayé un passage dans ce flot humain, pour arriver dans la bousculade, aux premières places. J'ai pu l'entendre lorsqu'il cria à ses apôtres : N'ayez pas peur, je réapparaîtrais dans trente jours. Il avait de très mauvaises convictions au niveau du dogme. »
Nous en avons étalé quelques-unes au début de cet ouvrage, en mettant l'accent aussi sur ses divagations. Nous avons précisé également que sa condamnation reçut l'aval des savants de l'époque. Plus récemment, des prestidigitateurs de son genre se couvraient de talc, et s'installaient dans un chaudron, pour faire croire au miracle.

Ibn 'Aqîl a dit : Ibn ach-Chabbâs et son père avant lui, avaient à leur disposition des pigeons voyageurs et des complices dans chaque ville. S'il recevait des voyageurs, ils envoyaient leurs oiseaux sur-le-champ dans leur contrée d'origine pour annoncer leur venue aux acolytes postés sur place chargés d'enquêter sur leur situation, et des changements survenus entre la période située après leur départ et celle avant de les recevoir.

Après avoir regroupé tous les renseignements, on renvoie le pigeon porteur du message correspondant. Sur place, il se réunissait avec les nouveaux arrivants ayant subit à leur insu une enquête approfondie sur leur personne. Ils se voient informés médusés, de leur situation, comme s'ils entendaient quelqu'un de là-bas, familier à leur cadre de vie, leur faire la conversation. Ensuite, ils peuvent écouter bouche bée, les nouvelles du pays après leur départ, en se voyant préciser le jour et l'heure exacte de tel ou tel événement. De retour à la province, ils ne peuvent que constater la véracité de ses dires. Ayant exercé ces manœuvres à plusieurs reprises, il était indéniable dans les esprits que cet homme connaissait l'invisible.

Ils se servaient aussi d'un moineau auquel il attachait à la patte un anneau contenant un billet (courte lettre). Il avait dans sa panoplie un pigeon portant à l'anneau, des lettres plus grandes. Il le plaçait devant lui, le moineau sur un bras. Il s'arrangeait pour poster un garçon sur la terrasse, le pigeon posé sur l'autre main, contenant les mêmes informations que dans le billet. Les personnes assistant à l'envol du petit oiseau, peuvent distinguer le message pendant le vol. Le pigeon vole pour le bourg en question où l'attend l'acolyte sur place. Il se dépêche de le mettre au courant de toutes les informations possibles concernant la

Scanned by CamScanner

vie du village et des habitants. Quand la foule se réunit, il se met à crier de son siège tout en montrant du doigt : « Ô Bariche ! Comme s'il s'adressait au diable, il s'appelle Bariche. Prend cette missive, et rend-toi à telle cité où la querelle s'est installée entre ses résidants et fait en sorte de régler leur différents. »

Il s'exprime sans oublier d'élever la voix. En effet, son complice aux aguets lâche l'oiseau d'entre ses mains. De ce fait, la lettre s'envole sous l'œil ahuri de la foule jouissant de l'exclusivité du spectacle, sans remarquer toutefois, la présence de l'anneau. Bien apparent dans le ciel, le serviteur peut attirer maintenant la bulle (le billet) vers lui, lié au moineau par une corde en veillant à couper le nœud de façon à le laisser imperceptible. Ensuite, il envoie en mission le petit oiseau dans la localité en question pour obtenir conciliation. Il procède de la même façon avec l'autre volatile. Il prie son serviteur de lui remettre la lettre. Il lui remet en effet celle qu'il détient sur la terrasse, ayant rapportée les nouvelles du canton dont ces gens sont issus. Il écrit après un courrier adressé à ses administrateurs qu'il plie dans un anneau noué à la patte du moineau comme nous l'avons dit. Il le relâche pour le laisser atteindre le toit où son valet, l'attendant, s'en empare. Il permute l'anneau d'animal et laisse filer, à tire d'aile, le pigeon rejoignant le fameux hameau, le pli à la patte. Il permet par ce geste de réconcilier les antagonistes ; ayant reçus au préalable la nouvelle de leur contentieux.

Quand les personnes issues de cet région s'en retournent chez eux, ils découvrent effectivement la lettre du doyen parvenue aux notables du village ; celle-ci étant à la base de leur arrangement. Quand ils entendent la nouvelle, ils n'ont pas le moindre doute que cet individu connaît l'inconnu ; ce sentiment imprégnant le cœur de la masse. Ibn 'Aqîl a dit : « Si j'ai relaté ce genre d'histoire, c'est uniquement pour démontrer à quel point ces gens-là abusent et s'amusent de la religion. Qu'en reste t-il après avoir atteint un tel niveau d'effondrement ? »

Ce fameux Ibn ach-Chabbâs dis-je, se faisait appeler Abû 'Abdillah. Ach-Chabbâs, qui était son père, avait pour surnom Abû al-Hassan. Son nom complet étant 'Alî Ibn al-Hussayn Ibn Muhammad al-Baghdâdî, mort à Basra en l'an quatre cent quarante du calendrier hégirien. La famille ach-Chabbâs, avec père et oncle était installée à Basra. Les habitants ignoraient complètement leur tendance, mais le plus probable, c'est qu'ils adhéraient au schisme chiite, la secte des imams plus exactement, voir des ésotériques extrémistes.

Scanned by CamScanner

J'ai mentionné dans ma chronologie au sujet d'Ibn ach-Chabbâs, qu'un de ses amis à découvert à son insu qu'il cultivait un feu avec tous ses ornements cérémoniaux. Il était très discret, mais pas suffisamment pour échapper à la curiosité de ses coreligionnaires. Pourtant affiliés à la même secte, ceux-ci l'ont dénoncé aux habitants, et ont répandu son histoire. Parmi les révélations recensées à son encontre, le témoignage suivant : « Un jour que nous étions chez lui, il nous a sorti un chevreau grillé en nous conviant à le déguster. Il nous a permis de casser les os, mais de ne pas les broyer. Après avoir mangé, il nous a prié de déposer les restes dans le chaudron sur lequel il a posé un couvercle. Après un long moment, il a ôté le couvercle sous lequel il y avait à notre grande surprise, un chevreau bien vivant en train de mâcher de l'herbe. Nous n'avons vu du feu aucune trace, des cendres et des os, nous n'en avons eu aucun écho. »

Après considération, j'ai compris le mécanisme. Le chaudron en effet, atteint un conduit, séparé entre eux par un couvercle en argent tenu par une vis. S'il désire asphyxier le feu du chaudron, il suffit de le frotter pour l'attaquer et le ternir. À ce moment là, le conduit s'ouvre automatiquement. S'il veut déclencher le feu à nouveau, il doit boucher l'entrée du conduit en posant le couvercle dessus. Il est fin prêt pour être exhibé aux visiteurs.

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : À notre époque, nous pouvons constater des cas d'individus annonçant les anges comme d'honorables invités. En voulant insinuer qu'ils viennent d'apparaître, il n'oublie pas de les prier de venir à lui. Un de nos contemporains a déposé du miel dans une cruche dont l'argile neuve s'est imprégnée de son odeur suave. En ayant emporté sa cruche en voyage, à chaque fois qu'il puisait l'eau du fleuve, ses amis étaient agréablement surpris de ce breuvage au goût de nectar. Aucun de ces gens-là ne connaît vraiment Dieu, ni ne passe pour Allah, outre les remontrances des autres. Qu'il nous préserve de l'abandon !

Scanned by CamScanner

Chapitre XII

LES RUSES D'IBLÎS CONTRE LA POPULATION

Nous avons déjà vu qu'Iblîs dans ses ruses, est d'autant plus efficace que l'ignorance est enracinée. Il a séduit les masses populaires par des astuces qui les séduisent, en leur proposant justement ce qui les séduit, en usant des ruses pour les abuser qu'il est impossible de recenser tant celles-ci sont nombreuses. Faute de ne pouvoir le faire, nous pouvons toutefois énoncer les principales, illustrant chacune la variété à laquelle elle se rapporte. Certes Allah est le garant de la réussite. Entre autre, il se présente à l'être vulgaire et l'incite de façon saugrenue à méditer sur l'Essence d'Allah et Ses Attributs pour le rendre sceptique. Or, le Messager d'Allah (ﷺ) n'a pas négligé de nous informer à ce sujet. Dans un Propos en effet, rapporté par Abû Hurayra, il a prescrit : « **Vous ne cessez de vous poser des questions jusqu'à vous demandez : Si Allah nous a créés, qui alors l'aurait crée ?** »[1] **Abû Hurayra a dit en commentaire : « Par Allah ! J'étais tranquillement assis quand un homme venant d'Iraq m'a interloqué : si Allah nous a créés, qui alors l'aurait créé ? Horrifié Abû Hurayra se mit les doigts dans les oreilles, et se mit à crier : Le Messager d'Allah a eut raison, Allah le Seul et l'Unique, l'Éternel,[2] il n'a pas engendré ni n'a été engendré, et nul n'est égal à Lui.** »

Par transmission, selon 'Aïcha, le Messager d'Allah a déclaré : « **Satan vient vers l'un d'entre vous et lui insuffle : Qui t'a créé ? Pour se voir répondre : Allah ! Qui donc a créé les cieux et la terre, reprend-il pour entendre : Allah ! Alors qui a créé Allah conclut-il ? Si l'un d'entre ressent des choses de ce genre, il n'a qu'à dire : J'ai cru en Allah et en Son Messager.** »[3]

---

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'*.
[2] Dans le sens qu'Il ne dépend de rien tandis que tout dépend de Lui. (N. du T.)
[3] Hadith authentifié, Recensé par at-Tabarânî, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha*.

Scanned by CamScanner

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Si la personne éprouve ce genre de sensation, c'est uniquement parce que le monde est dominé par les sens, dans le sens que tout ce qu'il voit sont des faits. Il est facile de répondre à ce terre-à-terre : Ne sais-tu pas qu'Allah a créé le temps en dehors du temps, comme il a créé l'espace en dehors de l'espace. En sachant que cette terre et ce qu'elle contient ne se trouvaient soumis à aucun espace, sans rien en dessous d'elle, tes sens vont automatiquement éprouver de la répulsion envers ce constat, étant donné qu'ils se sont familiarisés uniquement avec les éléments contenus dans un espace. Il est donc insensé de solliciter par les sens, ce qui ne s'obtient point par les sens ! Tu devrais plutôt consulter ton esprit, car il est conçu à cet effet.

Parfois, Iblîs abuse du commun des mortels, lorsque, entendant parler des Attributs divins, ils les interprètent en fonction des sens ; cela les pousses à la comparaison. D'autres fois, il les pousse au fanatisme envers leur tendance ; on peut assister à des scènes où un simple prosaïque maudit et se querelle avec autrui autour de sujets qu'il ne maîtrise pourtant pas. Certains s'enthousiasment pour Abû Bakr, d'autres expriment leur zèle envers 'Alî. Combien ce problème a t-il occasionné de conflits à l'instar des événements qui se sont déroulés entre les gens d'al-Kawkh et ceux de la porte de Basra. Ils ont passé des années durant à se déchirer dans la tuerie, déchaînés par la ferveur fatale qu'il serait ici trop long à dépeindre. Bon nombre de ces antagonistes portent de la soie sans scrupule, ils s'adonnent au vin et au meurtre ; de ses actes abominables, Abû Bakr et 'Alî en ont les mains innocentes.

Certains gens simples voient en eux-mêmes une certaine autonomie d'esprit, tentés par Satan, ils se permettent de contester la Volonté Divine. Certains se demandent au sujet de leur Seigneur comment peut-il prédéterminer le destin et punir à la fois. D'autres se demandent comment se fait-il que des gens pieux soient dans l'indigence, alors que les pervers sont dans l'aisance. Il existe même parmi eux, une partie ayant tendance, s'ils sont atteints de la grâce divine, d'en être bien content et de remercier Dieu, mais si un malheur devait leur arriver, ils le contestent aussitôt et en viennent à renier.

D'autres se demandent où peut bien se trouver la sagesse à vouloir désintégrer les corps et les condamner au néant après les avoir constitués. D'autres encore ne sont pas convaincus de la résurrection ; les uns ont assisté âprement au changement de leurs desseins, les autres ont mal supporté l'adversité, les poussant dans leur fureur à blasphémer et prétendre ne pas adhérer à la prière. Il est

Scanned by CamScanner

possible qu'un chrétien pervers face au croyant, ait raison de lui par les poings ou pire en le tuant. Certains plébéiens s'empressent de vociférer : La croix l'a emporté ! Pourquoi se vouer au rituel de la prière, s'il en est ainsi. Tous ses fourvoiements sont l'impact de l'emprise du diable sur les âmes faibles, loin des sciences et des savants. Si au moins, ils avaient fait l'effort de consulter les personnes versées dans les sciences, elles n'auraient pas manqué de les renseigner que le Seigneur est Sage, et qu'Il est le Roi. Après cela, il n'y a plus de place pour la contestation.

SECTION : Parmi les simples gens, il y en a qui se suffisent à eux-mêmes sans n'avoir aucune considération pour les savants, s'ils venaient à les contredire dans les idées. Il suffit que leur avis conteste quelque peu leur projet, pour se mettre, hors d'eux-mêmes, à les contrer et à les critiquer. Ibn 'Aqîl se plaisait à dire : « J'ai vécu toutes ses années, si j'osais poser la main sur le labeur d'un artisan, il se retournait contre moi en se plaignant de lui avoir tout gâché. Si je venais à lui dire modestement que j'étais versé dans les sciences, il répondait sans détour : C'est très bien ! Qu'Allah te bénisse dans ton œuvre ! Mais cela n'est pas ton travail. » Son activité est pourtant tangible, si je m'y investissais un peu, je pourrais me débrouiller, tandis que mon activité est plutôt intellectuelle, si je devais lui donner mon avis, il le refuserait sans complexe.

SECTION : Parmi ses ruses, il leur inculque de préférer les ascètes aux savants. S'il voyait une soutane de *sûf* (laine) portée par le plus illettré du monde, ils lui font la révérence. Surtout, s'il se montre humble, la tête baissée. Ils disent qu'en est-il du savant Untel en quête de ce bas monde en comparaison de celui-ci. Austère, il ne se permet de manger ni datte fraîche ni raisin, et surtout chaste, il ne se marie pas. Par ignorance, ils ne peuvent détecter la prépondérance du savant par rapport au moine (dans le sens d'ascète) privilégiant la vie austère à la religion de Muhammad Ibn 'Abdillah.
Dieu a fait grâce à ces gens-là en leur épargnant d'avoir rencontré le Messager d'Allah. S'ils avaient vu combien de mariages a t-il contracté, sans compter qu'il se favorise les plus belles captives. Il se permet aussi de manger du poulet, en ayant un penchant pour les sucreries et le miel. S'ils l'avaient vu ainsi, ils ne lui voueraient certainement pas autant de considération.

SECTION : Il use de ses ruses à leur encontre en les faisant critiquer les savants pour des choses qui leur sont tout à fait licite ; c'est là, la pire des ignorances. Ils ont une plus grande inclinaison pour les étrangers en les préférant

Scanned by CamScanner

même à leurs compatriotes connaissant parfaitement aussi bien leur tendance que leur situation. Malgré cela, ils s'obstinent à être fascinés pour l'étranger susceptible pourtant d'être affilié à l'ésotérisme.

Il est de surcroît plus prudent de se confier à des personnes avec lesquelles nous avons des affinités comme le révèle le Seigneur :

فَإِنْ آنَسْتُم مِّنْهُمْ رُشْدًا فَادْفَعُواْ إِلَيْهِمْ أَمْوَالَهُمْ

﴿Si vous sentez qu'ils ont atteint la raison, alors remettez-leur leur argent...﴾[1]

Il a aussi fait la faveur aux hommes, en leur envoyant Muḥammad, de l'avoir choisi parmi leur entourage qu'ils connaissent parfaitement, en disant :

لَقَدْ مَنَّ اللّهُ عَلَى الْمُؤمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولاً مِّنْ أَنفُسِهِمْ

﴿Allah a offert Sa faveur aux croyants pour leur avoir envoyé un messager issu d'eux.﴾[2]

Comme il a dévoilé :

يَعْرِفُونَهُ كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَاءهُمُ

﴿Ils le connaissent aussi bien que leurs propres fils.﴾[3]

SECTION : La fascination pour les mystiques peut conduire la population à souscrire à leurs revendications même s'ils devaient violer les préceptes de la religion et s'ils devaient dépasser ses limites. Tu peux voir ce mage révélé à l'être vulgaire qu'hier, il a fait telle ou telle chose et que demain il lui arrivera tel événement. Ils en sont tellement impressionnés qu'ils disent qu'il s'inspire de son esprit, sans savoir que de prétendre connaître l'invisible, était du paganisme. De plus, ils constatent certains comportements inadmissibles de la part de ces mages, comme choisir des confidentes, et être intime avec des femmes. Ils n'y voient aucun inconvénient, convenant de leur supériorité.

SECTION : On peut recenser parmi ses ruses envers le peuple, leur tendance à se laisser aller dans la perversité. S'ils se mettent à brailler, ils s'emploient à parler comme des profanes. Certains se complaisent à dire : Je ne verse aucun argent pour la *nassiya*. S'ils comprenaient un peu, ils auraient deviné que cela ne correspond pas à de l'argent, étant défendu. Néanmoins, il est laissé au choix entre donner de l'argent et en venir à la *nassiya* ; tous deux étant autorisé. Ils sont comparables à un crédule atteint de fièvre, s'il se fait réprimander pour avoir

[1] Sourate 4, Les Femmes, verset 6.
[2] Sourate 3, La famille de 'Imrân, verset 164.
[3] Sourate 6, Les bestiaux, verset 20.

Scanned by CamScanner

mangé du miel, il annonce que les jouissances sont en espèce et que la santé est à crédit (*nassiya*). S'ils s'étaient un peu plus imprégnés de la vraie foi, ils auraient su que cette fameuse *nassiya* est une promesse inéluctable ne pouvant être manquée. En imitant les commerçants qui investissent beaucoup d'argent dans l'espoir d'en gagner un peu, ils auraient comprit que leur espoir est d'autant plus grand que leur sacrifice est moindre. En faisant la balance entre leur prédilection et leur privation, ils verraient se précipiter leur convoitise ; En se voyant subtiliser la réussite éternelle au profit du châtiment, qui est une perte tellement évidente qu'elle ne peut se compenser.

D'autres s'imaginent un Seigneur Généreux, au pardon étendu, l'espoir étant un principe de la religion. Ils prennent leur désir et leur illusion pour de l'espérance. C'est justement ce qui a perdu la plupart des pervers. Abû 'Amr Ibn al-'Alâ' a dit à cet effet : On m'a rapporté qu'al-Farazdaq s'est assis au milieu d'un groupe s'évoquant mutuellement la Miséricorde d'Allah. Il fut d'entre tous, le plus enclin à l'espoir. Il dit : « *Pourquoi lapide t-on la femme adultère alors ? Dites-moi, si je venais à désobéir à mes parents comme je désobéis au Seigneur tout Puissant, pensez-vous qu'ils seraient heureux de me jeter dans un four rempli de braises ?* Ils répondirent : *Non, bien sur ! Ils auraient certainement de la compassion pour toi.* Al-Farazdaq dit : *Pour ma part, j'ai plus confiance en la Miséricorde de mon Seigneur qu'en celle de mes parents.* »
Al-Farazdaq nous donne l'exemple de l'ignorant parfait, dis-je, en voulant comparer la miséricorde divine avec de la tendresse humaine. Si tel était le cas, aucun oiseau ne serait égorgé ni aucun enfant ne pourrait mourir, et personne ne rentrerait en enfer.

[Par transmission selon 'Abbâd, al-Aṣma'î a dit :] « Je me trouvais à la Mecque en compagnie d'Abû Nuwwâs, quand nous avons vu un garçon imberbe en train de saluer la Pierre Noire. Abû Nuwwâs ne pouvant se contenir, s'est exclamé : « *Par Allah ! Je ne serais pas en paix si je ne lui lance pas un baiser auprès de la Pierre Noire.*
Je lui dis : *Craint Dieu ! Tu es en un lieu sacré devant Sa Maison Sacrée.*
Abû Nuwwâs dit : *Il le faut absolument !*
Ensuite, il se rapprocha de l'endroit où le garçon se rendit à nouveau pour embrasser la Pierre. Abû Nuwwâs en profita pour lui bondir dessus en collant sa joue contre la sienne pour l'embrasser sous mes yeux.
Je lui dis : *Malheur à toi ! Tu oses faire cela dans l'enceinte des Lieux Saints !*
Il me répondit : *Épargne-moi de tes remontrances, mon Seigneur est*

Scanned by CamScanner

Compatissant.

Puis, il récita les vers suivant :

Deux amants dont les joues s'entrelacent
Au moment de saluer la Pierre Noire
Se sont comblés en restant innocent
Comme si leur heurt fut préparatoire

Voyez cette audace dis-je, en ne tenant compte uniquement de la Miséricorde divine, il oublie le châtiment terrible qu'il encourt à violer ainsi les rites sacrés. Nous avons souligné, au début de cet ouvrage, qu'un homme et une femme furent changés en pierre pour avoir forniqué dans la Maison Sacrée.

Durant sa maladie, avant de mourir, Abû Nuwwâs reçu la visite de gens lui enjoignant de se repentir avant de partir. « C'est à moi à qui vous voulez faire peur ! Leur lança t-il au visage. » Hammâd Ibn Salama m'a rapporté selon Yazîd ar-Ruqâchî, selon Anas, le Messager d'Allah a déclaré : « **Chaque Prophète concède une intercession. Pour ma part, j'ai réservé la mienne pour les grands pécheurs de ma communauté. Ne pourrais-je pas en faire partie ? Vous croyez !** »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cet individu s'est trompé pour deux raisons. Premièrement : Il considère le côté de la Miséricorde en négligeant totalement le côté du châtiment. Deuxièmement : Il a oublié que cette fameuse Mansuétude concerne les personnes repentantes, comme le stipule le verset :

وَ رَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ

(Ma Miséricorde embrasse toute chose, mais Je l'inscrirais pour les pieux.)[2]

Cette ruse a perdu la plupart des populations, nous l'avons déjà dévoilée en parlant des libertins.

SECTION : Certains êtres vulgaires prétendent que ces savants-là se préservent soi-disant des interdit alors qu'Untel et Untel ont commis telle et telle faute. Il faut avouer que je ne suis pas vraiment loin d'eux. Pour dévoiler cette ruse, il suffit de dire que le savant et l'ignorant sont aussi responsables l'un que l'autre. Si l'un s'incline à ses passions, cela ne fournit pas d'excuses à l'autre pour en faire autant. Certains disent : « Quel est l'importance de ma faute, pour mériter le courroux. Qui suis-je pour recevoir un blâme ? Mon péché ne Lui cause aucun

[1] Hadith authentique, voir : *Takhrîj as-Sunna de Ibn Abî Âsim* d'al-Albânî.
[2] Sourate 7, al-A'râf, Verset 156

Scanned by CamScanner

préjudice et ma piété ne Lui rend aucun service. Son pardon est au-dessus de mon crime, comme le dit l'un d'entre eux :

Qui suis-je moi devant Allah quand
Je souille n'absout-il pas ma faute.

Leur bêtise est démesurée ! On a l'impression qu'Il s'en prend à Ses rivaux ou à Ses égaux. De plus, ne savent-ils pas qu'en enfreignant les interdit, ils se mettent dans la position d'un opposant. Ibn 'Aqîl (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a saisi un individu en train de dire : « Qui suis-je pour mériter le courroux ?

Il lui dit : Tu es celui qui, s'Il devait faire mourir toute la création, et que tu devais rester seul, Ses Paroles : ﴿**...Ô gens !**﴾ te seraient concernées. »

Certains disent : Plus tard, je me repentirais et me corrigerais. Combien pourtant, se sentant à l'abri du danger, se sont-ils fait surprendre par la mort avant toute résolution. C'est faire preuve de mauvaise volonté à vouloir hâter l'erreur et à faire reculer sa conscience. Il est plausible que le repentir ne soit point propice ou point valable ou encore moins accepté. Même s'il devait l'être, il demeure la honte de la faute qui vous colle à la peau pour toujours. Il vaut mieux endurer l'âpreté à lutter contre ses envies jusqu'à les estomper que de souffrir dans la lutte à se voir agréer son repentir. Certes, certains d'eux se repentent effectivement. Toujours est-il, leur rédemption s'expirant, Satan ne leur laisse aucun souffle en les criblant d'artifices, profitant de leur faible détermination.

[Par transmission, selon al-Hassan :] « Satan t'observe, s'il te voit désobéir à Dieu, il procède à tes funérailles, s'il te voit assidu et obéissant, il se lasse et se désiste, et s'il te voit hésitant, il te convoite.

SECTION : Parmi ses ruses, il profite du fait que l'un d'entre eux ait une lignée noble pour l'inciter à s'en féliciter en disant : Je suis de la descendance d'Abû Bakr, l'autre prétend qu'il vient de 'Alî, un troisième se vante d'être un noble de la lignée d'al-Hassan ou d'al-Hussayn. Certains prétendent détenir un lien de parenté avec l'illustre savant Untel, ou de tel mystique. On peut remarquer qu'ils fondent leur revendication selon deux principes.

Premièrement : Ils partent du principe que l'amour d'une personne implique obligatoirement l'amour pour ses enfants et sa famille.

Deuxièmement : Ils considèrent que ces personnes faisant leur fierté, ont droit à l'intercession, de surcroît, les plus en droit d'en profiter sont les fils et les proches. Ces deux raisonnements sont absolument faux.

Concernant le premier, il faut savoir que l'Amour d'Allah n'a aucun lien avec [illegible] gens du

Scanned by CamScanner

livre (juifs ou chrétiens) sont bien les enfants de Ya'qûb (Jacob), ils ne profitent pas pour autant du rang de leurs ancêtres. Si l'amour paternel était une délivrance, il se répandrait à d'autres. Concernant l'intercession, Allah a révélé :

وَ لاَ يَشْفَعُونَ إِلاَّ لِمَنِ ارْتَضَى

﴿Ils intercèdent uniquement envers ceux qui Lui plaisent.﴾[1]

Quand Nûh (Noé) a voulu prendre avec lui son fils sur l'arche, on lui a dit :

إِنَّهُ لَيْسَ مِنْ أَهْلِكَ

﴿Il n'est point des tiens.﴾[2]

Ibrâhîm n'a pas non plus intercédé pour son père ni même notre Prophète pour sa mère ; celui-là même ayant dit à sa fille : « *Je ne peux rien faire pour toi auprès d'Allah.* »[3] S'imaginer que l'on puisse être sauvé par le salut de son père, c'est comme penser se rassasier juste en voyant son père manger.

SECTION : Parmi ses astuces, il incite l'un d'eux à se reposer sur une prérogative ou une qualité, sans se soucier ni se leurrer de ce qu'il peut advenir. Certains assument : je compte parmi les traditionalistes qui sont bien situés, ensuite ils ne se privent pas de défendre les interdit. Pour dévoiler cet artifice, il suffit de dire que le dogme quoique requit est une chose, tandis que de se préserver des interdit en est une autre, obligatoire également ; l'un de ces devoirs ne pouvant suppléer l'autre. De la même façon, les Rafidites arguent que leur alliance envers la famille du Prophète contribue à leur salut. Qu'ils se détrompent, on obtient le salut par la piété. D'autres prétendent que leur présence à l'assemblée de la prière, tout en prodiguant le bien, les préserve. Nous pouvons leur répondre pareillement.

SECTION : Dans l'art de la tromperie, il s'en est prit aux forbans pilleurs d'argent. Ils se nomment les vaillants. Dans leur code de l'honneur, il est interdit de commettre l'adultère, de mentir, ils préservent le sacré, et ne salissent pas l'honneur des femmes. Toutefois, ils s'en prennent impunément à l'argent des autres, en oubliant quelle attraction l'argent provoque. Ils qualifient leur initiative de valeureuse. Il jure au nom de leur noblesse si farouchement que l'un d'entre eux est susceptible de s'abstenir carrément de boire et de manger. Ils font du port de la culotte (pantalon large) une devise à laquelle doit se plier tout novice à l'instar des soufis envers leurs disciples à qui ils infligent le port du froc. Dans

---

[1] Dans le sens qu'Il agrée. (N. du T.), Sourate 21, Les prophètes, verset 28.
[2] Sourate 11, Hûd, verset 46.
[3] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

leur ferveur, s'ils venaient à entendre au sujet de leur sœur ou de leur fille des paroles diffamatrices (inventées de toutes pièces probablement par un faiseur de troubles), l'un d'entre eux serait capable de la tuer au nom du code de l'honneur. Ils pouvaient se vanter aussi d'endurer les coups.

[Par transmission, selon 'Abd Allah Ibn Ahmad Ibn Hanbal ; celui-ci disait :] *J'entendais souvent mon père dire : Qu'Allah fasse Miséricorde à Abû Al-Haïtham.*
Je lui ai demandé : *Qui est cet Abû al-Haïtham ?*
Il a répondu : *Abû al-Haïtham al-Haddâd. Le jour où les mains enchaînées, j'ai reçu des sévices, quand on m'a sorti de ma geôle pour recevoir le bâton, pendant mon calvaire, un homme m'attrapa l'habit par derrière en me disant : Me reconnais-tu ?*
J'ai répondu : *Non !*
L'homme a dit : *C'est moi Abû al-Haïtham le forban, le voleur, le larron, mon nom est inscrit dans les registres du Calife pour avoir reçu dix huit mille coups de bâton répartis sur plusieurs fois. Je les ai endurés dans l'obéissance à Satan pour ici-bas, ne vas-tu pas toi, les endurer dans l'obéissance au Clément pour l'au-delà.* »

Ce fameux Abû al-Haytham se fait appeler Khâlid al-Haddâd, il incarnait l'exemple dans la patience. Al-Mutawakkil (le Prince des croyants) lui demanda une fois : « *Comment ressens-tu ta peine ?*
al-Haytham répondit : *Tu n'as qu'à remplir mes poches de scorpions, et y mettre mes mains, tu verras que je ressens ce que tu ressens. J'éprouve de la douleur pour le dernier coup autant que pour le premier. Si l'on devait mettre un haillon dans ma bouche pendant mon châtiment, il s'enflammerait à la chaleur de mon inhalation. Cependant, j'ai pris sur moi de patienter.*
al-Fath s'écria : *Malheur à toi ! Comment peux-tu, doté d'une telle langue et d'un tel esprit, t'investir dans l'erreur ?*
al-Haytham : *Par amour du pouvoir !*
al-Moutawakkil : *Nous sommes de ton parti !*
al-Fath : *Je suis de ton parti, enchaîna al-Fath.* »

Un homme a demandé al-Haytham : « *Ô Khalid ? N'êtes-vous point fait de chair et de sang comme nous, pour ne pas sentir les coups ?* al-Haytham a répondu : *Oh si ! Je les sens ! Mais à la différence de vous, j'ai la vive volonté de les endurer.* »

Scanned by CamScanner

Dâwûd Ibn 'Alî a révélé : quand Khâlid a été transféré, j'ai eut très envie de le voir. Je suis allé à sa rencontre pour le trouver assis dans une position pas très confortable pour avoir perdu la peau des fesses au cours de ses sévices. Il y avait deux jeunes gens autour de lui : « Untel s'est fait frapper, s'exclamaient-ils, un autre a subi ceci cela. Ne parlez pas des autres, leur reprocha t-il. Soyez plutôt acteur pour que ce soient les autres qui parlent de vous. »

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Voyez comment Satan peut abuser ceux-là, en leur faisant endurer la douleur pour rester gravés dans les mémoires. S'ils pouvaient endurer la moindre piété, ils en seraient récompensés. Le plus étonnant, c'est qu'ils s'imaginent concéder une certaine noblesse et un mérite à perpétrer leurs crimes.

SECTION : Certains êtres vulgaires se reposent sur certains actes facultatifs, tout en négligeant leurs devoirs. Par exemple, ils se présentent à la mosquée avant le *'adhan* pour y faire des prières surérogatoires, et pendant la prière en commun, ils se précipitent avant l'Imam. D'autres n'assistent point à l'assemblée rituelle, mais ils pointent et se bousculent à la nuit des souhaits (*ar-Raghâ'ib*). D'autres se vouent au culte, ses yeux suintant de larmes, et d'un autre côté ils persistent dans la perversité sans se résoudre à y renoncer.

SECTION : L'espiègle a happé dans son piège une multitude d'individus parmi la population, en les faisant assister au sermon pour verser une larme et s'en contenter, en pensant que l'essentiel est de participer et de provoquer ses pleurs, connaissant pertinemment les mérites de ces harangues. S'ils pouvaient comprendre que l'essentiel s'avère dans les actes, et qu'en écoutant sans ne mettre en pratique, ils ne font que multiplier les arguments à leur encontre. Je connais personnellement des personnes participants à ces manifestations depuis des années, versées dans l'humilité et les sanglots, sans n'avoir pour aucun changer le moindre de leurs habitudes (user de l'usure, tricher dans les ventes, méconnaître les piliers de la prière, médire sur les musulmans, désobéir aux parents). Le rusé a usé de ses artifices envers eux en leur faisant considérer ces ralliements et ces lamentations comme suffisant pour essuyer la souillure les recouvrant. Malheureusement, certains ont répandu l'idée d'assister aux assemblées des savants et vertueux pour s'en faire un rempart. D'autres se sont perdus à vouloir ajourner leur repentir, et le laisser traîner en longueur. D'autres sont les spectateurs de leurs écoutes, en omettant privilégiés, de mettre en pratique.

Scanned by CamScanner

SECTION : Le Malin a trompé les gens fortunés de quatre façons :

Premièrement : Du point de vue de leur origine, ils se moquent de savoir de quelle manière ils ont obtenu leur argent. L'usure[1] s'est répandue dans la plupart de leurs opérations commerciales à tel point qu'ils en sont familiarisés. Ainsi, la majeure partie de leurs affaires est sortie du consensus. D'après Abû Hurayra, selon le Prophète : « **Il viendra une époque où les gens ne se soucieront guère d'où provient leur argent qu'il soit licite ou illicite.** »[2]

Deuxièmement : Du point de vue de leur cupidité, certaines personnes ne versent absolument pas la *Zakât* (l'aumône légale), en se reposant sur le pardon divin. D'autres se contentent de la distribuer en partialité, ensuite se laissant dominer par la cupidité, il cherche un moyen pour s'épargner du reste. Il y a celui qui combine des astuces pour en être dispensé, en faisant don de sa fortune par exemple juste avant échéance pour la récupérer par la suite tout simplement. Il y a aussi celui qui s'arrange pour offrir des vêtements aux pauvres qu'il estime à dix Dinârs alors qu'ils n'en valent que deux, en s'imaginant, ce crédule, qu'il est débarrassé. Il y a également celui qui se permet de fournir des biens de mauvaise qualité au lieu d'en sélectionner la bonne. De même celui qui l'attribue à ses travailleurs embauchés pendant toute l'année pour la transformer, en fait, en salaire. Également celui qui la sort correctement, mais Satan lui insuffle qu'elle est suffisante. Il (Satan) les empêche de faire des dons bénévoles par avidité, les privant ainsi de la récompense réservée aux gens généreux. Ainsi, il laisse son argent la propriété des autres. [Par transmission selon ad-Dahhâq, selon Ibn 'Abbâs :] « La première fois que l'écu d'argent a été frappé, Iblîs s'en est emparé pour le poser sur son œil et sur son nombril en disant : Par toi, j'excède et par toi je renie. Je suis satisfait du fils d'Adam, de son amour pour l'argent encore plus qu'il ne me voue le culte. »
[Selon al-'A'mach, selon Chaqîq Ibn 'Abdillah :] « Satan pousse l'être humain à toutes les bassesses. Une fois fatigué, il s'allonge sur son argent pour enrayer ses dépenses. »

Troisièmement : Au niveau quantitatif, le riche se croit à tord meilleur que le pauvre. Il ne sait pourtant pas que le mérite provient des valeurs intrinsèques de l'âme qui ne sont point l'amas de pierres extérieures, comme le dit le poète :
La richesse du cœur pour tout sensé

[1] Intérêt supérieur au taux maximum légal.
[2] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî

Scanned by CamScanner

Vaut mieux que la richesse en argent
Le mérite des âmes les uns les autres
Ne se mesure point par le rang.

Quatrièmement : Au niveau des dépenses, certaines personnes sont prodigues et dépensières. Parfois, en investissant dans les bâtisses au-dessus des besoins ; ornement des cloisons, décors intérieurs, attirail de statues. D'autres fois, dans les habits incitant à devenir hautain et prétentieux. D'autres fois encore, dans la nourriture conduisant au gaspillage. Dans tous les cas, la personne n'est pas à l'abri de commettre soit un péché soit un acte non recommandable, en sachant qu'elle est responsable de tous ses faits et gestes.
[Par transmission, selon Anas Ibn Malik, le Messager d'Allah a déclaré :] « **Ô fils d'Adam ! Tes pieds, le jour de la Résurrection, d'entre les mains d'Allah, ne sortiront pas tant de n'avoir répondu à quatre questions :Ta vie, comment l'as-tu passé ? Ton corps, comment l'as-tu conservé ? Ton argent, comment l'as-tu gagné ? Et où l'as-tu dépensé ?** »[1]

Certains, certes, contribuent à la construction des mosquées et des ponts, sauf qu'ils le font par ostentation, pour le prestige et pour immortaliser leurs noms en l'écrivant sur les fondations. S'ils étaient sincères dans les actes, ils se contenteraient de le découvrir à Dieu -(Glorifié soit-Il) uniquement. Pour preuve, si on leur demandait de faire construire un mur sans y inscrire de nom, ils refuseraient de le faire.

Dans la même catégorie, il y a ceux qui sortent les bougies pendant le Ramadân en guise de lumière pour se faire voir alors que toute l'année leur mosquée reste dans l'obscurité. S'il devait dépenser chaque jour un peu d'huile pendant les autres mois, cela n'aurait pas le même impact et ne pourrait en tout cas, les faire sortir de l'ombre, contrairement à la cire qu'ils font fondre pendant le mois de jeûne. Toujours est-il, il serait plus profitable d'enrichir les pauvres avec l'argent de ces flambeaux. D'autant plus qu'une recrudescence de lumière peut être une source de gaspillage défendu, mais il faut bien, vitrine oblige, que l'ostentation remplisse sa tâche. Or, l'Imam Ahmad en personne se rendait à la mosquée, la chandelle à la main, qu'il déposait avant de se vouer à la prière.

Certains cas font l'aumône en donnant de l'argent aux nécessiteux sous l'impulsion du public. Leur mésaventure, c'est de joindre à l'envie de se montrer,

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha*.

Scanned by CamScanner

l'humiliation des indigents. Il y en a qui utilisent des pièces de Dinâr légères ; un Dinâr pesant environ deux *qirats* (un *qirat* faisant 2,5 carats), et qui plus est parfois, de mauvaise qualité. Il les distribue sans aucune discrétion devant tout le monde pour que l'on dise qu'Untel a donné un Dinâr à Untel. À l'inverse, maints anciens vertueux recouvraient d'un papier fin un Dinâr pesant plus lourd qu'un Dinâr normal (environ 1.5 de son poids), qu'ils remettaient aux pauvres à l'insu des autres. Ce malheureux s'imagine au premier abord, qu'il s'agisse seulement d'un petit paquet. Au toucher, il commence à se rendre compte qu'il est en possession d'un objet rond comme un Dinâr. Dans l'euphorie, il ouvre le paquet pour découvrir réellement sa fortune sans se douter toutefois de son poids. Il a même l'impression au début que sa pièce est légère, mais après considération, il se rend compte qu'elle est sûrement aussi lourde qu'un Dinâr. Après l'avoir fait peser, il la trouve pour le comble de sa joie, encore plus lourde qu'un Dinâr. Ainsi, la récompense augmente à chaque étape.

Certains sont généreux envers des inconnus aux dépens de sa famille bien qu'ils méritent plus de considération. [Par transmission, selon Sulaymân Ibn 'Ahmad, j'ai entendu le Messager d'Allah dire :] « **Donner l'aumône à un pauvre, c'est une aumône, donner l'aumône à un proche en vaut deux ; l'aumône et le lien de sang.** »

Certains connaissent pertinemment les faveurs de la charité envers un proche, mais s'il existe entre eux une certaine animosité pour des raisons mondaines, il se dispense de le réconforter matériellement, conscient de sa situation. Pourtant, il s'est privé d'une double récompense ; l'aumône et le lien familial, sans compter l'effort d'avoir fait abstraction de ses pulsions. [Il a été rapporté selon Ayyûb al-Ansârî que le Messager d'Allah a dit :] « **La meilleure des aumônes est celle concédé aux proches hostiles.** »[1]

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Cette aumône est non seulement agréée, mais elle est plus méritoire en fonction du contexte ; s'être opposé à ses passions. Tandis que la personne faisant la charité à un proche par sentiment envers lui, elle l'aura fait conformément à ses inclinations. Certains sont philanthropes envers les pauvres, avares envers les siens. Or, il a été rapporté selon Jabir Ibn 'Abdillah que le Messager d'Allah a dit : « La meilleure des aumônes est celle de la personne ayant subit un revers de fortune, donne la priorité

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *Irwâ al-ghalîl.*

Scanned by CamScanner

aux personnes sous ton aile. »[1] [Par transmission, selon Abû Hurayra, le Messager d'Allah a déclaré :] « **Faites l'aumône !**
Un homme lui dit : ***J'ai un Dinâr.***
Le Messager : ***Fait t-en l'aumône.***
L'homme : ***J'en ai un autre, reprit-il.***
Le Messager : ***Donne-le en aumône à ta femme.***
L'homme : ***J'en ai un autre.***
Le Messager : ***Fait l'aumône à ton fils.***
L'homme : ***J'en ai un autre.***
Le Messager : ***Fait l'aumône à ton valet.***
L'homme dit enfin : ***J'en ai un autre.***
Le Messager conclu : ***Tu sais mieux quoi en faire.*** »[2]

Certains investissent pour le pèlerinage, Satan leur insuffle que le *hadj* est une œuvre pie. Leur intention recouverte d'ostentation, ils s'y rendent pour le prestige et pour les honneurs. Un homme soutint à Bichr al-Hafi : « *J'ai consacré deux mille dirhams pour le hadj.*
Bichr : *As-tu déjà accompli le hadj ?*
L'homme répondit *Oui !*
Bichr lui suggéra : *Alors tu devrais plutôt disposer cette dépense pour aider une personne en dettes.*
L'homme : *Honnêtement ! Je suis uniquement motivé par ce voyage.*
Bichr : *En fait, tu as voulu prendre une monture et revenir avec celle-ci pour que l'on te nomme hadj Untel.* »

Il y a celui qui dépense son argent pour les passe-temps et la danse, où dans l'euphorie, il jette ses vêtements sur le chanteur. Satan fourbe, lui insuffle qu'il ne fait que regrouper les miséreux pour leur donner à manger. Nous avons démontré qu'en vérité de telles motivations altèrent implicitement les cœurs. Il y a celui qui fait faire à sa fille, pour sa parure de mariage, une bassine en argent, en voyant en cela un acte de dévotion. Il lui consacre probablement une lecture entière de Coran. On fait venir les encensoirs en argent dans cette cérémonie où plusieurs savants assistent ; le premier ne se prémunissant nullement de cet acte, les autres n'y voyant aucun inconvénient pour la coutume. Il y a celui qui empiète dans son testament, les droits des héritiers, en revendiquant le droit de disposer de son

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Hadith *hassan*, Recensé par Ahmad et Abû Dâwûd.

Scanned by CamScanner

argent à sa guise. Il oublie cependant, que la maladie est un facteur de passation de ses biens à ses héritiers. [Par transmission, selon Abû 'Umâma, le Messager d'Allah a dit :] « **Celui qui appréhende au moment du testament, sera propulsé dans le Wabay.** »[1] Le Wabay est un fleuve de l'Enfer.
[Selon al-A'mach, selon Khaythama, le Messager d'Allah a révélé :] « **Satan dévoile : Il y a trois choses où le fils d'Adam ne m'a jamais vaincu, et ne me vaincra jamais ; je l'enjoins à s'emparer de l'argent injustement, de le dépenser injustement, et d'en priver injustement.** »[2]

SECTION : Le fourbe n'a pas épargné les pauvres ; certains se font passer pour des misérables alors qu'ils sont aisés. Si en plus, ils font les mendiant en s'emparant impunément de l'argent des autres, ils ne font qu'attiser les flammes de l'enfer. [D'après Ibn al-Hussayn, par sa chaîne de transmission, selon Muhammad Ibn Fudayl, selon 'Imara, selon Abû Hurayra, le Prophète a dit :]
« **Celui qui mendie l'argent des gens pour en amasser plus, ne fait que solliciter des braises de l'enfer qu'il attise plus ou moins.** »[3]

Toutefois, il est possible qu'il ne demande rien à personne, désirant uniquement se montrer comme un pauvre ou se faire désigner comme un ascète, dans ce cas, il faut faire preuve d'ostentation. Mais si ses intentions sont de dissimuler les faveurs d'Allah envers lui, en se donnant une apparence de misère pour s'épargner des dépenses, son avarice dénote implicitement qu'il se plaint d'Allah. Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, le Messager d'Allah a vu un homme de mauvaise allure. « **Il lui dit : Tu n'as pas d'argent ? L'homme répondit : Si !. Tu n'as qu'à étaler les grâces qu'Allah t'a concédées.** » Dans le cas où il serait vraiment atteint de pauvreté, il vaut mieux malgré tout, sauver les apparences en se faisant voir sous une belle allure pour cacher sa situation. Il y en a même parmi les anciens, qui se munissait d'une clé pour donner l'illusion qu'il était propriétaire d'une maison, alors qu'il nichait pauvrement dans les mosquées.

SECTION : Il y a le pauvre qui tombe dans les filets du diables en s'imaginant valoir mieux que les nantis pour s'être privé de ce dont il ne peut se passer. Or, il se trompe, car le fait de posséder ou non n'est en aucun cas un critère de préférence, celle-ci s'effectue à un autre niveau.

---

[1] Hadith introuvable.
[2] Sa chaîne de transmetteurs est faible.
[3] Hadith authentique rapporté par Muslim.

Scanned by CamScanner

SECTION : Le Malin a trompé la plupart des êtres vulgaires en les faisant s'imprégner des coutumes, étant pourtant l'une des plus grandes causes provoquant leur perte. En effet, ils s'en tiennent à imiter leurs pères et ancêtres, dans leurs convictions, en se contentant du cercle dans lequel ils ont grandi, sans ouvrir l'œil sur autre chose. Tu peux voir l'un d'entre eux vivre cinquante ans en se conformant aveuglément à ses pairs sans se poser de question concernant la pertinence de ses actions. Dans cet ordre, on peut constater le conformisme non fondé caractéristique des juifs et des chrétiens ou de l'époque préislamique. Il en est ainsi pour les musulmans dans leurs prières et leurs rituels, quand ils s'en maintiennent à l'usage.

Un homme peut rester des années en priant d'une façon qu'il a copié des autres. Il est probable qu'il ne récite pas correctement la *fâtiḥa*, sans compter qu'il puisse ignorer complètement l'ordre de ses obligations. Il ne se donne surtout pas la peine de s'en instruire par négligence envers sa religion. Cependant, s'il voulait s'investir dans une entreprise commerciale, il ferait soigneusement sa prospection avant de prendre bagage pour une destination quelconque. Certains s'inclinent ou se prosternent avant l'Imam sans savoir qu'il l'a devancé ainsi par son inclination, dans un pilier de la prière. S'il se relève avant lui, il se sera disconvenu par deux fois ; ceci annulant totalement sa prière. J'ai vu de mes propres des yeux, des personnes saluer en même temps que l'Imam sans en avoir finit avec la formule de *Tachahhud* qui leur incombe, pourtant non à la charge de l'imam, ce qui annule leurs rites.

L'un d'entre eux est capable de délaisser une obligation au profit d'une surérogation. Il est susceptible de négliger aussi un membre au cours de ses ablutions comme le talon. Si un anneau lui serre le doigt, l'eau ne peut parvenir à la peau sans le tourner, rendant nulle ainsi sa purification. Si l'on parle de leur transactions commerciales, la plupart de leur contrat son invalides, ne se souciant d'ailleurs pas de connaître la loi relative à chacun de leurs actes. Il est rare de ne pas constater de tricherie dans leurs ventes en voulant cacher les défauts comme l'éclat de l'or en dissimule la mauvaise qualité. À tel point que la femme dépose sa laine dans un endroit humide pour l'en imbiber et la rendre plus lourde. Leurs mauvaises habitudes ne les empêchent en rien de retarder la prière rituelle pendant le Ramaḍân ou de rompre le jeûne avec des aliments illicites ou encore de se convier dans la médisance. Le bâton le dissuaderait probablement de couper le jeûne selon l'usage prônant de se rassasier en profitant de ce moment privilégié.

Scanned by CamScanner

Certains ne se privent pas d'user de l'usure dans les loyers en prétextant détenir en fortune la modique somme de vingt Dinârs, susceptible de s'évaporer dans les dépenses. L'issue consiste à mettre une demeure en location pour bénéficier du loyer en pensant faire juste. Certains hypothèquent leur maison en échange de quelques contreparties, dans l'intention de s'en acquitter par la suite en invoquant le cas de force majeure, jouissant éventuellement d'un autre domicile. En outre, ils possèdent dans leur propre maison du matériel leur permettant, s'ils se décidaient à les vendre, de se dispenser largement d'avoir recours à l'hypothèque ou à la mise en location. Mais, ils appréhendent d'entacher leur réputation, à l'idée que l'on sache qu'ils ont vendu leur mobilier ou qu'ils utilisent de l'argile à la place du métal jaune.

Ils ont pour coutume aussi, de se fier aux paroles des sorciers, astrologues, et devins. Ces pratiques se sont répandues et sont devenues monnaie courante chez les notables. Rares sont ceux qui partent en voyage, vont chez le tailleur ou se font faire des saignées sans faire un tour auparavant chez l'astrologue, pour avoir son opinion. Leurs maisons ne manquent pas de calendrier astrologique ; combien d'entre elles sont-elles dépourvues de Coran ? Dans le *Sahîh*, on rapporte que le Prophète ﷺ a été questionné sur les devins, il a dit : « **Cette parole de vérité, le Djinn la dérobe et le glisse dans l'oreille de son allié comme un gloussement de poule. Ils y mélangent plus cent mensonges.** »[1]
Dans le recueil authentique de Muslim, selon le Prophète : « **Celui qui va voir un devin pour lui demander quoi que ce soit, sa prière ne sera pas acceptée pendant quarante jours.** »[2] Rapporté par Abû Dâwûd, d'après un Hadith d'Abû Hurayra, le Prophète a décrété : « **Celui qui va voir un sorcier, tout en croyant à ses paroles, il n'adhère pas à la révélation descendue sur Muhammad.** »

Ils ont aussi la mauvaise manie de parjurer inlassablement leurs serments ; la plupart consistent à répudier indirectement leurs épouses[3] sans s'en rendre compte. Le plus couramment, ils disent : « *Si je le vends, je m'interdis (mon épouse) !* » Porter de la soie ou des bagues en or est également entré dans les mœurs. Il est possible pour certain de s'en abstenir effectivement, mais ils ne manquent pas de se vêtir de soie si l'occasion s'en présente à l'exemple de

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Hadith authentique rapporté par Muslim.
[3] Le *zihâr* provient étymologiquement de la racine du phonème *zahr* signifiant le dos. On utilise cette expression pour faire état des paroles de l'homme s'adressant à sa femme par ces mots : « *Tu m'es aussi interdite que le dos de ma mère.* » les conséquences de ces paroles juridiquement ne sont pas fortuites (N. du T.).

Scanned by CamScanner

l'orateur sur sa chaire du vendredi.
Ils se sont familiarisés aussi à ne plus réprouver le mal à tel point que pour un individu la vue de son frère ou de l'un de ses proches en train de boire de l'alcool ou de porter de la soie, le rend tout à fait indifférent. Il continue agréablement à le fréquenter comme si de rien n'était.

L'usage veut aussi que l'on bâtisse à l'entrée des bâtisses une terrasse venant rétrécir la chaussée, susceptible de s'inonder par les pluies, l'obligeant ainsi à l'évacuer. Son péché, c'est de porter préjudice aux passants. Il est courant également d'entrer au *hammâm* sans serviette. Il y en a, s'il en porte une, la passe sur ses cuisses laissant transparaître une partie de ses fesses. Si en plus, il s'abandonne entre les mains du masseur, il ne le fait pas sans lui exhiber quelques parties intimes n'échappant pas à son massage. Il faut savoir qu'elles partent du nombril aux genoux. Sans compter qu'il s'expose à la vue des parties honteuses des autres clients ; non seulement, il ne peut quasiment pas s'empêcher de retenir ses yeux, mais le comble c'est de le laisser faire sans n'émettre aucune remarque !

Il est banal aussi de négliger les obligations conjugales envers son épouse. Il peut aller jusqu'à l'obliger à annuler sa dot, en pensant en être ainsi épargné. Il lui est probable aussi d'avoir un penchant plus particulier envers l'une de ses femmes au dépend de ses conjointes. Injuste dans son partage, dépourvu de scrupule, il s'imagine que la chose est bénigne. Or, selon Abû Hurayra, le Prophète a déclaré : « **Si la personne aux deux épouses penche plus pour l'une que pour l'autre, il se présente le jour de la Résurrection avec l'un des côtés tombant ou penché.** »[1]

Il est devenu banal aussi de faire enregistrer faillite auprès du juge ; la personne ayant constatée la soi-disant faillite n'a plus le moindre doute concernant la cessation de ses devoirs. Même s'il devait sortir de son impasse, il ne remplit pas ses obligations. Certains abandonnant leur fond de commerce sous l'alibi d'avoir déclaré faillite, se sont accaparés, en fait, de la solde de tous les employés en leur causant préjudice pour les avoir gaspillés au cours de leurs opérations secrètes, convaincus qu'ils ne font aucun mal.

Il est commun aussi de louer les services d'un travailleur pour une journée entière ; il perd la plupart de ses heures à prendre son temps ou à travers l'oisiveté ou bien s'oublie t-il encore dans des futilités comme réparer et préparer ses outils

[1] Hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *As-Silsila as-Sahîha*.

Scanned by CamScanner

à l'instar du charpentier aiguisant sa hache ou sa scie. Au-delà des limites du raisonnable, cela revient à tricher sur son temps de travail, bien que ce genre de tactiques soit devenu routinier.
D'autant plus que la plupart n'a aucun scrupule à faillir à la prière sous prétexte de travailler pour un employeur, ignorant complètement que le rituel ne rentre pas dans le décompte des heures de travail. On peut dénoter aussi que les employés peu scrupuleux, sont peu soucieux de léguer conseil aux autres durant leur tâche, pour beaucoup d'entre eux.

Il est répandu aussi de recouvrir les morts d'un cercueil, ce qui est déconseillé. Pour ce qui concerne le linceul, ses dépenses, sans atteindre l'excès, doivent être raisonnables. Ils enterrent ainsi, avec le défunt, certains de ses habits, ce qui est interdit étant du gaspillage. En outre, ils font venir les pleureuses en l'honneur du défunt. Dans le recueil authentique de Muslim, le Prophète a dit : « **La pleureuse, si celle-ci ne se repent point avant de mourir, elle est ressuscitée le jour de la Résurrection portant un bas en résine et une armure en rouille.** »[1] Il est habituel de les voir se frapper le visage en guise de lamentation et de se déchirer les vêtements, surtout chez les femmes. Dans les recueils d'al-Bukhârî et de Muslim, le Prophète déclare : « **N'est pas des nôtres celui qui se lacère l'encolure du cou, qui se gifle les joues et vocifère des formules païennes.** »[2]

Ils sont susceptibles de voir une personne affligée se déchirer l'habit sans intervenir pour l'en empêcher, convaincus que son acte n'est que l'expression de sa peine. L'usage requiert d'exprimer son deuil en s'habillant de façon délabrée pour une période variant entre un mois et un an. Ils pourraient même durant cet intervalle se priver de dormir sur la terrasse des maisons. Il prône aussi de visiter les cimetières, la nuit marquant la moitié du mois de Cha'bân ; ils illuminent les maisons et prennent de la terre du tombeau sanctifié.
Ibn 'Aqîl a dit : « Les ignares trouvant les obligations religieuses quelque peu lourdes, se sont détournés des formulations de la loi pour s'orienter vers des principes qu'ils ont conçus eux-mêmes, et les encenser. » Cela est plus facile à appliquer ; conforme à leurs aspirations, aucune main extérieure ne vient les perturber. Pour moi dit-il, ce sont des mécréants pour justement s'être attaché à ces principes novateurs comme : l'encensement des tombes et leur célébration par le biais de pratiques intolérables au regard de la législation ; allumer des feux en

[1] Hadith authentique rapporté par Muslim.
[2] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Scanned by CamScanner

leur honneur ; les embrasser ; les décorer ; s'adresser aux trépassés par l'intermédiaire des esprits ; leur adresser des missives leur implorant : « Ô mon maître ! Fait moi telle ou telle chose. » ; prendre de la terre par bénédiction ; les parfumer d'encens ; leur consacrer excursions et voyages ; déposer des haillons sur les arbres à la manière des adorateurs des divinités *a-Lat* et *al-'Uzza*.

Pourtant, avec autant de dévouement, aucun n'est capable de maîtriser un point précis concernant la *Zakât*, en se renseignant convenablement sur ce qui lui incombe. Mais malheur à celui qui aurait l'audace de prononcer des réticences à l'encontre du site de la caverne, ou qui ne consente passer la main sur les briques pour la *baraka* de la mosquée d'al-Maymûniya le mercredi. Sans prétendre non plus, le jour du deuil de son père, que les porteurs de son cortège funèbre soient Abû Bakr le véridique, Muḥammad et 'Alî en personnes, ni toléré la présence des fameuses pleureuses. Malheur à lui ! S'il n'a pas fait bâtir une voûte en pierre et en brique sur l'autel de son père. Malheur aussi ! S'il a omis de lacérer le pan de son habit ni verser de la fleur de rose sur le sépulcre en veillant à insérer dans son antre ses costumes en guise d'ornement.

Concernant les femmes, Iblîs leur a dédié une panoplie de ses ruses. D'ailleurs, je leur ai consacré un livre traitant exclusivement du domaine féminin à tous les niveaux du rituel ou autre. Rien n'empêche ici de survoler brièvement quelques-uns uns des artifices qui ont pour objet de les séduire. Entre autre, si celle-ci se purifie de ses menstrues au zénith, elle se décide de faire la grande ablution dans l'après-midi pour effectuer seulement le *'Aṣr* (prière de l'après-midi) bien qu'ayant échappé à sa connaissance, le *ẓuhr* (prière du zénith) lui incombe.

Certaines vont même jusque retarder la douche deux jours durant en arguant devoir laver leurs habits, et aller au *ḥammâm*. Il est possible qu'en ayant perdu la grande ablution au milieu de la nuit, elles ne se donnent point la peine de se laver avant le lever du jour. Sans compter qu'au bain, elle ne prend pas le soin non plus de se couvrir d'une serviette sous prétexte qu'à part l'élite, personne ne peut y pénétrer. Elles sont capables de pousser l'argument en revendiquant juste la présence de leurs mères et sœurs ou encore la voisine, qui sont des femmes comme elles, alors devant qui se couvrir ? Tout ceci n'a pas lieu d'être ! Il n'est pas permis de reporter la grande ablution sans excuse valable. Il est strictement interdit et défendu pour une femme de voir chez une autre femme les parties allant

Scanned by CamScanner

du nombril aux genoux,[1] même si elle devait être sa mère ou sa fille, sauf dans le cas où la fille est en bas âge. Une fois atteint les sept ans, elle doit non seulement se couvrir mais ne peut avoir accès à la nudité de quiconque.

Parfois, la femme prie assise alors qu'elle est en mesure de le faire debout, rendant sa prière vaine. Elle peut très bien mettre en avant ne pouvoir faire autrement en raison de son vêtement souillé de l'urine de son nourrisson alors qu'elle est capable de le laver. Si elle avait une sortie à faire, elle ne manquerait surtout pas de se préparer pour l'occasion ; malheureusement, elle ne porte pas autant d'intérêt pour le rite. Ni celle-ci est renseignée sur les obligations rituelles ni elle ne cherche à en savoir plus en posant éventuellement des questions. Il est même susceptible pour la femme libre de découvrir certaines causes venant annuler sa prière, sans en tenir compte.

La femme peut être peu soucieuse aussi de ne pas se faire avorter. C'était sans savoir qu'en faisant tomber son fœtus ayant reçu le souffle de la vie, elle se rendait coupable d'avoir attenté à la vie d'un être humain, en le réduisant au néant. Elle peut n'être pas très scrupuleuse aussi quand il s'agit d'expier sa faute après avoir commis ce geste ; il lui incombe de se repentir, de verser une compensation à ses héritiers, autrement dit le prix d'un esclave mâle ou femelle dont la valeur équivaut à la moitié du dixième de la *Diya* (prix du sang) du père ou du dixième de celle de la mère, la mère étant exempt de ce partage. Ensuite, elle doit affranchir un esclave. À défaut d'en avoir, elle doit se conformer à jeûner deux mois consécutifs.

Il est possible également que la femme rende à son mari la vie difficile en lui vociférant par exemple des propos indécents tels que : « C'est le père de mes enfants ! Il n'y a pas cela entre-nous. » Elle se permet de sortir sans son autorisation en alléguant qu'elle n'est pas sorti pour faire du mal certes, mais c'est sans savoir que le fait de l'avoir fait sans en aviser son conjoint est déjà un mal. En outre, elle s'expose dehors aux tentations. Certaines sont des habituées des cimetières, et se déclare en deuil pour une personne autre que son époux. Or, il est authentifié selon le Messager d'Allah : « **Il n'est pas permis pour une femme croyant en Dieu et en Son Messager de se mettre en deuil, pour un défunt**

[1] Selon l'une des tendances de l'école hanbalite à laquelle est affilié l'auteur, sinon en règle générale, il ne lui est pas permis de ne se laisser paraître devant quiconque, si ce n'est son mari, uniquement dans sa tenue de maison, uniquement en abrégé, devant les personnes ayant droit de la voir ainsi ! (N. du T.)

Scanned by CamScanner

autre que son mari ; quatre mois et dix jours. »[1]
Pour certaines, si leur époux les invitent aux lits, elles se permettent de refuser en pensant que cette dissension est sans conséquence, alors que sa réaction est formellement interdite conformément au Propos Prophétique rapporté par Abû Hurayra, où le Messager d'Allah proclame : « **Si un homme invite sa femme à sa couche et qu'elle refuse, elle passe le reste de la nuit, son mari en colère contre elle, se faisant maudire par les anges jusqu'au matin.** »[2] Rapporté par le deux recueils authentiques (*As-Saḥiḥân*) d'al-Bukhârî et de Muslim. Elle est susceptible aussi de gaspiller à outrance l'argent de son mari. Pourtant, rien ne doit sortir de la maison sans l'en avoir avisé et avoir obtenu son consentement au préalable. Il lui est possible de donner son argent pour se faire sonder le sort avec des cailloux, ou encore se faire faire de la sorcellerie (jaune d'œuf, nœud de langue) ; tout cela étant strictement interdit. Elle se permet aussi de faire percer les oreilles aux enfants, quoique interdit.

Pour son aubaine, elle peut prendre la bonne initiative d'assister aux différents sermons. Au demeurant, elle se revêt d'un haillon qu'elle reçoit des mains du doyen soufi en personne, sous oublier de la lui serrer pour entrer dans le cercle des filles de la chair, où elle s'initie aux périples les plus insolites.

Mais nous devons hélas, mettre un frein aux rênes du savoir pour conclure et se contenter de cette esquisse, sinon la question prendrait des lignes et risquerait de nous transporter au delà des limites que requiert un tel ouvrage. Si nous devions étaler plus, bâtir et orner nos arguments contre les individus auxquels nous avons pris l'initiative de réfuter ici, en s'inspirant de Propos Prophétiques et d'annales, cela prendrait plusieurs volumes. En évoquant peu d'exemples, nous en mettons en lumière beaucoup d'autres. Nous nous sommes contentés de citer les pires des œuvres et les plus grotesques, de ces instigateurs abusés en s'inspirant de leurs propres récits, sans s'étendre dans l'argumentation tant la chose est évidente.

Qu'Allah nous prémunisse de l'erreur, et nous garantisse les œuvres pies et les paroles par Sa Grâce, et Sa Bonté.

[1] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
[2] Hadith authentique, rapporté par al-Bukhârî et Muslim

Scanned by CamScanner

Chapitre XIII

LES RUSES D'IBLÎS CONTRE TOUS LES HOMMES EN LES FAISANT SE REPOSER SUR L'ESPOIR

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Combien de juifs et de chrétiens ont ressentis au fond d'eux un engouement pour l'Islam qu'ils n'ont pas concrétisé à cause des promesses du diable ? Il ne cesse en effet, de les en dissuader et de les ramollir en leur suggérant de ne pas se précipiter, et de bien considérer la question que de prendre une décision aussi grave. Il leur fait retarder ainsi leur résolution, jusqu'à les faire surprendre par la mort, incrédule. Dans ce dessein, l'individu se complait dans les plaisirs, maintenu par l'espoir du repentir, convaincu de la part de Satan que tôt ou tard, il reviendra à Dieu, comme le dit le poète :

Ne hâte point le péché de tes plaisirs
En espérant te repentir bientôt

Combien de gens résolus ont repoussé leur dessein, combien ont rechigné leur entrain à faire le bien. Il propose à l'érudit désirant réitérer sa leçon de se reposer un moment, quand l'ascète se réveille au cœur de la nuit, il lui promet : Tu as encore le temps ! Il ne cesse de le faire s'incliner à la paresse, et de faire repousser la volonté en s'appuyant sur l'espoir.

L'homme résolu doit s'investir dans les actes ; la volonté lutte contre le temps, elle s'acharne à ne rien ajourner, et esquive les espoirs enlaçant. Nos peurs ne procurent aucune garantie et les occasions s'échappent. Toute négligence à faire le bien, et tant d'entrain à faire le mal provient de cet espoir incessant. La personne se meut dans un combat perpétuel avec soi-même pour se détacher du mal, et se prédisposer à faire le bien, sans se donner les moyens matériels de dépasser le stade des prédispositions.

Sans aucun doute, celui qui entreprend de voyager le jour, sa marche la nuit sera languissante, comme celui qui désire travailler ardûment le lendemain, passera la nuit à se laisser aller. Mais en se représentant la mort courir de près, on se dépêche

Scanned by CamScanner

d'œuvrer consciencieux. Selon le Propos Prophétique : « Prie (à chaque fois) la prière d'adieu.[1] » Certains ancêtres ont dit : « Méfiez-vous des "plus tard"; c'est la plus grande arme du Diable. »

La différence entre la personne résolue, et la personne apathique par un long espoir, est comparable à des voyageurs ayant pénétré dans une localité. L'homme déterminé s'est empressé d'acheter les provisions nécessaires pour le reste du voyage, appréhendant à tout moment le départ. L'homme négligeant lui lançant : « J'appréhenderais plus tard ! Nous n'allons probablement pas partir d'ici avant un mois.» Le cor du départ ayant frappé à l'instant même, l'un exulte de joie et l'autre de peine.

Il est ainsi pour les hommes sur terre. L'un est disposé et lucides ; quand lui vient l'Ange de la Mort, il n'en est pas affligé par le remord. L'autre leurré et frivole, se morfond dans un regret cuisant à l'instant du périple. Si par nature un individu aime traînasser et prendre son temps, et que Satan lui vienne pour l'inciter à la tâche, en fonction de sa nature, il lui sera pénible de faire un effort. Or, la personne sur ses gardes est consciente qu'elle se trouve dans les rangs d'un combat acharné, et que son ennemi ne manque pas d'énergie à son égard. Si à la surface tout est calme, il lui réserve en profondeur certains manèges, et lui tend son stratagème.

Quant à nous, nous implorons le salut d'Allah Tout Puissant contre les ruses de l'ennemi, de la séduction du Diable, du mal des âmes et du monde. Il est certes tout près, exauçant nos souhaits, qu'Il nous compte parmi ces croyants.

Ce traité est terminé qu'Allah soit loué avant et après tout.

[1] Comme si c'était la dernière. (N. du T.), hadith authentique, voir *Sahih al-Jâmi'* et *as-Silsila as-Sahîha*.

Scanned by CamScanner

TABLEAU DES TRANSCRIPTIONS

a alif ا	
b ba ب	
t ta ت	*k kaf* ك
th tha ث	*l lam* ل
j djim ج	*m mim* م
h̲ h̲a ح	*n nûn* ن
kh kha خ	*h ha* ه
d dal د	*w waw* و
dh dhal ذ	*y ya* ي
r ra ر	
z zain ز	***Voyelles longues***
s sin س	*â* ا
ch chin ش	*û* و
s̲ s̲ad ص	*î* ي
d̲ d̲ad ض	’ ء *(Hamza)*
t̲ t̲ad ط	
z̲ z̲ad ظ	***Voyelles courtes***
ᶜ ᶜayn ع	*a* ـَ
gh ghayn غ	*u* ـُ
f fa ف	*i* ـِ
q qaf ق	

Scanned by CamScanner

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 3
INTRODUCTION D'IBN AL-JAWZÎ 9
CHAPÎTRE I 12
L'ORDRE DE SE CONFORMER À LA SUNNA ET À LA COMMUNAUTÉ DES MUSULMANS (*jamâ'a*) 12

CHAPÎTRE II 19
LE BLÂME DE L'INNOVATION ET DES INNOVATEURS 19
- Exposé sur la division des partisans de l'innovation 28

CHAPÎTRE III 35
MISE EN GARDE CONTRE LES TENTATIONS ET LES STRATAGÈMES D'IBLÎS .....
- À savoir qu'avec chaque homme, il y a un démon. 50
- La preuve que le démon court dans le fils d'Adam comme le sang qui court [dans les veines] 51
- Le fait de demander la protection [d'Allah] contre Satan le réprouvé 52

CHAPÎTRE IV 55
SIGNIFICATION DES TERMES *TALBÎS* ET *GHARÛR* 55

CHAPÎTRE V 57
LES RUSES d'Iblîs VIS-À-VIS DES CROYANCES ET DES RELIGIONS 57
- Les ruses d'Iblîs contre les sophistes 57
- Les ruses d'Iblîs contre les différents courants philosophiques 60
- Les ruses d'Iblîs contre les athées. 61
- Les ruses d'Iblîs contre les adeptes des quatre éléments naturels 63
- Les ruses d'Iblîs contre les dualistes 64
- Les ruses d'Iblîs contre les philosophes et leurs partisans 66
- Les ruses d'Iblîs contre ceux qui attribuent une partie matérielle aux êtres surnaturels 73
- Les ruses d'Iblîs contre les idolâtres 76
- L'origine des ruses d'Iblîs contre les idolâtres 76
- Les ruses d'Iblîs contre les adorateurs du feu, du soleil et de la lune 88
- Les ruses d'Iblîs contre les gens de l'époque du paganisme 90
- Les ruses d'Iblîs contre ceux qui renient la prophétie 93
- Les ruses d'Iblîs contre les juifs 101
- Les ruses d'Iblîs contre les chrétiens 105
- Les ruses d'Iblîs contre les juifs et les chrétiens 106
- Les ruses d'Iblîs contre les sabéens 107
- Les ruses d'Iblîs contre les mazdéens 109
- Les ruses d'Iblîs contre les astrologues 112
- Les ruses d'Iblîs contre ceux qui nient la résurrection 113
- Les ruses d'Iblîs contre ceux qui professent la réincarnation des âmes 115

Scanned by CamScanner

- Les ruses d'Iblîs dans notre communauté concernant les croyances et les cultes 117
- Les ruses d'Iblîs contre les kharijites 130
- Les ruses d'Iblîs contre chez les râfidites 140
- Les ruses d'Iblîs contre les batinites 147

CHAPÎTRE VI 160
LES RUSES D'IBLÎS CONTRE LES SAVANTS DANS LES BRANCHES DE LA SCIENCE (RELIGIEUSE) 160
- Les ruses d'Iblîs contre les lecteurs [du Coran] 160
- Les ruses d'Iblîs contre les traditionnistes (*ashâb al-hadith*) 164
- Les ruses d'Iblîs contre les légistes (*fuqahâ'*) 170
- Les ruses d'Iblîs contre les légistes en leur incitant à user de la dialectique et de la logique et à.. 171
- Les ruses d'Iblîs contre les sermonnaires et les conteurs 177
- Les ruses d'Iblîs contre les linguistes et les littérateurs. 180
- Les ruses d'Iblîs contre les poètes 184
- Les ruses d'Iblîs contre les érudit parmi les savants 185

CHAPÎTRE VII 189
LES RUSES D'IBLÎS CONTRE LES GOUVERNANTS ET LES SOUVERAINS. 189

CHAPÎTRE VIII 194
LES RUSES D'ÎBLÎS CHEZ LES SERVITEURS ET LES ADORATEURS DANS LEURS ADORATIONS 194
- La ruse d'Iblîs contre eux dans l'appréciation et le besoin 195
- La ruse d'Iblîs contre eux dans l'ablution 195
- La ruse d'Iblîs contre eux lors de l'appel à la prière 198
- La ruse d'Iblîs contre eux dans la prière 198
- Sa ruse contre eux dans la lecture du Coran 206
- Sa ruse contre eux dans le jeûne 207
- Sa ruse contre eux dans le pèlerinage 209
- Sa ruse à leur encontre dans la confiance 210
- La ruse d'Iblîs contre les combattants et les expéditionnaires 211
- Sa ruse contre ceux qui ordonnent le bien et interdisent le mal 214

CHAPÎTRE IX 216
LA RUSE D'IBLÎS CONTRE LES ASCÈTES ET LES SERVITEURS 216
- Sa ruse à l'encontre des ascètes 217
- Sa ruse contre les serviteurs 219
- La critique des procédés des ascètes 222
- Le mépris des savants et leur blâme 227
- Le libre cours des savants dans certains actes permis 227

CHAPÎTRE X 232
SA RUSE CONTRE LES SOUFIS PARMI LES ASCÈTES 232
- Critiques des procédés « soufis » 234

Scanned by CamScanner

- Les premiers soufis reconnaissent le fait de se fier au Coran et à la Sunna. ...240
- Contexte de ce que l'on rapporte d'après un groupe d'entre eux parmi les mauvaises croyances ...243
- La ruse d'Iblîs concernant l'écoute et autres...243
- La ruse d'Iblîs contre les soufis dans la purification ...249
- La ruse d'Iblîs contre eux dans la prière...250
- La ruse d'Iblîs contre les soufis dans les habitations...250
- La ruse d'Iblîs contre les soufis concernant leur délaissement de l'argent et son renoncement...252

Critique des procédés des soufis dans leur renoncement...255
La patience face à la pauvreté et la maladie...260
L'ascétisme des soufis face à l'argent ...264
La ruse d'Iblîs contre les soufis concernant leurs habits...266
- L'ascétisme dans les habits...267
- S'habiller de serviettes rapiécées...270
- La grande quantité de rapiéçages sur l'habit raccommodé ...272
- L'interdiction des habits de distinction et sa répugnance...274
- Le port de vêtements en laine...276
- L'habit qui montre l'ascétisme...283
- Le dépouillement de l'habit ...284
- L'exagération dans le raccourcissement des vêtements...289
- Parmi les soufis, il y a celui qui met un chiffon sur sa tête au lieu de la toque290
- Particulariser des vêtements pour la prière et des vêtements pour les toilettes290
- Le vêtement unique ...290

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans leur nourriture et leur boisson ...291
- Rappel divers de ce qu'ont accompli les anciens soufis ...291
- L'abstention de manger de la viande...295
- Clarification de la ruse d'Iblîs contre eux dans ces actes et précision des erreurs qui s'y trouvent...297
- Le soufisme et la faim ...301
- L'eau comme boisson...301
- Hadiths démontrant leurs erreurs dans leurs actes...307

La ruse d'Iblîs contre les soufis dans le chant, la danse et l'extase...312
- L'avis des soufis concernant la musique...313
- L'avis des quatre écoles de fiqh ...319
1. L'école de l'imam Aḥmad Ibn Hanbal...319
2. L'école de l'imam Mâlik...320
3. L'école de l'imam Abû Hanîfa...321
4. L'école de l'imam ac-Châfi'î ...321

Chapitre concernant le rappel des preuves sur la répugnance de la musique des lamentations et leur empêchement...323
- Arguments du Coran ...323
- Arguments de la tradition (*sunna*)...325
- Rappel des arguments équivoques auxquels se sont accrochés

Scanned by CamScanner

- Ceux qui ont autorisé l'écoute de la musique....332
- Critique des procédés soufis dans l'écoute....345
- Le décret de la musique chez les soufis....347
La ruse d'Iblîs contre les soufis dans l'extase....349
- Critique des procédés des soufis dans l'extase....356
- Repousser l'extase....357
- Lorsque les soufis s'extasièrent, ils applaudirent bruyamment....358
- Lorsque leur extase se renforça, ils dansèrent....359
- Les situations de grande extase chez les soufis....362
- Critique des manières soufies dans le déchirement des habits en lambeaux...364
Les ruses d'Iblîs contre beaucoup de soufis leur faisant prendre de jeunes gens pour compagnie....368
- L'effort sur soi....376
- Le repentir et le prolongement des pleurs....377
- La maladie causée par de l'amour intense....377
- Le suicide par crainte de commettre un acte abominable....378
- Le fait de s'approcher de la tentation et d'y succomber....380
- L'utilité de la science....381
- Se détourner des éphèbes....383
- La compagnie des jeunes gens....384
- Chapitre sur la peine encourue pour avoir regardé les éphèbes....385
Le rappel de la ruse d'Iblîs à l'encontre des soufis dans la prétention de la confiance (en Allah), de se couper des causes et de délaisser la précaution des biens....387
Rappel des ruses d'Iblîs à l'encontre des soufis dans le remède....400
Les ruses d'Iblîs contre les Soufis en délaissant l'assemblée rituelle et du vendredi pour s'être isolé et retiré....402
- L'interdiction de s'isoler....404
- Les ruses d'Iblîs contre les Soufis concernant leur humilité, leur hochement de tête, et leur célébration du culte....405
Les ruses d'Iblîs contre les Soufis se privant du mariage....409
Critique des procédés soufis pour renoncer au mariage....411
Les inconvénients du renoncement au mariage....413
- Les ruses d'Iblîs contre les Soufis en refusant d'avoir des enfants....414
Les ruses d'Iblîs contre les Soufis dans leur voyage et vagabondage....416
- Le voyage de nuit....417
- Les ruses d'Iblîs contre eux en les faisant emprunter le désert sans provision 418
- Les violations que les soufis ont pu commettre au cours de leurs voyages et de leurs excursions....424
- Les ruses d'Iblîs contre les Soufis à leur retour de voyage....444
- Les ruses d'Iblîs contre les Soufis lors du décès d'un des leurs....446
Les ruses d'Iblîs contre les Soufis en négligeant les sciences....448
- Critique des procédés soufis pour ne pas se consacrer au savoir....454
- Les ruses d'Iblîs contre certains d'entre eux s'initiant à enterrer

Scanned by CamScanner

les livres de science ou à les jeter à l'eau.....456
-Les ruses d'Iblîs contre les soufis qui rejettent ceux qui se consacrent au savoir.....461
- Les rues d'Iblîs contre les soufis quand ils se mettent à parler des sciences...463
Les ruses d'Iblîs contre les Soufis dans leur extase et leur prétention.....480
Voici plusieurs exemples dévoilant les actes répréhensibles des soufis.....493

CHAPÎTRE XI.....532
CONCERNANT LES RUSES D'IBLÎS CONTRE LES RELIGIEUX À TRAVERS LES PRÉSUMÉS MIRACLES.....532

CHAPÎTRE XII.....546
LES RUSES D'IBLÎS CONTRE LA POPULATION.....546

CHAPÎTRE XIII.....568
LES RUSES D'IBLÎS CONTRE TOUS LES HOMMES EN LES FAISANT SE REPOSER SUR L'ESPOIR.....568

TABLEAU DES TRANSCRIPTIONS.....570
TABLE DES MATIERES.....571

Scanned by CamScanner

Dans la tradition musulmane, Satan (ou Iblîs), aveuglé par son orgueil, convaincu de sa supériorité sur l'homme, refusa d'obéir à l'ordre de son Seigneur : « Prosterne-toi devant celui que j'ai créé de terre » [17/61]

Sa désobéissance et son orgueil lui coûtèrent la damnation. Pour Iblîs, l'unique cause de sa déchéance, c'est l'homme, cet être de poussière que le créateur a choisi de placer au-dessus de toutes les créatures.

A son tour, Iblîs Le djinn déchu, tenta de pousser Adam à la désobéissance en lui conseillant de manger du fruit de l'arbre défendu et ce afin d'être, à son tour, disgracié.

Désormais, bannis par leur Seigneur, Iblîs et Adam vont se retrouver sur un même lieu d'exil, le monde d'ici-bas. Iblîs n'accordera aucun répit à Adam et sa progéniture. C'est sans relâche qu'il tentera de détourner l'humanité du droit chemin pour la mener à sa perte. Le rusé va, par un effet d'illusion, montrer le faux sous la forme du vrai (talbîs). Il réussi à faire remplacer les vraies croyances et le véritable culte par des faussetés, éloignant les hommes de la vérité et de la réalité.

Le résultat de son action sur l'homme est évident et cela est démontré par l'imminent savant Abû al-Faraj Ibn al-Jawzî dans son livre « Talbîs Iblîs » dont nous présentons, ici, une traduction.

A travers son œuvre, Ibn al-Jawzî rappelle aux croyants les moyens dont ils disposent pour faire face aux ruses de leur ennemi : Il leur faut, sans cesse, rester sur leur garde, fuir toutes croyances et cultes non institués par le Seigneur et de chercher refuge et protection auprès du Très Haut.

Distribution : Librairie SANA
116, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris
Tél : 01 48 05 29 28. Fax : 01 48 05 29 97
http://www.librairie-sana.com

ISBN : 978-2-917034-10-1
Prix : 18 €

Scanned by CamScanner